This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137149 0

D B A
Bibliotheca

BIBLIOTHÈQUE
DES MÉMOIRES

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LE 18e SIÈCLE,

AVEC AVANT-PROPOS ET NOTICES,

PAR M. Fs. BARRIÈRE.

TOME IV.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

MÉMOIRES

DU BARON

DE BESENVAL.

COLLÉ. Charles

LA VÉRITÉ DANS LE VIN,

OU LES DÉSAGRÉMENTS DE LA GALANTERIE,

COMÉDIE.

AVEC AVANT-PROPOS ET NOTICES,

PAR M. Fs. BARRIÈRE.

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

1857.

DEC
4
1942

5144

AVERTISSEMENT.

On aurait tort de voir la révolution française dans la déclaration du déficit, dans la convocation des états généraux, ou dans le doublement du tiers : ces différentes circonstances en ont été ou l'occasion ou le moyen; mais elle avait des causes plus puissantes, quoique plus éloignées. Les grands changements survenus dans les États sont presque toujours produits par l'affaiblissement des anciennnes institutions, par l'oubli des principes d'ordre, d'économie, de modération, de justice, auxquels ils ont dû leur grandeur; par les besoins nouveaux d'une civilisation plus éclairée; mais surtout par l'altération des mœurs qui se corrompent, et qui font sentir à la société un état de malaise dont la violence d'une crise politique l'aide à sortir. Quand le mal éclate, il n'est déjà plus temps de l'arrêter. Sous le règne imprévoyant de Louis XV, il était aisé de prédire le règne malheureux de son petit-fils.

M. le baron de Besenval, qui avait passé la plus grande partie de sa vie à la cour du premier de ces princes, a judicieusement observé la tendance des esprits et des choses. Il a peint l'indiscipline dans l'armée, l'intrigue à la cour, des désordres nombreux dans la distribution de la justice, l'esprit d'insubordination dans les parle-

ments, l'impéritie de l'administration, et l'avilissement d'un trône dont la débauche souillait les degrés. Fallait-il s'étonner que la corruption s'étendît à la plupart de ceux que leur naissance ou leur rang en approchait? A la galanterie majestueuse et polie des courtisans de Louis XIV, aux débauches effrénées et grossières des *roués* du régent, avaient succédé une corruption de principes et, si l'on peut dire, une ostentation d'immoralité qui caractérisent particulièrement l'époque dont nous parlons. La licence des mœurs était plutôt un sujet de vanité que de scandale dans les hautes classes de la société; et le baron de Besenval, révélateur indiscret des intrigues du temps, a trop bien peint ces désordres pour ne pas donner lieu de croire qu'il les avait partagés quelquefois.

Le baron a poussé loin la franchise de ses aveux et la liberté de ses pinceaux. L'on concevra facilement par quels motifs nous nous sommes abstenus de joindre des notes à cette partie fort piquante de ses Mémoires. Augmenter le scandale des révélations, n'était-ce pas risquer d'en partager le blâme?

Ces Mémoires ayant vu le jour pour la première fois d'une manière en quelque façon subreptice, les matériaux qui les composent avaient été classés confusément et publiés presque sans correction. Ce recueil les présente aujourd'hui classés dans un meilleur ordre : quant à la notice qui les précède, elle fut tracée par M. Desprez; nul n'eût pu, mieux que lui, payer cet

hommage à la mémoire du baron. M. Desprez, qui était son ami, avait vécu quinze ans dans son intimité, au milieu du cercle d'hommes aimables, d'écrivains instruits et spirituels que rassemblaient auprès de lui son goût pour les lettres et sa bienveillance pour les talents.

NOTICE

SUR LA VIE

DU BARON DE BESENVAL.

Le baron de Besenval fut un de ces hommes à qui tout réussit. Il écrivait à madame de Roll, en 1787 : « Ne me « sachez pas gré de mon bonheur : le hasard seul en fait les « frais, et m'a toujours bien servi. Moi, je ne m'en suis pas « mêlé, si ce n'est par un certain tour d'esprit qui me montre « les choses du bon côté, quand il me serait permis de les « regarder autrement..... »

Il avoue, dans la même lettre, que sa prospérité, qui ne s'est jamais démentie, l'a conduit à reconnaître une sorte de fatalisme. Il s'efforce même de donner quelque poids à cette idée superstitieuse, qui ne déplaît pas à la vanité.

Pierre-Victor, baron DE BESENVAL, naquit à Soleure, d'une famille patricienne originaire de Savoie. La comtesse Bielinska, sa mère, était Polonaise, et tenait aux Leczinski par une étroite parenté. Son père, ministre de France en Saxe depuis 1707, s'y trouvait encore au milieu de l'année 1715, quand Charles XII, de revers en revers et de folies en folies, se voyait à la veille d'être accablé par les Prussiens, les Danois et les Russes. La France résolut d'agir, en qualité de médiatrice, entre ce prince et ses ennemis ; et le maréchal d'Uxelles, président du conseil des affaires étrangères, chargea le baron de Besenval de se rendre auprès du roi de Suède, pour lui proposer cette intervention.

A la fin de juin 1720, c'est-à-dire, au moment de la chute

du *système*, et lorsque Paris, désenchanté par une banqueroute insolente, menaçait à grands cris d'arracher Law du Palais-Royal si le régent ne le chassait pas, le baron de Besenval eut ordre d'envoyer une compagnie de gardes suisses protéger l'asile de cet Écossais : et, par une singularité qui peut être remarquée, ce fut le baron de Besenval, son fils, qui, dans la journée du 12 juillet 1789, à la tête de la même troupe, eut à contenir le peuple de la capitale, qui demandait le rappel de M. Necker.

Au reste, on ne compare ici que les époques.

Pierre-Victor entra fort jeune, et presque enfant, au régiment des gardes. Son père était colonel de ce corps. Au printemps de 1757, la guerre se ralluma ; toute l'Europe était en armes. Quelle en était la cause ? Le traité de Versailles, entre la France et l'Empire. On sait que ce traité, signé le 1er mai 1756, était, en grande partie, l'œuvre de la marquise de Pompadour. Cette dame, qui commençait à se défier du pouvoir de ses charmes, cherchait à remplacer le crédit d'une maîtresse usée, par une certaine consistance politique. Ajoutons que l'impératrice-reine avait écrit à la favorite avec moins de dignité que de politesse [1], et que la marquise, fière d'être recherchée, se dévouait par reconnaissance aux intérêts de cette souveraine. Madame de Pompadour protégeait Marie-Thérèse.

Le baron de Besenval fit la campagne de 1757 comme aide-de-camp de M. le duc d'Orléans [2]. Il s'y distingua par une valeur portée souvent jusqu'à l'imprudence, et surtout par un enjouement continuel au fort du péril ; enjouement qui n'est pas toujours très-sincère, mais qui charme le soldat français.

Le compte que rend le baron de Besenval de l'affaire

[1] Marie-Thérèse, dans cette lettre étrange, appelait madame de Pompadour *ma cousine*. Il était tout simple que le prince de Kaunitz n'eût pas été frappé de cette inconvenance ; elle le menait à son but.

[2] Grand-père du roi Louis-Philippe.

d'Hastembeck, où nous battîmes le duc de Cumberland, met le lecteur à portée de juger si le maréchal d'Estrées manqua d'audace, ou Maillebois de loyauté. Cette dernière opinion fut celle qui prévalut à la cour, parce qu'à la cour tout paraît probable. Quoi qu'il en soit, le vainqueur d'Hastembeck fut disgracié, comme s'il eût avili nos armes. Il est vrai que M. de Soubise, couvert de la honte de Rosbach, reçut le bâton de maréchal de France. Toute cette conduite était conséquente. On donna le duc de Richelieu pour successeur au maréchal d'Estrées; et tel était l'accord qui régnait dans les opérations du gouvernement, que ce changement s'effectua sans que le ministre de la guerre en eût connaissance. Était-il possible de mieux servir un ennemi qui n'avait pas besoin de notre secours pour nous vaincre?

Le duc de Broglie, nommé maréchal de France, ouvrit la campagne de 1760 par la défaite de 30,000 Hanovriens. Il importait au prince Ferdinand de réparer promptement cet échec. Il donne 18,000 hommes au prince héréditaire de Brunswick, avec ordre de se porter sur le bas Rhin, et d'assiéger Wesel. Ce projet nous était funeste, s'il n'eût été prévenu. Le maréchal envoya le marquis de Castries au secours de la place. Ce choix, fait peut-être en courtisan (puisque M. de Castries était neveu du maréchal de Belle-Isle), se trouva le meilleur qu'on eût pu faire. M. de Castries, officier plein de ressources, estimé des officiers, aimé du soldat, emporta Rhinberg, battit le prince héréditaire à Clostercamp, et sauva Wesel. Le baron de Besenval, qui commandait une portion de la petite armée du marquis de Castries, se conduisit, au combat de Clostercamp, avec autant d'intelligence que de vigueur et de résolution.

En 1761, on forma deux armées, dont l'une devait opérer en Hesse, et l'autre en Westphalie. Le maréchal de Broglie commandait la première; la seconde était sous les ordres du maréchal de Soubise. Le baron de Besenval servait, dans

la dernière, à la tête du régiment des gardes suisses. Un conseil irréfléchi provoqua la réunion de deux corps que leur destination séparait. Le prince Ferdinand les battit à Fillingshausen le 15 de juillet 1761, et les deux chefs s'accusèrent mutuellement de leur défaite. Le maréchal de Broglie fut exilé dans ses terres, et vengé par l'opinion. La cour ménagea M. de Soubise, mais le public ne l'épargna point : les épigrammes et les vaudevilles abondèrent. On ne disait guère la vérité qu'en chansons.

La paix ramena M. de Besenval à Paris, et les rapports que sa place de lieutenant colonel des gardes suisses établissait entre le duc de Choiseul et lui le lièrent avec ce ministre.

Quoique le temps, qui réduit les réputations à leur juste mesure, ait porté plus d'une atteinte à celle du duc de Choiseul, on pardonnerait à M. de Besenval une évaluation trop complaisante des talents de cet homme célèbre : rien n'est moins offensant que les erreurs de l'amitié. Mais celle du baron de Besenval n'est point aveugle. En accordant au duc de Choiseul le génie des affaires, une perception rapide, un coup d'œil pénétrant, une facilité rare, il semble reconnaître que tout ce ministère ne fut qu'une illusion brillante. Nous n'aimons pas qu'il insiste sur la gaieté du duc de Choiseul, sur l'élégance de ses mœurs, sur le charme de sa conversation. Sully n'était point aimable. Au reste, le duc de Choiseul eut le mérite de dédaigner l'appui d'une courtisane [1]; et son exil releva plus son caractère que le travail de son administration n'honora sa politique. Le baron de Besenval obtint la permission de suivre M. de Choiseul à Chanteloup. Un ambitieux n'eût pas demandé cette grâce-là.

Louis XV mourut, épuisé par les fatigues de la débauche, accumulant les fautes et les malheurs de deux règnes sur l'ave-

[1] Madame du Barry.

nir de son successeur [1], et traînant au tombeau ce surnom de *Bien-aimé*, qui n'était plus qu'une injure.

Introduit à la cour de Louis XVI, le baron de Besenval y jouit presque aussitôt d'une bienveillance dont l'affection de S. A. R. M. le comte d'Artois fut le premier degré (ce prince était, depuis 1775, colonel général des Suisses). Le général plut au roi, non par les agréments, auxquels Louis XVI attachait peu de prix, mais par cette franchise adroite qu'un homme exercé montre à propos, et retient encore mieux. Admis dans le cercle que la reine s'était formé, le baron y porta tout ce qui réussissait auprès d'elle : une galanterie délicate, un esprit enjoué, l'art de raconter, d'enjoliver des riens, et même un peu de médisance, comme on la prépare à la cour. En inspirant le désir de lui plaire, cette princesse en rendait les moyens faciles. Ennemie de la contrainte, elle s'en débarrassait dans les habitudes d'une condition privée. De là cette familiarité dont on a tant calomnié les motifs, et qui n'était qu'un besoin d'échapper à son rang.

Le baron de Besenval jouissait d'un assez grand crédit, dont il n'abusa point. On lui reproche, dans la *Biographie*, la prétention affichée d'influer sur le choix des ministres. Il suffisait de dire, d'après lui, qu'il ne fut pas inutile à la nomination du maréchal de Ségur au ministère de la guerre. Cette nomination put étonner, mais elle ne déplut qu'à ceux qu'elle écartait; elle n'alarma que ceux qui s'enrichissaient du désordre. Les fonds de l'administration de la guerre étaient livrés à l'émulation du pillage. En y plaçant un homme incorruptible, on allait au plus pressé. M. de Ségur fit succéder l'économie la plus sévère à des déprédations effrontées ; il retrancha les dépenses superflues, et modéra

[1] Louis XIV, en mourant, laissa deux milliards six cents millions de dettes, à 28 livres le marc. .

Louis XV emprunta plus d'onze cents millions dans la guerre de 1756; et que ne coûta point la guerre de 1741 !

(Voltaire.)

les dépenses nécessaires. Il pesa les droits de ceux qui sollicitaient; il repoussa de grands noms qui ne méritaient rien; il se refusa même à de hautes recommandations prodiguées ou surprises, ne demanda rien pour sa famille, et se retira pauvre. L'archevêque de Toulouse parvint au ministère par le prestige du talent qu'on lui supposait. Sans vues, sans idées, sans physionomie politique, il était déjà renversé, quand ses amis s'écriaient encore : « Le voilà donc à sa place! »

Et cependant la révolution s'annonçait par ses premiers symptômes. Le baron de Besenval ne dissimula point ses craintes, et fit sourire de pitié les jeunes courtisans, qui ne voyaient, dans ces mutineries, qu'une conjuration de quelques hommes, et qui ne s'apercevaient pas de la conjuration des choses.

Il commandait dans l'intérieur du royaume : ce commandement embrassait l'Ile-de-France, le Soissonnais, le Bourbonnais, le Maine, le Berri, l'Orléanais, la Touraine.

On se souvient qu'au mois de juillet 1788 une grêle affreuse détruisit la moitié de nos récoltes; la disette, qui devait en être la suite, faisait redouter la famine, puissante auxiliaire des révolutions. Il fallut employer les troupes stationnées dans les provinces, à protéger la marche des grains dirigés sur la capitale; et ce fut en cette occasion que M. de Besenval rendit de véritables services. Il parcourut lui-même tous les lieux de son commandement que devaient traverser les convois, et prit de si sages précautions, que l'objet de sa tournée fut rempli sans qu'un seul habitant eût été molesté, sans qu'une seule plainte eût été portée contre les troupes, quoique le grand nombre de détachements à fournir ne permît pas qu'ils eussent toujours des officiers à leur tête.

Ce succès chagrina la faction, qui pourtant ne désespéra point d'une pénurie très-prochaine. Elle jouait, comme on

dit, *à jeu découvert*, et la cour s'obstinait à l'ignorer. Si quelques hommes énergiques la pressaient d'agir, des considérations pusillanimes l'en détournaient. Le gouvernement craignait tout le monde, et n'effrayait personne. La journée du 12 juillet le surprit dans cette inertie, qu'il prenait pour de la modération.

Le commandement des troupes, dans Paris, appartenait aux chefs des deux corps d'infanterie de la garde du roi, tous deux lieutenants généraux; mais on ne devait rien attendre du premier (M. le comte d'Affry), malade et languissant, et moins encore du second (M. le duc du Châtelet), dont le régiment lui refusait obéissance. Le baron de Besenval portait donc seul le poids de ce fatal moment; et ce qui rendait sa situation encore plus critique, c'est qu'il n'osait rien entreprendre sans l'autorisation de M. le maréchal de Broglie, généralissime d'une armée qui n'existait pas, et qui, traitant la fougue d'un peuple insurgé comme une guerre régulière, faisait sa liste d'officiers généraux pendant qu'on assiégeait la Bastille.

Le biographe que j'ai cité plus haut est donc injuste quand il dit que le baron de Besenval *ne prit que des mesures timides*, *ne donna que des ordres vagues*, etc., etc. Il n'eut point d'ordres à donner, puisqu'une lettre du ministre de la guerre [1] lui prescrivait de les attendre. Ce ne fut même qu'au moment d'être forcé dans un poste accessible de tous côtés, qu'il se replia sur Versailles. S'il eût hésité, la défection était inévitable. Cette armée du champ de Mars se composait de deux régiments français et de trois régiments étrangers. Les deux premiers mettaient de l'honneur à désobéir. L'argent produisait le même effet sur les trois autres.

[1] Voy. les Mémoires. M. de Besenval y rapporte la lettre du ministre de la guerre, au moins en ce qui concerne l'ordre formel de ne point agir sans l'autorisation du maréchal de Broglie.

Le baron de Besenval éprouvait tous les inconvénients d'une fausse position. Les uns lui faisaient un tort et même un crime de sa conduite modérée ; les autres le signalaient comme un instrument du despotisme..... Du despotisme !... Ils savaient bien, ceux qui s'armaient encore de ce mot, que le despotisme s'était déplacé le jour où s'ouvrit l'assemblée nationale.

« Enfin, dit M. de Besenval lui-même, le roi, qui fut in-« formé des bruits qui grondaient contre moi, me pressa de « me soustraire au péril, et, sur ma résistance, il me l'or-« donna. Je me déterminai donc à retourner en Suisse. »

Le baron fut arrêté, le 27 de juillet, par la milice de Villenox, qui n'eut point d'égard à l'ordre du roi.

Toutes les horreurs que Sylla commit dans Rome pour établir l'oppression se renouvelaient en ce moment à Paris, au nom de la liberté. Ce *hasard qui servait si bien* le baron de Besenval ne l'abandonna point. M. Necker revenait en France, redemandé par le cri public. Il changea de chevaux dans le lieu même où le général était retenu prisonnier [1]. M. Necker n'ignorait pas les atrocités populaires. Il apprit en route que Foulon et Berthier avaient trouvé des bourreaux avant qu'on leur donnât des juges, et ne douta point qu'un pareil sort n'attendît le baron de Besenval, s'il était conduit à Paris. En faisant différer son départ, il lui sauva la vie.

[1] Le trait que nous allons citer n'honore pas moins M. de Besenval que l'homme généreux qui lui donna cette marque de dévouement. On n'a de pareils amis que lorsqu'on les mérite.

M. le comte de Saint-Chamans, dont la terre est voisine de Villenox, apprit, à neuf heures du soir, que le baron de Besenval venait d'être arrêté par la milice de cette ville. On ajoutait même que ses jours étaient en péril.

La première idée de M. de Saint-Chamans fut de voler au secours de ce général, avec les habitants de sa commune. Mais, à cette heure, comment les réunir? Il rebâtissait une aile de son château ; la charpente en était presque terminée : il y met le feu. Le tocsin, la flamme et les cris font accourir, et d'autant plus diligemment que l'habitation seigneuriale touchait aux dernières maisons du village. Pendant ce mouvement, dont le comte de Saint-Chamans se disposait à profiter, le bruit se répand que M. Necker, impatiemment attendu, change de chevaux à la poste. M. de Saint-Chamans y court, aborde le ministre, lui peint avec chaleur la situation de M. de Besenval, lui persuade qu'un mot de sa main à la municipalité de Villenox sauvera le prisonnier. M. Necker n'hésita point.

M. Necker rentra dans la capitale, comme un monarque chéri dont les jours auraient été menacés. Les acclamations le suivirent jusqu'à l'hôtel de ville, où les représentants de la commune et les électeurs lui prodiguèrent toutes les louanges que Colbert a méritées. Plein du danger de M. de Besenval, il s'empressa de solliciter, non *sa grâce*, comme on l'a dit, mais sa liberté, qui fut accordée. Le roi ne l'eût pas obtenue.

La démarche de ce ministre était délicate; un refus eût compromis sa popularité. Si cette chance ne s'offrit point à M. Necker, il eut plus de générosité que de prévoyance. Mirabeau, qui le haïssait personnellement, et dont son retour déjouait les espérances, ne perdit pas cette occasion de l'humilier. Le soir même, il souleva le district de l'Oratoire contre l'arrêté qui proclamait l'élargissement du baron de Besenval. Telle était, en ce moment, la confusion des idées, qu'une fraction de la république municipale de Paris se crut en droit d'envoyer des ordres à trente lieues de la capitale, sous les yeux d'une assemblée souveraine. Une contradiction non moins étrange, c'est que la décision qu'attaquait un district était émanée des représentants de la commune, revêtus des pouvoirs de tous les districts.

L'arrêté des représentants était juste, mais un acte de justice était une faute qu'il fallait réparer. Aussi, se hâtèrent-ils d'en prendre un autre, par lequel ils révoquaient celui de la veille, en disant qu'ils *l'expliquaient*. Ils se présentèrent à la barre de l'assemblée nationale, pour lui soumettre cette lâche interprétation de leur premier arrêté.

Cette affaire était simple. Un officier général, chargé par le roi de commander des troupes destinées à maintenir la tranquillité publique, remettait ce commandement inutile, et se retirait dans sa patrie. Personne ne l'accusait : pourquoi la milice de Villenox attentait-elle à sa liberté ?

Mais les districts menaçaient, et l'assemblée nationale

ménageait les districts. Elle ne dédaignait même pas de plaire au Palais-Royal, puissance ignominieuse qui s'élevait dans l'asile de la prostitution, et qui dictait impérieusement ses lois. Un excellent discours de M. Garat [1], et l'honorable caution du duc de Liancourt, n'empêchèrent point l'assemblée de confirmer la détention du baron de Besenval; mais on crut s'acquitter avec les principes, en mettant le prisonnier sous la sauvegarde de la loi. La protection d'un fort détachement qu'on envoya pour le garder, à Brie-Comte-Robert, était pour le moins aussi rassurante [2].

Il est bien rare qu'un homme que la fortune a bercé soutienne un revers sans abattement. M. de Besenval opposa son courage à cette injustice. La trempe de son âme était forte; le succès ne l'avait point enivré, l'adversité ne l'étonna point. Bien plus, il ne perdit rien d'une certaine gaieté railleuse qu'il appelle *un don du ciel*, et qui, dans sa prison, n'était pas sans aliment. Deux hommes de loi commandaient tour à tour la garde du château. De ces deux procureurs, *armés en guerre*, le plus plaisant était un M. Bourdon (de l'Oise), que nous avons vu membre de la convention [3]. Ses

[1] Ce beau discours rappelait éloquemment à l'assemblée tout ce qu'elle oubliait. Il fut applaudi comme une *oraison* académique, et n'eut pas d'autre effet.

Combien il est à regretter que M. Garat n'ait pas joint aux lumières d'un esprit distingué cette force de caractère, sans laquelle le talent n'est qu'un avantage à peu près inutile! Osons le dire : ce n'est pas un moindre dommage, pour la littérature et la philosophie, qu'il ait été poussé dans une carrière pour laquelle il était peu fait, et qui ne l'a point dédommagé de la gloire que les lettres lui promettaient. Au reste, nous ne sommes point de ceux qui se plaisent à charger M. Garat de torts dont quelques-uns étaient inévitables, et qui doivent être rejetés sur le malheur des temps et l'iniquité des circonstances.

[2] C'est aux soins de M. de la Fayette que le baron de Besenval a dû les mesures qui l'ont soustrait aux fureurs populaires, depuis le moment où le district de l'Oratoire fit rapporter l'arrêté des électeurs et des représentants de la commune.

[3] Il est à remarquer que le baron de Besenval a prédit à Bourdon (de l'Oise) son avenir politique.

« Ce Bourdon, dit-il *, aura l'ambition d'être quelque chose de plus que « geôlier. Vous le verrez se heurter contre la puissance, et s'y briser. »

Membre de la convention et du club des jacobins, Bourdon (de l'Oise) ne monta jamais à la tribune que pour opprimer l'innocence, combattre la justice, faire taire la pitié.

Nommé membre du conseil des cinq-cents, il inquiéta le pouvoir ombrageux du directoire; et, quoiqu'il fût trop méprisé pour être dangereux, les triumvirs de fructidor l'envoyèrent pourrir dans les

* *Mémoires de Besenval.*

deux épaulettes; son héroïsme bouffon; sa grossièreté, qu'il croyait un ton militaire; le corps de garde et l'étude, mêlés dans son langage; sa valeur, dont il parlait sans cesse, comme un fripon parle de sa probité; sa raison, gâtée par des livres qu'il n'entendait pas; son ignorance acquise et sa sottise naturelle, furent pour M. de Besenval une véritable jouissance. La douceur de se moquer de M. Bourdon était une consolation de tous les moments.

Le baron de Besenval fut transféré, le 7 novembre 1789, dans la chambre de l'aumônier du Châtelet; et, sur le compte qu'en rendirent les journaux, les préventions excitées contre lui se ranimèrent. Une foule immense entourait sa prison soir et matin. Le peuple demandait à grands cris qu'il fût jugé; la populace, plus pressée, demandait sa tête. Ceux qui n'ont pas lu notre histoire ne reconnaissaient plus la nation française.

M. de Besenval raconte qu'au milieu de ces hurlements, un petit billet lui fut apporté par un geôlier. Il était ainsi conçu : « Ils viendront; mais j'y serai. » M. de Besenval ajoute : « Je n'ai jamais pu découvrir d'où me venait cet avis. »

En effet, il ne négligea rien pour le savoir; mais ce fut en vain. On a su depuis que cet invisible ami de M. de Besenval était Dumouriez, qui croyait lui devoir de la reconnaissance.

Le décret de l'assemblée traduisait le baron de Besenval devant le tribunal du Châtelet[1], institué juge des crimes de *lèse-nation*. Ce mot, dont s'enrichissait la langue révolutionnaire, indiquait un délit qu'on se garda bien de définir,

fanges de Sinamari. Bourdon eut l'honneur de partager l'exil des Barthélemy, des Pichegru, des Barbé-Marbois, et de quelques autres hommes non moins estimés. On assure qu'il leur dit, dans le cours de la traversée : « Partout où le « sort vous mènera, vous trouverez in- « térêt et considération; mais Bourdon « (de l'Oise)....!! »

Il mourut, presque en arrivant, d'une fièvre putride, compliquée de remords et de honte.

[1] L'attribution faite au Châtelet de la cause du baron de Besenval, était une infraction formelle du décret portant *que la poursuite du crime de lèse-nation appartient aux représentants de la nation, et non à d'autres.*

afin d'en rendre l'application plus commode. Disons-le, sans craindre de nous tromper, il préparait de loin le crime d'*être suspect*, ainsi que la loi qui le punissait, et que la sagacité malfaisante de son auteur étendit sur toute la France en 1793, comme un filet inévitable.

Un comité, dit *de recherches*, avait été créé dans le sein de l'assemblée nationale. Peu de jours après, la municipalité de Paris eut aussi ses inquisiteurs. Jamais le régime des lettres de cachet n'approcha de la tyrannie de ces deux comités. Charles Voidel n'inspirait pas moins d'effroi que ce féroce Laubardemont, le Voidel du cardinal de Richelieu.

Ce fut le comité de la commune qui fournit les charges produites contre le baron de Besenval. Elles portaient spécialement sur le projet d'assiéger la capitale, de brûler les maisons, de massacrer les habitants; roman absurde, et qui n'en allait que plus directement à son but, celui d'exaspérer la multitude. Ne lui fit-on pas croire, pendant la Fronde, que M. le Prince ne se nourrissait que d'oreilles de bourgeois de Paris [1]? On ne prend guère la peine de persuader le peuple, quand on peut l'abuser.

M. Garran de Coulon, rapporteur du comité des recherches, enfla son acte d'accusation de toutes ces pauvretés dont il ne doutait pas. L'accusé réfuta ce long tissu de mensonges; et, sans user de l'avantage que lui donnaient des détails ridicules, il prouva que, loin de former le projet d'attaquer, on ne s'était pas même occupé du soin de se défendre.

Le tribunal, non moins éclairé par l'insignifiance des dépositions que par la netteté des réponses, acquitta pleinement le baron de Besenval et ses coaccusés.

Ce jugement fut précédé d'un plaidoyer éloquent de

[1] Il n'y a ni petite ni grande révolution sans faux bruits, soit parce que les parties intéressées croient nécessaire de cacher leurs intentions au public, soit plutôt parce que le public s'aveugle lui-même, et n'attend jamais qu'on prenne la peine de le détromper.
(VOLTAIRE, *Mélanges de* 1774.)

M. Desèze : il préludait à la périlleuse et noble mission qui l'immortalise.

Voici comment est terminé l'article de la *Biographie*, constamment défavorable au baron de Besenval : « Il disparut de la scène politique, et finit dans une obscurité peu « glorieuse. Il est mort le 27 juin 1794, à soixante-douze « ans. »

Rien de tout cela n'est vrai. Mieux informé, l'auteur eût dit que cet officier général sortit de sa prison le 29 janvier 1790, attaqué d'un mal grave, auquel il succomba, non le 27 juin 1794, à soixante-douze ans, mais à l'âge de soixante-dix ans, le 2 juin 1791.

M. de Besenval était lieutenant général, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, inspecteur général des Suisses, lieutenant colonel du régiment des gardes suisses, et commandant des provinces de l'intérieur du royaume.

« Il joignait, a dit M. Alexandre de Ségur, à la taille la « plus imposante une figure pleine de charmes dans sa jeu- « nesse, et de dignité dans un âge avancé. »

Livré très-jeune au service, il n'eut ni le loisir, ni les moyens, ni même le besoin de cultiver, par l'étude, des dispositions heureuses. La bravoure tenait lieu de science militaire. On pensait que celui qui commande en chef était le seul qui fût obligé de savoir quelque chose : encore fallait-il que cela ne fût pas nécessaire, puisqu'on voyait d'illustres ignorants battre de très-habiles généraux.

Quand M. de Besenval entra dans le monde, tout ce qu'il avait d'aimable et de séduisant lui valut, auprès des femmes, ce qu'on appelait des *succès*. Les jeunes gens ne cherchaient alors qu'à multiplier leurs aventures galantes, plus encore par fatuité, par esprit de conquête, que par cette mode de libertinage dont le régent avait infecté les mœurs, et qui survécut à l'orgie de son gouvernement.

Perdre gaiement ses premières années au sein des plaisirs

et des frivolités; ménager de loin une porte à l'ambition pour un âge plus sérieux, et poursuivre les honneurs pour orner la vieillesse, tel était le calcul de ceux qui se piquaient d'une certaine philosophie; tel fut celui du baron de Besenval.

Il eut peu d'ennemis, parce que la faveur dont il jouissait n'était pas celle qui met un homme en spectacle, et qu'ayant plutôt l'air de la confiance, elle n'alarmait point l'envie. Peut-être aussi dut-il ce bonheur au soin qu'il prit d'avancer la plupart de ceux avec lesquels il avait servi, surtout les bons officiers sans appui, perdus dans la foule, oubliés ou découragés.

M. de Besenval eut d'autres amis que ceux de sa fortune, même à Versailles : il en était digne. La crainte d'un revers, c'est-à-dire d'une disgrâce, ne l'arrêta point, dans une de ces circonstances épineuses où le courtisan hésite entre son devoir et son crédit, et ne se croit pas tout à fait infidèle aux engagements de l'amitié lorsqu'il compose avec eux. Quelques nuages s'étaient élevés entre la reine et la duchesse de P... Le peu d'empressement de cette dame à réparer un tort qu'elle n'avait pas entretenait les froideurs. La reine s'en plaignit au baron de Besenval : il osa lui déplaire, en justifiant son amie. Sa fermeté respectueuse étonna d'abord cette princesse; le moment d'après, elle le remercia d'un éclaircissement qui lui faisait reconnaître son injustice. La reine se laissait quelquefois emporter par sa vivacité, mais son cœur la ramenait presque toujours avant qu'on eût convaincu sa raison

Le baron de Besenval a tracé le portrait de madame de P... dans ses Mémoires. Le lecteur se persuadera malaisément que cette duchesse, dont le nom seul irritait la multitude, était une femme simple et modeste, insouciante de ses intérêts les plus chers, peu touchée des caresses de la fortune, et qui vit s'évanouir les grandeurs comme on se réveille d'un songe inquiétant et pénible.

M. de Besenval aimait les lettres, et les a cultivées. Ami de Crébillon fils, qui peignait nos mœurs et qui les détériorait, il voulut s'exercer dans le genre que celui-ci mettait à la mode. Il fut mécontent de cette esquisse, qu'il appelait *Chimchim*. Il se trouva trop libre et pas assez gai; ce n'était imiter qu'à moitié son modèle. Il fit un autre roman plus moral, à ce qu'il croyait, mais triste. Ce roman est imprimé sous le titre du *Spleen*. L'extrait d'une lettre de Crébillon nous dispensera de porter un jugement sur cet ouvrage :

« Votre tableau moral est bien projeté. L'invention est « heureuse; il ne faut ni le surcharger, ni le croquer, mais « le remplir. Vous écrivez bien; ne vous forcez pas. Montes- « quieu dit qu'une femme, qu'il ne nomme pas (c'était la « sienne), marchait naturellement bien; mais que quand « elle voulait marcher mieux, elle boîtait. Évitez une chose, « le tortillement et l'obscurité. Vous réfléchissez, vous pos- « sédez le langage de la bonne compagnie, vous avez l'usage « du monde : écrivez comme vous parlez. Ce qu'il importe « que vous sachiez, c'est que vous valez mille fois mieux « que vous ne voulez le croire. Vous avez reçu de la nature « un très-bon esprit; vous avez joint à cet avantage tout « ce que le monde et la lecture doivent procurer : vous êtes « mon baron, et celui de quiconque se pique de respecter et « d'aimer le mérite agréable et solide. »

Collé, dans une lettre au baron de Besenval, qu'on nous a communiquée, le félicite d'une petite composition légèrement satirique, intitulée *le Salon de Bagnolet*. Ce poëme, qui ne s'est pas retrouvé dans les papiers du baron, offrait des portraits dont la ressemblance serait perdue pour nous, mais dont la couleur devait être agréable et vive : il est permis de le présumer, d'après le peu de vers imprimés dans un volume de mélanges littéraires attribués à M. de Besenval. Nous citerons ici des fragments d'une *Épître à Damon*, datée de Fontainebleau, 1761, et qui prouvent que si le

baron de Besenval a joué pendant plusieurs années le rôle d'un heureux courtisan, sa vocation ne se prononçait pas encore.

Enfin, par la foule entraîné,
Damon, me voilà donc à la cour amené!
Là, libre de tous soins, spectateur sans ivresse,
De l'orgueil et de la bassesse
Je vais voir le jeu combiné.
Quel étrange pays! quel peuple! quel tumulte!
Quelle divinité demande ici le culte
De l'adorateur prosterné?

. . . . . .
. . . . . .

Mais il est arrivé cet instant de détresse,
Où l'huissier, une liste en main,
De cette foule qui s'empresse
Fixera ce soir le destin:
Ce ne sont plus ces gens si gonflés d'insolence;
Regardez-les pressés, confondus en silence,
Et le maintien étudié;
Mais surtout inquiets, dans la peur qui les frappe,
Que leur nom à l'huissier n'échappe,
Ou que le roi ne l'ait rayé.
On croirait que le bien où chacun d'eux aspire,
Digne de leur recherche, a droit de les séduire,
Par le prix qu'on attache à la réalité:
Non, d'un triste souper l'ennuyeuse chimère
Est le bien précieux et l'attrait qu'exagère
Leur misérable vanité.

. . . . . .
. . . . . .

Mais, parmi ces divers spectacles,
Par l'indignation je me sens émouvoir,
En voyant une femme [1], arbitre des oracles,
Profaner les droits du pouvoir;
Avilissant le sceptre où sa main participe,
Écartant la vertu pour élever son sang,

[1] Madame de Pompadour.

Avide de trésors que son faste dissipe,
Et prête à succomber sous le poids de son rang.

. . . . . .
. . . . . .

Ici tout est calcul, tout y sent la contrainte :
Tout visage est couvert du masque de la feinte ;
De son propre malheur chacun est l'artisan.
La jalousie et les disgrâces,
Les contradictions qui germent sur ses traces,
Voilà les jours d'un courtisan, etc., etc.

Le Mariage de Figaro fut joué pour la première fois à la fin d'avril 1784. On peut se rappeler que la représentation de cet ouvrage souffrit de grandes difficultés. Beaumarchais, qui traitait de *persécution* une résistance trop bien fondée, mit tant de suite et d'adresse dans ses démarches, qu'on permit aux acteurs de la Comédie d'*essayer* la pièce sur le théâtre de M. de Vaudreuil, à Génevilliers. L'intention de l'auteur était surtout d'*essayer* les spectateurs, tous gens de la cour, et de se faire des amis de ceux mêmes que ses peintures insultaient. Cet homme d'esprit les avait devinés. Ils trouvèrent *Figaro* très-piquant, très-gai, presque décent, et s'intéressèrent à ce que le public ne fût pas privé de ce qui devait l'amuser à leurs dépens. Vainement le baron de Besenval présenta-t-il cette comédie comme la satire du gouvernement, brodée sur un fond licencieux qui complétait le scandale : il ne fut point écouté.

Beaumarchais n'ignora point que M. de Besenval était à la tête de l'opposition. Ils échangèrent quelques billets aigre-doux, où Beaumarchais n'eut pas toujours l'avantage.

Beaumarchais et madame du Barry sont peut-être les deux personnages qui caractériseront le mieux leur siècle, aux yeux de la postérité.

L'Académie de peinture comptait le baron de Besenval au rang de ses membres honoraires. Il s'était fait un cabinet

de tableaux choisis dans les trois écoles, et passait pour un très-bon juge. L'homme bien organisé n'a pas besoin d'une étude approfondie du dessin et de la théorie des arts; l'instinct du *beau* lui suffit. Il n'en sait pas assez pour se tromper.

M. le maréchal de Ségur et le vicomte de Ségur son fils ont hérité de cette précieuse collection.

M. de Besenval était passionné pour les jardins, non en amateur fantasque, mais en homme qui sent la nature. Il fit désirer à la reine de posséder et d'acclimater des arbustes étrangers; et, peu de temps après, une colonie de végétaux précieux et rares fut envoyée de Schoënbrun, pour peupler Trianon. On adopta le goût et l'exemple de la reine. On construisit des serres, on les garnit de plantes achetées à grands frais; les fleurs entrèrent dans les spéculations du commerce. La fantaisie d'un souverain suffit pour créer une industrie : quel accroissement de richesses la Flore française ne doit-elle pas à l'amour de Joséphine pour la botanique?

Depuis longtemps M. de Besenval voyait la révolution s'avancer. Il s'en affligeait d'autant plus qu'il pressentait le sort du roi, dont il respectait les vertus, dont il chérissait la bonté, dont il connaissait le penchant à se défier de lui-même et des autres. « Rien, comme on l'a dit, ne rend plus faible que de sentir sa faiblesse. » Mais le baron de Besenval se trompait, en imputant cette grande insurrection aux livres des philosophes. N'assignons pour cause à la révolution, ni tel ou tel livre hardi, ni la guerre d'Amérique, ni l'état des finances, ni même les fautes du gouvernement; mais toutes ces causes réunies. Le progrès des lumières la rendait plus que probable, et la corruption devait la rendre funeste.

L'instruction régulière du procès de M. de Besenval commença le 19 novembre 1789. Au nombre des pièces rassemblées sous ses yeux pour établir sa défense, il aperçut un ordre signé *Louis*, et portant ces mots : *Le baron de Besenval repoussera la force par la force*. Il s'empara de cet

ordre, et le déchira. « Quelle imprudence ! s'écria M. de B..., « procureur de l'accusé. Notre plus beau moyen ! Mon « cher défenseur, lui répondit M. de Besenval, ce bout de « papier plairait trop aux ennemis du roi ; n'ajoutons pas à « ses malheurs. Mais, répliqua M. de B..., le roi n'est « pas prisonnier. Êtes-vous bien sûr de cela ? reprit son « généreux client. » Et, quoi qu'il pût dire, il n'ébranla point l'homme de loi ; qui n'entendait rien en sacrifices, et pour qui de pareils sentiments étaient à peu près romanesques.

Le baron de Besenval était irascible et violent. Il prétendait que tous ses efforts pour triompher de ce naturel impétueux avaient été vains. Au moins n'oubliait-il rien de ce qui pouvait faire pardonner ses emportements.

Un vieux serviteur, qui l'avait vu naître, occupait un appartement dans sa maison. Il y passait tranquillement les derniers jours de sa vie, nourri, soigné, servi même avec des égards recommandés à tous les domestiques. On laissait à Blanchard (c'était son nom) quelques petits détails, pour éloigner de lui la pensée qu'il était inutile. Un jour il eut le malheur de laisser tomber un vase du Japon, où M. de Besenval élevait avec soin un arbuste sorti de la serre de Trianon. La plante, couverte de ses fleurs, fut brisée. Le baron, furieux, maltraita de paroles le pauvre vieillard, qui, désespéré de sa maladresse et des reproches de son maître, lui demanda le lendemain la permission de se retirer : « Vous « me quitteriez ! lui dit le baron ému : vous, Blanchard ! Il « n'en sera rien, mon vieil ami. » Blanchard insiste. « En « ce cas, monsieur, lui dit son maître, voilà la clef : vous « êtes plus ancien que moi dans la maison ; c'est à moi de « m'en aller. »

Blanchard, attendri, couvert de larmes, voulut se jeter aux pieds du baron : celui-ci le serra dans ses bras.

Ce trait manque à la charmante comédie du *Bourru bienfaisant*.

Le mal qui termina les jours du baron de Besenval n'était pas douloureux, mais les apparences en étaient effrayantes. De longues défaillances interrompaient absolument sa vie quatre ou cinq fois par jour, et cet état durait deux, trois et même quatre minutes. Las de remèdes impuissants, et résolu de n'en plus faire, il écouta pourtant la proposition d'appeler un médecin dont on racontait des merveilles. Ce docteur procédait, disait-on, par des voies tout à fait neuves (cette manière annonçait déjà l'empirique). Enfin, M. R.... était vanté comme l'homme de France le plus salutaire. Il examina longtemps son malade, ne fit pas même les questions nécessaires, et sortit d'une méditation profonde par une décision digne de Sganarelle. Il prononça que la faiblesse du baron tenait à la rigueur de sa diète, et lui prescrivit, à l'agonie, ce que l'homme le mieux portant ne digère pas toujours, des truffes, du jambon, de la croûte de pâté. Le baron le prit pour un fou, mais ne recula pas; ce qui n'était guère plus sage. « Écoutez, lui dit-il, si vous « me tuez, on en parlera; votre réputation peut en souffrir. « Vous jouez plus gros jeu que moi. Voyez, c'est votre af- « faire ! »

Le docteur persévéra dans son ordonnance [1], et le premier effet qu'elle obtint parut miraculeux. Le malade sentit ses forces renaître; les accidents cessèrent. Mais, le lendemain, ils recommencèrent avec plus de fréquence et de gravité. Le péril devint imminent.

Quoiqu'il ne doutât point de sa fin prochaine, il ne gardait point le lit, et quittait rarement sa société, toujours très-nombreuse. Il avait vingt-cinq personnes à dîner le 2 juin, jour de sa mort: pendant qu'on était à table, il entra dans la

[1] Un ami de M. de Besenval (le comte de Pusignieu) rendit compte au roi de l'opinion du docteur R... sur l'état du baron, des remèdes qu'il avait prescrits, et de leur succès, contre toute attente. « Ce docteur, répondit Louis XVI, est un « charlatan que j'ai fait renvoyer de l'hô- « pital militaire de la Rochelle, parce « qu'il faisait des essais sur les soldats. « Dites, de ma part, au baron qu'il se « défie d'une médecine insensée. »

salle à manger, en disant à ses convives : « C'est l'ombre du « commandeur qui vous fait sa visite. » Cette apparition, ces mots que rendaient encore plus sinistres une pâleur affreuse, un vêtement blanc et traînant, une voix pénible, des traits décomposés, répandirent un effroi qu'on eut peine à dissimuler. Il s'en aperçut, sourit, et rentra dans le salon. Une heure après, il n'était plus.

Les Mémoires du baron de Besenval ne sont pas proprement des mémoires. Il n'a donné suite à ce qui le concernait que depuis les derniers jours de l'année 1788 jusqu'à l'événement de son procès. Le reste se compose de souvenirs épars et sans liaison, jetés sur le papier dans le peu de moments que lui laissaient les détails du régiment des gardes et ceux de sa compagnie, son inspection générale, son commandement, sa correspondance, ses assiduités à la cour : mais ces fragments sont précieux par un caractère de vérité qu'il est difficile de méconnaître ; déjà même ils font autorité. Des historiens estimés, et notamment M. Lacretelle, citent très-souvent le baron de Besenval à l'appui des faits qu'ils rapportent. Ses Mémoires réunissent en effet, d'après la pensée d'un moderne, toutes les conditions d'un bon témoignage historique : *Gravis igitur testis ille qui vidit sua tempora ; melior, qui vidit et pars aliqua fuit ; optimus, qui rescripsit quas gesserat, aut adjuverat.* (SALM., in FLOR.)

Le vicomte de Ségur, à qui ces Mémoires ont été dérobés en 1794, et qui s'est trouvé contraint d'en autoriser la publication, eût fait sagement de supprimer des historiettes qui les déshonorent. Un autre motif semblait l'exiger. On est maître de livrer ses confessions au public, mais on ne l'est pas de lui livrer la confession des autres. Quant à nous qui condamnons franchement ces révélations indiscrètes, il nous serait impossible, sans donner une édition incomplète

et tronquée, de réparer un tort qui ne doit être imputé qu'au premier éditeur. Nous croyons même qu'il n'atteint pas l'auteur des Mémoires : car on sait que le baron de Besenval écrivit ces aventures pour amuser son loisir, comme pour se les raconter à lui-même, et qu'il ne se proposait pas de mettre le public dans sa confidence.

D.

MÉMOIRES

DU

BARON DE BESENVAL.

Anecdote de Louis XIV avec M. de Nangis et M. le duc d'Orléans.

On a dit avec raison, de Louis XIV, que jamais aucun prince n'a su faire le roi comme lui. Il mettait à profit, pour sa considération, les moindres choses, auxquelles même tout autre n'aurait peut-être pas pensé; il en avait si bien contracté l'habitude, que tout naturellement il ne laissait échapper aucune occasion d'en imposer, et il y avait si bien réussi qu'aucune cour n'a été plus asservie que la sienne.

Je tiens de M. d'Estissac que M. de Nangis, son frère de mère, pour qui Louis XIV avait beaucoup de bontés, lui ayant demandé un jour la permission de le suivre lorsqu'il allait tirer, ce prince lui répondit avec emphase : *Mais, Nangis, savez-vous bien ce que vous me demandez?* M. de Nangis, en courtisan habile, se confondit en excuses sur la liberté qu'il prenait, exagérant son audace de prétendre à une si grande faveur; mais il persista à obtenir une grâce qu'il osait espérer de son attachement, et qui le comblerait de gloire aux yeux de la cour. Le roi, après avoir réfléchi quelques instants, lui dit qu'il y consentait, mais à une condition : c'est qu'il n'en dirait mot. M. de Nangis lui représenta qu'il était bien difficile de garder le secret sur une chose dont il y aurait tant de témoins : *Faites comme vous voudrez*, lui répliqua le roi; *mais je ne veux pas que cela soit su.* Peu de temps après, Louis XIV étant allé tirer, M. de Nangis profita de sa permission. Ce prince le voyant

venir de loin dans la plaine, demanda avec chagrin à M. de la Rochefoucauld, et à deux ou trois favoris intimes qui étaient à sa suite, quel était cet homme qui s'avançait? Ces messieurs, quoiqu'ils eussent reconnu M. de Nangis, lui répondirent qu'ils n'en savaient rien; et ayant couru au-devant de lui comme pour le reconnaître, ils le conjurèrent de s'en aller, s'il ne voulait se perdre, le roi ayant montré du mécontentement de voir un homme assez audacieux pour s'approcher. M. de Nangis, sûr de son fait, sans leur répondre positivement, s'avança toujours; et lorsqu'il fut tout auprès du roi, les courtisans furent bien surpris d'entendre ce prince lui dire avec familiarité : *Regardez, Nangis, si vous avez jamais vu une chienne arrêter plus ferme que celle-là!*

Quoique Louis XIV fût certainement l'homme le plus vain qui ait jamais existé, cependant c'était encore plus par calcul que par ostentation qu'il marquait chaque jour par des traits ou semblables à celui que je viens de rapporter, ou capables d'accréditer les faveurs ou les récompenses qu'il accordait pour exciter le mérite. Un jour qu'un officier lui présentait un placet pour avoir la croix de Saint-Louis, le roi lui répondit qu'il lui donnait une pension. L'officier lui répliqua qu'il aimerait mieux la croix. *Vraiment! je le crois bien*, s'écria ce prince en passant son chemin. M. le duc d'Orléans, depuis régent du royaume, en entendant l'exclamation du roi, se mit à rire. Ce prince, rentré dans son cabinet, l'appela, et lui dit : *Mon neveu, quand je dis de ces choses-là, je vous prie de ne pas rire.* Ce qui prouve qu'il sentait la valeur des choses, et par là se sauvait du ridicule de l'exagération.

Anecdote sur mon père.

Les gens modestes sont agréables aux autres; mais souvent ils sont la dupe de leur retenue. Mon père en est une preuve. Tout le monde a fait honneur au cardinal Alberoni, ou au baron de Goertz, du projet qu'eut Charles XII d'aller détrôner le roi d'Angleterre; je le croyais comme tout le monde. Cependant il est de mon père, et j'en dois la preuve à M. de Rulhière, qui, à portée de faire des recherches dans le dépôt des affaires étrangères,

a découvert cette anecdote, et m'en a communiqué la preuve, en m'envoyant la copie de la dépêche de mon père au maréchal d'Uxelles, où il lui fait l'ouverture de ce grand dessein.

Mon père fut envoyé en 1707 en Saxe, avec le caractère de ministre, pour offrir à Charles XII la médiation entre la France et ses ennemis. Le czar Pierrre s'adressa aussitôt à lui pour demander la paix; et Auguste, roi détrôné de Pologne, en fit autant pour obtenir, en qualité d'électeur de Saxe, la protection de ce même roi qui l'avait détrôné. C'est pendant le cours de toutes ces longues négociations que mon père envoya la dépêche suivante au maréchal d'Uxelles. M. de Rulhière l'a copiée mot à mot sur l'original, dans les recueils des affaires étrangères, au titre *Pologne*, 1716, première partie.

Dépêche du baron de Besenval au maréchal d'Uxelles, datée de Varsovie le 26 février 1716.

« Monseigneur,

« Je reçois un honneur infini par la permission qu'il vous a plu me donner, dans votre lettre du 13 janvier, de vous entretenir indifféremment sur les matières qui auront rapport aux affaires générales, aussi bien que de celles qui regardent mon emploi. Je profiterai, monseigneur, de cette liberté, aux ocensions qui pourront me rendre digne de votre estime.

« Il est vrai que le roi ne saurait se dispenser de s'intéresser au sort du roi de Suède, à cause des obligations contractées par les garanties des traités de Westphalie et d'Oliva; mais il est en même temps nécessaire que le roi de Suède écoute ses amis, et ne les mette pas hors d'état de lui rendre service, par des partis opposés à la possibilité. Il doit de plus considérer la nature des services que la situation de ses amis leur permet de lui rendre; et, ne voulant pas s'y assujettir, les amis sont en quelque façon disculpés.

« Je ne sais si la pensée dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, de laquelle je parle au roi dans ma lettre d'aujourd'hui, sera du goût du roi de Suède. Peut-être que celles tendantes à lui procurer les moyens de manier plus longtemps les armes lui

plairont davantage; et je ne comprends pas comment, après avoir fondé si longtemps ses espérances sur l'assistance des Turcs, au péril de perdre ses États, comme il en a en effet perdu une bonne partie en poursuivant ses projets à la Porte, il n'a pas encore songé à se mêler des affaires d'Angleterre. Elles lui offrent de tout autres ressources : il pourrait contribuer au succès de l'entreprise du chevalier de Saint-George. Peut-être que peu d'aide emporterait la balance de ce côté-là, et avant que d'autres puissances eussent le loisir d'y remédier. Le roi de la Grande-Bretagne est d'autant plus ennemi de celui de Suède, qu'il s'est déclaré tel sans en avoir eu le moindre sujet. Par conséquent, le dessein de s'en venger est juste; mais le moyen de l'exécuter, difficile. Toutefois les partis extrêmes, outre qu'ils ne déplaisent point au roi de Suède, sont d'usage dans la situation où il se trouve. Il pourrait, sous prétexte de faire une descente en Zélande, armer une escadre, y embarquer trois ou quatre mille hommes de ses meilleures troupes; les munir, à l'aide des puissances intéressées à soutenir le prétendant, de toutes choses dont celui-ci a besoin, et profiter d'un bon vent pour l'aller joindre, dans le temps où les Suédois seraient attendus aux portes de Copenhague. Une campagne doit décider des affaires d'Angleterre. La présence du roi de Suède, et les secours qu'il y amènerait, sans qu'ils puissent donner de l'ombrage pour l'avenir aux Anglais, qui estiment ce prince et aiment les Suédois, détermineraient l'entreprise en faveur du chevalier de Saint-George, si elle peut réussir; et le roi de Suède, qui seul est capable de former un pareil projet, n'y risquerait pas tant qu'il a risqué dans ceux qu'il a formés en Turquie. »

Dans la lettre que m'écrit M. de Rulhière, en m'envoyant la copie de la dépêche de mon père, il ajoute : « D'après cette dé-« pêche, on voit combien il y a à réformer dans ce que M. de « Voltaire dit à ce sujet, à la fin de son Histoire de Charles XII. » *Le premier qui découvrit ces intrigues*, écrit M. de Voltaire, *fut le duc d'Orléans, régent de France; il avait des espions dans toutes les cours de l'Europe : ce genre d'hommes, dont le métier est de vendre le secret de leurs amis*, etc... *Le duc*

d'Orléans, lié avec le roi d'Angleterre par des engagements personnels, lui découvrit les menées qui se tramaient contre lui. « Il devient évident, continue M. de Rulhière, que M. le régent « n'eut pas besoin de découvrir ce projet par des espions ; il l'a- « vait lui-même suggéré au roi de Suède, d'après les idées de « M. de Besenval : et quand il s'allia ensuite avec le roi d'An- « gleterre, il lui révéla ce que lui-même avait tramé. Mais « Charles XII n'en resta pas moins attaché à ce projet, qui eût « fait de si grands changements en Europe, et dont il s'occupait « quand il fut tué. »

Anecdotes sur le roi de Portugal, père du roi régnant aujourd'hui.

On aurait dit d'un particulier qui aurait ressemblé au roi de Portugal, qu'il était fou : on ne se permettait que de le trouver extraordinaire. Il faut pourtant convenir qu'au milieu de ses extravagances il avait des choses originales.

Il vivait publiquement avec une religieuse ; et lorsqu'il allait chez elle, c'était toujours avec son confesseur et son médecin. Le médecin tâtait le pouls de sa majesté ; et quand il le trouvait dans un état convenable, le roi passait la nuit avec la religieuse. Si, au contraire, le pouls n'était pas propre à la circonstance, le roi se faisait donner l'absolution par son confesseur, et revenait chez lui.

Une nuit que ce prince était avec sa religieuse, elle saisit, pour lui demander une grâce, un de ces moments où les amants, d'ordinaire, ne refusent rien. Voyant qu'il ne lui répondait pas, *Comment,* dit-elle, *pouvez-vous différer à m'accorder quelque chose que je désire ardemment? et seriez-vous capable de me refuser? Non*, répondit-il ; *je vous promets que demain j'en parlerai au roi.*

Ce prince assistait fréquemment à matines chez les dominicains, ayant à la main un bâton de deux à trois pieds ; et lorsqu'il apercevait quelque moine endormi, il lui jetait son bâton à la tête ; et dans le moment un frère lai partait, qui le ramassait, et le remettait à sa majesté.

Il paraît que l'esprit avait de l'attrait pour lui. Le marquis de

Pontelima, homme de la première qualité de Portugal, se tira, par une saillie fort plaisante, d'une conversation vis-à-vis de ce prince, qui devenait assez embarrassante pour le marquis, d'autant que le roi commençait à se fâcher. Il s'agissait du pouvoir que les rois ont sur leurs sujets : le marquis prétendait qu'il a des bornes ; et ce prince, n'en voulant admettre aucune, lui dit avec emportement : *Si je vous ordonnais de vous jeter dans la mer, vous devriez, sans hésiter, y sauter, la tête la première.* Le marquis, au lieu de répliquer, se retourna brusquement, prit le chemin de la porte. Le roi lui demanda avec étonnement où il allait : *Apprendre à nager, sire,* lui répondit-il. Le roi se mit à rire, et la conversation finit.

Il n'entretenait ni ne payait la solde à ses troupes ; mais, en revanche, il leur avait donné la permission de demander l'aumône : aussi étaient-elles en si mauvais état, que très-souvent sa garde était couverte de haillons et nu-pieds. Lorsqu'il rencontrait de ses soldats, il les appelait *les pauvres disgraciés.*

Intrigue de M. le duc de Richelieu avec mademoiselle de Charolais et mademoiselle de Valois.

Madame de Ségur [1], contemporaine et amie de mademoiselle de Charolais et de mademoiselle de Valois, m'a conté toute l'histoire suivante, qu'elle tenait de ces deux princesses.

Le duc de Richelieu, depuis maréchal de France, joignait, dans sa jeunesse, à une figure charmante, infiniment d'esprit et de séduction. Il était audacieux, et peu scrupuleux en amour. En voilà plus qu'il n'en fallait pour avoir et tromper toutes les femmes, dans un temps où la galanterie faisait l'unique occupation de la cour et de la ville. Il était parvenu à plaire à mademoiselle de Charolais, conquête aussi flatteuse pour l'amour-propre que pour le sentiment. Mademoiselle de Charolais était alors dans sa première jeunesse, et, entre mille perfections que la nature lui avait prodiguées, elle avait des yeux d'une si grande beauté, qu'au bal ils perçaient sous le masque, et la faisaient toujours reconnaître.

[1] Mère du maréchal de Ségur.

Il y avait déjà quelque temps que cette intrigue durait, lorsque madame la duchesse de Lorraine, grand'mère de l'empereur d'aujourd'hui, vint à Paris. M. le duc d'Orléans, alors régent du royaume, employa tous les moyens possibles pour la bien recevoir; et, dans les fêtes qu'il s'empressa de lui donner, mademoiselle de Valois sa fille parut, pour la première fois, en public.

Tout le monde fut ébloui de sa beauté, et M. de Richelieu ne fut pas des derniers à en être frappé. Tout autre que lui aurait regardé comme chimérique le projet de lui plaire, par la difficulté de réussir. Qu'on se représente une jeune princesse au sortir de l'enfance, fille du régent, du maître de la France, logée au Palais-Royal, ayant une vieille madame Desroches pour gouvernante, Argus suranné qui ne la quittait pas, ni jour ni nuit. Ce qui aurait rebuté tout autre, ne servit qu'à exciter davantage M. de Richelieu; il mit en œuvre toutes les ressources et les moyens qu'une grande adresse et beaucoup d'expérience purent lui suggérer pour instruire et convaincre mademoiselle de Valois de sa passion; et il parvint enfin à s'en faire aimer.

Si les assemblées publiques, plus fréquentes dans ce temps-là qu'à l'instant où j'écris, lui facilitaient les moyens de faire parler le langage des yeux, de dire un mot en passant, ces moyens ne pouvaient satisfaire ni ses désirs, ni la fin qu'il se proposait. Pour se rapprocher de mademoiselle de Valois, il employait toute sorte de déguisements : c'était l'apparence d'un marchand, d'un garçon de boutique, d'un homme de peine, d'un galérien demandant du pain, qui lui fournissait la liberté d'exprimer par quelques mots la peinture du tourment qu'il endurait; mais, en amour, ces ressources ne sont que des palliatifs, des soulagements passagers qui ne font qu'irriter les désirs.

M. de Richelieu imagina de gagner une Angélique, fille de garde-robe de mademoiselle de Valois, dont la haute taille ressemblait à la sienne. Sous ses habits, il hasarda ses fonctions, qui étaient de porter tous les soirs, dans un cabinet particulier où la princesse se déshabillait, ce qu'il fallait pour la coucher. Tous les yeux, et surtout ceux de madame Desroches, qui d'ailleurs n'y voyait pas fort clair, furent trompés à ce déguisement. Mademoiselle de Valois seule reconnut son amant.

On croit bien qu'elle ne tarda pas à passer dans son cabinet pour faire sa toilette, et qu'elle ne négligea pas de dire à madame Desroches qu'elle avait quelques lettres importantes à écrire avant de se coucher, ce qui fut pris pour bon; mais l'écriture se prolongeant outre mesure, madame Desroches, que le sommeil gagnait, criait de temps en temps : *Allons, princesse, couchez-vous donc; vous achèverez demain matin.* A quoi la princesse répondit : *Cela ne se peut, ma bonne; encore quelques instants, et je crois que j'aurai fini.*

Plus M. de Richelieu avait été heureux sous la forme d'Angélique, plus il sentait de privation de ne pouvoir plus la prendre. L'amour est ingénieux et fécond en ressources : l'appartement de mademoiselle de Valois, au Palais-Royal, aboutissait sur la rue de Richelieu à une maison voisine, dont le mur était mitoyen. M. de Richelieu loua cette maison, fit percer le mur qui répondait au cabinet de mademoiselle de Valois, et se procura une porte qui était couverte par une grande armoire où la princesse serrait des confitures. Maître de se rapprocher ainsi de mademoiselle de Valois, je laisse à juger s'il ne mit pas à profit tous les instants.

Quelque cachée que fût cette intrigue, les yeux de la jalousie surent la pénétrer. Mademoiselle de Charolais, sur des indices assez forts qui lui firent naître des soupçons, voulut les approfondir; ce qui mit M. de Richelieu dans le cas d'éprouver des questions embarrassantes, des reproches et des scènes. Il donnait la préférence, dans son cœur, à mademoiselle de Valois, qui devait l'avoir, comme dernière en date; cependant il ne voulait pas perdre mademoiselle de Charolais : les conserver toutes les deux, au point où en étaient les choses, devenait extrêmement difficile. Il en forma le projet, et voici comme il s'y prit pour réussir.

Il fit le malade pendant quelque temps; et s'étant affublé de tout ce qui annonce un homme victime d'une jouissance indiscrète, ainsi équipé, il alla à un rendez-vous de mademoiselle de Charolais. Là, lui prodiguant toutes les démonstrations de la tendresse la plus vive, il lui ajouta qu'il se reprochait de lui avoir fait mystère de ce qui se passait entre mademoiselle de

Valois et lui; d'autant que malheureusement il était dans un état qui ôtait tout soupçon d'infidélité; qu'il convenait que mademoiselle de Valois avait pris du goût pour lui, et que, de son côté, il s'était prêté à cette intrigue, dans la vue de profiter du crédit qu'elle avait sur M. le régent son père, pour avancer sa fortune; que la princesse était si vive et si audacieuse que, ne s'en souciant point du tout, et seulement pour l'éprouver, il lui avait proposé de louer une maison mitoyenne, et d'y percer une porte qui donnerait dans son appartement; qu'à son grand étonnement elle y avait consenti, et que très-souvent, par ce moyen, il allait la voir la nuit, sans qu'il se passât autre chose que de lui dire beaucoup de galanteries qu'il entremêlait de commissions, pour obtenir de M. le régent ce qu'il pouvait désirer.

Mademoiselle de Charolais, trompée par les apparences, crut aisément le malheur dans lequel M. de Richelieu disait être tombé. Elle lui en fit les reproches qu'elle était en droit de se permettre; mais, sachant jusqu'où les hommes poussaient la fatuité dans ce temps-là, elle ne voulut point ajouter foi à la facilité de mademoiselle de Valois, à moins d'en être convaincue par ses yeux. M. de Richelieu y consentit; et il fut arrangé qu'elle s'établirait dans la maison en face de celle qu'avait louée M. de Richelieu, d'où elle le verrait entrer pour pénétrer ensuite dans l'appartement de mademoiselle de Valois. En effet, elle se rendit dans cette maison à l'heure convenue, avec madame de Cézane, toutes les deux déguisées, et elles virent la porte de la maison qu'avait indiquée M. de Richelieu s'ouvrir à son arrivée, et se refermer dès qu'il fut entré.

Mademoiselle de Charolais ne fut point encore persuadée. Dans sa première entrevue avec M. de Richelieu, elle lui dit que si les apparences étaient pour lui, rien ne prouvait que la maison où il était entré communiquât avec l'appartement de mademoiselle de Valois; que, pour qu'elle le crût, il fallait qu'elle fût dans la maison, dans la chambre où était la porte de communication; qu'elle la vît s'ouvrir; qu'elle le vît entrer pour pénétrer chez mademoiselle de Valois; qu'alors il ne lui resterait aucun doute. M. de Richelieu y consentit encore, en

exigeant toutefois de mademoiselle de Charolais les réserves nécessaires pour ne la point compromettre, ni lui, ni mademoiselle de Valois; ce qu'elle promit.

D'après la convention, à quelques jours de là, ils s'embarquèrent tous deux dans un carrosse; et mademoiselle de Charolais fut forcée de revenir de son incrédulité, toutes choses s'étant passées comme l'avait annoncé M. de Richelieu.

En convenant que l'intrigue et la fausseté conduisent toujours à la haine, au mépris, il faut avouer aussi qu'elles produisent souvent des moments bien piquants. Qu'on se représente ce qui devait se passer dans l'âme de M. de Richelieu, trompant tous les yeux, allant trouver une princesse de dix-sept ans, fille du maître de la France, gardée, soignée comme telle; dont la beauté faisait l'admiration de tout le monde, et ayant pour confident une autre princesse à peu près du même âge, dont les charmes ne cédaient en rien à la première, et dont il était également adoré! On ne peut que s'écrier : Pourquoi le mal a-t-il tant d'attraits? Cette pensée n'est pas neuve; mais sa justesse oblige de la répéter à tout moment.

Tandis que mademoiselle de Valois prodiguait des nuits aussi délicieuses à M. de Richelieu, on traitait de son mariage avec le roi de Sardaigne; et la chose était assez avancée, lorsqu'il arriva une catastrophe aisée à prévoir. Le mystère de la porte de communication se découvrit; et, malgré les précautions de M. le régent, cet événement fit un si grand bruit qu'il alla jusqu'en Piémont, où Madame, mère de M. le régent, eut la bêtise d'en écrire; ce qui rompit totalement la négociation du mariage.

A peu près dans ce temps-là, la Fillon, célèbre appareilleuse, découvrit une conjuration contre M. le régent, par l'indiscrétion d'un secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne, qui faisait un souper de débauche chez elle. Le plan de la conjuration était d'ôter la régence à M. le duc d'Orléans pour la donner au roi d'Espagne, qui devait venir en France. Madame la duchesse du Maine était à la tête de l'intrigue, et beaucoup de gens de distinction y étaient entrés, surtout des militaires, qui avaient promis le secours de leurs régiments. M. de Richelieu était du

nombre de ces derniers. A la première nouvelle qu'en eut M. le régent, il fit mettre à la Bastille tous les gens impliqués dans cette affaire, et M. de Richelieu y alla comme les autres.

M. le duc d'Orléans avait trop de génie pour ne pas sentir que, du moment que la conjuration était découverte, tout danger était passé. Son caractère doux l'éloignait également de toute vengeance, à plus forte raison de faire couler du sang. Cependant il mit cet événement à profit pour se défaire de mademoiselle de Valois, dont il était fort embarrassé, depuis l'éclat de la porte de communication.

M. le duc de Modène, moins délicat que le roi de Sardaigne, s'était proposé pour l'épouser : mais, constante dans ses sentiments pour M. de Richelieu, et trouvant trop de disproportion d'un roi à M. de Modène, d'ailleurs peu fait pour plaire, elle résistait à la volonté de son père, qui désirait terminer ce mariage. Lorsqu'elle sut que M. de Richelieu était à la Bastille, elle alla se jeter aux pieds de M. le régent, pour lui demander sa grâce. Il la reçut avec cette sévérité qui en impose toujours dans la personne qui a toute l'autorité, à plus forte raison quand il y joint la qualité de père. Il lui répondit durement *que M. de Richelieu s'était mis dans le cas de perdre la tête, et qu'il la perdrait; que cependant il lui promettait sa grâce, à condition qu'elle épouserait M. de Modène.*

Un jeune cœur, bien épris, sans expérience, n'hésite point à se sacrifier pour sauver son amant. Mademoiselle de Valois promit : mais bientôt, revenue de l'enthousiasme du moment, elle se livra à la douleur la plus profonde; et le jour qu'elle fut épousée par procuration, elle avait plus l'air d'une victime qu'on traîne au sacrifice, que d'une princesse qui marche aux autels de l'hymen. Tous les spectateurs étaient attendris de son sort. Il n'y eut que M. de Richelieu, à qui l'on avait rendu la liberté, qui, à l'inconséquence de se trouver à cette cérémonie, joignit celle de parler sans cesse à l'oreille de mademoiselle de Charolais, en regardant mademoiselle de Valois; ce qui révolta tout le monde.

Plusieurs années après, madame de Modène étant revenue en France, et s'étant rapprochée de mademoiselle de Charolais, ces deux princesses se confièrent mutuellement tous les détails

qui regardaient M. de Richelieu, et conçurent pour lui une égale haine, qu'elles ont conservée jusqu'à la mort.

Aventure singulière.

M. de Roquefeuille, qui n'est ni aimable ni plaisant, pas même bon marin, quoique son métier fût de l'être, m'a conté une aventure fort singulière qu'il dit tenir de M. de Vaugelas, lieutenant-colonel du régiment de Penthièvre.

Deux officiers de ce régiment, dont M. de Vaugelas a tû les noms, vivaient intimement; ils étaient dans une garnison qu'il n'a pas nommée non plus, et ils allaient fort souvent chez un vieux gentilhomme veuf, qui n'avait qu'une fille âgée de dix-huit ans, très-jolie, et bon parti pour une garnison. Au bout de quelque temps, cette demoiselle devint grosse : le père, furieux, lui fit la question ordinaire, et lui demanda de qui était l'enfant ? Sans s'émouvoir, elle lui répondit qu'il était de monsieur un tel, à moins qu'il ne fût de monsieur un tel ; et nomma les deux amis en question. Le père suivit encore l'usage usité en pareil cas : il demanda ces deux messieurs ; et, leur ayant fait part de la situation de sa fille, il leur dit qu'ils vissent entre eux deux qui voudrait l'épouser ; sans quoi il avait encore assez de force pour tirer vengeance de l'un et de l'autre. Ces officiers, revenus de leur surprise de se trouver rivaux sans s'en être jamais doutés, n'hésitèrent point sur le parti qu'ils avaient à prendre, et chacun voulut être le mari avec tant d'acharnement, que jamais le vieux gentilhomme ne put obtenir qu'ils se cédassent la demoiselle l'un à l'autre. Dans cet embarras, le père proposa de laisser la chose au choix de sa fille, qui répondit, lorsqu'on l'instruisit de cette convention, que jamais elle ne prononcerait entre ces deux messieurs ; qu'elle les aimait également, et qu'elle l'avait prouvé de reste; que par conséquent elle ne sacrifierait pas l'un à l'autre ; qu'on n'avait qu'à arranger cette affaire comme on voudrait ; qu'elle se soumettrait à tout, et que c'était assez faire pour elle. Nouvel embarras. Pour finir, on adopta le seul moyen à prendre, c'est-à-dire que les officiers tireraient au sort, et que celui qui aurait le billet noir épouserait ; à quoi ils ajoutèrent une convention qu'on ne dit pas au père : c'est que celui qui ne serait

pas mari demeurerait amant, sans que l'époux pût jamais, sous aucun prétexte, y trouver à redire. Le traité fut exécuté avec une fidélité et un bonheur, pour tous les trois, que rien ne put troubler. Quelques années après le mari étant mort, celui qui était resté amant épousa la veuve; ils vécurent fort longtemps ensemble, et n'éprouvèrent d'amertume que celle de la perte d'un ami, dont ils ne se consolèrent jamais.

Ce qui me ferait douter de la vérité de cette histoire, c'est qu'il est difficile de croire que le hasard ait rassemblé trois personnes d'un sens aussi droit, aussi profondes dans la connaissance de la juste valeur des choses, et si fort dégagées des préjugés. Messieurs et mesdames, si vous vouliez mettre la raison à la place des bienséances, la justice à celle de l'amour-propre, et le bon sens à celle de tout votre esprit, il ferait meilleur vivre parmi vous.

Manie de M. le duc d'Orléans, fils du régent, appelé d'Orléans de Sainte-Geneviève.

M. le duc d'Orléans, fils du régent, avait débuté dans le monde comme tous les jeunes gens, en se livrant aux passions qu'inspire la jeunesse; il avait entretenu une fille de la comédie. Mais, revenant de ses égarements, il se jeta dans la dévotion, qu'il poussa si loin qu'il remit au roi la charge de colonel général de l'infanterie, et abandonna les places qu'il occupait dans les conseils, pour se retirer à Sainte-Geneviève, où il pratiquait les exercices les plus austères de la piété; il cherchait à s'instruire de la religion jusque dans les sources, en puisant dans les textes hébreux, langue qu'il avait apprise à cette intention.

Quoiqu'il eût tourné toutes ses pensées vers le ciel, cependant ayant naturellement le cœur tendre, sans transgresser les règles de la pudeur, il a eu jusqu'à sa mort des attachements, auxquels il se laissait aller avec d'autant plus de facilité qu'ils n'attaquaient en rien ses principes de vertu, de continence, et que peut-être il ne se doutait pas des progrès que l'amour faisait dans son cœur.

Mademoiselle d'A*** fut celle qui lui inspira la passion la plus

forte. Elle alla si loin, qu'afin d'accorder ses principes et ses désirs, il prit la résolution de l'épouser. S'étant rendu chez elle pour lui en faire la proposition, il la trouva dans sa garde-robe; et, dans l'intervalle qu'elle mit pour repasser dans sa chambre pour le recevoir, la ceinture de sa culotte cassa. M. le duc d'Orléans prit cet accident pour un avertissement du ciel qui n'approuvait pas cette union; et, de cet instant, il y renonça, sans pourtant rompre avec mademoiselle d'A***.

Cette anecdote montre, de reste, que l'esprit de ce prince, altéré par les macérations et par des dispositions naturelles, n'était pas dans un état fort sain : la suite le prouva encore mieux. A quelque temps de là, mademoiselle d'A*** étant morte, il ne voulut jamais le croire, disant que le roi l'avait fait soustraire, pour l'empêcher de l'épouser.

Cet événement lui frappa tellement l'imagination, qu'ainsi que je l'ai déjà dit, il ne voulut plus croire qu'on mourût. Son altesse royale sa mère ayant perdu la reine d'Espagne sa fille, et par conséquent sœur de M. le duc d'Orléans, morte aux Carmélites de la rue de Grenelle, où elle s'était retirée, envoya ce prince pour se convaincre par ses yeux de cet événement; et ce ne fut qu'après avoir touché et retourné plusieurs fois le corps de sa sœur, qu'il fut persuadé qu'en effet elle ne vivait plus.

Après avoir perdu mademoiselle d'A***, M. le duc d'Orléans, qui avait pris du goût pour madame de G***, ne voulut jamais ajouter foi à la mort de cette dame. M. d'Argenson, son chancelier, fut toujours obligé de porter dans ses comptes la pension que ce prince lui faisait, quoiqu'elle ne vécût plus. M. le duc d'Orléans entra dans une colère violente lorsque M. d'Argenson lui annonça qu'elle venait d'expirer; il refusa même de se rendre à la démarche que fit la maréchale de G*** de le mener sur le tombeau de madame de G*** sa fille; il persista toujours à dire que cela ne pouvait être, et qu'on le trompait.

M. de Silhouette, l'un des successeurs de M. d'Argenson dans la charge de chancelier de M. le duc d'Orléans, ayant choqué, par un oubli assez simple, la faiblesse de son maître, que cependant il n'ignorait pas, se tira d'affaire assez plaisamment. Dans un compte qu'il rendait à ce prince, de quelques prétentions

pécuniaires que la maison d'Orléans avait à former sur l'Espagne, il cita le feu roi d'Espagne. A cette expression, M. le duc d'Orléans fronça les sourcils, et lui dit avec colère : *Monsieur, qu'est-ce que c'est que* feu? *Le roi d'Espagne n'est pas mort. Certainement,* répondit M. de Silhouette sans se déconcerter; *mais c'est un titre que les rois d'Espagne prennent.* La chose passa; ce qui est d'autant plus extraordinaire, que M. le duc d'Orléans était un prince instruit.

Sa manie ne se bornait pas à croire qu'on ne mourût point; elle s'étendait aussi sur les naissances, auxquelles il n'ajoutait pas plus de foi. Jamais il ne fut possible de lui persuader que madame la duchesse de Chartres [1], sa belle-fille, était accouchée d'un fils; ce qui obligea M. le duc de Chartres de demander au roi que M. Joly de Fleury, procureur général, assistât juridiquement aux secondes couches de madame la duchesse de Chartres, qui pour cette fois eut une fille [2], et d'en dresser un procès-verbal authentique, qui parât dans la suite aux inconvénients qu'aurait pu faire naître l'incrédulité de M. le duc d'Orléans. Il la porta jusqu'au tombeau; car étant au lit de la mort, son confesseur exigea qu'il reconnût ses petits-enfants, lui refusant le viatique, à moins qu'il ne se soumît à cette condition. Ce prince, malgré sa piété, ne le voulut pas; et la tête s'étant embarrassée, il mourut sans être administré. Les dévots ont fort blâmé la conduite de ce confesseur : je laisse aux théologiens à décider cette question.

Mariage de M. le duc de Chartres avec mademoiselle de Penthièvre.

Les biens immenses dont Louis XIV avait accablé M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse étaient au moment de se réunir sur la tête de M. de Lamballe et de mademoiselle de Penthièvre, seuls enfants qui restassent à M. le duc de Penthièvre, fils unique de M. le comte de Toulouse et de mademoiselle de Modène, morte à la fleur de son âge. M. le prince de Dombes, fils de M. le duc du Maine, était mort sans s'être marié, et il

[1] Mademoiselle de Conti, qui avait épousé M. le duc de Chartres.

[2] Mariée, dans la suite, à M. le duc de Bourbon.

ne restait plus que M. le comte d'Eu son frère, qui de même avait gardé le célibat, et dont l'âge avancé annonçait une fin qui ne pouvait pas être éloignée.

Les choses étaient dans cette position en 1768; et mademoiselle de Penthièvre ayant atteint l'âge d'être mariée, ceux qui pouvaient y prétendre se mirent sur les rangs.

L'abbé de Breteuil, chancelier de M. le duc d'Orléans, désirait fort de la faire épouser à M. le duc de Chartres; et la réputation de l'abbé, qui n'avait pas toujours été sans tache, fit dire dans le public que M. de Penthièvre lui avait promis beaucoup d'argent pour faire réussir ce mariage; ce qui était faux. L'abbé trouva la plus grande résistance de la part de M. le duc d'Orléans, élevé dans l'horreur pour les bâtards, que les princes voient toujours avec chagrin jouir du même rang qu'eux, et marcher presque leurs égaux. Il trouvait d'ailleurs que le bien de mademoiselle de Penthièvre n'était pas assez fort pour surmonter sa répugnance; car il est reçu, en France, que les opinions et les préjugés sur les mariages doivent toujours céder à une certaine proportion d'argent; et la somme plus ou moins forte détermine le blâme ou l'approbation publique.

L'abbé de Breteuil, quoique persistant dans son opinion, ne serait jamais venu à bout de déterminer M. le duc d'Orléans, sans un événement qui ébranla ce prince. M. de Lamballe tomba dans une maladie fâcheuse, suite du libertinage auquel il s'était livré; bientôt il fallut en venir à une opération dangereuse; et, fort peu de temps après, les chirurgiens annoncèrent qu'il y avait tout à craindre pour sa vie. La mort de M. de Lamballe laissait mademoiselle de Penthièvre héritière de près de trois millions de rente après M. de Penthièvre, en y comptant la succession de M. le comte d'Eu, qu'elle devait recueillir. M. le duc d'Orléans ne résista point à cet appât, qui triompha de ses préjugés et de sa répugnance; et, déterminé à la demander pour son fils, il en parla à M. le duc de Choiseul, pour le prier de conduire cette affaire. Ce ministre était plus à portée que qui que ce fût de la mener à bien. Indépendamment de la considération dont jouit toujours le ministre en faveur, il était des amis particuliers de M. de Penthièvre, qui avait beaucoup de confiance en lui.

M. de Choiseul avait de l'attachement pour M. le duc d'Orléans; mais connaissant sa faiblesse, qui le faisait souvent agir d'après la façon de penser de ceux qui lui parlaient les derniers, il lui demanda en grâce de faire ses réflexions avant de l'engager dans des démarches qui le compromettraient infiniment, si jamais il venait à changer d'avis. Il lui fit envisager tout ce qu'il y avait pour et contre cette affaire; et, le trouvant affermi dans son dessein, il ne songea plus qu'à se conduire en conséquence.

M. le duc d'Orléans n'était pas le seul qui pensât à mademoiselle de Penthièvre: M. le prince de Condé la désirait ardemment pour M. le duc de Bourbon son fils, et il s'adressa de même à M. de Choiseul, pour la lui faire obtenir. Ce ministre ne lui cacha point les engagements qu'il avait avec M. le duc d'Orléans, et qu'étant d'ailleurs serviteur de M. de Penthièvre, il ne pouvait s'empêcher de lui conseiller de la donner plutôt au premier prince du sang qu'au second. Quoique M. le prince de Condé fût extrêmement piqué de ce refus, ainsi qu'il l'a bien montré depuis, pour lors il dissimula son ressentiment; personne ne connaissant mieux ce grand principe, que, pour réussir, il ne faut jamais désespérer d'une affaire, ni l'abandonner qu'elle ne soit totalement terminée.

En conséquence de l'engagement que M. de Choiseul avait pris avec M. le duc d'Orléans, il fut trouver M. de Penthièvre, qu'il n'eut pas de peine à déterminer, et qui, s'abandonnant totalement à lui, lui remit un état exact de tous ses biens. Il alla même jusqu'à lui confier son testament, pour que tous ses papiers fussent examinés par les gens d'affaires de M. le duc d'Orléans. Ce prince fut moins touché de cette façon noble et franche de procéder, que de la modicité de la dot que M. de Penthièvre donnait à sa fille, qu'il ne fut jamais possible de lui faire porter au delà de cinquante mille écus de rente pour le moment, la faisant d'ailleurs jouir de tous ses droits sur sa succession. Cependant M. le duc d'Orléans aurait passé sur cet article, toujours dans l'espoir de la mort de M. de Lamballe, qui paraissait certaine.

L'affaire était en bon train, et semblait devoir ne pas tarder à s'arranger. Il ne s'agissait que d'avoir le consentement du roi; ce fut le plus difficile. Les souverains, qui sont dans leurs États

si supérieurs aux autres, devraient naturellement être à l'abri de la jalousie, puisque, d'un seul mot, ils peuvent abaisser tout ce qui leur fait ombrage : cependant, il n'y en a point qui ne soient offusqués, ou de l'excessive opulence, ou de la trop grande considération à laquelle leurs sujets parviennent quelquefois, surtout lorsque ces sujets se rapprochent du trône. Au mouvement de jalousie que le roi était disposé à avoir contre M. le duc d'Orléans, se joignait encore l'idée qu'un jour M. le duc de Chartres réunirait aux biens de la maison d'Orléans ceux quo lui procurerait le mariage qu'il allait contracter : cela devait s'élever à plus de six millions de rente; fortune que n'auraient jamais, ni M. le comte de Provence, ni M. le comte d'Artois, ses petits-fils. Son amour-propre se trouvant blessé par plusieurs objets, M. de Choiseul eut une peine infinie à lui arracher un consentement, qu'il ne donna qu'à regret; et même, pour le déterminer, ce ministre fut obligé d'aller jusqu'à lui dire qu'il n'était pas en droit d'empêcher M. de Penthièvre de donner sa fille à M. le duc de Chartres.

Le consentement du roi obtenu, il ne restait plus aucun obstacle. Cependant il en survint un auquel on ne devait pas s'attendre, et qui rompit tout. M. de Lamballe eut un mieux considérable dans son état; et les gens que M. le duc d'Orléans avait apostés pour lui rendre compte exactement de sa situation, lui rapportèrent qu'on pouvait le regarder comme sauvé. Il n'en fallut pas davantage à ce prince pour le faire changer. Il ne voulait de mademoiselle de Penthièvre qu'au cas que M. de Lamballe mourût; et, prenant la modicité de la dot pour prétexte, il exigea qu'on n'en parlât plus. Cependant, embarrassé de son changement, il le laissa attribuer par le public (qui ne lui accordait guère de penser par lui-même) à M. le comte de Pons Saint-Maurice, son premier gentilhomme de la chambre, qui, en effet, avait toujours montré un grand éloignement pour ce mariage.

On peut aisément juger de l'indignation de M. de Penthièvre, auquel on faisait éprouver le traitement qu'on emploie ordinairement avec les gens à argent, et qui d'ailleurs n'avait pas à se louer des honnêtetés et des prévenances de M. le duc d'Orléans

pendant le cours de cette affaire. Mais rien n'égala la colère de M. de Choiseul, qui se voyait également compromis vis-à-vis de M. de Penthièvre et vis-à-vis du roi. Il fit les reproches les plus amers à M. le duc d'Orléans, et lui promit que de sa vie il ne se mêlerait de ses affaires. Il fut trouver le roi, pour lui proposer de faire épouser mademoiselle de Penthièvre à M. le comte d'Artois [1]. Il y avait beaucoup de bonnes raisons à alléguer en faveur de ce mariage; M. de Choiseul n'en omit aucune, mais inutilement. La vanité du roi l'emporta constamment sur tout ce qu'il put lui dire; et ce prince demeura ferme dans l'opinion que ce serait mésallier un petit-fils de France, que de lui faire épouser pour de l'argent une fille de race bâtarde.

M. le prince de Condé était trop attentif à ses intérêts pour ne pas profiter de la circonstance. Il renouvela, dans cet instant, ses sollicitations auprès de M. de Choiseul, afin de le déterminer à parler pour M. le duc de Bourbon. Ce ministre, qui devait de l'intérêt à M. de Penthièvre, ne pouvait s'empêcher de trouver que sa fille ne serait pas assez bien mariée à M. de Bourbon. Cependant, piqué contre M. le duc d'Orléans, il offrit à M. le prince de Condé ses services pour lui-même; mais ce prince le remercia, en lui disant *qu'il aimait trop son fils pour lui faire le tort de se remarier.*

Un fait assez singulier, c'est la passion que mademoiselle de Penthièvre avait conçue pour M. le duc de Chartres. Elle ne l'avait jamais vu qu'une fois, chez madame de Modène, je crois, où M. le duc de Chartres lui avait donné la main pour la mener à son carrosse. En rentrant dans son couvent, elle dit qu'elle n'en épouserait jamais d'autre; et elle n'a cessé depuis ce temps de tenir le même langage, quoique dans ce temps-là il y eût peu d'apparence à l'accomplissement de ses désirs. Instruite que les espérances d'un mariage tant souhaité étaient évanouies, et qu'on songeait à lui faire épouser M. le comte d'Artois, elle déclara à M. de Penthièvre que jamais elle n'y donnerait son consentement, et que, s'il voulait la forcer, elle irait se jeter aux pieds du roi pour le supplier de ne pas contraindre son

[1] Ce ministre était mieux informé que M. le duc d'Orléans de la situation de M. de Lamballe, et savait bien qu'il n'en pouvait pas revenir.

inclination, et la rendre malheureuse le reste de ses jours; que jamais elle n'aurait d'autre époux que M. le duc de Chartres : fermeté d'autant plus extraordinaire en elle, qu'on ne pourrait trouver un caractère plus doux et plus timide que le sien.

Le meilleur état de M. de Lamballe ne s'étant point soutenu, son mal empira de façon qu'en fort peu de temps il le conduisit au tombeau. M. le duc d'Orléans sentit vivement la faute qu'il avait faite d'avoir manqué une aussi grande affaire, qu'il avait peu d'espoir de renouer, s'étant aliéné M. de Penthièvre et M. de Choiseul, et sachant que ce dernier avait des vues pour M. le comte d'Artois. Cependant il chargea l'abbé de Breteuil d'essayer d'en parler à M. de Choiseul, et surtout à la duchesse de Gramont, sœur de ce ministre, qui avait beaucoup de crédit sur son esprit. M. le duc d'Orléans révoltait souvent ses amis par la faiblesse de son caractère, et le peu de noblesse qu'il mettait quelquefois dans sa conduite; mais il se les attachait par la bonté extrême qui était le fond de son caractère, et par les services qu'il leur rendait, autant que sa timidité pouvait le lui permettre. D'un autre côté, M. de Choiseul était facile; et plus son premier mouvement était prompt, moins il avait de durée. Ces dispositions facilitèrent à l'abbé de Breteuil les moyens de renouer un mariage qui avait souffert tant de contradictions. M. de Penthièvre, quoique devant être grièvement blessé de la conduite qu'on avait tenue envers lui, fit cependant réflexion que sa fille ne pouvant espérer d'épouser un petit-fils du roi, ne trouverait jamais une alliance plus brillante ni plus avantageuse que celle de M. le duc de Chartres, à laquelle d'ailleurs une inclination bien déterminée la portait : toutes ces raisons concoururent enfin à la conclusion de ce mariage, qui se célébra à Versailles au mois de mai de l'année 1769.

Anecdote du président de Montesquieu et de milord Chesterfield.

Le président de Montesquieu, voyageant en Italie, fit la rencontre de milord Chesterfield, que la même curiosité y

avait conduit. Il le connaissait antérieurement, et avait avec lui les liaisons que deux hommes de génie ne manquent guère de prendre quand ils se sont une fois connus. Ils s'associèrent, et convinrent de continuer leur route ensemble. La conversation, en voiture, tomba bientôt sur la différence des Anglais aux Français : le président, donnant la préférence à sa nation, se fondait sur la supériorité d'esprit; le milord, en l'accordant aux Français, se retranchait sur le bon sens qu'il attribuait supérieurement aux Anglais : il s'ensuivit grande dispute sur la prééminence de ces deux qualités. Milord Chesterfield mettait à soutenir son opinion un flegme qui ne faisait qu'aiguillonner la vivacité naturelle du président. Comme la matière était ample et les adversaires bien propres à défendre leur cause, elle était souvent agitée, sans que ni l'un ni l'autre se laissât convaincre.

Ils arrivèrent à Venise, et la curiosité de M. de Montesquieu, pour tout voir et tout approfondir, le mettait sans cesse en activité. Dès le grand matin il visitait les monuments, les bibliothèques, les cabinets; il entrait dans les cafés, y liait conversation, s'informait des moindres détails du gouvernement et de la société; rentré chez lui, il mettait par écrit les plus petites circonstances, et chaque jour confiait son ouvrage à milord Chesterfield.

Il y avait déjà quelque temps que le président travaillait, et son ouvrage touchait à sa fin, lorsqu'un inconnu demanda à lui parler en secret. Étant introduit, il s'étendit beaucoup sur son attachement pour les Français par les services qu'il en avait reçus, et ajouta que ce sentiment l'avait déterminé à le venir avertir qu'il prît garde à lui : que l'inquisition, inquiète des mouvements qu'il se donnait, avait pris la résolution d'envoyer se saisir de ses papiers; que si l'on y trouvait la moindre chose sur le gouvernement, c'était fait de sa personne. M. de Montesquieu, effarouché de cet avis, se confondit en remercîments, donna de l'argent à l'inconnu, et n'eut rien de plus pressé que de jeter son travail au feu.

Il courut dans la chambre de milord Chesterfield pour lui faire part de ce qui venait de lui arriver. Milord, sans s'émou-

voir, lui répondit qu'il y avait beaucoup d'esprit dans sa conduite; que cependant, s'il y avait mis un peu plus de bon sens, il aurait pu juger qu'il était bien extraordinaire qu'un homme qui ne le connaissait point prît autant d'intérêt à lui, et vînt lui donner un avis au risque de se perdre, si jamais la chose venait à être sue; que d'ailleurs, ayant noté lui-même que les délibérations de l'inquisition étaient impénétrables, il n'était pas vraisemblable qu'un homme de bas étage eût pu les découvrir; qu'enfin, ces idées combinées auraient dû le conduire à juger que l'avis de l'inconnu n'était qu'un tour de milord Chesterfield, et par conséquent à ne pas brûler son ouvrage; ce qu'un Anglais n'aurait certainement pas fait.

On juge de l'étonnement de M. de Montesquieu et de ses regrets, qui doivent nous en laisser beaucoup.

De la maréchale de Luxembourg, petite-fille du maréchal de Villeroi.

Mademoiselle de Villeroi, que l'on désigne petite-fille du maréchal de ce nom pour la distinguer, était fille du duc de Villeroi, qui avait mené une vie si obscure, que je doute qu'il soit jamais fait mention de son existence, hors dans la généalogie de cette famille. Mademoiselle de Villeroi épousa en premières noces le duc de Boufflers, et en secondes le maréchal de Luxembourg. On ne peut mieux en donner une idée qu'en rapportant la chanson de M. de Tressan, qui la peint trait pour trait.

SUR L'AIR : *De l'amour tout subit les lois.*

Quand Boufflers parut à la cour,
On crut voir la mère d'Amour :
Chacun s'empressait à lui plaire,
Et chacun l'avait à son tour.

Mais l'Amour n'est plus dans ses bras.
Luxembourg reste seul, hélas!
Assez sot pour être fidèle
Au peu qu'elle a d'appas.

En vain son frère Villeroi
Pour elle prit le noble emploi,
Auprès de notre roi,
De gagner son cœur et sa foi :

Quand Boufflers, etc.

Un esprit trop mêlé d'humeur,
Catin outrée ou précieuse,
Le mensonge ou la noirceur
Enfin l'ont rendue odieuse;
Et, pour comble d'horreur,
Son état nous fait mal au cœur.

Quand Boufflers, etc.

En effet, du côté de la figure, madame de Boufflers était une des femmes les plus accomplies qui eût jamais paru; son esprit était agréable et plein de grâces. Mais tous ces avantages étaient ternis par une inégalité, une humeur qui la conduisaient à faire à chaque instant des scènes embarrassantes dans l'instant où l'on devait le moins s'y attendre, et le plus souvent sans aucun sujet. D'ailleurs, sa méchanceté et sa noirceur la rendaient aussi dangereuse dans le commerce de la vie, que son humeur était fâcheuse dans la société. Un libertinage outré, dans tous les genres, auquel elle se livra, détruisit promptement ses charmes sans changer ses goûts, et répandit sur l'extérieur de sa personne des traces que M. de Tressan rappelle si durement dans les derniers vers de sa chanson.

La licence de la régence avait fait dégénérer la galanterie de la cour de Louis XIV en libertinage effréné. Au commencement du règne du roi, les hommes n'étaient occupés qu'à augmenter authentiquement la liste de leurs maîtresses, et les femmes à s'enlever leurs amants avec publicité; et, sur ces objets, le mensonge suppléait souvent au défaut de réalité. Les maris, réduits à souffrir ce qu'ils n'auraient pu empêcher sans se couvrir du plus grand des ridicules, avaient pris le parti sage de ne point vivre avec leurs femmes. Logeant ensemble, jamais ils ne se voyaient; jamais on ne les rencontrait dans la même voiture; jamais on ne les trouvait dans la même maison,

à plus forte raison réunis dans un lieu public. En un mot, le mariage était devenu un acte utile à la fortune, mais un inconvénient dont on ne pouvait se garantir qu'en en retranchant tous les devoirs. Si les mœurs y perdaient, la société y gagnait infiniment. Débarrassée de la gêne et du froid qu'y jette toujours la présence des maris, la liberté y était extrême; la coquetterie mutuelle des hommes et des femmes en soutenait la vivacité, et fournissait journellement des aventures piquantes. L'attrait du plaisir, qui en faisait la base, en bannissait toute espèce de langueur; et l'exemple continuel des plus grands déréglements autorisait à braver les principes et la retenue.

D'après ce tableau, on croira facilement que ce n'était point la passion, encore moins l'estime, qui faisait les inclinations. *Avoir* pour les hommes, *enlever* pour les femmes, étaient les vrais motifs qui faisaient attaquer et se rendre. Aussi, l'on se quittait avec autant de facilité qu'on s'était pris. Souvent il n'était question que d'une passade d'un ou plusieurs jours, sans que des deux côtés on abandonnât ce qu'on avait en titre, et sans autre point de vue que de se vanter, pour les hommes, et de se livrer aux plaisirs, à la gaieté, à l'occasion, pour les femmes. Quelquefois (mais la chose était rare) le goût succédait à la jouissance, et l'on continuait à vivre ensemble, avec des ménagements mutuels; alors on qualifiait une telle inclination du titre de *respectable*, et l'on était craint dans la société, par la contrainte et l'ennui que ne pouvaient manquer d'y causer deux personnes qui n'y étaient plus occupées que des sentiments réciproques qu'elles s'inspiraient. La retenue qu'il fallait observer avec eux, d'après leur façon de penser, était gênante.

Mademoiselle de Villeroi, qui venait d'épouser le duc de Boufflers, fut nommée dame du palais de la reine au mariage du roi, et débuta à la cour avec tous les avantages et les inconvénients qu'on a dits, au moment où le déréglement des mœurs se soutenait dans sa plus grande force. Il faudrait des volumes pour raconter tous les excès dans lesquels le libertinage la fit donner, et les noirceurs où la méchanceté de son caractère l'a entraînée. Quelques traits de sa vie suffiront pour la faire connaître, et justifier la chanson de M. de Tressan.

Si la licence de la régence avait corrompu les mœurs, la dévotion de la fin du feu roi et la pruderie de madame de Maintenon avaient bien fait des collets montés. De ce nombre était la maréchale de Boufflers, dame d'honneur de la reine, belle-mère de la duchesse de Boufflers, qui veillait sa belle-fille de très-près, et qui n'aurait pas entendu raillerie sur la galanterie. Tromper un Argus de cette nature était un attrait de plus pour la duchesse de Boufflers. On croit que M. de Fimarcon est le premier auquel elle se soit rendue. Mais comme les rendez-vous avec une jeune femme qui vient de se marier sont presque impossibles, M. de Fimarcon imagina de se mettre laquais de madame de Boufflers, et il fut plusieurs jours dans sa maison, portant sa livrée.

Un tel début, que M. de Fimarcon fut des premiers à publier, promettait trop pour que tous les hommes ne s'empressassent pas auprès de madame de Boufflers, surtout dans un temps où il suffisait qu'une femme eût eu une aventure, pour que tout le monde voulût l'avoir. Bientôt M. de Fimarcon eut des successeurs; et madame de Boufflers devint une femme qu'il fallait que tout homme de bon air mît sur sa liste.

M. de Riom, trop bien partagé de la nature pour n'avoir pas été l'écuyer favori de madame la duchesse de Berry, était devenu par là un homme à la mode, et avait acquis un ton dans la société, qui lui donnait de la prépondérance : il reprocha au duc de Luxembourg de n'avoir pas encore songé à madame de Boufflers; et c'en fut assez pour que ce dernier se mît sur les rangs. Madame de Boufflers ne le fit pas languir longtemps ; mais elle mit une condition au marché : c'est que M. de Luxembourg, avant que de quitter madame de No..., avec laquelle il vivait, lui ferait un enfant. Ces deux dames se détestaient; et je crois que la meilleure raison qu'on en puisse donner, c'est qu'elles avaient également des droits pour plaire.

La méchanceté de madame de Boufflers n'était pourtant pas trop bien imaginée, car jamais madame de No... ne permettait à ses amants les précautions que communément les autres femmes exigent; et son mari était si peu contrariant, qu'il a toujours accepté sans difficulté et sans humeur tous les enfants qu'elle lui a

donnés, et qu'il savait bien n'être pas de lui, à l'exception de madame de la Guiche, que madame de No... avait eue de M. le Duc, et que M. de No... ne voulut jamais adopter.

Quoi qu'il en soit, M. de Luxembourg tint la parole qu'il avait donnée, la grossesse de madame de No... s'étant déclarée en même temps que celle de madame de Luxembourg, sa femme. Madame de Boufflers était chez la reine, où il y avait beaucoup de monde; en voyant entrer M. de Luxembourg, elle se mit à chanter, assez haut pour être entendue : « *C'est le père à tretins, c'est le père à tretous.* »

Si madame de Boufflers avait été plus retenue et que son caractère eût été moins affreux, on aurait dû la plaindre ou l'envier; car la nature l'avait formée de façon qu'il lui était bien difficile de résister. Elle dit à la vicomtesse de Rochechouart, de qui je le sais, qu'étant chez la reine, et ne s'attendant point à voir M. de Luxembourg qui était à son régiment, on vint l'avertir qu'il en était arrivé furtivement, et qu'il l'attendait dans son appartement: elle courut aussitôt pour l'aller joindre, et fut obligée de s'arrêter deux fois en chemin. Qu'il y a loin de là à nos femmes honnêtes d'aujourd'hui, qui disent, tant qu'on veut, qu'à peine ont-elles connaissance de ces pauses-là ! Chaque siècle a sa mode.

M. de Riom, qui avait engagé M. de Luxembourg à prendre madame de Boufflers, jugeant que la chose avait assez duré, lui représenta qu'il se devait de la quitter; mais il le trouva pour cette fois indocile à ses avis, et en eut, pour toute réponse, *qu'il était amoureux.*

Si M. de Luxembourg avait été un simple particulier, on l'aurait trouvé trop borné pour avoir jamais été de rien, même pour qu'on se liât avec lui; mais c'était un grand seigneur, fort riche, qui en imposait par son faste, et qui joignait à la considération de son nom l'utilité dont il était dans la société par la dépense qu'il y faisait, par les facilités qu'on trouvait chez lui pour le plaisir; ce qui lui faisait jouer un rôle que certainement il ne devait qu'à sa position.

Madame de Boufflers, sentant tout l'avantage d'avoir un amant bête et opulent, chercha à fixer M. de Luxembourg, sans lui faire aucun sacrifice. Elle y réussit d'autant plus aisément, qu'à

l'habitude qu'ont les femmes de prendre l'empire, se joignait la supériorité qu'elle avait sur lui. Elle se forma une société de madame de Luxembourg, femme de son amant, de la duchesse de la Vallière, et de tous les hommes de bon air de ce temps-là. On soupait cinq ou six fois la semaine dans la rue Cadet, à la petite maison de M. de Luxembourg, où tout ce que la bonne chère peut avoir de plus recherché se joignait à la licence la plus forte. Lorsque le vin échauffait les têtes, et surtout celle de madame de Boufflers, qui, dans quelque lieu qu'elle soupât, sortait rarement de table de sang-froid, on se mettait à parler ce qu'on appelait *anglais*, c'est-à-dire qu'on tenait les propos les plus libres, où l'on nommait chaque chose par son nom; et le plus souvent on ne se quittait point sans quelques complaisances mutuelles des hommes et des femmes, qui allaient même jusqu'aux dernières faveurs. Madame de Boufflers l'emportait toujours sur ses compagnes, et M. de Luxembourg n'en voyait rien, ou croyait sur cela tout ce que madame de Boufflers voulait; il joignait à un aveuglement stupide l'indécence d'être le témoin des déréglements de sa femme.

Ces passades de gaieté n'empêchaient pas madame de Boufflers d'en avoir de plus suivies. Le comte de Pons Saint-Maurice, alors chevalier de Pons, fut un de ceux que je me rappelle dans le nombre prodigieux d'hommes dont madame de Boufflers s'est passé la fantaisie. Elle lui donna rendez-vous chez elle; mais, soit mauvaise disposition, faiblesse, ou, comme les hommes disent toujours en pareil cas, excès de passion, il fit d'inutiles tentatives pour remplir son attente. Madame de Boufflers, trop expérimentée, et qui avait d'ailleurs trop de dédommagements pour prendre le ton de colère ou d'ironie, opposa inutilement, pendant huit jours de suite, une patience dont il y a bien peu d'exemple, à un froid que rien ne put surmonter, et eut le mérite singulier de rester amie de M. de Pons, après avoir renoncé à ses vains efforts.

Elle ne bornait point ses goûts aux hommes de la société; les histrions, et peut-être des gens plus obscurs encore, ont eu part à ses faveurs. Le duc de Duras, alors duc de Durfort, en eut envie : il prit le temps d'une absence de M. de Luxembourg

pour arranger un souper, où il fit venir Chassé [1], comme chanteur. Lorsque le vin eut, à l'ordinaire, excité madame de Boufflers, elle se prit de fantaisie pour cet acteur, et lui fit les agaceries les plus fortes. Chassé, de son côté, se livrait à sa bonne fortune, lorsque les gens du souper, et surtout M. de Durfort, qui n'avait point fait cet arrangement pour les plaisirs de ce comédien, le fit sortir de table, et le renvoya. Madame de Boufflers entra dans la plus violente colère; et, s'arrachant des bras de ceux qui voulaient la retenir, tout échevelée, et dans le plus grand désordre, courut jusque dans la rue après Chassé, en criant de toute sa force : *Je le veux, je le veux!*... M. de Durfort eut toutes les peines du monde à la ramener.

Ce fut dans l'abandon d'une vie aussi dissolue que madame de Boufflers atteignit l'âge où le défaut de moyens de plaire oblige les femmes de renoncer à la galanterie. La dévotion ou le bel esprit sont communément les ressources qu'elles emploient pour tenir à la société, s'y faire remarquer, et même y dominer encore. Madame de Boufflers en avait une plus simple. Madame de Luxembourg était morte; M. de Luxembourg, plus porté par son nom que par ses talents, ses services, et même sa valeur, était devenu maréchal de France. Madame de Boufflers songea à l'épouser, et n'eut besoin, pour avoir son consentement, que de lui dire qu'elle le voulait. Le public même était si accoutumé à considérer M. de Luxembourg comme nul, qu'il trouva ce mariage tout simple, et ne parut s'en occuper que par la curiosité qu'il témoigna sur la conduite que tiendrait à l'avenir la nouvelle maréchale de Luxembourg. Elle avait annoncé à ses intimes qu'elle voulait viser à la considération, et agir en conséquence. Voici comme elle s'y prit.

La chose du monde que madame de Luxembourg aime le mieux, c'est de souper hors de chez elle, surtout chez des hommes. Fort peu de temps après son mariage, M. de la Vaupalière, qui n'était point encore marié, lui donna une fête, où il tâcha de rassembler ce qu'il y avait de plus aimable en hommes. La maréchale oubliant, pour ses projets de considération, que le sang-froid

[1] Acteur de l'Opéra, d'une très-belle figure, et qui avait tout ce qui convenait à madame de Boufflers.

est ce qui convient le mieux, but du vin comme à son ordinaire, et se prit de goût pour le comte de Frise. La mode commençait d'aller après souper se promener sur le boulevard : la maison de la Vaupalière en était proche, et l'on y fut. On entra chez les Fantoccini [1]. Madame de Luxembourg, tenant le comte de Frise sous le bras, s'y oublia au point de lui faire les caresses les plus expressives, d'une manière si ostensible que le pauvre maréchal de Luxembourg fut obligé de se lever de sa place pour l'avertir qu'elle prît garde, que tout le monde avait les yeux fixés sur elle.

Madame la duchesse d'Orléans étant accouchée à Saint-Cloud [2], madame de Luxembourg y vint ; j'y étais, ainsi que beaucoup d'autres gens qui s'empressèrent de faire compliment à M. le duc d'Orléans. Il y eut un de ces soupers de trente personnes, plus propres à inspirer la réserve que la gaieté. La maréchale de Luxembourg y fut à son ordinaire ; et n'ayant apparemment personne à côté d'elle à sa convenance, en sortant de table elle s'occupa beaucoup d'un petit page qui, effectivement, était de la plus jolie figure du monde. Telle a toujours été madame de Luxembourg, se livrant à tout ce qui pouvait avoir rapport à l'objet qui l'entraînait sans cesse, et ne connaissant plus de bornes lorsque la table l'avait échauffée. Pour qu'il ne manquât rien à la soirée de Saint-Cloud, lorsque tout le monde fut sorti, elle resta avec M. le duc d'Orléans, le comte de Croix et moi, dans l'appartement des goulottes, où, faisant apporter des liqueurs, elle en but avec nous jusqu'à six heures du matin, que nous regagnâmes nos chambres à grand'peine.

Voilà en abrégé quels furent les pas que madame de Luxembourg fit vers la considération. Je ne me suis proposé que de rapporter quelques traits de sa vie, en différents genres. Indépendamment de ce qu'il serait bien difficile d'être instruit de tous les excès dans lesquels elle a donné, on peut juger, par ceux que j'ai détaillés, qu'on serait certainement aussi révolté de les lire que je le serais moi-même de les écrire.

Il me reste à parler de sa méchanceté. Il s'est peu passé de

[1] Marionnettes très-jolies, connues sous ce nom.

[2] D'une fille, mariée, dans la suite, au duc de Bourbon.

jours, de quarts d'heure, qu'elle n'ait marqués par quelques traits de ce genre, quelquefois inspirés par l'humeur, mais, le plus souvent, par la noirceur de son âme. Aussi, jamais n'a-t-elle pu se flatter d'avoir un ami, et s'est-elle toujours fait des ennemis de ses connaissances. La duchesse de la Vallière est celle qui a tenu le plus longtemps à ses inégalités et à ses perfidies. Son caractère facile la portait à passer à madame de Luxembourg ses méchancetés, ainsi qu'à partager le désordre où elle vivait. Mais madame de la Vallière a été forcée de finir, comme tout le monde, par se brouiller avec elle et ne la plus voir. L'horrible méchanceté à laquelle madame de Luxembourg s'est portée vis-à-vis de madame de Robecq suffira pour faire connaître de quoi elle est capable.

Madame la princesse de Robecq, fille du maréchal de Luxembourg, était d'une figure charmante, et n'a jamais eu d'amant que M. de Stainville [1], si ce n'est Larivée, acteur de l'Opéra, que le public lui a donné; je ne sais si c'est à tort ou à raison, mais du moins sur des apparences fondées, attendu la familiarité où elle vivait avec lui pendant l'absence de M. de Stainville, en ambassade à Rome. Dans les commencements du mariage de madame de Luxembourg, il était tout simple que madame de Robecq, devenue sa belle-fille, cherchât à se lier avec elle. Le début alla assez bien; mais bientôt les noirceurs que madame de Luxembourg lui fit, ainsi qu'à M. de Stainville, les brouillèrent ensemble; et elles ne se voyaient presque plus, lorsque des crachements de sang réitérés ayant attaqué la poitrine de madame de Robecq, la mirent en peu de temps au point d'être sans ressource. L'usage veut que, dans quelque disposition intérieure qu'on soit, le degré de parenté oblige de fatiguer de sa présence un malheureux moribond, et qu'on le force d'ajouter à ses souffrances celle de voir quelqu'un qu'il hait, et dont il est sûr d'être haï. Madame de Luxembourg remplit ce devoir vis-à-vis de madame de Robecq; mais, loin d'être attendrie par le spectacle touchant de voir une jolie créature descendre dans le tombeau à la fleur de l'âge, et de chercher à la distraire des

[1] Depuis duc de Choiseul, et ministre.

terreurs que lui causait la mort, non-seulement elle la contrariait, mais même, par des propos détournés, elle cherchait à lui faire connaître son état, pour le lui rendre plus affreux. Elle mit le comble à tant de barbarie deux jours avant la mort de madame de Robecq, qui ne parlait déjà plus. En entrant dans sa chambre, elle dit, assez haut pour que la malheureuse mourante pût l'entendre, *qu'on ne pouvait y tenir, qu'on y sentait le cadavre à en être suffoqué*. D'après ce fait, on peut juger de l'âme de madame de Luxembourg, et de ce qu'on doit en attendre.

Le maréchal de Luxembourg suivit d'assez près sa fille; et la maréchale le regretta plus par l'atteinte que sa perte portait à sa position, que par l'attachement qu'elle avait pour lui. Depuis ce temps, elle s'est maintenue dans la société avec une sorte de prépondérance; car tel est ce pays-ci : pourvu qu'on soit opulent et qu'on porte un beau nom, non-seulement tout s'oublie, mais même on peut jouir d'une vieillesse considérée, après la jeunesse la plus méprisable. Mille exemples prouvent ce que j'avance; et madame de Luxembourg aurait suivi la route commune, sans son caractère, qui la fera à jamais autant craindre que détester. Je ne lui connais qu'un seul mérite, c'est la manière dont elle a élevé la duchesse de Lauzun, sa petite-fille : il est vrai qu'elle a trouvé un excellent fonds; mais on ne peut disconvenir qu'elle ne soit un chef-d'œuvre d'éducation, et la femme la plus parfaite qu'on ait connue.

Madame de Gontaut, fille du maréchal de Gramont, manque, par sa faute, d'être maîtresse du roi; quelques anecdotes sur son compte; caractère du duc de Gesvres.

Il y avait quatre ou cinq ans que le roi était marié. Toutes les femmes en droit de plaire crurent que le moment était arrivé d'attaquer le cœur d'un jeune prince qui n'avait encore rien aimé. Entre toutes celles qui se mirent sur les rangs, madame de Gontaut, fille du maréchal de Gramont, qui avait épousé M. de Gontaut, fils du maréchal de Biron, fut celle qui avait le plus de titres pour mériter la préférence.

Jamais la nature n'avait formé un visage plus beau ni plus parfait. La taille, la gorge, les pieds et les mains n'y répon-

daient point. Mais un grand art à cacher leurs défauts rendait certainememt madame de Gontaut la plus belle femme de son temps, et celle qui avait le plus de réputation. Son caractère audacieux et sans préjugés devait la conduire au but où elle aspirait. De plus, elle était portée par une cabale, et l'intrigue touchait à la conclusion de si près, que le maréchal et la maréchale de Biron, gens qui pensaient comme dans l'ancien temps, et qui ne voulaient point être les témoins du déshonneur de leur belle-fille et de la honte qui pourrait en rejaillir sur leur famille, songeaient sérieusement à se retirer dans leur terre de Biron.

La reine, dont madame de Gontaut était dame du palais, s'aperçut bientôt de ses vues. Elle en eut une jalousie affreuse, et, n'osant pas la maltraiter ouvertement, elle essaya de diminuer les moyens qu'elle avait de plaire. Elle ne la voyait presque point qu'elle ne trouvât quelque chose à redire à sa coiffure; et, sous prétexte de la raccommoder, elle la dérangeait de son mieux.

Si près du bien qu'elle désirait, madame de Gontaut, en un instant, le perdit pour jamais, par son inconsidération et sa méchanceté. Voici comment la chose arriva. Le maréchal de Biron mariait une de ses filles; et le roi, qui avait de la bonté pour lui, étant allé à la chasse, chargea le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la chambre, de lui faire porter, de sa part, du gibier pour la noce.

Le duc de Gesvres, dont l'impuissance avait fait tant de bruit, était un de ces êtres rares qui paraissent de temps en temps dans le monde. Il avait publiquement toutes les façons des femmes; il mettait du rouge; on le trouvait chez lui, ou dans son lit, jouant de l'éventail, ou à son métier, faisant de la tapisserie. Il aimait à se mêler de tout; son caractère était précisément celui d'une *caillette*. Avec tout cela, parvenu à un certain âge sans changer de façon d'être, il avait de la considération : toute la cour abondait chez lui. On ne menait pas une jeune mariée à Versailles, qu'on ne la lui présentât. Le roi le traitait bien, et ses ridicules ne lui en donnaient pas.

Chargé d'une marque de bonté du roi pour le maréchal de Biron, il fit la commission lui-même. Le maréchal, pour re-

connaître son attention, eut celle de le prier à la noce. Au milieu du souper, madame de Gontaut, qui ne l'aimait pas, interpella M. de Lauzun, son fils, alors fort jeune, et qui naturellement était pâle : *Mon fils,* lui dit-elle, *je vous trouve bien des couleurs aujourd'hui ; par hasard, auriez-vous mis du rouge?* Il lui répondit que non, et que cela ne lui arrivait jamais. *Eh bien! si vous dites vrai,* reprit-elle, *frottez-vous avec votre serviette, pour faire voir à tout le monde que vous n'en avez pas; car rien n'est si affreux pour un homme, ni ne le couvre d'un plus grand ridicule.*

En disant cela, elle regardait fixement M. de Gesvres, qui sentit parfaitement la méchanceté, mais qui n'en fit pas semblant, se réservant de chercher l'occasion de s'en venger. Elle ne fut pas éloignée. Dès le lendemain, le roi ayant loué madame de Gontaut devant lui, il convint des charmes de sa figure, et ajouta que c'était bien dommage que des apparences aussi séduisantes couvrissent un sang entièrement gâté par la débauche la plus effrénée. Il n'en fallut pas davantage au roi pour ne plus songer à madame de Gontaut, quelque effort qu'elle ou ses partisans fissent auprès de ce prince, si occupé de sa santé, que le moindre dérangement qu'il y ressentait, auquel même tout autre ne prendrait pas garde, suffisait pour lui donner l'humeur la plus sombre.

Puisque je parle de madame de Gontaut, je vais rapporter quelques anecdotes sur son compte. Je crois que jamais personne ne reçut de son père et de sa mère le traitement qu'elle en éprouva. Elle logeait chez eux dans les commencements de son mariage, et, s'étant promptement décidée à prendre un amant, elle avait donné la préférence à M. de Charlu, qui, pour la voir, se déguisait en garçon perruquier. Un jour la maréchale de Gramont le rencontra sur l'escalier, et, ne le reconnaissant point, elle dit en rentrant, au maréchal de Gramont, qu'elle venait de voir un perruquier de la plus jolie figure du monde. M. de Gramont ne s'y méprit point; et ayant éclairci le fait, ils furent l'un et l'autre chez le maréchal et la maréchale de Biron, auxquels ils dirent que leur fille était une femme galante qui recevait dans leur maison M. de Charlu déguisé, et qu'ils venaient

le leur dire, pour qu'ils missent ordre à sa conduite. Le maréchal de Biron était un bon homme; mais la maréchale était haute, exigeante, difficile, et même insupportable à vivre : cependant, dans cette occasion, elle se conduisit mieux qu'on ne devait s'y attendre. Elle répondit à madame de Gramont qu'elle avait peine à croire ce qu'elle lui disait de madame de Gontaut; mais que, quoi qu'il en fût, il fallait prendre toutes les précautions imaginables pour que son mari n'eût aucune connaissance de cet événement. Le maréchal et la maréchale de Gramont, voyant qu'ils ne gagnaient rien sur M. et Mme de Biron, avertirent leur gendre de ce qui se passait. La dépravation des mœurs était si grande dans ce temps-là, que les femmes dont les hommes se souciaient le moins étaient les leurs; il était du bon air de ne point vivre avec elles, et c'eût été se couvrir du plus grand ridicule que d'en être jaloux, à plus forte raison de faire un éclat. La rigidité de M. et de Mme de Gramont n'aboutit à autre chose qu'à faire prendre de nouvelles précautions à madame de Gontaut, et de nouveaux déguisements à M. de Charlu.

L'audace du caractère de madame de Gontaut se porta à un trait de hardiesse dont peu de femmes auraient été capables. Il y eut un bal à la cour, pendant la minorité du roi. Ces sortes de fêtes sont toujours sujettes à de grandes tracasseries, par la prééminence que veulent y avoir les femmes titrées, avantage contre lequel s'élève avec raison la noblesse. Il fut décidé que le roi ne danserait qu'avec des duchesses; madame de Gontaut, qui n'était point encore titrée, ne confia son projet à personne; mais aussitôt que les menuets furent finis, pour lesquels l'usage est de nommer, elle se leva de sa place, et, belle comme le jour, elle alla faire une grande révérence au roi. Ce prince, à qui l'on avait fait la leçon, fut extrêmement embarrassé. Le maréchal de Villeroi, son gouverneur, ne savait à quoi se déterminer : tout le monde avait les yeux attachés sur cet événement [1], lorsque M. le

[1] Quoique je tienne cette anecdote du maréchal de Gramont, du duc de Gramont, son beau-frère, cependant madame de Ségur m'a dit que madame de Gontaut ne fit point cette démarche de son chef, et qu'elle y fut autorisée par M. le régent, avec qui la chose était probablement arrangée. Il y a lieu de croire

duc d'Orléans, le régent, alla dire au roi qu'il fallait qu'il dansât; et, la contre-danse finie, il lui dit encore d'aller reprendre madame de Gontaut, conduite de M. le régent qui charma la noblesse. Elle ne fut pas moins contente de madame de Gontaut, qui pourtant a prouvé par la suite qu'en cette occasion elle consulta plus sa propre vanité que les intérêts de la cause commune; car, ayant été titrée, elle s'est montrée plus acharnée qu'aucune duchesse à leurs prétentions.

Madame de Gontaut, toujours belle (car elle l'a été jusqu'au dernier moment), mais parvenue à ce point où les plaisirs et la foule d'adorateurs abandonnent les femmes, sans qu'elles perdent le désir d'occuper et de dominer; madame de Gontaut, dis-je, prit le seul parti qui reste aux femmes galantes pour être encore remarquées; elle quitta le rouge et se mit dans la dévotion. Ce nouveau genre de vie la rapprocha de M. le duc d'Orléans, fils du régent, qui, après avoir débuté dans le monde comme tous les jeunes gens, donna l'exemple d'une conversion outrée, qui le conduisit à abandonner le conseil, et à remettre au roi la charge de colonel général de l'infanterie, pour se retirer à Sainte-Geneviève. Ce prince, comme on en a dit un mot page 40, sans s'en douter, devint amoureux de madame de Gontaut, et y passait la plupart de ses soirées avec le comte d'Argenson, alors son chancelier, depuis ministre de la guerre; et comme la vie réglée qu'il menait exigeait qu'il se retirât de bonne heure, il lui arrivait assez souvent, en s'en allant, de dire à madame de Gontaut : *Mon chancelier vous dira le reste;* commission dont M. d'Argenson s'acquittait très-ponctuellement, car il y avait déjà du temps qu'il vivait avec elle, et très-dévotement elle l'a eu jusqu'à sa mort, qui fut occasionnée par une maladie de poitrine; fin assez commune, dans ce temps-là, des femmes qui avaient vécu comme madame de Gontaut.

De M. de Pezay.

M. de Pezay, qui s'appela d'abord *Masson*, était d'une

que madame de Ségur, que M. le duc d'Orléans aimait beaucoup, a été instruite de ce qui s'est passé à cet égard. Cette version diminue de la hardiesse que madame de Gontaut fit paraître dans cette occasion.

naissance obscure. Il avait une sœur qui avait épousé M. de Cassini, officier dans les gardes du corps. Elle était assez jolie, et avait de la voix; elle débuta dans le monde par être coquette et avoir des amants. La fin du règne de Louis XV, et M. de Maillebois avec qui elle vécut, en firent une intrigante.

M. de Pezay commença par être aide de camp de M. le prince de Rohan pendant la guerre de 1756. Je le connus alors : il était doucereux, complaisant, avait de l'esprit, et faisait des vers assez joliment. On le priait volontiers à souper; là, il récitait ses productions, et surtout des élégies qu'il avait faites, sur la préférence que madame Miton, femme d'un capitaine aux gardes, avait donnée au prince de Marsan sur lui. A la paix, il s'établit dans une petite maison au faubourg Saint-Germain, où il continua le métier de bel esprit, vivant avec Dorat, fatiguant quiconque y consentait de ses petites poésies, et étroitement lié avec M. de Maillebois, dont les clients n'ont jamais été que gens de cette espèce.

Sa sœur s'étant mise dans l'intrigue, l'y entraîna aussi. Il vivait avec la femme de M. de Montbarey, depuis prince et ministre de la guerre. On sent que la fortune de M. de Montbarey lui facilita bien des moyens.

Je n'ai encore parlé que de ce que M. de Pezay montrait dans la société. L'ambition développa en lui beaucoup de fausseté, d'audace et d'insolence. La façon dont il gagna la confiance de Louis XVI le prouve. A son avénement au trône, il lui écrivit, et lui manda qu'ayant été en correspondance avec le feu roi, il se croyait engagé, par le serment qui lie tout sujet vis-à-vis de son souverain, à continuer de l'informer de tout ce qu'il croirait utile pour le bien de son service; et qu'à moins d'un ordre contraire positif, il serait exact à remplir ce devoir. L'exposé était faux; jamais M. de Pezay n'avait écrit ni eu le moindre rapport avec le feu roi.

Cette première lettre demeura sans réponse. M. de Pezay ne se rebuta pas : il récrivit, et manda que, puisque S. M. ne lui avait fait donner aucun ordre, il regardait ce silence comme une approbation tacite. Cette seconde lettre n'eut pas plus de succès que la première : la troisième fut plus heureuse. Il est

vrai qu'il prit le roi par son endroit sensible; il commença à lui dire du mal de plusieurs personnes. S. M. écrivit de sa main, *J'ai lu*, et la lui renvoya. Dans celles qui suivirent, le roi commença à faire des objections sur ce qu'elles contenaient : de là à la confiance il n'y eut plus qu'un pas. M. de Pezay ne tarda pas à le faire, et à gagner beaucoup d'influence.

En attaquant le roi, M. de Pezay ne négligea pas M. de Maurepas. La chose était moins difficile de ce côté, par le goût que ce ministre a toujours eu pour toutes les espèces qui l'ont flatté, par la facilité avec laquelle il a toujours adopté leurs projets, quelque insensés qu'ils fussent; preuve convaincante de son insuffisance, et de l'ombrage qu'il a toujours pris de tout homme qui, par sa consistance ou ses entours, pouvait lui tenir tête.

Bientôt M. de Pezay eut beaucoup de part à la confiance du roi, et une grande influence dans les choix et sur les affaires. On croit que c'est lui qui a fait nommer d'abord M. de Cluny au contrôle général, et, à sa mort, M. Necker. Il s'est lourdement trompé sur le compte du premier; jusqu'ici, il paraît qu'on lui a une grande obligation d'avoir fait nommer le second.

M. de Maurepas éprouva avec M. de Pezay ce qu'on éprouve presque toujours avec les intrigants : à peine fut-il ancré, qu'il n'épargna pas plus ce ministre vis-à-vis du roi que tout le reste. En lui démontrant son incapacité et ses fautes, qui, il faut en convenir, étaient journalières, il le traitait de vieux radoteur, et l'accablait d'épithètes dans ce genre. Il en vint au point que M. de Maurepas commença à le craindre.

Je fus informé assez promptement de la correspondance de M. de Pezay avec le roi, et du crédit qu'il prenait. J'en fis avertir la reine; elle en parla au roi, qui rejeta ce fait avec dédain, en lui disant : *Croyez-vous que je me compromette avec de pareilles espèces?*

M. de Pezay, parvenu à un certain point, s'ennuya de l'obscurité dans laquelle il vivait; il désira une place qui l'en tirât, et on le fit inspecteur des côtes. Dans la tournée qu'il fit, il n'y eut sortes d'excès et d'insolences auxquelles il ne se portât, tenant tête à tout le monde, et même aux ministres. A son retour il tomba malade, et mourut peu de temps après, à la

grande satisfaction de beaucoup de gens, et surtout de M. de Maurepas, qui fit tout au monde pour avoir sa correspondance avec le roi; car, comme je l'ai dit, S. M. renvoyait à M. de Pezay ses lettres, en même temps que ses réponses. Le comte de Maillebois, attentif à saisir toutes les occasions de plaire aux gens en place, et de se tirer du bourbier où l'on peut bien dire qu'il s'était plongé lui-même, s'offrit à M. de Maurepas pour tâcher de lui procurer cette correspondance tant désirée : il la lui apporta peu de temps après, se l'étant procurée par le moyen de madame de Cassini; et c'est là le vrai motif de l'espèce d'intérêt que M. de Maurepas lui a montré depuis.

Je tiens tout ce que je viens de rapporter du cardinal de Rohan, trop ami de M. de Maurepas, et trop intrigant lui-même, trop en correspondance avec les *espèces*, pour n'avoir pas été instruit de la première main. Je pourrais rapporter encore d'autres circonstances de la vie de M. de Pezay; mais le détail est trop bas, et le héros trop abject, pour m'y arrêter. Je me suis borné à écrire une anecdote assez singulière, et piquante pour la curiosité, qui doit bien servir de leçon à ceux qui sont en place, et leur apprendre que, s'ils sont souvent trompés par les gens d'une certaine étoffe, du moins n'ont-ils rien à se reprocher, et sont-ils quelquefois plaints; au lieu qu'en mettant en jeu de vils sous-ordres comme M. de Pezay, la bassesse de leurs principes les porte toujours à l'ingratitude la plus noire. Il en arrive que celui qui les a élevés, en devenant le jouet de leur perfidie, devient encore l'objet de la moquerie publique. Si un ministre connaissait ses vrais intérêts, il ne ferait aucun cas de sa place, et ne s'occuperait qu'à la bien remplir; c'est le meilleur moyen de la conserver, de passer des nuits plus tranquilles, de se retirer en emportant les regrets des honnêtes gens, et de rentrer dans la société avec de la considération.

L'aventure de M. de Pezay donne aussi matière à bien des réflexions sur le caractère du roi, et fait juger combien il est important qu'il ne soit entouré que de gens qui n'abusent pas de sa facilité, qui corrigent en lui les impressions de l'éducation affreuse qu'il a eue, et qui ne détériorent pas tout ce qu'il possède de qualités pour faire un excellent roi.

Aventure plaisante.

On a remarqué qu'au moral, ainsi qu'au physique, chaque chose a sa naissance, son accroissement, son période, son décroissement et sa fin. Il paraît aussi que le système du monde est renfermé dans un cercle de produits que les causes physiques et morales ne peuvent outre-passer ; de là vient que, dans la nature ainsi que dans les sociétés, on ne voit rien de stable que les lois primitives, et que les modifications se succèdent ou insensiblement ou tout à coup, suivant les circonstances, et se remontrent souvent à peu près semblables, et quelquefois les mêmes.

Laissons le physique, et, ne nous attachant qu'au moral, considérons que les sociétés passent successivement du trouble au calme, du courage à la faiblesse, de la dissolution à la retenue, du sérieux à la gaieté. Sous la régence et sous une partie du règne de Louis XV, les Français, ne songeant qu'au plaisir, n'existaient que pour la gaieté. Cette façon d'être produisait sans cesse des aventures plaisantes, qui se racontaient plus plaisamment encore ; ce qui remplissait la société de vers, de chansons, de niches, de galanteries gaies, d'aventures ridicules dans tous les genres. Tout cela, se renouvelant chaque jour, rendait Paris un séjour charmant, où l'on accourait de toutes parts, et que l'on ne quittait qu'avec le plus grand regret.

Le luxe, dans le temps dont je parle, était bien éloigné des progrès étonnants et rapides qu'il a faits depuis. Un jeune homme se serait alors autant ridiculisé par des recherches de commodité, qu'il croirait se dégrader aujourd'hui en ne se les procurant pas. Il n'était reçu que pour des gens d'un certain âge, d'un certain rang, ou infirmes, d'avoir en propre des voitures à eux dans les voyages ; la jeunesse allait ou à cheval, ou dans les voitures publiques.

M. de Saint-André, mort lieutenant général, employé à Strasbourg, s'étant embarqué dans un de ces carrosses publics pour revenir à Paris, y lia connaissance et amitié avec un jeune homme, dont le nom n'est pas venu à ma connaissance, qui faisait même route que lui. J'ai encore connu ce M. de Saint-

André : c'était un grand homme, d'une belle figure, qui avait l'air fort austère, ne riant jamais ; extérieur qui ajoutait infiniment de piquant aux idées gaies, aux extravagances dont il était sans cesse occupé.

Compagnon de voyage d'un jeune homme à peu près de son âge, avec lequel il se lia comme je viens de le dire, ils s'entretinrent mutuellement de leurs familles et de ce qui pouvait les intéresser. M. de Saint-André apprit de son nouvel ami qu'il était actuellement en chemin pour épouser, en arrivant à Paris, une riche héritière, fille unique d'un ami intime de son père. Moins les jeunes gens s'arrêtent sur le même point de vue, par la légèreté de leur âge et le peu d'objets importants qui sont à leur portée, plus ils détaillent lorsque le hasard leur procure quelque chose de sérieux qui les intéresse. Aussi M. de Saint-André fut-il parfaitement mis au fait et de la famille de son nouvel ami, et de celle de sa prétendue. Ce jeune homme n'étant occupé que de son objet, en parlait incessamment, et n'omettait aucun des détails qui avaient rapport à lui, tant pour le passé que pour le présent et l'avenir.

Ce genre de conversation conduisit les deux amis jusqu'à Paris. Étant arrivés, ils furent chercher un logement commun à l'hôtel d'Angleterre, dans la rue de Richelieu. A peine s'y établissaient-ils, qu'il prit à l'ami de M. de Saint-André une colique de *miserere*, qui toujours augmentant, malgré tous les secours qu'on s'empressait à lui donner, le mit au tombeau en moins de deux heures de temps.

M. de Saint-André, attendri du sort de ce malheureux jeune homme, n'ayant pu le sauver, crut qu'il fallait s'acquitter des devoirs qu'exigeait de lui la circonstance. En conséquence, sachant que le défunt était attendu le même matin chez son futur beau-père, il se munit de tous les papiers qu'il trouva dans ses poches, de son portefeuille, et s'achemina pour se rendre chez le beau-père, afin de lui remettre ses papiers et l'instruire du malheur qui était arrivé.

Jusque-là tout allait fort bien. Tout était dans l'ordre des procédés, qui se seraient vraisemblablement soutenus jusqu'à la fin, sans une circonstance qui fit perdre à M. de Saint-André les

bonnes résolutions qu'il avait prises. Arrivé à la porte du beau-père de son ami, les domestiques, instruits de l'attente d'un gendre, et voyant un jeune homme inconnu se présenter, ne doutèrent point que ce ne fût celui qu'on attendait, et coururent l'annoncer comme tel au maître de la maison, qui, de son côté, accourut au-devant de M. de Saint-André, le serra dans ses bras, et, sans lui donner le temps de lui parler, l'entraîna dans la chambre de sa femme, et le lui présenta comme gendre, et à sa fille comme mari.

M. de Saint-André ne résista point à l'idée d'être tout cela, et d'en tirer parti pour son amusement. Il joua parfaitement son personnage. Il remit au beau-père et à la belle-mère les lettres dont le défunt était chargé pour eux; et étant instruit à fond, il répondit parfaitement à toutes les questions qu'on lui fit. Il réussit principalement auprès de la jeune demoiselle, qui, du coin de l'œil, détaillait avec complaisance la belle figure que la nature lui avait donnée. On vint avertir que le dîner était servi. M. de Saint-André fut placé auprès de sa prétendue; le père et la mère, transportés, se livrèrent à cette joie pure que donne le parfait contentement. La jeune personne se tenait dans la réserve, ne parlait point, répondait à peine, et rougissait souvent. M. de Saint-André était galant et empressé avec elle, attentif et prévenant avec le père et la mère, toujours sérieux dans le maintien, aimable et gai dans le propos.

Le dîner fini et le café pris, la conversation devint plus sérieuse. On parla d'arrangement, et l'on entra dans tous les détails qui regardent un nouveau ménage qui s'établit. Au plus fort de la conversation, M. de Saint-André se leva, et, prenant son chapeau, fit mine de s'en aller. *Où allez-vous donc*, lui dit le beau-père? « J'ai, répondit-il, une affaire qui m'oblige de « vous quitter. — Comment? quelle affaire pouvez-vous avoir « dans une ville où vous venez pour la première fois, et où vous « ne connaissez personne? — Tout cela est vrai; mais il n'en est « pas moins vrai qu'il faut absolument que je m'en aille. — Ah! « je vois ce que c'est : vous voulez aller chercher de l'argent « chez un banquier. Premièrement, vous croyez bien que je ne « vous en laisserai pas manquer, et que j'en ai fort à votre ser-

« vice. D'ailleurs, si vous voulez absolument en avoir de votre « banquier, je puis vous donner quelqu'un qui fera vos affaires, « et vous ne nous privérez pas du plaisir de vous posséder. — « Non, ce n'est point cela du tout. C'est quelque chose où ma « présence est absolument nécessaire. » Tout en parlant, M. de Saint-André marchait toujours du côté de la porte. Il se trouva dans l'antichambre, où le beau-père l'avait suivi. « Maintenant « que nous sommes seuls, continua M. de Saint-André, et que « ces dames ne peuvent nous entendre, je vous dirai que ce ma- « tin, fort peu de temps après être arrivé, il m'est survenu un « accident. J'ai été attaqué d'une colique dont je suis mort. J'ai « donné parole pour être enterré à six heures : vous sentez que « je ne puis me dispenser du rendez-vous ; et que, n'étant point « connu dans ce pays où je débute, si je manquais d'exactitude, « ce serait me donner un vernis de légèreté qui pourrait me faire « du tort. »

On se représentera facilement l'étonnement avec lequel le beau-père écoutait M. de Saint-André. Peut-être ne trouva-t-il pas l'image d'un enterrement d'un excellent goût. Cependant l'idée en général lui parut tellement extravagante, qu'il rentra dans la chambre en riant si fort, qu'il eut beaucoup de peine à apprendre à sa femme et à sa fille ce qui lui paraissait si plaisant. Tout en s'entretenant de cette plaisanterie, six heures sonnèrent, même sept ; on commença à s'étonner de ne point voir revenir le jeune homme. A sept heures et demie passées, le beau-père, s'impatientant, envoya à l'hôtel d'Angleterre savoir ce qu'il était devenu. Le domestique chargé de la commission l'ayant demandé sous son véritable nom, les gens de l'hôtel d'Angleterre lui dirent *qu'il était arrivé à neuf heures du matin, qu'il était mort sur les onze, et qu'on l'avait enterré à six du soir*. Il serait difficile de rendre la surprise où cette réponse jeta le beau-père, sa femme et leur fille. L'histoire finit là, et n'apprend point si cette famille fit d'autres perquisitions, et à quoi elles aboutirent ; ce qu'il importe peu de savoir.

Je ne dirai plus qu'un mot, pour comparer les temps. Si aujourd'hui, qu'on exige dans la société un masque d'hypocrisie et de respect pour les préjugés, qui ne sert qu'à dissimuler les vices,

les travers et les extravagances, toujours les mêmes dans tous les siècles; si aujourd'hui, dis-je, un jeune homme se permettait une folie pareille, il n'en faudrait pas davantage pour le perdre de réputation. Dans le temps dont je parle, l'aventure parut plaisante, et tout le monde en rit. C'est que malheureusement la chaîne des variations a ramené le tour de la tristesse ; je souhaite, pour le bonheur général, qu'on se débarrasse de son cortége : elle disparaîtra bientôt.

Anecdote sur le canal de Languedoc.

Riquet, auteur de la famille des Caraman, ainsi que du canal de Languedoc, avait autant de ressources dans l'esprit que de talents, quoique l'on prétende que le projet de ce canal lui ait été donné par son jardinier, un de ces êtres extraordinaires dans lesquels la nature se plaît quelquefois à placer les qualités les plus rares, et souvent à les y enfouir. Quoi qu'il en soit, le sieur Riquet présenta le projet de son canal à M. Colbert, qui l'approuva après un mûr examen, et l'attache des gens les plus experts dans ce genre. Toute chose en règle, il ne fallait plus que de l'argent pour mettre la main à l'œuvre. Riquet demanda des avances : Colbert, en ce moment dans la détresse, lui dit que non-seulement il était dans l'impossibilité de lui donner un sou, mais même qu'il ne pouvait l'aider de son crédit. Riquet ne se rebuta point, et eut recours à l'adresse. Il répondit au ministre que, puisqu'il ne pouvait venir à son secours, il imaginait un moyen qui infailliblement lui en procurerait, s'il voulait s'y prêter. Colbert lui demanda ce que c'était : Riquet lui dit qu'étant occupé de renouveler le bail des fermes, il ne lui demandait que la permission de pouvoir entrer dans son cabinet, lorsqu'il y serait enfermé avec les gros bonnets de la ferme. Colbert y consentit.

En effet, quelques jours après, le ministre ayant chez lui une assemblée de fermiers généraux, Riquet tourna la clef du cabinet, y entra, et s'assit dans un coin, sans dire mot à personne et sans que personne lui parlât. Il remarqua, comme il l'avait bien jugé, un peu d'inquiétude sur les physionomies de ces messieurs, de le voir là. On devait juger qu'il n'usait de tant de li-

berté qu'à titre de ces gens que les ministres emploient quelquefois pour approfondir les choses ; surveillants toujours fâcheux pour des traitants, et qu'il leur importe de captiver.

Au sortir de l'assemblée, il fut accosté par quelques-uns des fermiers généraux, qui cherchèrent à pénétrer d'où lui venait l'entrée du cabinet de M. Colbert, et à quelle fin il en usait. Il leur répondit assez froidement qu'il était bien aise de voir par lui-même comment les choses se passaient, et les quitta brusquement ; ce qui les confirma dans l'opinion que Riquet avait la confiance du ministre, et qu'il fallait le gagner.

Les choses s'étant passées de même à une seconde assemblée, Riquet fut encore accosté après la séance. On ne lui fit plus de questions, mais on lui parla de son canal, dont on exalta l'invention et l'utilité, et l'on finit par offrir de lui prêter 200,000 francs ; il répondit tout aussi brusquement que la première fois, en tournant le dos, qu'il n'avait pas besoin d'argent.

Une telle réponse, en style ordinaire, signifie qu'en effet on ne veut point d'argent ; mais, dans les circonstances pareilles à celles-ci, cela veut dire, Ce n'est pas assez. Les fermiers généraux le comprirent, et, à la sortie d'une troisième assemblée, ils proposèrent un prêt de 500,000 francs. Alors le visage de Riquet se dérida ; il remercia beaucoup ces messieurs, en leur disant toutefois qu'il ne pouvait accepter leur proposition sans l'agrément du ministre ; il rentra dans son cabinet, et lui rendit compte de ce qui venait de se passer. Colbert ne put s'empêcher de rire de la sottise des fermiers généraux et de l'adresse de Riquet : il dit à ce dernier qu'il pouvait prendre l'argent qu'on lui offrait. Ces 500,000 francs ont été les premiers fonds du canal de Languedoc, un des plus beaux ouvrages qui soit sorti de la main des hommes, qui a procuré une fortune aussi immense à Riquet et à ses descendants, et non moins d'avantages et de richesses au Languedoc.

Aventures de la société.

Pour donner une idée des mœurs du moment que je peins(instants heureux où, loin de s'occuper d'événements sinistres tels que ceux qui ont empoisonné la fin de notre carrière, on ne s'oc-

cupait que d'amour et de plaisirs), je vais raconter une aventure dans laquelle je n'ai joué que le second rôle, mais qui n'est pas sans intérêt, et qui prouve jusqu'où peut aller la séduction d'un roué.

Madame de Blot avait tout ce qu'on peut désirer pour la figure : traits charmants, fraîcheur de teint, légèreté de taille, dents éclatantes quoiqu'un peu longues, cheveux distingués; enfin rien ne lui manquait. Se trouvant placée dans une maison où se rassemblait journellement la jeunesse la plus vive et la plus brillante, où l'on n'était occupé que de plaisirs, sous les auspices de madame la duchesse d'Orléans, dont les mœurs étaient peu recommandables, il était naturel de croire que madame de Blot, suivant les exemples qu'elle avait sans cesse devant les yeux, donnerait dans tous les travers, et ne démentirait point le sang dont elle était sortie, je veux dire celui de madame de C***, sa grand'-mère, et celui de ses tantes. Cependant, par une de ces bizarreries qu'on ne peut ni calculer ni définir, elle sut se garantir; et, quoique dans la première jeunesse et sans guide, elle se fit d'elle-même des principes dont elle ne s'écarta point. Ces heureuses dispositions, qu'elle tenait, ainsi que ses autres avantages, des mains de la nature, cessèrent par la lecture de Clarisse, qui parut dans ce temps-là, et qui lui fit joindre l'esprit romanesque à l'esprit de retenue. Bientôt elle outra les sentiments d'amitié, de délicatesse et de décence, et devint prude vétilleuse, de femme estimable qu'elle aurait été.

Cette façon d'être prêtait à la plaisanterie, et les hommes ne l'épargnaient pas; mais comme madame de Blot sauvait le ridicule, les femmes même de conduite repréhensible exaltaient madame de Blot, espérant s'honorer et dissimuler leurs torts par l'hommage qu'elles rendaient à la vertu.

Il ne manquait plus qu'un Lovelace au genre qu'avait embrassé madame de Blot : elle le trouva bientôt dans la personne du comte de Frise, jeune seigneur allemand, qui s'était trouvé fort jeune à la tête d'une grande fortune qu'il avait dissipée. Presque ruiné à la fleur de son âge, il chercha des ressources, et les trouva par le crédit du maréchal de Saxe, son oncle, qui jouissait de la considération que donne une suite de succès bril-

lants à la tête des armées. Le comte de Frise avait une figure agréable, beaucoup de fatuité, infiniment d'esprit; il était très-aimable dans la société, où il captivait les femmes avec d'autant plus de facilité que, n'ayant point de principes, il les affichait tous, et que, n'étant pas dominé par le désir, il mettait l'emportement, le sang-froid, la louange et le blâme à leur place; en un mot, qu'il savait user envers elles des avantages qu'elles ont ordinairement sur nous. Pour rendre le roman complet, il fallait encore un Belfort, et j'en remplis le rôle, sans en avoir le dessein. M'étant intimement lié avec le comte de Frise, je lui inspirai assez de confiance pour me laisser toujours voir ce qui se passait dans son âme; j'en étais souvent révolté, je lui faisais quelquefois des représentations; mais, entraîné par la faiblesse que j'avais pour lui et par la séduction, je ne pouvais m'en détacher.

M. de C*** passait sa vie dans une terre qu'il possédait près Chambord, ce qui mit le comte de Frise et M. de C*** en relation ensemble. M. de C*** avait épousé mademoiselle de ***, qui n'avait aucun avantage du côté de la taille, étant petite et courte. Son visage était long et sa bouche assez mal, avec des dents blanches; mais ses yeux étaient charmants. Elle avait les cheveux plantés à merveille, un beau teint, une gorge parfaite, un joli pied, un ensemble on ne peut pas plus piquant. Peu de femmes ont poussé l'esprit naturel et acquis aussi loin qu'elle; son éloquence est persuasive et agréable: quoiqu'elle aime à parler et qu'elle parle beaucoup, jamais on ne se lasse de l'entendre, parce qu'elle sait s'amuser d'une misère, comme traiter profondément le sujet le plus abstrait, et qu'elle n'outre ni n'affecte rien, ce qui est cause qu'elle plaît toujours. Elle a cependant un défaut dans la société: c'est de s'emparer de la personne de marque lorsqu'elle en rencontre, et d'oublier tout le reste. Personne n'a jamais poussé la coquetterie plus loin, mais avec une décence et une mesure qui amenaient tous les hommes à ses pieds, de quelque âge qu'ils fussent, et qui lui en faisaient des amis, lorsqu'ils voyaient qu'ils ne pouvaient être ses amants. Son éducation avait été mauvaise, ce qui, joint à de la hauteur, l'avait rendue impolie et personnelle, et la livrait à tout plein de ma-

nies sans qu'elle tombât dans le ridicule, parce que le naturel ne l'abandonnait jamais. Capable de concevoir et de conduire les plus grandes affaires, aimant même y être de quelque chose, la crainte de la moindre gêne les lui faisait éloigner; cette façon d'être la portait presque toujours à rejeter ce qu'on lui proposait: était-elle engagée à quoi que ce fût, elle s'y livrait, et y était parfaite. Une grande justesse dans l'esprit l'avait conduite à des principes dans lesquels elle était d'autant plus affermie qu'ils n'étaient en elle ni l'ouvrage du naturel ni celui de l'éducation, ainsi que je l'ai déjà dit, mais d'un calcul exact et réfléchi; en un mot, madame de C*** était la femme la plus aimable et la plus essentielle que j'aie connue.

M. le maréchal de Saxe, qui aimait les femmes à la folie, et qui pourtant, à l'exception de madame de Blot, n'avait jamais eu que des filles, ne put résister aux charmes de madame de C***, qu'il vit souvent à ce château; il lui fit l'aveu de ses sentiments, et ne s'occupa que de lui plaire. Il arriva ce qui arrive ordinairement, c'est que l'oncle fit tous les frais, et que le neveu en profita. Pour supplanter son oncle, le comte de Frise n'eut qu'à se proposer. D'après son caractère, on croira aisément que ce fut plutôt l'occasion que la passion qui le détermina. De son côté, madame de C*** se rendit plus à l'impression que fait sur un jeune cœur le premier hommage reçu d'un homme qui a des droits pour plaire, qu'à un goût décidé. Unie à un vieux mari, dépourvue d'entours et d'amis qui auraient pu la guider, comment madame de C*** aurait-elle résisté à l'adresse du comte de Frise?

M. le duc d'Orléans [1], bon, facile, égal dans la société, de peu d'esprit, mais doué d'assez de bon sens; capable d'amitié, plus par bonhomie que par sentiment; voyant assez juste loin de l'occasion, et faisant toujours mal par faiblesse lorsqu'elle était arrivée; prodigue de l'argent des caisses de ses trésoriers, surtout pour ses fantaisies, et avare de celui de sa poche, et pour les dépenses qu'il avait sous les yeux; peu scrupuleux à tenir sa parole; M. le duc d'Orléans, dis-je, était alors dans sa première jeunesse: il avait débuté par être éperdument amoureux de sa

[1] Père du dernier, mort sur l'échafaud le 6 novembre 1793.

femme, qui ne tarda pas à lui préférer M. de Melfort, et d'une façon si authentique que M. le duc d'Orléans s'en aperçut promptement, et en ressentit un violent chagrin; mais bon, et faible surtout, il s'en tint à gémir, et s'accoutuma tellement à cette idée, qu'il y devint insensible. Quoiqu'un peu gros pour songer à plaire, il ne se rendit point justice. Ayant composé sa société de gens aimables et de bon ton, qui presque tous avaient des femmes, délaissé de la sienne, il imagina de devenir aussi homme à bonne fortune. D'abord, il s'adressa à ces habituées des salons qui, consommées dans la galanterie, n'y ont plus de mérite que celui de la facilité, et cela alla fort bien; mais il s'avisa de devenir ou de croire devenir amoureux de madame de Blot, et cela alla fort mal.

Qu'on se figure, avec les principes qu'avait adoptés madame de Blot, l'exagération et l'exaltation de ses sentiments, ce que c'était pour elle d'être en butte aux poursuites de M. le duc d'Orléans, homme sans agrément, et prince! Ce n'est pas qu'elle en fût fâchée dans le fond; une femme voit avec satisfaction les sentiments qu'elle inspire : mais *il ne fallait pas que la femme de César fût soupçonnée;* et c'est à quoi elle mit toute son attention, au grand regret de son mari, aux affaires duquel il aurait fort convenu qu'elle eût eu d'autres principes; façon de penser dont même il ne se cachait pas trop.

M. le duc d'Orléans m'aimait beaucoup, et ne me cachait rien de ce qui se passait dans son âme. Cependant, sans me faire mystère de son goût pour madame de Blot, il choisit le comte de Frise pour confident en titre. L'occasion de faire une perfidie était trop belle pour que le comte la laissât échapper. Loin de parler pour M. le duc d'Orléans, il parla pour lui. M. le duc d'Orléans s'en douta, et il en fut peiné; le public s'en aperçut, et la chose fit du bruit. M. de C***, ami et dupe du comte de Frise, s'empressa de venir à Bagnolet [1], où M. le duc d'Orléans était avec sa suite, ses amis, la cour et la ville, qui venaient journellement à cette campagne; M. de C***, dis-je, avertit le comte de Frise des propos qu'on tenait, du tort qu'ils lui faisaient,

[1] Maison de campagne charmante, dont M. le duc d'Orléans avait hérité, et qu'il a vendue. Elle est détruite aujourd'hui.

et lui parla avec la force que lui inspirait l'honnêteté de ses principes. Le comte de Frise, à qui il n'en coûtait pas plus de jouer l'honnête homme que d'être roué, et qui adoptait l'un ou l'autre rôle, suivant les gens à qui il avait affaire, et suivant ce qu'il pensait lui mieux convenir, eut l'air de déférer aux avis de M. de C***, et mit de la réserve dans sa conduite.

Il n'eut pas besoin de s'observer longtemps. Bientôt M. le duc d'Orléans, qui n'était pas fort épris, se détacha de madame de Blot pour madame de B***, prude, tracassière, intrigante, ainsi qu'elle l'a prouvé depuis; car dans ce temps-là elle venait d'être mariée, et ne mettait dans la société qu'une assez jolie figure et un extérieur très-doux. Elle était fille de madame de Vireville, une de ces habituées de la maison dont j'ai parlé ci-devant, et dont M. le duc d'Orléans avait été occupé. Quoique M. le duc d'Orléans se soit donné beaucoup d'airs et ait fait bien des confidences sur le compte de madame de B***, il est fort problématique qu'elle s'y soit rendue. Il faut pourtant convenir, ou qu'il était plus amoureux, ou que madame de B*** a mis plus d'art à le captiver que madame de Blot; car elle le retint bien plus longtemps dans ses fers, et sut mettre ce temps à profit pour elle et pour sa famille.

M. le duc d'Orléans, dans de nouveaux liens, rendit au comte de Frise la liberté d'attaquer ouvertement madame de Blot; et c'est à cette époque que commença véritablement un roman calqué sur celui de Clarisse. Même tendresse, mêmes incertitudes et mêmes combats dans madame de Blot; même adresse et même noirceur dans le comte de Frise, employant tous les moyens possibles pour atteindre le dénoûment; et, souvent prêt à le saisir, il en reculait l'instant pour faire durer l'intrigue et les tourments.

Tout se réunit pour flatter son caractère méchant, qui avait besoin d'être remué, et qui ne se plaisait que dans l'activité. Madame de C*** était sensible aux soins que lui rendait son mari, homme d'une figure et d'un caractère très-noble, aimable dans la société, où cependant il mettait trop d'esprit, avec une indifférence portée jusque sur les choses qui, pour n'être pas personnelles, cependant n'en affectent pas moins tout le monde.

Le comte de Frise joignit à la satisfaction de pouvoir tourmen-

ter une de ses maîtresses, celle de pouvoir être jaloux d'une autre : il employait vis-à-vis de madame de Blot tout ce que l'art, la séduction et l'intrigue peuvent fournir; et auprès de madame de C***, tout ce que la scène tragique renferme de noblesse et de grands sentiments ; ce qui convenait assez aux personnages à qui il avait affaire.

Cependant il s'en fallait bien qu'il fût aussi tranquille, dans le fond, sur le compte de madame de C*** qu'il l'aurait peut-être voulu : il ne pouvait s'empêcher de lui rendre justice, de l'estimer, et de la mettre au premier rang parmi les femmes : l'idée de la perdre le révoltait; cependant il ne voulait point renoncer à madame de Blot, dont la conquête flattait autant son amour-propre que ses soins pour en triompher étaient analogues à son caractère.

J'étais le confident de ses plus secrètes pensées. Souvent il m'envoyait chercher, et je le trouvais enfermé chez lui, où il avait persuadé à madame de Blot qu'il était au moment de se donner la mort. Là, nous composions des lettres, ou plutôt des volumes, qui, pour être du style le plus pathétique, ne nous portaient pas moins à des rires immodérés, par le contraste de la tranquillité d'âme du comte de Frise, avec la peinture des agitations que nous lui supposions, et le penchant que j'ai toujours eu à la gaieté. La chose prenait une autre tournure lorsqu'il s'agissait de madame de C***. J'ai déjà dit qu'indépendamment de ce que le comte de Frise en était véritablement affecté, il avait adopté le ton noble pour cet objet ; par conséquent, il ne fallait pas sortir du genre.

M. de Beauv..., son rival, n'avait pas pris le ton d'un amant commun qui cherche, en se cachant, à supplanter celui qui est en titre : il avait marché ouvertement. Madame de C*** en avait instruit le comte de Frise, et, sans lui dissimuler son penchant, l'avait convaincu qu'elle resterait fidèle à ses serments. On sent de reste quel champ cette conduite ouvrait à la grandeur d'âme, à la noblesse et à la générosité.

Madame de C*** avait plus d'esprit qu'il n'en fallait pour entretenir les choses sur le même pied, s'il était possible de contenir longtemps un homme fort amoureux, et de lui persuader de se con-

tenter de grands sentiments et de privations, lorsqu'il désire du retour et des jouissances. Dans les fréquentes conversations du comte de Frise et de M. de Beauv..., ce dernier prit enfin de l'humeur, et parla d'en venir à la décision du sort des armes, ce qui ne déroge point au système du grand tragique. Madame de C***, effrayée comme de raison, mit en avant son intérêt, et le tort que pourrait faire à sa réputation un combat dont elle serait l'objet. Cette considération fit tomber les armes de la main des champions. Cependant madame de C*** employa tout son art à prolonger ce calme heureux entre les rivaux : elle était habile, et employa comme dernière ressource la grandeur d'âme affectée du chevalier, à qui elle eut recours. Quoique la réputation du comte de Frise sur la bravoure n'eût jamais reçu d'atteinte, et que même il se fût déjà battu, cependant je crus m'apercevoir que les voies de fait n'étaient pas de son goût. Il était heureux et possesseur; par conséquent c'était à lui à être le plus doux et le plus sage. Il joua très-bien ce rôle. Enfin il arriva un matin chez moi, avec la contenance et le ton de voix théâtral. — « Seigneur, me dit-il, je viens de remporter sur « moi une grande victoire. Je sors de chez madame de C***, à « qui j'ai rendu sa foi; j'accorde à C*** et Beauv... des jours « heureux qu'ils me devront, et qu'ils vont consacrer au bon- « heur et à la reconnaissance. — Seigneur, lui répondis-je, C*** « et Beauv... vont se moquer de vous; mais puisque tel est l'ar- « rêt du sort, remettons nos épées dans leurs fourreaux, et ne « songeons plus qu'à tourmenter madame de Blot. »

Ce fut en effet la seule occupation du comte de Frise. Ayant triomphé de tout, il ne lui restait plus à obtenir que ce que les femmes ont le plus de peine à accorder. A force de demander toujours la même chose, il touchait au moment de l'avoir, et je l'en félicitais. — « Cœur vulgaire, me dit-il, esclave des sens, pen- « sez-vous qu'un homme tel que moi s'avilisse par une jouissance « ordinaire? C'est sur l'âme et non sur les sens que je prétends « régner. Je ne dis pas qu'un jour je ne couronne madame de « Blot, si elle le mérite par sa constance à soutenir les épreuves; « mais il n'en est pas temps encore; elle s'est un peu pressée de

« vouloir se rendre : il faut y mettre ordre, et je vais partir « pour l'Allemagne. »

J'avoue que, quelque accoutumé que je fusse au caractère du comte, ce trait m'étonna. Il m'apprit que, quelque outrés que nous paraissent souvent les caractères que les auteurs mettent sur la scène, il n'en est point qui ne se trouvent dans la nature. A peu de jours de là, le comte de Frise se mit en chemin pour Dresde, n'ayant d'autre but, dans son voyage, que celui qu'il m'avait dit, et emportant avec lui la satisfaction des larmes que madame de Blot avait répandues à l'instant de son départ. Ce fut de Dresde qu'il m'écrivit la lettre suivante, qui servira à le faire encore mieux connaître. Elle est moitié en vers, moitié en prose : la poésie entrait pour beaucoup dans nos occupations.

Lettre du comte de Frise au baron de Besenval, écrite de Dresde.

Heureux baron, dont le destin
Naguère me faisait envie,
Sachez qu'en ce climat lointain,
Aux bords glacés de ma patrie,
De mes ennuis j'ai vu la fin.
Loin de Doris, loin de Délie [1],
Je succombais à mon chagrin,
Quand d'une raison réfléchie
Empruntant le flambeau divin,
Je m'égarai dans un chemin
Qui conduisait vers la Folie.
De gens de tout état suivie,
Elle y marchait d'un air badin,
Parlait grec, français et latin,
Et tenait ouvert, dans sa main,
Un gros recueil de poésie.
Je la vis; mais fuyant soudain :
Non, non, vous me lorgnez en vain,
Lui dis-je, ô ma très-douce amie !
Vous suivre n'est pas mon dessein,
Car j'attends la Philosophie,

[1] Les deux femmes qu'il avait laissées à Paris.

Qui m'a promis un cœur d'airain :
Oui, je l'attends, et dès demain.
Soit, reprit-elle; mais enfin
Je connais bien votre Sophie :
Souvent, du jour au lendemain,
A l'attendre on passe sa vie.
Lors, avec un souris malin,
Venez, dit-elle, je vous prie;
Ce soir, à Corine, à Sylvie,
Je donne un souper clandestin,
Et qui tient un peu de l'orgie.
Allons, marchons : jusqu'au matin
Nous y boirons du vin d'Hongrie.
Qu'eussiez-vous fait, baron charmant?
Vin d'Hongrie et femme nouvelle,
C'est pour vous un attrait puissant :
Songez encor que l'immortelle,
Par je ne sais quel ascendant,
Malgré moi m'entraînait vers elle.
Jamais je ne la vis si belle,
Et je la suivis en sautant.
Enfin, baron, dans ce moment,
J'oubliai la beauté cruelle
Qui m'aime et qui fait mon tourment;
Baron, j'oubliai même celle
Qui de son sexe est l'ornement.
Et vous, des amants le modèle,
Vous en eussiez fait tout autant.

« Je voulais vous écrire en vers tout ce qui m'est arrivé de-
« puis que j'ai cessé de vous écrire en prose; mais je ne m'en
« sens ni la force ni la volonté : contentez-vous donc de ceux-
« ci, qui ne m'ont coûté que ce qu'ils valent, et surtout dispen-
« sez-moi de suivre la métaphore. La description du temple de
« la Folie trouverait cependant bien ici sa place, et vous savez par
« vous-même que les descriptions conviennent et ne coûtent
« rien aux poëtes. Mais pourquoi vous peindre ce que vous con-
« naissez si bien?

Né dans l'enceinte de ce temple,
Vous en connaissez les détours;

Souvent vous y prêchez d'exemple,
Et vous l'encensez tous les jours.

« J'en reviens donc au récit simple de mes aventures, que je « vous ferai, s'il vous plaît, sans poésie; en vers cependant, mais « en vers à ma manière et à la vôtre. Vous saurez donc que, ma « constance étant à bout,

Enfin j'ai pris une maîtresse,
J'en ai pris deux, j'en ai pris trois :
Trois à Dresde, et deux à Lutèce,
Font cinq de bon compte, je crois.
Si ne trouvez le nombre honnête,
Voyez la vôtre seulement
Deux ou trois heures tête à tête,
Puis m'en parlerez savamment.

« Oui, trois; je n'en rabattrai pas une. Vous allez me deman- « der pourquoi je me suis précisément arrêté à ce nombre; et « je serais assez tenté de vous répondre, à l'imitation de Tyran « le Blanc, que c'est en mémoire de la sainte Trinité; mais, « outre qu'il est mieux de ne pas mêler *sacra profanis*, il est « aussi plus vrai et plus digne de ma candeur de vous avouer « que c'est faute d'avoir eu le génie d'en concilier davantage; « ce n'est même que par degrés que j'en suis venu là. D'abord, « tout mon *plaisir* était d'être *triste;* mais comme ce plaisir ne « saurait en être un à la longue, je m'en ennuyai bientôt; je « crus qu'il convenait de voir mes amis; je les vis, et je m'eni- « vrai avec eux.

« J'avais placé ici quatre bien mauvais vers, et vous en serez « plus surpris, baron, que de ma marche, qui doit vous paraître « assez simple; elle vous le paraîtrait encore davantage, si vous « connaissiez les gens qui la conduisaient.

« Duhren, que vous connaissez cependant un peu, est un de « ceux qui ont le plus contribué à ma guérison, c'est-à-dire, « au retour de ma gaieté. C'est un homme singulier : l'étude de « son métier [1], qu'il possède comme s'il n'en avait jamais cul-

[1] Il était dans le service, en Saxe.

« tivé d'autres, ne l'a pas si fort absorbé qu'il n'ait eu le temps « d'être poëte, philosophe, homme à bonnes fortunes.

Dès mon enfance il fut mon maître :
Par son exemple, au champ de Mars,
J'appris à mépriser mon être ;
Et, paisible dans nos remparts,
C'est lui qui dans mon cœur fit naître
Le goût des voluptés, des arts.
Savant sans daigner le paraître
Au philosophe, au géomètre,
Il joint les dons de notre état ;
Et même ce serait un fat,
Si, par hasard, il fallait l'être.

« Je dois donc une grande partie de ma reconnaissance à ce « grand homme. Le comte de Schomberg [1], tout triste qu'il « est, et Martange [2], dont vous m'avez souvent ouï parler, ont « fait le reste.

Vous aimeriez fort ce Martange :
Ainsi que vous il rit de tout ;
Ainsi que vous il boit, il mange ;
D'un jeune objet, beau comme un ange,
Ainsi que vous il vient à bout.
Tous les jours nouvelle maîtresse,
Bon estomac, esprit joyeux,
Composent toute sa richesse,
Et sans fortune il est heureux.

« Mais revenons aux dames de mon cœur ; il est bien juste « d'en dire quelque chose : commençons par la première.

Brune, avec le teint d'une blonde,
A peine a-t-elle atteint quinze ans ;

[1] Le comte de Schomberg, Saxon d'origine, attiré en France par le chevalier de***, eut, à la mort du chevalier, le régiment de dragons allemands, qui avait été mis sur ce pied des débris des houlans, et qui n'ont duré qu'autant que lui. Le comte de Schomberg est devenu, depuis, inspecteur de cavalerie et maréchal de camp.

[2] M. de Martange, Français d'origine, était simple capitaine d'infanterie. Étant réformé, il mourait de faim. Le chevalier de*** l'ayant connu, il le prit en amitié, à cause de son esprit et de sa gaieté ; il le mena en Allemagne, où il lui procura de l'emploi dans les troupes. Il y servit avec distinction pendant le commencement de la guerre de 1756. Les Saxons détruits, il repassa en France avec M. le comte de Lusace, dont il était devenu le conseil. Il y parvint au grade de maréchal de camp ; mais, ayant fait un mauvais mariage sous le ministère de M. de Choiseul, il déchut totalement, et vit actuellement dans la misère.

Simple et vraie en ses sentiments,
Elle ignore le train du monde
Et la malice des amants,
Qu'on ignore alors qu'il est temps
D'en faire une étude profonde,
Et qu'on apprend à ses dépens.

« Ajoutez à cela tout ce qu'une âme tendre, la modestie et « l'amour peuvent prêter de grâces aux Grâces mêmes, et vous « vous formerez une image au-dessous de l'original.

Lorsque je lui parle d'amour,
Son front modeste se colore
Du vif incarnat de l'aurore
Qui brille au matin d'un beau jour.

« Réellement, baron, elle est charmante ; il est affreux de « la tromper.... Mais la gloire!

Céder à son penchant volage,
Aimer et chanter à notre âge,
Je le veux bien, rien n'est plus doux ;
Mais dans un cœur porter la rage
Pour prix de l'amour le plus doux,
Par air suivre un barbare usage,
De sang-froid jurer à genoux
Un indigne et perfide hommage,
D'un scélérat c'est là l'ouvrage.
Mais les hommes s'en mêlent tous :
Il faut hurler avec les loups ;
C'était la devise d'un sage.
Que dirait-on sur ce rivage,
Si l'on ne parlait pas de nous ?

« C'est ainsi, à peu de chose près, que je raisonnais, avant « de me laisser aller tout à fait à l'enchantement de l'amour-pro- « pre, qui me criait du fond du cœur : Rends-la malheureuse; « c'en est une de plus. Je résistais, et mille fois je me suis dit :

Ah ! si mon cœur du sien connaissait bien le prix,
Je n'aurais point d'autre maîtresse.

Par le nœud des vertus et par l'amour unis,
Des Philémons et des Baucis
Nous rappellerions la jeunesse
Aux yeux de l'univers surpris;
Et quand la froide vieillesse
Aurait glacé nos sens flétris,
Nous logerions encor, dessous nos cheveux gris,
L'âme tendre des vrais amis,
Et de l'amour pour la sagesse.

« Il ne faudrait avoir qu'une âme pour écouter de pareils « sentiments : mais apparemment que je n'en ai point, car ils « ont glissé sur mon cœur comme l'eau glisse sur le marbre. « Ayez donc des remords pour moi, baron; ayez des remords... « ou plutôt épargnez-vous-les; le ciel, qui est quelquefois juste, « a pourvu cette fois au repos de l'innocence et... Voici com- « ment la dame dont j'ai l'honneur de vous parler est au pou- « voir d'un monstre, monstre de laideur, monstre de jalousie, « monstre de sottise, et, qui pis est, le plus vigilant de tous « les monstres :

Son front large est armé de deux cornes naissantes;
Tout son corps est couvert d'écailles jaunissantes.

« Tel qu'il est, il fait très-bien son devoir de monstre et de « mari. Sa maison n'est pas plus accessible qu'un château de « roman, ou qu'un rocher battu des vagues de la mer. Encore « si c'était pour la dévorer qu'il la garde si bien ! mais c'est bien « pis.

Ah! si j'avais du vieux Persée
Les talonnières, le cheval,
Ou seulement sa bonne épée,
Ou bien sa Gorgone attachée
Au milieu de l'écu fatal,
Traversant la voûte azurée,
Ainsi que lui, par l'animal
Je commencerais ma tournée;
Puis, vers moi la nymphe amenée,
Comme Andromède irait au bal;
Et la nuit la plus fortunée

Me ferait oublier le mal
Et les travaux de la journée.

« Voilà, mon pauvre baron, où j'en suis depuis deux mois ; « et, pour peu que je fusse entêté, je pourrais bien en rester là « ma vie.

En attendant, nous nous lorgnons
Quand je parais, un doux sourire
De loin me dit : Nous nous aimons.
Quelquefois elle ose le dire,
Quelquefois elle ose l'écrire.....
Et quelquefois nous nous baisons.

« Mais jamais on n'a tant parlé d'une femme qu'on n'a pas « eue. Passons à la seconde, seconde en date, et dernière en « qualité. Celle-ci est une femme tout ordinaire : elle m'a pris, « parce que je me suis présenté; elle me garde jusqu'à ce qu'il « s'en présente un autre : nous ne nous aimons point, mais « nous sommes convenus de nous dire tout le contraire.

Au demeurant elle est bien blanche,
Accorte d'esprit et d'humeur ;
Allant au prêche le dimanche,
Et des esprits ayant grand'peur.

« Telle enfin qu'elles sont partout. Malheureusement, comme « il n'y a point de bonheur parfait, celui que je pourrais goû- « ter avec elle est troublé par la fureur qu'elle a pour les ro- « mans ; quelquefois ils lui échauffent l'imagination au point « qu'elle ne fait pas difficulté de me dire qu'elle voudrait être ai- « mée à la manière des dames qui y sont célébrées. Ce ne serait « rien ; mais elle veut aussi que je ressemble à leurs amants. « Un jour que j'étais assez ennuyé de me voir comparé à ces « messieurs, avec toute sorte de désavantage, et qu'elle me « priait de porter un jugement sur leur mérite, j'écrivis sur « ses tablettes :

Vous aimez donc la troupe vaine
De ces gothiques romanciers,
Où sont chantés des chevaliers

Qui vantent l'ennui de leur chaîne
A leurs fidèles écuyers;
Qui, suivis de quelques lauriers,
Le jour galopent dans la plaine,
Et la nuit, à l'abri d'un chêne,
S'endorment sur leurs boucliers?
Quant à moi, je ne suis, Climène,
Guère plus touché de leur peine
Que jaloux de leurs oreillers :
Dans un fauteuil, petite reine,
Je veux, tranquille en mes foyers,
Moins de plaisir et moins de peine.

« A cet égard mes vœux sont exaucés, car elle me donne peu « de peine, et encore moins de plaisirs.

« Passons à la troisième..... Mais ici ma main s'arrête..... « Elle se refuse à vous ouvrir le sanctuaire des plus grands cri- « mes et des plus grands plaisirs; mais mon amitié, qui ne se « refuse à rien, vous apprendra tout. Votre curiosité s'allume; « calmez votre impatienee, je pars pour Paris.

Avant que l'alcyon ait paru sur vos rives
Au dieu qui règne en vos climats
J'aurai soumis quelques captives,
En marchant de loin sur vos pas;
Alors je vous dirai tout bas
Ce qu'ici mes muses craintives,
Ami, ne vous apprendront pas.

« Adieu, baron, je finis; ma verve est tarie jusqu'à sa source. « Je vous verrai avant qu'il soit un mois; veillez à mes in- « térêts. »

En effet, à fort peu de temps de là, le comte de Frise revint à Paris; son retour combla de joie madame de Blot. Madame de C*** le revit avec plaisir. Il n'était plus pour elle un amant tyrannique et gênant; il avait pris le caractère d'un ami aimable, et son cœur n'était connu que de moi. D'après la lettre que je viens de rapporter, on jugera facilement que son séjour en Saxe nous donna ample matière à conversation gaie. Ce n'était

pourtant que l'épisode de nos tête-à-tête, car l'objet principal était le martyre de madame de Blot, auquel j'avoue, peut-être à ma honte, que je me prêtais avec satisfaction; car je ne pouvais souffrir qu'une femme qui, dans le fond, ne valait pas mieux que les autres, qui se livrait aux mêmes faiblesses, eût acquis dans la société une prééminence qu'elle ne devait qu'à un maintien prude, à un vernis romanesque, qui avaient tellement fasciné les yeux, que les femmes, si avares de louanges, les prodiguaient à madame de Blot, et la citaient toujours pour modèle, soit dans les dissertations de vertu, soit dans les exemples de conduite.

La scène, de gaie qu'elle était, ne tarda pas à devenir tragique. M. de Castries eut la rougeole. D'après l'usage, ses amis les plus particuliers le gardèrent, du nombre desquels je fus, ainsi que le comte de Frise. M. de Castries se rétablit promptement; mais le comte de Frise tomba malade : la rougeole, que les médecins avaient d'abord annoncée, se tourna bientôt en petite vérole, qui ne put sortir; et le cinquième ou sixième jour de la maladie, paraissant mieux, tout à coup il perdit la tête, devint furieux, et mourut en deux heures de temps.

Je fus véritablement affligé de la mort du comte de Frise. Personne ne connaissait mieux que moi le fond de son âme; mais plus il l'avait rendue impénétrable à tout autre, plus sa confiance m'avait rapproché de lui. D'ailleurs, il était infiniment aimable et gai; en voilà plus qu'il n'en fallait pour m'y attacher. Il fut généralement regretté dans le premier moment; mais quelques ouvertures, quelques faits éclaircis, donnèrent lieu à de plus grands éclaircissements encore, et bientôt le caractère du comte, se dévoilant, fit voir à chacun qu'il avait été sa dupe. L'humeur se joignant à la vérité, sa mémoire fut ternie, et sa réputation mise à sa véritable place.

L'exagération de sentiment de madame de Blot est un vaste champ pour s'étendre; la décence ne s'opposant point à un vif penchant du cœur, et surtout aux regrets, on peut juger jusqu'où elle poussa les démonstrations des siens. Elle s'y abandonna d'autant plus qu'elle fut moins éclairée sur la nature de l'amant qu'elle perdait. Quoique plus instruit que qui que ce

fût de tous les détails de l'intrigue, confident du comte, je n'avais jamais été le sien ; par conséquent je m'en tins dans le monde à ces apitoiements qu'on ne sent jamais, mais sur lesquels il faut s'appesantir pour faire montre de bon cœur ; car les hommes en général, et les Français en particulier, approfondissent peu, et se contentent des apparences.

La matrone d'Éphèse nous est un exemple qu'il n'est point de douleur qui n'ait un terme, et qu'il n'est point de souvenir qui tienne à la présence réelle. A Dieu ne plaise que je me permette, sur le compte de madame de Blot, l'idée peu délicate qu'un soldat l'eût distraite ! mais M. de Castries, jeune, d'une jolie figure, jouissant dans le monde et dans le militaire d'une réputation agréable, auquel on accordait des talents, et qui s'annonçait pour devoir aller au grand, en voilà plus qu'il n'en fallait pour fixer l'attention et l'amour-propre de madame de Blot. Je ne doute pas que M. de Castries, de son côté, n'ait fait ce qu'il fallait pour tourner en sa faveur les différents moyens de consolation que vraisemblablement il lui présentait. Quel qu'en ait été le motif, après le temps que la décence exigeait pour la douleur, et le mystère dont se couvrent toujours les commencements d'une intrigue, on vit M. de Castries quitter authentiquement madame de L***, avec laquelle il vivait depuis longtemps, pour s'attacher à madame de Blot.

Ce n'était pas une petite affaire pour lui. Tout ce qu'une tête peut renfermer de chaleur, une femme d'inconséquence, se trouvait réuni en madame de L***. Amie ou ennemie outrée ; germe de dévotion, écarts de tête, idées sans fondements et sans suites, enthousiasme du moment, gaieté, humeur, caprices ; voilà son caractère, qui se démêlait facilement en une journée. Une heure, un instant sans principes et sans arrêt, la moindre chose la déterminait ou la faisait changer. Une telle maîtresse avait causé bien des embarras à M. de Castries, qui joignait à une manière d'être très-réservée, celle que doit adopter un homme qui vise au grand ; et qui ajoutait à cela l'obligation de soutenir le rôle et la délicatesse de Grandisson, auquel on l'avait comparé ; car dans ce temps-là les romans anglais nouvellement traduits tournaient la tête à toutes les femmes, dirigeaient l'opinion des

sociétés ; et les caractères distingués en étaient appliqués à ceux qui en étaient jugés dignes. M. de Castries eut donc à remplir du côté de madame de Blot, les devoirs d'une nouvelle passion, et, de celui de madame de L***, ceux de l'amitié la plus tendre, en dédommagement d'un sentiment qui n'existait plus. Il y a peu d'hommes honnêtes qui n'aient été dans cette position. Quant à moi, j'ose dire que je la trouve tout à fait insupportable, et elle le devient d'autant plus qu'on a affaire à des têtes moins raisonnables. Je suppose que M. de Castries eut beaucoup à souffrir. Il est pourtant venu à bout de contenir madame de L*** quant à l'extérieur; car, pour les tête-à-tête, je pense bien qu'ils étaient des plus orageux; mais enfin il parvint à être l'amant de madame de Blot, et à rester l'ami intime de madame de L***. Voilà vraiment un tour de force.

Revenons à M. d'Ennery, frère de madame de Blot. Il était d'une taille avantageuse ; sa physionomie était ouverte et agréable, son caractère franc et honnête. De l'aptitude aux détails et aux affaires l'avait tourné de ce côté, et l'avait rendu plus homme d'État qu'aimable dans la société, où cependant il n'était pas déplacé. Il avait débuté dans le régiment des gardes françaises, où se jetaient beaucoup de jeunes gens fortunés, mais sans nom. Trop à l'étroit pour les talents qu'il sentait en lui, il chercha à les faire ressortir, et il acheta une charge de maréchal des logis. Bientôt il se fit connaître : il servit avec distinction pendant la guerre de 1756, et mérita la confiance de MM. de Broglie, de Castries, et de M. le prince de Condé.

La paix, qui se fit en 1762, laissa M. d'Ennery, devenu maréchal de camp, dans l'inaction. Tourmenté par l'ambition, il chercha les moyens d'être employé. Il n'y en avait qu'un, celui de commander dans les colonies. Il se mit sur les rangs, et la chose ne tenait plus qu'au grade de lieutenant général qu'il demandait, lorsqu'il vint me consulter. Je lui représentai qu'étant à la queue des maréchaux de camp, le grade qu'il demandait révolterait d'autant plus, et lui ferait autant d'ennemis qu'il y avait de gens sur le corps desquels il passerait ; qu'il ne fallait, dans aucun cas, se mettre ses camarades à dos, qu'on retrouvait cette disposition dans tous les temps de sa vie.

qu'un grade anticipé était une chose flatteuse, lorsqu'une action d'éclat en était le motif, et fermait la bouche aux cris; mais que la faveur, ou un commandement dans les colonies, qui était déjà regardé comme une grâce, aggraverait encore l'humeur, et exciterait d'autant plus contre lui, que ce n'étaient point les grades, mais le personnel qui faisait la réputation, et qu'on n'était recherché que lorsqu'on en était au point d'atteindre aux premiers rangs; que ce personnel et ces talents faisaient tout, et l'ancienneté peu de chose, pour ne pas dire rien; qu'en un mot, voilà comme il fallait parvenir, et non pas par un commandement dans les colonies, qui était un moyen de fortune pour les gens d'une classe subalterne; que c'était s'y ranger que de l'adopter : que d'ailleurs un chef de colons ne pouvait être qu'un fripon autorisé, ou un réformateur sévère; que, dans le premier cas, on s'enrichissait en se perdant de réputation; que, dans le second, on devenait l'horreur du pays, dont les menées triomphaient auprès des ministres, presque toujours dupes de leurs commis, même pour ce qui se passe sous leurs yeux; à plus forte raison pour ce qui est dans un si grand éloignement; que quand bien même il surmonterait autant d'écueils, tout au moins perdrait-il sa santé dans des climats aussi malsains, et que, s'il n'y périssait pas, ce qui serait plus court, il en reviendrait avec une santé languissante qui le rendrait incapable de tout, et par conséquent fort malheureux.

Quelque vraies, quelque solides que fussent mes réflexions, je parlais à un ambitieux; je ne persuadai pas M. d'Ennery. Sans obtenir le grade de lieutenant général, qu'on ne voulut jamais lui accorder, M. d'Ennery partit pour aller commander à la Martinique et à la Guadeloupe. Ses talents, son intégrité et son application, par un bonheur singulier, l'emportèrent sur ce que l'attention suivie qu'il mit à maintenir le bon ordre, l'avantage de la colonie et le service du roi, l'obligèrent d'employer de sévérité. Tout retentissait des éloges de M. d'Ennery, qui acquérait de l'éclat par les amis qu'il avait dans la société, auxquels se joignaient ceux de madame de Blot, sa sœur, qui avait des fanatiques, et qui, après avoir été ridiculisée par M. de

Choiseul et madame de Gramont, avait su les captiver de façon qu'ils la portaient aux nues; ce qui lui avait acquis le suffrage de tous les gens attachés à M. de Choiseul, qui composaient la partie la plus brillante de la société.

Lorsque M. d'Ennery fut envoyé à la Martinique, M. de Nolivos fut nommé pour commander à Saint-Domingue: il ne se comporta pas moins bien; mais n'ayant pas autant d'entours que M. d'Ennery, on ne parla point de lui. A l'occasion d'une querelle avec un capitaine de vaisseau, où il avait toute raison, on le desservit dans les bureaux, qui prévinrent M. de Boyne, alors ministre de la marine; lequel ayant affaire à un homme isolé, dont il n'avait rien à craindre, selon la coutume de messieurs les ministres, préféra de l'écraser, à être juste, en se faisant une querelle avec la marine. M. de Nolivos fut rappelé; et M. de Boyne, pour mieux constater sa disgrâce et le triomphe des marins, ne voulut jamais le présenter au roi, à son retour, ainsi que c'est l'usage. M. de Nolivos, qui, en montant dans son vaisseau pour revenir, avait été accompagné par toute la colonie, avec des marques d'estime, de reconnaissance et de regrets, arriva à Paris, avec la tache de la disgrâce du ministre, et se vit réduit à traîner une vie obscure, chargé du blâme du plus grand nombre, qui ne juge que sur les apparences, et surtout sur le dire de la cour, n'ayant pour lui qu'un petit nombre de gens justes et instruits.

M. d'Ennery fut choisi pour remplacer M. de Nolivos, et passa du commandement de la Martinique à celui de Saint-Domingue. Il s'y distingua de même, et ses succès, prônés par ses amis à Paris, y firent grand bruit; mais sa santé ne put soutenir la malignité du climat; il eut une maladie qui fit craindre pour sa vie; il échappa cependant, mais sa maladie eut des suites; et sa mission étant remplie, on le vit revenir avec des jambes enflées, un visage vieilli, et une sorte de décrépitude.

Pendant qu'il commandait à Saint-Domingue, je me rappelle qu'étant à Chanteloup avec plusieurs amis de M. de Choiseul, dans une de ces conversations où la confiance et la liberté laissent tout l'essor à l'imagination, nous fîmes, par plaisanterie, M. de Choiseul premier ministre, en lui laissant la liberté de composer

à sa volonté le reste du ministère. Il se prêta à notre idée : il nous fit part de bonne foi des gens qu'il placerait dans les différents départements, et nomma M. d'Ennery pour celui de la marine : d'une voix unanime, on applaudit à son choix.

J'aimais et j'estimais beaucoup M. d'Ennery, sachant qu'avec les Français, qui n'approfondissent jamais rien et qui saisissent avec avidité tous les nouveaux objets, souvent il ne faut que leur en montrer pour les leur faire adopter. Désirant servir M. d'Ennery, j'essayai de faire part, en confidence, à plusieurs personnes, de l'opinion qu'en avait M. de Choiseul. Je trouvai même façon de penser dans tous ceux à qui j'en parlai : bientôt il n'y eut plus qu'une même voix, qui fut que M. d'Ennery était seul capable d'être ministre de la marine.

Il arriva de Saint-Domingue, le public étant dans ces dispositions; il fut également bien accueilli à la cour et à la ville. Valeur intrinsèque, il avait beaucoup perdu, et par la jalousie qu'il excitait dans le ministère, et surtout du côté du physique, qui pourtant est l'essentiel dans cette sotte vie. Mais un ambitieux, parvenu à fixer les regards de la société, et qui se croit à la veille d'atteindre aux grandes choses, se livre aisément à l'illusion, et s'abandonne plus à la passion qu'il ne calcule. Je dois cependant à M. d'Ennery la justice de dire que, malgré l'enthousiasme qu'il inspirait à quelques femmes, à quelques fanatiques qui lui étaient dévoués, et la sorte de considération qu'il avait acquise dans les affaires, son caractère simple et franc ne se démentit point; en un mot, en gagnant du poids, il se préserva de l'insolence : cela n'est pas aisé.

De tous les gens dont il fixait l'attention, M. de Sartines, ministre de la marine, devait être et était en effet celui qu'il offusquait le plus. M. de Sartines, qui avait été lieutenant de police fort distingué, parvenu à la marine tout nouvellement, et depuis l'avénement de Louis XVI au trône, était considéré alors comme fort au-dessous de son département, homme d'un esprit médiocre, et capable tout au plus d'une petite intrigue d'homme de robe, et subalterne. Ce M. de Sartines, néanmoins, était un ignorant très-fin, qui, se tenant dans sa sphère, ne donnait point prise contre lui, suppléait, par les connais-

sances des autres, à ce qui lui en manquait à lui-même, et gagnait sourdement auprès de son maître. Il reçut M. d'Ennery à bras ouverts, et l'accabla de marques de confiance, manière infaillible de captiver un caractère pareil à celui de M. d'Ennery, qui en effet se livra entièrement à M. de Sartines, travaillant jour et nuit à lui donner les mémoires et les détails nécessaires pour le bien mettre au fait de tout ce qui pouvait concerner la marine et les colonies, et des meilleurs partis qu'il y avait à prendre.

Quelque avantage que M. de Sartines retirât des connaissances et des conseils de M. d'Ennery, il était toujours un objet inquiétant pour lui, qu'il désirait d'éloigner. Ayant déjà mis à profit la facilité de son caractère, ce fut aussi par là qu'il l'attaqua pour s'en défaire. Traitant à fond, avec lui, l'objet de la colonie de Saint-Domingue; considérant le mauvais esprit et le désordre qui y régnaient, le danger de la perdre à la première occasion, et combien il serait important d'y avoir un homme sur les talents duquel on pût compter, il lui proposa d'y retourner pour deux ans seulement. M. d'Ennery a dit aux siens qu'il avait rejeté cette proposition; mais d'autres m'ont assuré que l'amour-propre et l'envie de faire l'emportant sur toute autre considération, il avait accepté, en exigeant toutefois une démarche qui le mît dans le cas de ne pouvoir refuser, et de se justifier aux yeux de sa famille et de ses amis. Soit que cette démarche fût voulue par lui, ou imaginée par M. de Sartines pour le forcer à accepter, il est certain que le roi envoya chercher M. d'Ennery, et lui demanda de retourner pour deux ans à Saint-Domingue, comme une complaisance et une marque de zèle pour son service, dont il lui saurait gré, et dont il le récompenserait. M. d'Ennery s'embarqua donc de nouveau pour être la victime de son ambition, emportant les regrets de ses amis, qui cependant convenaient unanimement qu'il ne pouvait refuser, après les avances de son maître; comme si les volontés et les paroles d'un roi devaient faire taire toute autre considération. Il faut bien que cette absurdité soit nécessaire au bonheur général, car elle domine également dans toutes les têtes [1].

[1] M. d'Ennery mourut à Saint-Domingue, dans ce second voyage.

Exil du duc de la Rochefoucauld, grand maître de la garde-robe.

Une fièvre maligne qui prit au roi à Metz, et qui le mit à toute extrémité, pendant la campagne de 1744, ouvrit un vaste champ aux intrigues des courtisans opposés à madame de Châteauroux. L'évêque de Soissons, premier aumônier de S. M., abusant de la faiblesse naturelle du caractère de ce prince, augmentée par la maladie, par la crainte des punitions éternelles, le porta à des réparations plus scandaleuses mille fois que ne l'avait été la vie peu décente qu'il avait menée avec cette maîtresse, à la face de son armée, pendant toute la campagne. Il lui fit demander pardon à sa cour du scandale qu'il avait donné ; il l'excita à ordonner, avec la dernière dureté, que madame de Châteauroux et madame de Lauraguais fussent sur-le-champ chassées de Metz ; ordre qui fut si ponctuellement et si authentiquement exécuté, que ces deux sœurs auraient peut-être été déchirées par le peuple, si le maréchal de Belle-Isle ne leur eût prêté un de ses carrosses, dans lequel elles se dérobèrent à l'acharnement public.

Le roi revint des portes du tombeau, et son retour à Paris fut marqué par une joie si vive et si pure de ses peuples, qu'il n'y en a peut-être pas un second exemple dans l'histoire. Ce devrait être une furieuse leçon pour les souverains, si ces gens-là pensaient comme les autres hommes.

Il y a un proverbe italien qui dit : *Passato il periculo, gabbato il santo,* « Lorsque le péril est passé, on se moque du saint. » Le roi justifia ce proverbe. La même faiblesse qui lui avait fait traiter madame de Châteauroux avec tant d'ignominie le ramena à ses pieds dès qu'il se porta bien, et que l'enfer s'éloigna de ses regards. D'abord il lui écrivit ; l'envie de la revoir prit bientôt le dessus, et le jour de son retour à la cour était marqué, lorsqu'elle tomba malade, elle-même, d'une fièvre maligne qui la mit en peu de jours au tombeau, non sans soupçon de poison. On dit dans ce temps-là que M. de Maurepas, alors ministre, avec qui elle était fort mal, chargé par le roi de lui porter la lettre qui lui annonçait son rappel, y avait glissé une poudre em-

poisonnée. M. de Maurepas n'a jamais mérité qu'on se permît cette idée sur son compte. On peut facilement attribuer toutes sortes de noirceurs et de méchancetés à ceux qui habitent la cour; mais le poignard et le poison ne sont point, grâce au ciel, dans les mœurs de ce siècle, et surtout dans celles des Français.

On croira facilement que madame de Châteauroux, mortellement offensée, employa les premiers instants du retour de son crédit, à la vengeance contre ceux qui s'étaient déclarés contre elle à Metz. La liste des proscrits aurait été plus considérable, si elle avait eu plus de temps. Un des premiers sur qui tomba sa colère fut le duc de la Rochefoucauld, grand maître de la garde-robe. M. de Maurepas, de qui il était ami, lui dit de la part du roi de s'en aller à sa terre de la Roche-Guyon. Cet ordre manquait de la formalité nécessaire : il n'était donné que verbalement à M. de Maurepas, au lieu qu'il est nécessaire qu'il soit accompagné d'une lettre de cachet. M. de Maurepas le fit remarquer au duc de la Rochefoucauld, et lui offrit, en faisant faire cette attention à S. M., de lui parler en sa faveur, et de tâcher de faire limiter le temps. M. de la Rochefoucauld le remercia, lui dit qu'il se tenait pour dûment exilé; que ses enfants étant en bas âge, il pourrait, d'ici à dix ans, leur procurer dans sa terre l'éducation dont ils avaient besoin; qu'à cette époque il aviserait à ce qu'il y aurait de plus convenable à faire. En effet, il partit pour la Roche-Guyon, y reçut tous les gens qui voulurent l'y aller voir; il venait à Paris toutes les fois que ses affaires l'exigeaient, y couchait plusieurs nuits, avec l'attention seulement de n'y voir personne : et au bout des dix ans qu'il s'était imposés, il revint, sans en demander la permission, s'établir avec sa famille à Paris, où il vécut avec ses amis jusqu'à sa mort, sans avoir fait la moindre démarche pour retourner à la cour, et sans que le roi ait trouvé à redire à sa conduite, qui, il en faut convenir, n'a pas été celle que tient ordinairement un exilé.

Disgrâce de M. d'Argenson, ministre de la guerre en 1757; ce qui l'occasionna; conjectures sur le renvoi de M. de Machault, disgracié le même jour.

La haine de madame de Pompadour pour M. d'Argenson était publique : ses efforts continuels pour le faire renvoyer, et son peu de succès dans ce projet suivi, ont dû paraître une chose extraordinaire. Louis XV, ennuyé de ses inutiles tentatives, lui fit dire par madame de Soubise, en 1754, qu'il avait du goût pour ce ministre, et qu'habitué à son travail et à ses formes, elle lui ferait plaisir de ne plus le tourmenter sur cet objet. Femme, et dissimulée par une longue habitude de la cour, madame de Pompadour fut plus réservée d'après cet avertissement ; elle n'osa plus attaquer ouvertement M. d'Argenson, et se contenta de le desservir dans toutes les occasions qui se présentèrent.

Cette tactique n'est pas nouvelle, et la patience dans la haine la fait presque toujours triompher.

Les choses se maintinrent dans cet état jusqu'à l'assassinat du roi par Damiens, en 1757. Ce prince, plus troublé qu'il ne devait l'être de la légère blessure qu'il avait reçue, crut apaiser le mécontentement qu'il supposait, en livrant les rênes de l'État à M. le Dauphin, dont il dit, avec plus de faiblesse que de dignité, *qu'il gouvernerait mieux que lui.* On assure même qu'à l'instant où ses médecins n'avaient pas la plus légère inquiétude, la sienne était telle, que, croyant expirer, il se faisait donner à tous moments l'absolution par l'abbé de Rochecour, aumônier de quartier.

Le grand talent, à la cour, est de bien juger les circonstances et de savoir en profiter. M. d'Argenson se trompa dans celle-ci : il devait penser que la terreur peu motivée du roi passerait aussi vite qu'elle était venue, et qu'il chercherait à se ressaisir du pouvoir avec la même promptitude qu'il l'avait abandonné. Telle est la marche de toutes les âmes faibles. Le ministre oublia cette vérité. Dans le premier conseil qui se tint après l'assassinat du roi, M. d'Argenson proposa (devant M. le Dauphin, qui présidait) que les ministres allassent travailler chez ce prince, comme lieutenant général du royaume, jusqu'à l'entier rétablissement

du roi. Il résulta de cette faute que M. le Dauphin, peu susceptible d'ambition, ne sut aucun gré au ministre de sa démarche, et que le roi, à peine convalescent, sentit revenir dans son cœur toute la déplaisance que lui avait toujours inspirée son fils, qu'il l'écarta des affaires, et ne pardonna jamais à M. d'Argenson la marque de dévouement qu'il lui avait donnée dans cette occasion. Quand on ose être ingrat, au moins faudrait-il être plus adroit.

Le public, qui se plaît toujours à donner aux événements une autre cause que la véritable, supposa que le renvoi de M. d'Argenson tenait à une lettre assez légère qu'il avait écrite sur le compte du roi, et dont madame de Pompadour lui avait donné connaissance : il est peu vraisemblable qu'un homme en place se permette une légèreté de cette nature ; j'aime mieux croire, comme M. de Choiseul me l'a dit, que M. d'Argenson ayant déjà perdu dans l'esprit du roi par sa conduite auprès de M. le Dauphin, dut enfin sa disgrâce à une cause beaucoup plus probable.

Quelque temps après l'assassinat du roi, madame de Pompadour avait envoyé chercher Janet, intendant des postes [1], pour lui recommander de soustraire, dans les extraits des lettres qu'il porterait à sa majesté, tout ce qui pouvait lui rappeler un événement aussi funeste. Janet lui dit qu'*il se conformerait à ce qu'elle lui prescrivait*. Cependant il rendit compte à M. d'Argenson, surintendant des postes, de ce qu'elle avait exigé de lui. Ce ministre entra dans la plus violente colère, lui demandant par quel motif il *prenait des ordres de madame de Pompadour*, et le menaçant de le faire *mettre en prison* s'il cachait la moindre chose au roi. Janet retourna sur-le-champ chez madame de Pompadour, à laquelle il apprit la colère et les ordres de M. d'Argenson, contre lesquels la prudence l'empêcha d'insister.

Le ton impérieux du ministre fit penser à la favorite qu'il était mieux auprès du roi qu'elle n'avait cru. On parlait, dans le public, des marques de confiance accordées à M. d'Argenson par le monarque. Elles se bornaient, à la vérité, à une clef que le

[1] La poste ouvrait les lettres, et, tous les dimanches, l'intendant en portait des extraits au roi.

roi lui remit pour aller chercher des papiers à Trianon. Mais enfin, comme le prince n'avait pas voulu voir madame de Pompadour depuis sa blessure, elle ne pouvait juger du point où en étaient les choses; et craignant même, après cette absence, d'être renvoyée, elle se contenta de demander une entrevue à M. d'Argenson, dans laquelle elle comptait bien sonder ses dispositions, et se raccommoder avec lui, s'il lui était possible, et par là se mettre à l'abri, dans sa disgrâce, des persécutions du plus mortel de ses ennemis.

M. d'Argenson était seul avec le président Hénault, quand il reçut le billet de madame de Pompadour, qui le priait de passer chez elle. Son premier mouvement fut de se refuser à l'entrevue; mais le président le détermina à s'y rendre.

Il avait raison : une maîtresse éloignée n'est pas encore à dédaigner, et l'amour a des caprices et des retours aussi prompts que la fortune.

Voici exactement le dialogue qui s'établit entre le ministre et la favorite :

Madame de Pompadour. « Je suis surprise, monsieur, « de l'ordre que vous avez donné à Janet. Je ne puis concevoir « quelles sont les raisons qui peuvent vous déterminer à vouloir « remettre sous les yeux du roi un événement dont le souvenir est « pénible pour lui. Ce n'est pas sans avoir pris l'avis de tous les « ministres que je me suis décidée à parler à Janet. »

M. d'Argenson. « Madame, je dois la vérité au roi, et au- « cune considération dans le monde ne peut me porter à m'écar- « ter de mon devoir. »

Madame de Pompadour. « Voilà de grands principes; mais « vous me permettrez de vous dire qu'ils sont hors de saison « dans cette occasion, et que l'intérêt puissant de la tranquil- « lité du roi doit l'emporter sur tout autre calcul. »

M. d'Argenson. « Je ne changerai point d'opinion, ma- « dame; et je suis surpris que, n'ayant aucun ordre à donner, « vous prétendiez vous mêler d'un détail qui me regarde seul. »

Madame de Pompadour. « Il y a longtemps, monsieur, « que je connaissais vos dispositions pour moi : je vois bien que « rien ne peut les faire changer... J'ignore comment tout ceci

« finira; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faudra que *vous* « *ou moi nous nous en allions....* »

A ces derniers mots, M. d'Argenson fit une profonde révérence, et sortit sans proférer une parole.

Le roi fut encore quelques jours sans voir madame de Pompadour. Il garda son lit beaucoup plus longtemps que ses médecins ne l'exigeaient, poussa même jusqu'à la minutie les soins que sa convalescence rendait inutiles. Enfin un jour l'escalier qui conduisait chez madame de Pompadour vint frapper sa vue; il s'en éloigna, y revint encore. L'habitude a beaucoup de puissance sur tous les hommes; celle qu'elle exerçait sur Louis XV était remarquable. Il y céda de même dans cette circonstance, et se trouva, presque sans s'en douter, dans l'appartement de sa maîtresse. Après les premiers instants accordés, non à des faveurs qui ne servent pas toujours au crédit, mais à allumer des désirs qui l'assurent, madame de Pompadour songea à sa vengeance. Comme elle ignorait à quel point était encore M. d'Argenson dans l'esprit du roi, ce fut avec beaucoup d'adresse et de ménagement qu'elle parla de le disgracier. On juge bien qu'elle n'oublia pas de raconter sa dernière conversation avec le ministre, le peu d'intérêt qu'il avait témoigné pour la tranquillité de son maître : se voyant écoutée, bientôt elle peignit avec énergie la manière peu séante, cruelle même, avec laquelle M. d'Argenson l'avait traitée; peut-être les larmes allaient-elles venir à son secours, lorsque le roi lui dit, avec beaucoup de tranquillité, qu'il était tout disposé à renvoyer M. d'Argenson, et que ce serait dès qu'elle le jugerait à propos. Madame de Pompadour fut plus que surprise du peu de résistance du roi pour ce qu'elle désirait.

Elle chercha longtemps quelle pouvait en être la cause, et ne fut pas, sur ce point, plus instruite que le public.

Il paraît probable que le roi ne pardonna pas à M. d'Argenson l'avis qu'il avait ouvert dans le conseil en faveur de M. le Dauphin; et, par un calcul de prudence pour l'un et de vengeance contre l'autre, M. de Machault et M. d'Argenson se trouvèrent renvoyés le même jour, sans que les yeux peu perçants vissent de rapports entre les causes de la disgrâce du garde-des-sceaux et

du ministre de la guerre. Ce n'est pas la première fois que l'on peut remarquer à quel point les rois, malgré leur puissance, sont eux-mêmes forcés de recourir à des moyens d'adresse et de fausseté, qui ne semblent être le partage que de leurs courtisans.

Dans les premiers moments qui suivirent l'assassinat du roi, ce prince, plus frappé qu'il ne devait l'être de cet événement, crut nécessaire d'éloigner madame de Pompadour. Resté seul avec M. de Machault après le pansement de sa légère blessure, il le chargea, comme un ami de la favorite, non pas de lui intimer cet ordre de sa part, mais de lui conseiller, comme de lui-même, de prendre ce parti noble et nécessaire.

M. de Machault remplit sa mission avec adresse. Mais madame de Mirepoix étant présente à l'entretien, s'opposa fortement au conseil que M. de Machault semblait n'offrir que de lui-même. Elle représenta à madame de Pompadour que c'était donner gain de cause à ses ennemis, et ajouta même qu'il y avait des occasions où il valait mieux risquer d'être chassé que de quitter la partie trop tôt.

Madame de Pompadour resta donc. Plus les folles terreurs du roi s'éloignèrent, plus il se rapprocha de sa maîtresse. De ce moment, M. de Machault lui déplut comme confident de son secret, et de la faiblesse avec laquelle il avait voulu renvoyer sa favorite. Le monarque ne chercha que l'occasion de se défaire de ce ministre importun ; et, ce qui paraît certain, c'est qu'il la saisit, lorsque madame de Pompadour lui demandant le renvoi de M. d'Argenson, le roi répondit : *Oui, si vous consentez à celui de M. de Machault.*

On a presque la certitude que Louis XV chargea même madame de Pompadour d'écrire les deux lettres de congé aux deux ministres, qui furent exilés dans la même matinée. On ajoute une particularité qui semble donner un air de vérité à cette anecdote : c'est que, lorsque madame de Pompadour montra ces deux lettres au roi, il ne changea rien à celle qu'on adressait à M. de Machault ; mais qu'il corrigea celle qui était destinée à M. d'Argenson, et qu'il la rendit aussi sèche que dure, malgré les vives représentations de la favorite.

Ainsi, dans toute cette affaire, M. d'Argenson avait voulu sacrifier le roi à M. le Dauphin, pour prolonger son pouvoir. Le roi avait voulu sacrifier sa maîtresse à l'opinion et aux terreurs qui agitaient sa pensée. M. de Machault consentait à sacrifier madame de Pompadour, son amie, en lui donnant un conseil qui pouvait plaire au monarque. Et tout fut enfin sacrifié à l'amour; ce qui arrive et arrivera toujours.

De M. le duc de Choiseul, ministre d'État.

Il y a des gens qui ont toujours l'à-propos; il y en a même qui en ont dans leur existence. M. de Choiseul est de ce nombre. Jamais homme n'arriva plus à temps pour son bonheur et son éclat. Louis XV, par son caractère, sa faiblesse, et par quelques qualités, fut précisément le monarque nécessaire à la gloire de son ministre. Sous Louis XIV, M. de Choiseul eût paru mesquin : tout n'est que comparaison; et le siècle et le monarque étaient trop imposants pour lui. Sous Louis XV, au contaire, tout s'étant amoindri, jusqu'au trône même, il se trouva dans son cadre. Il n'aurait, sous d'autres rapports, nullement convenu à Louis XVI, qui le rappela de son exil, sans s'en servir. Il n'arriva donc ni trop tôt ni trop tard. Savoir naître à temps, est souvent le secret et la cause réelle de beaucoup d'existences brillantes qui nous éblouissent.

Portrait de M. le duc de Choiseul.

M. le duc de Choiseul est d'une taille médiocre. Quoiqu'il soit laid, sa figure a quelque chose d'agréable; son maintien est ouvert. Il a des façons nobles, pleines de grâce; sa confiance est extrême, et cependant ne le préserve pas d'une sorte d'embarras facile à discerner. Personne n'a peut-être possédé autant que lui l'art de séduire. Il joint à une locution facile les grâces qui donnent ce charme nécessaire pour persuader. Toujours vivement entraîné par le moment, il est tellement pénétré du sentiment qui l'anime, qu'il le communique rapidement aux autres, ou qu'il abonde dans leur sens avec la même facilité, si c'est leur

idée qui le frappe. Il résulte de cette disposition un agrément très-rare pour tous ceux qui traitent des affaires avec lui, même pour ceux qui sollicitent des faveurs, d'autant plus difficiles à obtenir de son obligeance, que l'entrée de son cabinet en est une très-précieuse par sa rareté.

S'il est prompt à recevoir des impressions, elles s'effacent aussi avec la même rapidité : son inconcevable légèreté, en faisant beaucoup d'inconstants, lui a donné beaucoup d'ennemis. Le plus petit obstacle qu'il rencontre, la plus faible considération, lui font oublier ou violer la promesse la plus solennelle. Sacrifier un homme, dans ce cas, ne lui paraît autre chose qu'écarter un léger écueil qui suspend la marche rapide à laquelle la fortune l'a toujours accoutumé.

Capable d'assez grandes idées, il ne pouvait se plier aux détails minutieux ; aussi, possédant à la fois les trois portefeuilles, il fut beaucoup plus brillant dans le ministère des affaires étrangères que dans ceux de la guerre et de la marine, qui se composent de parties sèches, et peu faites pour répondre à l'étendue de son esprit. Le militaire est cependant conduit par lui avec autant de sagesse que d'éclat, ainsi que la marine, qu'il a vivifiée ; mais il a trouvé mille secours dans l'enthousiasme qu'il a su inspirer à plusieurs personnes éclairées qui lui dévouent et leurs soins et leurs veilles, autant par attrait pour lui que par le désir de servir leur pays.

Comme il se sentait des talents supérieurs, il avouait facilement, dans les commencements de son ministère, les fautes dans lesquelles sa précipitation l'avait engagé : mais il perdit de cette noble franchise lorsqu'une plus longue habitude du travail lui donna moins d'excuses pour ses erreurs, et compromettait plus son amour-propre, qui, chez lui, est poussé à l'excès.

Naturellement jaloux, il dirige, de son cabinet, les travaux des généraux et des ambassadeurs. Jamais on ne l'entend louer publiquement ceux même qu'il aime le mieux ; et sa politique secrète fut de n'en élever aucun au point de lui faire ombrage. D'après ce caractère, les sous-ordres ont toujours plus de pouvoir sur lui que beaucoup de gens qu'il aurait dû consulter. Un commis plein de talent ne pouvait jamais lui inspirer aucune

inquiétude; d'un mot il peut l'anéantir, et sa besogne paraît être naturellement la sienne.

Il a plus la réputation d'être bon ami qu'il ne l'est en effet. D'après sa facilité de manquer à la parole qu'il a si souvent donnée, son extrême personnalité lui fait refuser avec sécheresse à un ami ce qu'il accorde avec faiblesse à un étranger, par l'embarras de déplaire au dernier, et l'habitude de se livrer à ses caprices pour ceux sur lesquels il peut compter.

Au reste, il est bon, compatissant et facile. En revenant à la charge auprès de lui, et surtout en sachant bien prendre son moment, on est presque toujours sûr d'obtenir ce qu'on désire de lui, ou du moins les compensations de la grâce qu'il a promise et non accordée.

D'après ce que je viens de dire, il est aisé de juger qu'il n'est point ennemi dangereux : le sentiment de la haine et de la vengeance est si inconnu à son cœur, que, pendant dix ans de ministère et du plus grand crédit, il n'a fait de mal à qui que ce soit; exemple peut-être unique de modération. Ce n'est pas qu'il ne s'emportât facilement, mais il revenait de même; et le désir de réparer ses torts de vivacité devenait très-utile à ceux contre lesquels il avait exercé sa colère.

Cette colère et sa légèreté étaient plus fâcheuses lorsqu'on n'en était pas témoin. Souvent il s'oubliait au point de parler des gens qu'il aimait le mieux avec un dénigrement offensant. Ces écarts passagers n'influaient point sur le fond de sa façon de penser pour les gens qu'il déchirait; mais ces propos rapportés lui faisaient des ennemis irréconciliables, et blessaient mortellement ses amis. Il n'y en a presque pas qui n'aient eu à se plaindre de lui dans ce genre.

Au reste, un commerce aisé, une gaieté intarissable, le rendent parfaitement aimable dans la société. Jamais il n'y porte cette pédanterie détestable qui suit souvent les hommes en place, et avec laquelle ils se font si gauchement valoir sur les services qu'ils rendent. Son plus grand défaut est une indiscrétion telle, que ses amis les plus intimes doivent bien plus les secrets qu'il leur dit à sa légèreté, qu'à une confiance intérieure dont jamais il n'a besoin.

Il lui est souvent arrivé de renouveler à la même personne une confidence, sans se rappeler qu'il l'avait déjà faite.

Inaccessible aux conseils, jamais il n'en a demandé; et lorsque l'intérêt, l'amitié, la reconnaissance, ont forcé quelques-uns de ses amis à lui donner des avis, si par hasard il les suivait, c'était toujours avec l'affectation de ne point avouer qu'il les eût reçus; et cette affectation était quelquefois si maladroite, qu'elle en devenait risible. Aussi sa présomption est poussée à l'extrême; et l'on aperçoit à chaque instant la différence infinie qu'il met entre lui et les autres hommes.

A la vérité, sa noblesse, ses formes, empêchant cette présomption d'être aussi choquante pour les autres, le préservent du ridicule; et l'élégance de mœurs qu'il possède au dernier degré fait oublier qu'il manque de politesse, chose que l'on pardonne plus aisément, il est vrai, à l'homme puissant, et dont on peut tout attendre.

Un des plus grands torts pour un homme en place est de laisser les femmes prendre un trop grand crédit sur lui : c'est un reproche qu'on lui a fait avec assez de justice. En effet, il s'en occupa beaucoup trop; il a échoué auprès de celles qu'il a désirées. Il possède beaucoup de chaleur et d'empressement, n'a nulle fatuité. Plus séduisant que fidèle, généreux jusqu'à la prodigalité, mais sans ostentation, on voit qu'il réunit à peu près ce qui réussit le plus auprès du beau sexe, et ce qui, joint à un grand crédit, fait excuser à ses yeux de n'être pas le plus bel homme du siècle.

En le considérant sous des rapports plus graves, il est souverainement noble dans sa façon de penser; il a toujours conservé auprès du roi, avec lequel il a longtemps vécu dans la plus grande familiarité et la plus grande confiance, un respect qu'il sied si bien de garder pour son maître, surtout lorsqu'il est accompagné de la franchise noble avec laquelle il lui parle et le conseille toujours.

Jamais on ne l'a vu s'abaisser à de viles intrigues de cour, ménager ou caresser des valets; moyens qui ne sont que trop usités par les courtisans pour soutenir leur crédit. Souvent aussi était-il le dernier à apprendre les orages qui se formaient contre

lui; et ce n'était qu'à la dernière extrémité qu'il songeait à les combattre, et de la seule manière qui fût digne de lui, en allant directement au roi, auprès duquel il déjouait d'un mot les intrigues les mieux ourdies contre sa faveur toujours soutenue.

Enfin, il a succombé sous les efforts d'une favorite bien peu faite pour l'abattre; mais sa disgrâce a été le plus beau moment de sa vie, parce que dans cette lutte jamais son caractère ne s'est démenti, qu'il ne s'est pas permis la moindre démarche contraire à l'honneur, à la délicatesse, et qu'enfin sa chute a été celle du parti de l'honnêteté, dont il était le chef.

Pour achever d'un seul trait le portrait de M. de Choiseul, on peut dire qu'il a les plus grandes qualités et beaucoup de défauts, si déterminés en lui que le temps seul peut y apporter des changements que ne produiront jamais ni les événements ni la nécessité.

Pour donner une idée juste de M. de Choiseul, je me plais à le suivre dans les détails de sa vie politique et particulière. Voilà une anecdote que j'ai recueillie, et qui développe son caractère :

Anecdote de l'ambassade de M. de Choiseul à Rome.

L'usage est à Rome que, dans la salle des spectacles, le gouverneur de Rome a la loge du fond, réputée la meilleure, sur laquelle même sont les armes du pape; l'ambassadeur de France a celle à côté, à la droite; et le reste des ambassadeurs à droite et à gauche, suivant le rang qu'ils tiennent. Ensuite la noblesse romaine tire au sort toutes les autres.

Cet usage, qui avait toujours subsisté, fut détruit peu de temps avant l'arrivée à Rome du duc de Choiseul, revêtu de la qualité d'ambassadeur de France. Les dames romaines, choquées de la préférence qu'on accordait aux ministres étrangers, prirent le moment où il s'en trouvait fort peu auprès du pape Benoît XIV, pour représenter qu'il n'était pas juste que des étrangers prissent le pas sur elles, et qu'ils n'auraient pas lieu de se plaindre si on les soumettait au sort pour leurs places au spectacle, ainsi que les nationaux.

M. de Choiseul ayant appris cette innovation, en porta les plaintes les plus vives. Comme on ne connaissait point encore

la vivacité de son caractère, on chercha plutôt à les éluder qu'à y avoir égard; sur quoi il déclara nettement que s'il n'avait pas satisfaction, il allait repartir. On crut que ce n'était qu'une vaine menace faite pour effrayer; mais le pape ayant envoyé à l'hôtel de l'ambassadeur de France, on lui rapporta qu'en effet on y travaillait à faire des ballots. Cela ne laissa pas que d'en imposer à S. S., qui, voyant l'homme à qui il avait affaire, prit le parti de lui donner satisfaction.

Il envoya chercher M. de Choiseul; et, joignant la douceur aux caresses, il lui dit que puisqu'il était aussi attaché à avoir sa loge, il passerait par-dessus toutes considérations pour le satisfaire, et qu'il la lui rendait avec plaisir.

Le pape fut un peu surpris lorsqu'au lieu de remercîments auxquels il devait naturellement s'attendre, M. de Choiseul lui répondit que cela ne suffisait pas; qu'il se tenait pour offensé qu'on lui eût ôté sa loge, et que, *pour réparation, il exigeait qu'on lui donnât celle du gouverneur*.

Benoît XIV était un homme aimable et de beaucoup d'esprit, mais d'une vivacité qui allait jusqu'à la pétulance. Cette demande le mit dans la plus violente colère; loin qu'elle en imposât à M. de Choiseul, non-seulement il persista dans ce qu'il exigeait, mais il déclara que s'il ne l'obtenait pas, il partirait.

Le pape s'étant radouci lui représenta qu'il demandait une chose sans exemple, contraire à tous les usages, et qui pouvait tirer à conséquence; que pourtant, pour lui montrer combien il était disposé à faire ce qui pouvait lui être agréable, puisqu'il désirait aller dans la loge du gouverneur de Rome, il chargerait Arquinto, qui l'était alors, de lui en faire les honneurs; soin qu'il prendrait lui-même, si son caractère ne lui interdisait de paraître au spectacle.

Le pape ne gagna pas plus par la douceur qu'il ne l'avait fait par la colère. M. de Choiseul lui dit que ce n'était point d'aller dans la loge du gouverneur qu'il désirait, mais de l'avoir à lui, d'en faire ôter les meubles du gouverneur pour y mettre les siens; qu'en un mot il était offensé; que comme tel il lui fallait une réparation, et qu'il ne pouvait se contenter que de celle qu'il exigeait.

De quelque façon que Benoît s'y prît, il ne put rien gagner ; et, pour avoir la paix, il fut forcé de consentir à tout. M. de Choiseul eût la loge du gouverneur en propre, y fit mettre ses meubles, la garda un an ; après quoi il reprit la sienne, et les choses rentrèrent dans l'ordre accoutumé.

On croira facilement qu'Arquinto fut vivement blessé de la condescendance du pape, qu'il ne mit pas le pied au spectacle pendant tout le temps qu'il fut privé de sa loge, et qu'il conserva dans le cœur un grand éloignement pour la France, et le plus vif ressentiment contre l'ambassadeur.

M. de Choiseul, qui sentait de reste les dispositions où il devait être, fut fort intrigué lorsque, quelque temps après, il apprit que Benoît, qui aimait Arquinto, voulait le nommer à la place de secrétaire d'État, vacante par la mort du cardinal Valenti. M. de Choiseul, qui, dans ce moment, était occupé à terminer une affaire importante, comprit facilement que, par vengeance, il la ferait manquer, s'il parvenait au ministère, et qu'ensuite il le trouverait sans cesse dans son chemin. Il résolut de ne pas perdre un moment, et de tout mettre en usage pour empêcher sa nomination.

Il alla trouver le pape, et lui représenta qu'il était forcé de s'opposer de tout son pouvoir à ce qu'Arquinto ne parvînt au ministère, par les dispositions qu'il lui connaissait contre sa cour et contre lui personnellement ; que d'ailleurs, sur le point de terminer une grande affaire qui avait donné tant de peine à amener à sa conclusion, ne fallût-il que la reprendre du commencement et en instruire un nouveau ministre, cela seul devrait suffire pour ne pas se presser d'en nommer un, surtout lorsque le choix tombait sur Arquinto, qui, à coup sûr, la ferait échouer.

Benoît, loin de déférer à ses représentations, lui allégua et sa volonté et les raisons qui le déterminaient. M. de Choiseul persista. La conversation s'étant échauffée peu à peu entre deux hommes aussi vifs, le pape lui dit qu'il était assez singulier que chez lui il ne fût pas le maître de prendre qui lui plaisait le plus et lui convenait le mieux. M. de Choiseul lui répondit avec chaleur ; ce qui mit Benoît dans un tel transport de colère, que, s'étant levé avec fureur de son fauteuil, il prit M. de Choiseul

par le bras, et l'y poussant, il s'écria : *Fa el papa ; fais le pape.* M. de Choiseul, sentant peut-être que Benoît n'avait pas tort dans le fond, lui répliqua : *Non, saint père ; remplissons chacun notre charge : continuez à faire le pape, et moi je ferai l'ambassadeur.* Voyant d'ailleurs qu'il ne pourrait jamais empêcher Benoît de nommer Arquinto, il se retourna assez adroitement en faisant sentir au pape combien il était important qu'il fût bien avec ce nouveau ministre; qu'il n'y voyait qu'un seul moyen : c'était qu'il allât de ce pas annoncer à Arquinto sa nomination, et lui dire que c'était à sa sollicitation qu'il obtenait cette place.

Le pape, facile comme sont tous les gens violents après que la colère est passée, et qui d'ailleurs aimait M. de Choiseul et voulait ménager la France, y consentit. M. de Choiseul, en sortant de son audience, se rendit chez Arquinto avec la quantité de carrosses et tout l'apparat de ce qu'on appelle en Italie *l'infiocchi*, et lui annonça qu'il venait d'obtenir qu'il fût secrétaire d'État. Quelque éloignement qu'Arquinto eût pour M. de Choiseul, une telle nouvelle fit sur lui l'effet que produisent toujours les grandes faveurs de la fortune : l'éclat de son succès dissipa tous les nuages; il oublia les sujets de plainte qu'il avait contre M. de Choiseul, et rien n'altéra plus leur intelligence pendant le cours de son ambassade.

Quelque temps avant la mort du cardinal Valenti, déjà malade et paralytique, M. de Choiseul reçut une dépêche de sa cour, qui le chargeait d'obtenir du pape d'écrire une lettre à M. de Beaumont, archevêque de Paris, pour l'engager à ne plus exiger dans son diocèse des billets de confession pour administrer les mourants : rigueur qui excitait de grands troubles, dont la constitution *Unigenitus* était le motif, et qui aurait pu conduire à de plus grands troubles encore, par la connaissance que les tribunaux séculiers auraient pu prendre de la conduite de l'archevêque.

La négociation était assez délicate ; car c'était demander au pape d'agir contre la constitution, que naturellement il doit soutenir ; d'ailleurs cette démarche sortait des formes ordinaires, le pape ne faisant jamais que répondre et n'écrivant le premier que par bulle, qui est un ordre ou une décision authentique,

et non pas une invitation particulière, ainsi qu'on en désirait une.

Malgré ces difficultés, que M. de Choiseul sentait fort bien, il alla chez le cardinal Valenti, auquel il communiqua le contenu de la dépêche. Il le trouva récalcitrant, comme il s'y était attendu. Aux raisons qu'on vient de détailler, M. de Choiseul lui opposa la fermentation qui pouvait s'élever dans le royaume, et le risque même que pouvait y courir l'influence du pape sur les matières de religion, si une fois les tribunaux séculiers prenaient connaissance de cette affaire. Enfin il fit tant, qu'il détermina le cardinal Valenti, qui lui promit d'en parler dès le soir même au pape, qui venait tous les jours chez lui, ce cardinal ne pouvant plus sortir de son fauteuil.

En conséquence, M. de Choiseul fit demander une audience au pape pour le lendemain. Avant que de s'y rendre, il alla chez le cardinal Valenti, pour savoir de lui ce qu'il avait fait la veille. Ce ministre, qui peut-être avait changé d'avis, lui dit que le pape lui avait parlé de tant d'affaires, qu'il n'avait pas eu le temps de l'entretenir de celle-là. M. de Choiseul, qui se douta de ce que signifiait cette réponse, lui répliqua que cela ne faisait rien; qu'il allait de ce pas faire sa proposition à sa sainteté. Valenti, sans entrer dans aucun détail, lui demanda simplement qu'il fût chargé de l'expédition de la lettre, au cas que le pape consentît à l'accorder.

L'heure de l'audience étant arrivée, M. de Choiseul monta chez le pape, auquel il fit sa demande, ajoutant qu'il en avait conféré avec le cardinal Valenti, qui y trouvait bien quelques difficultés qu'il détailla, mais qui, dit-il, lui paraissaient entraîner moins d'inconvénients que n'en aurait un refus. Benoît, avec son impétuosité ordinaire, lui répondit que Valenti ne savait ce qu'il disait, qu'il était paralytique; que pour lui, il ne voyait aucune raison qui pût l'empêcher de donner la lettre qu'on désirait; et que, pour abréger, il allait faire venir un secrétaire, et la lui dicter.

Pendant qu'il l'écrivait, M. de Choiseul descendit chez le cardinal Valenti. Celui-ci le voyant entrer, lui demanda s'il venait lui apporter l'ordre de faire la lettre en question : « Non, lui ré-

pondit M. de Choiseul; le pape est actuellement occupé à la dicter à son secrétaire, et je remonte dans un moment pour la prendre et la faire partir. » *Ah! mon Dieu!* s'écria Valenti en frappant sur sa table; *il va écrire une hérésie!*

Les anecdotes suivantes ne sont pas non plus sans intérêt, et peignent tour à tour et le talent et le bonheur de M. de Choiseul.

Anecdotes singulières sur la paix conclue en 1762.

Le duc de Bedford, envoyé par la cour de Londres à Paris pour y traiter la paix, joignait à de l'esprit, à de la vivacité et de bonnes intentions, un caractère audacieux et franc. Un tel homme ne pouvait manquer de convenir et de plaire au duc de Choiseul. Quoique ce ministre ne fût alors chargé que des départements de la guerre et de la marine, et qu'il eût remis celui des affaires étrangères au duc de Praslin son cousin, cependant il avait conservé la correspondance avec l'Espagne, et possédait d'ailleurs trop de crédit et trop de prépondérance dans l'administration, pour n'être pas l'âme de la négociation et celui qui décidait de tout.

Après plusieurs conférences, soit particulières entre le duc de Choiseul et le duc de Bedford, soit générales avec M. de Praslin et les ministres des puissances intéressées à la paix, on était convenu de tout; il ne restait plus qu'un seul point en litige. Les Anglais voulaient déterminément avoir une garnison anglaise dans les îles de Terre-Neuve, de Miquelon et de Saint-Pierre; chose à laquelle la France ne pouvait consentir, à moins que de renoncer pour jamais à la pêche de la morue.

Le duc de Choiseul et le duc de Bedford s'étant réunis pour traiter définitivement ce point, ce dernier déclara que, si on ne lui accordait pas la garnison qu'il demandait, tout était rompu, ayant positivement dans ses instructions de ne jamais se départir de cet objet. « En ce cas, lui répondit M. de Choiseul, *la guerre;* et vous pouvez partir quand il vous plaira. »

Ce propos, tenu avec chaleur, excita la vivacité du duc de Bedford qui, comme on l'a déjà dit, n'était pas difficile à émouvoir, et occasionna entre deux hommes également prompts une con-

versation très-aigre. Au milieu de cette altercation, le duc de Bedford s'arrêtant tout à coup, « Il faut, dit-il à M. de Choiseul, que je vous conte une histoire qui m'est arrivée. J'ai été, ces jours passés, me promener au pavillon de Bouret [1]..... » M. de Choiseul, un peu étonné de la transition, et ne sachant trop à quoi l'attribuer, l'interrompit, en le priant assez sèchement de lui épargner la narration. « Écoutez-moi jusqu'au bout, reprit M. de Bedford sans s'émouvoir. Je vous disais donc, poursuivit-il, que j'ai été me promener, ces jours passés, au pavillon de Bouret. Surpris d'y trouver autant de magnificence, et surtout au salon, qui serait même frappant dans le palais d'un monarque, je me suis étonné qu'un particulier eût pu faire une dépense aussi excessive. Il est vrai, m'a répondu M. Bouret, que cela me coûte quelque argent; mais, monsieur, *c'est pour le roi.* » M. de Choiseul, perdant de nouveau patience, interrompit pour la seconde fois M. de Bedford, en s'écriant : « Eh ! que font, monsieur, à la paix de l'Europe et à moi, le pavillon de Bouret et ses dépenses? — Je vous ai déjà prié, monsieur, reprit M. de Bedfort, de m'écouter jusqu'au bout. Du pavillon, M. Bouret me mena dans les jardins, où, me faisant remarquer les transports prodigieux de terre qu'il a faits, les terrasses immenses qu'il a construites, il a encore bien plus excité ma surprise ; et je n'ai pu m'empêcher de lui témoigner mon étonnement que sa fortune eût pu suffire à tant de choses. Il m'a répondu qu'en effet ses dépenses avaient été énormes ; mais enfin, monsieur, a-t-il ajouté encore, *c'est pour le roi.* Eh bien! je vous dis de même, poursuivit M. de Bedford : il n'y aura point de garnison dans les îles de Miquelon et de Saint-Pierre. Il m'en coûtera peut-être la tête; mais, monsieur, *c'est pour le roi.* »

M. de Choiseul ne revint de la surprise que lui avait causée un pareil dénoûment que pour sauter au cou de M. de Bedford; et, dès cet instant, la paix fut conclue. Ce que M. de Bedford

[1] Bouret était un financier favori de M. de Machault, auquel ce ministre avait procuré des places qui lui avaient fait faire en très-peu de temps, une fortune immense qu'il dissipa en aussi peu de temps, en se livrant à toutes sortes de dépenses folles. La plus forte de ses extravagances fut de faire construire un pavillon pour le roi, au-dessus de Croix-Fontaine, où il obtint de S. M. de venir une fois par an faire son rendez-vous de chasse; il y fit des dépenses immenses, qui achevèrent de le ruiner.

avait prévu arriva. On voulut le rechercher en Angleterre, sur ce qu'il avait outre-passé ses instructions dans un objet aussi important; mais, soutenu par un parti puissant, il l'emporta sur les gens qui voulaient le perdre.

M. de Choiseul éprouva, dans le cours de cette négociation, une marque de confiance de la part de M. de Grimaldi, ambassadeur d'Espagne, d'autant plus flatteuse qu'on peut hardiment avancer qu'elle a eu moins d'exemples.

Dans le moment le plus intéressant des pourparlers de la paix, M. de Grimaldi apprit qu'il y avait eu une conférence entre M. de Choiseul, le duc de Bedford, M. de Staremberg, ambassadeur de l'empereur, et le commandeur de Solar, ambassadeur de Sardaigne. On peut aisément juger dans quelle perplexité le jeta cette découverte; il ne douta nullement que l'Espagne, si souvent dupe de la France, ne fût encore jouée. Il courut sur-le-champ chez M. de Choiseul, auquel il fit les plaintes les plus amères, et finit par lui dire qu'il allait dépêcher un courrier à sa cour, pour l'informer de ce qui se passait. M. de Choiseul, sans s'émouvoir, lui répondit qu'en effet les apparences pouvaient l'inquiéter, mais que sa parole devait le rassurer : qu'il la lui donnait; que non-seulement il ne se tramait rien contre l'Espagne, mais même qu'il ne signerait jamais la paix qu'elle ne fût parfaitement contente, et qu'elle n'eût tout ce qu'elle désirait; qu'en conséquence il exigeait qu'il n'envoyât point de courrier, qui ne servirait qu'à renverser un édifice si difficile à élever au point où il en était, et où il ne manquait plus que la dernière main. M. de Grimaldi eut assez de discernement et de courage pour le croire, et il s'en trouva bien.

Ce seul trait suffit, ce me semble, pour faire l'éloge d'un ministre qui inspire assez de confiance en ses lumières et sa probité pour déterminer un ambassadeur à la conduite que tint M. de Grimaldi.

Don que les provinces firent, au roi, de vaisseaux et d'argent.

Dans le premier travail que le duc de Choiseul fit avec le roi lorsqu'il fut chargé du département de la marine, ce ministre

représenta à sa majesté le mauvais état où il avait trouvé cette partie, dénuée de vaisseaux et de matériaux propres pour en construire; inconvénient peut-être moindre que l'esprit d'indiscipline qui régnait parmi les officiers de ce corps. Il lui ajouta que le moment d'une guerre n'était pas celui qu'il fallait choisir pour corriger tant de vices; mais qu'à la paix il comptait bien s'appliquer sérieusement à remettre sur un bon pied une partie aussi intéressante pour la monarchie; que, jusqu'à cet instant, il pensait qu'il fallait risquer ce qu'on avait, parce qu'au fait, si on le perdait, on ne perdrait pas grand'chose.

Le roi, qui l'avait écouté sans l'interrompre, lui répondit, en souriant et en haussant les épaules : « Mais il faut que vous soyez fou ! J'ai entendu tenir le même propos à tous les ministres de la marine, sans qu'aucun ait jamais pu parvenir à en rien faire. Croyez-moi, renoncez à vous flatter d'en venir à bout. »

Les gens qui connaissent le roi trouveront que ce propos est bien de lui : mais il doit paraître bien étrange à ceux qui, sous l'idée de roi, renferment celle d'administrateur. Voilà cependant le maître sous lequel j'ai vu fleurir la France pendant quarante ans. Aussi faut-il en revenir à ce que disait le pape Benoît XIV : *Est-il besoin d'autre preuve de l'existence d'une Providence, que de voir prospérer le royaume de France sous Louis XV?*

Le duc de Choiseul ne négligeant aucun des moyens de donner le plus d'activité possible à son nouveau département, imagina d'écrire au cardinal de la Roche-Aimon, alors archevêque de Narbonne, et présidant les états de Languedoc, qu'il croyait qu'il devait être aussi utile à l'État qu'agréable au roi que dans une séance, après un tableau du délabrement des forces maritimes et des finances, il proposât à la province de faire présent d'un vaisseau au roi. Il lui ajoutait que, soit que cette proposition fût accueillie ou rejetée, il lui demandait de la faire comme venant de lui, et que jamais on ne pût pénétrer que la cour en eût eu la moindre connaissance. M. de la Roche-Aimon n'eut pas le temps d'achever le discours qu'il avait préparé. A peine l'assemblée eut-elle pénétré où il en voulait venir, qu'il fut interrompu, et le vaisseau fut accordé par acclamation. Bien-

tôt Marseille suivit l'exemple du Languedoc, et la Bretagne celui des pays méridionaux. Toutes les provinces, à l'envi les unes des autres, contribuèrent, ainsi que les corps de métiers de Paris. Je tiens de M. de Choiseul qu'indépendamment de la construction de quatre vaisseaux, le total de la contribution s'était monté à treize millions d'argent comptant. En vérité, avec une telle nation, il faut que le gouvernement soit absurde ou coupable, pour que la France ne tienne pas le premier rang de l'univers.

Non-seulement les provinces donnèrent, dans cette occasion, des marques distinguées d'un zèle rare, mais M. de Choiseul m'a dit qu'il recevait journellement des lettres de particuliers qui lui offraient de l'argent. Il en eut une entre autres d'un simple gentilhomme de Champagne, du nom duquel malheureusement il ne s'est pas souvenu, et qui lui mandait que, n'étant pas riche et ayant des enfants, il n'était pas trop en état de donner; que cependant, comme ils étaient encore en bas âge, il pouvait se passer de mille écus qu'il avait amassés, et qu'il les lui envoyait pour être employés au service du roi. M. de Choiseul lui répondit que sa majesté, après les avoir acceptés, les lui restituait, pour qu'ils aidassent à l'éducation de ses enfants, qui ne pouvaient manquer, avec un tel père, de lui rendre un jour de grands services. M. de Choiseul ajoutait que lorsqu'ils seraient en âge, il n'avait qu'à s'adresser à lui; qu'il les placerait, soit dans le service de terre, soit dans celui de mer, et qu'il se chargeait volontiers de leur fortune. M. de Choiseul, disgracié, eut le chagrin de recevoir à Chanteloup une lettre de ce gentilhomme, qui lui mandait que ses enfants se trouvant en âge de servir, et lui n'étant plus à la cour, il avait écrit à tous les ministres l'un après l'autre, réclamant les titres qu'il avait pour qu'on leur donnât de l'emploi; mais que, n'ayant pas reçu une seule réponse à des sollicitations réitérées, il le priait de les protéger, pour leur faciliter l'entrée au service de quelque puissance étrangère. C'est ainsi que des ministres incapables et dignes de punition dégoûtent les citoyens les plus zélés, et font perdre à l'État des sujets dont l'étranger profite.

—

Anecdote sur le roi d'Espagne.

J'ai déjà dit plus haut que quoique le duc de Choiseul, en prenant le département de la marine, eût remis celui des affaires étrangères au duc de Praslin, il avait toujours conservé la correspondance d'Espagne. Vers la fin de la guerre de 1757, il y avait envoyé le chevalier de Bauteville, pour une commission particulière. Il s'y trouva lorsque la nouvelle de la prise de la Havane par les Anglais arriva à Madrid.

M. de Wall, ministre des affaires étrangères de cette cour, fut extrêmement embarrassé de divulguer cette nouvelle, et surtout de la dire au roi. Les Espagnols regardaient avec quelque sorte de raison la Havane comme imprenable; et leur annoncer cette perte, c'était atterrer la nation. M. de Wall confia sa perplexité au chevalier de Bauteville, et ils résolurent entre eux de tenir la chose secrète, du moins pendant quelques jours; moyen puéril, dont les hommes se servent quelquefois pour se tromper eux-mêmes dans les adversités. L'instant arriva pourtant où il fallut parler, par la crainte que cette fâcheuse catastrophe ne s'apprît par les lettres de France et d'Angleterre même. Le chevalier de Bauteville étant sur le point de partir pour revenir en France, M. de Wall choisit le moment où il lui ferait prendre congé du roi, pour annoncer ce malheur à son maître. En effet, après les compliments ordinaires, M. de Wall, prenant la parole, lui dit : « J'ai une fâcheuse nouvelle à apprendre à votre majesté; les Anglais sont maîtres de la Havane. » Le premier mouvement du roi fut une exclamation de surprise et de chagrin; mais le second fut de se tourner vers le chevalier de Bauteville, et de lui dire : « Assurez le roi mon cousin que je suis prêt à faire de plus grands sacrifices encore pour son service. » Il faut convenir que c'était bien pour l'intérêt seul de la France que l'Espagne avait pris part à la guerre, qui ne devait jamais la toucher en rien; et l'y engager est un de ces miracles que le duc de Choiseul pouvait seul opérer, par l'ascendant de son génie et le crédit prodigieux qu'il avait acquis dans le cabinet de Madrid.

—

Principe de la haine des jésuites contre M. le duc de Choiseul.

M. le duc de Choiseul, d'abord connu sous le nom de comte de Stainville, et qui ne fut fait duc que par la suite, avait étudié chez les jésuites, qui voulurent l'engager dans leur société : il résista à l'espérance d'être recteur ou provincial, et vécut dans le monde sans aucune relation avec ces pères, et encore moins avec les jansénistes.

Lorsqu'en 1753 il fut nommé ambassadeur à Rome, ils cherchèrent à connaître ses dispositions à leur égard. Ils surent un propos qu'il avait tenu chez M. Rouillé, alors ministre des affaires étrangères. Le père Laugier venait de prêcher devant le roi un sermon plein de traits hardis et violents contre les jansénistes, les parlements et le ministère. On voulait punir ce jésuite; on craignait le crédit de la société; et comme on ne parla d'autre chose pendant plusieurs jours, le comte de Stainville, ennuyé de l'importance qu'on mettait à cette affaire, dit qu'il fallait chasser le jésuite de Versailles, et ne plus parler de sermons et de jansénistes. C'était après souper qu'il tint ce propos; et quoiqu'il n'y eût chez M. Rouillé que trois ou quatre personnes, il fut su des jésuites, qui le firent passer à Rome, où il fut enregistré dans le livre de mort [1].

Un ambassadeur de France, à Rome, est obligé de voir beaucoup de religieux; la plupart viennent chez lui pour obtenir sa protection : les jésuites y venaient pour lui offrir la leur. Le comte de Stainville, pendant son séjour à Rome, vit indifféremment des jacobins, des capucins, des carmes, des jésuites; fit des politesses à tous, plus à ces derniers qu'aux premiers, persuadé qu'il y avait plus de gens de mérite chez eux que dans les autres ordres. Parmi ceux qui fréquentaient sa maison étaient le père *le Gallic*, assistant général; le père *Flachard*, procureur général; le père *Boscovitz*, célèbre mathématicien; le père *Levirani*, et le père *Forestier*, ex-provincial de Paris. Quelques-uns d'entre eux dînaient chez lui deux ou

[1] Registre de proscription que tenaient les jésuites, où était inscrit le nom de tous ceux qui leur étaient opposés, et à la perte desquels ils travaillaient sans cesse

trois fois par semaine; les autres y venaient très-souvent après dîner.

Il faut convenir que leurs assiduités ne leur attiraient que des égards et des attentions; jamais l'ambassadrice ne voulut leur confier le soin de sa conscience, ni l'ambassadeur les affaires du roi.

Un autre incident alarma peut-être la société sur les dispositions secrètes de l'ambassadeur. Le bailli de Solar, ambassadeur de Malte à Rome, était devenu l'ami intime du comte de Stainville; il était fort lié avec le père *Paciaudi*, théatin, aujourd'hui bibliothécaire de l'infant duc de Parme. Il le présenta au comte de Stainville, qui l'attira chez lui. Ce père *Paciaudi* est un homme d'esprit et de beaucoup de savoir; mais il n'aime pas les jésuites, qui le haïssent comme tout bon chrétien doit haïr les personnes convaincues ou soupçonnées de jansénisme. Dès qu'ils le virent introduit chez l'ambassadeur de France, leurs visites devinrent plus fréquentes; on voulut savoir si le hasard seul les multipliait. Le père *Paciaudi* fut prié à dîner pendant une semaine entière, et tous les jours de cette semaine il parut des jésuites à l'hôtel de l'ambassadeur.

Le comte de Stainville ne s'était pas douté jusqu'alors qu'il pût jamais avoir le moindre intérêt à démêler avec la société. Il était plein d'estime pour plusieurs écrivains qu'elle a produits : à l'égard du corps entier, il n'avait certainement ni amour ni haine. Je ne sais si c'est un grand bonheur d'aimer les jésuites avec passion; mais ce ne devrait pas être un crime de n'avoir pour eux que de l'indifférence. Quoi qu'il en soit, l'ambassadeur fut un jour bien étonné d'apprendre qu'il était leur ennemi : ce fut le père *le Gallic* qui l'éclaira sur des sentiments qu'il ignorait lui-même. Ce jésuite, dont la vertu égalait la piété, lui dit qu'ils savaient bien qu'il n'était pas de leurs amis, et lui en donna pour preuve ce qu'il avait dit chez M. Rouillé, au sujet du père *Laugier*. Le comte de Stainville fut surpris de cette confidence, et ne changea rien à l'accueil qu'il faisait aux jésuites.

Dans ces circonstances, il fut chargé d'une négociation assez délicate. L'assemblée du clergé de France, de 1755, venait

de consulter Benoît XIV sur la conduite qu'on devait tenir envers les appelants, lorsqu'il était question de leur administrer les sacrements de l'Église. De la réponse du pape dépendait la cessation des troubles du royaume, et des divisions qui s'étaient élevées entre les évêques et les parlements. Le comte de Stainville, chargé par le roi de solliciter cette réponse, eut plusieurs conférences avec Benoît XIV, et il fut convenu que l'avis du pape serait consigné dans une lettre encyclique ou circulaire, adressée aux évêques ; mais qu'auparavant la question serait agitée dans une congrégation de cinq ou six cardinaux. On choisit, pour cet effet, ceux du sacré collége qui avaient le plus de savoir ; mais il se trouva que trois de ces cardinaux étaient suspects à la société : c'étaient le cardinal *Spinelli*, l'un des hommes les plus respectables par ses vertus, ses mœurs et ses lumières ; le cardinal *Passionei*, célèbre parmi tous les savants de l'Europe ; *Tamburini*, l'un des plus grands théologiens d'Italie. Les autres commissaires étaient plus portés pour la société, et le cardinal *Landy*, entre autres, lui était entièrement dévoué.

Le projet de la lettre encyclique, arrêté par ces cardinaux, fut envoyé en France, présenté au conseil, et discuté dans un comité, à la tête duquel étaient le cardinal de la Rochefoucauld et M. Gilbert de Voisins. On y fit quelques changements qui furent presque tous approuvés par la congrégation établie à Rome ; il était extrêmement difficile de ménager, dans une lettre destinée à rapprocher deux partis divisés par des haines théologiques, le respect que l'on doit en même temps à la constitution *Unigenitus* aux libertés de l'Église gallicane, à la sainteté des sacrements, à l'ordre public. Cependant les lumières et la bonne foi de tous ceux qui eurent part à la lettre encyclique aplanirent bientôt les difficultés ; et depuis la publication de cette espèce de décret, on n'a plus entendu parler de refus de sacrements, ni des troubles qui en étaient les suites.

Les jésuites n'avaient pu voir d'un œil tranquille une négociation qui, en prévenant les abus occasionnés par la constitution *Unigenitus*, leur ferait perdre le fruit de quarante ans de travaux. Ils n'avaient aucun accès auprès de Benoît XIV, qui ne les aimait pas ; ils n'en avaient aucun auprès des cardinaux qui pouvaient

le plus influer dans la décision du pape. L'ambassadeur de France aurait pu du moins traîner cette négociation en longueur; mais c'était lui qui en était l'âme, et qui en pressait la conclusion, en employant tout le crédit qu'il avait auprès du pape et du ministre de France. Il faisait pis encore, il avait dédaigné de consulter les jésuites dans une occasion qui leur était personnelle, puisqu'il s'agissait de leur ôter de la main les sacrements et la bulle même. Quand ils virent qu'ils ne pouvaient mettre obstacle à ses succès, ils attendirent en repos le temps de la vengeance.

Lorsque le comte de Stainville fut nommé ambassadeur à Vienne, ils commencèrent à répandre dans Rome des doutes sur sa religion. Lorsqu'en 1758 il fut appelé au ministère, ils disaient tout haut, dans cette ville, que la religion était perdue en France; enfin, dans la seconde année de son ministère, ils firent présenter au roi un mémoire contre lui par M. le Dauphin, et dans ce mémoire il était accusé d'avoir formé le projet de détruire les jésuites.

Ils n'avaient pas plus épargné le cardinal *Spinelli*, qui s'était trouvé à la tête de la conspiration où fut approuvée la lettre encyclique : ils publièrent d'abord contre lui des écrits qui furent supprimés par le saint-office, et ils n'auraient cessé de le poursuivre, si sa mort, arrivée quelques années après, ne l'eût dérobé à leur ressentiment.

Intrigue de M. de la Vauguyon contre M. le duc de Choiseul, en 1760.

Il y avait deux ans que M. le duc de Choiseul était ministre des affaires étrangères, ami intime de madame de Pompadour, qui l'avait porté à cette place; honoré de la plus grande faveur et de la confiance du roi, bien avec M. le Dauphin, et recherché de tout le monde, qui s'empresse à captiver un ministre dans son début, lorsqu'il reçut une de ces atteintes inévitables pour les gens en place, et d'autant plus révoltante qu'il devait moins s'y attendre.

M. de Choiseul n'ayant alors aucune province dans son département, n'allait que rarement au conseil des dépêches, et seule-

ment lorsqu'il s'agissait de quelque affaire majeure qui intéressât tout le royaume. M. le Dauphin l'envoya chercher pour lui demander de se trouver au premier qui se tiendrait ; qu'il était instruit qu'il y serait question des congrégations les jésuites, que le parlement attaquait. En le priant d'être favorable à cette société, il le questionna sur ce qu'il en pensait. M. de Choiseul lui répondit qu'ayant été élevé chez elle, il ne lui était point opposé; que quant à l'affaire des congrégations, comme il y avait assisté lui-même pendant qu'il était au collége, il n'y voyait aucun inconvénient; et que M. le Dauphin pouvait être sûr qu'au conseil, où il se trouverait, d'après ses ordres, il les soutiendrait. M. de Choiseul ayant à son tour demandé à M. le Dauphin son opinion sur les jésuites, ce prince lui répondit avec tant de chaleur et d'enthousiasme sur leur compte, qu'il ne put s'empêcher de lui dire, avec cette liberté qui lui est si propre : *Ah! fi! monsieur! un Dauphin peut-il être aussi chaud pour des moines?*

Quelques jours après le conseil des dépêches, où M. de Choiseul tint la parole qu'il avait donnée à M. le Dauphin, il vit que ce prince remettait un mémoire au roi, lorsqu'il allait entrer dans sa garde-robe. Il ne fit nulle attention à cette démarche ; mais s'étant aperçu de quelque contrainte dans la contenance du roi vis-à-vis de lui, il en parla à madame de Pompadour, qui le rassura. Cette contrainte de la part du roi se soutint ; M. de Choiseul en reparla de nouveau à madame de Pompadour ; et ayant remarqué de l'embarras dans ses réponses, il la poussa au point qu'elle lui avoua que M. le Dauphin avait remis au roi un mémoire fait par M. le Fèvre d'Amécour, conseiller au parlement, dans lequel on dévoilait une intrigue de lui (M. de Choiseul) avec le parlement, pour la destruction des jésuites en France. Ce mémoire entrait dans le plus grand détail sur les menées de M. de Choiseul, citant M. l'abbé Chauvelin comme son agent dans le parlement. On y trouvait tout le plan qu'on se proposait pour le renvoi de la société; et ce qu'il y a de particulier, c'est que tous les faits et les exposés de ce mémoire étant faux et controuvés, il semble qu'ils aient servi de règle dans la conduite qu'on a tenue lorsqu'en effet on a chassé les jésuites.

Indépendamment des imputations qui faisaient la base du mémoire, on n'y avait pas négligé ce qui pouvait offenser personnellement le roi; car on y faisait dire à M. de Choiseul qu'on ne s'embarrassât pas de l'opposition que sa majesté pourrait mettre dans les premiers instants; que sa faiblesse ordinaire le livrerait bientôt à l'opinion de ceux qui avaient du crédit sur lui : que quant à M. le Dauphin, il avait un caractère polonais, plein de fanatisme et d'effervescence, mais sans fond; ce qui ne produirait qu'un orage qui s'en irait en poussière.

M. de Choiseul, aussi indigné que surpris de ce qu'il venait d'apprendre, ne balança pas un moment. Dès le lendemain, il demanda un travail au roi, dans lequel, après avoir arrangé ce qu'il désirait qui fût fait avant de quitter sa place, il remit sa démission à sa majesté, en lui disant que puisqu'elle n'avait pas jugé à propos de lui communiquer le mémoire qu'on lui avait donné contre lui, ce manque de confiance le mettait hors de mesure de la pouvoir servir dorénavant; que d'ailleurs il la suppliait de trouver bon qu'il traduisît M. d'Amécour devant le parlement, les chambres assemblées, et que là on *jugerait qui était coupable, et qui serait puni.* Le roi parut embarrassé de la résolution de M. de Choiseul; il le pria de ne point faire de démarches auprès du parlement, et surtout de reprendre sa démission, qu'il ne voulait absolument point accepter : il accompagna tout cela de propos obligeants, auxquels M. de Choiseul répondit que puisque ses services étaient agréables à sa majesté, il les continuerait; qu'il s'abstiendrait de porter l'affaire au parlement, puisqu'elle ne le voulait pas; mais toutefois à une condition, c'est qu'elle trouvât bon que devant tous les ministres rassemblés, le premier président et le lieutenant de police, il interrogeât M. d'Amécour sur le fait en question, et que ses réponses fussent écrites par le lieutenant de police, pour être ensuite mises sous les yeux de sa majesté; que cela fait, il osait la supplier de faire venir M. d'Amécour en sa présence, M. de la Vrillière en tiers, pour lui faire de nouveau des questions que M. de la Vrillière mettrait par écrit. M. de Choiseul lui demanda encore la permission d'avoir une explication avec M. le Dauphin, et le roi consentit à tout ce qu'il voulut.

En conséquence, M. de Choiseul ayant rassemblé tous les ministres, le premier président, le lieutenant de police et M. d'Amécour, il demanda à ce dernier :

D. Me connaissez-vous, monsieur?

R. Oui, monsieur, pour avoir été une seule fois chez vous, vous parler au sujet d'un mariage que vous désiriez qui se fît.

D. Avons-nous jamais traité ensemble aucune affaire qui ait regardé les jésuites?

R. Non : je me rappelle seulement que le jour que je fus chez vous, comme je m'en allais, vous me fîtes une plaisanterie sur leur compte.

D. Le mémoire qu'on a donné au roi contre moi est-il de vous?

R. Non, monsieur.

D. En avez-vous eu connaissance?

R. Oui, pour avoir été vivement sollicité de prendre part à cette affaire, sans avoir voulu y consentir.

D. Par qui?

R. Je le dirai au roi, s'il veut m'accorder une audience.

Je puis répondre que je rends bien exactement les mots de l'interrogatoire. M. de Choiseul, de qui je tiens le fait que je rapporte, me l'a montré.

Après que M. d'Amécour eut signé sa déposition, M. de Choiseul fit entrer l'abbé Chauvelin, qu'il avait de même fait venir; et lui ayant demandé combien il y avait de temps qu'ils ne s'étaient vus, après avoir été fort liés, l'abbé lui répondit qu'il y avait sept ans.

Peu de temps après cet interrogatoire, M. d'Amécour fut introduit par M. de la Vrillière à l'audience du roi, où il répéta les mêmes choses, auxquelles sa majesté ne put s'empêcher de s'écrier, en portant la main devant ses yeux : *Ah! mon fils m'a menti!*

Le fait bien éclairci, M. de Choiseul alla chez M. le Dauphin : ce prince fut extrêmement embarrassé dans l'explication, qui fut vive de la part de M. de Choiseul, et qu'il termina par lui dire : *Peut-être, monsieur, serai-je assez malheureux pour être un jour votre sujet; mais certainement je ne serai jamais à votre service :* propos qui irrita M. le Dauphin à tel point, qu'il

s'en plaignit au roi, qui lui répondit : *Mon fils, vous avez tellement blessé M. de Choiseul, qu'il faut lui tout passer.*

On découvrit que toute cette intrigue avait été tramée par M. le duc de la Vauguyon, affilié et partisan outré des jésuites, et que le mémoire avait été fait par un jésuite, préfet de M. de Saint-Maigrain, et un nommé *Pérès,* ex-jésuite, roué, intrigant, vendu à M. de la Vauguyon, et logeant chez lui. Il est bien difficile de se persuader que la société des jésuites en général n'ait pas eu de part à cette menée, quoique M. de Choiseul m'ait dit qu'il en était convaincu ; et qu'elle était uniquement l'ouvrage de M. de la Vauguyon, avec lequel pourtant il était bien éloigné de se croire brouillé, puisque, le voyant souvent, il avait toujours fait les choses qu'il lui avait demandées. Il s'est cependant rappelé qu'il avait pu le choquer sans en avoir eu l'intention, et voici comment. M. de la Vauguyon désirait d'entrer dans le conseil ; et, pour montrer qu'il en était capable, il avait remis un mémoire sur l'administration à madame de Pompadour, qui le communiqua à M. de Choiseul, sans lui dire de qui il était. Ce ministre, après l'avoir lu, le lui rendit, en lui disant que non-seulement il n'avait pas le sens commun, mais même qu'il était de quelqu'un qui ne savait pas la géographie. M. de Choiseul a soupçonné madame de Pompadour d'avoir rendu ce propos de M. de la Vauguyon, qui vraisemblablement ne le lui a pas pardonné.

Je ne sais de quoi il faut plus s'étonner, ou de rencontrer une âme assez noire pour controuver une fausseté pareille à celle que M. de la Vauguyon a inventée contre M. de Choiseul, assez hardie pour la produire ; ou de voir un roi assez indifférent pour non-seulement ne pas punir authentiquement un méchant, mais encore lui laisser entre les mains l'éducation des princes ses petits-fils !

Dernière intrigue qui détermina la disgrâce du duc de Choiseul; détails sur l'abbé de la Ville.

Les Espagnols, mécontents de ce que les Anglais avaient fait un établissement et bâti un fort dans l'île de Falkland, qu'ils

prétendaient être sur leur terrain, venaient d'y envoyer une frégate et des troupes qui, après avoir canonné le fort, s'en rendirent maîtres, et firent la garnison anglaise prisonnière.

Cette nouvelle, parvenue à Londres, y causa une grande fermentation. Sur-le-champ il y eut des ordres donnés pour équiper une flotte, et la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre parut inévitable.

L'Espagne la désirait fort; ses colonies, suffisamment garnies de troupes, sa marine en bon état, des finances bien réglées, lui donnaient un grand avantage sur les Anglais pris au dépourvu; et le droit du jeu était qu'elle soutînt une démarche que vraisemblablement elle n'avait pas faite au hasard, et dont il lui était aisé de prévoir les suites. D'ailleurs, la circonstance était d'autant plus favorable, que les Anglais étaient actuellement en mésintelligence avec leurs colonies de la Nouvelle-Angleterre, qui faisaient des tentatives pour méconnaître la métropole; événement qui ne peut manquer d'arriver par la suite des temps, surtout si la France a des ministres des affaires étrangères aussi attentifs que l'était le duc de Choiseul à fomenter ces divisions.

Ce ministre, sentant de reste qu'il était impossible à la France de ne pas prendre part à une guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, quand bien même le pacte de famille ne l'y aurait pas engagée, mit tout en œuvre pour l'empêcher. Autant l'Espagne se trouvait dans une situation avantageuse, autant la France était hors d'état d'armer, quoique, depuis huit ans de paix, la vigilance de M. de Choiseul eût donné au royaume une armée mieux équipée et plus disciplinée qu'on eût jamais vu; qu'il eût fait fortifier Brest et Toulon, qui n'étaient pas à l'abri d'un coup de main avant son ministère, et qu'il eût remis la marine sur un assez bon pied. Cependant elle n'était certainement pas de force vis-à-vis celle des Anglais, je ne dis pas seulement en nombre, mais en talents; car son indiscipline est peut-être la seule chose sur laquelle on puisse reprocher à M. de Choiseul de n'avoir pas apporté l'attention qu'il aurait dû. Une raison plus forte encore devait faire regarder la guerre comme le plus grand malheur qui pût arriver à la France; c'était ses finances. Elles étaient à un tel point de délabrement, et le crédit si perdu

par les opérations de l'abbé Terray [1], que, bien loin de pouvoir se flatter de fournir aux dépenses d'une guerre, le roi ne pouvait satisfaire à ses engagements, et manquait journellement aux plus solennels. D'après cet exposé, on croira facilement que tout devait porter M. de Choiseul à employer les ressources de son génie vis-à-vis de l'Angleterre, et tout le crédit qu'il avait en Espagne, pour amener les choses à un accommodement.

L'éloignement des cours de Londres et de Madrid, le temps prodigieux que demandait une réponse, prolongée encore par des répliques inévitables, avant que de convenir des moindres articles préliminaires qui devaient mener à tomber d'accord sur le fond de l'affaire, firent que plusieurs mois s'écoulèrent à envoyer des courriers qui ne concluaient rien.

La cabale acharnée à perdre M. de Choiseul n'eut garde de manquer une si belle occasion de lui nuire dans l'esprit du roi, qui craignait souverainement la guerre. On lui dit que le duc de Choiseul, pour se rendre nécessaire dans un moment où il voyait son crédit diminuer, non-seulement avait excité l'Espagne à une démarche aussi vive que celle d'attaquer l'île de Falkland, ce que certainement elle n'aurait pas fait sans son aveu [2], mais même qu'il traînait la négociation en longueur pour donner la guerre, s'il voyait qu'il ne pût pas se soutenir autrement.

Le roi, qui lisait toutes les dépêches du duc de Choiseul, d'ailleurs témoin des soins qu'il prenait pour procurer un accommodement, ne fit pas grand état des premiers propos qu'on lui tint sur ce sujet. Cependant, à force de s'entendre répéter les mêmes choses par une maîtresse qui l'avait subjugué, et par le chancelier, en qui il commençait à prendre confiance; le roi, dis-je, qui voyait que rien ne se terminait, commença à avoir de l'incertitude; et il faut convenir qu'à sa place beaucoup d'autres en auraient eu de même : car, en réfléchissant, il n'était guère vraisemblable que l'Espagne se fût portée à attaquer l'Angleterre, sans que M. de Choiseul, qu'elle consultait sur tout, en

[1] Nouvellement contrôleur général.

[2] Personne n'ignorait le crédit prodigieux que M. de Choiseul avait sur le roi d'Espagne, dont il se vantait lui-même; au point que je lui ai ouï dire qu'il était plus sûr de sa prépondérance dans le cabinet de Madrid que dans celui de Versailles.

eût eu connaissance. Je ne puis pas dire avoir aucune notion pour ou contre cette opinion; et je n'en juge que sur l'apparence, qui me semble assez forte pour l'emporter sur la partialité que j'ai pour M. de Choiseul.

Du moment qu'on fut parvenu à inspirer des doutes au roi, il fut facile d'en jeter sur toute la conduite de son ministre, et de lui attribuer de l'éloignement pour l'accommodement, ce qui pourtant se contredisait: car, en convenant qu'il fût possible que M. de Choiseul eût amené les choses au moment de la guerre pour devenir nécessaire, il était de son intérêt de maintenir la paix, que le roi désirait ardemment; et, en rendant ce service à l'État, de mettre ce prince dans le cas de la reconnaissance, et de lui conserver ses places.

Plus la cabale sentait l'avantage que M. de Choiseul retirerait du maintien de la paix, plus elle fit d'efforts pour ne lui en pas donner le temps. On avait bien jeté des doutes dans l'esprit du roi, mais on ne le déterminait à rien; et dans cette occasion, comme dans toutes celles où il faut prendre un parti, son caractère faible et soupçonneux le laissait dans l'incertitude. Madame du Barry lui répétait sans cesse que si l'accommodement de l'Espagne et de l'Angleterre n'était pas fait, c'est que M. de Choiseul ne le voulait pas, et que, tant qu'il serait en place, les choses subsisteraient de même. Le roi écoutait, sans défendre ni accuser M. de Choiseul, et surtout sans rien décider. Enfin, madame du Barry lui dit que, puisqu'elle ne pouvait le persuader, il était de l'intérêt de l'État et de son repos de s'éclaircir; qu'il envoyât chercher l'abbé de la Ville; qu'il le questionnât, avec ordre de lui dire la vérité; que ce témoin ne pouvait lui être suspect, puisqu'il était commis de M. de Choiseul, chargé de la partie dont il était question.

L'abbé de la Ville avait débuté dans le monde par être jésuite; il avait ensuite abandonné cette société, pour être prêtre séculier. Placé précepteur auprès des enfants de M. de Fénelon, il le suivit en cette qualité dans son ambassade de Hollande, où bientôt son esprit et ses intrigues l'emportèrent facilement sur le peu de talent et l'esprit borné de M. de Fénelon. L'abbé devint l'homme de confiance, et fut fait secrétaire d'ambassade. Il de-

meura longtemps en Hollande avec succès sous ce titre, et n'en fut rappelé que pour avoir une place de principal commis dans le bureau des affaires étrangères : il y eut bientôt de la considération et de l'influence, par l'acquis que lui avaient donné une longue application, une grande expérience dans les affaires, et le besoin qu'avaient de ses lumières cette suite de ministres nommés au hasard, et bientôt renvoyés pour leur incapacité, ou par intrigue.

Les choses changèrent lorsque M. de Choiseul vint en place. Ses talents supérieurs pour la politique le mettaient au-dessus des conseils et du besoin de secours, faisant ses dépêches lui-même, et de sa propre main, pour peu qu'elles fussent intéressantes; les sous-ordres dans cette partie n'étaient plus avec lui que de simples secrétaires, auxquels il donnait des ordres, sans les laisser pénétrer dans ses vues, et encore moins leur permettre de donner leur avis. Une telle conduite ne devait pas plaire à l'abbé de la Ville, pour lequel même (je ne sais par quelle raison) M. de Choiseul montrait de l'éloignement, le traitant assez mal, et lui donnant des mortifications. Ce ministre eut souvent le tort d'indisposer ainsi ses subordonnés et de les garder; dangereuse inconséquence qui tenait entièrement à la légèreté de son caractère. La pente naturelle de son esprit le portait à blesser, à humilier même ceux qui dépendaient de lui; mais la bonté de son cœur se refusait à perdre qui que ce fût.

Les ennemis de M. de Choiseul étaient trop attentifs à tout ce qui pouvait lui nuire et servir leurs vues, pour qu'ils ne profitassent pas des dispositions de l'abbé de la Ville, que vraisemblablement ils déterminèrent aisément à tenir le langage qu'ils lui prescrivirent. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi le fit venir dans son cabinet le vendredi 21 décembre 1770, et lui demanda où en étaient donc les négociations pour maintenir la paix, et quelles étaient les intentions de M. de Choiseul? L'abbé répondit qu'il ne pouvait en rendre compte à sa majesté, parce que ce ministre faisait toutes ses dépêches de sa main, et ne les communiquait à personne; mais que si elle voulait être instruite des dispositions intérieures de M. de Choiseul, elle n'avait qu'à lui ordonner de faire une lettre pour le roi d'Espagne, qui déclarât à ce

prince qu'elle voulait absolument la paix, et qu'aucune considération ne lui ferait prendre part à la guerre, si elle se déclarait; que si ce ministre obéissait sans réplique, c'était une preuve que ses desseins étaient purs; qu'au contraire, s'il faisait des objections à cette démarche, il montrerait de reste qu'il voulait tout brouiller.

La trame était adroitement ourdie, et ne pouvait manquer d'avoir son effet; car il était facile de calculer que M. de Choiseul, qui venait d'expédier un courrier en Espagne, avec des propositions d'accommodement, répondrait au roi qu'avant d'écrire à cette cour, il fallait attendre la réponse qu'on ferait au dernier plan d'arrangement qu'on lui avait envoyé; que s'il était accepté, la lettre devenait inutile; que s'il était refusé, on serait toujours à temps de l'écrire.

Au sortir de cette conversation, le roi entra dans le conseil, où M. de Choiseul ayant commencé à entamer l'affaire d'Espagne, ce prince l'interrompit, avec un certain tremblement dans le menton, qui était toujours la marque sûre du trouble de son intérieur; il l'interrompit, dis-je, pour lui ordonner de lui faire la lettre au roi d'Espagne. M. de Choiseul ne manqua pas de lui faire la réponse qu'on avait prévue. Le roi ne répliqua pas un seul mot; et, ayant levé le conseil plus tôt que de coutume, il fit de nouveau appeler l'abbé de la Ville, et lui commanda de faire une lettre au roi d'Espagne, pour prévenir ce prince qu'il allait faire des changements dans son ministère. Il enjoignit de plus à l'abbé de tenir la chose secrète; et le lundi suivant, 24 décembre, M. de Choiseul fut exilé.

Pour récompenser l'abbé de la Ville, on obtint du roi de le faire lecteur de M. le Dauphin, sous le prétexte de donner des notions de politique à ce prince; mais, dans le fond, par la certitude que la haine de l'abbé pour M. de Choiseul le porterait à lui donner de mauvaises impressions contre ce ministre, et l'espoir qu'on préviendrait ce que madame la Dauphine [1], fort portée pour lui, pourrait faire en sa faveur.

[1] Antoinette d'Autriche.

Comment le duc de Choiseul perdit la charge de colonel général des Suisses, et les suites de cet événement.

Le duc de Choiseul étant disgracié et exilé, se douta bien que ses ennemis emploieraient tout au monde pour lui faire ôter la charge de colonel général des Suisses. Indépendamment du relief qu'ils pensaient qu'elle jetait sur sa personne, elle lui donnait l'avantage de travailler, si ce n'est avec le roi, du moins avec M. le Dauphin, qui, dans l'ordre des choses possibles, peut ne pas tarder à monter sur le trône, le roi ayant soixante-deux ans, et étant fort usé par une vie désordonnée, qu'il semble encore abréger dans les bras de madame du Barry, femme qui connaissait toutes les ressources de la volupté la plus lubrique, et qui ne ressemblait point aux autres favorites.

Un autre point de vue pouvait encore exciter les ennemis de M. de Choiseul à lui enlever sa charge : c'est qu'en déterminant le roi à la lui ravir, si M. de Choiseul, se fondant sur l'inamovibilité de cette place, refusait de donner sa démission, c'était un moyen d'irriter le roi contre lui, de le porter à le faire mettre à la Bastille, et de l'engager à des persécutions qui auraient flatté la haine de MM. d'Aiguillon, de la Vauguyon et de madame de Marsan, acteurs principaux de la cabale qui lui était opposée.

Le premier voyage que je fis à Chanteloup un mois après l'exil de M. de Choiseul, je m'entretins beaucoup de cet objet avec lui. Il me dit que si on lui demandait sa charge pour quelqu'un qui ne lui fût pas désagréable, et qu'on voulût lui faire un bon parti, il n'était point du tout éloigné de s'en démettre; ce qui me parut assez simple. M. de Choiseul, qui avait été maître de la France, et qui avait traité les plus grands objets, ne pouvait pas être fort flatté de l'administration de vingt-six bataillons, ni d'un petit travail avec le roi, qui ne pouvait rien ajouter à la considération prodigieuse qu'il s'était acquise en Europe, ni jeter un grand lustre sur la carrière qu'il avait encore à remplir.

J'avais toujours été persuadé, ainsi que tout le public, de l'inamovibilité de la charge de colonel général des Suisses; et ce qui s'est passé sous le ministère du cardinal de Richelieu vis-à-vis de M. de Bassompierre, revêtu de cette charge, était bien

fait pour confirmer cette opinion. Curieux cependant de m'éclaircir sur ce point, je demandai à M. de Choiseul à voir sa patente, et je fus fort surpris d'y trouver, après l'énumération des appointements et des prérogatives de cette charge accordée à M. de Choiseul, la phrase suivante : *Et le tout pour en jouir tant qu'il nous plaira*. Ce qui surprendra ceux qui ne connaissent point M. de Choiseul, c'est qu'il fut aussi étonné que moi de cette phrase; mais ceux qui le connaissent trouveront que la légèreté de n'avoir jamais lu sa patente lui ressemble parfaitement. Je fus atterré de cette découverte, et je me doutai dès lors qu'on s'en servirait en temps et lieu.

Nous avions dans le régiment des gardes suisses un M. de Zurlauben, capitaine, et, de plus, de l'Académie des inscriptions, prodige de mémoire et de lecture, que je ne puis mieux faire connaître qu'en rapportant ce qu'en disait mademoiselle de Lussan : elle prétendait que c'était une bibliothèque immense, dont le bibliothécaire était un sot. Qu'on joigne à cela une figure et un esprit gauches, nulle notion de principes d'honnêteté : voilà ce qu'était M. de Zurlauben, qui s'imaginait avoir des sujets de plainte contre M. de Choiseul, parce qu'il ne lui avait pas donné autant de pensions qu'il croyait en mériter. Cet homme était, comme tous ses semblables, très-bien venu chez M. de la Vauguyon; et je ne doute point que ce ne fût par son ordre que Zurlauben avait fait un mémoire pour prouver l'amovibilité de la charge de colonel général des Suisses, dont on parla peu de temps après l'exil de M. de Choiseul. Je n'ai point vu ce mémoire, quelques recherches que j'aie pu faire; mais je suis bien convaincu qu'il a existé.

Il se répandait de temps en temps, dans le public, des bruits qu'on allait ôter à M. de Choiseul sa charge; ils tombaient ensuite. On ajoutait que, quelque effort qu'on fît auprès du roi sur cet objet, il ne voulait pas en entendre parler; ce qui n'est pas dénué de vraisemblance; car le roi a trop d'usage pour ne pas discerner ce qui est bien d'avec ce qui est mal : d'ailleurs, accoutumé à un gouvernement doux par l'indifférence qu'il met aux trois quarts des choses, et l'avis des gens qui l'ont conseillé jusqu'à la disgrâce de M. de Choiseul, son premier mouvement est

de se refuser aux violences et aux choses injustes; mais bientôt sa faiblesse vis-à-vis de sa maîtresse ou du ministre qui le gouverne prend le dessus, et il cède. Cependant, il a combattu plus longtemps qu'on n'aurait dû s'y attendre dans l'affaire du généralat des Suisses; et les ennemis de M. de Choiseul ne sont parvenus à leur but qu'en employant des moyens dont la suite ne peut être inspirée que par une haine, une méchanceté aussi profondes que la leur.

Quoique je susse, en général, les dispositions de M. de Choiseul pour sa charge, cependant je n'ai appris que depuis les démarches qu'il a fait faire par M. du Châtelet.

M. du Châtelet lui avait les plus grandes obligations; il l'avait nommé successivement aux ambassades de Vienne et d'Angleterre; il lui avait fait obtenir le cordon bleu et le régiment du Roi, pour ainsi dire malgré le roi lui-même, qui ne l'aimait pas. D'ailleurs, M. du Châtelet était ami de M. d'Aiguillon: ayant été au collége ensemble, ils avaient toujours conservé des liaisons intimes que jamais M. du Châtelet n'avait interrompues, dans les circonstances critiques où M. d'Aiguillon s'était trouvé; et même il n'avait pas voulu le sacrifier à M. de Choiseul, lorsque M. d'Aiguillon, sorti de la crise violente, commençait à devenir un ennemi en crédit et dangereux; ce qui avait fort déplu à M. de Choiseul, trop gâté alors pour admettre de partage. Il en résulta que M. du Châtelet eut le vernis d'une conduite douteuse, chose qui ne lui avait pas fait honneur dans le monde, mais dont il s'est bien lavé, comme on va le voir.

D'après cet exposé, on conçoit que M. du Châtelet était l'homme le plus propre, par sa position, à être utile aux intérêts de M. de Choiseul. Ce fut aussi lui qu'il en chargea; et, en conséquence, M. du Châtelet fut trouver M. d'Aiguillon à Compiègne. Après plusieurs propos qui ne signifiaient rien, il fit tomber la conversation sur la charge de colonel général des Suisses, et lui demanda s'il était vrai qu'on travaillât à l'ôter à M. de Choiseul; qu'il en courait bien quelque bruit; mais qu'il n'y ajouterait foi qu'après avoir su de lui ce qui en était. M. d'Aiguillon lui répondit qu'il n'y avait rien de si vrai; qu'on en parlait sans cesse au roi; et qu'en effet il était bien difficile qu'un homme

exilé conservât et exerçât une charge de cette importance. M. du Châtelet repartit que si l'intention du roi était en effet de l'ôter à M. de Choiseul, et qu'il voulût lui en donner un dédommagement convenable, il serait le premier à le porter à donner sa démission; qu'il se sentait même capable de courir à Chanteloup et de se jeter à ses genoux, pour le déterminer, au cas qu'il voulût faire des difficultés. Il n'y en eut pas davantage de dit pour le moment.

Comme rien n'est plus ténébreux que la marche de l'iniquité, personne n'a pu savoir la suite de toutes les démarches qui ont été faites pour ôter la charge de colonel général des Suisses à M. de Choiseul; et ce n'est que par la différence de celles que l'on a pu savoir, et le temps que le roi a mis à se décider, qu'on a pu présumer la répugnance de ce prince pour cette injustice.

Dans le temps que M. du Châtelet avait avec M. d'Aiguillon la conversation qu'on vient de rapporter, Zurlauben était en Suisse, chargé d'une commission secrète de MM. d'Aiguillon et de la Vauguyon, pour tâcher de déterminer les cantons à demander un autre général, en leur représentant combien il était contraire à leur intérêt d'avoir à la tête de leurs troupes un homme dans la disgrâce, et, de plus, exilé de la cour. Quoiqu'en général les Suisses fassent marcher leur avantage bien avant toutes les autres considérations, et même avant tout principe, je leur dois la justice qu'en cette occasion, non-seulement ils ne voulurent pas se prêter à cette démarche, mais même qu'ils eurent horreur de la commission et du commissionnaire; de manière que Zurlauben fut contraint de s'envelopper dans le voile de ce mystère, qui couvre toujours l'infamie, et qu'il n'osa l'entr'ouvrir qu'aux gens de sa trempe.

La cour était à Fontainebleau lorsque Zurlauben revint: quoiqu'il eût entièrement échoué dans son message, il y a lieu de croire que, n'apportant rien de satisfaisant de la part de la Suisse, du moins il dit que le vœu de la nation était qu'on lui donnât un autre général. Quand bien même il ne l'aurait pas dit, on peut s'en rapporter aux gens qui l'avaient employé pour le faire écrire au roi.

Précisément dans ce temps-là, M. de Choiseul, désirant de savoir où il en était pour sa charge, avait prié M. du Châtelet

d'aller à Fontainebleau pour sonder de nouveau M. d'Aiguillon, et lui demander s'il l'autorisait à instruire M. le duc de Choiseul de leur conversation de Compiègne. En effet, M. du Châtelet demanda à M. d'Aiguillon s'il était encore question de la charge de colonel général des Suisses. Ce dernier lui répondit qu'on tourmentait le roi plus que jamais; que quant à lui, il persistait à penser qu'il fallait que M. de Choiseul s'en démît; mais qu'en même temps son avis était qu'on lui fît un pont d'or; et, ayant réfléchi un moment, *Cela vaut bien deux millions*, dit-il. *Au demeurant*, ajouta-t-il à M. du Châtelet, *j'ai fait part au roi de votre opinion sur cet objet et que vous pensez comme moi; que, si l'on fait un bon traitement à M. de Choiseul, il faut qu'il donne sa démission.*

M. du Châtelet fut confondu de cette infidélité; il fit des reproches amers à M. d'Aiguillon de l'avoir compromis en abusant d'une conversation intime, où l'on croit pouvoir tout dire à son ami. Il s'en tint là sans lui demander, comme c'était son projet, la permission de communiquer ce qui se passait à M. de Choiseul, jugeant, par les propos de M. d'Aiguillon, qu'on avait envie de traiter l'affaire à l'amiable, et à des conditions avantageuses; dans lequel cas il crut qu'il valait mieux voir venir, que de faire des avances.

J'allai à Chanteloup dans le mois de décembre 1771, et je m'y trouvai avec M. du Châtelet. Nous fûmes tous bien surpris de voir arriver une lettre de M. d'Aiguillon à M. du Châtelet, par laquelle il lui mandait que le roi s'était déterminé à ôter la charge de colonel général des Suisses à M. de Choiseul, cette charge n'ayant jamais été inamovible, comme on avait voulu essayer de le persuader; que cependant sa majesté voulait bien lui accorder des dédommagements; qu'ainsi, on pouvait former des demandes; mais qu'on songeât à ne pas les rendre exorbitantes, parce qu'on ne ferait par là qu'aliéner les bontés du roi. M. d'Aiguillon ajoutait qu'il ne parlait ni d'après lui, ni pour lui; et à la fin de la lettre il y avait, de la main du roi : *Ce que dessus est ma façon de vouloir.*

M. de Choiseul opposa à la dureté de cette lettre le courage et le sang-froid qui ne l'ont jamais abandonné dans aucun des

événements fâcheux qu'il a eu à essuyer. La seule chose qu'il se permit fut de me dire : *Au moins ma charge ne sera pas donnée, comme je le craignais, à* **** (me désignant injurieusement M. le prince de Condé). Sur-le-champ il écrivit au roi, avec noblesse, et cependant avec soumission, et lui demanda, vu le mauvais état de ses affaires, et d'après sa permission de proposer des dédommagements pour sa charge : premièrement sa liberté, ensuite une portion de la forêt d'Haguenau, en litige [1] entre le roi et le grand bailliage dont M. de Choiseul était revêtu; en troisième lieu, l'accomplissement d'un arrangement qui lui avait été accordé pour payer une partie de ses dettes pendant qu'il était encore dans le ministère [2], et qui n'avait pas eu d'exécution, cet arrangement manquant de quelques formalités lors de son exil. Je crois qu'il ajoutait encore quelques demandes en argent comptant, mais pour que les retranchements, que l'on fait toujours aux prétentions, portassent sur cet objet, plutôt que sur les autres.

Si M. de Choiseul reçut avec modération ce coup, il n'en fut pas de même de madame de Choiseul. Elle mit dans cet événement beaucoup d'indignation, et l'exagération souvent très-noble de son caractère. Elle dit à M. du Châtelet, que M. de Choiseul chargea de remettre sa lettre au roi, que, quant à elle, elle ne voulait point de ses bienfaits; que si, par hasard, il était question de lui assurer une pension après son mari, elle le priait de faire en sorte que cela ne fût point, parce qu'elle la refuserait : voulant faire voir à toute la terre, si elle avait le malheur de le perdre, la veuve de M. de Choiseul réduite à se mettre dans un couvent. Ce propos, quelque singulier qu'il soit dans la bouche de madame de Choiseul, le devient encore davantage dans celle de mademoiselle Croizat.

En arrivant à Versailles, M. du Châtelet fut descendre chez M. d'Aiguillon, auquel il dit les dispositions de M. de Choiseul, et la teneur de la lettre qu'il l'avait chargé de remettre au roi. M. d'Aiguillon parut un peu surpris de son arrivée, comptant

[1] Cet objet pouvait valoir 30,000 livres de rentes, et une coupe extraordinaire estimée 800,000 livres.

[2] Cet arrangement aurait produit 180,000 livres à M. de Choiseul.

apparemment que cette affaire serait traitée par lettre, et passerait uniquement par lui, au moyen de quoi il aurait pu la tourner à son gré. Il dit à M. du Châtelet qu'on était fort loin de compte; que le roi ne donnerait à M. de Choiseul qu'une pension de 50,000 francs sur la charge, dont 30,000 réversibles à madame de Choiseul, et 200,000 francs d'argent comptant, et que sûrement il n'aurait pas davantage; que d'ailleurs il n'avait qu'à lui donner sa lettre; qu'il se chargerait de la remettre au roi, chose que M. du Châtelet lui refusa. Puis, étant entré en matière sur le fond de l'affaire, il ne put jamais faire sortir M. d'Aiguillon du ton ministériel, et d'une aigreur qu'il poussa plusieurs fois jusqu'à la vivacité, tant que dura l'entretien.

M. du Châtelet sortit, outré de voir jusqu'à quel point M. d'Aiguillon le compromettait, en le choisissant pour négociateur dans une affaire qu'il voyait bien qu'il tâcherait de tourner tout au plus mal pour M. de Choiseul; ce qui ne manquerait pas de lui donner dans le monde le tort de sacrifier l'ami dans la disgrâce à l'ami tout-puissant; et ce qui le blessait d'autant plus, qu'indépendamment de son intérêt particulier, celui de M. de Choiseul l'affectait véritablement.

Dans cette perplexité, il courut chez madame du Barry, avec laquelle il avait assez de liaisons, pour y avoir recours. Animé comme il l'était, il lui peignit avec chaleur l'énormité de l'injustice qu'on faisait à M. de Choiseul, la dureté et la mauvaise foi avec lesquelles on traitait vis-à-vis de lui; et retombant ensuite sur ce qui lui était personnel, il lui fit voir la fâcheuse situation dans laquelle M. d'Aiguillon le réduisait, et combien il abusait de l'amitié qui avait toujours été entre eux.

Madame du Barry lui répondit fort bien, et entra dans toutes ses raisons. Elle lui dit que, quoiqu'elle eût beaucoup à se plaindre de M. de Choiseul, elle ne devait être comptée pour rien; que M. de Choiseul avait attaqué en elle le goût du roi, et que c'étaient là ses véritables torts; que cela ne l'empêcherait pourtant pas de tâcher de lui procurer le meilleur traitement possible, et qu'elle le lui promettait.

M. du Châtelet lui répliqua que, émue par la force des vérités qu'il lui avait alléguées, et par l'injustice qu'on voulait commet-

tre, elle abondait dans son sens; mais qu'il craignait que, lorsque M. d'Aiguillon viendrait lui tenir un langage contraire, elle ne changeât de façon de penser et n'oubliât ses promesses. Elle le rassura, et lui dit qu'il pouvait compter sur sa parole.

Le lendemain, M. du Châtelet, profitant des entrées qu'il a chez le roi, fut dans son cabinet attendre qu'il y vînt pour se mettre au conseil, et saisir cet instant pour lui donner la lettre de M. de Choiseul. Dès que le roi entra et l'aperçut, il vint à lui, et, le prenant à l'écart, il lui dit : *Vous n'avez qu'à vous adresser à M. d'Aiguillon pour tout ce qui regarde l'affaire de M. de Choiseul : c'est lui que j'ai chargé de la terminer;* et, le quittant brusquement, il ne lui donna pas le temps de lui répliquer un seul mot, encore moins de lui remettre la lettre de M. de Choiseul.

M. du Châtelet, infiniment affligé de la tournure que prenait sa négociation, retourna chez M. d'Aiguillon, qu'il trouva dans les mêmes dispositions, et monté sur le même ton. Il était de plus muni d'une lettre qui lui remettait l'affaire entre les mains, et dans laquelle il était assez durement exprimé qu'on ne voulait pas accorder plus de 50,000 francs de pension, dont 30,000 réversibles à madame de Choiseul, et 200,000 francs d'argent comptant.

Ne pouvant obtenir autre chose, M. du Châtelet dépêcha un courrier à M. de Choiseul, par lequel il l'informa fort au long de tout ce qu'on vient de détailler. Il lui ajoutait que, vu les dispositions où il voyait les choses, il jugeait qu'on voulait le pousser pour le fâcher, dans l'espérance qu'il refuserait sa démission, et qu'alors on porterait le roi aux dernières rigueurs; qu'incessamment on le chargerait vraisemblablement de lui demander cette démission; qu'il se pressait de lui en donner avis, pour qu'il eût le temps de faire ses réflexions; qu'il le conjurait de bien peser le parti auquel il se déterminerait; que si c'était celui de la résistance, il devait s'attendre à tout; qu'au reste, n'ayant pu parvenir à donner sa lettre au roi, il l'avait jetée au feu, préférant ce parti à celui de la remettre à M. d'Aiguillon.

J'étais encore à Chanteloup lorsque le courrier de M. du Châtelet arriva; et je dois la justice à M. de Choiseul, qu'il n'hé-

sita pas un instant. Il écrivit au roi une lettre très-succincte, où il lui mandait que ce n'était que d'après ses ordres qu'il avait demandé des dédommagements de sa charge de colonel général des Suisses; qu'ayant appris par M. du Châtelet, qu'il avait chargé de remettre sa lettre à sa majesté, quelle n'avait pas voulu la recevoir, et qu'elle persistait à désirer sa démission, il lui remettait cette charge qu'il tenait uniquement de ses bontés, s'en rapportant entièrement à elle pour les dédommagements, si elle jugeait à propos de lui en accorder. Il joignit sa démission à cette lettre, et fit repartir le courrier sur-le-champ.

M. du Châtelet, muni de cette démission, se trouva fort soulagé de n'avoir plus à craindre pour M. de Choiseul les persécutions qu'il aurait éprouvées, s'il s'était déterminé à la résistance. L'appréhension de M. du Châtelet, ainsi que celle de plusieurs des amis de M. de Choiseul, n'était pas fondée dans cette occasion. Le parti de la démission pure et simple était le plus noble dans les circonstances où il se trouvait; on devait être bien sûr que ce serait celui auquel il donnerait la préférence.

J'ai oublié de dire que, dans la dernière entrevue entre M. du Châtelet et M. d'Aiguillon, il y avait eu beaucoup d'aigreur de part et d'autre, M. du Châtelet n'ayant pu se taire sur les griefs personnels qu'il avait de sa conduite vis-à-vis de lui. Cependant il coupa court sur cet objet, en lui disant que, dans cet instant, il n'était question que des intérêts de M. de Choiseul; que quant à ce qui le regardait, c'était une autre affaire qu'il traiterait dans son temps. Fort en froid avec M. d'Aiguillon, et s'en méfiant comme de raison, il ne lui fit point part qu'il eût la démission de M. de Choiseul.

Cependant, désirant que le roi fût instruit qu'il en était dépositaire, pour qu'il ne refusât pas, comme la première fois, de prendre la lettre dont il était chargé, ce qui l'aurait renvoyé à M. d'Aiguillon, il alla chez madame du Barry pour le lui dire, certain qu'elle le redirait au roi. Il fut encore fort content de la conversation qu'il eut avec elle; il lui parla de même avec véhémence des intérêts de M. de Choiseul, et des plaintes qu'il avait à former contre M. d'Aiguillon; il alla jusqu'à attaquer son caractère, à remontrer à madame du Barry le tort qu'elle se faisait

en suivant ses conseils, qui la conduisaient à faire des choses qui lui attiraient la haine; au lieu qu'elle serait aimée si elle ne se guidait que par ses propres mouvements. Madame du Barry lui répondit qu'on se trompait; qu'il ne fallait pas croire que personne eût de l'autorité sur elle; que quant à ce qui regardait M. de Choiseul, elle en avait parlé au roi; quelle espérait qu'on lui donnerait plus, c'est-à-dire 60,000 francs de pension sur la charge, et 100,000 écus d'argent comptant. M. du Châtelet ayant demandé si c'était seulement une espérance, ou bien une certitude, elle lui dit qu'elle croyait pouvoir l'en assurer.

Pour ne point interrompre le fil du discours, je n'ai pas dit que M. du Châtelet avait mandé à M. de Choiseul, par son premier courrier, qu'il croyait que ce serait M. le comte de Provence qu'il aurait pour successeur dans la charge de colonel général des Suisses; que même quelqu'un de sa maison le lui avait dit en confidence. En effet, quand je revins à Paris, je trouvai public que M. le comte de Provence avait écrit une lettre au roi, par laquelle il lui demandait d'être colonel général des Suisses. On savait aussi que M. d'Aiguillon avait été enfermé trois heures avec lui, pour composer cette lettre; ce qui donna lieu de croire que les ennemis de M. de Choiseul, ne pouvant déterminer le roi à lui ôter sa charge, avaient employé cette démarche pour l'y porter. La cabale avait eu d'autant moins de peine à y engager M. le comte de Provence, que ce prince était favorable au parti qu'on appelait vulgairement de *madame du Barry*, et que, quoique jeune encore, il calculait ses démarches avec art, disons même avec un peu d'artifice [1].

M. du Châtelet, pour s'acquitter de sa nouvelle commission, fut, comme la première fois, attendre le roi dans son cabinet; et lorsqu'il parut, il lui présenta la lettre de M. de Choiseul, en lui disant : « J'ai l'honneur de remettre à Sa Majesté quelque chose qui, je crois, lui sera agréable, puisque c'est la démission de M. de Choiseul. » Le roi lui répondit : *Vous êtes*

[1] Il est probable que M. de Besenval n'avait point, sur ce fait, des renseignements bien exacts; et l'on voit, par ce passage même, que le zèle de son amitié l'égare.

bien vif, monsieur du Châtelet! Il répliqua : *Sire, je le suis toujours lorsqu'il s'agit de remplir mes devoirs.*

Les ennemis de M. de Choiseul furent un peu déconcertés de sa conduite. Lorsque madame de Marsan apprit qu'il avait envoyé sa démission pure et simple, elle s'écria avec transport : *Il n'est donc pas possible de rendre cet homme-là malheureux?* Ce mot est de caractère.

Tout demeura suspendu, et comme dans l'oubli, pendant quelques jours. M. du Châtelet, en étant inquiet, écrivit à M. d'Aiguillon, pour lui demander où en était cette affaire. Il lui répondit, avec sécheresse et ironie, que vraisemblablement il le savait mieux que qui que ce fût; et que si lui-même en voulait savoir des nouvelles, ce serait à lui qu'il s'adresserait. Voulant apparemment lui faire sentir que, puisqu'il la traitait directement vis-à-vis du roi et de madame du Barry sans l'y admettre, il n'y prenait plus aucun intérêt.

M. du Châtelet lui récrivit pour lui demander un rendez-vous, et n'en reçut point de réponse. Ce silence augmenta d'autant plus son inquiétude, que, précisément dans ce temps-là, il reçut par la poste une lettre de M. de Choiseul, dans laquelle il faisait le tableau de sa position, et celui de tout ce qu'il avait à essuyer, après avoir servi l'État utilement et sans reproche pendant douze ans. Il y avait dans cette lettre des choses directes pour le roi, d'une grande force. M. de Choiseul avait exprès choisi la poste, instruit de reste que tout ce qui allait par cette voie était remis par des copies, ou des extraits, sous les yeux de sa majesté; et que c'était le moyen de lui faire connaître que, quoiqu'il se fût conduit par des motifs nobles et modérés, cependant il sentait jusqu'à quel point il devait être ulcéré des traitements qu'il éprouvait.

Cette démarche, qui aurait pu être utile vis-à-vis de tout autre, devenait infructueuse auprès du roi, qui pouvait sentir combien il était injuste, mais qui n'écoutait que sa faiblesse pour les gens qui le gouvernaient, malgré les reproches intérieurs qu'il pouvait se faire. Cette démarche, dis-je, assez mal vue, et que vraisemblablement M. de Choiseul se permit pour satisfaire son indignation, pouvait avoir des suites fâcheuses en in-

disposant le roi, et donnant matière aux ennemis de M. de Choiseul de détruire le bon effet que devait naturellement produire l'envoi de sa démission. M. du Châtelet, qui le sentait, craignit que ce ne fût la cause du refroidissement qu'il voyait. Pour s'en éclaircir, il fut à Choisy, où était le roi, et débuta par se présenter à l'appartement de madame du Barry. On lui dit qu'il était impossible de la voir dans ce moment. Ayant insisté pour une autre heure, on lui répondit que cela ne se pouvait de toute la journée; ce qui le confirma dans l'opinion que tout était perdu.

Il descendit dans le salon, fort tourmenté; et quand le roi et tout le monde y fut rassemblé, il s'approcha de madame du Barry, et lui dit qu'il avait désiré de la voir pour savoir où en était l'affaire de M. de Choiseul; qu'il fallait pourtant que cela finît, et qu'il comptait toujours que ce serait de la manière dont elle le lui avait dit, la dernière fois qu'il l'avait vue. Madame du Barry lui répondit d'une façon vague, embarrassée; et pour le coup il crut que la chose était sans ressource.

Agité, mais examinant tout, il remarqua que madame du Barry prenait M. d'Aiguillon à part, et par leurs gestes il jugea qu'ils avaient une conversation animée. Un moment après, madame du Barry le quittant brusquement, en se retournant dit, assez haut pour être entendue : *Il faut bien que cela soit comme cela.* Elle s'approcha ensuite du roi, qui était à la cheminée; et lui ayant parlé bas quelques instants, elle appela M. d'Aiguillon. Ils eurent tous les trois une conversation qui se termina assez promptement, et l'on entendit le roi leur dire, en les quittant pour se mettre au jeu : *Soixante mille francs de pension, et cent mille écus d'argent comptant.*

Peu de temps après, M. d'Aiguillon vint à M. du Châtelet, et lui dit : *Le roi m'a chargé de vous dire, monsieur, qu'il accordait à M. de Choiseul* 60,000 *francs de pension sur la charge de colonel général des Suisses, dont* 50,000 *réversibles à madame de Choiseul, et* 100,000 *écus d'argent comptant.* M. du Châtelet fut bien soulagé en apprenant cette nouvelle, à laquelle il ne s'attendait point du tout. Il chercha et trouva l'occasion de remercier madame du Barry; elle lui dit que, d'après la façon dont M. de Choiseul avait donné sa démission, le

roi s'était déterminé, de lui-même, à lui accorder cette augmentation.

Ce fut à la fin du mois de décembre 1771 que cette affaire fut consommée; et tout étant arrangé du côté de M. de Choiseul, on fut fort étonné, pendant plusieurs jours, de ne point voir nommer M. le comte de Provence, que tout le monde était convaincu devoir être son successeur. On ne savait que penser de ce que les partisans de ce prince, et toute sa maison, niaient qu'il eût écrit au roi pour demander la charge de colonel général des Suisses, et d'entendre dire aux créatures de M. d'Aiguillon qu'il était contre la bonne politique de revêtir de cette charge un prince aussi près du trône. On sut bientôt que M. le Dauphin, excité par madame Adélaïde sa tante, avait fait une scène à M. le comte de Provence; qu'il lui avait reproché en termes fort durs le tort de demander la place d'un autre. Il avait fini par lui dire qu'il pouvait prendre cette place; mais qu'il y fît ses réflexions, car il ne le lui pardonnerait jamais. Ce ton de décision et d'autorité consterna M. le comte de Provence, et encore plus les gens qui le conseillaient, et qui déterminèrent ce prince à dire au roi qu'il ne voulait plus être colonel général des Suisses.

Le désistement de M. le comte de Provence ouvrit la porte à plusieurs prétendants. Le maréchal de Soubise fut un des plus ardents, et naturellement il y avait beau jeu : car anciennement le roi lui avait promis cette charge, que M. de Choiseul lui avait enlevée par le crédit de madame de Pompadour. M. d'Aiguillon, n'osant se mettre sur les rangs, poussa en avant le maréchal de Richelieu, soutenu par madame du Barry, dans l'espérance qu'à la mort du maréchal, qui ne pouvait être éloignée, cette place lui reviendrait. Pendant deux ou trois jours, il y eut une grande fermentation à la cour sur cet objet.

Enfin, sans que j'aie pu en savoir précisément le motif, qui cependant n'est autre, je crois, que les sollicitations de madame Adélaïde, le roi envoya chercher M. le comte d'Artois, qui, peu accoutumé à être mandé hors pour quelques réprimandes, crut qu'il allait être bien grondé, et arriva tout tremblant dans le cabinet du roi. Il fut fort surpris quand sa majesté lui dit qu'elle le faisait colonel général des Suisses. Sa frayeur avait été si

grande, que dans le premier instant il ne témoigna pas la joie qu'il a montrée depuis, et qui est très-naturelle à un enfant de quinze ans qui voit des officiers et des soldats sous ses ordres. Tout le monde fut ravi de ce choix, et de la petite disgrâce qu'essuyait M. le comte de Provence, qu'on n'aimait pas.

M. le comte d'Artois étant encore trop jeune pour administrer par lui-même, il fut décidé que, jusqu'à ce qu'il fût en âge, M. d'Affry, colonel des gardes suisses, aurait tout le détail et le travail avec le roi, et que le comte d'Artois signerait simplement les expéditions.

M. du Châtelet, ulcéré au dernier point contre M. d'Aiguillon, mais qui ne s'était rien permis de personnel tant qu'avait duré la négociation de l'affaire de M. de Choiseul, aussitôt qu'elle fut finie eut avec M. d'Aiguillon, dans son cabinet, une explication des plus vives : il lui reprocha la façon dont il l'avait compromis, et toute sa conduite en général. Il affecta même de dire en sortant, assez haut pour être entendu de tout ce qui était dans l'antichambre, que c'était pour la dernière fois qu'il mettait les pieds chez lui. Ce trait couronna la façon dont M. du Châtelet avait agi depuis le commencement de cette affaire, dans laquelle il ne s'est jamais démenti un instant, en montrant autant de noblesse et de fermeté, que d'intérêt empressé pour son ami malheureux et opprimé.

De tout cela, on peut conclure que l'étoile qui semble présider à la destinée de M. de Choiseul ne s'est pas plus démentie dans cette occasion que dans mille autres. Car à quoi ont abouti toutes les menées de ses ennemis? à lui faire ôter une charge dont il se souciait fort peu, et à lui en laisser le revenu. Soixante mille liv. de pension et 100,000 écus à fonds perdus font bien 90,000 liv. de rente : sa place ne les lui valait pas tout à fait. Un petit-fils du roi ne craint pas de demander sa charge; et, par un événement hors de toute vraisemblance, non-seulement il ne l'a pas, mais M. de Choiseul a la satisfaction de voir qu'il est contraint de s'en désister, avec la mortification qui suit une petite manœuvre avortée. Cependant, pour qu'il ait l'agrément d'être remplacé par un petit-fils de France, il s'en trouve un autre auquel on donne sa charge, prince de la plus grande espérance, et

successeur qu'il ne sera point embarrassé de rencontrer, si jamais il revient à la cour. M. d'Aiguillon, acteur principal de l'intrigue, n'en retire d'autre fruit que de voir augmenter la haine publique contre lui, et de perdre un ami de tous les temps; tandis que M. de Choiseul voit dissiper les nuages qu'il avait sur le compte de ce même ami. Le cardinal de Mazarin, lorsqu'il s'agissait de charger quelqu'un d'une commission, s'informait moins de ses talents que *s'il était heureux*. Il avait bien raison; il y a des gens à qui tout tourne bien.

Une remarque assez singulière, c'est que le cardinal de Richelieu, arrière-grand-oncle de M. d'Aiguillon, persécuta M. de Bassompierre, arrière-grand-oncle de M. de Choiseul, pour la charge de colonel général des suisses, qu'il lui fit ôter. Il est étrange que le même événement soit arrivé cent ans après, entre les deux arrière-petits-neveux.

Anecdote sur le renvoi des jésuites.

Tout le monde a cru que c'était le duc de Choiseul qui avait fait renvoyer les jésuites. Je tiens de lui que ce fut à un voyage de Choisy qu'il entendit parler de cette affaire pour la première fois.

Le roi ayant reçu un paquet du chancelier de Lamoignon, qui contenait le premier arrêté que le parlement ait fait contre cette société, démarche proposée et rédigée par M. de Laverdi, alors conseiller de grand'chambre, et depuis contrôleur général, ce prince le communiqua à M. de Choiseul, et lui demanda ce qu'il en pensait. M. de Choiseul répondit qu'il serait assez difficile de dire sur-le-champ son opinion sur plusieurs objets que renfermait l'arrêté, qui tous demandaient beaucoup de réflexions; mais que ce n'était pas là l'état de la question : qu'il fallait, avant tout, savoir s'il voulait conserver les jésuites, ou s'en défaire. Que si son intention était de les chasser, il n'y avait qu'à laisser faire le parlement; que si, au contraire, il prétendait les garder, il fallait sur-le-champ casser l'arrêté du parlement, parce qu'alors l'affaire changerait de nature, la chose devenant une querelle particulière du souverain avec son parlement; querelle

qui traînerait, mais où le souverain aurait gain de cause. Que si on attendait, bientôt ce premier arrêté serait suivi d'autres qui engageraient tellement le compromis, qu'il ne serait plus possible de s'en tirer. Le roi adopta ce dernier avis, et répondit au chancelier que son intention était qu'il cassât l'arrêté du parlement.

Il s'en fallait de beaucoup que les lumières du chancelier fussent aussi étendues que celles de M. de Choiseul. Au lieu de suivre l'ordre du roi, il lui écrivit une nouvelle lettre, où il lui mandait qu'il n'était pas encore temps de prendre des partis violents. Il en arriva ce que M. de Choiseul avait prévu. A la première démarche contre les jésuites, le parlement en ajouta beaucoup d'autres, et l'affaire fut tellement engagée qu'il fallut bien la suivre. Pendant cet intervalle, M. de Choiseul avait eu le temps de faire des réflexions qui le portèrent à être lui-même contre les jésuites; et, de nouveau consulté par le roi, il lui dit qu'il fallait absolument se défaire de ces gens-là. *Soit*, lui répondit le roi en riant; *je ne serai pas fâché de voir le père Desmarets en abbé* [1]. Dans tous les traits de la vie de ce prince, on retrouve la même insouciance et le même caractère indéfinissable.

Mort du roi Louis XV.

Le roi se trouva mal le 28 avril 1774, au petit Trianon, dans un de ces voyages de deux ou trois jours, dont il essayait sans cesse de remplir l'inutilité de sa vie, pour chasser le désœuvrement et l'ennui qui le suivaient partout. Madame du Barry, craignant que la moindre inquiétude sur son état ne rappelât en lui cette terreur du diable, qui se réveillait au plus petit prétexte, et ne lui fît demander un confesseur, voulait le déterminer à rester à Trianon. Là, entourée de cette vile partie de courtisans qui s'était déclarée en sa faveur, elle n'avait rien à craindre de la famille royale, ni des intrigues qu'on aurait pu faire contre elle. Mais M. d'Aiguillon, trouvant cette conduite trop hasardée, l'engagea à ramener le roi à Versailles, où il revint, d'après l'avis de la Martinière, premier chirurgien de

[1] Le père Desmarets, jésuite, confesseur du roi.

sa majesté, qui opina pour le retour, avec son honnêteté, sa franchise et sa brutalité ordinaires.

Tous les symptômes et l'accablement surtout, ainsi que quelques faiblesses, firent juger aux médecins de la cour, de même qu'à Leroi et Bordeu, qu'on avait appelés de Paris, que ce serait une maladie; mais qui que ce soit ne se douta de la petite vérole, d'autant qu'on était persuadé que le roi l'avait eue. En effet, dans sa jeunesse, il eut à Fontainebleau une éruption à la peau, qui, quoique qualifiée de *petite vérole,* n'y ressemblait point, puisque, le cinquième jour de la maladie, il était déjà levé et convalescent.

Dans cette opinion, la faculté ordonna une saignée du bras, et l'émétique. Le mal de tête et des reins, les vomissements et la fièvre ne diminuant point, on réitéra la saignée le 29 au soir, qu'on fit très-copieuse. On a depuis attribué à cette saignée la mauvaise marche de la maladie, et enfin la mort du roi, comme ayant été faite dans le commencement de l'éruption. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la nuit, fort peu de temps après cette dernière saignée, la petite vérole se déclara. Les médecins l'annoncèrent.

Cette nouvelle causa une grande agitation à la cour et à la ville. M. d'Aiguillon, madame du Barry, les courtisans qui s'étaient déclarés pour eux, ainsi que la multitude de fripons, d'intrigants et d'espions dont ils avaient peuplé la cour, et qui formaient la leur, éprouvèrent les plus vives alarmes sur l'état du roi. Une petite vérole à soixante-quatre ans était une raison suffisante pour leur en causer. A cette inquiétude se joignait encore celle du moment des sacrements. Ils se rappelaient Metz, la pusillanimité du roi, la manière dont madame de Châteauroux avait été chassée, et calculaient juste en redoutant cet instant, et en craignant encore davantage la mort du roi, qui mettait sur le trône un jeune prince et une jeune princesse bravés par madame du Barry, que M. d'Aiguillon délaissait pour cette maîtresse, et qui étaient journellement éclairés et aigris par leurs entours sur les outrages qu'on leur faisait, et l'abandon où ils vivaient. Ce qu'on appelait les *barriens* et les *aiguillonistes* avaient donc contre eux deux chances à redouter. L'une des deux était presque inévitable.

Précisément, ces deux chances, par un effet contraire, faisaient renaître les espérances des opprimés et des honnêtes gens, qui ne pouvaient prétendre à rien sous une administration où l'on ne voulait que de ces hommes corrompus, vendus à la faveur, et prêts à tout faire. La barrière était d'autant plus forte que M. d'Aiguillon, qui était parvenu à prendre tout le crédit, n'accordait aucune grâce qu'elle n'eût passé par madame du Barry, et qu'on ne se fût adressé à elle pour l'obtenir. A l'intérêt particulier se joignait la haine personnelle qu'on portait généralement à ce ministre, dont le caractère dur et malfaisant lui avait tellement aliéné les esprits, qu'on ne l'avait vu entrer dans le ministère qu'avec le plus grand chagrin et la plus grande frayeur, et qu'on ne soupirait qu'après l'instant qui l'en chasserait.

Le peuple, surchargé d'impôts pour fournir à la déprédation des finances, dissipées en luxe, et englouties par la cupidité de la maîtresse et des intrigants qui l'entouraient, d'ailleurs indigné du désordre où vivait ce prince, regardait le moment de sa fin comme le seul moyen de sortir d'oppression, et s'en expliquait hautement dans les rues.

Telles furent les différentes impressions que la maladie du roi produisit sur les esprits, sans que qui que ce fût témoignât le moindre intérêt pour lui, tant il était perdu dans l'opinion générale. Il n'y eut que le duc de Noailles et le maréchal de Soubise qui furent ou firent semblant d'être affligés. Toujours avec lui depuis sa plus tendre jeunesse, comblés de ses faveurs, en ayant été constamment bien traités, ils lui devaient des démonstrations d'attachement, quand bien même ils n'en auraient pas éprouvé.

Dès que la petite vérole fut déclarée, toute communication fut interceptée entre le roi et la famille royale, dont aucun n'avait eu cette maladie, à l'exception de madame la Dauphine. Il n'y eut que madame Adélaïde, madame Victoire et madame Sophie, qui crurent devoir à leur père de s'enfermer avec lui. Ce courage et cette piété filiale, qui méritaient certainement des éloges, ne firent pas grand effet; outre que ce siècle, porté à blâmer avec acharnement, par cette même raison se refuse à

la louange, l'objet de ce dévouement était plus qu'indifférent, ce qui ternissait l'éclat du sacrifice. D'ailleurs, Mesdames n'étaient pas aimées; elles avaient donné, en trop d'occasions, des preuves de la faiblesse de leur caractère et du peu de sincérité qui en est la suite, pour n'avoir pas cessé depuis longtemps d'être intéressantes, surtout madame Adélaïde et madame Victoire; la première, gouvernée par madame de Narbonne, et la seconde par madame de Durfort, toutes deux dames d'atour. Madame Sophie, qui joignait à la figure la plus déplaisante l'esprit le plus médiocre, était un personnage entièrement passif. Les princes se partagèrent. M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé et M. le comte de la Marche s'enfermèrent avec le roi. M. le duc de Chartres et M. le duc de Bourbon restèrent avec M. le Dauphin. M. le prince de Conti avait défense de paraître à la cour.

Quelque maladie qu'aient les princes, jamais ce qui les entoure, ni les médecins, ne conviennent qu'ils soient mal que lorsqu'ils sont morts. La flatterie et la politique les conduisent jusqu'au tombeau. Quoique la petite vérole du roi fût confluente et d'assez mauvaise espèce, qu'il eût beaucoup de fièvre et des redoublements, ainsi que des disparates, on publiait, les premiers jours, que cela allait à merveille. M. d'Aiguillon, madame du Barry, et leurs partisans, s'en flattaient; le parti opposé le craignait. Comme ce dernier espérait beaucoup des sacrements, et que la décence seule exigeait qu'ils fussent administrés dans une maladie de cette nature, il ne cessait de les demander, et l'on entendait crier au scandale des hommes et des femmes qu'on savait ne pas croire en Dieu.

Mais tous ces cris étaient impuissants: le parti anti-barrien et anti-aiguilloniste était composé de gens honnêtes, peu faits pour l'intrigue, et qui, par honnêteté, s'étant éloignés de ce qu'ils appelaient le tripot de la cour, avaient perdu tout moyen d'y produire aucune révolution; et de femmes incapables de conduite, inconsidérées dans leurs propos, qui les rendaient odieuses à leurs adversaires et dangereuses pour leurs amis.

M. d'Aiguillon, au contraire, avait rempli Versailles de gens à lui, et gagné tous les entours, de manière que rien ne pou-

vait se faire, ni revenir au roi, que de son consentement. Il était d'autant plus sûr de réussir qu'il dirigeait seul, et sans paraître, ses intrigues; qu'il n'avait point de confident, et que par conséquent il ne craignait aucune indiscrétion. Assignant à chacun son rôle sans l'instruire du but qu'il se proposait, il l'atteignait sans que les gens qu'il mettait en mouvement sussent, la plupart du temps, l'effet qu'ils devaient produire. Ceux qui le servaient lui étaient entièrement dévoués. S'étant rangés sous l'étendard de madame du Barry, ils sentaient que leur existence dépendait de celle de la maîtresse et du ministre.

C'est ce qui fit que M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, d'année, les premiers jours de la maladie, sous prétexte qu'il y avait trop de monde dans la chambre du roi, aima mieux renoncer aux devoirs de sa charge et s'éloigner du chevet du lit de son maître, que de courir risque, en laissant entrer ceux qui en avaient le droit, que quelqu'un ne dît un mot qui eût pu faire rentrer le roi en lui-même, et le déterminer à la cessation du scandale. Il eut même, à ce sujet, une altercation très-forte avec M. le prince de Beauvau, capitaine des gardes, qui, dans la chaleur de la dispute, taxa ces arrangements de *platitude,* et qui satisfit ensuite à la vanité blessée de M. d'Aumont, en déclarant que ce mot ne tombait que sur les *arrangements*, et non sur la personne; distinction qui pacifia tout.

M. d'Aumont laissait donner l'ordre, dans la chambre, à Laborde, valet de chambre de quartier, mauvaise tête, homme insolent, vendu au parti du Barry, qui, faisant exactement sortir tout le monde le soir, allait chercher la favorite, et l'amenait au lit du roi, d'où, autant qu'on a pu le savoir, elle sortait peu contente, le roi, soit accablement, soit aliénation d'idées ou indifférence, lui montrant peu d'empressement et de plaisir à la voir.

Les gens qui désiraient du changement, voyant tout accès fermé auprès du roi, n'eurent plus guère d'espérance qu'en l'archevêque de Paris. En effet, il était simple de croire qu'un archevêque, dans des circonstances pareilles, se transporterait à Versailles, et, remplissant ses devoirs, parlerait de sacrements à un roi qui prend le titre de très-chrétien et fils aîné de l'Église.

On était d'autant plus fondé à le penser que M. de Beaumont, archevêque de Paris, attaché aux jésuites autant qu'on peut l'être, souvent exilé pour défendre leur cause, de peu d'esprit et fort entêté, comme les gens dont les lumières sont courtes, avait toujours eu la réputation et la conduite d'un prélat pieux et d'un homme de bien. On s'étonnait de ne le point voir arriver, malgré l'état fâcheux où il se trouvait, tourmenté des douleurs de la pierre.

Enfin il s'annonça pour le lundi matin 2 mai. M. le duc d'Orléans, qui ne penchait pour aucun parti, et qui voulait surtout afficher la neutralité, crut de son devoir de parler à madame Adélaïde, comme à celle qui devait donner l'ordre; car M. le Dauphin n'était compté pour rien par qui que ce fût, et personne ne songeait seulement qu'il était dans les possibles que, sous peu de jours, il devînt le maître. M. le duc d'Orléans demanda à cette princesse ce qu'elle pensait sur les sacrements, et s'il n'était pas temps de s'en occuper. Elle lui répondit que c'était aux médecins à en décider, et sur-le-champ ils furent assemblés. Ils prononcèrent unanimement que, dès les premiers instants, ils les avaient proposés aux grands officiers, mais que ces messieurs n'avaient pas osé le prendre sur eux; que dans le moment présent de la suppuration ce serait causer une révolution, et donner le coup de la mort au roi. On sent bien que c'était M. d'Aiguillon qui répondait par leur voix. Si tous n'étaient pas entièrement à lui, il en avait du moins le plus grand nombre à sa dévotion : ce qui restait n'osait parler. Madame Adélaïde, qu'on soupçonnait grandement d'être gagnée pour ce ministre, saisit avec vivacité le danger que l'on ferait courir à son père; et disant qu'elle craignait que l'archevêque, qui allait arriver, ne fît quelques démarches, elle pria M. le duc d'Orléans de ne le point quitter pendant tout le temps qu'il serait dans la chambre du roi, et de l'empêcher de rien dire qui pût l'effrayer.

Peu de gens étaient instruits de ce fait; au moyen de quoi on avait les yeux ouverts sur la conduite de M. de Beaumont, les uns par intérêt, les autres par simple curiosité.

Enfin il arriva le lundi matin, ainsi qu'il l'avait fait dire. Comme on prenait garde à tout, aussitôt qu'il parut on vit le maréchal

de Richelieu s'empresser de sortir de l'appartement du roi, et aller au-devant de lui jusque dans la salle des gardes ; là, le tirant à part, ils s'assirent sur une banquette. On remarqua le maréchal lui parler avec une grande véhémence et des gestes animés ; quoiqu'on n'entendît pas ce qu'il disait, il n'était pas difficile de juger qu'il cherchait à le détourner de la proposition des sacrements, et, par la contenance embarrassée de l'archevêque, qu'il allait manquer à son devoir. L'indécence de ce tableau attira les regards de tout le monde, et successivement chacun voulut s'en convaincre par ses yeux.

M. d'Aumont s'était déjà trop distingué depuis le commencement de la maladie, pour ne pas paraître dans cet événement. Il ne tarda pas à se mettre en tiers dans la conversation; et après qu'elle eut encore duré quelque temps, prenant l'archevêque entre eux deux, ils l'introduisirent dans la chambre du roi, où était M. le duc d'Orléans. Il y resta un quart d'heure, et tout se borna en questions réciproques sur la santé. Il fallait, pour achever le scandale, qu'au lieu de rester à Versailles, l'archevêque s'en retournât à Paris : c'est à quoi il ne manqua pas.

D'après la différente disposition des esprits, on peut juger que les uns triomphèrent, et que les autres accablèrent l'archevêque, qui en effet méritait bien quelque blâme. Ceux qui cherchaient à l'excuser disaient qu'à la rigueur la proposition des sacrements ne le regardait point, et que c'était l'affaire du grand aumônier. M. le cardinal de la Roche-Aimon, grand aumônier de France, chargé de la feuille des bénéfices, s'était élevé aux premières dignités de l'Église par une conduite souple, et par une certaine indifférence sur le choix des moyens. Il avait fort négligé l'estime de son corps, au sein duquel il avait essuyé quelques amertumes. Il était à la dévotion de M. d'Aiguillon et de madame du Barry; il l'avait prouvé de reste en plusieurs occasions. La plupart des évêques qui se donnaient l'air de désapprouver sa conduite n'en étaient peut-être pas fâchés dans le fond du cœur, et en profitaient pour leurs affaires particulières et pour celles du clergé.

Cependant, dans une occasion aussi décisive pour la religion,

ils crurent devoir faire des démarches. Plusieurs furent le trouver, et lui parlèrent avec la fermeté convenable à leur caractère, à la circonstance, à la dureté qui leur était familière avec lui. Le cardinal se trouva dans le plus grand embarras. Résister aux évêques, c'était se perdre si le roi en mourait ; leur céder, c'était manquer à M. d'Aiguillon et à madame du Barry ; par conséquent, se perdre aussi si le roi en revenait.

Dans cette perplexité, il suivit son caractère ordinaire, et demeura attaché au ministre et à la maîtresse, en disant aux évêques qu'après la décision des médecins il ne pouvait proposer les sacrements ouvertement, mais qu'il veillerait à saisir la moindre occasion pour en profiter : et depuis cet instant, lorsqu'il allait chez le roi, ce qui lui arrivait plusieurs fois par jour, il s'approchait de son lit, et lui parlait si bas que personne ne pouvait l'entendre. Par ce moyen, il se procurait la facilité de donner, en rapportant ses propos, la version qui convenait à chacun.

Quoique le roi allât de plus mal en plus mal, les bulletins étaient toujours bons ; et il n'y avait que les gens de l'intérieur et leurs amis les plus intimes qui sussent la vérité : encore ces mêmes gens de l'intérieur étaient-ils trompés par les médecins, auxquels il n'échappait pas un seul propos dont on pût inférer la moindre chose. Cependant ils mirent dans le bulletin du 2 au 3 mai le mot de *délire ;* ce qui choqua tellement M. d'Aiguillon, qu'il arriva le matin chez le roi, où il fit une scène publique à la Faculté, alléguant qu'il ne savait comment annoncer cette nouvelle dans les pays étrangers. Jusque-là, M. d'Aiguillon n'avait paru en rien ; il s'était contenté de faire agir les siens. Depuis ce moment il se conduisit à découvert, et montra une fermeté et un courage qui surprirent d'autant plus qu'on ne l'en croyait pas capable.

Plus il agissait ouvertement, et plus ceux qui lui étaient opposés désespérèrent de voir aucun changement favorable. On conçut qu'il n'y avait plus de ressource que la mort du roi, et tous les vœux se dirigèrent de ce côté ; car on ne croyait pas qu'il eût assez de tête pour que la peur du diable lui fît demander un confesseur et chasser sa maîtresse ; ce qui aurait détruit le

ministre, qui ne tenait qu'à elle : par conséquent on mit tout son espoir dans l'événement.

Au moment qu'on se croyait le plus éloigné de la catastrophe, elle s'opéra par le moyen auquel on avait le moins de confiance. Madame du Barry ayant été, à son ordinaire, introduite dans la chambre par Laborde le 4 au soir, elle fut un peu surprise d'entendre le roi lui dire : *Madame, je suis mal; je sais ce que j'ai à faire. Je ne veux pas recommencer la scène de Metz; il faut nous séparer. Allez-vous-en à Ruel, chez M. d'Aiguillon: soyez sûre que j'aurai toujours pour vous l'amitié la plus tendre*. On peut juger de l'impression que ce discours fit sur elle : le trouble qu'on remarqua sur son visage, en sortant de la chambre, apprit plus son arrêt que le propos du roi, qui a été répété tel que je le rapporte, sans certitude qu'il se soit servi des mêmes paroles.

Bientôt il se répandit un bruit sourd de ce qui venait de se passer. Ceux qui désiraient le renvoi de la maîtresse, et qui formaient le plus grand nombre, furent d'autant plus agités que, sans détails et sans être sûrs du fait, ils ne pouvaient l'approfondir. Ceux qui perdaient tout en perdant madame du Barry, plus instruits et plus agités encore, dissimulaient, et n'avaient garde de divulguer la moindre circonstance d'un événement qui faisait triompher le parti opposé.

La perplexité dura jusqu'au lendemain 5, à trois heures après midi, que madame du Barry monta en voiture. La joie fut pourtant diminuée, en la voyant partir pour Ruel. On sentait de reste que n'étant qu'à deux lieues de Versailles, si le roi en revenait, M. d'Aiguillon, qui avait audacieusement pris toute l'autorité, la lui ramènerait au chevet de son lit, et qu'elle serait reçue à bras ouverts par un homme qui ne connaissait de loi que ses goûts, de bienséance que sa volonté, et qui n'avait de caractère que celui que lui donnaient les gens qui l'entouraient.

Le départ tant souhaité de madame du Barry, en considérant le lieu où elle se retirait, devint un nouveau sujet d'inquiétude et de chagrin, d'autant mieux fondé qu'on ne pouvait plus rien se promettre des sacrements qu'il était dorénavant libre d'administrer, sans même parler de la maîtresse, puisqu'elle n'était plus

dans le même lieu. Si ce qui se passait était l'ouvrage de M. d'Aiguillon, il faut convenir que la chose était dirigée de main de maître. Quoi qu'il en soit, les anti-aiguillonistes prirent d'autant plus d'assurance qu'il n'y avait de ressources que dans la mort du roi, et ne se cachèrent pas trop d'y mettre tout leur espoir.

D'après cette façon de penser, l'attention se borna à savoir exactement son état. Quoique les médecins et les courtisans tinssent toujours les mêmes propos, cependant il perçait que cela allait mal; et même les médecins osèrent convenir que la nature ne faisait rien du tout, et que ce n'était qu'à force d'art et de remèdes qu'ils parvenaient à produire des effets bien légers. Les gens vrais qui entraient dans la chambre disaient que le roi n'avait pas sa tête; il faut pourtant avouer qu'elle lui revenait par intervalles. Ce qu'il dit à madame du Barry était certainement d'un homme dans tout son bon sens; il y a lieu de croire qu'il était à lui dans la nuit du 5 au 6, qu'il demanda l'abbé Mondou, son confesseur.

Comme c'était le tour de M. de Duras, premier gentilhomme de la chambre, à veiller, et qu'il était ennemi déclaré de M. d'Aiguillon, on le fit venir sur-le-champ. Il y a grande apparence que si c'eût été à M. d'Aumont ou à M. de Richelieu de passer la nuit, ils auraient essayé d'éloigner la confession; peut-être même M. de Fronsac, survivancier de M. de Richelieu, son père, ne se serait-il pas mieux conduit. Dans les premiers temps que madame du Barry fut à la cour, malgré la façon de penser de son père et ses mauvais traitements, M. de Fronsac s'était montré ferme, et avait tenu avec les honnêtes gens; mais depuis quelque temps il était changé, et s'était entièrement retourné du côté de son cousin M. d'Aiguillon, et de madame du Barry.

Le roi resta une heure tête à tête avec l'abbé Mondou; et lorsqu'on rentra dans sa chambre, il dit qu'il recevrait ses sacrements le lendemain. La Martinière lui représenta que, puisqu'il avait fait les frais de se confesser, il valait mieux achever tout de suite ce qu'il y avait encore à faire; qu'il serait tranquille ensuite. Le roi, sans répondre, ordonna qu'on allât chercher M. d'Aiguillon.

Fort peu de gens ont su que c'était pour lui confier que son confesseur avait déclaré qu'il ne lui donnerait point l'absolution tant que sa maîtresse serait aussi près de lui, et pour ordonner à ce ministre de dire de sa part à madame du Barry de s'en aller à Chinon, terre appartenant à M. de Richelieu.

M. d'Aiguillon, sentant que tout était perdu si cet éloignement avait lieu, répondit au roi qu'il y avait sûrement du malentendu ; qu'il allait parler au cardinal de la Roche-Aimon et à l'abbé Mondou, et qu'il se chargeait d'arranger cette affaire. En effet, il courut chez le cardinal, qu'il détermina aisément. Il eut plus de peine vis-à-vis de l'abbé Mondou. Cependant, soutenu par le cardinal, il en vint à bout, sans qu'on ait su par quel moyen. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi fut communié le 6, à six heures du matin. Il témoigna une grande impatience de voir arriver les sacrements, envoyant plusieurs fois M. de Beauvau à la fenêtre, pour voir s'ils n'étaient point en chemin.

Ce fut le cardinal de la Roche-Aimon qui, en qualité de grand aumônier, les lui administra. On remarqua que, la cérémonie achevée, comme le cardinal se retournait pour s'en aller, l'abbé Mondou le tira par son rochet, et lui dit quelque chose à l'oreille. Le cardinal, élevant sur-le-champ la voix, dit tout haut que le roi était dans les sentiments les plus purs du christianisme, se repentant des sujets de scandale qu'il avait pu donner, et qu'il était dans l'intention de les éviter à l'avenir. Sur quoi le maréchal de Richelieu, d'une voix assez haute pour être entendue de tout le monde, gratifia le cardinal de l'épithète la plus insultante.

L'action de l'abbé Mondou a fait juger que peut-être cet abbé n'avait consenti à donner l'absolution sans un plus grand éloignement de madame du Barry, que sous la condition d'un témoignage public qui pût mettre une barrière entre elle et le roi, s'il en revenait ; et que le cardinal, chargé de ce témoignage, quoique étant convenu de la démarche avec le confesseur, avait promis de la soustraire aux partisans de la maîtresse ; mais qu'arrêté, pressé par le confesseur, il n'avait pu s'y refuser : conduite qui revenait trop à son caractère pour qu'elle ne lui fût pas attribuée.

Dès cet instant, tout fut dit. Il n'y eut plus de matière à intrigues : la mort ou le rétablissement du roi furent les seuls buts où tendaient les vœux, suivant les différents intérêts. La maison de M. d'Aiguillon était le centre où se réunissaient les gens qui tenaient à lui et à madame du Barry, et où, suivant le style de cour, on ne se permettait seulement pas de dire que le roi fût en danger. Dans celle de madame de Be***, de madame de Te*** et de madame de Br***, par un excès contraire, on se réjouissait ouvertement au plus petit détail fâcheux qui perçait de l'état du roi; et il ne manquait pas de gens qui, tristes chez M. d'Aiguillon, et gais dans les maisons que je viens de citer, rapportaient mutuellement à chaque parti ce qui se passait dans l'autre. Ces délations auraient occasionné bien des proscriptions si le roi en fût revenu, par le caractère méchant et vindicatif du ministre.

Les choses demeurèrent à peu près dans cet état jusqu'au 9 au soir, qu'on crut que le roi ne passerait pas la nuit, et qu'on lui donna l'extrême-onction. On se parlait à l'oreille de pourpre et de gangrène, et l'infection dans sa chambre était affreuse; ce qui, joint à tant d'autres motifs, et surtout au peu d'intérêt qu'on prenait à sa personne, faisait qu'on désirait ardemment que cela finît. Je tiens du duc de Liancourt que, voyant un valet de garde-robe répandre des larmes, il lui dit : *Eh bien ! vous pleurez votre maître ?* A quoi ce valet avait répondu tout haut : *Oh! pour cela non. Si je pleure, c'est sur mon pauvre camarade, qui n'a jamais eu la petite vérole, qui va la gagner, et qui en mourra.*

Le roi passa encore la nuit. Il se répandit même un bruit, le 10 au matin, qu'il y avait eu une évacuation, et qu'il allait mieux. Mais les médecins, qui le faisaient vivre depuis plusieurs jours à force d'art et de choses vivifiantes, ne purent le soutenir plus loin que le 10 mai, à deux heures après-midi, qu'il expira. Dès qu'il fut mort, chacun s'enfuit de Versailles. Il n'y resta que le duc d'Ayen, survivancier de son père, capitaine des Écossais, dont le droit est de garder le roi mort; le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, d'année; le grand aumônier, et M. de Dreux, grand maître des cérémonies.

On se dépêcha d'enfermer le corps dans deux cercueils de plomb, qui ne continrent qu'imparfaitement la peste qui s'en exhalait; quelques prêtres, dans la chapelle ardente, furent les seules victimes condamnées à ne pas abandonner les restes d'un roi qui, par le désordre honteux de ses mœurs, l'indifférence pour ses devoirs et pour ses sujets, s'était rendu l'objet de la haine presque générale.

J'étais de garde auprès de lui lors de sa mort, et j'eus la curiosité de me mêler parmi le peuple qui remplissait les cours pendant cet événement. Le Français, naturellement gai, frivole et bon, ne témoigne point les mouvements qui l'agitent par ces traits grossiers et féroces qu'on remarque chez les autres peuples. De plus, celui de Versailles se ressent du séjour de la cour, et en a contracté la retenue et la politique. Je n'entendis aucun propos; mais il était aisé de remarquer le contentement sur tous les visages.

Le corps fut conduit deux jours après à Saint-Denis, et le convoi ressembla plus au transport d'un fardeau dont on est empressé de se défaire, qu'aux derniers devoirs rendus à un monarque. Comme le roi était mort d'une maladie contagieuse, on ne put observer les cérémonies et toutes les bêtises ruineuses qui se pratiquent en pareille occasion. Le cercueil fut mis dans un grand carrosse; un autre menait le duc d'Ayen et le duc d'Aumont; un troisième, le grand-aumônier et le curé de Versailles. Une vingtaine de pages et une cinquantaine de palefreniers à cheval, portant des flambeaux, sans être en noir, non plus que les carrosses, composaient tout le cortége, qui partit au grand trot à huit heures du soir, et arriva à Saint-Denis à onze heures, au milieu des brocards des curieux qui bordaient le chemin, et qui, favorisés par la nuit, donnèrent carrière à la plaisanterie, caractère dominant de la nation. On ne s'en tint pas là: épitaphes, placards, vers, tout fut prodigué pour flétrir la mémoire du feu roi.

Celle que je vais rapporter se trouve dans quelques recueils du temps; elle est dure, mais écrite avec assez de force et de facilité.

Te voilà donc, pauvre Louis,
Dans un cercueil, à Saint-Denis!
C'est là que la grandeur expire.
Depuis longtemps, s'il faut le dire,
Inhabile à donner la loi,
Tu portais le vain nom de roi,
Sous la tutelle et sous l'empire
Des tyrans qui régnaient pour toi.

Étais-tu bon? C'est un problème
Qu'on peut résoudre à peu de frais.
Un bon prince ne fit jamais
Le malheur d'un peuple qui l'aime :
Et l'on ne peut appeler bon
Un roi sans frein et sans raison,
Qui ne vécut que pour lui-même.

Voluptueux, peu délicat,
Inappliqué par habitude,
On sait qu'étranger à l'État,
Le plaisir fit ta seule étude.
Un intérêt vil en tout point
Maîtrisait ton âme apathique,
Et du pur sang d'un peuple étique
Tu nourrissais ton embonpoint.

On te vit souvent, à l'école
De plus d'un fourbe accrédité,
Au mépris de la majesté,
Te faire un jeu de ta parole;
Au milieu même de la paix,
Sur l'art de tromper tes sujets
Fonder ton unique ressource,
Et préférer dans tes projets,
A l'amour de tous les Français,
Le plaisir de vider leur bourse.

Tu riais de leur triste sort ;
Et, riche par leur indigence,
Pour mieux remplir ton coffre-fort,
Tu vendais le pain de la France.
Tes serviteurs mourant de faim
A ta pitié s'offraient en vain :
Leur plainte n'était point admise.
L'infortune avait beau crier :
Prendre tout et ne rien payer
Fut ta véritable devise.

Docile élève des cagots,
En pillant de toutes manières,
Même parmi les indévots,
Tu disais parfois des prières.
Des sages ennemi secret,
Sans goût, sans mœurs et sans lumières,
En deux mots, voilà ton portrait.

Faible, timide, peu sincère,
Et caressant plus que jamais
Quiconque avait su te déplaire,
Au moment que de ta colère
Il allait ressentir les traits :
Voilà, je crois, ton caractère.

Ami des propos libertins,
Buveur fameux, et roi célèbre
Par la chasse et par les catins :
Voilà ton oraison funèbre.

Anecdote de Louis XV; réflexions sur M. Necker.

Je tiens de M. le duc de Choiseul que suivant Louis XV à la chasse, ce prince lui demanda combien il croyait que lui coûtait le carrosse dans lequel ils étaient. Après avoir un peu réfléchi, M. de Choiseul lui dit qu'il se ferait bien fort d'en avoir un pa-

reil pour cinq ou six mille francs ; mais que, comme sa majesté payait en roi et rarement comptant, cela pouvait bien aller à huit. « Vous êtes loin de compte, répliqua le roi ; car cette voiture, telle que vous la voyez, me revient à trente mille francs. »

Comme le maréchal de Noailles et d'autres courtisans étaient dans le carrosse, le duc de Choiseul ne poussa pas plus loin l'entretien ; mais quelques jours après, travaillant avec ce prince, il lui rappela cette conversation, et lui ajouta qu'instruit d'une telle déprédation, il était extraordinaire qu'il n'y mît pas ordre ; que des abus si révoltants étaient intolérables ; qu'il fallait absolument y mettre un frein, et que, s'il voulait le soutenir, il se faisait fort d'y remédier. « *Mon cher ami*, lui répondit le roi [1], *les voleries, dans ma maison, sont énormes ; mais il est impossible de les faire cesser : trop de gens, et surtout trop de gens puissants, y sont intéressés pour se flatter d'en venir à bout. Tous les ministres que j'ai eus ont toujours formé le projet d'y mettre de l'ordre ; mais, effrayés de l'exécution, ils l'ont abandonné. Le cardinal de Fleury était bien puissant, puisqu'il était le maître de la France* [2] *; il est mort sans oser effectuer aucune des idées qu'il avait eues sur cet objet. Ainsi, croyez-moi, calmez-vous, et laissez subsister un vice incurable.* »

Il est extraordinaire que ce que n'ont osé entreprendre les ministres les plus accrédités, le roi lui-même, vienne d'être effectué dans l'édit du mois de janvier 1780 par un simple citoyen de Genève, M. Necker, homme isolé et sans soutien, occupant précairement une place dont sa religion, sa naissance étrangère et les préventions de la nation semblaient l'exclure, et qui n'a pour lui jusqu'ici qu'un grand désintéressement personnel. Un caractère ferme, des vues économiques lui ont si bien concilié l'opinion publique, que les commencements de sa gestion sont marqués par un crédit prépondérant. Ce crédit cependant n'est fondé que sur la confiance qu'il a su établir, et qui l'a conduit, avec les retranchements opérés dans la dépense, à faire remonter tous les papiers, à soutenir sans nouveaux impôts les frais

[1] Je tiens cela du duc de Choiseul.

[2] Quel mot dans la bouche du roi !

immenses de la guerre présente, aussi coûteuse que mal conduite. Ces résultats devaient certainement lui faire honneur et en donner bonne opinion; mais non pas en faire l'idole des Français, dont le génie vif et pénétrant saisit toute impression avec avidité; mais qui, dépourvus de réflexion, n'ont aucune tenue, parce qu'ils manquent de principes. Toujours entraînés par la première apparence, ils changent de façon de penser comme de situation. Présomptueux au plus petit succès, au moindre revers ils rappellent tout à fait les Athéniens, que le reste de la Grèce appelait des *enfants*, quoiqu'ils sussent être *hommes* dans les grandes occasions.

Je ne connais point personnellement M. Necker; je n'en juge que par ce que j'en entends dire, et surtout par sa conduite; je suis trop ignorant en finances pour apprécier ses opérations. Il me paraît jusqu'ici que c'est un excellent intendant de maison, qui porte ses regards sur tous les objets, qui tâche d'en réformer les abus, qui fait des retranchements avantageux et des emprunts forcés à meilleur marché que ses prédécesseurs; mais je n'ai point encore vu de lui de ces spéculations ingénieuses, telles qu'on en a vu faire à M. Colbert, qui, en relevant l'éclat du maître, soient avantageuses au fisc. J'ai peur que ses résultats ne sentent plus le banquier que l'homme d'État.

Je ne sais encore si, rapportant tout au trésor royal, et par conséquent à lui, il n'a pas plus cherché à se rendre insensiblement le maître qu'à réformer la cupidité des différentes mains par lesquelles passait l'argent, à voir d'un seul coup d'œil la recette et la dépense. Des choses particulières dont je suis instruit me font connaître qu'il ignore que le roi ne doit pas toujours penser en économe, mais agir quelquefois en monarque, et qu'en un mot il y a bien des choses à calculer dans ce pays-ci.

Je n'approuve point l'édit qu'il vient de donner pour la maison du roi. Je pense que le coup est trop fort et qu'il fallait le réserver pour le dernier de tous ceux qu'on dit qu'il médite. Je conviens que les déprédations des grands seigneurs qui sont à la tête des dépenses de la maison du roi sont énormes, révoltantes; mais l'édit du mois de janvier ne fait qu'irriter ces grands

seigneurs, et ne remédie à rien. On a dit à cela qu'il faut qu'il connaisse les abus avant de les réformer ; mais lui en donnera-t-on le temps? On est adroit et intrigant dans ce pays-ci. Si l'on n'assomme pas du premier coup, ce qui ne produit jamais que quelques jours de cris et de plaintes, grâce à la légèreté de la nation qui détourne bientôt ses regards d'un objet qu'elle regarde comme décidé; si l'on n'assomme pas du premier coup, dis-je l'espoir de pouvoir se soustraire à la réforme fixe l'attention; la sagacité nationale en offre bientôt les moyens, l'opération échoue, et l'agent se discrédite.

Je ne dis pas que ce sera là la fin de M. Necker; car, comment prévoir l'issue de toute opération humaine, surtout en France? mais je pense qu'il en court le hasard, et qu'au point où il en est, paraissant ne vouloir se soutenir que par lui-même, il sait mal calculer. Il est vrai qu'il a pour lui l'avilissement où sont tombés les grands seigneurs. Il est tel, qu'assurément ils ne sont pas à redouter, et que leur opinion ne mérite pas d'entrer en considération dans aucune spéculation politique.

Exil du duc d'Aiguillon.

Le duc d'Aiguillon, après la mort du roi, avait, ainsi que les autres ministres, tenu quelque temps dans ses deux places de ministre de la guerre et des affaires étrangères, qu'il avait réunies en sa personne sous le règne précédent. Mais, vu de mauvais œil par le nouveau roi, Louis XVI, et surtout par la reine; d'ailleurs, étant un objet de jalousie pour son oncle le comte de Maurepas, venu à la tête des affaires sans autre titre, toutefois, que celui de conseil du roi; le duc d'Aiguillon, dis-je, sentant de reste sa position, peut-être poussé par M. de Maurepas, avait donné la démission de ses places vers le milieu de l'année 1774. Il fut remplacé par le comte de Muy pour la guerre, et M. de Vergennes pour les affaires étrangères.

Le duc d'Aiguillon, retiré du ministère, vivait mécontent à Paris avec le très-petit nombre d'amis qu'il a toujours eus, mais à la tête d'une cabale composée de gens obscurs et en

sous-ordre, qui, échauffant le bas public, jetaient de la fermentation dans les esprits, occasionnaient un débordement de propos, de libelles, de vers et de chansons, où le roi et surtout la reine n'étaient pas ménagés.

Dans ce temps-là se plaidait au Châtelet le procès criminel du duc de Guines, procès intenté par un de ses secrétaires, nommé Tort, et dont le moteur caché était le duc d'Aiguillon.

La reine protégeait ouvertement le duc de Guines, et le duc d'Aiguillon avait pour lui M. de Vergennes et M. de Maurepas, qui, content de voir son neveu éloigné des affaires, d'ailleurs mal avec la reine, n'était pas fâché de lui donner des dégoûts, dont le duc de Guines aurait été la victime, sans l'adresse et la fermeté que la reine, aidée des conseils de la comtesse Jules de Polignac, mit dans toute la suite de cette affaire, malgré la légèreté de son caractère. Les ministres agissaient en dessous, et portaient des coups fourrés; la reine les parait, en allant directement au roi, et faisant, d'un mot, souvent révoquer le lendemain, ou quelques heures après, ce qui avait été accordé par la haine et la méchanceté.

Des circonstances m'avaient encore plus rapproché de la reine. Elle me traitait avec beaucoup de bonté et de confiance, me parlant de tout ce qui l'intéressait. Je lui représentai avec force le danger qu'il y avait pour elle de laisser subsister une cabale aussi inquiétante, ayant à sa tête le duc d'Aiguillon, dont le caractère méchant, vindicatif et profond, devait lui faire tout craindre; indépendamment de l'importunité de se voir chansonnée à tout instant, de voir ses moindres démarches empoisonnées ou tournées en ridicule, par cette foule d'émissaires que le duc d'Aiguillon tenait toujours à ses gages. Je lui fis comprendre la nécessité d'éloigner un tel homme. En effet, c'était le seul à redouter. M. de Maurepas était trop léger pour être méchant. Élevé à la cour, il en connaissait à fond l'esprit et les menées. D'un caractère extrêmement gai, tout se peignait en plaisant à son imagination; personne n'était à l'abri de ses sarcasmes : mais voilà tout ce qu'on avait à en craindre. Il n'aimait point M. d'Aiguillon, il le redoutait même, et ne tenait à lui que par la dépendance où il était de madame de Maurepas, sa femme, qui avait

l'amitié la plus vive pour M. et madame d'Aiguillon, et qui le soutenait dans toutes les occasions. M. de Vergennes, ministre de fortune et sans entours, faisait peu d'ombrage.

La reine sentit combien il lui était important de se défaire de M. d'Aiguillon. Il y avait peu de prétextes pour l'exiler; je lui conseillai de mettre en avant, vis-à-vis du roi, l'audace avec laquelle il avait poussé le duc de Guines, quoiqu'il ne pût douter de la protection qu'elle lui accordait; et de lui bien faire comprendre qu'on ne devait jamais s'attendre à aucun repos tant qu'on laisserait un tel homme dans le milieu de Paris, d'où il était prudent de l'éloigner. Je lui fis envisager encore qu'elle réussirait d'autant plus aisément que sûrement M. de Maurepas, qui avait tout crédit sur le roi, n'y mettrait aucun obstacle, parce qu'il serait ravi d'être défait, sans y avoir part, d'un neveu qu'il n'aimait point, qu'il craignait, et qu'il ne ménageait que par soumission aux volontés de madame de Maurepas.

L'intérêt de la reine aurait suffi pour me faire attaquer M. d'Aiguillon, que je n'avais aucune raison personnelle de haïr; mais d'autres considérations m'y portaient encore. C'était lui qui était l'auteur de la chute de M. de Choiseul; il convenait à mon sentiment de l'en punir. Je ne pouvais me flatter d'aucun espoir de retour pour M. de Choiseul, tant que M. d'Aiguillon serait à portée de pouvoir quelque chose; et en l'éloignant, je croyais rendre un grand service à mes amis en particulier.

D'après mes conseils, la reine se mit à travailler contre M. d'Aiguillon. Le roi personnellement, et par tout ce qui lui en revenait, était mal disposé pour lui. D'un caractère faible, méfiant, arrivant sur le trône sans avoir la moindre notion des affaires, il n'était pas difficile de lui donner des impressions; il était encore plus aisé d'en faire prendre à la reine, pour laquelle il avait tout le goût qu'une femme aimable et remplie de grâces peut inspirer lorsqu'elle sait mettre en jeu tout ce qu'elle possède d'adresse et de séduction, et qu'elle a la facilité de parler aussi souvent et aussi longtemps qu'elle veut à son mari.

Elle ne parvint cependant à son but qu'au bout de six semaines. M'ayant pris à part à une chasse où je lui faisais ma cour, elle m'apprit qu'enfin on allait dire à M. d'Aiguillon de se ren-

dre à Verret jusqu'à nouvel ordre, sans suivre toutefois la méthode ordinaire d'une lettre de cachet, prise en telle horreur, que le nom seul suffisait pour révolter tout le monde. Je fus peu satisfait de cette nouvelle. Je fis envisager à la reine que c'était presque manquer son coup que de ne l'envoyer qu'à Verret, dont la proximité lui laisserait la facilité de conserver ses liaisons, de diriger les siens, et de rester aussi redoutable que dans le sein de Paris; qu'il fallait qu'il allât à Aiguillon; que son éloignement le mettrait hors de mesure de continuer ses intrigues, dont le fil, une fois rompu, ne se renouerait pas aisément, et donnerait de la tranquillité. La reine me répondit que la chose était arrangée, qu'il lui serait bien difficile de revenir sur cela; que cependant elle verrait. Je lui répliquai que ce parti était absolument indispensable si elle voulait travailler utilement pour elle et pour les honnêtes gens.

Les choses étant dans cette position, l'époque du sacre du roi arriva, et l'on partit pour Reims. Quoique obligé de m'y rendre, j'eus les yeux ouverts sur M. d'Aiguillon; je sus qu'il était toujours à Paris, tournant en ridicule l'ordre qu'il avait reçu d'aller à Verret, et affectant de dire dans ses sociétés que son projet était bien de l'exécuter, mais que rien ne pressait, et qu'il se donnerait le temps de finir ses affaires. Je mis à profit cette conduite; j'en fis voir toute l'insolence à la reine, et je lui conseillai d'en instruire le roi, auquel elle devait faire sentir qu'il était temps d'en imposer à un homme aussi dangereux que plein d'audace; et que c'était le moment d'emporter, auprès du roi, Aiguillon au lieu de Verret. Je lui ajoutai que l'instant était d'autant plus favorable que M. de Maurepas, qui n'était point venu à Reims, ne pourrait le défendre; qu'en un mot, il n'y avait pas un moment à perdre.

Quelques heures après cette conversation, un valet de chambre de la reine me glissa dans la main un billet de cette princesse, où elle me mandait : *J'ai parlé au roi : enfin, il commence à se douter que M. d'Aiguillon pourrait bien se moquer de lui, et je crois qu'il va y mettre ordre.* Le jour même, le roi envoya chercher M. le duc de la Vrillière, ministre de la maison, pour lui témoigner tout son mécontentement, et le chargea de

mander de sa part au duc d'Aiguillon de se rendre à Aiguillon jusqu'à nouvel ordre.

Je m'attendais bien que cet événement ferait grand bruit, et qu'il y aurait des gens qui crieraient contre; mais j'étais bien loin de penser que ce seraient ceux qui tenaient à M. de Choiseul qui feraient plus de clameurs. Tous proscrits sous le règne précédent par la prépondérance de M. d'Aiguillon, ils n'avaient échappé eux-mêmes à l'exil que par la fatigue du feu roi à faire du mal, et par la crainte de dévaster sa cour. Le sentiment de vengeance et de justice fut étouffé par une compassion philosophique, que les femmes qui s'étaient érigées en législateurs outrèrent, ainsi qu'elles outrent toujours tout. On n'entendait que les mots de *tyrannie*, de *justice exacte*, de *liberté du citoyen*, et de *lois*. On se demandait, avec un peu plus de raison, ce que M. d'Aiguillon avait fait de plus que lorsque le roi était monté sur le trône, et pourquoi, puisqu'il le trouvait coupable, il avait attendu si longtemps à le punir? Quelque impatienté que je fusse, je laissais dire; j'avais obtenu ce que je croyais de mieux pour la reine et pour tout le monde : il ne me restait plus qu'à veiller à ce que ces propos ne fissent aucune impression sur elle, et à éloigner, le plus que je pourrais, le retour de M. d'Aiguillon.

La reine m'avertit plusieurs fois qu'il y avait des gens qui le sollicitaient. Je lui représentai toujours le danger qu'il y avait pour elle de s'y prêter, et que si jamais quelques circonstances la forçaient à y consentir, il fallait du moins que ce fût avec des entraves qui la missent à l'abri des menées de M. d'Aiguillon contre sa sûreté et son repos.

La reine me témoignait trop de bontés pour ne pas exciter la jalousie. Je m'aperçus de quelque refroidissement de sa part au voyage de Fontainebleau de l'année 1775. Je me doutai qu'on m'avait fait des tracasseries; j'eus une explication avec elle, qui fut froide et réservée de sa part, ne voulant entrer dans aucun détail, et d'après laquelle je me bornai à être son courtisan, sans plus me mêler que des choses dont elle me parlerait. Comme tel, elle continua à me traiter parfaitement bien : mais je vis que j'avais beaucoup perdu du côté de la confiance, ce qui me

détermina encore à plus de retenue, soit qu'en effet on m'eût desservi, soit que ce ne fût qu'un mouvement de légèreté de la reine : ce qui pouvait fort bien être.

Vers la fin de l'année 1776, madame de Chabrillant, fille du duc d'Aiguillon, mourut entre ses bras à Aiguillon; tout le monde le plaignit. La comtesse Jules de Polignac, dont j'étais fort ami, m'avait souvent parlé de la crainte où elle était que, vu le crédit de M. de Maurepas, et la faiblesse du roi, on ne vît tout à coup revenir M. d'Aiguillon, sans la participation et même à l'insu de la reine. Elle désirait trouver quelque prétexte que cette princesse pût saisir, pour le faire revenir. La comtesse Jules me consulta sur celui qui s'offrait; je lui répondis comme il faut répondre aux gens qui ont la voix prépondérante, et qui se laissent gagner par la timidité; car rien n'est pis que de faire prendre des partis de force aux gens qui n'en ont pas. Je lui dis qu'en effet la circonstance était favorable; mais que si l'on croyait inévitable de rappeler M. d'Aiguillon, il fallait du moins le lier, de façon qu'il fût moins dangereux.

Très-peu de temps après la mort de madame de Chabrillant, on fit dire à M. d'Aiguillon que la reine, touchée de sa situation, et désirant le tirer d'un lieu où tout lui rappelait la perte qu'il venait de faire, avait obtenu du roi qu'il fût libre, et la permission de revenir à Paris, sous la condition toutefois de ne point paraître à la cour, ni de faire aucune fonction de sa charge de capitaine des chevau-légers. M. d'Aiguillon reçut cette nouvelle avec hauteur; il répondit qu'il se regarderait toujours dans la disgrâce, tant qu'on mettrait quelque restriction à sa liberté, et qu'il n'en profiterait que suivant que l'exigeraient ses affaires. Il se conduisit en conséquence, demeurant toujours à Aiguillon.

J'ai dit, en parlant de l'exil de M. le duc d'Aiguillon, que les circonstances m'avaient rapproché de la reine. Sans être régulièrement ni belle, ni jolie; sans être bien faite, l'éclat du teint de cette princesse, beaucoup d'agrément dans le port de sa tête, une grande élégance dans toute sa personne, la mettaient dans le cas de le disputer à beaucoup d'autres femmes qui avaient reçu plus d'avantages de la nature, et même de l'emporter sur elles.

Son caractère était doux et prévenant. Facilement touchée par les malheureux, aimant à les protéger, à les secourir en toute occasion, elle montrait une âme sensible et bienfaisante, et réunissait deux qualités assez rares à rencontrer ensemble, celle de se plaire à rendre service, et de jouir du bien qu'elle avait fait. Un grand attrait pour le plaisir, beaucoup de coquetterie et de légèreté, peu de gaieté naturelle, l'empêchaient d'être aussi bien dans la société que ses qualités essentielles et son extérieur l'annonçaient. Rien absolument de déterminé dans sa façon de penser. Sa familiarité nuisait à sa considération; et le maintien que les circonstances ou les conseils lui faisaient souvent prendre choquaient dans la femme aimable : acception sous laquelle elle avait trop accoutumé à la considérer. De là venait que chacun en était quelquefois mécontent, et qu'on en disait souvent du mal, en s'étonnant d'en dire.

Quant à moi, les bontés et la confiance qu'elle me témoignait m'attachèrent à elle sans réserve : en lui parlant le langage convenable à une femme de vingt ans, je ne m'occupai, sans prendre sur ses plaisirs, que je sentais bien devoir toujours avoir la préférence; je ne m'occupai, dis-je, qu'à lui faire jouer le rôle et lui donner la consistance la plus convenable à sa gloire et à assurer son bonheur. Je lui en supposais l'étoffe, que je me flattais de développer.

Je venais de faire exiler M. d'Aiguillon. On était alors à Reims, pour sacrer le roi. Dans le compliment que je fis à la reine sur l'éloignement d'un homme aussi dangereux pour elle, je lui fis envisager qu'il ne fallait regarder cet événement que comme un premier pas vers le crédit; que, pour le constater et le rendre invariable, il était nécessaire de faire des ministres sur lesquels elle pût compter; et je l'avertis qu'il se présentait une occasion qu'il ne fallait pas laisser échapper; que j'étais certain qu'enfin M. de la Vrillière, cédant à l'opinion publique, allait demander à se retirer, et rendre vacante la place de ministre de la maison; qu'il fallait faire quitter la marine à M. de Sartines, pour passer à cette place, et faire M. d'Ennery ministre de la marine. « Indépendamment, dis-je à la reine, de ce que M. d'Ennery réunit toutes les qualités nécessaires à ce département et le suf-

frage de tout le monde, j'en réponds à votre majesté comme de moi-même; et la meilleure preuve que je puisse lui en donner, c'est que je le lui propose. » En effet, si j'étais bien aise de mettre M. d'Ennery au grand jour et à sa vraie place, j'avais de même en vue de servir la reine, en lui attachant un homme qui, tout en servant l'État, ne lui aurait jamais manqué; j'en étais bien sûr.

La reine ne me fit aucune objection, et adopta mon idée. Cependant, comme elle avait eu quelques nuages sur le compte de M. de Sartines, que je venais de dissiper tout récemment, elle ne voulut faire aucune démarche sans en avoir prévenu ce ministre, et sans son consentement. Je me chargeai de lui parler, pour le déterminer.

J'allai le trouver à Reims dès le soir même; et, après être entré dans les plus grands détails sur les dangers et les inconvénients du ministère de la marine, je lui peignis, autant en beau qu'il me fut possible, la position du ministre de la maison, de qui tout ce qui était sous les yeux du roi, ainsi qu'une grande partie de la cour, semblait ressortir. Je lui fis envisager que cette place, sans être exposée à ces grands événements d'État qui entraînent souvent la chute d'un ministre, avait un journalier actif qui rendait le ministre de la maison un personnage intéressant; que beaucoup de gens dépendaient de lui; qu'il ne dépendait de personne; que la meilleure preuve que je pusse lui en donner était le temps immense que M. de la Vrillière l'avait été, malgré tout ce qu'on avait fait pour l'attaquer, et ce qu'il avait fait lui-même pour être chassé. J'ajoutai que la reine désirait qu'il quittât la marine pour le département de la maison, et qu'elle lui saurait gré de sa complaisance; qu'elle m'avait chargé de traiter cette affaire avec lui, et de lui rapporter sa réponse. Je ne lui cachai pas que sa majesté voulait M. d'Ennery pour son successeur. A quoi aurait servi de lui en faire mystère? C'était un moyen de lui inspirer de la confiance, en lui en montrant beaucoup. M. de Sartines me parut étonné de mon discours, et très-attaché au département de la marine, dont il me fit une apologie complète. Cependant, après deux heures de conversation, j'en obtins le consentement que je désirais, et la parole

qu'il irait trouver le roi, pour lui demander le changement que la reine souhaitait ; démarche que je le priai de remettre jusqu'à l'instant que je l'avertirais de la faire. Je rendis compte de ma conversation à la reine, qui, comme une jeune princesse sans expérience, crut la chose terminée. Pour ne la pas effaroucher par le détail de ce qui restait encore à faire, je la laissai dans son erreur, et je m'occupai de ce qu'il restait à surmonter, qui n'était pas le moins difficile.

M. de Maurepas n'était point venu à Reims ; il était à Pontchartrain. Choisi par le roi pour lui donner sa confiance et pour en faire son gouverneur, je sentais de reste qu'un seul mot de lui suffisait pour renverser la machine la mieux calculée, et qu'il fallait le gagner. Je n'avais aucun accès auprès de lui : je cherchai des entours, et personne ne me parut plus propre que M. de Castries pour lui parler. Dans ce temps-là, ils étaient fort bien ensemble. M. de Castries aimait beaucoup d'Ennery, en faisait cas ; d'ailleurs, j'étais bien sûr qu'il se prêterait à tout ce que je voudrais. En effet, je le trouvai très-disposé en sa faveur ; il approuva beaucoup mes idées et les démarches que j'avais faites pour le porter au ministère de la marine ; mais quand je lui proposai de retarder son voyage en Flandre, commandement qu'il avait pris je ne sais pourquoi, et qu'il fut obligé de quitter peu après ; quand je lui proposai, dis-je, de retarder son voyage pour parler à M. de Maurepas, il n'y voulut jamais consentir : car voilà comme sont les hommes ; leur amour-propre les pousse à participer aux choses, sans vouloir, quand il s'agit des autres, leur sacrifier la moindre contrainte, le plus petit dérangement dans ce qui leur convient.

J'avais aussi communiqué mes projets au duc de Choiseul, qui avait abondé dans mon sens. Il aimait d'Ennery ; d'ailleurs, dissimulant très-bien le désir qui subsistait au fond de son cœur, de revenir à la place où il avait été ; merveilleusement secondé dans cette apparence par sa gaieté inaltérable et sa légèreté, il adoptait volontiers tout ce qui mettait en place les gens qu'il croyait lui être attachés, comme si les gens parvenus n'eussent pas été les premiers et les plus ardents à l'éloigner, connaissant davantage le peu de fond qu'il y a à faire sur sa reconnaissance,

et combien il est dominé par son amour-propre et sa personnalité. Le duc de Choiseul, approuvant mes idées, se refusa de même à aucune démarche, à aucun des moyens qui étaient en son pouvoir pour m'aider.

Le sacre terminé, la cour revint à Versailles, et tout le monde à Paris. Je tentai, mais vainement, auprès de plusieurs personnes, de m'étayer. Je trouvai partout le même esprit; c'est-à-dire qu'en louant la fin que je me proposais, et me refusant d'agir, on se conservait la facilité de paraître si les choses en venaient au point d'un succès infaillible, et de ne point se compromettre jusqu'au moment qu'elles prendraient une tournure certaine.

Dès cet instant, j'eus mauvaise opinion de mon entreprise. Cependant je ne me décourageai point, d'après le principe que j'ai qu'il ne faut abandonner tout but que l'on se propose qu'après qu'il ne reste plus aucun chemin pour y parvenir. La chose pressait. M. de la Vrillière avait donné sa démission; et M. Turgot, contrôleur général, dont l'incapacité réelle et le caractère vain commençaient à l'emporter sur une réputation accréditée par quelques hommes fanatiques, et surtout quelques femmes qui le sont toujours, et soutenue par un extérieur méthodique, une vie recueillie; M. Turgot, dis-je, instruit que d'Ennery était sur les rangs pour le ministère de la marine, et sentant combien un tel homme était à craindre pour lui, mit tout en usage pour l'éloigner.

M. Turgot tenait encore dans ce moment à M. de Maurepas. Il ne lui fut pas difficile de lui faire envisager le danger de laisser parvenir d'Ennery, homme également redoutable par son caractère décidé, par ses liaisons avec M. de Choiseul, et parce qu'il aurait été mis de la main de la reine, avec laquelle M. de Maurepas n'était pas bien, et qu'il craignait jusqu'à la puérilité, calculant aussi mal le caractère et les moyens de cette princesse, que sa prépondérance personnelle; mais rien ne pouvait détruire en lui l'impression d'avoir été la victime de madame de Pompadour, et chassé par elle.

L'instant du dénoûment étant arrivé, je vis qu'il fallait agir tout seul, et risquer le tout; c'est ce que je fis. J'imaginai de

produire l'effet que je me proposais, en profitant de la position où la reine et M. de Maurepas se trouvaient vis-à-vis l'un de l'autre. Je représentai à la reine que l'éloignement où elle vivait de ce ministre, homme de confiance, conseil et même gouverneur du roi, nuisait certainement aux affaires, était une égale gêne pour tous les trois, et faisait tort au rôle qu'il lui convenait de jouer, les dispositions de M. de Maurepas le portant sans cesse à contre-carrer les choses qu'elle désirait; qu'il l'emportait presque toujours par son crédit auprès du roi, ce qui ne pouvait manquer de lui donner des déboires continuels, qui nuisaient à sa considération; que j'étais persuadé que, si elle voulait faire un seul pas vers lui, elle le trouverait disposé à tout ce qu'elle pourrait vouloir, parce qu'au fait cet état de guerre continuelle devait être fatigant pour M. de Maurepas, dont la situation ne pouvait être brillante et agréable qu'autant qu'il aurait à un même degré l'amitié et la confiance du roi et de la reine; qu'il se trouverait le conseil de l'un et de l'autre; et qu'en même temps qu'il leur apprendrait à régner, il serait également le confident et le médiateur des petites dissensions qui pourraient naître entre eux.

La reine sentit la force de ce raisonnement, et me demanda ce qu'il y avait à faire. « Profiter de la circonstance, lui répondis-je, pour être bien avec M. de Maurepas, et pour en obtenir le ministre que vous désirez. Il faut en conséquence l'envoyer chercher, et lui dire que, sans récriminer sur le passé, vous êtes très-disposée à l'oublier, et à vivre à l'avenir en bonne intelligence avec lui; que vous le croyez assez convaincu de l'avantage qui résultera de cette intelligence pour les affaires, pour le roi, pour lui, pour vous, pour qu'il fasse ses efforts afin de mériter votre amitié, votre confiance; que vous ne demandez pas mieux que de lui accorder l'une et l'autre, mais qu'il vous faut une preuve de ses dispositions, qui détruise en vous jusqu'au soupçon; et que cette preuve est de mettre M. d'Ennery à la marine, choix auquel vous tenez d'autant plus, qu'aucune raison de personnalité ni d'intrigue ne vous y a conduite; que vous ne connaissez ni M. d'Ennery ni ses entours; et que la seule raison qui vous détermine en sa faveur, c'est que la voix publique s'accorde à le

désigner pour cette place; et que sa conduite, dont vous vous êtes informée, a toujours été ferme, honnête, et qu'il n'a jamais cessé de montrer du zèle et du talent. »

La reine approuva fort le conseil que je lui donnais, me promit de le suivre de point en point, et surtout d'y mettre de la promptitude. Mais je ne fus pas sorti de son cabinet, que cela fut oublié. Une chasse succédant à une promenade, un spectacle, et beaucoup d'autres choses de ce genre, furent cause qu'il se passa quatre jours sans que la reine eût la conversation décisive qu'elle m'avait promise; ce qui donna le temps à M. Turgot de manœuvrer, de prévenir et d'arranger les choses à sa fantaisie.

M. Turgot, homme d'esprit, mais systématique, par un long travail de cabinet en était venu à des spéculations pour la plupart ou fausses, ou impraticables; écueil ordinaire des gens livrés à une théorie métaphysique qui égare toujours dans l'administration. Élevé aux nues par des gens de lettres, des femmes même, qui se glorifiaient d'avoir adopté ses principes et de les préconiser, M. Turgot était devenu chef de la secte des *économistes;* rôle qu'il soutenait fort bien par une belle figure, par le laconisme, le farouche même de ses réponses, et par un orgueil extrême.

Il avait administré une intendance, où ses subdélégués prévariquaient comme à l'ordinaire; tandis que de son bureau sortaient des maximes qui, publiées par ses prosélytes, remplissaient de ses éloges la capitale, où l'on ne pouvait entendre les gémissements de ceux qu'il laissait opprimer par ses sous-ordres. Ce fut de cette intendance qu'on l'appela au contrôle général. Il y recueillit, dans les premiers temps, ces louanges outrées sur les moindres choses, cette certitude de ses talents, cet enthousiasme que les Français prodiguent toujours à tout homme arrivant en place, avec une réputation, méritée ou non, qui l'a fait remarquer dans la foule.

Ce début brillant ne se soutint pas longtemps. Bientôt le philosophe arrogant, l'homme médiocre et faible, firent disparaître l'homme à la mode : nul plan dans les finances, nulle opération, que quelques établissements subalternes aussi petits que mal vus; beaucoup de gens sortant du cabinet du ministre,

aussi mécontents de sa dureté que surpris de son ignorance, mirent M. Turgot à sa place, c'est-à-dire, le montrèrent insuffisant pour celle qu'on lui avait donnée.

M. de Maurepas commençait à s'apercevoir qu'il pouvait bien s'être trompé dans son choix; mais il y tenait encore, parce que les torts de M. Turgot ne portaient que sur son administration, ce qui a toujours peu importé à M. de Maurepas; et parce qu'il ne s'était permis encore aucune de ces démarches, de ces intrigues, qui dévoilèrent bientôt toute son ambition, et offusquèrent tellement M. de Maurepas, qu'elles le déterminèrent à le renvoyer, un an ou dix-huit mois après l'instant dont nous parlons.

En conséquence des projets de M. Turgot, il devait s'occuper surtout de placer dans le ministère des gens qui lui fussent dévoués, et sur lesquels il pût compter. Ce fut dans cette vue qu'il proposa à M. de Maurepas, pour remplacer M. de la Vrillière, M. de Malesherbes, avec lequel il était intimement lié.

M. de Malesherbes, issu de la famille des Lamoignon, était né avec beaucoup d'esprit. Son goût pour les sciences et les lettres se manifesta dès sa plus tendre jeunesse. Il l'employa à mettre l'étude à la place des dissipations; genre de vie qu'il a constamment suivi, et qui l'a conduit à des connaissances multipliées. Sa conversation, quoique agréable et piquante, est dépourvue de ce jugement qu'on n'acquiert que par l'usage du monde. Son père ayant été fait chancelier, il l'avait remplacé dans la charge de premier président de la cour des aides. Il s'était trouvé à la tête de cette compagnie lors des entreprises du chancelier Maupeou contre la magistrature, et il avait employé autant de noblesse que de fermeté et d'éloquence à la défendre. Quoique déjà vanté par les gens de lettres et par quelques femmes, cet événement le mit au grand jour, et le fit prôner par le plus grand nombre. Déchaîné contre la cour, obligé de succomber avec sa compagnie, il fut exilé dans sa terre de Malesherbes; disgrâce qu'il soutint d'autant mieux qu'elle lui donna plus de temps pour l'étude, son véritable goût, et que, vivant sans ambition et en philosophe dans Paris, il n'eut ni société ni autre plaisir à sacrifier. Louis XVI ayant

rappelé tous les anciens magistrats, on lui rendit sa liberté, dont il ne fit usage que pour reprendre son train de vie ordinaire, c'est-à-dire, pour cultiver un très-petit nombre d'amis, et pour voir des gens de lettres et des savants.

M. de Malesherbes avait toutes les conditions qui convenaient à M. de Maurepas, et qu'il recherchait dans ceux qu'il admettait au ministère. Isolé, sans entours, sans un de ces noms qui en imposent toujours dans ce pays-ci, et qui entraînent nécessairement une famille nombreuse et puissante; sans ambition, et par conséquent sans intrigue; de plus, homme de robe, titre qui a toujours eu des droits sur M. de Maurepas : en voilà plus qu'il n'en fallait pour le déterminer en faveur de M. de Malesherbes, qu'il jugeait homme à rester éternellement dans sa dépendance, et dont il n'aurait jamais rien à craindre; seul calcul que fît dans ses choix ce ministre, aussi insouciant sur le jugement du public que sur le bien de l'État. On pense bien que M. de Sartines appuyait ce choix de toutes ses forces, puisqu'il le débarrassait de M. d'Ennery.

M. Turgot n'eut rien de plus pressé que d'aller annoncer à M. de Malesherbes qu'on l'avait choisi pour remplacer M. de la Vrillière; mais il le trouva si déterminé à refuser d'entrer dans le ministère, que, quelque chose qu'il pût lui dire, quelque moyen qu'il employât, rien ne put émouvoir M. de Malesherbes, qui s'en tint toujours à lui répondre que ni son caractère, ni sa façon d'être, ni sa volonté, ne pouvaient convenir au rôle qu'on voulait lui faire jouer; et qu'il fallait renoncer à l'idée de l'ébranler sur un parti qu'il avait si déterminément pris, que jamais rien ne l'en ferait changer.

Les choses en étaient là, lorsque la reine fit enfin la démarche que je lui avais demandée. Elle rendit mot à mot à M. de Maurepas ce que je lui avais conseillé de dire. Vraisemblablement il fut un peu embarrassé de cette conversation, à laquelle je crois qu'il ne s'attendait pas. Cependant, il s'en tira en homme qui a de l'usage : il fit à la reine toutes les protestations qu'on prodigue toujours en pareil cas, et il ajouta qu'il était bien fâché de n'avoir pas été instruit plus tôt de ses volontés; mais que, les ignorant, il avait proposé M. de Malesherbes au roi, qui avait

approuvé ce choix, et que tout était arrangé. La reine me rendit cette réponse, et je vis que l'affaire était manquée, parce que je n'étais pas instruit des dispositions de M. de Malesherbes, qui auraient pu me fournir, si je les avais sues, quelque expédient en faveur de M. d'Ennery.

Cette conversation de la reine, jointe au refus de M. de Malesherbes, jeta M. de Maurepas et M. Turgot dans une grande perplexité. La conversation avait eu lieu le soir, et dans la nuit on envoya trois courriers à M. de Malesherbes; les deux premiers infructueusement, car il persista toujours dans son refus. Par le troisième, on lui manda que si la reine l'emportait dans cette occasion, tout était perdu; qu'il ne restait d'autre parti à ses amis que celui de la retraite; qu'il fît du moins quelques réflexions sur les suites qu'allait avoir son opiniâtreté. Cette dernière considération en triompha : il manda qu'il acceptait. Cela donna la victoire à M. de Maurepas, et à la reine ce qu'on appelle, en langage d'intrigue, *un soufflet*.

Si M. de Malesherbes ne s'est rendu qu'à l'amitié, comme il y a tout lieu de le croire, il est plus à plaindre qu'à blâmer de s'être engagé sur une mer aussi orageuse, sans aucun des moyens nécessaires pour éviter les écueils contre lesquels il ne tarda pas à donner. D'ailleurs, il lui convenait bien peu de ne parvenir qu'en arborant la livrée de M. Turgot, ce qui faisait nécessairement dépendre son sort de celui de ce ministre; rôle bien peu convenable pour M. de Malesherbes, dont le personnel et l'étoffe étaient fort au-dessus de ceux de M. Turgot, dont cependant il ne pouvait plus se détacher, lié par une obligation aussi grande, aussi authentique. Il avait fait la faute; elle le conduisit à la fin qui devait en être une suite. A deux ans de là, M. Turgot s'étant totalement discrédité dans l'esprit du public et de M. de Maurepas, M. de Malesherbes jugea que son renvoi ne serait pas éloigné, et que nécessairement il entraînerait le sien. Il eut du moins le bon esprit de le prévenir, en demandant à temps de se retirer; ce qui lui fut accordé d'autant plus aisément que M. de Maurepas désirait davantage sa place, pour y mettre M. Amelot, dont le père avait été son intime ami, et auquel il avait promis, au lit de la mort, de traiter son fils comme le sien propre;

fidélité d'amitié qui n'eut pas grand succès dans le monde, car M. Amelot était un homme si médiocre, que M. de Maurepas, en le faisant nommer ministre de la maison, disait, à qui voulait l'entendre : *On ne dira pas que j'aie pris celui-là pour son esprit.* Cette plaisanterie, jointe à beaucoup d'autres que M. de Maurepas se permettait en toute occasion, fait connaître la légèreté, l'insouciance de son caractère, et à quel administrateur la France était livrée.

J'avais fait trop de peur aux ministres pour ne pas fixer leurs regards. Un homme sans autre ambition que celle de mettre à profit les circonstances pour le bien, et qui joint à cette façon de penser un caractère franc, loyal et peu timide, est toujours à redouter pour des gens qui ne calculent que leur intérêt personnel. M. Turgot surtout, sous prétexte que je donnais de mauvais conseils à la reine, eut des projets de m'éloigner, ou peut-être dit simplement qu'il en avait, afin de m'intimider ; car pour M. de Maurepas, il était trop léger pour mettre de la suite à rien. Cette façon d'être, très-fâcheuse dans un administrateur, a du moins cela de bon, qu'elle préserve de faire du mal. Des sarcasmes, des plaisanteries, voilà ce qu'il fallait essuyer de lui ; on en était toujours quitte pour cela.

Au retour d'un voyage que j'avais fait à Chanteloup peu de temps après la nomination de M. de Malesherbes au ministère, je trouvai mes amis dans le plus grand effroi sur mon compte ; ils m'avertirent que j'allais être probablement exilé. Je ne fus pas fort effrayé de cette nouvelle, que je traitai de ridicule. J'y donnai cependant plus d'attention, d'après une conversation que j'eus avec la comtesse Jules, depuis duchesse de Polignac.

La duchesse de Polignac a reçu de la nature le plus charmant visage qu'on ait vu ; en le détaillant, il aurait été impossible de dire quel trait méritait la préférence. Sa taille et le reste de sa figure ne répondaient pas à tant de perfection ; cependant elle passait et méritait de passer pour la plus jolie femme de son temps, et celle qui plaisait le plus généralement. Son caractère était encore plus parfait que sa figure : ce qui en faisait la base, c'est une qualité que je n'ai jamais trouvée qu'en elle, je veux dire un calme qu'aucune situation, aucune circonstance, aucun

objet ne pouvait altérer ; pas même les choses personnelles, les plus faites pour révolter. Cette façon d'être lui faisait tout envisager d'un coup d'œil juste, à la même distance de la prévention que de l'enthousiasme. Jamais la présomption n'avait pu l'atteindre, et on lui entendait souvent répondre, de bonne foi, *Ce que vous me dites là est au-dessus de ma portée*. Son maintien, ses actions, sa conversation, et jusqu'au son de sa voix, tout se ressentait de sa douceur. Sensible à l'excès pour les siens, pour ses amis, bonne et compatissante pour les malheureux, elle était attendrie jusqu'aux larmes au récit de quelque infortune, et elle n'a jamais refusé son secours à quiconque le lui a demandé.

Les premières années de son mariage avec le duc de Polignac se sont passées dans une détresse et même une pauvreté qui la privaient presque continuellement des choses les plus nécessaires à la vie. Une situation aussi pénible ne lui a arraché aucune plainte, et jamais le moindre nuage n'a altéré le charme ni la gaieté de son commerce.

Lorsque la fortune vint au devant d'elle, elle y fut plus sensible pour les siens que pour elle; elle en voyait sans cesse le terme, qu'elle envisageait avec plus de satisfaction que d'effroi, parce que le tourbillon qui l'entraînait l'éloignait nécessairement de sa famille et de ses amis, seul attrait qui remplissait son cœur. Elle considérait la fin de sa faveur comme l'époque où elle pourrait encore se livrer uniquement à cet attrait. Le seul défaut qu'on pût lui reprocher venait, en quelque sorte, de ses bonnes qualités, je veux dire de son calme et de sa douceur, qui dégénéraient quelquefois en nonchalance, non pas lorsqu'il fallait rendre un service, mais sur mille objets; sa position et la confiance que la reine avait en elle auraient exigé plus de suite et d'activité.

Je rendais bien justice à tout ce qu'elle valait; mais ce n'est que depuis qu'elle a été sur un aussi grand théâtre que j'ai connu toutes les qualités qui étaient en elle. La reine m'honorait de ses bontés et de sa confiance longtemps avant qu'elle connût madame de Polignac. Je m'aperçus bien vite du goût que cette princesse

prenait pour elle, et, loin de le combattre, je cherchai au contraire à l'augmenter, sentant de reste tous les avantages qu'elle retirerait en acquérant une telle amie. En même temps, la fortune de madame de Polignac m'intéressait trop pour ne lui en pas ouvrir le chemin. Mon intérêt n'entrait pour rien dans la liaison que je cherchais à former : si tel eût été mon motif, j'aurais encore eu lieu de me savoir gré de ma conduite ; car, dans les petites comme dans les grandes occasions, madame de Polignac m'a constamment témoigné l'amitié la plus solide et l'intérêt le plus vif.

A mon retour de Chanteloup, comme je l'ai déjà dit, elle me parla des bruits qui couraient sur mon compte, qu'elle me fit envisager ne devoir pas être négligés à un certain point. Elle m'ajouta qu'elle avait fait des réflexions sur la position de la reine vis-à-vis de M. de Maurepas ; qu'on ne pouvait se flatter de diminuer la confiance que le roi avait en lui, par conséquent d'ébranler son crédit ; qu'opposé, comme il l'était, à la reine, elle le trouverait sans cesse sur son chemin, toutes les fois qu'elle voudrait quelque chose ; que, bien sûr de l'emporter, il se ferait toujours un plaisir et un triomphe de cet avantage, ce qui abreuvait cette princesse de dégoûts, et la discréditait dans l'opinion publique ; que, cette considération bien établie, elle avait pensé que ce qu'il y avait de mieux, ne pouvant rien contre M. de Maurepas, c'était de rapprocher la reine de lui, chose qu'elle savait que ce ministre désirait ardemment (madame de Polignac voyait souvent M. de Maurepas, qui lui témoignait assez de confiance) ; qu'elle avait déjà communiqué cette idée à la reine ; que cette princesse n'en était pas éloignée. « Si vous l'approuvez, poursuivit-elle, j'en reparlerai à la reine, en lui conseillant de vous consulter, et de vous charger de la négociation ; et je dirai à M. de Maurepas qu'il n'y a que vous qui puissiez la déterminer à se raccommoder avec lui : par ce moyen, vous effacerez les ombrages qu'il a sur votre compte, si tant est qu'il en ait pris ; il deviendra votre obligé, et en vérité vous rendrez service à la reine. »

Après avoir mûrement pesé la chose, pour l'intérêt de cette

princesse, qui était toujours mon premier mobile, je trouvai que madame de Polignac voyait juste, et j'acceptai le rôle qu'elle voulait me faire jouer dans cette affaire.

En effet, la reine m'en parla, et me chargea de voir M. de Maurepas, pour savoir quelles étaient ses dispositions. Je lui demandai un rendez-vous, que j'obtins tout de suite, parce qu'il avait été prévenu par madame de Polignac. Je commençai par lui faire ma profession de foi. « On vous a donné, lui dis-je, des impressions contre moi, et l'on aurait grande envie de me faire passer pour un intrigant; mais je vous déclare que je suis sans ambition, que je ne veux rien; et même, quelque place qu'on m'offrît dans ce pays-ci, que je la refuserais. Je suis très-attaché à la reine, et aucune considération ne pourra jamais m'empêcher de lui représenter tout ce que je croirai utile à son intérêt et à sa gloire. J'ai un autre caractère qui peut vous donner de l'ombrage : ce sont mes liaisons avec M. de Choiseul, dont le nom seul est un épouvantail pour ce pays-ci. Je vous déclare encore que rien dans la nature ne peut m'en détacher. Il est mon ami depuis notre jeunesse; je lui ai les plus grandes obligations; et, dans quelque instant de ma vie qu'il ait besoin de moi, je quitterai tout pour voler à lui. N'en craignez rien; je vous assure qu'il songe à embellir et cultiver sa terre, et point à prendre votre place; je ne sais même, quand on la lui offrirait, s'il en voudrait. Jusqu'à lui, vous étiez peut-être un exemple unique de disgrâce; croyez qu'il est le second; et la meilleure preuve que je puisse vous en donner, c'est qu'avec ma façon de penser pour lui, je consens à me lier avec vous, et à vous rapprocher de la reine; j'y ferai ce que je pourrai. Je ne vous cache pas que cette princesse a beaucoup d'éloignement pour vous, et il faut convenir que vous avez fait tout ce qu'il fallait pour cela; mais j'espère qu'avec un peu de suite et de patience, j'en viendrai à bout. Il est inutile que je vous représente que son amitié, sa confiance, doivent être le premier de vos vœux, comme le point capital de la considération à laquelle vous devez tendre, et qu'il faut que vous mettiez tout en usage pour mériter l'une et l'autre. Il vous est plus aisé qu'à qui que ce soit d'y parvenir : vous êtes gai, très-aimable; en l'amusant, vous pourrez l'ins-

truire : c'est un des devoirs de la place où le roi vous a mis, et celui qui peut le plus contribuer au bien des affaires et à l'agrément de la cour. »

Pendant que je parlais, M. de Maurepas m'écoutait avec la plus grande attention. Lorsque j'eus fini, il abonda absolument dans mon sens, ne me contredit sur rien de ce que j'avais avancé, et me montra beaucoup d'envie d'être bien avec la reine, sans me rien dire qui eût rapport à l'obligation qu'il m'aurait d'y travailler, ni à la reconnaissance qu'il en conserverait; en un mot, il ne mit en avant aucune de ces flagorneries, de ces espérances vagues que les gens puissants emploient pour intéresser un médiateur. Dans un homme moins fin, j'aurais été flatté de la manière dont il traitait avec moi; mais en lui ce n'était que la réserve d'un vieux renard qui ne veut ni s'avancer ni se compromettre.

La reine me demanda avec empressement le résultat de la conversation que j'avais eue; je lui en rendis compte, en ajoutant qu'il ne fallait pas se presser de conclure. « Je vous ai peinte, lui dis-je, comme ayant beaucoup d'éloignement pour vous rapprocher de quelqu'un qui vous a donné autant de sujets de mécontentement; mais sans désespérer de vous ramener, ce qui ne pouvait se faire tout d'un coup. Plus de facilité pourrait faire croire à M. de Maurepas qu'on le craint, et voilà surtout ce qu'il ne faut pas; il convient que ce soit lui qui désire, et vous qui accordiez. Rapportez-vous-en à moi pour vous avertir du moment où il faudra vous rendre. »

Indépendamment de ce que je croyais cette conduite plus convenable pour la reine, j'étais bien aise, en faisant filer la chose, d'avoir plus d'une conversation avec M. de Maurepas, afin de le bien connaître. J'allai très-souvent chez lui, à l'issue de son dîner, temps auquel j'étais sûr de le trouver seul. Je restais des heures entières tête à tête avec lui; et là, l'attaquant sur tous les objets qui me venaient dans l'esprit, j'eus le temps de l'approfondir; d'autant que, soit indiscrétion, soit légèreté, il me disait tout ce que je voulais, et souvent plus que je ne lui demandais. Je trouvai un homme consommé dans l'intrigue des cours, rompu aux affaires, mais insouciant sur tout, hors sur son crédit et sur

l'espèce de gens à mettre en place ; il n'en voulait que d'étoffe à dépendre uniquement de lui, et qu'il pût écraser dès qu'ils lui feraient ombrage. Toute affaire lui offrait matière à plaisanterie, et tout individu, à sarcasme. Je n'en fus pas plus exempt que les autres ; car, dans le temps même que je travaillais pour lui, il ne cessait de chercher à me donner des ridicules. On m'en rapporta d'assez plaisants, qui me firent rire, ne mettant pas plus d'importance que cela à l'opinion de M. de Maurepas, dont je ne faisais pas grand cas dans le fond, et dont certainement je ne voulais rien.

Cette négociation m'amusait fort, et je n'étais point pressé de la terminer. Cependant, au bout de dix ou douze jours, je crus qu'il était convenable de finir. Ayant dit à M. de Maurepas que j'étais enfin venu à bout de déterminer la reine, je conseillai à cette princesse de l'envoyer chercher le lendemain, pour lui dire que, persuadée qu'il saisirait à l'avenir les occasions de mériter son amitié, elle était très-disposée à la lui accorder ; que, ne devant avoir l'un et l'autre en vue que le bonheur et la gloire du roi, ce motif, plus que tout autre, cimenterait entre eux une intelligence qu'elle espérait que rien ne pourrait altérer dorénavant. « N'entrez, lui ajoutai-je, dans aucun détail sur le passé ; ne prévoyez point l'avenir ; tenez-vous-en à ces deux ou trois phrases qui renferment tout ; écoutez les protestations que vraisemblablement il vous prodiguera, et parlez d'autre chose, surtout d'affaires, si vous en avez à lui communiquer : c'est la conversation que j'aimerais le mieux, car c'est celle qui montrera le plus de confiance. Employez ces grâces qui vous sont si naturelles, et qui ont tant de charmes ; quand on se raccommode, il faut y mettre tous les assaisonnements. »

La reine envoya chercher le lendemain M. de Maurepas. A peine avait-elle achevé ce que je lui avais conseillé de lui dire, ainsi que M. de Maurepas des protestations, que le roi entra par l'intérieur, apparemment averti par son ministre de ce qui allait se passer. « Sire, lui dit M. de Maurepas, vous voyez l'homme le plus heureux, le plus pénétré des bontés de la reine, et qui n'existera dorénavant que pour lui en témoigner sa reconnaissance et pour lui prouver son zèle. »

La reine l'interrompit pour dire au roi qu'en se rapprochant de ce ministre, elle avait eu principalement en vue de lui plaire; ce qui serait, tant qu'elle existerait, le motif de toutes ses actions. Le roi, sans lui répondre, courut à elle, et l'embrassa avec beaucoup de tendresse. M. de Maurepas entama tout de suite quelques affaires, et la reine ne manqua pas de s'occuper de tout autre chose, laissant le roi et son ministre causer ensemble, au lieu de profiter de l'occasion que M. de Maurepas lui fournissait de s'introduire dans l'administration.

Sachant tout ce qui devait se passer, j'allai au lever du roi, sûr d'y trouver M. de Maurepas, qui était en effet dans le cabinet. Mais, au lieu de venir à moi pour m'apprendre comment les choses s'étaient terminées, je vis qu'il tenait la même conduite qu'il avait toujours eue depuis le commencement de ma négociation, c'est-à-dire, de m'éviter: et moi j'eus aussi celle que j'avais toujours tenue, en allant lui dire tout plein de choses indifférentes à l'oreille, pour jouir de son embarras et des regards curieux du roi, qui ne me perdait pas de vue du moment que j'en approchais.

Comme M. de Maurepas ne m'ouvrit pas la bouche sur ce qu'il était assez simple qu'il me dît, je laissai passer toute la journée; et le soir, étant allé souper chez lui, je me mis à table à côté de lui, où je patientai encore quelque temps. Je l'attaquai enfin, en lui disant : *Il faut convenir que vous êtes bien discret; me conterez-vous donc ce qui s'est passé ce matin?* Alors il crut m'apprendre ce que je savais déjà par la reine, hors la dernière circonstance, lorsqu'elle s'était éloignée pendant qu'il parlait d'affaires au roi, me faisant valoir l'attention qu'il avait eue d'entamer une pareille conversation pour l'accoutumer à avoir la reine en tiers. M. de Maurepas n'ajouta rien d'honnête pour moi, ni qui témoignât qu'il me savait gré du service que je lui avais rendu; simplement au fruit, prenant un verre de vin de liqueur : *A votre santé,* me dit-il; *c'est pour vous remercier.* Voilà tout ce que j'en eus, et je m'en contentai facilement; car, en vérité, je ne lui demandais pas davantage.

Des parlements.

La monarchie française ayant résisté par tant de miracles aux différentes secousses, soit extérieures, soit intérieures, qui devaient la détruire, ou tout au moins la démembrer, il fallait qu'elle fût portée au point de splendeur où elle est parvenue par cette longue suite de monarques, à la tête d'une noblesse pauvre, ignorante et brave, dont la guerre était l'unique métier et la seule ressource. L'intérêt de ces monarques, et même celui du royaume, était d'anéantir le gouvernement féodal, les états généraux, le pouvoir des gouverneurs de provinces, des gouverneurs particuliers de ville, assemblage monstrueux de barbarie, d'injustice, de cruauté, de révolte, qui troublait sans cesse l'ordre de la société, et qui s'opposait à tout ce que l'administration tentait pour y établir la justice et la subordination, d'où naissent le calme, l'aisance et le bonheur. Ce grand ouvrage, qui aurait demandé un roi puissant et absolu, n'a pu être que le résultat de plusieurs siècles d'une conduite également suivie et patiente, de la part de monarques arrêtés dans leurs desseins par des pouvoirs égaux au leur, quelquefois supérieurs, et par des guerres étrangères ou civiles qui épuisaient leurs moyens et détournaient leur attention.

L'autorité du sceptre avait fait de grands progrès au commencement du règne de Louis XIII; le cardinal de Richelieu y mit la dernière main. Tout potentat ou tout ministre ternit l'éclat des plus grandes choses lorsqu'il les scelle du sang des citoyens. Toutefois, en détestant la mémoire du cardinal de Richelieu, en plaignant son siècle, on est forcé de convenir que le brillant du siècle de Louis XIV est dû au pouvoir absolu que ce ministre attacha au trône. Il détruisit tous les autres; il réprima les prétentions des parlements, sans pourtant les anéantir. Considéra-t-il ces corps comme les garde-notes de l'État, et l'enregistrement comme une notoriété nécessaire? Voulut-il laisser à la nation le fantôme d'une barrière à la volonté du monarque, dont il ne prévit pas les conséquences? C'est ce qu'il n'est pas aisé de pénétrer. Comment dévoiler le motif d'une conduite contraire à

l'autorité absolue, dans un caractère aussi despote que celui du cardinal de Richelieu ?

On ignore si jamais il y a eu dans la monarchie française aucune convention entre le monarque et les sujets. On n'en trouve nul monument ; et jusqu'à la loi salique, la plus fondamentale du royaume, ce n'est que par tradition et par usage qu'elle est parvenue jusqu'à nous. Les premiers rois francs n'étaient que des chefs proclamés à la pluralité, dont le gouvernement était purement militaire. On ne sait non plus comment l'hérédité, ni la succession au plus proche collatéral s'est établie ; mais elle a toujours subsisté. Les seules sources dans lesquelles on ait à puiser ne sont qu'une longue suite de chartes, d'édits, d'ordonnances que les rois ont donnés, tantôt conjointement avec les états généraux, tantôt de leur propre puissance, tantôt aidés de leur conseil ; actes qui souvent se contredisent, leur teneur dépendant de la position actuelle de ces rois, quelquefois en pleine jouissance de l'autorité, et quelquefois obligés de céder.

De ces variations de situation sont venues la plupart des prérogatives et des prétentions des différents corps du royaume, même de quelques grandes maisons, qui ont profité des circonstances pour obtenir ou s'attribuer des priviléges qu'on leur a contestés dans la suite, le manque de conventions primitives, de lois fondamentales, donnant lieu à toutes sortes d'innovations et de contestations.

Sans entrer dans le détail chronologique des usurpations, on peut avancer hardiment que le parlement, plus que tout autre corps, s'est trouvé dans le cas d'empiéter. Personne n'ignore qu'autrefois les rois rendaient la justice eux-mêmes. Lorsque le royaume s'est agrandi, il leur a été impossible d'y suffire ; ils ont donné commission à des seigneurs de les suppléer. Mais ces seigneurs, dont la plupart ne savaient ni lire ni écrire, se trouvaient très-embarrassés de s'instruire de la peine que la loi infligeait contre les différents délits, et de ce qu'elle prononçait dans les divers cas civils. C'est pourquoi on leur donna des légistes pour leur dire ce que le Code ordonnait d'un fait, soit criminel, soit civil, lorsqu'ils l'avaient constaté. Ces légistes n'avaient aucune voix délibérative, étaient assis sur des bancs inférieurs, et

ne parlaient que lorsqu'ils en étaient requis. Bientôt, pour se rendre nécessaires, ils embrouillèrent les affaires de façon qu'on fût contraint de recourir à eux dans la procédure.

Les guerres ayant épuisé l'épargne, on fit ressource de tout, et l'on imagina de tirer de l'argent de ces légistes, en leur créant des charges de conseillers qu'on leur fit acheter.

Les seigneurs, offusqués par le savoir de ces nouveaux assesseurs, fatigués de l'ennui des détails du barreau, distraits par la guerre, ou par d'autres occupations qui leur convenaient mieux, insensiblement se dispensèrent de siéger, et abandonnèrent la justice aux gens de robe. L'agrandissement du royaume ayant multiplié les causes, on multiplia aussi les juges, auxquels on fit toujours acheter leurs charges. Le royaume s'étant encore augmenté, un seul parlement ne fut plus suffisant; on en créa plusieurs. La population de Paris, et l'abus du droit de *committimus*, ayant surchargé celui de cette capitale, on le soulagea en érigeant de nouveaux tribunaux sous différentes dénominations; et ce n'est que successivement que la justice a pris la forme que nous lui voyons aujourd'hui.

Il était difficile que les parlements, toujours rassemblés, faisant toujours corps, ne prissent pas de la consistance. Dispensateurs de la justice, ils devinrent l'objet des attentions et des ménagements de tous les citoyens, et les dépositaires des archives de la nation.

Celui de Paris, où siégent ordinairement les pairs, où réside leur cour, à ce que prétend ce parlement, se trouva, dans des temps de guerre civile, à même de défendre le trône ou d'attaquer la puissance du monarque, et, dans le temps de minorité, d'adjuger la régence. Seul corps fixe, et légalement rassemblé dans le royaume, c'est à lui qu'eurent toujours recours les opprimés et les ambitieux. Ayant la grande police, il est chargé du maintien du bon ordre. Protecteur du peuple, c'est à lui de défendre ses intérêts, et de faire des représentations au prince en sa faveur: en un mot, quels progrès les parlements n'ont-ils pas faits depuis leur création, qui ne les commettait qu'à rendre la justice? Exemple effrayant pour tout souverain qui souffre dans ses États une compagnie toujours réunie, qui bientôt n'a d'autre

point de vue que son agrandissement, sa puissance; qui en attend l'instant avec patience, le saisit avec sagacité, et qui, se cachant sous le voile de la justice et de la défense de la liberté, est sûre du suffrage et des vœux de la multitude, et de tous ceux qui sont opposés au gouvernement, qui forment toujours le plus grand nombre.

Quel usage les parlements ont-ils fait du point de puissance où ils sont parvenus? Loin de chercher à simplifier la marche de la justice, ils l'ont laissée se surcharger de détours, de formes, dont une seule omise suffit pour faire perdre la cause la meilleure; ils l'ont rendue ruineuse, en souffrant les exactions des avocats, des procureurs; négligence d'autant plus blâmable qu'il ne leur en revient rien, et que la tolérance d'un abus aussi criant ne sert qu'à enrichir des fripons reconnus pour tels, dont l'exemple a enfin entraîné les juges eux-mêmes, qui se sont attribué des épices exorbitantes, et qui ont ouvert l'oreille à l'intérêt et à la corruption. Nul bon droit ne peut rassurer un plaideur, ne peut mettre à l'abri un homme attaqué au criminel. Si sa partie est puissante ou qu'elle ait de la protection, il est condamné. Comment des juges ont-ils souffert qu'on allât les solliciter? comment ont-ils exigé qu'on allât les remercier, quand bien même on a perdu sa cause? La sollicitation n'entraîne-t-elle pas l'idée d'un juge qui peut être gagné? et le remercîment, dans le cas de perte, n'est-il pas une affiche de dureté et d'insolence qu'on ne passerait pas à un tyran?

Si les jugements des parlements sont soumis à la protection ou à la faveur, à plus forte raison doit-on craindre d'avoir des litiges d'intérêt avec aucuns de leurs membres : il faut plus, il faut désirer que son bien ne soit pas à la convenance de quelqu'un d'eux. Combien, dans les provinces, de malheureux possesseurs dépouillés de leurs héritages, par la seule raison qu'il était à la bienséance d'un parlementaire, qui se l'est vu adjugé par un jugement aussi inique que l'action était intentée avec mauvaise foi! Ce qui doit le plus donner à penser sur le compte des gens de robe, c'est qu'il est impossible de trouver un seul huissier qui se charge de leur porter une assignation. Aussi ne se rappelle-t-on pas d'en avoir jamais vu de poursuivis par leurs créan-

ciers, ni qui aient eu leurs biens en direction, quoiqu'il y en ait autant de ruinés que dans les autres états.

On a dit que le parlement était protecteur du peuple, et que c'était à lui à faire des représentations aux rois lorsque, par des impôts onéreux et multipliés, ils surchargent leurs sujets; ce qui est d'autant plus facile, que le prince ne peut légalement les percevoir qu'après l'enregistrement sur les registres de la cour. Loin de mettre en vigueur le plus beau de ses droits, le parlement n'a jamais défendu que faiblement la cause publique, et ses membres se sont toujours laissé gagner par argent, ou par l'espoir de la faveur et des récompenses. Il n'en est pas de même lorsqu'il croit que le prince attente à ses droits, ou qu'il pense que l'instant est arrivé de les étendre ou de prendre part à l'administration. Alors il se montre inflexible, fait remontrances sur remontrances. Composé de gens instruits des faits, des dates, et rompus dans l'art oratoire, il répand des écrits captieusement triomphants, remplis de citations qui lui sont avantageuses, de raisons qui intéressent la liberté de tous les citoyens; il met le public pour lui, et refuse opiniâtrément d'enregister.

Comme rien n'est primitivement écrit en France, rien n'est constaté. La puissance législative, qui, au fait, réside dans la personne du roi, parce qu'il a deux cent mille hommes à ses ordres, a quelquefois ôté le droit de remontrances au parlement; mais le cri public le lui a toujours fait rendre, d'autant que le prince a des formes reçues, quoique violentes, pour se faire obéir. Lorsque le parlement résiste opiniâtrément, après un certain nombre de lettres de jussion, pour enregistrer ses édits, il tient ce qu'on appelle son *lit de justice;* c'est-à-dire qu'il va au parlement accompagné des princes, des pairs et de quelques notables; ces derniers pour lui faire cortége. Là, il fait devant lui rayer des registres les arrêtés contraires à sa volonté, et enregistrer l'édit qu'il désire.

Aussitôt que la séance est finie, le parlement proteste contre la violence, et communément s'en tient là et laisse aller les choses, lorsqu'il ne s'agit que de l'intérêt public. Mais lorsque le sien est compromis, il a recours à des moyens scandaleux et révoltants : il reste chambres assemblées, ce qui signifie que toutes

les chambres convoquées dans la grande s'y occupent d'une seule affaire, et qu'au mépris de leur serment elles cessent de rendre la justice aux particuliers. Pour punir un attentat aussi monstrueux, le roi n'a d'autre moyen que l'exil, qui n'est qu'un plus grand mal encore, puisque ses sujets en souffrent d'autant plus de la prolongation du manque de justice.

Pour obvier à cet inconvénient, quelquefois le roi a chargé un nombre de juges tirés des autres tribunaux, ou d'autres tribunaux eux-mêmes, de suppléer le parlement, et de juger les causes pendantes, de même que celles qui se présentent; mais les avocats et les procureurs n'y veulent pas plaider, refusent aussi quelquefois le service. Le demandeur, certain que la punition ne sera que momentanée, craint de traduire sa partie à un nouveau tribunal, sachant de reste que, si son affaire n'est pas terminée au retour du parlement, le tort d'avoir reconnu d'autres juges sera une raison suffisante pour lui faire perdre son procès. Ce nouveau tribunal, presque inutile, devient lui-même l'objet du mépris et de la plaisanterie du public, et, pour la plupart du temps, des insultes de la populace. L'exil entraîne avec lui un despotisme et une oppression qui révolte tous les cœurs; d'ailleurs les avocats, les procureurs, et cette foule de gens qu'exige et que fait vivre le palais, tiennent à la bourgeoisie, et même au peuple; sans fonctions et sans salaire par l'absence du parlement, cette multitude rentre dans ses familles, y devient souvent à charge, y porte certainement son chagrin; de manière que l'on ne voit de tous côtés que mécontentement, et que l'on n'entend que des plaintes et des propos séditieux.

La cour est d'autant plus embarrassée qu'elle ne peut, en retranchant les plus mutins, rappeler le reste du parlement; ce serait irriter l'incendie, et aller contre le principe que les parlementaires défendent le plus; car en même temps qu'ils conviennent qu'ils tiennent toute leur autorité du roi, qu'ils ne rendent la justice qu'à sa décharge, ils soutiennent l'inamovibilité de leurs charges, accordée par un roi, et qui par conséquent peut être détruite par un autre; ils confondent cette inamovibilité avec le droit de propriété, commun à tout citoyen; et, sans être plus fondés sur cette prétention que sur tant d'autres, ils la colorent

d'assertions spécieuses, l'enveloppent de tant d'éloquence et de citations, qu'ils la rendent intéressante et propre à tout le monde, et se concilient, si ce n'est la totalité des suffrages, du moins assez de voix pour avoir un parti considérable. Que peut faire le monarque dans ces circonstances? Dissimuler, dire publiquement qu'il pardonne, mais en secret traiter avec son parlement, lui céder une partie de ses prétentions pour qu'il reprenne ses fonctions, et, en le rappelant, le rendre plus puissant et plus insolent, tandis qu'il se dégrade lui-même et perd son autorité.

Quoique les scènes que je décris aient été assez fréquentes, il est étonnant qu'elles ne se soient pas plus multipliées encore, par la facilité que les parlementaires remuants ont de causer des fermentations. La compagnie étant chargée de la grande police, chacun de ses membres a le droit de dénoncer tel homme, tel fait, tel ouvrage qu'il juge à propos; il peut de même demander l'assemblée des chambres, et, suspendant ou faisant cesser le cours de la justice, causer autant de mal aux particuliers que de trouble dans l'État.

Les parlements de province ont poussé l'audace tout aussi loin. Par des usurpations ils ont mis les administrateurs dans leur dépendance, et réduit le commandant en chef à la seule partie militaire. Les parlementaires ayant en main la voie du décret, dont ils abusent à leur gré, arme contre laquelle qui que ce soit ne peut trouver d'abri, ils flétrissent à leur volonté, sous le moindre prétexte, quiconque ose leur résister, et le rendent inhabile à tout acte civil, l'obligent à comparaître, à reconnaître leur autorité, ou à avoir recours à celle du roi pour se soustraire à leurs poursuites. Ce moyen laisse toujours les réputations entachées, et constate le pouvoir absolu des souverains, chose devenue insupportable aux yeux des Français.

Les parlements, dont on vient de dévoiler l'esprit et les inconvénients, ont cependant, il en faut convenir, deux grands avantages : le premier, de gêner assez l'autorité du monarque pour l'obliger à des ménagements, à des attentions, à des formes de conduite qui combattent le despotisme et qui arrêtent les ministres. Ce bien, qui en est un véritable lorsque le monarque,

de son côté, restreint les parlements dans les bornes où ils doivent se renfermer, deviendrait la source des plus grands maux, si jamais l'administration était assez faible pour y laisser entrer les parlements; car il ne serait pas difficile de démontrer que l'autorité absolue d'un seul, dans un pays policé, entraînerait moins d'inconvénients que celle d'une compagnie. Mais cette proposition demanderait seule un volume, et n'est qu'accessoire au sujet qu'on s'est proposé de traiter. Pour donner sur cet objet un aperçu général, qu'on considère l'état actuel de l'Europe. La Prusse est certainement l'État le plus puissant, et qui donne la loi à tous les autres. On ne peut nier que Frédéric ne soit le souverain le plus absolu de nos jours. Existe-t-il une seule république qui, de l'état le plus brillant où la porte toujours l'enthousiasme de ses premiers temps, n'ait fait des pas vers la décadence, et qui ne doive finir par l'anéantissement où ne peut manquer de l'entraîner la confusion de la pluralité, excitée par des vues, des haines, des jalousies et des intérêts particuliers, auxquels le bien général est toujours sacrifié? Disons donc avec vérité que, pour que la France soit parfaitement heureuse et bien administrée, il faudrait des parlements qui rendissent plus mesurées les démarches du prince, en même temps qu'un prince qui réprimât les prétentions et les insolences des parlements. Mais le moyen de se flatter que cette balance subsiste lorsqu'il n'existe nul principe, nulle loi écrite qui adjuge les pouvoirs et fixe la ligne de démarcation, et que tout est fondé sur l'opinion et les circonstances? Aussi doit-on s'attendre à des troubles continuels qui auront plus ou moins de durée, suivant les forces du moment qu'aura chacun des deux pouvoirs.

Le second avantage que procurent les parlements, c'est de contenir et d'arrêter le clergé, corps infiniment dangereux, qui joint à tous les inconvénients d'une multitude réunie par le même intérêt, celui d'un pouvoir fondé sur la crédulité et le fanatisme; motifs auxquels on ne peut opposer aucune barrière, et qui ont excité tant de guerres, tant de scènes horribles, tant d'assassinats de rois, et d'événements particuliers qui détruisent journellement l'ordre de la société. Cependant, la société, en s'éclairant, a reconnu avec effroi jusqu'à quel point le clergé a

abusé de la religion : la haine et le mépris pour les ministres ont insensiblement éloigné du culte. Les écrits des philosophes n'ont produit que le déisme, suffisant toutefois pour détruire le pouvoir des prêtres dans l'opinion. Cet échec a donné au gouvernement le courage d'oser attaquer le clergé, lequel a fait la faute de consentir et d'aider même à la destruction des moines, de cette vermine dangereuse dans un État, et trop utile à la propagation du fanatisme, par leur autorité sur la conscience des hommes et leurs déréglements avec les femmes; situation de choses qui doit produire, peut-être de nos jours, l'anéantissement du crédit des prêtres, la réunion à la couronne des biens immenses qu'ils ont extorqués, et la réduction de leur nombre et de leur pouvoir au nécessaire qu'exige une religion, un culte indispensable dans tout État quelconque.

Louis XIV ayant pris les rênes du gouvernement au moment où la France, lassée des guerres civiles qui l'avaient déchirée si longtemps, et dont les dernières étincelles avaient troublé sa minorité, tremblait encore du sang que le cardinal de Richelieu avait fait répandre; Louis XIV, dis-je, se trouva doué du caractère qu'il fallait pour mettre à profit ces dispositions favorables : jaloux de son autorité, fastueux, imposant par sa figure et ses manières, excité par tout ce qui portait le caractère de grandeur, dispensant ses bienfaits avec appareil et assez de choix, sachant donner de l'importance même aux plus petites choses qui émanaient de lui; roi de théâtre, si l'on veut, mais roi qui en savait jouer le rôle, et qui le joua si bien qu'il parvint à faire une telle impression à tous les états, qu'une parole, un regard de lui, suffisaient pour combler les vœux d'un homme, ou lui persuader qu'il était perdu. S'il eut des traverses à essuyer, elles ne vinrent jamais de l'intérieur de son royaume, et ne furent occasionnées que par des guerres malheureuses; si ses derniers instants eurent de l'amertume, ce ne fut que par la perte de sa nombreuse famille, qu'il vit successivement expirer sous ses yeux. Sous un roi si redouté, qui savait si bien être le maître, les parlements tentèrent plusieurs fois de lui résister; mais ils furent toujours réprimés avec hauteur, et même avec dédain.

Louis XIV tint un lit de justice, entre autres, non pas avec

cet appareil qui caractérise une cérémonie auguste, mais en *bottes* et le *fouet à la main,* étant en chemin pour une chasse dans le bois de Vincennes. Il y parla de ce ton foudroyant, si terrible dans la bouche d'un roi tout-puissant.

Louis XV, en montant sur le trône, trouva une cour accoutumée à rendre au maître un culte presque divin. Il jouit, dans les commencements, de l'impression qu'avait faite le feu roi. Cependant, sous la tutelle d'un vieux prêtre qu'il fit premier ministre, on s'aperçut promptement qu'il n'avait aucune des qualités nécessaires à un roi. Le cardinal de Fleury gouverna avec assez de sagesse; mais, dépositaire de la souveraine puissance, il mit dans ses démarches la timidité d'un homme qui n'a qu'une autorité précaire, et qui craint de la perdre. Son administration fut longue, et sous son ministère les parlements se réveillèrent. Il y eut des remontrances, des lits de justice, des chambres assemblées, des exils, des rappels, où les parlements acquirent des droits, des exemples à citer, et de l'insolence, tandis que le roi perdit de la considération et de l'autorité.

Cependant, le courtisan et la noblesse asservie, le peuple, qui n'est instruit qu'imparfaitement et à la longue, continuait de témoigner soumission, respect, attachement pour le prince. Après la mort du cardinal de Fleury, les maîtresses, en changeant les intrigues de la cour, n'altérèrent point ces sentiments. Quoique madame de Châteauroux se fût déplacée en allant joindre le roi à l'armée pendant la campagne de 1744, et lui eût fait tenir une conduite plus déplacée encore, cela n'empêcha pas que toute la France ne fût ivre de joie, en voyant revenir ce prince de la maladie qui l'avait conduit aux portes du tombeau. Il en reçut les témoignages les plus authentiques; on le qualifia du titre de *Bien-aimé*. Et pourtant la façon indécente dont il avait vécu avec madame de Châteauroux, à la face de ses troupes; l'indignité avec laquelle il l'avait chassée, croyant qu'il allait mourir; la faiblesse avec laquelle il l'avait rappelée après son rétablissement, firent une forte impression sur les esprits, et donnèrent lieu à des propos que l'on tint assez haut pour la première fois. Madame de Pompadour, bourgeoise enlevée publiquement à son mari pour devenir arbitre du souverain pouvoir, acheva de faire lever le

masque et de donner carrière à la licence. Propos, vers, chansons, libelles, tout fut mis en usage pour peindre cet événement des couleurs dont il était susceptible, et pour avilir le maître, qui bientôt tomba dans le mépris, avant-coureur certain du trouble de tous les États.

Les femmes surtout se firent remarquer par leur acharnement: les femmes, cette moitié de la société à laquelle il n'y a été adjugé aucune part, aucun droit pour sa conduite ni sa législation; qu'on y a renfermées dans les devoirs de la retenue, de la modestie, et du gouvernement intérieur des ménages, et qui cependant y décident souverainement de tout; arbitres d'autant plus dangereux que, n'étant chargées de rien, elles ne sont responsables d'aucun événement, et que, ne courant nul risque, leurs goûts, leurs passions, leurs caprices, et surtout leur amour-propre, sont les seuls motifs qui les décident; toujours certaines de réussir par l'ascendant invincible qu'elles ont sur les hommes, qu'elles font agir à leur gré; ne se montrant à découvert que lorsque les circonstances peuvent flatter leur vanité; poursuivant d'autant plus les maîtresses des rois, qu'en même temps qu'elles posent pour principe que c'est le rôle le plus avilissant qu'une femme puisse jouer, une secrète jalousie les rend implacables contre celle qui obtient la préférence.

Elles ne mirent plus de bornes à leur indignation, à leurs cris, lorsque, deux ans après la mort de madame de Pompadour, elles virent sa place remplie par la bâtarde d'un moine et d'une cuisinière, tirée d'un mauvais lieu par un escroc nommé du Barry, qui, sous le nom de Lange ou de mademoiselle Vaubernier, l'entretenait et la vendait à qui voulait bien la payer. Ce fut aux genoux d'une telle maîtresse que le roi mit son sceptre, et qu'il acheva de se couvrir d'opprobre et de mépris.

Sous cette nouvelle souveraine, la cour changea de face. Tout ce qui faisait profession d'honnêteté, de principes de décence, fut accablé par la délation, la licence, l'intrigue, la vénalité; et cette créature, qu'on qualifia du titre de comtesse du Barry, attira à sa suite une foule de gens sans mœurs, d'espions et de fripons en tout genre, qui s'emparèrent de Versailles. La partie corrompue des courtisans se mit à leur tête, tandis que les hon-

nêtes gens se tournèrent du côté du duc de Choiseul, qui fut leur chef.

Ce ministre, jouissant de la confiance du roi, de l'autorité, de la considération qu'elle donne, avait vu avec inquiétude l'arrivée de madame du Barry. Le roi, qui lui parlait de tout, ne lui dit pas un mot de cette nouvelle maîtresse, qui, dans les commencements, se tenait cachée. Par hauteur, ou bien plutôt par timidité, le duc de Choiseul, au lieu de représenter à son maître le tort qu'il pouvait faire à sa réputation, et peut-être à sa santé, en s'attachant à un tel objet, laissa cette passion germer, et parut mépriser les intrigues qui tendaient à faire présenter madame du Barry, à la rendre maîtresse en titre; démarche qui tendait plus à sa ruine personnelle qu'à l'agrandissement de cette femme. Il se refusa à toutes les tentatives qu'elle fit pour se rallier à lui, et se conduisit d'abord avec une sorte de timidité, comme on l'a déjà dit, mais avec cette noblesse qui a toujours fait le fond de son caractère. Cette noblesse se changea en imprudence, pour ne rien dire de plus, lorsque le roi mit le comble à sa honte en faisant présenter madame du Barry. Les femmes, qui ont toujours eu trop de pouvoir sur M. de Choiseul, prirent le dessus; les propos et l'indignation furent poussés à l'excès, et le roi vit braver sa nouvelle maîtresse jusque dans sa cour et sous ses yeux, par le parti du ministre. Une telle conduite ne pouvait manquer de produire la disgrâce de M. de Choiseul. Cependant elle ne fut qu'un des motifs dont se servirent les différents intérêts qui tendaient tous à sa chute, et qu'il est nécessaire de dévoiler, pour en revenir aux parlements.

Le duc d'Aiguillon, dans sa jeunesse, avait servi à la tête d'un régiment d'infanterie, dans la guerre contre le roi de Sardaigne. A la paix, suivant son inclination, qui le portait aux affaires, au lieu de se livrer à la société, aux femmes, pour lesquelles cependant il avait beaucoup de goût, à la vie de Paris, si séduisante pour un jeune homme, il chercha à être employé, et le fut en Bretagne, dont on lui donna le commandement. Il dénota bientôt un caractère entier, ambitieux, méchant, et surtout vindicatif. La guerre s'étant de nouveau rallumée, les Anglais tentèrent une descente en Bretagne, à Saint-Cast. M. d'Aiguillon, averti à

temps de cette irruption, s'y porta ; mais, au lieu de se mettre à la tête des troupes, il monta dans un moulin, d'où il vit l'action, et les Anglais repoussés. M. de la Chalotais, procureur général du parlement de Rennes, eut l'imprudence de mander dans une lettre : *Notre commandant a vu l'action, d'un moulin, où il s'est couvert de farine, en guise de lauriers.* Cela revint à M. d'Aiguillon, qui, dès cet instant, jura la perte de M. de la Chalotais, et il ne fut plus occupé que d'en trouver l'occasion. Elle se présenta, ou il la fit naître, en taxant M. de la Chalotais de sédition et de faits graves, lors de la fermentation qu'il excita lui-même en Bretagne, en attentant aux priviléges de cette province, et par la manière dure et injuste dont il l'administrait. Au moyen d'une de ces lettres de cachet si communes sous le règne du feu roi, M. de la Chalotais fut mis en prison dans un château, et l'on nomma une commission pour le juger. Soit qu'on ne pût trouver de quoi le condamner, ou que le cri public en ait imposé à la commission, l'exil et la perte de sa charge furent pour lui la fin de cette affaire.

La haine qu'elle attira à M. d'Aiguillon fit qu'on ne mit nulles bornes aux propos sur son compte. Il fut accusé de tout, même de subornation des témoins, de poison, de meurtre. Les choses allèrent si loin qu'il se crut obligé de venir à Versailles solliciter qu'on lui fît son procès. M. de Choiseul, jouissant encore de tout le crédit, empêcha qu'il n'obtînt sa demande, non pas par intérêt pour lui, car ils étaient déjà très-mal ensemble ; mais pour ne pas traduire en jugement et divulguer les ordres du roi, que M. d'Aiguillon aurait été obligé de produire pour sa justification.

Les propos n'ayant point discontinué, M. d'Aiguillon revint à la charge ; et, trouvant M. de Choiseul au moment du discrédit, aidé par le chancelier de Maupeou, il obtint que le parlement instruirait son affaire. Le roi voulut que ce fût en sa présence, et le parlement vint tenir ses séances à Versailles. Il n'y en eut que deux, après lesquelles le roi ordonna que cette affaire n'allât pas plus loin, et défendit qu'on l'instruisît davantage. Le parlement fut enivré de joie de juger un grand seigneur, le roi le présidant, et affectant de laisser une grande liberté dans les

suffrages et de se ranger de tel ou de tel avis, en nommant le conseiller qui l'avait ouvert; comédie qui tournera toujours la tête à tous gens du second ordre, qui croient par là jouer un grand rôle. Le parlement, outré contre M. d'Aiguillon, qui l'avait offensé en attaquant la personne d'un magistrat, blessé qu'on arrêtât le cours de la justice et qu'on fît cesser si promptement une scène qui flattait son orgueil, animé d'ailleurs par plusieurs autres objets, fit un arrêté par lequel il déclara M. d'Aiguillon entaché dans sa réputation, et, comme tel, ne pouvant siéger dans sa qualité de pair, jusqu'à parfait jugement.

Le chancelier de Maupeou, issu d'une famille de robe peu renommée pour la probité, n'avait point démenti le sang dont il était sorti. Parvenu à être premier président du parlement de Paris, M. de Choiseul l'avait choisi pour le faire chancelier [1], malgré tous les avis qu'on lui donna qu'il ne tarderait pas à se repentir du choix qu'il faisait, tant pour les affaires que pour lui-même, élevant un homme sans principes, capable de tout, et qui deviendrait bientôt son plus mortel ennemi. L'événement ne tarda pas à justifier la prédiction. M. de Maupeou ayant tout à craindre du parlement, qui formait le dessein de l'attaquer et de dénoncer sa gestion de premier président, qui en effet n'était pas sans tache ni sans reproche; M. de Maupeou, dis-je, se dé-

[1] Lorsque j'ai écrit ceci (en 1774), j'étais dans la commune opinion que c'était le duc de Choiseul qui, de son propre mouvement, avait porté le roi à faire M. de Maupeou chancelier. J'ai su depuis, par M. de Calonne, contrôleur général, qui le tenait de M. de Choiseul lui-même, que M. le Dauphin étant mort, le roi, plus par bienséance que par affliction, s'était enfermé, sans vouloir parler à personne; que cependant le duc de Choiseul lui ayant écrit pour lui demander à le voir, il le lui avait permis, et que, s'exprimant avec franchise, il lui avait avoué que la perte de son fils affectait peu son cœur; qu'il le regrettait cependant beaucoup, par la peur qu'en avaient les parlements, qui désormais n'ayant plus de frein ne pourraient plus être contenus. M. de Choiseul répondit que la première chose à faire était de se débarrasser du vieux vice-chancelier de Maupeou, homme de toute incapacité, et dont on ne pouvait tirer aucun parti; il ajouta que, si S. M. le voulait, il lui apporterait une liste où il comprendrait les gens les plus capables de remplir une telle place, parmi lesquels elle pourrait choisir. Le roi y ayant consenti, M. de Choiseul revint, à quelques jours de là, avec une liste dans laquelle il n'avait point compris M de Maupeou, fils du vice-chancelier, alors premier président du parlement de Paris. Le roi la prit, et, la lisant avec attention, il trouvait toujours une raison d'exclusion à chaque nouveau nom qui se présentait. M. de Choiseul, courtisan adroit, et connaissant son maître, jugea qu'il désirait M. de Maupeou pour chancelier. Quoiqu'il sentît tous les inconvénients d'un pareil choix, pour soutenir la réputation de son crédit, il voulut avoir l'air de l'avoir fait; en conséquence, quoiqu'à contre-cœur, il se hâta de le proposer, et le roi l'accepta. (*Note écrite en* 1787.)

clara ouvertement contre M. de Choiseul, se rallia à M. d'Aiguillon et à madame du Barry, laquelle, trouvant tout accès fermé auprès de M. de Choiseul, s'était totalement livrée à M. d'Aiguillon, qui la gouvernait.

M. de Choiseul, soit principe, soit politique, tenait au parlement, et y avait un grand crédit. On le taxe d'avoir achevé de le corrompre, en y répandant beaucoup d'argent, pour y faire enregistrer cette foule d'édits dont on a accablé le royaume, afin de soutenir la décadence des finances, épuisées par les guerres et les déprédations du règne de Louis XV. Attaquer le parlement, c'était donc attaquer M. de Choiseul, qui ne pouvait manquer d'embrasser sa défense, et par là donner matière à le noircir aux yeux du roi, fatigué de l'éternelle résistance de cette compagnie, ainsi que de l'audace et même de l'insolence avec laquelle elle s'opposait à ses volontés. Cette raison seule aurait suffi pour déterminer M. de Maupeou et M. d'Aiguillon; mais ils avaient encore des motifs plus puissants : le premier craignait d'être mis en cause; la réputation du second, assez terne, et la possibilité de renouveler son procès au premier moment favorable; en voilà plus qu'il n'en fallait pour que l'un et l'autre poussassent les choses aussi loin qu'elles pouvaient aller. Cela est d'autant plus démontré, que M. de Choiseul était déjà exilé à Chanteloup lorsque l'édit qui occasionna la catastrophe du parlement parut.

Par cet édit, qui fut donné le 7 décembre 1770, le roi détruisait tout le pouvoir actuel de cette compagnie, mettait une barrière à celui qu'elle pouvait encore usurper, et le restreignait presque aux seules fonctions de rendre la justice. Si M. de Maupeou, auteur de l'édit, a, dès les premiers instants, prévu toutes les suites et les conséquences d'une pareille démarche, on ne peut disconvenir que ce projet ne soit un des plus vastes et des plus hardis qu'un ministre ait pu concevoir, et dont les principes, quoique attaquables, peuvent être défendus. Mais la suite des événements, la lenteur et l'incertitude des partis dans les différentes circonstances, ont prouvé de reste que M. de Maupeou, enivré du crédit où il était parvenu, n'étant arrêté par aucune considération, s'y est engagé légèrement, et n'a écouté que la haine, la vengeance, sa sûreté, et surtout son ambition, espé-

rant envahir toute l'autorité, en rendant despote un vieux roi plongé dans la crapule, fatigué de la moindre affaire, les laissant toutes diriger à ses ministres, et révolté de celles que lui donnait la résistance des parlements.

M. de Maupeou trouvait d'autant plus de facilité à tout oser, à tout entreprendre, que M. d'Aiguillon, homme d'un caractère plus suivi, plus profond, n'ayant encore aucune prépondérance marquée, s'élevait sourdement sous son ombre, et par conséquent lui était intimement lié, et tout à sa dévotion. Par son secours, M. de Maupeou était bien sûr de disposer du roi à sa volonté, M. d'Aiguillon ayant entièrement captivé madame du Barry par un moyen infaillible avec les femmes : on m'entend.

L'édit dont on vient de parler fera toujours une époque trop mémorable en France pour qu'il soit besoin de détailler sa teneur, qui sera notée dans tous les fastes de la nation. Il causa la plus grande fermentation : tout ce qui était parlementaire et tout ce qui tenait au parlement s'éleva contre les amis de M. de Choiseul, ou, pour parler le langage du temps, le parti Choiseul jeta les hauts cris; les femmes, qui s'étaient rendues célèbres en résistant ouvertement, en avilissant madame du Barry, ne manquèrent pas une si belle occasion de se faire le soutien de ce qu'elles appelaient les *constitutions fondamentales de l'État.* Dans les conversations, dans les soupers, on ne parlait d'autre chose; et ces assemblées de société et de plaisirs étaient devenues de petits états généraux, où les femmes, transformées en législateurs, débitaient des maximes de droit public, des citations historiques, établissaient des principes, avec l'assertion et l'audace que leur donne le désir de dominer et de se faire remarquer, désir encore échauffé par l'importance de la matière et sa célébrité.

Les princes prirent différents partis. M. le duc d'Orléans, toujours ferme dans les premiers instants, se déclara pour le parlement, excité par madame de Montesson, qui avait des liaisons d'estime et d'amitié avec des parlementaires. M. le duc de Chartres suivit l'opinion de son père, qui était aussi la sienne propre. M. le comte de Clermont, vieux, abruti dans la crapule, sembla se

réveiller pour embrasser ce qu'on qualifiait la bonne cause, c'est-à-dire, la défense du parlement. M. le prince de Condé, d'après son caractère, ménagea principalement la cour, sans se détacher des autres princes; il espéra jouer le rôle de médiateur, et gagner le crédit, en tenant à chaque parti les propos qu'il savait lui convenir; mais, maladroit, il se perdit de tous les côtés. M. le duc de Bourbon était encore trop jeune pour faire aucune impression. M. le prince de Conti [1], qui, dans sa jeunesse, avait étudié pour être roi de Pologne, et qui n'était parvenu, dans sa studieuse retraite, qu'à être tyran de l'Ile-Adam, et par ses lectures qu'à une nomenclature de mots techniques dont il surchargeait sa conversation, était depuis longtemps brouillé avec la cour, où il n'allait pas. Il n'eut garde de ne se pas faire l'âme du parti de l'opposition : il n'en avait pas d'autre à prendre pour être cité; et le reste de femmes qu'il tenait à sa pension, ainsi que celles à qui il donnait du thé le dimanche, l'appelèrent le défenseur de la patrie. M. le comte de la Marche se détacha des princes pour se ranger du parti de la cour. Afin de justifier son opinion, il tenait un propos assez sensé : il disait que, *lorsqu'on n'a pas cent mille hommes à faire marcher, il ne faut pas résister aux volontés du roi*. Mais la façon vile dont il faisait sa cour à madame du Barry, et les avantages qu'il a retirés de sa démarche, en faisant voir le vrai motif de sa conduite, n'ont servi qu'à confirmer le mépris dans lequel il vivait depuis longtemps. La plus grande partie des pairs suivit le parti de la cour. Une quinzaine tint avec l'opposition, et le public ne s'occupa plus que des conjonctures présentes.

On se doute bien que le parlement combattit de tout son pouvoir un édit qui lui était si contraire. Sans entrer dans un détail exact et suivi de tout ce qui se passa à ce sujet, on se contentera de dire qu'il y eut remontrances sur remontrances, où toute l'éloquence, la force et les citations furent épuisées. La cour étant demeurée inébranlable, elle fut obligée d'en venir à un lit

[1] M. le prince de Conti, dans le sein de la vie dissipée de Paris, conçut la chimère d'être roi de Pologne. Pour s'en rendre capable, et pour fuir ses créanciers, il se renferma à l'Ile-Adam avec mademoiselle Darti et quelques complaisants. Il y passa plusieurs années dans la retraite et la lecture. Il en sortit ensuite pour rentrer dans le monde, et le scandaliser du sérail de filles qu'il entretenait.

de justice, où, malgré l'opposition du parlement, celle des princes et de ce qu'on appelait les bons pairs, ainsi que de quelques-uns de ceux à qui leurs charges donnaient voix et séance, l'édit fut enregistré d'autorité. L'opération consommée, le parlement, selon son usage, employa ses formes ordinaires, et protesta. Mais, vu la gravité de la circonstance, il employa ses dernières et ses plus fortes armes, qui lui avaient toujours réussi jusque-là : il resta chambres assemblées, c'est-à-dire, ainsi qu'on l'a déjà expliqué ci-devant, qu'il refusa de rendre la justice.

Ce fut à cette époque que M. le prince de Condé crut que le moment était arrivé de jouer un grand rôle et de s'emparer du crédit, en se mettant entre la cour et le parlement, en déterminant ce dernier à reprendre ses fonctions. Pour y parvenir, il flatta les magistrats de faire relâcher le roi sur quelques articles de son édit, auxquels il leur était impossible de souscrire.

Soit que M. le prince de Condé se fût trop avancé, soit que le chancelier sentît toute la prépondérance que ce prince allait acquérir si on lui avait l'obligation du raccommodement, peu de jours après que la justice eut repris son cours ordinaire, il parut un édit foudroyant pour le parlement, où le roi parlait en maître qui voulait être obéi, et où il était articulé : *Sans avoir égard aux espérances qu'ont pu donner ceux qui se sont ingérés de se mêler de cette affaire sans y avoir été autorisés.*

Cet édit produisit l'effet auquel on devait s'attendre, c'est-à-dire que M. le prince de Condé reçut ce qu'on appelle *un soufflet*, et que le parlement, plus furieux que jamais, arrêta des remontrances, et se constitua de nouveau chambres assemblées.

Par cette démarche, les choses en étaient venues à un point qu'il fallait un parti décisif. L'incertitude et la lenteur de la cour à prendre ce parti démontrèrent, de reste, qu'elle s'était engagée légèrement, et qu'en commençant cette grande affaire on n'avait pas prévu où elle pouvait aller, ni les déterminations les plus convenables dans les différents cas. Exiler simplement le parlement pour le faire revenir, était un moyen usé qui n'aboutissait à rien, et que les ministres admettent pour avoir le temps de sacrifier la gloire et l'autorité du roi avec quelques ménagements, et se donner l'air de céder à l'intérêt, aux cris du public

qui s'ennuie bientôt de la durée des troubles, et de voir ses affaires en souffrance. Mais dans la circonstance présente, c'était l'intérêt et la sûreté du chancelier et de M. d'Aiguillon qui étaient compromis. Il fallait, ou que ces deux personnages succombassent, ou que le parlement fût anéanti. En détruisant cette compagnie, il était nécessaire de lui en substituer une autre, et c'était là le difficile. Vainement avait-on essayé par argent et par promesse de détacher quelque membre du parlement; s'il y en eut d'ébranlés par la cupidité, la certitude du déshonneur les retint.

M. de Maupeou, embarrassé, était au moment de voir manquer sa machine, lorsque M. de Boyne [1] vint à son secours, et trouva le moyen de déterminer le grand conseil à remplacer le parlement. Mais comme ce tribunal n'avait pas assez de magistrats pour remplir le nombre de ceux qu'il faut pour compléter un parlement, tout ce qui voulut des places vacantes fut accepté : ignorance dans la jurisprudence, extraction vile, flétrissure dans la réputation, ne furent point des raisons d'exclusion. On ne pouvait guère se flatter de trouver une autre espèce d'hommes, puisqu'il s'agissait de se dévouer au mépris, à la haine publique, en siégeant à la place de juges qui, dans la commune opinion, succombaient sous l'oppression. Le clergé, triomphant de voir enfin son ennemi abattu, travailla aussi de tout son pouvoir pour faciliter les moyens au chancelier; l'archevêque de Paris surtout se distingua en déterminant plusieurs de ses chanoines à prendre des places de conseillers.

Tout étant arrangé, la cour, non-seulement ne fit aucune réponse aux remontrances du parlement, mais elle reçut encore très-mal les députations qui étaient chargées de les porter. Elle donna des lettres de jussion pour reprendre le service, à trois époques différentes, laissant, entre chacune de ces époques, l'intervalle prescrit par les formes : tout fut inutile; le parlement se montra aussi inébranlable que la cour, qui se résolut enfin de frapper le grand coup qu'elle avait préparé avec tant de peine. La même nuit, les mousquetaires gris et noirs, communément

[1] M. de Boyne, d'abord intendant, ensuite ministre de la marine.

chargés de ce détail, furent porter à chacun des membres du parlement une lettre de cachet qui les informait de leur exil, et du lieu où ils devaient se rendre jusqu'à nouvel ordre. Le plus grand nombre fut envoyé dans ses terres; mais ceux qui s'étaient montrés les plus mutins, et qui avaient échauffé les autres, furent relégués aux extrémités du royaume, dans des endroits isolés, d'un séjour désagréable et de peu de ressource.

Paris, qui par ses cris avait poussé le parlement à une résistance outrée, se déchaîna contre cet acte d'autorité. Ce fut bien autre chose lorsque, peu de jours après, on vit le parlement, la cour des aides et le grand conseil cassés juridiquement, et un nouveau parlement créé des débris du grand conseil, et de l'espèce d'hommes qu'on a citée plus haut. Toutes les têtes se tournèrent, et l'on entendait, jusque dans les rues, crier à l'injustice, à la tyrannie. Les femmes se distinguèrent surtout. Selon elles, la monarchie allait s'écrouler; elles ne parlaient des parlements que comme des victimes qu'on égorgeait sur l'autel du despotisme, se plaignant peut-être moins de la suppression de leurs charges, qu'on offrait de leur rembourser, que de l'exil, surtout de ceux confinés dans des lieux désagréables.

Cette révolte parmi des femmes tenant au parlement, ou même indifférentes, eût peut-être été tolérable; mais que des mères, des sœurs, des femmes, des filles de militaires s'exagérassent les choses à ce point, c'était véritablement une folie ridicule, insoutenable. Toutes ces femmes, accoutumées à voir ce qu'elles ont de plus cher sacrifier, au bien et à la défense de l'État, fortune et santé, éprouver les rigueurs des saisons, la plupart du temps se priver des besoins de première nécessité, compromettre sans cesse existence et réputation, se soumettre à l'obéissance la plus aveugle et à la perte de son état, selon la simple volonté du maître; ces femmes, dis-je, étaient celles dont la voix se faisait le plus entendre pour la défense de gens qui, quelques années auparavant, avaient fait conduire un militaire [1] sur l'échafaud, un bâillon dans la bouche, sans vouloir articuler un seul mot de l'instruction de son procès, un seul des griefs qui

[1] M. de Lally.

l'avaient fait condamner. Ces mêmes femmes avaient vu un autre parlement, dans ses écrits, qualifier les troupes de *soldatesque insolente*, et porter l'audace et l'indécence jusqu'à décréter un commandant de province [1]. Des exemples d'un tel aveuglement portent à faire des réflexions effrayantes sur les excès dans lesquels entraîne l'esprit de parti, surtout dans les femmes.

Le peuple et le bourgeois, quoique mécontents, y mettaient moins de chaleur : voyant le parlement victime de ses prétentions particulières, ils ne le défendirent point comme s'il l'eût été du bien public. Cependant la cour parut craindre les révoltes; et, par des précautions assez déplacées, on mit des postes du guet au Palais et le long des rues par où passa le chancelier et son cortége, lorsqu'il fut installer le nouveau parlement.

Les princes et les bons pairs ne voulurent point reconnaître ces nouveaux magistrats, ni siéger parmi eux. M. de Maupeou, armé du sceptre de fer, excité peut-être par le caractère dur et despote de M. d'Aiguillon, voulait qu'on exilât les princes, les bons pairs, et ceux à qui le lit de justice avait donné séance et voix, et qui avaient opiné contre ses desseins. On assure même que plusieurs lettres de cachet étaient déjà signées; mais M. de Soubise et M. Bertin s'élevèrent contre cet avis dans le conseil, et furent appuyés par le roi, qui ne put consentir à dévaster sa cour, en éloignant les princes et la plupart de ceux qui y possédaient les premiers rangs.

La proscription des parlements s'étendit dans les provinces. On les cassa presque tous; on leur substitua des tribunaux sous la dénomination de *conseils supérieurs*, composés d'assesseurs d'une assez mince étoffe, quoique supérieure cependant à celle qui composait le parlement de Paris. Ils étaient présidés pour la plupart par l'intendant de la province.

Peu de temps après cette révolution, il parut un édit par lequel le roi déclarait que, son intention étant de rembourser les charges de judicature, il indiquait le lieu où devaient se faire ces remboursements. Un très-petit nombre s'y présenta : plusieurs motifs déterminèrent à cette conduite; l'animosité des esprits, la

[1] M. le duc de Fitz-James, commandant en Languedoc.

honte de se détacher de sa compagnie, l'espoir que cet orage n'aurait qu'un temps, et surtout le mauvais état des finances, qui, au lieu d'argent comptant, faisant donner des contrats à quatre pour cent, effets peut-être encore plus mauvais que tous ceux qui étaient sur le roi, et qui avaient perdu toute confiance.

Pendant les quatre années que les choses subsistèrent au point où M. de Maupeou les avait mises, il se passa plusieurs scandales dans le nouveau parlement, objet continuel du mépris et des brocards du plus grand nombre. Ceux qui s'étaient déclarés pour n'y vouloir pas siéger voyaient sans cesse le glaive suspendu sur leur tête; il ne fallait que quelques convocations de pairs, quelques lits de justice, pour les mettre dans le cas du refus, de la désobéissance, et par conséquent de l'exil. D'un autre côté, le chancelier et M. d'Aiguillon, arrêtés par la résistance que le roi avait montrée pour de nouvelles proscriptions, évitaient avec soin tout ce qui pouvait pousser à bout le parti de l'opposition. M. d'Aiguillon étant parvenu au ministère, se brouilla, ainsi que cela devait être, avec le chancelier : et le chancelier, isolé, d'un caractère propre à jouer différents rôles, voulut, mais inutilement, rechercher tout le monde; dans la société, chacun soutint avec acharnement la cause qu'il avait embrassée, et l'esprit de parti s'en empara tellement, qu'on le retrouvait non-seulement sur le fait du parlement, mais jusque dans les plus petites choses.

Un catafalque eut lieu. L'usage est que le parlement y assiste en corps, et soit salué en cérémonie par les princes qui mènent le deuil. M. le duc d'Orléans fut nommé pour s'y trouver : ce prince était entièrement déclaré pour l'ancien parlement, et ne voulait pas reconnaître le nouveau. Le saluer dans cette cérémonie, c'était le reconnaître. Également pressé par madame de Montesson de persister dans sa conduite, et par M. d'Aiguillon de se conformer aux volontés du roi; d'ailleurs livré aux conseils de M. de Belle-Isle, l'un des intendants de ses finances, son chancelier depuis, violemment soupçonné d'être gagné par la cour; M. le duc d'Orléans, dis-je, toujours ferme lorsque l'occasion était éloignée, montra son incertitude ordinaire au moment de prendre un parti; et, voulant tout concilier, il fit une

de ces démarches qui mécontentent également les deux partis : il écrivit une lettre au roi, qui, pleine de phrases à double entente, donna prise contre lui à la cour et à la ville, et ne fit qu'aigrir les esprits de part et d'autre.

Les choses subsistèrent sur ce pied jusqu'à la mort de Louis XV. Un nouveau règne ranima les espérances ; le choix que fit Louis XVI de M. de Maurepas pour être son conseil les augmenta. Ce ministre, éloigné des affaires depuis vingt-cinq ans, y fut rappelé ; les uns disent par les intrigues de M. d'Aiguillon ; les autres, par Mesdames, qui l'indiquèrent à un jeune roi et à une jeune reine, très-embarrassés de la place où ils se trouvaient, et qui prirent le premier qu'on leur indiqua.

M. de Maurepas, instruit à fond des affaires du parlement, qu'il avait souvent maniées pendant son ministère, attaché à cette compagnie, s'occupa dès les premiers instants de son rappel. La première besogne était de changer les ministres actuels, trop décriés pour pouvoir rester en place. Il fallait principalement se défaire du chancelier de Maupeou. Au bout de quelque temps on l'exila, et M. de Miroménil fut fait garde des sceaux suppléant le chancelier. M. d'Aiguillon, en horreur à tout le monde, haï du roi et de la reine, qu'il avait bravés sous le règne précédent, évita l'exil par la protection de M. de Maurepas, son oncle, mais fut contraint de demander à se retirer. Le comte de Muy eut le département de la guerre, et M. de Vergennes celui des affaires étrangères. On chassa M. de Boyne ; M. Turgot eut la marine, mais il n'y resta qu'un instant, et passa au contrôle général, qu'on ôta à l'abbé Terray. On peut dire de lui, en passant, que son administration fut aussi dure que pleine de mauvaise foi ; mais que la France fut heureuse de rencontrer un homme de ce caractère dans les circonstances où elle se trouvait, pour envisager de sang-froid tout le mal utile et nécessaire qu'il avait à faire et qu'il fit pendant son ministère. Les financiers le regrettèrent, et prétendirent que c'était un homme qui avait des vues aussi grandes que justes. M. de Sartines fut mis à la marine. Les seuls qui restèrent en place furent MM. Bertin et de la Vrillière ; le premier, homme médiocre et paresseux ; le second, si avili, si

noté d'infamie, qu'on ne pardonna pas à M. de Maurepas la faiblesse de ne le pas chasser ignominieusement, quoique son beau-frère.

Ce changement fait dans le ministère, M. de Maurepas ne songea plus qu'à rappeler les anciens magistrats. Ils eurent ordre de revenir de leur exil, et de se trouver à jour nommé à Paris. La joie fut universelle parmi le peuple, et se manifesta indécemment comme à l'ordinaire; on insulta le parlement qui allait être destitué; on tira des pétards pendant la nuit; on brûla M. de Maupeou, représenté par une figure de paille habillée en simare; on pendit l'abbé Terray, qui était une autre grande figure vêtue en abbé; enfin, la police fut obligée de s'en mêler, et les scandales cessèrent.

Le roi tint un lit de justice, où il déclara aux princes et aux pairs qu'il avait résolu de rappeler l'ancien parlement et de faire un grand conseil du nouveau. Ensuite il fit entrer l'ancien parlement, qui attendait dans la chambre de Saint-Louis : il le rétablit dans ses fonctions, et, sans récriminer sur le passé, il parla avec fermeté sur le zèle et l'obéissance qu'il attendait à l'avenir. M. de Miroménil lut un édit où plusieurs articles regardaient la circonstance présente; ceux de police disaient en substance que l'assemblée des chambres ne pourrait plus avoir lieu que hors des heures du service ordinaire, et qu'elles ne seraient convoquées que sur la permission du premier président, avec la liberté toutefois, en cas de refus du premier président, de faire juger sa demande par la grand'chambre, qui déciderait définitivement. A l'égard des remontrances, le roi en confirmait le droit, enjoignant en même temps d'enregistrer, si sa majesté ne trouvait pas les raisons assez fortes pour changer quelque chose à ses édits, déclarations ou ordonnances, avec expresse défense de mettre aucun empêchement à l'exécution de ses volontés; laissant cependant le droit au parlement de faire d'itératives remontrances. Le roi défendait de plus la cessation de service, et de donner des démissions en corps sous peine de forfaiture, laquelle le roi jugerait tenant sa cour plénière, en appelant les princes de son sang, le chancelier et garde des sceaux de France, les pairs de France,

les gens de son conseil, et les autres grands et notables personnages qui, par leurs charges ou dignités, ont entrée et séance au lit de justice.

Quoique ce qu'on vient de rapporter ne fût guère du goût du parlement, et qu'en toute autre circonstance cela seul eût suffi pour lui faire prendre feu et le porter aux dernières extrémités, la situation des choses lui fit dissimuler et même demander l'enregistrement de l'édit. Dans les différents discours que les magistrats prononcèrent pendant le lit de justice, avec des phrases entortillées, ils se représentèrent comme des victimes de l'atteinte qu'on avait portée aux lois. Jamais ils ne remercièrent le roi de les avoir rappelés; ils le louèrent seulement de les avoir rendus au cri de la nation : ils eurent l'audace de mettre en avant l'inamovibilité de leurs charges; opinion qui, en effet, gagnait de la force par leur retour, si tant est qu'une prétention que n'admet aucune loi primitive, et qui n'est fondée que sur la volonté d'un roi, puisse être démontrée et acquérir des droits par des exemples.

Enfin, ce parlement qui avait occasionné tant de cris, dont le retour était si désiré, fut rétabli. Le contentement du public ne fut point proportionné à l'envie qu'on avait montrée de le ravoir. En général, il est dans l'humanité d'exagérer le prix de ce qu'on souhaite; et, dans cette circonstance, la haine contre le gouvernement, la cause de plusieurs particuliers, jointe à celle du parlement, avaient infiniment ajouté à l'attachement qu'on lui avait témoigné en détruisant l'esprit de passion et d'intérêt personnel; son rétablissement pacifia les opinions; on considéra que la magistrature rentrait dans ses fonctions, sans que ses prétentions eussent reçu d'autres atteintes que d'être attaquées par des mots : tandis que de fait, après avoir été cassée à la fin d'un règne, le début du règne suivant était de la faire siéger de nouveau sans la restreindre dans de justes bornes par des actes authentiques, et si bien cimentés qu'il fût impossible de les transgresser à l'avenir.

En effet, sans prétendre dire du bien du chancelier Maupeou, ni vouloir défendre ses principes et son caractère, on ne peut disconvenir qu'il n'eût rendu un grand service à la couronne

en osant détruire une compagnie que le roi trouvait toujours en opposition avec sa volonté, et qu'il ne pouvait plus réprimer. Un si grand coup porté, certainement la faute la plus importante qu'on pût faire était de le rendre infructueux en rétablissant cette compagnie, qui, par son retour, acquérait une consistance plus considérable, et par conséquent une audace mieux fondée et plus dangereuse. C'était d'ailleurs affermir le principe de l'inamovibilité de ses charges, et s'ôter à l'avenir le moyen de la jamais détruire, ou l'impossibilité de trouver des sujets pour la remplacer, par l'exemple de l'opprobre dans lequel étaient tombés ceux qui avaient consenti à remplir ses fonctions.

On a déjà dit à quelle vile espèce d'hommes on avait été obligé de les adjuger ; cela seul fait une raison d'empêchement à l'avenir. Mais ce vice, qui certainement en était un, n'aurait subsisté qu'un temps. Il ne faut pas croire que la résistance des parlementaires exilés eût été éternelle, surtout s'ils avaient vu un nouveau règne, qui présente toujours l'idée d'une longue suite d'années, adopter les principes de l'ancien. L'ennui de la proscription, l'espoir des récompenses, eût fait consentir quelques-uns à reprendre leurs charges. L'exemple une fois donné, le reste l'aurait suivi, et la cour se serait vue dans le cas, en rejetant ceux qui s'étaient montrés les plus mutins, d'effrayer pour l'avenir, de composer une magistrature digne de la considération qui lui est nécessaire, soumise à la volonté du roi, dépendante de lui, et de détruire pour toujours toutes les prétentions chimériques des gens de robe. Mais on ne saura jamais en France, quelque bien qu'il en puisse résulter, se donner le temps d'attendre les événements. La légèreté, l'impatience de la nation ne connaissent de résolution que celle du moment ; d'ailleurs, la gloire ou l'intérêt particulier de quelque ministre, de quelque grand seigneur, l'emporte toujours sur le bien public.

Peut-être M. de Maurepas, enivré d'avoir été rappelé aux affaires et choisi pour être le gouverneur d'un jeune roi, a-t-il voulu débuter par un coup d'éclat qu'il savait bien devoir plaire au plus grand nombre : peut-être aussi a-t-il mal calculé, ce qui est fort possible, et ce que je ne serais pas éloigné de croire, car il en est fort capable.

Origine et fortune de M. de Vergennes, ministre.

M. de Chavigny, si fameux dans les négociations, qui avait rendu tant de services à Louis XIV, surtout aux conférences de Gertruidenberg, s'était retiré en Bourgogne dans une terre où, accablé d'années et de travaux, il mourut sans parents connus.

Chévignar, son intendant, homme d'esprit, avait deux fils, dont le plus jeune était abbé. Il imagina de tirer parti de la circonstance pour la fortune de ses enfants. Il fabriqua, dit-on, une lettre à Louis XIV, comme si c'eût été M. de Chavigny qui l'eût écrite au lit de la mort, où, après avoir fait l'énumération de tous les services qu'il lui avait rendus, et de tous les bienfaits dont il l'avait comblé, il lui recommandait les deux seuls parents qu'il eût, désignant ses deux enfants, en lui demandant pour dernière grâce de faire rejaillir sur eux ses bontés. La lettre était pathétique et bien écrite. Le roi en fut touché, fit venir les deux jeunes gens à la cour; ils y parurent sous le nom de Chavigny : le roi donna un guidon de gendarmerie à l'aîné, et une abbaye au cadet.

Un homme qui sollicitait l'abbaye qui venait d'être donnée à l'abbé de Chavigny, se trouva malheureusement être de Bourgogne. Piqué de la préférence qui lui avait été accordée, il fit des recherches sur sa prétendue parenté avec feu M. de Chavigny, eut des notions de la vérité, et l'ébruita. La chose vint aux oreilles du roi. Susceptible sur tout ce qui s'écartait du respect profond qu'il exigeait, il voulut que le fait fût éclairci; et dès qu'il sut la tromperie, il disgracia les deux Chavigny, ou plutôt Chévignar.

Les deux frères passèrent en Hollande, et se retirèrent à la Haye, où l'abbé tomba malade d'une maladie de langueur, dont il mourut. La servante de l'auberge où ils logeaient lui prodigua tant de soins, que son aîné, qui a toujours conservé le nom de Chavigny, lui en témoigna d'abord une vive reconnaissance, la prit bientôt en amitié, et ne tarda pas à s'y attacher; gradation infiniment naturelle.

Louis XIV était mort, et M. le duc d'Orléans régent du royaume. Un jour que Chavigny était en rendez-vous avec sa de-

moiselle, dans une chambre de l'hôtellerie, elle entendit la maîtresse qui, en l'appelant, prenait le chemin de cette chambre. Elle n'eut que le temps de sortir promptement, et de tirer la porte sur elle. La maîtresse lui ordonna de la préparer pour deux ministres étrangers qui étaient déjà dans l'hôtellerie, et qui allaient y venir déjeuner. La servante, embarrassée de soustraire Chavigny à tous les regards, s'imagina de le cacher dans une armoire qui était dans la chambre. Elle l'y enferma.

Il était temps : à peine en avait-elle tiré la clef, que les deux ministres entrèrent. Se croyant seuls, ils se mirent à parler des affaires importantes qui les avaient rassemblés. Elles roulaient sur la destitution du duc d'Orléans de la régence du royaume ; le cardinal Alberoni voulait qu'elle lui fût ôtée. Chavigny, de son armoire, prêta une oreille attentive à tout ce qui fut dit : entendant que les ministres, en se séparant, se donnaient rendez-vous à quelque jour de là pour continuer la conversation, il demanda à la servante, qui ne le lui refusa pas, de le cacher au même endroit, lorsque ces messieurs reviendraient, espérant bien tirer de cette découverte de grands avantages pour sa fortune.

Après plusieurs conversations entendues de la même manière, Chavigny, suffisamment instruit, écrivit à M. le duc d'Orléans qu'il avait des secrets de la dernière importance à lui révéler. Sa lettre eut le sort de toutes celles de ce genre, dont les gens en place sont inondés : elle demeura sans réponse. Une seconde n'eut pas plus de succès ; une troisième ne fut pas mieux accueillie : ce qui l'engagea à venir à Paris, où, à force de peines et d'importunités, il obtint une audience de M. le régent. Il lui révéla tout ce qu'il savait, lui cachant avec soin par quel moyen il était si instruit, et l'attribuant aux relations qu'il avait. Le récit de Chavigny parut si hors de vraisemblance à M. le duc d'Orléans, qu'il le traita de visionnaire, et lui ordonna de sortir de sa présence et de ne le plus importuner. Chavigny, sans se déconcerter, soutint ce qu'il avait avancé ; et, pour le prouver, il pria M. le régent de le faire mettre à la Bastille et de l'y retenir toute sa vie, si les choses qu'il avait avancées ne s'effectuaient pas. Ce prince y consentit.

Il n'y avait pas trois semaines que Chavigny était renfermé,

que cette conjuration, sue de tout le monde, à la tête de laquelle était madame la duchesse du Maine, éclata, et que tout ce qu'il avait annoncé s'effectua. M. le régent, frappé de cet événement, conçut de Chavigny la plus haute idée. Non-seulement il lui rendit la liberté, mais il l'employa dans différentes choses dont il s'acquitta avec intelligence et dextérité. Chavigny, portant des vues sur la politique, obtint l'ambassade de Portugal, et M. de Vergennes, maintenant ministre des affaires étrangères, pour son secrétaire de légation.

Chavigny demeura assez longtemps en Portugal, où, selon sa manière ordinaire, il eut l'art de faire des plus petites choses des affaires importantes qu'il aplanissait toujours, lorsque le ministre ne savait plus quel parti prendre, par la facilité qu'il avait à dénouer un nœud qu'il avait formé, et dont lui seul savait l'enchaînement. Par ce moyen, quoique dans une cour peu considérable, il avait l'art de se rendre utile, en même temps qu'il se donnait la réputation d'un génie transcendant.

M. Rouillé étant parvenu au ministère des affaires étrangères, homme incapable et malchoisi, surchargé de sa besogne, pour laquelle il sentait son insuffisance; M. Rouillé, dis-je, chercha un homme qui, sans l'offusquer, pût suppléer à son incapacité; il jeta les yeux sur Chavigny. Il le fit revenir; et, pour le fixer auprès de lui, il lui donna l'ambassade de Suisse; poste infiniment lucratif, qui ne demande qu'une résidence momentanée, par le peu d'affaires que l'alliance de ce pays avec la France occasionne, et le peu d'importance de leur nature.

L'ambassade de Turquie vint à vaquer. M. Rouillé, à son ordinaire, consulta Chavigny pour savoir de lui qui il y enverrait. Chavigny, imaginant que le moment était venu de s'occuper de la fortune de son neveu Vergennes, lui représenta qu'un ambassadeur à la Porte était un individu infiniment cher pour le roi, mais qui, dans le fond, n'était d'aucune utilité, et qu'un chargé d'affaires serait suffisant pour faire celles du roi. Voyant l'approbation que M. Rouillé donnait à cette idée, il proposa son neveu, qui fut accepté.

M. de Vergennes partit pour Constantinople; il y répondit à la confiance qu'on avait eue en lui. Il survint des affaires assez

importantes ; Chavigny saisit ce prétexte pour travailler à l'avancement de son neveu. Il dit à M. Rouillé qu'un chargé d'affaires n'avait ni le crédit ni le poids nécessaires pour les terminer. Le ministre, abondant dans son sens, ne saisit pas la chose comme Chavigny l'aurait voulu ; car, sans lui prononcer seulement le nom de Vergennes, il lui demanda qui il croyait qu'il fallût envoyer à la Porte. Chavigny, voyant qu'on ne le comprenait pas, n'osa pour cette fois mettre en avant son neveu, et, se retournant adroitement, il dit que, toutes réflexions faites, Vergennes avait assez de talent et d'adresse pour se tirer d'affaire, et qu'il n'y avait qu'à laisser les choses comme elles étaient.

Il fut plus heureux dans une autre circonstance qui se présenta à quelque temps de là. Ayant tenu les mêmes propos sur la nécessité de nommer un ambassadeur à Constantinople, il hasarda de proposer son neveu qui tenait le poste depuis longtemps, et avait assez bien servi, pour que ces considérations balançassent le point d'où il était parti. M. Rouillé, accoutumé à se laisser conduire par Chavigny, consentit à sa proposition, et M. de Vergennes eut le titre d'ambassadeur.

Il y avait dans ce temps-là à Constantinople la veuve d'un marchand, assez jolie pour inspirer des désirs, assez traitable pour les satisfaire. Beaucoup de ministres étrangers en avaient eu fantaisie. Le tour de M. de Vergennes vint : d'abord ce ne fut qu'un caprice qui devint bientôt un goût, et très-vite une passion. On fut fort étonné, dans une fête que donna M. de Vergennes, de voir cette femme, magnifiquement vêtue, en faire publiquement les honneurs. Tous les ministres étrangers, qui y avaient été invités, s'en trouvèrent offensés, et voulurent s'en aller. M. de Vergennes les retint, en leur disant que c'était madame la comtesse de Vergennes, ambassadrice de France, qu'il avait l'honneur de leur présenter.

Ce mariage réussit fort mal, et fit grand bruit, surtout auprès de M. le duc de Choiseul, alors ministre des affaires étrangères, qui d'ailleurs était alors mécontent de M. de Vergennes, trop lent à terminer une négociation qui pressait. Il le rappela, et le courrier qui lui portait l'ordre de revenir croisa celui que dépêchait M. de Vergennes pour mander qu'enfin sa négociation

était finie à la satisfaction du roi ; ce qui fit que M. de Choiseul appuya encore davantage sur le mécontentement qu'il avait du mariage.

M. de Vergennes, de retour, resta quelque temps dans l'inaction. Un mouvement qui se fit parmi les ministres du roi, dans les cours étrangères, procura à M. d'Usson d'aller en Suède. M. d'Usson, longtemps homme aimable et de bonne compagnie, s'était enfin ennuyé de son inutilité, et avait tâché d'en sortir en sollicitant d'entrer dans la carrière politique. Il était ami de M. de Choiseul. Par ce moyen il s'était facilement procuré l'ambassade de Suède, qu'il désirait de préférence, ayant été fort connu du roi de Suède lorsqu'il était venu en France.

Le renvoi de M. de Choiseul changea la position de M. d'Usson. M. d'Aiguillon, ennemi juré de M. de Choiseul, l'ayant remplacé dans le ministère des affaires étrangères ainsi que dans celui de la guerre, fut empressé de défaire tout ce qu'il avait fait, et de lui donner des mortifications dans la personne de ses amis. Il ne voulut point que M. d'Usson, qui avait déjà fait des arrangements pour son ambassade, allât en Suède; et il y envoya M. de Vergennes, pensant apparemment qu'à la peine qu'aurait M. de Choiseul que son ami fût frustré de ce qu'il voulait faire pour lui, il joindrait celle de lui voir substituer un homme qu'il avait écarté.

Louis XV étant mort, et M. d'Aiguillon obligé de donner la démission de ses places, M. de Maurepas, toujours attentif à ne prendre pour ministres que des gens dont les entours ne pouvaient lui faire aucun ombrage, jeta les yeux sur M. de Vergennes pour le faire ministre des affaires étrangères. Celui-ci possédait toutes les conditions qui convenaient à M. de Maurepas, et la réputation d'un bon travailleur; et M. d'Usson eut l'ambassade de Suède.

Mort du chevalier de Muy, ministre de la guerre; nomination de M. de Saint-Germain à sa place; d'autres événements; caractère de quelques gens de la cour.

Le chevalier de Muy, assez bon ministre de la guerre pour avoir été regretté avec raison, depuis longtemps avait la pierre

et en souffrait vivement, sans en rien dire. Beaucoup de gens n'en furent instruits qu'au moment qu'on apprit qu'il venait de se faire faire l'opération, qui avait été aussi pénible que dangereuse, la pierre s'étant cassée en une infinité de petits morceaux qu'il avait fallu tirer un à un. Il n'y survécut que trois jours. Sa mort ouvrit la carrière de l'intrigue à tous ceux qui prétendaient à sa place. Depuis quelque temps différentes circonstances m'avaient encore plus rapproché de la reine et mis dans son intimité, au point que je puis dire qu'elle faisait peu de choses sans me consulter.

Occupé beaucoup, dans ce temps-là, de tout ce qui pouvait lui être avantageux, et persuadé qu'elle ne serait jamais rien si elle ne faisait des ministres imposants par leur étoffe, en même temps qu'ils lui seraient entièrement dévoués; désirant d'ailleurs la relever du dégoût récent qu'elle avait eu de ne pouvoir faire donner la marine à M. d'Ennery, je pensai que M. de Castries était l'homme qu'elle devait porter au ministère de la guerre. Convaincu de ses talents et de la probité délicate de son caractère, je me fixai à ce choix, et je ne m'attachai qu'à le faire adopter. M. de Castries, dans ce temps-là, était fort bien avec M. de Maurepas, qui en faisait cas : je ne devais donc pas considérer ce ministre, dans cette circonstance, comme un obstacle à mon projet, ainsi qu'il l'avait été lorsque j'avais voulu mettre M. d'Ennery au ministère de la marine. Il n'y avait pas longtemps que j'avais raccommodé M. de Maurepas avec la reine : j'avais tout accès auprès de lui; ce fut donc sur lui que je fondai ma principale espérance pour réussir.

Il y avait deux ou trois jours que la cour était à Fontainebleau, lorsque M. de Muy mourut. Je partis sur-le-champ pour m'y rendre, et je rencontrai précisément M. de Maurepas qui relayait à Ponthierry. En lui parlant de l'événement, je lui dis que je lui rendais trop de justice pour croire aux bruits de Paris, qui le disaient vouloir nous donner un homme de robe; qu'il avait trop blanchi sous le harnais, pour n'être pas convaincu qu'une grande perruque ne convenait point à la tête du militaire de France; qu'il nous fallait un homme de notre espèce, et qu'entre ceux qui pouvaient convenir à cette place, je ne craignais point de lui

nommer M. de Castries, auquel je savais qu'il rendait justice, et qu'il aimait. M. de Maurepas me répondit des choses vagues, et ne me dit rien qui pût me faire entrevoir sa façon de penser. Sa voiture étant attelée, il se hâta de prendre congé de moi, étant fort pressé d'arriver. On a prétendu que M. de Maurepas était parti de Paris dans l'intention de faire M. de Castries ministre de la guerre : la suite a prouvé que cette opinion était fausse, ou du moins qu'il avait promptement changé d'avis.

En arrivant à Fontainebleau, j'allai tout de suite chez la reine, à laquelle je représentai vivement d'abord tous les inconvénients de mettre un homme de robe à la guerre, ensuite la nécessité pour elle de présider au choix qui serait fait, lui répétant en cette occasion tout ce que je lui avais déjà dit lorsqu'il avait été question de M. d'Ennery. J'ajoutai qu'ayant échoué dans une première entreprise, il était d'autant plus nécessaire de l'emporter cette fois-ci. Je lui nommai M. de Castries comme ayant toutes les qualités nécessaires pour fixer son choix, et je l'assurai qu'elle pouvait compter sur lui comme sur moi-même. La reine, à son ordinaire, adopta toutes mes idées, et me promit qu'elle allait agir en conséquence.

Le lendemain, elle m'ordonna de la suivre à une promenade qu'elle faisait dans le parc. Je lui donnais la main pour descendre l'escalier; elle s'approcha de mon oreille, et me dit : *Notre affaire va bien; nous n'aurons sûrement pas un homme de robe.* Je voulus lui faire quelques questions; mais, au lieu de me répondre, elle se mit à parler haut à ceux qui la suivaient. Cela m'étonna, et me fit examiner tout avec plus d'attention que je n'en aurais peut-être eu dans toute autre occasion. Ce fut le premier instant de refroidissement et du manque de confiance qu'elle me témoigna.

Dans ce moment, trois hommes se disputaient le crédit auprès de la reine : le duc de Coigny, M. le chevalier de Luxembourg, et le duc de Lauzun. L'un était fin courtisan, c'est le pemier; le second, homme d'esprit, mêlant des folies à son amabilité, croyant même à la magie; le troisième, homme *romanesque, n'ayant pu être héroïque,* comme lui disait une femme; voyant mal, s'étant fait aventurier au lieu d'être un grand seigneur et

d'avoir un jour les gardes françaises, auxquels il avait préféré un petit régiment de hussards; du reste, plein de bravoure, de grâce dans l'esprit, d'élégance dans la tournure. Sa mauvaise tête l'a entraîné dans un parti qui ne devait pas être le sien : Dieu veuille qu'il n'en soit pas puni par ceux même qui l'ont égaré [1] !

Je sentis bien que le refroidissement de la reine pour moi ne pouvait venir que de quelque intrigue ou de quelque tracasserie, n'ayant rien à me reprocher. Je résolus en conséquence de persister à la voir, pour avoir une explication. Je fis part de ce que j'avais remarqué à la comtesse Jules de Polignac, qui me dit qu'elle se trouvait précisément dans la même position que moi, qu'elle avait remarqué du changement dans la façon d'être de la reine avec elle; ce qui me confirma dans l'opinion que la comtesse Jules et moi, nous étions l'objet de quelques-unes de ces menées si fréquentes dans les cours. Elle se promit, ainsi que moi, de l'approfondir; et j'ai toujours soupçonné les trois hommes dont je viens de parler de m'avoir desservi [2].

[1] Il semble que le baron fit une prédiction. Le duc de Lauzun a péri sur l'échafaud, avec un courage qu'on ne peut oublier; et à ce dernier moment, donnant son cœur à Dieu et à son roi, il abjura des erreurs qu'il reconnaissait trop tard.

(*Note de M. de Ségur.*)

[2] La froideur de la reine avait une cause. M. de Besenval la connaissait fort bien, et la dissimulait encore mieux. D'autres nous l'ont fait connaître. On lit dans madame Campan ce qui suit :

« Le baron de Besenval, dans ses Mémoires, paraît fort surpris du refroidissement subit de la reine, et l'attribue d'une manière très-défavorable à l'inconstance de son caractère. Je puis donner le motif de ce changement, en répétant ce que sa majesté me dit à cette époque; et je ne changerai pas une seule de ses expressions. En me parlant de l'étrange présomption des hommes, et de la réserve que les femmes doivent toujours observer avec eux, la reine ajouta que l'âge ne leur ôtait pas l'idée de plaire, quand ils avaient conservé quelques qualités agréables; qu'elle avait traité le baron de Besenval comme un brave Suisse, aimable, poli, spirituel; que ses cheveux blancs lui avaient fait voir comme un homme sans conséquence; et qu'elle s'était bien trompée. Sa majesté, après m'avoir recommandé le plus grand secret sur ce qu'elle allait me confier, me raconta que, s'étant trouvée seule avec le baron, il avait commencé par lui dire des choses d'une galanterie qui l'avait jetée dans le plus grand étonnement, et qu'il avait porté le délire jusqu'à se précipiter à ses genoux, en lui faisant une déclaration en forme. La reine ajouta qu'elle lui avait dit : « Levez-vous, monsieur : le roi ignorera un tort qui vous ferait disgracier pour toujours; » que le baron avait pâli et balbutié des excuses; qu'elle était sortie de son cabinet sans lui dire un mot de plus, et que depuis ce temps elle lui parlait à peine. La reine, à cette occasion, me dit : « Il est doux d'avoir des amis; mais, dans ma position, il est difficile que les amis de nos amis nous conviennent autant. »

« En courageux courtisan, le baron sut dévorer également la honte d'une démarche aussi coupable, et le ressentiment qui en avait été la suite naturelle : il ne perdit point l'honorable faveur d'être placé sur la liste des gens reçus à Trianon. »

(*Mémoires de madame Campan*, t. Ier, p. 189.)

Un homme à cheveux blancs, un vieux courtisan, qui a la pensée de se jeter aux pieds d'une femme jeune et belle et

Je fus plusieurs jours sans pouvoir aborder la reine; enfin elle me dit que je vinsse chez elle. Je débutai par lui rappeler que c'était elle qui avait voulu m'admettre dans son intimité; que n'ayant jamais eu aucun projet à la cour, et le rôle de courtisan ne convenant point à mon caractère, sans les bontés particulières qu'elle m'avait témoignées, je n'aurais jamais songé à lui vouer un attachement qui était devenu mon unique occupation, depuis qu'elle m'avait permis de lui en donner journellement des preuves; que, n'ayant rien à me reprocher dans aucun genre, je ne pouvais attribuer qu'à quelque méchanceté la transition subite que je remarquais dans la façon dont elle me traitait; que je la suppliais de me dire les rapports qu'on pouvait lui avoir faits de moi, parce qu'il me serait bien aisé de les détruire.

La reine, qui s'était enfoncée dans un sofa lorsque j'étais entré chez elle, et qui avait mis un mouchoir sur ses yeux, malades d'une fluxion, me répondit, avec un embarras qui l'empêchait presque d'articuler : *On ne m'a rien dit contre vous; je suis toujours la même;* et elle s'en tint à ce peu de mots. J'insistai; mais ayant encore eu la même réponse, je sentis l'impatience me gagner, et, craignant qu'elle ne m'emportât trop loin, *Madame,* lui dis-je, *votre majesté me fait sentir qu'il faut m'en tenir au respect que je lui dois, et que ce serait m'en écarter que de l'importuner plus longtemps.* Je lui fis une profonde révérence, et je me retirai.

Je rendis compte à la comtesse Jules de l'explication que je venais d'avoir avec la reine, et de la manière dont elle s'était terminée. Elle m'apprit qu'elle en avait eu une de son côté, dont l'issue avait été bien différente : car, à la première question qu'elle avait faite sur le motif du froid dont elle s'était aperçue, la reine lui avait prodigué les choses les plus tendres, qu'elle avait même accompagnées de larmes; et elles s'étaient séparées plus unies que jamais.

reine, pour lui faire une déclaration, est plus digne de pitié que de colère. Marie-Antoinette le punit assez en lui infligeant sa froideur. Mais un autre homme, alors dans l'éclat de l'âge et dans l'ivresse des succès galants, le brillant duc de Lauzun, osa se tromper sur une marque d'attention que lui avait accordée sa souveraine. On verra, par un passage des Mémoires de madame Campan (lettre à la fin du volume), avec quelle dignité de femme et de reine Marie-Antoinette réprima l'audace des présomptueux.

A deux jours de là, la reine me dit de venir chez elle l'après-dînée. La comtesse Jules s'y trouva en tiers; j'y fus tout comme à mon ordinaire, sans avoir l'air de me souvenir de tout ce qui s'était passé. La dissimulation est le grand art des courtisans : les rois ne pardonnent point aux gens avec lesquels ils ont eu tort, et qui les embarrassent; ils savent gré au contraire à ceux qui, par leur façon d'être, leur donnent le moyen de se persuader qu'on ne s'est pas aperçu des reproches qu'on aurait à leur faire. Voilà le meilleur moyen pour tous ceux qui visent à la faveur, ou qui veulent la conserver.

Assez tranquille sur celle dont je jouissais, je fis dans cette occasion, par indifférence, ce que beaucoup d'autres auraient fait par calcul. Je m'étais pourtant bien promis, après ce que je venais d'éprouver, de régler ma conduite sur celle que la reine aurait avec moi : je le répète, plus loyal et plus droit qu'on ne l'est à la cour, je ne pouvais avoir que ce tort-là. Je parlai à la reine avec cette assurance que donne toujours la pureté de l'intention; je l'attaquai de nouveau sur le ministère de la guerre; je la poussai même avec chaleur; au point qu'ayant longtemps éludé mes questions, elle me dit enfin, avec une sorte d'impatience : *Il est cruel d'être obligé d'entendre tout ce que vous me dites, et d'être dans l'impossibilité d'y répondre.*

En sortant de cet entretien, qui dura plus de deux heures, la comtesse Jules me confia, sous le secret, que le ministre de la guerre était nommé; que cela s'était fait de concert avec la reine, mais qu'on lui avait fait donner sa parole qu'elle n'en ouvrirait pas la bouche. Je vis, de ce moment, que ce ne serait pas M. de Castries; que, n'osant braver la reine, on avait cherché à la gagner, et qu'on y était parvenu. Je fis quelques questions à la comtesse Jules sur le refroidissement de la reine, auxquelles elle ne put me répondre, m'assurant qu'elle en ignorait le motif; je n'ai jamais pu l'approfondir : il est vrai que je ne me suis pas donné grand mouvement pour le savoir. Quand on est sans ambition, qu'on ne veut rien, qu'on se trouve à la cour sans l'avoir désiré, et que la gêne de la faveur se fait plutôt sentir que ses agréments, on la perd sans regret, et l'on attend patiemment que les circonstances dirigent la conduite qu'on doit embrasser.

La seule chose qui soit venue à ma connaissance, c'est ce que m'a dit le prince de Ligne quelques mois après. Il me confia que la reine lui avait beaucoup parlé de moi ; qu'on m'avait fait des méchancetés auprès d'elle, qui lui avaient fait prendre de mauvaises impressions sur mon compte ; mais qu'elle rendait justice à ma droiture. Quelques mots échappés devant moi m'ont fait soupçonner que le chevalier de Luxembourg et le duc de Coigny (un peu faux, sous de loyales apparences) avaient pu me nuire. Cela ne m'affecta pas un moment : ce qui vient de nos amis ou de notre intime société doit nous blesser ; le reste est indifférent. Il vaut mieux ignorer les noirceurs qu'avoir la peine de haïr et celle de se venger.

De ce moment, la reine ne me vit plus tête à tête dans son intérieur. Elle continuait à me traiter parfaitement bien, même avec distinction en public ; mais il était aisé de s'apercevoir que ce n'était plus avec cette bienveillance qui avait occasionné tant de jalousie. Cette nuance n'échappa point aux regards curieux et pénétrants de la cour : tous les yeux se fixaient toujours sur moi ; mes amis me faisaient des questions. Ce n'était plus le même empressement de tout le monde ; et chaque jour on débitait de nouveaux propos, dont j'étais instruit par ces rediseurs subalternes dont les cours abondent toujours. Mon rôle était assez difficile à jouer ; il ne fallait être ni bas, ni insolent, ni embarrassé, ce qui aurait été plat ; ni trop assuré, ce qui aurait eu l'air de braver. Revenir à Paris, m'aurait mis à l'abri d'être en spectacle ; mais quitter Fontainebleau dans cette circonstance aurait accrédité mille contes ridicules sur le refroidissement de la reine ; d'ailleurs, la façon dont elle me traitait encore exigeant que je ne m'en éloignasse pas, je pris le parti de demeurer à la cour ; et c'est avec quelque satisfaction que je me rappelle la conduite que j'ai tenue dans une occasion aussi délicate.

Le ministre de la guerre n'était point nommé, ce qui donnait lieu à tout plein de conjectures. Chacun faisait le sien, et personne n'approchait seulement de celui qui avait été choisi. J'en parlai une ou deux fois à M. de Maurepas, qui ne me répondit que par des plaisanteries. Enfin, quelqu'un m'apprit en confi-

dence, et à mon grand étonnement, que c'était M. de Saint-Germain, choix bien digne des deux hommes qui avaient jeté les yeux sur lui; je veux dire M. Turgot et M. de ***, qui, craignant également tout homme qui, par sa consistance ou par ses entours, aurait pu leur causer des ombrages, imaginèrent d'aller chercher M. de Saint-Germain, isolé, tombé dans l'oubli, existant dans une petite maison d'Alsace, où une banqueroute qu'il avait essuyée l'avait relégué, et où il vivait d'une pension que le roi voulait bien lui donner. Voilà l'homme qu'ils firent adopter à M. de Maurepas, quelque incroyable que fût la proposition, et d'autant plus aisément que, sans jamais calculer ni le mérite ni les talents nécessaires à la place où il fallait nommer, M. de Maurepas prenait toujours, de préférence, ou des gens médiocres, ou de ces hommes sans soutien que leur position ou leur intérêt mettait entièrement dans sa dépendance.

M. de Saint-Germain, bien loin de prévoir la fortune qui l'attendait, avait adressé, de sa retraite, un mémoire à M. de Maurepas sur le militaire de la France; mémoire qu'il avait négligé sans le lire, mais dont il se ressouvint dans cette circonstance, et que lui, le roi, M. Turgot et M. de ***, jugèrent un ouvrage parfait, quoiqu'il ne fût qu'un système établi, à la vérité, sur d'assez bons principes, mais impossible à exécuter en France, où le militaire ne se soutient que sur le préjugé qui existe dans la noblesse, de ne pouvoir pas faire d'autre métier que de servir, et où mille considérations nationales, mille habitudes de société triomphent toujours de toute règle de discipline.

Ce choix arrêté, il fut question de le faire approuver à la reine. Pour en venir à bout, on imagina de faire un mémoire; ouvrage, à ce qu'on prétend, de l'abbé de Vermont. On le remit à cette princesse, en lui recommandant le secret le plus exact, précaution dont il y a tout à parier que j'étais l'objet; car certainement, si je l'avais su, j'aurais aisément démontré l'absurdité, l'indécence de cette nomination, après la conduite qu'avait eue M. de Saint-Germain, comme on va le voir.

M. de Saint-Germain était né à Lons-le-Saunier, en Franche-Comté. Il avait débuté par être jésuite; il en a conservé toute sa vie l'esprit patelin, moqueur, méchant, inquiet, méfiant, et jus-

qu'à l'extérieur et les façons. Il avait quitté la société pour s'engager dans un régiment de dragons, d'où son père, commandant d'un bataillon de milice, le retira, pour lui faire obtenir une sous-lieutenance dans son bataillon. Une affaire d'honneur avec un homme de qualité, qu'il tua, l'obligea de passer en Allemagne, où il entra au service de l'électeur Palatin, et, en 1738, à celui de l'empereur Charles VI. Ce prince étant mort, M. de Saint-Germain quitta le service d'Autriche pour celui de Bavière. Il y resta jusqu'en 1745, que l'électeur de Bavière, parvenu à la couronne impériale sous le titre de Charles VII, mourut. Il passa en Prusse, avec dessein d'y prendre du service; mais le ton dur et farouche du prince d'Anhalt-Dessau, et la discipline sévère qu'il avait établie, l'effrayèrent si fort, qu'il se retira à Francfort, d'où il écrivit au maréchal de Saxe, qui le fit rentrer au service de France comme maréchal de camp, avec un régiment d'infanterie sur le pied étranger.

M. de Saint-Germain jouissait de beaucoup de réputation. Ce n'est pas qu'il ait jamais eu des actions d'éclat; mais il s'est toujours acquitté avec distinction et supériorité de toutes les commissions dont on l'a chargé, et il a été beaucoup employé. Son caractère incompatible et caustique lui fit préférer, à la paix, de demeurer employé dans une province, au parti de se montrer à la cour, de la connaître et d'en être connu; ce qui lui rétrécit les idées dans un cercle de vues militaires subalternes, et d'une discipline servile impraticable en France. Autant il avait de réticence avec presque tous ses égaux, autant était-il affable et prévenant pour les officiers particuliers, parmi lesquels il se fit beaucoup de fanatiques.

La guerre s'étant de nouveau déclarée en 1756, il servit fort bien sous MM. les maréchaux d'Estrées, de Richelieu, de Contades et de Soubise. Mais M. de Broglie ayant eu le commandement de l'armée pendant l'hiver de 1759, il fut mortellement choqué qu'on lui eût donné la préférence sur lui. Chargé du Bas-Rhin tandis que M. de Broglie était à Francfort, la correspondance qu'il eut avec lui se ressentit de son aigreur, et devint bientôt aussi provoquante qu'insoutenable. M. de Broglie, au commencement de la campagne de 1760, ayant passé l'Home,

manda à M. de Saint-Germain de venir le joindre, avec une partie des troupes qu'il avait à ses ordres; il arriva précisément au moment que le combat de Corbach commençait, et s'y conduisit très-bien : mais deux jours après on apprit, au grand étonnement de tout le monde, qu'il avait quitté l'armée, sans en avoir prévenu, personne. Son départ y causa une grande sensation; il avait, comme je l'ai déjà dit, beaucoup de fanatiques parmi les subalternes, mais très-peu d'amis parmi les officiers généraux. M. de Broglie, voyant le mouvement qu'occasionnait le départ de M. de Saint-Germain, assembla les lieutenants généraux pour leur lire sa correspondance avec lui; et tous convinrent que les lettres de M. de Saint-Germain étaient pleines d'humeur et d'injustice, tandis que celles de M. de Broglie n'étaient dictées que par la raison et la patience.

On avait les yeux ouverts sur la suite d'un événement aussi singulier. Il parut simple, lorsqu'on apprit que M. de Saint-Germain était passé en Danemark, avec le titre de feld-maréchal et l'ordre de l'Éléphant, pour y être chef du militaire. En partant, il écrivit à M. de Crémille, je crois, auquel il renvoya le cordon rouge qu'il avait. Le roi fut, avec raison, extrêmement irrité de sa conduite; et il fut décidé dans le conseil que jamais, sous aucun prétexte, M. de Saint-Germain ne pourrait rentrer au service de France. Il passa plusieurs années en Danemark, où il changea entièrement le système militaire, rapportant tout à ses idées, sans les faire cadrer avec le génie et le caractère de la nation. Il finit, comme cela devait être, par se discréditer, et par être obligé de se retirer, avec un assez bon traitement, à la vérité.

Il alla d'abord à Hambourg, où il plaça mal ses fonds et sa confiance : une banqueroute lui fit perdre tout ce qu'il possédait au monde; il en apprit la nouvelle à Lauterbach, en Alsace, où il avait obtenu la permission de se retirer.

Les régiments allemands au service de France, instruits de sa position, lui écrivirent pour lui mander que, s'étant assemblés, ils s'étaient cotisés pour lui faire annuellement 16,000 liv. Le maréchal de Muy, alors ministre de la guerre, instruit de cette démarche, défendit de la part du roi, aux régiments alle-

mands, de continuer cette pension. En même temps il manda à M. de Saint-Germain que le roi voulait bien lui accorder 10,000 liv. sur le trésor royal. Avec ce secours il eut de quoi vivre tranquillement dans sa retraite de Lauterbach, et ce fut là qu'il composa son mémoire sur le militaire de France, dont j'ai déjà parlé, et dont il envoya une copie au maréchal de Muy et une autre à M. de Maurepas. Il employait d'ailleurs son temps à cultiver son jardin et à prier Dieu; car il était devenu fort dévot.

C'est au milieu de ces occupations que M. de Saint-Germain reçut la nouvelle que le roi l'avait choisi pour être ministre de la guerre. Elle lui fut portée par l'abbé Dubois, frère de celui qui a été commandant du guet depuis, et qui avait été son aide de camp pendant la guerre.

Sa surprise fut égale à celle de tout le monde, lorsqu'on fut instruit que M. de Saint-Germain était nommé. Les gens sensés ne pouvaient concevoir qu'on eût seulement pensé à un homme qui n'avait pu tenir nulle part, et d'un caractère si peu propre au ministère; à un homme qui en dernier lieu venait de culbuter tout le service de Danemark, et qui de plus avait pour ainsi dire déserté celui de France. Les enthousiastes de M. de ***, qui en avait beaucoup en ce temps-là, criaient au chef-d'œuvre, trouvaient du génie dans ce choix, et comme tel y reconnaissaient celui de M. de ***. Quelques anciens amis de M. de Saint-Germain, espérant tout de son installation, s'efforçaient aussi d'exalter sa nomination : du nombre de ces derniers furent le baron de Wimpffen, et MM. de Vioménil et de Jaucourt, qu'en effet M. de Saint-Germain admit tour à tour à sa confiance, mais avec lesquels il se brouilla successivement.

M. de Saint-Germain débuta à Fontainebleau, où j'ai dit qu'était la cour. Tout le monde s'empressa de le voir, de le connaître, comme il arrive toujours aux nouveaux venus, et surtout aux gens extraordinaires. Il ne disait pas un mot, ne faisait pas un geste qui ne fût remarqué, rapporté, commenté, admiré. Ce premier enthousiasme refroidi, on attendit avec autant d'impatience que de crainte les changements qu'il avait annoncé devoir faire dans toutes les parties du militaire.

Les bases de son système portaient sur de bons principes. Il voulait une subordination graduelle, exacte, un service ponctuel et suivi. Connaissant combien l'esprit des grands seigneurs en France est contraire à ces principes, il chercha à les éloigner du militaire; et ses premières opérations devaient être la réforme de tous ces corps de faste et à privilége, de ces charges honoraires, contraires à la discipline, à l'administration : vices opposés à tout principe, ruineux pour le roi, mortifiants pour les autres troupes, sur qui tombe le fardeau des guerres, et qui se voient enlever les récompenses par ces corps privilégiés, sans aucun mérite particulier. En un mot, M. de Saint-Germain, qui ne connaissait que l'esprit de l'étranger et les garnisons françaises, s'imagina changer celui des Français, et faire plier sous sa volonté des gens qu'un roi absolu et tout-puissant aurait bien de la peine à réduire.

Il ne tarda pas à connaître qu'il s'était lourdement trompé. Les mousquetaires gris et noirs, les grenadiers à cheval, les gendarmes et les chevau-légers, furent les premiers corps qu'il mit à la réforme. M. de la Chaise, capitaine des mousquetaires gris, homme peu en faveur, ne lui résista pas. M. de Montboissier, capitaine des mousquetaires noirs, homme de qualité, passa condamnation moyennant le cordon bleu qu'on lui promit, et qu'il eut par la suite. M. de Lujeac, capitaine des grenadiers à cheval, par une figure charmante était parvenu à une fortune beaucoup au-dessus de ce qu'il devait espérer; il n'avait pu la soutenir. Ayant perdu tous ses amis et ses protecteurs, il fut abattu sans coup férir.

M. le maréchal de Soubise, capitaine des gendarmes, se trouva embarrassé entre la volonté d'un jeune roi, dont on ne connaissait pas trop encore le caractère, et la perte d'une belle charge héréditaire dans sa maison. Il fit dans cette occasion comme il a fait en tant d'autres : sans profiter de son rang, de sa naissance et de sa position, il prit un parti qui lui fut dicté par son esprit de courtisan; il ne conserva point la compagnie des gendarmes telle qu'elle était, mais il obtint qu'on laisserait subsister cinquante gendarmes, espérant apparemment, dans des temps plus heureux, faire renaître sa compagnie de ce dé-

bris, qu'il s'applaudit beaucoup d'avoir sauvé. Tout naturellement les chevau-légers suivirent le sort des gendarmes : M. le duc d'Aiguillon, leur capitaine, quoique exilé, étant neveu de M. de Maurepas, serait bien parvenu à ce chef-d'œuvre d'adresse et à ce coup de crédit.

Cette première atteinte portée au projet de M. de Saint-Germain fut le signal d'une effervescence générale. Les gens à charge, les chefs des corps privilégiés, mirent toutes intrigues et tous moyens en usage pour ne souffrir aucune diminution, ni être privés d'aucune prérogative ; ils furent tous merveilleusement secondés par M. de Maurepas, qui, selon sa coutume ordinaire, approuvant tout système de réforme, était le premier à en empêcher l'exécution. Telle était sa facilité vis-à-vis de quiconque lui faisait des représentations et s'adressait à lui. Il promettait avec autant de légèreté qu'il mettait peu d'intérêt à faire obtenir.

Dès cet instant, on put regarder le projet de M. de Saint-Germain comme manqué; car, indépendamment de ce que toutes les parties de son système avaient un rapport si immédiat qu'une seule distraite interrompait la chaîne qui en faisait la solidité, obligé de reculer dès les premiers pas, il fut discrédité dès qu'on vit qu'on pouvait lui résister, et se soustraire à sa volonté. Un homme nerveux aurait tenu tête à M. de Maurepas, et mis le marché à la main au roi, qui aurait cédé, selon toute apparence, et par là rendu M. de Saint-Germain tout-puissant; et il se serait vu à même de faire de grandes choses, ou, si on l'avait pris au mot, il serait retourné dans sa retraite comblé de gloire. Mais M. de Saint-Germain n'était qu'un vieux moine défroqué, déplacé à la cour.

Obligé de respecter les vices militaires français, il appliqua à l'armée la partie de son système qui la regardait : il réforma les inspecteurs, bons partout, et dont on ne peut se passer en France ; il partagea toutes les troupes en divisions composées d'infanterie et de cavalerie, commandées par un lieutenant général, ayant sous lui deux et trois maréchaux de camp; il voulut réformer les états-majors des places, qu'il prétendait suppléer par les chefs des corps qui s'y trouveraient en garnison, en donnant

toute autorité d'administration aux chefs et aux commandants de province; mais il trouva la partie civile en son chemin, et il fut encore obligé de reculer.

M. de Choiseul avait donné une excellente coupe aux troupes, bonne principalement en ce qu'ayant établi un nombre permanent d'officiers et de bas-officiers, les réformes ainsi que les augmentations ne devaient plus porter que sur les soldats. M. de Saint-Germain doubla les compagnies, et réduisit les bas-officiers à un taux même au-dessous de ce qu'il en fallait en temps de paix. Pour trouver l'argent nécessaire à tous ces changements, il supprima les hautes payes, en augmentant à la vérité la solde; mais il arriva ce qui arrive toujours : c'est que ceux qui acquirent en furent peu touchés, et que ceux qui perdirent prirent de l'humeur et quittèrent dès qu'ils le purent; perte qui porta sur ce qu'il y avait de plus précieux dans l'armée, je veux dire les vieux soldats, et surtout les vieux cavaliers.

Il créa des colonels en second, tant dans l'infanterie que dans la cavalerie. Cet emploi vicieux en lui, qui place dans chaque corps deux hommes de même grade, lesquels doivent naturellement être en opposition, aurait pu s'excuser par l'intention d'ouvrir un débouché à la jeune noblesse, à laquelle il en faut, et qui en manque souvent, surtout en temps de paix. M. de Saint-Germain, au lieu de remplir ces places par des gens de cette trempe, y mit beaucoup de gens inconnus, faits la plupart pour rester dans le subalterne, ou des officiers qui se regardaient depuis longtemps comme hors du service, qu'il rappela sans raison, et qui ont fort embarrassé depuis.

S'étant trouvé arrêté par mille objets contentieux dont il n'avait seulement pas d'idée, il voulut prendre un homme de loi pour l'éclairer dans cette partie, et prévenir les bévues qu'il faisait journellement. Il jeta ou on lui fit jeter les yeux sur M. Senac de Meilhan, intendant de Guienne, auquel il donna le titre d'intendant de la guerre.

M. Senac de Meilhan, créature des Noailles, dont le père avait été premier médecin du feu roi, était un homme de beaucoup d'esprit, mais qui joignait à des idées fausses et systématiques beaucoup d'audace. Il ne convint ni aux troupes ni à M. de

Saint-Germain, qui s'en défit très-peu de temps après l'avoir pris.

J'ai dit que MM. de Jaucourt, de Vioménil, et le baron de Wimpffen, eurent tour à tour part à sa confiance, et l'aidèrent dans ses opérations; mais sa méfiance ordinaire, son incompatibilité, et surtout son indocilité aux conseils par lesquels ils tâchaient de prévenir son inconduite, les éloignèrent successivement. Bientôt livré à lui-même, ses faux calculs et son ineptie le jetèrent dans un discrédit qui le conduisit au dégoût et à une administration lâche et faible, d'où s'ensuivit le désordre et l'anarchie dans les troupes.

J'avais connu M. de Saint-Germain à la guerre, et même j'avais eu des relations avec lui. Quand il parvint au ministère, je lui dis que j'ignorais ses projets, que je n'avais pas l'indiscrétion de lui faire des questions; mais qu'ayant toujours servi, je désirais qu'il ne m'oubliât pas dans les occasions. Il me répondit honnêtement, et je me tins tranquille. Je ne fus point compris dans le nombre des lieutenants généraux qui eurent des divisions; l'étonnement qu'on voulut bien en témoigner, et ce que me dirent sur cela mes camarades, surtout ceux dont je désirais l'estime, fut suffisant, de reste, pour calmer mon amour-propre.

Cependant, craignant qu'un homme du caractère de M. de Saint-Germain n'eût prévenu contre moi un jeune roi qui ne faisait que de monter sur le trône, et qui n'avait pas encore eu le temps de connaître par lui-même les individus; craignant, dis-je, qu'il ne m'eût desservi, j'allai le trouver, et je lui dis que je ne venais point me plaindre de n'avoir pas trouvé mon nom sur la liste des lieutenants généraux divisionnaires; que je croyais ma réputation assez établie pour n'en être pas affecté; mais que je désirais savoir quel grief il avait contre moi, et quel était celui qu'il avait pu alléguer au roi pour que je ne fusse pas compris sur cette liste, d'autant que jusqu'à lui, non-seulement aucun général ni aucun ministre ne m'avait jamais refusé, mais même qu'ils m'avaient presque toujours prévenu. Il me répondit avec assez d'embarras qu'il n'avait jamais eu aucun grief personnel contre moi; qu'il rendait justice plus que qui que ce fût à ce que je valais, et qu'il avait toujours parlé de moi sur ce ton-là au roi; mais qu'étant attaché par un service au

régiment des gardes suisses, je ne pouvais pas en remplir deux. *La raison est mauvaise*, lui répliquai-je; *mais puisque vous m'assurez qu'il n'y a point d'autre motif, cela me suffit*. Comme je n'avais projet que de lui faire une scène, je la trouvai assez forte comme cela, et, sans ajouter un seul mot, je sortis de son cabinet.

Un ministre est toujours à craindre; les tête-à-tête qu'il a continuellement avec le roi, où il peut dire sans contradiction tout ce qui lui plaît; l'espèce de confiance qu'on accorde à sa place, la facilité avec laquelle les mauvaises impressions s'adoptent, tous ces moyens me parurent dangereux entre les mains de M. de Saint-Germain.

En conséquence, au sortir de chez lui j'allai chez M. de Maurepas, auquel je racontai ce que je venais de faire, en lui ajoutant que mon projet n'était pas de forcer la main à M. de Saint-Germain pour m'employer, ne me souciant point du tout d'avoir des détails avec un ministre comme celui-là; mais que, connaissant de quoi il était capable, je venais le prier de me mettre à l'abri des méchancetés qu'il pourrait me faire auprès du roi. M. de Maurepas battit la campagne sur ce que je n'avais pas eu de division, ce qui m'était assez égal; il m'assura qu'il ne croyait pas M. de Saint-Germain capable de me desservir dans l'esprit du roi; qu'en tout cas il me promettait de détruire ce qu'il pourrait faire contre moi. Voilà ce que je voulais.

Je le remerciai; et, retombant ensuite sur M. de Saint-Germain, je démontrai à M. de Maurepas ses fautes, sa mauvaise administration, enfin son incapacité. Il ne répondait pas un seul mot à tout ce que je disais, me regardait de temps en temps, et rêvait profondément. Après quelques moments de silence: « Vous n'objectez rien, m'écriai-je, à tout ce que je dis, parce que vous n'avez rien à objecter. Eh bien! je vais vous prédire, moi, ce qui arrivera. Il en sera de M de Saint-Germain comme de M. Turgot. Vous savez que votre ministre de la guerre est de toute incapacité; qu'il perdra votre armée, comme l'autre a perdu vos finances; mais vous ne le chasserez que lorsque tout sera si bien bouleversé qu'il n'y aura plus de remède. — Ma foi, je crois que vous avec raison, » me répondit-il en éclatant de rire.

J'aurais dû gémir de voir le souverain pouvoir entre les mains de M. de Maurepas, et la France livrée à un tel homme; mais la chose me parut si ridicule, que je ne pus m'empêcher de rire aussi. Cependant, en sortant de chez lui je fis de sérieuses réflexions sur la manière dont tout était mené, sur l'insouciance de l'homme principal, la bêtise et l'incapacité de quelques autres ministres; et je résolus non-seulement de ne me plus mêler de rien, mais même de n'aller chez eux que par bienséance, de loin en loin, et de m'en tenir au rôle de courtisan; encore, autant de temps que la façon dont on me traiterait m'engagerait à continuer un métier assez ennuyeux, et qui n'est pas sans inconvénient.

Il ne restait plus à M. de Saint-Germain qu'une seule sottise à faire. Il n'eut garde de la refuser : c'était de prendre un adjoint. On apprit tout d'un coup, et sans que personne s'en doutât, que M. de Montbarrey était associé au ministère de la guerre.

M. de Montbarrey, de la province de Franche-Comté, était d'une naissance très-médiocre, malgré la superbe généalogie qu'il fit paraître après avoir été associé au ministère, et que lui arrangea M. de Zurlauben, capitaine aux gardes suisses. Son père était mort lieutenant général, et avait toujours vécu dans la médiocrité. Son oncle, le chevalier de Montbarrey, longtemps colonel du régiment des Cravates, homme à quolibets, était connu de toute l'armée et de beaucoup de monde, et par son ton et par ses bons mots, plus que par son mérite. Il était parvenu à être lieutenant général et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Quant à lui, il débuta comme tout le monde, et parvint à avoir le régiment de la Couronne, qui souffrit beaucoup à la bataille de Varbourg, où M. de Montbarrey passa pour s'être conduit avec distinction.

Devenu maréchal de camp, M. de Choiseul lui donna une inspection qu'il fit avec assez de détail. Du reste, c'était un homme assez ordinaire, qu'on ne remarquait point; et personne ne lui soupçonnait l'adresse que depuis il a déployée.

Lorsqu'on composa la maison de Monsieur, il fut nommé capitaine des Cent-Suisses, ce qui commença à lui donner du relief et à l'ancrer à la cour. Il avait bien quelques liaisons avec

M. de Saint-Germain ; mais la protection de madame de Maurepas contribua plus à le faire adjoindre au ministère de la guerre que toute autre chose.

Sa nomination n'apporta aucun changement au désordre qui régnait dans le militaire ; et lorsqu'on lui en parlait, il haussait les épaules, répondait modestement qu'il n'était que l'aide de camp de M. de Saint-Germain, et qu'il lui avait trop d'obligations pour n'être pas entièrement soumis à ses volontés. Il n'était pas bien difficile de pénétrer où tendaient ces propos.

Dans son projet de divisions, M. de Saint-Germain avait arrangé d'en changer souvent les officiers généraux, pour *les mettre successivement en activité, et par là,* disait-il, *les former et les tenir en haleine :* chose aussi mal vue que beaucoup d'autres détails de son plan; ce changement continuel n'aboutissant qu'à retirer des troupes les officiers généraux, au moment qu'ils commençaient à les connaître et à en être connus, à ôter aux généraux tout intérêt et toute émulation, et aux troupes toute considération pour leurs chefs.

J'étais assez indifféremment avec M. de Montbarrey. Les circonstances ne m'avaient jamais mis à portée de le connaître beaucoup. Il y avait à peu près un an qu'il était adjoint, lorsque, l'ayant rencontré chez M. le duc d'Orléans, il me prit à part dans une croisée, pour me demander s'il me convenait de prendre une division. Je lui répondis que rien dans le monde ne pourrait me déterminer à servir, en temps de paix, avec M. de Saint-Germain; mais que comme j'étais bien sûr qu'il nous en ferait justice, et qu'il ne tarderait pas à le chasser, j'acceptais avec grand plaisir, ne demandant pas mieux que d'avoir affaire à lui. Sans me répondre autrement que par un sourire sur ce qui regardait M de Saint-Germain, il m'offrit la division du Languedoc et du Roussillon, que j'acceptai.

La manière honnête dont M. de Montbarrey m'avait prévenu fit sur moi l'impression que m'a toujours faite le moindre service, c'est-à-dire que je me regardai comme son obligé, et que je me conduisis en conséquence.

En partant pour ma destination, je lui promis de lui écrire avec confiance, et de lui rendre des comptes exacts et assez

amples pour qu'il pût remédier aux désordres qu'avait occasionnés M. de Saint-Germain ; *car,* lui ajoutai-je, *vous ne tarderez pas à être en chef.* Je lui tins parole ; je lui écrivis des volumes, et assurément j'avais de quoi. Quelque idée que je me fusse formée de l'indiscipline et de l'anarchie qui régnaient dans les troupes, elle était fort au-dessous de ce que je trouvai lorsque je les vis de près.

M. de Montbarrey, pendant toute mon absence, ne m'écrivit que des lettres ministérielles, et ne répondit à aucun des comptes particuliers qu'il recevait fréquemment de moi. Je lui en fis des reproches à mon retour. Il me répondit que ce n'avait pas été manque de bonne volonté ; mais que, dans la position où il était, il n'avait pas osé ; ce que je crus bonnement, ne connaissant point encore le fond de son caractère.

M. de Saint-Germain croupit encore quelque temps dans sa place : mais son discrédit devint si fort, qu'enfin il ne put plus le supporter. Il demanda à se retirer ; on le lui accorda avec facilité, et M. de Montbarrey fut nommé ministre de la guerre.

Comme il avait des formes assez agréables, écoutant tout le monde avec l'apparence de l'intérêt, promettant avec facilité, son début fut satisfaisant et pour lui et pour le militaire ; mais on s'aperçut que sa facilité n'était que de l'indifférence, et qu'il ne fallait faire aucun fond sur ses promesses. L'attente trompée fit mettre l'humeur et les plaintes à la place de l'espérance et du contentement. Pour lui, se souciant aussi peu de remplir sa place que de captiver les suffrages, il n'était occupé que de plaire à M. et surtout à madame de Maurepas, desquels il sentit que dépendait le seul point de vue qu'il pouvait avoir eu : je veux dire, sa fortune. De tous les gens en place que j'ai connus, c'est certainement celui qui a tiré meilleur parti de sa position, parce qu'avec plus d'esprit qu'on ne lui en accordait, il avait l'imagination tendue vers son but, avec un parti pris contre les obstacles qu'il rencontrerait sur sa route.

On l'a vu successivement se faire prince de l'Empire, chevalier de l'ordre, grand d'Espagne ; marier sa fille au fils du prince souverain de Nassau, et faire une opération militaire pour lui procurer une dot ; avoir la survivance du grand bailliage d'Ha-

guenau, que le duc de Choiseul avait mis dans sa famille, et que celui-ci fit passer dans la sienne à une époque que le premier n'avait pas prévue ; en un mot, se procurer tout ce que le temps qu'il a été dans le ministère lui a permis de projeter et d'accomplir, ne négligeant rien, faisant valoir la moindre grâce par des gens ruinés, et même, dit-on, par des courtisanes, société qu'il aimait assez.

En faisant cette fortune, il semble que la prudence devrait suggérer de se faire quelque soutien, ou des militaires en les flattant, ou des grands seigneurs en les achetant, ou de la voix publique en offrant du moins l'apparence d'une bonne administration. A l'exception de la façon dont il accueillait toute sollicitation, jamais aucune demande n'a eu le succès qu'il promettait toujours. Il a soulevé contre lui tout le militaire, lorsqu'en 1779, obligé d'assembler une armée sur les côtes, et une en Flandre, je ne sais par quel calcul il a mis de côté toute la tête des officiers généraux, et ceux qui, par leur mérite, leurs services et leur rang, devaient le plus s'attendre à n'être pas laissés inutiles, pour employer dans ces deux armées beaucoup de gens obscurs, et dont le choix était le plus inattendu. Il déplut à la multitude par le peu de fond qu'on pouvait faire sur les représentations les plus justes. Homme paresseux et de plaisir, plein de lenteur dans les expéditions, il en était venu à ne pouvoir prendre sur lui de signer son nom, à remettre toutes les expéditions à ses commis, avec la signature desquels et le bon ordre et la forme se trouvaient sans cesse en contradiction. En un mot, le personnel et l'administration de M. de Montbarrey devinrent bientôt l'objet de la censure publique.

Lorsqu'un ministre en est à ce point, une chute prochaine est la seule perspective qui lui reste. M. de Montbarrey, sourd à l'opinion publique ainsi qu'aux représentations de ses amis, ne voulut jamais rien changer à sa conduite ; soit qu'il fût content d'avoir obtenu tout ce qu'il s'était assuré, et que sa fortune, seule visée qu'il ait eue, fût parvenue au degré qu'il désirait ; soit que, se fiant sur l'appui de M. et madame de Maurepas, il crût que leur crédit prévaudrait toujours sur le cri public, en quoi il se trompa. Mais cet événement, auquel j'ai eu beau-

coup de part, demande des préliminaires; j'y reviendrai peut-être par la suite.

Comment madame de Guémené perdit la place de gouvernante des enfants de France, et comment la duchesse de Polignac lui succéda.

La maison de Rohan, si brillante en France par son ancienneté, et si exagérée dans ses prétentions, était parvenue à ce haut degré de fortune et d'illustration où une suite de gens d'une si grande naissance, toujours à la cour et toujours occupés de leur élévation, avait pu la porter. Elle comptait, au moment dont je parle :

Le maréchal de Soubise, chef de la maison. J'ai peint son caractère, en parlant de la bataille de Fillinghausen. Son goût effréné pour les femmes, auxquelles l'âge le mettait hors d'état de plaire, l'avait jeté dans un genre de vie scandaleux. Les filles de l'Opéra composaient sa cour, et, d'autre part, une madame de l'Hopital, maîtresse en titre, entretenue par le jeu. Mais cependant tout le monde avait pour lui une sorte de déférence qu'inspiraient sa naissance et son grade, ainsi que la place qu'il occupait dans le conseil.

Le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, grand aumônier de France, homme qui joignait à beaucoup d'élégance extérieure beaucoup de grâces dans l'esprit, et même des connaissances, mais sans frein dans ses passions et dans sa conduite, libre dans ses mœurs, faisant une dépense outrée, plein d'inconsidération et de légèreté.

Madame de Marsan, sœur du maréchal, qui avait été gouvernante des enfants de France. Veuve fort jeune d'un prince de la maison de Lorraine, elle devint éperdument amoureuse d'un M. de Bissy qui fut tué à la guerre, au moment qu'elle allait l'épouser. Sa figure n'était ni bien ni mal : dans sa jeunesse, une grande gaieté la rendait assez aimable, et avait rassemblé autour d'elle une société de gens de son caractère : je la voyais beaucoup alors. La mort de M. de Bissy la fit tourner à la dévotion, dont elle adopta les pratiques. Elle se jeta dans l'intrigue : elle se fit chef de parti, se déclara ouvertement pour les jésuites,

qu'elle soutenait en toute occasion. Cet extérieur n'empêcha pas la médisance de l'attaquer. On chercha à trouver un prétexte très-faux aux bontés marquées qu'elle témoignait à Lemonier, médecin du roi ; ce qui fit dire assez plaisamment au maréchal de Richelieu qu'à l'exemple des princes d'Allemagne, qui, lorsqu'ils se mésallient, épousent de la main gauche, madame de Marsan, plus grande princesse que toutes celles d'Allemagne ensemble, pour satisfaire son goût sans offenser le ciel et sa maison, avait épousé Lemonier du pied gauche. Mais cette gaieté portait sur une calomnie.

Madame de Marsan resta à la cour jusqu'à ce que, obligée de renoncer à tout espoir de retour pour les jésuites, et moins bien dans l'esprit du roi et de la reine, elle prit enfin le parti de se retirer à Paris, et de remettre sa charge à madame la princesse de Guémené.

M. le prince de Rochefort, homme d'une figure chétive et d'un esprit pesant, parlant mal, et d'une véracité suspecte.

Le chevalier de Rohan, d'une jolie figure, qui s'était mis dans la marine, et qui de là avait épousé mademoiselle de Breteuil, veuve du vicomte de Pons; mariage assez ridicule.

L'archevêque de Cambrai, dont on ne peut rien dire.

M. le prince de Rohan, père de M. de Guémené, d'un extérieur désavantageux; il avait été à la guerre sans y être fort remarqué, et s'était retiré dans une terre en Touraine.

M. le prince de Guémené, survivancier de la charge de grand chambellan que possédait M. de Bouillon, survivancier aussi de celle de capitaine des gendarmes de la garde, qu'avait M. de Soubise. Il était d'une jolie figure, doux et agréable dans la société, maniant assez bien la plaisanterie, et l'entendant encore mieux.

Enfin, madame la princesse de Guémené, fille du maréchal de Soubise, dont j'ai parlé ailleurs.

Voilà ce qui composait la famille de Rohan à l'époque où je la prends. On voit qu'elle avait porté toutes ses vues sur M. de Guémené, qui devait en devenir le chef à la mort du maréchal de Soubise. Son début dans le monde fut comme à l'ordinaire, c'est-à-dire qu'il vécut quelque temps fort bien avec sa femme; mais que bientôt, sans être plus mal ensemble, ils s'éloignèrent

l'un de l'autre. M. de Guémené s'attacha à madame Dillon, fille de madame R***, à laquelle elle ressemblait parfaitement.

Madame Dillon était grande et bien faite, quoiqu'un peu maigre. Elle avait un joli teint, un visage charmant, sur lequel était peinte la douceur de son âme, comme elle l'était dans le son de sa voix. Je ne l'ai pas assez connue pour définir son caractère, qui m'a paru, dans le peu que je l'ai vue, plus attrayant que piquant, et entièrement opposé à celui de sa mère. L'attachement de M. de Guémené pour madame Dillon était extrême; il ne vivait que pour elle, et ne la quittait pas. Il a duré douze ans sans se démentir un instant, et la mort seule a mis un terme à ses soins. Madame Dillon, attaquée de la poitrine, a eu le bonheur de finir quelques mois avant la catastrophe de M. de Guémené, qui l'aurait infailliblement mise au tombeau avec bien plus d'amertume. Nos gens à sentiments ont voulu établir que jamais M. de Guémené n'en avait rien obtenu, et que sa passion était purement platonique. Pour moi, j'avoue que je suis un peu trop matériel pour croire à cette sublimité de sentiment.

M. de Guémené, attaché, comme je viens de le dire, aux pas de madame Dillon, passait l'hiver à Paris chez l'archevêque de Narbonne, où logeait madame Dillon, et l'été à Haute-Fontaine, terre de l'archevêque. Il y chassait le cerf avec un équipage monté à l'anglaise, ainsi que l'était toute sa maison, selon la mode du temps suivie par tous les jeunes gens. Il ne venait que rarement à la cour, qui aurait dû être son vrai séjour, et où il jouait plus le rôle d'un bouffon que celui d'un grand seigneur.

L'hiver, il donnait à Paris, dans l'appartement que la charge de sa femme mettait à sa disposition aux Tuileries, et sur un théâtre qu'il y avait fait construire, des spectacles charmants, exécutés par les acteurs les plus distingués des trois spectacles, précédés par un concert et suivis d'un excellent souper, et une espèce de café où venait à peu près tout ce qu'on connaissait. On s'émerveillait de la galanterie et de l'intelligence de ces fêtes, surtout de la dépense qu'elles occasionnaient. La chose aurait paru simple, si on avait su qu'acteurs et ouvriers ne touchaient jamais un sou, mais seulement des pensions ou des contrats viagers qui

soldaient tout. M. le duc de Lauzun, ami de M. de Guémené, étant arrivé au moment où l'excès du dérangement nécessite de prendre un parti, M. de Lauzun se mit à la tête des affaires du prince, prit toutes les terres, et lui fit une pension viagère. Cela parut fort extraordinaire dans le monde, on en parla beaucoup pendant quelques jours; mais, comme il arrive ordinairement, un autre objet fixa l'attention du public, et l'on oublia celui-là.

Madame de Guémené, de son côté, faisait de la dépense. La représentation que sa charge exige l'y forçait; et bientôt son revenu ne put y suffire. Elle y suppléa, à l'exemple de son mari, par des contrats et des rentes viagères qui s'accumulèrent au point qu'enfin la catastrophe arriva pour tous les deux, soit par la trop grande confiance qu'ils eurent au nommé Marchand, leur homme d'affaires, soit par indolence. Lorsqu'il fallut en venir au bilan, le déficit se trouva, dit-on, monter à trente-trois millions, ce qui parut monstrueux.

On jugea facilement qu'après un pareil éclat, M. de Guémené serait perdu; que madame de Guémené ne pourrait garder sa charge de gouvernante des enfants de France; et, d'une commune voix, le public nomma pour la remplacer la duchesse de Polignac, que plusieurs années avant j'avais liée avec la reine. La tendre amitié que cette princesse avait pour elle, les qualités personnelles de madame de Polignac, ramenaient naturellement à cette idée.

Je lui parlai des bruits qui couraient, en lui demandant quelle était son opinion sur cet objet. Je la trouvai tellement effarouchée de la gêne et de l'assiduité qu'exigeait une charge pareille, et tellement déterminée à refuser si on la lui proposait, qu'inutilement tentai-je de la faire revenir de sa façon de penser, en lui remontrant combien l'éclat de cette place serait avantageux pour les siens, et même désirable pour elle, qui ne tenait à la cour que par la faveur dont elle jouissait, faveur qui pouvait s'évanouir d'un moment à l'autre : rien ne put l'ébranler.

En effet, madame de Polignac, née calme, paresseuse même, accoutumée à une vie paisible, libre au sein de sa famille et de ses amis, contrariée, fatiguée bien souvent de ce qu'exigeait d'elle le rôle de favorite, dont elle aurait vu la fin avec joie sans l'at-

tachement réel qu'elle avait pour la reine ; madame de Polignac ne pouvait considérer qu'avec effroi, qu'avec une répugnance invincible, une charge dont la chaîne est si pesante, et que rien ne peut alléger. Je ne la pressai pas davantage pour cette fois. Mais lui en ayant encore reparlé, sans qu'elle eût changé de sentiment, elle me parut choquée de ce qu'il n'était pas venu dans la tête de la reine, qui lui avait parlé plusieurs fois de madame de Guémené, de lui proposer sa charge, et je trouvai qu'elle n'avait pas tort.

Deux ou trois jours se passèrent dans cette situation. Un soir que j'étais chez madame de Polignac à Paris, madame de Châlons, sa cousine, avec laquelle j'avais été brouillé à ne nous pas parler, et avec qui je venais de me raccommoder, me prit à part, et me dit : « Il est bien extraordinaire que tout le public cause de la retraite de madame de Guémené, qu'il nomme ma cousine pour la remplacer, et qu'on ne lui parle de rien. Il faudrait pourtant fondre la cloche. Vous qui dites ce que vous voulez, vous devriez bien en parler à la reine, avec cette gaieté qui vous assure du succès. Mais, lui répondis-je, êtes-vous sûre que madame de Polignac accepte ? Je l'ai trouvée dans des dispositions bien différentes. Ah! reprit-elle, comment voulez-vous qu'elle refuse? La chaîne l'épouvante, j'en conviens; mais, encore un coup, ce sont de ces offres qu'on ne refuse pas. Soit, répliquai-je ; je suis toujours prêt à tout pour mes amis, et plus pour madame de Polignac que pour tout autre. D'ici à vingt-quatre heures j'aurai parlé. »

J'allai souper le lendemain à la Muette, où était la cour ; et, saisissant un moment où la reine passait toute seule d'une pièce dans une autre, je m'approchai d'elle, et je lui demandai ce qu'il fallait que je pensasse des bruits qui remplissaient Paris ; qu'on y disait la retraite de madame de Guémené, et que madame de Polignac avait sa place. La reine s'arrêta, et, me regardant comme quelqu'un à qui on présente une idée absolument neuve, elle resta quelques instants sans parler : « Comment, madame de Polignac ! me répondit-elle enfin ; je croyais que vous la connaissiez mieux ; elle ne voudrait pas de cette place. Ne m'a-t-elle pas refusé toutes celles que j'ai voulu lui donner auprès de moi? Celle-ci est de confiance, repris-je, et bien différente des charges de cour. Indépendamment de ce que madame de Polignac

a toutes les qualités nécessaires pour avoir la préférence, je crois que votre majesté dégraderait son sentiment aux yeux du public, si elle ne donnait pas cette marque de confiance à son amie, quand bien même elle serait sûre d'en être refusée. Il y a cependant des façons de s'y prendre qui mettent à l'abri de cette crainte, et ce n'est pas à la reine qu'il faut les indiquer. Si cependant elle craint que madame de Polignac n'accepte pas, je puis la pressentir, et je l'offre à votre majesté. »

La reine réfléchit encore quelques instants, et me dit : *Non, tout cela n'est pas encore mûr*. Je rendis mot pour mot cette conversation au duc de Polignac, qui était à la Muette, sa femme étant restée à Paris auprès de la duchesse de Guiche, sa fille, alors en couche.

J'allai le lendemain voir madame de Polignac, pour savoir l'effet qu'avait produit sur elle ce qui s'était passé entre la reine et moi. Je la trouvai dans une agitation affreuse. « Je vous hais tous à mort, me dit-elle ; vous voulez me sacrifier. J'ai obtenu de mes parents et de mes amis que d'ici à deux jours on ne me parlerait de rien, et qu'on me laisserait à moi-même. C'est bien assez ; baron, ne me traitez pas plus mal que les autres. »

Je ne la pressai point, jugeant bien de ce qui arriverait, et ne pouvant plus lui être d'aucune utilité, je partis pour la campagne où, quelques jours après, elle m'écrivit pour me mander que madame de Guémené avait donné sa démission, que la reine lui avait proposé d'accepter la charge de gouvernante des enfants de France, et y avait mis tant de grâces, tant de marques d'amitié et de sensibilité, que, quoiqu'elle pensât toujours de même sur la chaîne qu'elle allait se donner, elle n'avait pu refuser.

Combat de M. le comte d'Artois et de M. le duc de Bourbon.

Lorsqu'on maria mademoiselle d'Orléans à M. le duc de Bourbon, on mit auprès d'elle, en qualité de dame de compagnie, mademoiselle de Roncherolles, qui venait d'épouser M. de Canillac. Madame de Canillac, dans la première jeunesse, était petite ; elle avait un très-beau teint, des traits agréables, à l'exception du nez, dont les narines étaient trop ouvertes, et de la bou-

che, qui était désagréable; mais en tout c'était une jolie femme dont la fraîcheur effaçait les défauts.

M. le duc de Bourbon en devint bientôt amoureux, et se conduisit en conséquence. Madame la duchesse de Bourbon s'en aperçut. Au lieu d'employer ou la retenue, rôle ordinaire des femmes délaissées, ou les moyens doux pour ramener son mari, elle se laissa aller à des démarches d'éclat qui réduisirent les choses au point que madame de Canillac fut obligée de se retirer d'auprès d'elle, et que cette dissension domestique devint le sujet de l'entretien de tout Paris. A l'exception d'un petit nombre d'amis ou de gens intéressés, tout le monde blâma madame la duchesse de Bourbon, qui pouvait avoir raison dans le fond, mais qui avait tort dans la forme.

Madame de Canillac, encore trop jeune pour rester isolée dans le monde, fut recueillie par madame de la Ferronnays, sa tante, qui la retira chez elle. Quelque temps après, elle fut placée comme dame auprès de madame Élisabeth, sœur du roi. Madame de la Ferronnays lui procura cette place par le moyen de M. le duc de Coigny, qui ne lui rendait que des soins et de l'amitié, pour une passion aussi constante qu'infructueuse. Le duc de Coigny avait obtenu cet arrangement de madame de Guémené, gouvernante des enfants de France, avec laquelle il était très-lié.

Madame de Canillac resta quelque temps à la cour sans faire parler d'elle, s'en tenant à y être une jolie femme à qui tout le monde prodiguait des galanteries, sans que qui que ce fût y mît assez de suite pour fixer l'attention et donner matière aux propos. Enfin M. le comte d'Artois parut s'occuper d'elle, et abandonner quelques fantaisies qui avaient fait du bruit. Tous les yeux se portèrent sur ce nouvel objet. Madame la duchesse de Bourbon ne fut pas des dernières à le remarquer. Elle joignait à une grande antipathie pour madame de Canillac la mortification de la trouver encore sur son chemin, car M. le comte d'Artois avait paru, dans son début dans le monde, penser à elle; de manière qu'elle éprouva la petite jalousie commune à toute femme, et la haine personnelle qu'elle avait contre madame de Canillac fut poussée à son comble par ce nouvel avantage.

Ce fut dans ces dispositions que, se trouvant au bal de l'Opéra

du mardi gras de l'année 1778, elle reconnut M. le comte d'Artois qui donnait le bras à madame de Canillac, tous les deux masqués jusqu'aux dents. Elle s'attacha sur leurs pas, et se permit tous les propos embarrassants et piquants que la liberté du bal et le déguisement autorisent. Madame de Canillac, aussi embarrassée qu'on le peut être, profita de la facilité de ne point répondre pour ne se point compromettre, et quitta le bras de M. le comte d'Artois, qui chercha de même, mais inutilement, à se dérober dans la foule. Enfin, s'étant assis, madame la duchesse de Bourbon se mit à côté de lui; et, poussant les choses à bout, elle prit la barbe du masque de M. le comte d'Artois. En le levant avec violence, les cordons qui l'attachaient se cassèrent. Hors de lui, furieux, il saisit de la main celui de madame la duchesse de Bourbon, le lui écrasa sur le visage, et, profitant de la première surprise, il la quitta sans proférer un seul mot.

Cet événement ne fit nulle sensation dans le premier moment. M. le duc de Chartres étant allé le lendemain chez sa sœur, elle lui raconta ce qui lui était arrivé, ne faisant qu'en rire, comme d'une de ces ridiculités dont le bal de l'Opéra abonde, et ce prince n'y donna pas plus d'attention que la chose ne semblait le mériter; de manière qu'il alla le jeudi, ainsi qu'à son ordinaire, chasser le sanglier à Saint-Germain avec M. le comte d'Artois, et dîner chez lui après la chasse. Il faut bien remarquer ceci, car cela justifie pleinement M. le duc de Chartres des torts que le public s'est efforcé de lui donner par la suite, et aggrave ceux de madame la duchesse de Bourbon, qui n'ont fait que s'accumuler : la vérité me force à le dire jusqu'à la fin.

On ne sait si ce fut de son propre mouvement, ou excitée par de mauvais conseils, que cette princesse, le jeudi au soir, ayant beaucoup de monde à souper chez elle, dit en pleine table que M. le comte d'Artois était le plus insolent des hommes, et qu'elle avait pensé appeler la garde au bal de l'Opéra pour le faire arrêter. Afin de colorer cette incartade qu'on lui a reprochée, elle a dit qu'elle ne s'était permis ce propos qu'après avoir été informée que M. le comte d'Artois avait raconté son aventure à souper chez la comtesse Jules de Polignac, en la nommant; ce qui était faux.

Le propos du souper de madame la duchesse de Bourbon se répandit bientôt dans le monde, et y fit une grande sensation. Les femmes surtout se déchaînèrent contre M. le comte d'Artois. En général le public, on ne sait pourquoi, n'aimait pas la famille royale, la reine, et M. le comte d'Artois surtout. Il faut pourtant convenir que cette princesse était faite sur le modèle d'une reine des Français; et M. le comte d'Artois joignait des qualités excellentes à toute la frivolité, toute l'étourderie, si l'on veut, qui caractérisent la jeunesse de cette nation, et que souvent elle pousse dans un âge qui ne l'admet plus.

Quoique madame la duchesse de Bourbon ne fût pas aimée, être en opposition avec la famille royale fut cause que tout le monde se déclara pour elle, les femmes surtout, ainsi que je l'ai déjà dit, parce que la jalousie qui règne entre elles, dont on trouve des traces en tant d'occasions, cède toujours à la cause commune, et lorsqu'elles croient que la déférence due à la domination et à la prééminence qu'elles s'arrogent est attaquée.

Toutes les conversations ne roulaient sur autre chose que sur l'événement du bal de l'Opéra du mardi gras, et il y avait autant de versions que de gens qui en parlaient. On s'accordait cependant sur le fond : l'univers le savait; il n'y avait que ceux qui étaient les plus intéressés à cette aventure qui l'ignoraient; je veux dire M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon, et M. le duc d'Orléans. Madame la duchesse de Bourbon, après avoir fait le mal, n'eut garde d'en instruire les gens dont elle dépendait, et qui auraient pu en prévenir les suites.

Les propos allèrent si loin, que M. d'Autichamp, premier écuyer de M. le prince de Condé, crut de son devoir d'en instruire ce prince. Il était alors avec M. le duc de Bourbon, à Chantilly. M. d'Autichamp lui envoya un courrier le samedi au soir; et sur-le-champ ces princes montèrent en voiture pour revenir. M. le prince de Condé, au lieu de faire de cette aventure une affaire de famille, d'aller trouver le roi comme le chef, et de lui demander d'interposer son autorité pour la terminer, lui donna la tournure d'une affaire de cour; il ne vit point le roi, mais il alla parler à M. de Maurepas, et ce ministre mit les cho-

ses en négociation, je ne sais par quel motif; car, consommé comme il l'était dans les affaires de société et les intrigues de cour, on ne peut lui attribuer une faute d'ignorance ou de distraction.

J'allai, comme à mon ordinaire, le dimanche matin, à Versailles; et là, étant tête à tête avec M. le comte d'Artois dans son cabinet, je saisis cette occasion, ainsi que cela m'est arrivé souvent, pour lui donner une idée juste des choses, et de la façon de se conduire. En convenant que madame la duchesse de Bourbon s'était comportée de la manière la plus répréhensible, je lui remontrai que la façon dont il s'était comporté lui-même donnait gain de cause à cette princesse, parce qu'il s'était laissé aller, vis-à-vis d'elle, à une vivacité qui choquait le préjugé des hommes et révoltait l'amour-propre des femmes. M. le comte d'Artois avoua que j'avais raison, s'excusa sur la colère qui l'avait transporté, et qui l'avait empêché de calculer ses mouvements.

Nous en étions là de notre conversation, lorsque le roi et la reine arrivèrent par l'intérieur. Nous la continuâmes sur le même sujet; mais la chose s'étant tournée en gaieté, nous ne cessâmes, pendant plus d'une demi-heure qu'ils restèrent, de faire des plaisanteries et de rire sur un objet qui pourtant dans le fond n'était pas trop plaisant.

De retour à Paris, je trouvai les propos plus établis et plus envenimés que jamais. Les femmes, qui ont peu de retenue dans leurs décisions, disaient publiquement que cette affaire ne pouvait plus s'accommoder, et voulaient, selon leur coutume ordinaire, que M. le duc de Bourbon se battît. Je m'étais bien douté que les choses en viendraient là. Attaché comme je l'étais à M. le comte d'Artois, qui me comblait de bontés et de confiance, et que j'aimais tendrement, je tentai le seul moyen qui restait encore. J'allai chez la comtesse Jules de Polignac, favorite de la reine, à laquelle, de son côté, elle était attachée de cœur. J'y trouvai le duc de Coigny. Ils étaient informés, ainsi que moi, de ce qui se débitait dans le monde, et ils en étaient également peinés.

Je leur dis que, dans la situation des choses, il ne restait

plus qu'une seule ressource : c'était que le roi fît venir madame la duchesse de Bourbon et M. le comte d'Artois ; qu'il fît le père de famille, et qu'il grondât également madame la duchesse de Bourbon de son étourderie, et monsieur son frère de sa vivacité ; qu'il terminât la séance par les faire embrasser, avec défense, sous peine de lui déplaire, que jamais on reparlât du passé. La comtesse Jules et le duc de Coigny approuvèrent mon idée, et s'y prêtèrent chacun selon leur caractère ; c'est-à-dire, la comtesse Jules en écrivant sur-le-champ à la reine, et le duc de Coigny, en y mettant le secret et les réserves que la crainte de se compromettre fait toujours employer à un courtisan.

M. de Maurepas dirigeait toute cette affaire, et lui avait donné une tournure dont je n'ai jamais pu, je le répète, comprendre le motif. Il était en négociation que M. le prince de Condé viendrait, avec tous les siens, faire des excuses au roi, ce qu'il ne refusait pas ; mais il ne voulait pas articuler que jamais ni lui, ni ce qui lui appartenait, ne manquerait à sa majesté et à la famille royale. C'était précisément ce mot de *famille royale* qui faisait la pierre d'achoppement, parce que les rois ne veulent pas considérer les princes comme en faisant partie, et les princes veulent toujours en être. Comme chacun tenait bon de son côté, cela occasionna beaucoup d'allées et de venues qui n'aboutissaient qu'à faire manquer M. le prince de Condé aux rendez-vous que le roi lui donnait.

Enfin, le samedi matin, sa majesté ordonna à M. le prince de Condé de se rendre à Versailles, suivi de M. et de madame la duchesse de Bourbon ; et, les ayant fait entrer dans son cabinet, où était M. le comte d'Artois, il signifia, non pas en père de famille, mais en roi, qu'il voulait que le passé demeurât dans l'oubli, et surtout qu'on n'en reparlât plus. M. le duc de Bourbon voulut prendre la parole, et n'eut que le temps de proférer *Mais, sire....* Le roi l'interrompit et lui imposa silence, en lui disant : *Ne vous ai-je pas fait entendre que c'était me déplaire que d'ajouter un seul mot ?*

Tout le monde sortit mécontent, et cela devait être. Comme madame la duchesse de Bourbon, en assurant le roi que son intention n'avait jamais été de lui déplaire, n'avait pas ajouté *et*

à la famille royale, M. le comte d'Artois ne lui avait fait aucune réparation : par conséquent elle se tenait toujours pour offensée, et M. le duc de Bourbon se croyait obligé d'en demander raison, ainsi que l'avaient décidé les femmes ; aussi se conduisit-il d'après cette opinion. Dès l'après-midi il monta à cheval et s'en alla à Bagatelle, petite maison que le comte d'Artois avait dans le bois de Boulogne, où jamais M. le duc de Bourbon n'avait mis le pied, ces deux princes ne vivant point du tout ensemble. Il affecta de demander au concierge si M. le comte d'Artois n'y viendrait point dans la journée, et quand on l'y attendait : manière de le provoquer ; car il n'avait pas jugé à propos de lui écrire, encore moins de l'aller chercher à Versailles.

Je m'y rendis le lendemain (c'était le dimanche), dans l'intention d'avertir M. le comte d'Artois de ce qui se passait, des démarches de M. le duc de Bourbon, et surtout des propos qui étaient parvenus à leur comble, choses qu'il ignorait entièrement : car les mêmes courtisans qui étaient avec lui comme à leur ordinaire, et qui le déchiraient à belles dents en arrière, n'avaient garde, ni de le défendre, ni de l'instruire qu'on le calomniait.

Je débutai par aller au lever du roi. A peine étais-je dans son cabinet, que j'aperçus Campan, secrétaire du cabinet de la reine, qui me fit un signe de tête : j'allai à lui ; il me dit, n'ayant pas l'air de me parler : *Suivez-moi, mais de loin, pour qu'on ne s'en aperçoive pas.* Il me fit passer par plusieurs portes et plusieurs escaliers qui m'étaient entièrement inconnus ; et lorsque nous fûmes hors d'état d'être ni vus ni entendus : « Monsieur, me dit-il, convenez que ceci a bon air ; mais ce n'est pas tout à fait cela, car le mari est dans la confidence. — Mon cher Campan, lui répondis-je, ce n'est pas quand on a des cheveux gris et des rides, qu'on s'attend qu'une jeune et jolie reine de vingt ans fasse passer par des chemins aussi détournés, pour autre chose que pour des affaires. — Elle vous attend, reprit-il, avec beaucoup d'impatience. J'ai déjà envoyé deux fois chez vous, et je vous ai guetté dans tous les endroits où j'ai cru pouvoir vous trouver. »

Il achevait à peine de parler, que nous nous trouvâmes à hau-

teur des toits, dans un corridor fort sale, vis-à-vis d'une vilaine petite porte. Il y mit une clef; et ayant poussé plusieurs fois inutilement, il s'écria : *Ah! mon Dieu, le verrou est mis en dedans; attendez-moi là, il faut que je fasse le tour.* Il revint peu de temps après, et me dit que la reine était bien fâchée; qu'elle ne pouvait me voir dans cet instant, parce que l'heure de la messe la pressait; mais qu'elle me priait de revenir au même endroit à trois heures.

Je m'y rendis, et Campan m'introduisit, par une issue détournée, dans une chambre où il y avait un billard que je connaissais, pour y avoir souvent joué avec la reine; ensuite dans une autre que je ne connaissais point, simplement mais commodément meublée. Je fus étonné, non pas que la reine eût désiré tant de facilités, mais qu'elle eût osé se les procurer[1]. « Eh bien! baron, me dit-elle d'abord qu'elle me vit, que pensez-vous de la situation de mon frère? que peut-on faire? et quel parti va-t-il prendre? — Madame, lui répondis-je, il n'y en a qu'un. Il faut qu'il se batte contre M. le duc de Bourbon, et mon intention était de l'avertir aujourd'hui de l'opinion du public, et qu'à Pa-

[1] L'anecdote rapportée plus haut page 215, et qui est toute à la confusion de M. le baron de Besenval, suffirait pour expliquer la malignité de ces paroles. Madame Campan n'a pas voulu les laisser sans réfutation. Voici ce qu'on lit dans le chapitre VIII de ses Mémoires :

M. DE BESENVAL.

Duel du comte d'Artois.

« A l'occasion du duel de M. le comte d'Artois avec M. le prince de Bourbon, la reine voulut voir secrètement M. le baron de Besenval, qui devait être un des témoins, pour lui communiquer les intentions du roi. J'ai lu avec une peine infinie de quelle manière ce fait si simple est rendu dans les Mémoires de M. de Besenval. Il a raison de dire que M. Campan le conduisit par des corridors supérieurs du château, et l'introduisit dans un appartement qu'il ne connaissait pas; mais le ton de roman donné à cette entrevue est aussi blâmable que ridicule. M. de Besenval dit qu'il se trouva, sans savoir comment il y était parvenu, dans un appartement modeste, mais très-commodément meublé, dont il ignorait jusqu'à l'existence : il fut étonné, ajoute-t-il, non pas que la reine eût tant de facilités, mais qu'elle ait osé se les procurer. Dix feuillets imprimés de la femme Lamotte, dans ses impurs libelles, ne contiennent rien d'aussi nuisible au caractère de Marie-Antoinette, que ces lignes écrites par un homme qu'elle honorait d'une bienveillance aussi peu méritée. Il n'avait pu avoir connaissance de l'existence de cet appartement, composé d'une très-petite antichambre, d'une chambre à coucher et d'un cabinet, depuis que la reine occupait le sien; il était destiné à loger la dame d'honneur de sa majesté, dans le cas de couches ou de maladie, et servait à cet usage lorsque la reine faisait ses couches. Il était si important que personne ne sût que la reine eût parlé au baron avant le combat, qu'elle avait imaginé de se rendre par son intérieur dans ce petit appartement, où M. Campan devait le conduire. Lorsqu'on écrit sur des temps rapprochés, il faut être de l'exactitude la plus scrupuleuse, et ne se permettre ni interprétation ni exagération. »

ris on le calomnie. Mon attachement pour lui, et mon intérêt personnel, me mettent à l'abri du soupçon que je sois prodigue de ses jours; mais j'aime mieux le voir mort que déshonoré : je n'ai même différé de l'instruire du point où en sont les choses que parce que Campan m'a informé que votre majesté avait des ordres à me donner, et que j'ai voulu auparavant savoir ses intentions.

« — Je pense tout comme vous, reprit-elle, et le roi aussi. Mais croyez-vous que mon frère adopte ce moyen ? — Madame, répliquai-je, je dis toujours ce que je pense : je n'aime point l'air triste et rêveur qu'il a depuis quelques jours. Il est vrai qu'il ignore parfaitement tout ce qui se passe : votre majesté peut s'en rapporter à moi pour le lui faire comprendre, et le porter a ce qu'il a à faire dans une circonstance aussi importante pour lui. Cependant, comme c'est un grand parti, je désirerais avoir l'avis de M. le chevalier de Crussol [1]. — Eh bien, me répondit la reine, il n'y a qu'à le faire venir. » Elle appela Campan, et lui ordonna de l'aller chercher. Il revint, quelques instants après, dire que le chevalier était avec M. le comte d'Artois, et qu'il ne pouvait quitter. « Il ne m'est pas possible de rester plus longtemps, me dit la reine : il faut que j'aille au salut. Mais voyez le chevalier de Crussol, arrangez tout avec lui, et venez me dire ce soir chez moi, à neuf heures, ce que vous aurez arrêté. »

J'allai en conséquence chercher Crussol, que je ne tardai pas à trouver; et, désirant causer tranquillement avec lui, je le menai chez la comtesse Jules de Polignac, instruite de tout par la faveur où elle était auprès de la reine. Je la trouvai avec son mari et Vaudreuil, qui, tous deux de mes amis, ne m'empêchèrent pas d'entrer en matière. A peine avais-je exposé la position des choses et mon opinion, qu'il fallut interrompre. Il est impossible de jamais suivre une affaire avec les femmes; les valets qui entrent sans cesse, et cette éternelle toilette, obligent toujours de discontinuer. La comtesse Jules nous dit que, devant aller chez la reine, il fallait quelle s'habillât. Je pris donc le parti de passer dans une garde-robe avec le comte Jules, Vaudreuil et le

[1] Le chevalier de Crussol, capitaine des gardes de M. le comte d'Artois, homme d'esprit et de mérite.

chevalier de Crussol : cette pièce était si petite que nous fûmes obligés de nous tenir debout, et si près les uns des autres que nous avions plus l'air de conjurés que de toute autre chose.

Ayant repris l'affaire où je l'avais laissée, je répétai à ces messieurs que je pensais qu'il ne restait plus d'autre parti à prendre à M. le comte d'Artois que celui de se battre. Ils furent tous de mon avis; et le chevalier de Crussol, ayant pris la parole, ajouta : « D'autant que les choses n'iront pas bien loin; car sitôt que M. le comte d'Artois et M. le duc de Bourbon auront l'épée à la main, je leur montrerai l'ordre écrit et signé du roi d'en demeurer là. » Et sur cela il tira un papier de sa poche, qui, en effet, était un ordre de la main du roi.

« Comment! chevalier, lui dis-je, c'est donc une *petite comédie* que va jouer M. le comte d'Artois? Je vous avertis qu'elle sera bien plate, et le déshonorera plus que tout ce qui s'est passé jusqu'à cette heure. Quant à moi, je vous déclare que je n'y donne point mon approbation. — Qu'appelez-vous? reprit le chevalier; c'est assez pour M. le comte d'Artois de se présenter. Son affaire est de venir sur le pré, et celle du roi d'empêcher les suites qui peuvent en arriver. »

Le comte Jules et Vaudreuil appuyèrent cette opinion. « Ma foi, messieurs, leur répliquai-je, vous ne me ferez jamais comprendre cette morale-là. — Vous en parlez bien à votre aise, me dit Crussol. Songez donc que je serai témoin; que j'ai un serment, et que s'il arrivait quelque chose à M. le comte d'Artois, il y va de ma tête. — Si vous ne trouvez pas que ce soit le cas de la jouer, lui répondis-je, je n'ai plus rien à vous dire. Je m'en vais parler à M. le comte d'Artois. » Et sur cela, les ayant quittés, je pris le chemin de l'appartement de ce prince.

Je n'ai rapporté que succinctement une conversation qui fut beaucoup plus longue, mais en voilà la substance. Dans le chemin je réfléchis un peu à tout ce qui se passait, et je crus démêler que l'affaire du combat de M. le comte d'Artois avait déjà été traitée, qu'on l'avait décidée avec la belle restriction de le mettre à l'abri de tout risque au moyen de l'ordre du roi; et que la même timidité qui avait fait naître cette idée avait empêché que qui que ce fût voulût se charger de parler à ce prince,

et de le porter à ce qu'on désirait de lui ; que la connaissance de mon caractère franc et peu craintif avait fait jeter les yeux sur moi, et qu'on avait chargé la reine plutôt de me sonder que de me parler ouvertement. A tant de petitesses je crus reconnaître l'homme de robe, et surtout les finesses et l'intrigue de M. de Maurepas qui dirigeait tout, en ne paraissant dans rien.

J'aimais véritablement M. le comte d'Artois, qui rendait justice à la vérité de mon attachement pour lui ; j'étais sensiblement affligé de la tache dont on allait le flétrir : cependant, la jugeant moins grande en faisant ce qu'on attendait de lui qu'en ne faisant rien du tout, je me déterminai à l'y porter, me promettant bien de ne point partager ses torts, et de ne me point trouver à ses côtés lorsqu'il serait en présence de M. le duc de Bourbon ; ce que je n'aurais pas manqué de faire, si c'eût été tout de bon.

Je trouvai M. le comte d'Artois dans son cabinet, avec cinq ou six personnes de sa maison. Dès qu'il me vit, il vint à moi comme à l'ordinaire, et me prit par la main. Je m'approchai de son oreille pour lui demander de passer dans son arrière-cabinet, ayant quelque chose à lui dire. Il me tira dans l'embrasure d'une fenêtre, en me disant : *Nous sommes bien ici : qu'est-ce qu'il y a?* J'entrai en matière : je lui fis un détail exact de tous les propos de Paris, sans pallier la façon fâcheuse dont on parlait de lui. Je l'informai de la conduite de M. le duc de Bourbon, et surtout de la démarche qu'il avait faite d'aller à Bagatelle ; et je conclus à ce qu'il était impossible que les choses en demeurassent là. Pendant que je parlais, j'examinais M. le comte d'Artois jusque dans le fond de l'âme, et je lui dois la justice de dire qu'il ne fit pas un geste, qu'il ne proféra pas une parole qui dénotât la moindre émotion ; je ne remarquai même aucune sorte d'altération sur son visage, je n'y vis que de l'étonnement ; car, comme je l'ai déjà dit, il ignorait parfaitement tout ce qui se passait, et il était bien loin de soupçonner le rôle qu'il jouait.

Il m'écouta sans m'interrompre ; et lorsque j'eus fini, il me demanda avec beaucoup de sang-froid ce qu'il y avait à faire pour la forme. « Voici comme je pense, lui répondis-je, que vous devez vous conduire ; car, dans tout ceci, il faut éviter l'ap-

pareil, et y mettre le plus de simplicité et de promptitude possible. Vous sentez que M. le duc de Bourbon ne viendra point vous attaquer à Versailles: c'est lui qui est l'offensé, par conséquent il faut lui donner beau jeu pour vous parler, s'il en a envie. Puisqu'il ne vous a point écrit, il ne veut point prendre cette voie, et il a raison; je ne vous conseillerais pas non plus de l'adopter, je n'aime point les écritures dans ces sortes d'affaires. Puisque M. le duc de Bourbon a paru vous indiquer le bois de Boulogne en allant à Bagatelle, c'est là, je crois, qu'il faut vous montrer. Montez demain à cheval à dix heures du matin, comme cela vous arrive souvent, avec votre capitaine des gardes seulement; promenez-vous une heure ou deux, et, de là, venez-vous-en à cheval dîner chez moi. Il y a à parier que M. le duc de Bourbon se fait instruire de vos démarches, et que vous le rencontrerez pendant votre promenade : si vous ne le trouvez pas au bois de Boulogne, vous lui donnerez assez de facilité en venant chez moi. Ma maison étant à quatre pas du palais Bourbon, c'est bien lui dire : *Me voilà; si vous avez à me parler, venez.* S'il ne paraît pas, vous aurez rempli tout ce que vous avez à faire, et ce sera signe qu'il ne veut pas pousser les choses plus loin : vous ne pouvez plus être taxé de rien. Au demeurant, ajoutai-je, n'ouvrez la bouche à qui que ce soit du parti que vous prenez. Ne soyez ni plus sérieux ni plus gai qu'à votre ordinaire; allez au jeu de la reine, parlez-y de la promenade que vous voulez faire; faites-moi des plaisanteries sur mon dîner, si vous voulez : cela n'aura point l'air affecté, et donnera de la publicité à vos projets de demain, ce qui est nécessaire pour que M. le duc de Bourbon soit instruit, et qu'il voie que vous voulez qu'il le soit.

« — Tout cela me convient fort, me répondit M. le comte d'Artois; à l'exception qu'au lieu d'aller dîner chez vous, j'irai dîner au Temple. — Cela serait très-mal fait, lui repartis-je; indépendamment de ce que le Temple est à un bout de Paris, et le palais Bourbon à l'autre, voyez ce que c'est que l'apparat de traverser toute la ville à cheval. Je vous ai dit qu'il fallait surtout éviter dans votre conduite tout ce qui avait l'air de jactance. — Je pense comme vous, me répliqua-t-il; mais croyez-vous que je con-

sente à vous compromettre? — Monseigneur, lui dis-je, en général je ne m'effraye pas aisément, et surtout lorsqu'il s'agit de vous et de votre intérêt; mais si j'étais capable de quelques calculs timides, la bonté que vous me témoignez dans cet instant les ferait céder à mon attachement. — Eh bien! me répondit-il en me serrant la main, j'irai dîner chez vous, et vous savez bien que ce sera avec un grand plaisir. » Et sur cela, s'étant rapproché des gens qui étaient auprès de la cheminée pendant que nous causions à la fenêtre, il reprit la conversation avec une tranquillité et une gaieté qui m'enchanta.

Depuis cet instant jusqu'à celui qui termina son combat avec M. le duc de Bourbon, tout ce qu'a dit et fait M. le comte d'Artois est entièrement émané de lui. Comme je ne lui avais cité personne, il était dans la ferme conviction que l'avertissement que je lui avais donné venait uniquement de moi, et que la conduite que je lui avais conseillée, et qu'il avait adoptée, était un secret entre nous deux. Il ne s'en ouvrit pas même au chevalier de Crussol, pour qui il avait de l'amitié et de la confiance; il lui donna l'heure et l'ordre pour sa promenade du lendemain, comme il avait coutume de faire, et sans lui rien ajouter de plus.

Le moment d'aller au jeu de la reine étant arrivé, j'y suivis M. le comte d'Artois. Je l'examinai avec soin, et je puis dire avec vérité que, ni dans son maintien ni dans ses propos, il ne manifesta rien qui pût faire soupçonner que quelque chose l'occupât. Je n'en dirai pas autant de la reine; elle aimait beaucoup M. le comte d'Artois, et il était aisé de voir sur son visage, surtout pour quelqu'un d'instruit, combien elle était peinée. Je lui avais fait connaître, par un mot que j'avais dit en passant à la comtesse Jules de Polignac, le parti qu'avait pris M. le comte d'Artois.

Lorsque le jeu fut fini, je sortis de chez la reine avec tout le monde; ensuite je rentrai dans sa chambre avec le chevalier de Crussol. Nous la trouvâmes qui nous attendait. Je lui rendis compte succinctement de tout ce qui s'était passé entre M. le comte d'Artois et moi, et je m'étendis fort sur la fermeté que je lui avais trouvée.

J'étais enchanté de lui rendre la justice qui lui était due, ce qui flattait l'attachement que j'avais pour lui. La reine, pressée

de rejoindre le roi qui l'attendait pour souper, ne resta avec nous que le temps qu'il lui fallait pour être instruite, et nous quitta très-promptement.

Quant à moi, je montai en voiture pour revenir à Paris, d'après la résolution que j'avais prise de ne me point trouver au combat, à cause de cet ordre du roi, qui me désolait plus encore dans cet instant, parce que j'avais trouvé M. le comte d'Artois aussi nerveux que je pouvais le désirer. Cela redoublait mon intérêt pour lui; et je m'affligeais davantage, en voyant qu'on faisait tourner contre lui une occasion dont il pouvait tirer un si grand parti pour sa réputation.

Je l'avais prié de me faire avertir aussitôt qu'il aurait trouvé M. le duc de Bourbon, pour du moins lui sauver encore quelques fausses démarches que je craignais pour lui.

Je soupai ce soir-là chez madame de Ségur; il y avait beaucoup de monde, et la conversation, ainsi que dans toutes les maisons, ne roula que sur l'événement du jour. On y parla de M. le comte d'Artois dans les termes les moins ménagés; ce qui ne m'aurait pas déplu, par le changement de scène que je savais devoir s'opérer le lendemain, sans ce maudit ordre du roi, d'empêcher le combat, qui me désespérait, parce qu'il ternissait tout l'éclat de la conduite qu'allait tenir M. le comte d'Artois.

En réfléchissant à cette affaire, il me vint dans la tête qu'il serait convenable qu'au sortir du combat M. le comte d'Artois allât chez madame la duchesse de Bourbon, pour lui faire les excuses auxquelles il n'avait jamais voulu se résigner jusque-là. Ayant satisfait à ce qu'exigeait le point d'honneur, il était d'aussi bonne grâce pour lui que galant pour les dames qu'il fît cette démarche. Il me sembla que c'était le seul moyen de les faire revenir du déchaînement où elles étaient contre lui. N'osant cependant prendre sur moi de lui donner ce conseil sans l'aveu du roi et de la reine, je me pressai de rentrer chez moi, où j'écrivis la lettre suivante :

« Madame,

« Je prends la liberté de rendre compte à votre majesté d'une « idée qui m'est venue, et qui, ce semble, mettrait fin à toutes les

« clameurs, au déchaînement que j'observe contre M. le comte « d'Artois, ramènerait le public et surtout les femmes. Ce serait, « lorsque l'idée projetée [1] aura eu lieu, qu'avant de retourner à « Versailles, il allât tout de suite chez madame la duchesse de « Bourbon pour lui faire gaiement et avec galanterie des excuses, « en ajoutant qu'il a été vraiment peiné que les circonstances « l'aient empêché de faire plus tôt cette démarche. Votre majesté « sent quelle grâce elle aura, et qu'il ne sera plus possible d'amu- « ser M. le comte d'Artois : s'il a eu des torts aux yeux de beau- « coup de gens dans les commencements, il les aura si bien ré- « parés, qu'on n'aura plus qu'à le louer. D'ailleurs, cette conduite « sera analogue à ce que M. le comte d'Artois a dit aujourd'hui « à M. le duc de Chartres [2], et roulera entièrement sur lui ; le roi, « après ce qui s'est passé, ne pouvant plus, à ce qu'il me paraît, « se montrer père de famille, mais seulement maître sévère, si « le cas l'exige. Si votre majesté approuve cette proposition, « j'imagine qu'elle la communiquera au roi ; et je la supplie de « m'envoyer des ordres assez à temps pour que M. le comte d'Ar- « tois, qui me fait l'honneur de dîner chez moi, y soit encore, « afin que je puisse le prévenir. Mais comme il est possible que je « le trouve moins facile sur cette démarche qu'il ne l'a été sur « le conseil que j'ai pris la liberté de lui donner aujourd'hui, je « demanderais que le roi voulût m'autoriser à me servir de son « nom vis-à-vis de M. le comte d'Artois seul pour le détermi- « ner, dans le cas toutefois où je serais forcé de renoncer à l'espé- « rance de le persuader. »

Je me couchai, fort agité de tout ce qui devait se passer le lendemain. Je me levai de bonne heure ; et sur les onze heures il m'arriva un piqueur de M. le comte d'Artois, au grand galop. Il me dit que ce prince m'attendait au bois de Boulogne, à la porte des Princes. Sans lui faire aucune question, je montai dans ma voiture, que j'avais fait atteler par précaution. A la barrière du

[1] Le combat.

[2] M. le duc de Chartres était venu trouver à Versailles M. le comte d'Artois ce jour-là même, et sans autre tiers que moi ; il lui avait demandé qu'est-ce que c'était donc que les propos du public, et quelle était sa façon de penser pour madame la duchesse de Bourbon ? M. le comte d'Artois lui avait répondu qu'il serait au désespoir de manquer à quelque femme que ce fût, à madame la duchesse de Bourbon moins qu'à toute autre, et principalement à la sœur de M. le duc de Chartres.

Cours, je rencontrai M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon dans une gondole avec beaucoup de monde, ce qui me fit croire qu'ils revenaient de quelque chasse, et qu'il ne s'était rien passé. A la descente de l'Étoile, je trouvai la Vaupalière qui m'arrêta, pour me dire avec enthousiasme : « Ils se sont battus comme deux grenadiers d'infanterie. » Je trouvai successivement plusieurs personnes qui me répétèrent à peu près les mêmes choses, ce qui me fit comprendre qu'on y avait mis autant d'appareil et d'éclat que j'avais voulu de secret et de simplicité.

Arrivé à la porte Maillot, je trouvai des chevaux au prince de Nassau ; j'en pris un, et je joignis M. le comte d'Artois, qui se promenait à pied à la Croix-d'Armenonville. Je sautai à terre ; il courut à moi et se jeta dans mes bras ; ce qui me fit venir les larmes aux yeux, d'autant qu'aux bontés qu'il me témoignait se joignait un certain air d'embarras occasionné apparemment par les louanges des gens qui l'entouraient, et qui sied si bien dans un succès non douteux. Impatient d'être instruit, je pris le chevalier de Crussol à part, en lui disant : « Contez-moi donc comment cela s'est passé. Ils se sont battus ! Et l'ordre du roi, et tous les beaux arrangements d'hier, qu'est-ce que cela est devenu ? Au diable si j'y comprends rien !

« — Ce matin, me répondit le chevalier, avant de partir de Versailles, j'ai fait mettre en secret sous un coussin de la voiture sa meilleure épée ; nous sommes venus tête à tête ; et, croyant que j'ignorais tout, non-seulement il ne m'a parlé de rien, mais même il ne lui est pas échappé un seul mot qui eût pu me donner le moindre soupçon ; il a été fort aimable, et il n'a cessé de faire des plaisanteries. Quand nous sommes arrivés à la porte des Princes, où nous devions monter à cheval, j'ai aperçu M. le duc de Bourbon à pied, avec assez de monde autour de lui. Dès que M. le comte d'Artois l'a vu, il a sauté à terre, et, allant droit à lui, il lui a dit en souriant : *Monsieur, le public prétend que nous nous cherchons*. M. le duc de Bourbon a répondu, en ôtant son chapeau : *Monsieur, je suis ici pour recevoir vos ordres*. — *Pour exécuter les vôtres*, a repris M. le comte d'Artois, *il faut que vous me permettiez d'aller à ma voiture*. Et étant retourné à son carrosse, il y a pris son épée : ensuite il a rejoint M. le

duc de Bourbon. Ils sont entrés sous le bois, où ils ont fait une vingtaine de pas. M. le comte d'Artois a mis l'épée à la main, et M. le duc de Bourbon aussi. Ils allaient commencer, quand M. le duc de Bourbon, adressant la parole à M. le comte d'Artois, lui a dit : *Vous ne prenez pas garde, monsieur, que le soleil vous donne dans les yeux.* — *Vous avez raison,* a répondu M. le comte d'Artois, *il n'y a point encore de feuilles aux arbres; cela est insupportable, nous n'aurons d'ombre qu'au mur, et il n'y a pas mal loin d'ici. Mais n'importe, allons.*

« Sur cela, chacun a mis son épée nue sous son bras, et les deux princes ont marché l'un à côté de l'autre, en causant ensemble, moi suivant M. le comte d'Artois, et M. de Vibraye [1] M. le duc de Bourbon. Tout le monde est demeuré à la porte des Princes.

« Arrivés au mur, M. de Vibraye leur a représenté qu'ils avaient gardé leurs éperons, et qu'ils pourraient les gêner. J'ai ôté ceux de M. le comte d'Artois, et M. de Vibraye ceux de M. le duc de Bourbon : service qui a pensé lui coûter cher; car, en se relevant, il s'est attrapé sous l'œil, à la pointe de l'épée de M. le duc de Bourbon, qu'il avait, comme je l'ai dit, sous son bras. Un peu plus haut, il avait l'œil crevé.

« Les éperons ôtés, M. le duc de Bourbon a demandé permission à M. le comte d'Artois d'ôter son habit, sous prétexte qu'il le gênait. M. le comte d'Artois a jeté le sien, et l'un et l'autre ayant la poitrine découverte, ils ont commencé à se battre : ils ont resté assez longtemps à ferrailler. Tout à coup j'ai vu, poursuivit Crussol, le rouge monter au visage de M. le comte d'Artois, ce qui m'a fait juger que l'impatience le gagnait. En effet, il a redoublé et pressé assez M. le duc de Bourbon pour lui faire rompre la mesure : dans cet instant, M. le duc de Bourbon a chancelé, et j'ai perdu de vue la pointe de l'épée de M. le comte d'Artois, qui apparemment a passé sous le bras de M. le duc de Bourbon; je l'ai cru blessé, et me suis avancé pour prier les princes de suspendre. *Un moment, messeigneurs!* leur ai-je dit.

[1] Capitaine des gardes de M. le duc de Bourbon.

Si vous n'approuvez pas la représentation que j'ai à vous faire, vous serez les maîtres de recommencer; mais, à mon avis, en voilà quatre fois plus qu'il n'en faut pour le fond de la querelle; et je m'en rapporte à M. de Vibraye, dont l'opinion doit avoir du poids en pareille matière. — Je pense absolument comme M. de Crussol, a répondu M. de Vibraye, *et qu'en voilà assez pour satisfaire la délicatesse la plus scrupuleuse.*

« *Ce n'est pas à moi à avoir un avis*, a repris M. le comte d'Artois; *c'est à M. le duc de Bourbon à dire ce qu'il veut : je suis ici à ses ordres.*

« *Monsieur*, a répliqué M. le duc de Bourbon en adressant la parole à M. le comte d'Artois, et en baissant la pointe de son épée, *je suis pénétré de reconnaissance de vos bontés, et je n'oublierai jamais l'honneur que vous m'avez fait.*

« M. le comte d'Artois, ayant ouvert ses bras, a couru l'embrasser, et tout a été dit.

« Je ne puis vous exprimer, m'ajouta le chevalier de Crussol, la satisfaction que j'ai de cette aventure, ni donner assez de louanges à M. le comte d'Artois.— Je n'en suis pas moins transporté que vous, lui répondis-je, et l'on peut m'en croire sur ma parole. Mais j'en reviendrai toujours à la même chose : comment, muni de l'ordre du roi, avec les principes que vous m'avez avancés chez la comtesse Jules, avez-vous pris sur vous de les laisser se battre? » Je vis bien à sa réponse qu'elle était la défaite d'un homme qui ne veut pas parler, et je ne le pressai pas davantage, me promettant bien d'éclaircir le fait par la suite; ce que j'ai inutilement tenté plusieurs fois.

Instruit suffisamment de ce qui s'était passé, je rejoignis, ainsi que Crussol, M. le comte d'Artois; et, peu de temps après, nous montâmes à cheval pour venir dîner chez moi, où j'avais prié tous les gens que j'avais rencontrés sur le chemin, et qui pouvaient convenir à M. le comte d'Artois. En arrivant à la barrière du Cours, nous trouvâmes M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon qui avaient été s'habiller, et qui revenaient au-devant de M. le comte d'Artois. Du plus loin qu'ils l'aperçurent, ils sautèrent à terre de leur voiture; et M. le prince de

Condé, courant à la botte de M. le comte d'Artois, les yeux remplis de larmes, lui dit, d'une voix entrecoupée par une grande émotion, des choses respectueuses et en même temps infiniment touchantes. M. le comte d'Artois marqua de son côté beaucoup de sensibilité, et lui répondit de la façon du monde la plus honnête et la plus flatteuse, de manière que tout ce qui était là fut attendri d'une scène véritablement touchante. Les princes étant remontés dans leur voiture, M. le comte d'Artois continua son chemin.

En arrivant chez moi, je trouvai Campan qui m'attendait, pour me remettre, de la part de la reine, la lettre que voici, en réponse à la mienne :

« Vive les bonnes têtes ! la même idée m'est venue ce matin.
« J'en ai parlé au roi, qui l'approuve fort : vous pourrez vous
« servir de son nom, si vous en avez besoin ; mais j'espère que
« mon frère aura assez de raison pour entendre ce que vous lui
« direz. Adieu, monsieur le baron ; j'espère que tout sera fini
« ce soir, quand j'arriverai à Paris ; je le désire bien vivement
« pour mon frère et pour vous tous. »

Muni de cette autorité, je dis à M. le comte d'Artois qu'il n'y avait pas un moment à perdre, et qu'il fallait aller chez madame la duchesse de Bourbon lui faire des excuses : que cette démarche, après ce qui venait de se passer, ne pouvait être attribuée qu'à la déférence, à la galanterie qu'on doit aux dames, et le raccommoderait avec elles, puisqu'elles étaient surtout déchaînées contre lui. Je le trouvai très-docile à cet avis, et nous nous mîmes sur-le-champ en chemin, à pied, pour gagner par le boulevard le palais Bourbon.

Je lui recommandai de mettre beaucoup d'aisance et de grâce dans sa contenance ainsi que dans ses propos, et surtout de commencer par lui dire qu'il *profitait du premier moment dont il pouvait disposer pour venir se mettre à ses pieds*. Je l'accompagnai jusqu'à la porte du palais Bourbon, où je le laissai entrer avec le chevalier de Crussol. Il y resta un demi-quart d'heure, et me rejoignit sur le boulevard, où je l'attendais. Crussol me dit

qu'il avait été parfait, et que madame la duchesse de Bourbon avait été bien différente. M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon se trouvèrent chez madame la duchesse de Bourbon lorsque M. le comte d'Artois y arriva; ils le reçurent avec les démonstrations du plus grand respect, et le reconduisirent jusqu'à la porte de la rue.

En rentrant chez moi, je trouvai le comte Jules de Polignac qui arrivait de Versailles, et qui me dit de la part de la reine qu'il fallait que M. le comte d'Artois écrivît au roi sur ce qui venait de se passer. Il était tard; tout le monde mourait de faim. Je priai M. le comte d'Artois de trouver bon que je ne me misse pas à table en même temps que lui, parce que j'allais exécuter les ordres de la reine, et lui proposer une lettre qu'il pût copier d'abord après dîner, afin de l'envoyer par un courrier. La voici :

« Je suis aux pieds de mon roi, sensiblement touché d'avoir « désobéi à ses ordres : mais j'ose me flatter que mon frère excu- « sera ma conduite, et qu'il ne m'ôtera ni ses bontés, ni l'amitié « qu'il m'a toujours témoignée. Je n'ai fait que ce que tout gen- « tilhomme aurait fait à ma place, et ce qui certainement est au « fond de votre cœur ; c'est la raison qui m'enhardit à vous im- « plorer pour M. le duc de Bourbon, qui m'est devenu fort intéressant par la façon dont il s'est conduit vis-à-vis de moi. « Soyez persuadé qu'il est digne de votre clémence et de vos bon- « tés. La plus grande faveur que vous puissiez m'accorder, mon « frère, c'est, dans cette occasion, de ne point séparer mon sort « du sien, et d'être persuadé de mon affliction si je vous ai déplu, « et que je ne désire de vivre que pour vous convaincre de ma vive « tendresse, de mon respect et de mon sincère attachement.

« *Signé* CHARLES-PHILIPPE. »

Quoique cette lettre me parût bien, comme je l'avais écrite extrêmement vite, je ne m'en rapportai pas à mon opinion, et je consultai plusieurs des gens qui étaient chez moi. Approuvée par eux, M. le comte d'Artois la copia de sa main, et l'envoya au roi par un de ses gens.

Jusque-là tout était fort bien, rien n'avait été négligé, et n'é-

tait susceptible d'autre chose que d'approbation. Il avait été assez mal arrangé que la reine viendrait ce jour-là à la comédie, et que M. le comte d'Artois irait l'y joindre. Indépendamment de ce que c'était pour M. le comte d'Artois manquer au roi que de se montrer en public après avoir outrepassé ses ordres, c'était pour lui et pour la reine mendier des applaudissements, qu'il faut toujours mériter, sans jamais les rechercher. La réflexion m'en vint d'abord que je sus cet arrangement; mais, n'étant plus à même de la soumettre au jugement de la reine, je n'osai pas de mon chef empêcher M. le comte d'Artois de suivre ce qu'elle avait préparé. Le public lui fit un froid accueil; et M. le duc de Bourbon fut comblé d'applaudissements, ainsi que la duchesse. M. le comte d'Artois fut douloureusement affecté de ce traitement; car il sent le prix de l'opinion publique, et finira par la conquérir quand il sera mieux connu.

J'ai oublié de dire qu'à la première conversation que j'avais eue avec la reine à Versailles, elle m'avait consulté pour savoir s'il ne fallait pas envoyer M. le comte d'Artois à la Bastille, au cas qu'il se battît; ce que j'avais totalement rejeté comme inutile, en disant qu'il suffirait de l'exiler pendant huit ou dix jours à Choisy ou dans quelque autre maison royale, et qu'en même temps on exilerait M. le duc de Bourbon à Chantilly; mon opinion étant qu'il ne fallait mettre aucune différence dans le traitement des deux princes.

J'allai, vers la fin de la comédie, me mettre sur le passage de la reine; et m'étant approché d'elle, je lui dis à l'oreille : *Au moins, madame, point de Bastille.* — *Non,* me répondit-elle en poursuivant son chemin; *votre avis sera suivi.* La connaissant comme je la connais, il me fut facile de voir à son air qu'elle n'était pas contente, et que la façon dont elle et M. le comte d'Artois avaient été reçus du public en était cause.

M. le prince de Condé ne mit pas assez de réserve dans sa conduite: au lieu de se renfermer, il ouvrit sa porte à tout Paris, et l'affluence fut si grande, que, quoique le palais Bourbon soit assez loin du Pont-Royal, l'embarras et les reculades commençaient déjà au quai. Le roi et la reine en furent si choqués, qu'ils se promirent bien de le lui faire connaître quand le moment en

arriverait; et M. le prince de Condé mit contre lui une occasion dont il aurait pu tirer un grand parti pour se rapprocher de la cour.

Il ne m'était point venu dans la tête d'aller au palais Bourbon; mais je trouvai dans ma soirée tant de gens qui en venaient, que je ne voulus pas être noté pour n'y avoir pas mis les pieds. J'y fus vers minuit, et je le trouvai encore rempli de monde. M. le prince de Condé, instruit que c'était moi qui avais fait la lettre de M. le comte d'Artois au roi, me reçut à bras ouverts, me prit à part, et nous causâmes beaucoup sur ce qui s'était passé et sur ce qui allait arriver. M. le duc de Bourbon, quand il m'eut fait une révérence, crut s'être acquitté : pour madame la duchesse de Bourbon, elle conserva avec moi l'air d'ironie qui ne l'avait pas quittée depuis le commencement de cette affaire; j'y opposai un air d'aisance qu'on prétend qui ne m'est point étranger, et que cette fois je ne cherchai pas à réprimer.

Le lendemain, M. le comte d'Artois reçut ordre d'aller en exil à Choisy, et M. le duc de Bourbon à Chantilly. Ils y restèrent huit jours.

Après l'heureuse issue d'un événement qui d'abord avait si mal tourné pour M. le comte d'Artois, et qui avait tant embarrassé et affligé le roi et la reine, après la part que j'avais eue à cette heureuse issue, je devais naturellement m'attendre à quelque témoignage de satisfaction. Non-seulement ni le roi, ni la reine, ni qui que ce fût, ne m'en ouvrit la bouche, mais même dans le monde l'honneur en rejaillit sur le chevalier de Crussol, soit qu'il l'eût conté plus à son avantage qu'elle ne l'était dans le fond, soit que tout ce qu'il en dit, et le silence que je gardai sur cet objet, ainsi que je le fais toujours sur ce qui me regarde, fît tourner les yeux de son côté. Il en eut presque tout l'honneur, et je n'en tirai que celui d'être content de moi, ce qui me suffira toujours.

De la société des rois.

Il en est de la société des rois comme de celle des particuliers : les commencements en sont agréables; l'attrait de la nouveauté,

le désir réciproque de se plaire, en bannit tout ce qui pourrait y faire naître des nuages. Celle des rois a l'avantage sur celle des particuliers, que le charme de la familiarité la rend plus piquante pour eux, et que la faveur comble l'unique vœu du courtisan. Il n'en est point cependant qui ait plus d'inconvénients, ni qui soit sujette à plus de vicissitudes.

Si la prudence et l'honnêteté exigent en général de la réserve, combien n'est-elle pas plus nécessaire avec les rois! car enfin un propos méchant ou hasardé dans le monde peut, j'en conviens, porter coup à la réputation de celui contre lequel il est tenu : cependant, ceux qui l'entendent ne sont point ses maîtres, ils ne sont que ses juges; d'ailleurs, ils sont à même d'apprécier le motif qui l'a fait tenir, et d'estimer le degré de croyance qu'on doit lui donner, par la connaissance qu'en général on a des individus; appréciation que ne peuvent jamais faire les souverains, trop séparés du reste des hommes pour prendre d'eux d'autre opinion que celle qui leur est donnée par la voix publique, par leurs maîtresses, leurs confesseurs, ou leur société, lorsqu'ils en ont une.

Les souverains sont hommes, et, comme tels, plus disposés à prendre les mauvaises impressions que les bonnes. Souvent, avec eux, un mot suffit pour ternir la réputation de quelqu'un, barrer sa fortune, la perdre même. Qu'on juge d'après cela de la gêne continuelle où se trouve un homme honnête appelé à la familiarité des rois, et s'il n'est pas sans cesse réduit, par devoir, au rôle froid et médiocre d'applaudir, d'excuser ou se taire.

A cet inconvénient de la société des rois, il s'en joint une multitude d'autres. Avec eux, il n'y a presque pas de sujet de conversation. On ne peut certainement leur parler politique, ni de la nouvelle du jour qui s'y rapporte : ce serait leur manquer de respect, par l'impossibilité où ils sont de répondre. S'étendre sur l'administration et la discuter, ce serait de même les mettre dans le cas de garder le silence, et tomber soi-même dans celui d'attaquer les gens qui en sont chargés, de leur nuire, ou de se faire des ennemis en pure perte. Un événement de société, de quelque nature qu'il soit, présente les mêmes difficultés; d'ail-

leurs, les souverains ne connaissent point assez ni son régime, ni ceux qui la composent, pour en juger autrement que par prévention.

On doit s'interdire jusqu'au mot de religion. Les rois, par principes de politique, doivent la respecter. S'oublier devant eux sur cet objet serait un moyen sûr de se faire réprimer, et donner de la pâture à la joie maligne des courtisans, toujours enchantés des mortifications qu'éprouvent ceux qui courent la même carrière qu'eux, et qu'ils désirent en écarter.

Les guerres passées, l'histoire ancienne, ainsi que les faits déjà un peu éloignés, les sciences, les belles-lettres, pourraient fournir à la conversation; mais où trouver des courtisans assez instruits pour en parler? Des rois en état de les entendre sont rares. D'ailleurs, les souverains qui se communiquent ont toujours des maîtresses, ou au moins des femmes dans leur intimité; ces matières leur sont étrangères, et c'est les ennuyer, et presque leur manquer, que d'en parler devant elles.

Il ne reste donc que les propos qui ne signifient rien, les lieux communs, les spectacles ou la chasse. Encore, blâmer un spectacle, c'est en attaquer l'auteur, ou ceux qui le dirigent. Dire du mal d'une chasse, c'est compromettre les gens qui doivent en assurer la réussite; et les rois n'en jugent qu'avec partialité, et suivant le degré d'affection qu'ils portent à ceux qui sont chargés de ces amusements.

On ne peut se flatter d'intéresser les rois par leurs goûts; il est bien rare qu'ils en aient. Ils ont tant de facilité à les satisfaire, que communément ils sont blasés avant d'avoir joui. Pour avoir des jouissances, il faut combattre des contrariétés, surmonter des difficultés, connaître les privations. Les souverains ne peuvent guère éprouver ces aiguillons que dans l'amour de la gloire ou dans celui de la chasse, dont les résultats sont toujours incertains. Aussi les voit-on tous entraînés par l'une de ces deux passions : par la gloire, lorsqu'ils sont doués d'une âme élevée; par la chasse, lorsqu'ils n'en ont qu'une ordinaire.

Comme les souverains ne peuvent guère se flatter d'être aimés pour eux-mêmes, la méfiance fait le fond de leur caractère; disposition qui s'oppose sans cesse à ces liaisons intimes qu'on

voit parmi les particuliers. Habitués au culte qu'on leur rend, et dispensés de rien rendre, ils s'accoutument facilement à croire qu'on leur doit tout et qu'ils ne doivent rien. On n'est occupé qu'à écarter de leurs yeux tout ce qui pourrait les embarrasser ou leur déplaire. Le courtisan le plus ulcéré contre son maître est obligé, par politique, non-seulement de dévorer son ressentiment, mais même de redoubler d'empressement, dans la crainte qu'un visage mécontent n'offusque un maître impérieux, ou qu'un éloignement par humeur ne soit taxé d'insolence, et, le faisant écarter, ne le prive de profiter par la suite de quelque instant favorable pour sa fortune. Qu'on ne se plaigne donc plus des rois; car, en vérité, c'est à la bassesse, à la cupidité de tout ce qui les entoure, qu'il faut s'en prendre. Est-ce un bien? est-ce un mal? Rapprochons les temps. L'histoire nous montre des souverains, jouets de leurs vassaux, de leurs sujets même, vivant sans cesse en guerre contre eux, et, pour sauver leur autorité, souvent leur tête, obligés de répandre bien du sang. Chaque jour éclairait des intrigues, des cabales, des perfidies, des meurtres, que chaque nuit avait préparés. Le repos, les plaisirs, et tout ce qui peut contribuer au bonheur de la vie, avait fait place au tumulte, à la méfiance, à la terreur, à tout ce que la fureur des conjurations, des cabales, peut inspirer de plus atroce. Aujourd'hui que l'autorité s'est affermie, les particuliers vivent sans éclat, mais dans la sûre et tranquille possession de leurs propriétés.

Comme le premier des intérêts de ce maître est de maintenir le bon ordre, il y veille sans cesse; il réprime ceux qui voudraient le troubler; il va quelquefois jusqu'à sacrifier ses volontés pour le conserver. Cet état de choses n'est pas favorable aux grandes pensées, mais il procure un calme sans lequel il n'y a point de bonheur. Dans le sein de ce calme, les ressorts du génie et de l'industrie pouvant agir sans opposition, produisent des découvertes utiles et agréables dans tous les genres. L'agriculture, les arts sont poussés à leur plus haut point de perfection; le luxe, les commodités et toutes les recherches qui contribuent à l'agrément de la vie, sont des moyens sûrs et faciles de s'enrichir pour les uns, tandis que les autres en jouissent; la nation est heu-

reuse et l'État florissant. Qu'on compare maintenant les deux tableaux que je viens de présenter, et qu'on prononce lequel vaut le mieux, ou celui de ces grandes scènes tragiques, ou la paix de notre siècle. Pour moi, je bénis le ciel de m'avoir fait vivre sous le règne de Louis XV et sous celui-ci.

Il y a, je le sais, des choses encore à réformer; mais la pire est la licence des philosophes, espèce d'hommes qui, joignant des études heureuses à des bouffées d'indépendance et de rébellion, apportent dans la société l'abus des connaissances. L'orgueil fait la base de leur caractère, et l'égoïsme est leur maxime fondamentale. Voltaire est leur patriarche, et les dédaigne. Ils ont adopté le mépris qu'il affiche de tous les principes; mais, n'ayant pas sa grâce pour colorer leur doctrine, ils ne sont que des pédants fort dangereux. Ils attaquent la religion, parce qu'elle est un frein, et l'autorité des rois, par la même raison. Ils prêchent l'égalité des conditions, pour niveler tout ce qui s'élève au-dessus d'eux; enfin, ils opèrent par leurs écrits ce qu'on faisait, dans les jours d'ignorance, par les conjurations, par le poison et le fer. Les rois s'endorment là-dessus; l'Église lance des foudres perdues; le parlement brûle un livre, pour le multiplier; l'avenir est menacé des terribles effets de cette insouciance; elle sera le germe de grands malheurs. Mais cette digression est assez longue; je rentre dans mon sujet.

Ce qui m'a toujours paru le plus révoltant dans la société des rois, c'est de n'avoir jamais de volonté que la leur, de faire céder ses plaisirs, ses affaires à la moindre de leurs fantaisies, avec une soumission si grande, une telle habitude de s'immoler, que même on n'a pas le mérite du sacrifice. Qu'on y joigne la gêne continuelle du respect le plus profond dans le propos et le maintien, même dans les moments de la plus grande liberté, on conviendra que c'est acheter bien cher la jalousie et les ennemis que procure la faveur.

Encore, si la familiarité du maître donnait la facilité de lui parler de ses affaires, de le solliciter pour sa fortune, ce serait un dédommagement; mais, de tous les écueils que doit éviter un courtisan favorisé, une telle démarche est le premier. Tout homme qui prendrait cette voie ne peut se flatter d'une autre

réponse que d'un *Je verrai*, et de s'assurer qu'il a parfaitement déplu au souverain, ainsi qu'au ministre qui a dans son département la grâce désirée : au souverain, en choquant une réserve peut-être assez sage qu'ils se sont presque tous imposée, vu leur peu de connaissance des choses et des individus ; au ministre, en bravant par cette démarche le crédit qu'il a, ou qu'il cherche à faire croire qu'il possède, peut-être en croisant, par cette importunité, des projets qu'il avait.

Les courtisans préférés auraient d'autant plus de tort de faire cette faute, que la faveur a un grand pouvoir sur les ministres, et qu'ils n'épargnent rien pour se concilier ceux qui en jouissent, comme s'ils avaient quelque chose à redouter de qui que ce soit tant qu'ils sont en place, et de la reconnaissance et de l'amitié à attendre lorsqu'ils sont renvoyés.

L'exemple du duc de Choiseul ne peut rien prouver contre cette vérité. Tant de circonstances ont concouru à rassembler autour de lui, dans sa disgrâce, cette foule d'amis, et, pour ainsi dire, cette cour, que cet événement sort de la classe ordinaire. A l'opinion du plus grand nombre, toujours en opposition contre la cour, s'était jointe la haine personnelle contre Louis XV : l'indignation de voir une créature aussi vile que madame du Barry assise sur le trône, le cachet de l'honneur qui semblait attaché à lui être opposé, le ton du jour, et, peut-être plus que tout cela, l'opinion assez générale que M. de Choiseul reprendrait bientôt le dessus ; tous ces motifs lui ont attiré plus de monde dans son exil à Chanteloup, que l'attachement ou la gratitude. Ce qui le prouve de reste, c'est que, lorsqu'il a été bien assuré, sous le règne de Louis XVI, qu'il ne reviendrait plus en place, tous ces amis si chauds, ces clients si assidus, ont disparu, et qu'il s'est trouvé réduit à un très-petit nombre de gens qui l'aimaient, ou qui étaient véritablement reconnaissants.

C'est une grande question de savoir ce qui vaut le mieux, ou que les rois aient une société, ou qu'ils se renferment dans leurs palais, et ne paraissent qu'environnés de tout leur éclat et de leur étiquette. Il est assez difficile de prononcer : car si, d'un côté, la société adoucit le caractère des souverains, et leur présente une image des liens qui rapprochent les hommes, et des

devoirs réciproques qu'exige leur union ; d'un autre côté, la différence de l'éducation des princes à celle des particuliers met tout l'avantage du côté de ces derniers. A cette supériorité se joint bientôt la connaissance des défauts et de l'insuffisance des premiers ; d'où il ne peut résulter pour eux qu'une opinion désavantageuse, peut-être le plus grand mal qu'il soit possible qu'un État éprouve. Il paraît donc préférable que les rois, dépouillés de leur grandeur, se cachent à leurs sujets, et qu'ils n'en soient considérés que comme des divinités mystérieuses, auxquelles ils ne doivent d'autre culte que le respect. Qu'un plus habile que moi décide la question : je me bornerai à trancher pour les courtisans, et à me ranger de l'avis de Henri IV, qui disait : *Heureux le gentilhomme qui vit dans sa terre, et qui ne me connaît pas !*

Procès du cardinal de Rohan.

En parlant de madame de Guémené, et de la manière dont elle quitta sa charge, j'ai assez dépeint les Rohans, et surtout le cardinal, pour qu'il ne soit plus besoin de rien dire de son personnel. La catastrophe qu'il vient d'éprouver n'est surprenante qu'en ce qu'il avait toujours paru avoir assez d'esprit pour n'être pas dupe, et surtout pour n'être pas la victime de l'intrigue grossière qui l'a perdu. Avant d'entrer en matière, il est nécessaire de faire connaître les principaux acteurs qui ont eu part à cet événement.

Mademoiselle de Boulainvilliers avait été mariée au prévôt de Paris, petit-fils du fameux Juif Samuel Bernard. En l'épousant, il acheta la terre de Boulainvilliers, dont il prit le nom.

Il possède une belle maison à Passy, d'où madame de Boulainvilliers étant allée se promener aux Champs-Élysées, elle y rencontra une petite fille couverte de haillons, dont la figure était intéressante ; elle la remarqua : celle-ci, je crois, lui vendit des fleurs. L'ayant depuis trouvée plusieurs fois, elle s'en occupa de plus en plus ; et, l'ayant entendu appeler Valois, elle lui demanda par quel hasard elle portait ce nom. La petite fille répondit qu'elle n'en savait rien ; mais que sa mère avait des

papiers qu'elle conservait avec grand soin, et qui prouvaient son origine.

Cette réponse excita la curiosité de madame de Boulainvilliers. Elle fit faire des perquisitions, dont le résultat fut qu'il paraissait assez constant que cette petite fille était Valois, et qu'elle descendait, par bâtardise, d'Henri II. Portée d'inclination pour cette enfant, cette découverte l'y attacha; elle la prit chez elle pour la faire élever. La petite Valois répondit mal à ses bontés et à ses soins. Plus grande, sa conduite fut si mauvaise que madame de Boulainvilliers l'abandonna, et la chassa de chez elle. Délaissée de sa protectrice, elle grossit, dans Paris, la foule de ces créatures qui vivent d'intrigues et de leurs attraits, et se maria à un M. de Lamotte, qui, de son côté, faisait nombre parmi les intrigants dont les ruses fatiguent journellement la police et la justice. Ils apportèrent chacun, pour fonder le ménage, selon l'ordinaire, une volonté bien déterminée de réunir leurs moyens et leurs talents, afin de faire des dupes et d'escroquer de l'argent.

Le comte de Cagliostro est un de ces êtres qui paraissent de temps en temps, gens inconnus qui se font passer pour adeptes; se mêlant de médecine, d'alchimie, quelquefois de magie; merveilleux en tout, dont le public grossit toujours les aventures extraordinaires, et qui, après avoir ruiné les sots, finissent leurs exploits par le carcan. Ce qui est assez singulier, c'est que le comte de Cagliostro ayant tous les dehors de ces sortes de gens, n'en a point eu les habitudes pendant le séjour qu'il a fait à Strasbourg et à Paris : au contraire, il n'a jamais pris un sou de personne. Vivant assez honorablement, il a toujours tout payé avec la plus grande exactitude, et fait beaucoup de charités, sans qu'on ait jamais su d'où il tirait des fonds. Le cardinal de Rohan l'avait connu à Strasbourg, et le prit dans une telle amitié, une telle confiance, que Cagliostro, venu à Paris, ne le quittait plus.

Bœhmer est un joaillier fameux qui avait vendu à la reine, il y a quelques années, des boucles en girandoles d'un grand prix et d'une grande beauté, tant par la grosseur et la pureté de l'eau des pierres, que par leur égalité. Associé avec plusieurs

confrères, il avait composé un collier qui ne le cédait en rien aux girandoles, et dont il demandait seize cent mille francs. Ce collier fit beaucoup de bruit, et l'on dit que la reine allait l'acheter. Je lui en parlai : elle me répondit que, quelque goût qu'elle eût pour les diamants, et quelle que fût la beauté de ce collier, il était trop cher pour ses moyens, et pour consentir que le roi le lui donnât, d'autant plus qu'il venait de faire l'acquisition de Rambouillet et de Saint-Cloud ; dépense peut-être trop considérable pour l'état actuel des finances. Elle ajouta qu'elle ne voulait pas qu'on la taxât d'augmenter l'embarras par une fantaisie. Je ne pus qu'applaudir infiniment à sa modération, qui, en effet, méritait des éloges.

La demoiselle Oliva est une de ces filles qui vivent du misérable tribut dont le premier venu paye leur complaisance, le soir, dans les promenades publiques.

Le sieur Bette d'Étienville est un de ces hommes qui ne comptent que sur les ressources du moment.

Le sieur de Villette est un homme dans le même genre.

Voilà quelles sont les gens qui, dans le procès criminel qui vient d'être jugé, ont figuré à côté du prince Louis de Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg, et grand aumônier de France.

Il est nécessaire qu'on soit encore instruit de la haine profonde que la reine avait contre le cardinal, et qu'il avait si justement méritée, en remplissant, pendant son ambassade à Vienne, ses lettres de choses injurieuses contre elle. Il les avait poussées au point de dire, dans ces lettres, que sa coquetterie préparait à l'amant de grandes facilités pour réussir auprès d'elle ; atrocité que cette princesse avait sue, et qu'elle ne lui a jamais pardonnée, comme il est aisé de le croire.

Il faut qu'on sache encore que le baron de Breteuil, ministre de la maison et de Paris, détestait le cardinal de Rohan.

Le jour de l'Ascension de l'année 1785, toute la cour remplissant le cabinet du roi, le cardinal de Rohan, en rochet et en camail, attendait sa majesté qui allait passer pour la messe, où sa charge de grand aumônier l'appelait. Le roi le fit demander dans son cabinet intérieur, où il fut un peu étonné de trouver la reine en tiers. Le roi lui demanda ce que c'était qu'un collier

qu'il devait avoir procuré à la reine. *Ah! sire*, s'écria le cardinal, *je vois trop tard que j'ai été trompé. Mais*, lui dit la reine [1], *si vous avez cru si légèrement, vous n'auriez pas dû vous méprendre à mon écriture, que sûrement vous connaissez.* Sans lui répondre, le cardinal, s'adressant au roi, protesta de son innocence. « Monsieur le cardinal, reprit le roi, il est très-simple que vous soyez un peu troublé de cette explication : remettez-vous; et pour vous en donner le moyen, et que la présence de la reine ni la mienne ne nuisent pas au calme qui vous est nécessaire, passez dans la pièce à côté, vous y serez seul. Vous y trouverez du papier, une plume et de l'encre : écrivez-y votre déposition, que vous me remettrez ensuite. Prenez tout le temps qui vous sera nécessaire. »

Le cardinal obéit, resta à peu près un demi-quart d'heure, rentra, et remit un papier au roi. En le prenant, sa majesté lui dit : *Je vous préviens que vous allez être arrêté.* « Ah! sire, s'écria le cardinal, j'obéirai toujours aux ordres de votre majesté : mais qu'elle daigne m'épargner la douleur d'être arrêté dans mes habits pontificaux, aux yeux de toute la cour. — Il faut que cela soit, » reprit le roi. Le cardinal voulut insister, mais le roi le quitta brusquement. J'ai entendu faire tout ce détail à la reine, qui n'a rien dit du contenu de l'écrit du cardinal.

Tandis que cette scène se passait dans le cabinet du roi, le baron de Breteuil dit à un officier des gardes du corps de le suivre. Il s'adressa justement à un jeune homme qui venait de sortir de prison, où on l'avait mis pour quelque étourderie. Il se crut perdu, et obéit en tremblant. Il y eut dans cette démarche un grand défaut de forme. Le ministre n'avait aucun ordre à donner à un officier des gardes, c'était au capitaine des gardes de quartier; mais aucun des quatre capitaines des gardes ne réclama.

Le cardinal de Rohan, au sortir de chez le roi, fut arrêté. Un piqueur à lui, en le voyant rentrer dans son appartement, suivi d'un officier des gardes du corps, tandis qu'il aurait dû être à

[1] Le cardinal avait montré aux joailliers des articles des conditions du marché, signés *Antoinette de France*, ce qui les avait déterminés à livrer le collier. Comment le cardinal s'est-il mépris à l'écriture? Comment la dénomination d'Antoinette de France ne l'a-t-elle pas frappé?

la chapelle, jugea qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire qui intéressait son maître; et, sans consulter personne, il courut à l'écurie, fit seller un cheval, et vint à toutes jambes à Paris, au palais de Strasbourg, en informer l'abbé Georgel, grand vicaire du cardinal dans la juridiction ecclésiastique de la cour, qui dépend du grand aumônier. Cet abbé, qui de tout temps avait été l'homme de confiance du cardinal, était actuellement brouillé avec lui, et lui donna en cette occasion une grande marque d'attachement, en oubliant son ressentiment pour ne s'occuper que de ses intérêts.

Le cardinal, en rentrant dans son appartement, suivi, je crois, de M. d'Agoust, aide-major de cour des gardes du corps, lui demanda s'il ne pouvait pas écrire. M. d'Agoust lui ayant répondu qu'il n'avait point d'ordre de l'en empêcher, le cardinal le pria de lui prêter un crayon; et M. d'Agoust lui en prêta un, avec lequel il écrivit un billet à l'abbé Georgel, par lequel il lui mandait apparemment de brûler les papiers qu'il lui était important de soustraire.

Les gens qui ont quelque usage des affaires s'étonneront avec raison que, dans une affaire de cette nature, le roi faisant arrêter le cardinal de Rohan, on n'ait pas pris les précautions nécessaires pour qu'au même instant le scellé fût mis sur ses papiers dans tous les lieux qui pouvaient en contenir. Dans l'après-dînée, le cardinal fut conduit à la Bastille, d'où il sortit deux jours après, accompagné du baron de Breteuil, pour faire, tant à Paris qu'à Versailles, l'inventaire de ses papiers; comédie qui se joue en pareil cas. Comme de raison, on n'y trouva rien : le cardinal avait eu, de reste, le temps d'y mettre ordre. Cette opération faite, il fut reconduit à la Bastille.

Comme on peut aisément le croire, cet événement étonna tout le monde, et fit le sujet de toutes les conversations. On aurait bien voulu y impliquer la reine, par l'acharnement du public à se déchaîner contre elle en toute occasion. Mais comment présumer qu'elle eût voulu se procurer clandestinement un collier qui ne pouvait avoir de valeur pour elle qu'en le portant? Et en supposant, contre toute vraisemblance, qu'elle eût désiré cet effet pour l'enfermer dans sa cassette, comment croire qu'elle se

fût servie du cardinal, qu'elle avait en horreur, pour en faire le marché? D'ailleurs, pour peu qu'elle eût de part dans cette affaire, aurait-elle été la première à demander des éclaircissements d'éclat, qui auraient fini par la compromettre? D'un autre côté, comment penser que le cardinal eût mis en avant le nom de la reine, sans être sûr de son fait? Comment se permettre de soupçonner qu'un homme de son nom, revêtu de ses dignités, se fût oublié jusqu'à vouloir escroquer ce collier? Ce n'est pas qu'accusé d'avoir distrait les deniers des Quinze-Vingts, dont il était administrateur, et dans le cas d'être recherché par le parlement, on ne le soupçonnât, n'ayant plus aucun crédit, d'avoir cherché à se procurer le collier, pour remplir tout de suite, en le vendant, le déficit qui était dans la caisse des Quinze-Vingts, et payer ensuite, avec du temps, les joailliers : ce que le revenu énorme dont il jouissait rendait très-possible; mais c'était une calomnie.

Il perça dès les premiers moments, dans le public, que, dévoré d'ambition, il avait été la dupe des escrocs qui l'entouraient sans cesse; que ceux-ci lui avaient persuadé que la reine, non-seulement se raccommoderait avec lui, mais même le ferait premier ministre, s'il lui procurait le collier; et, pour l'en convaincre, ces intrigants avaient fait jouer tous les ressorts et toutes les ruses, et dans lesquels il est bien étonnant que le cardinal ait donné. Chacune de ces versions avait des partisans; et, de ces conjectures sans preuves, il dérivait cependant une vérité incontestable : c'est que le cardinal était un fripon, ou la plus sotte des dupes.

Le roi mit toute la modération possible dans cette affaire. Il fit demander au cardinal par quel tribunal il voulait être jugé : celui-ci ayant choisi le parlement, sa majesté lui accorda la permission de voir tant qu'il voudrait Target, qu'il désira avoir pour conseil. Toute sa famille eut la même liberté d'entrer à la Bastille.

Il est d'usage que lorsqu'un homme accusé criminellement doit être jugé par le parlement, il soit mis dans les prisons de ce tribunal. Cependant, le roi déroge quelquefois à ce droit; et c'est ce qu'il fit en cette occasion, en donnant des lettres patentes

pour que le cardinal demeurât à la Bastille : ce qui fit présumer, dès cet instant, que sa majesté ne le regardait pas seulement comme coupable envers la loi, mais qu'il l'était encore comme son sujet et comme son commensal, dont il ferait justice, après que le parlement aurait prononcé sur son délit. Sous ce rapport, il ne voulait point se dessaisir de sa personne.

Le procès était à peine commencé, que le clergé fit des remontrances, réclamant ses droits pour juger le cardinal. Cette réclamation, qui eût fait une affaire majeure il y a deux siècles, ne produisit pas la moindre sensation. Par la suite, la cour de Rome joua aussi sa comédie, en faisant enjoindre au cardinal de comparaître au tribunal des cardinaux, pour rendre compte de sa conduite; sous peine, à défaut par lui d'obéir, du jour de la notification à six semaines de là, d'être suspendu de son titre de cardinal jusqu'à ce qu'il se fût justifié. Cette démarche de Rome fut aussi vaine que les représentations du clergé de France.

Je n'entrerai dans aucun des détails du procès. Le recueil des mémoires de tous ceux qui y ont été mis en cause instruira de reste ceux qui seront curieux de les connaître.

Sur la dénonciation du cardinal de Rohan, ou par une autre raison, on prit le parti de faire arrêter madame de Lamotte, qui était à Bar-sur-Aube, où elle avait une maison très-étoffée. qu'apparemment elle avait acquise du produit du collier, qu'on a su depuis avoir été dispersé, et dont la plus grande partie avait été vendue en Angleterre. Elle ne parut point effrayée en voyant l'exempt qui vint la chercher. Son mari, qui était avec elle, offrit à l'exempt d'accompagner sa femme; on lui répondit qu'il n'y avait pas d'ordre pour lui, faute qui grossit le nombre de celles que le ministère a commises dans toute cette affaire. Le sieur de Lamotte, mieux conseillé par la réflexion, ne tarda pas à se sauver dans la cité de Londres; et quand on voulut s'en saisir, on ne le trouva plus.

Le mécontentement que le public avait contre toutes ces formes, joint à l'opposition qu'il a volontiers contre tout ce qui émane de la cour, apitoya pour le cardinal. Ce sentiment avait même pris tant de force dans les derniers temps du procès,

que tout le monde le disait innocent, et qu'on attendait, avec un grand intérêt, son jugement.

A la Pentecôte de 1786, l'affaire suffisamment instruite, le parlement s'assembla pour prononcer. M. de Fleury, procureur général, donna des conclusions flétrissantes pour le cardinal; il lui imposait des réparations auxquelles il n'aurait jamais pu se soumettre, refus qui vraisemblablement l'aurait laissé détenu le reste de ses jours. A ces conclusions, M. de Barillon s'écria *que ce n'était point celles d'un procureur général, mais bien celles d'un ministre qu'il n'était pas difficile de reconnaître*. M. Seguier, avocat général, apostropha personnellement M. de Fleury. Cette scène scandaleuse rappela celle des deux procureurs du *Mercure galant*. Il faut convenir qu'ils avaient mutuellement donné matière à des reproches fondés. Après une longue séance, le parlement jugea, à la plurarité de cinq voix, je crois :

Le cardinal, purement et simplement déchargé de toute accusation;

Madame de Lamotte, condamnée à faire amende honorable la corde au cou, à être fouettée et marquée sur les deux épaules, et mise à l'Hôpital pour le reste de ses jours;

M. de Lamotte, absent, condamné par contumace aux mêmes peines que sa femme;

M. Villette, banni à perpétuité;

M. Cagliostro, déchargé de toute accusation;

Mademoiselle Oliva, hors de cour;

Les mémoires de madame de Lamotte, contre le cardinal et Cagliostro, supprimés.

Le Palais regorgeait de monde, et la joie fut universelle quand on sut le cardinal déclaré innocent. Les juges furent applaudis, et tellement accueillis qu'ils eurent peine à passer au travers de la foule, tant la haine contre le parti opposé était forte, tant les dispositions contre la reine et la cour étaient enracinées! car on ne se cachait point de l'opinion personnelle qu'on avait du cardinal.

Le baron de Breteuil, qui avait la goutte dans la poitrine, fut chargé d'aller apprendre au cardinal qu'il était libre de sortir

de la Bastille. Il est vrai que quatre heures après il se transporta au palais de Strasbourg, où le cardinal était de retour, pour lui annoncer que le roi lui demandait la démission de sa charge de grand aumônier, et qu'il l'exilait à son abbaye de la Chaise-Dieu. Le ministre refusa de demander à sa majesté la permission qu'il pût aller aux eaux pour une ankilose au genou, dont il souffrait beaucoup.

La prévention contre la cour était si forte, qu'on cria à la tyrannie en apprenant qu'il perdait sa charge et qu'il était exilé. En général, une multitude est toujours outrée; mais une multitude française l'est plus qu'une autre. Je sais qu'il était peu régulier que le roi, qui avait laissé un libre cours à la justice, après qu'elle eut lavé le cardinal de toute accusation criminelle, reprît ses droits de souverain, et semblât punir le cardinal et le parlement, l'un d'avoir absous, l'autre de l'avoir été : mais pourtant il était impossible qu'il gardât sa place; et quant à l'exil, il l'avait bien mérité. Aussi tous les gens sensés, en désirant des formes plus ménagées, trouvèrent-ils simple que le roi montrât son animadversion au cardinal, qui s'était permis de compromettre la reine avec autant d'audace et d'indécence.

Comme le parlement entrait en vacance le lendemain du jugement du procès, il ne fut pas possible de rédiger l'arrêt. C'est toujours un travail qui demande du temps : cela fut cause que l'exécution de madame de Lamotte fut différée. Dans la disposition où étaient les esprits, ce retard donna prétexte à mille propos qui n'étaient pas à l'avantage de la cour.

Dans tout le cours du procès, madame de Lamotte, tant dans les interrogatoires que dans les confrontations, avait montré un caractère si emporté, tant de violence dans ses réponses, ses actions, ses récriminations, qu'on usa d'adresse lorsqu'il fut question de la livrer au bourreau. Elle avait pris en amitié et en confiance la femme du geôlier.

Le jour arrêté pour l'exécution, cette femme lui fit dire, à six heures du matin, qu'il venait d'arriver un homme à cheval avec des lettres pour elle. Madame de Lamotte était encore au lit. Elle se leva avec précipitation. A peine sortie de sa chambre, elle fut saisie par des hommes qu'on avait apostés. Se doutant de ce

qui allait arriver, elle devint furieuse, se défendit, se débattit de telle manière pendant toute l'exécution, que le bourreau ne put la bien marquer que sur une épaule, et ne fit qu'effleurer l'autre. A travers les hurlements qu'elle poussait, on entendit : *C'est ma faute si j'éprouve cette ignominie : je n'avais qu'à dire un mot, et j'étais pendue.* Mise dans un fiacre pour être conduite à la Salpétrière, une des portières s'ouvrit, et les gens qui étaient avec elle n'eurent que le temps d'avancer les bras pour s'opposer à l'élan qu'elle avait fait pour se jeter sous les roues. Arrivée à l'Hôpital, elle se précipita sur la couverture de son lit, qu'elle essaya de s'enfoncer dans la gorge, pour s'étouffer.

Pendant tout le cours du procès, le maréchal de Soubise avait obtenu la permission de ne point se trouver au conseil d'État. Le jugement prononcé, il fit demander celle d'y revenir. Le roi lui fit dire qu'il n'en était pas encore temps, qu'il le ferait avertir; mais qu'il ne fallait pas que cela fût long. D'autres prétendent qu'il revint tout simplement sur la permission qu'il en demanda; qu'enfin, sentant le rôle qu'il jouait, et qui ne pouvait que devenir plus pénible par la décadence de sa maison, il ne tarda pas à s'en retirer.

Beaucoup de prétendants se mirent sur les rangs, et demandèrent la grande-aumônerie. Le public, accoutumé à voir les Talleyrand obtenir tout ce qu'ils désiraient, imagina que ce serait l'archevêque de Reims, de cette maison, qui l'emporterait. Mais le roi nomma l'évêque de Metz, frère du maréchal de Laval.

L'amitié de la reine pour la duchesse de Luynes, nièce de l'évêque et dame du palais, ne contribua pas peu à cette nomination. On s'étonna que l'évêque de Metz, à son âge, aimant autant sa campagne de Frescati, où il avait fait beaucoup de dépense, et qu'il avait rendue un séjour charmant, abandonnât ce goût et la vie libre qu'il menait, pour venir se faire esclave à la cour. Tient-on, quelque âge qu'on ait, à ne pas avoir la première place de son état? et n'est-on pas toujours assez dupe pour tout sacrifier à cette idée?

On prétend que le roi exigea de l'évêque de Metz de renoncer à devenir jamais cardinal, sa majesté voulant détruire cette qualité dans son royaume. Cela serait parfaitement bien vu. Quoi de

plus indécent, de plus contraire au bon ordre, que de voir un sujet s'élever à un titre qui l'égale aux princes du sang, et l'État obligé de lui donner au moins cinquante mille écus de rente pour soutenir son faste, sans autre avantage que la gêne de ménager le pape, pour en obtenir des nominations[1] ?

Lettre du baron de Besenval au comte de Ségur, ministre plénipotentiaire du roi auprès de l'impératrice de Russie, en date du 6 mars 1787. Assemblée des notables. Comment M. de Lamoignon est parvenu à être garde des sceaux, et M. de Brienne, archevêque de Toulouse, à la tête des finances.

Nous sommes, mon cher comte, dans un moment qui tourne toutes les têtes françaises, et sur lequel je vais vous parler, comme à un homme capable de m'entendre et de me répondre.

Le cardinal de Richelieu, qui, pour le bonheur de la France, à force de caractère et de rigueurs, l'a calmée, et qui, à la consistance des seigneurs français, a substitué la crainte du maître et le calcul de sa faveur ; le cardinal de Richelieu, dis-je, a, par cette conduite, amené, de proche en proche, les choses au point de l'exagération depuis le maître jusqu'aux sujets. Il en est résulté que, le crédit prenant la place de la valeur réelle, les dépenses se sont montées dans tous les états, en raison des spéculations et non pas des valeurs ; par conséquent il doit s'ensuivre nécessairement des dépenses beaucoup au-dessus des recettes, des embarras de fonds; tranchons le mot, des banqueroutes.

Cet inconvénient, qui fait une espèce de loterie, n'affecte essentiellement que la fortune des particuliers, dont les uns s'enrichissent tandis que les autres se ruinent, et ne peut rien sur celle de l'État, le numéraire y restant.

Jusqu'ici les contrôleurs généraux, profitant du caractère frivole des Français, qui les porte à saisir l'espérance sans recher-

[1] Le baron de Besenval prend l'affaire du collier seulement à l'arrestation du cardinal. Nous ne saurions avoir la prétention de raconter tous les incidents du procès; mais il importe au moins de faire connaître ce qui précède l'arrestation. Sous ce rapport, le récit de madame Campan, dans ses Mémoires, ne laisse rien à désirer. On trouvera ce récit à la fin du volume, sous la lettre (B).

cher le principe qu'il faut connaître pour calculer juste, par l'appât d'avantages du moment qui flattent la cupidité, ont toujours trouvé le moyen de faire ouvrir la bourse et d'y puiser; mais ces moyens trop répétés doivent nécessairement amener à une catastrophe, lorsque, parvenant au point où les arrérages ne peuvent plus faire face à la masse des dettes, il faut embrasser un grand parti, tel, par exemple, que celui du système en 1721, qui, en renversant toutes les fortunes, a libéré l'État. Prenez bien garde que je parle mal en disant *libéré l'État :* il faudrait dire *désobstrué l'État,* car le numéraire y est toujours resté, et n'a fait que changer de mains.

Cette grande secousse a fait jouir la France d'une suite d'années de tranquillité, sans détruire le principe d'obstruction qu'y a établi le cardinal de Richelieu; aussi, depuis 1721 jusqu'en 1770, les contrôleurs généraux ont pu employer ces ressources connues qui, tirant l'argent des particuliers, le reversent dans le trésor royal.

Enfin, la surcharge de guerres excessivement dispendieuses, de dépenses en tous genres sans la moindre économie, nous a conduits à l'époque du grand remède. L'abbé Terray, qui avait des connaissances en finance et un caractère dur, n'était cependant pas doué du courage ni de cette force d'idées qui font appliquer le remède en proportion de la gravité de la maladie. Il est affreux de dire que si au lieu d'un milliard de banqueroute il l'eût portée à trois, sans faire beaucoup plus de mal, cette coupable et propice opération aurait eu d'utiles résultats.

M. de Calonne, aujourd'hui contrôleur général, homme à ressources, a conçu, selon moi, le plus beau projet qu'aucun ministre ait encore enfanté : c'est, en changeant le régime d'administration qui subsiste depuis tant de temps, de donner au maître le moyen de satisfaire à ses engagements; d'oser par les notables, dont le pouvoir précaire et momentané ne peut tirer à conséquence, obvier à l'opposition des parlements; d'établir les assemblées provinciales, seul remède au despotisme des intendants; de détruire à jamais ces assemblées du clergé, qui, lui donnant le droit d'être un corps légal, prolongent la possibilité de continuer le mal qu'il a fait à la France; enfin, d'anéantir le

monstre d'une république dans une monarchie. Voilà de grandes idées, voilà la démonstration d'un grand courage ! Quel autre eût entamé, soutenu ce travail, sans concours, sans appui, que la conviction du maître et le suffrage du comte de Vergennes, qui se recommandera dans l'avenir par le mérite d'avoir protégé ces grands desseins, ces belles conceptions administratives? Je crois, mais je n'en suis pas sûr, que l'impôt territorial est le meilleur de tous : je ne déciderai pas davantage du reste; mais je dirai :

Qu'il est beau qu'un mortel jusques aux cieux s'élève!
Qu'il est beau même d'en tomber [1] !

Qu'il est beau même d'en tomber, surtout lorsque dans une assemblée tous les individus s'arrachent la parole pour se livrer à leur fureur; lorsqu'un clergé, qui se permet impunément les personnalités, cherche à accabler un homme [2], seul de son bord, qui n'oppose à l'orage qu'un flegme imperturbable, une présence d'esprit, une éloquence, une adresse, qui ont arraché ce mot à M. de Castillon, procureur général du parlement d'Aix : « Que je suis fâché que mon avis soit diamétralement opposé à celui de M. de Calonne, et m'ait arrêté sur l'intérêt que son esprit et sa modération m'ont inspiré ! »

Le fait est que, sans le parti Necker qui souffle le feu, les priviléges du clergé qui rend les prêtres furieux, et la sottise de quelques notables qui voudraient profiter de la circonstance pour faire rendre compte au maître de son administration et jouer le parlement d'Angleterre, la besogne cheminerait; mais ces moteurs agissent plus puissamment que le bien de l'État. Il faudra voir si la fermeté du roi voudra triompher, et je pense qu'il ne tiendra qu'à lui. De façon ou d'autre, il faudra qu'on vienne au secours de l'État, sans quoi la banqueroute serait inévitable. Tout le monde est convaincu de cette vérité : par conséquent on donnera ; au moyen de quoi les gens de mon âge peuvent se tranquilliser pour le temps qu'ils ont encore à vivre. Je n'en dis pas de même de ceux du vôtre; mais comme, en continuation de la prédiction que je vous ai faite, vous aurez la main à

[1] Vers de l'opéra de *Phaéton*. [2] M. de Calonne.

la pâte, ce sera à vous d'aviser à ce qu'il y aura de mieux pour la circonstance. En attendant, voici quelques réflexions :

Réflexions sur le plan de M. de Calonne, et sur son exécution.

Je le répète, jamais ministre n'a conçu un plus beau plan que celui de M. de Calonne. En vain, pour le dénigrer, a-t-on dit, avec vérité toutefois, qu'aucune de ses idées n'était neuve; je conviens que les assemblées provinciales, l'impôt territorial, la destruction des traites dans le royaume, une répartition plus juste de la gabelle, se trouvent dans les ouvrages qui traitent de l'administration; mais jamais aucun ministre jusqu'à lui n'a eu le courage de tenter d'établir de tels régimes, et surtout d'attaquer aussi audacieusement le clergé, ce corps qui a fait tant de mal à la France, qui a toujours passé pour jouir du tiers des revenus du royaume, qui paye si peu d'impôts au roi, impôts insolemment gratifiés de la dénomination de *don gratuit*, et dont on a toujours souffert qu'il se procurât la quotité par des emprunts, au lieu de les prélever sur ses revenus. Voilà de grandes idées. M. de Calonne est louable d'avoir conçu le projet de les mettre à exécution : a-t-il fait tout ce qu'il fallait pour y parvenir? c'est ce qu'il faut examiner.

Il devait, comme il l'a fait, commencer par instruire le roi de son plan, et lui démontrer l'indispensable nécessité de le réaliser. Le déficit étant devenu trop considérable pour le remplacer par des moyens ordinaires, encore moins par des économies, il trouva des facilités dans cette première démarche, par le goût que ce prince a pour l'application. M. de Calonne fut aussi obligé de convaincre M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, lequel, indépendamment de sa place de président du conseil de finances, avait la confiance du roi, qui le consultait en toute occasion. Il lui fallut encore mettre M. de Miroménil, garde des sceaux, dans la confidence, par le besoin qu'on a des parlements pour l'enregistrement de toute nouvelle loi d'administration, ainsi que de tout nouvel impôt.

Peut-être que dans une affaire aussi grande, aussi importante que celle qu'il entreprenait, il eût été prudent et avantageux qu'il s'assurât de l'approbation et du concours de tous les minis-

tres. Les démarches eussent été combinées dans le conseil du roi réuni. Mais, outre qu'entre tant de personnes le secret courait des risques, et qu'il était nécessaire de le garder pour ne pas donner l'éveil à tant de gens attaqués par les nouveaux projets, M. de Calonne ne voulait pas le confier au baron de Breteuil, avec lequel il était ouvertement brouillé, et qui aurait pu en abuser pour former un parti contre son travail et contre lui. Quel qu'en ait été le motif, le secret est demeuré entre le roi, M. de Vergennes, M. de Miroménil, M. de Calonne; et si bien gardé, que la convocation de l'assemblée des notables, pour le 29 janvier, fut la première notion qu'on eût de la résolution que le roi avait prise, de l'avis de ces trois ministres.

Il ne fut pas difficile de pénétrer par quel motif on eut recours à une assemblée de notables. On espéra, par ce moyen, se mettre à l'abri de la résistance des parlements, toujours opposés aux volontés de la cour, et qui haïssaient personnellement M. de Calonne. On voulut leur en imposer par la sanction des notables, qu'on se flatta d'obtenir aisément.

Ce calcul était aussi faux que mal conçu : car il était aisé de prévoir que les parlements s'appuieraient de l'opinion des notables, si elle était conforme à leur façon de penser, et les méconnaîtraient si leurs décisions s'y trouvaient contraires; d'autant que ces notables n'étaient munis d'aucun pouvoir de leurs provinces ou de leurs compagnies. Simplement appelés par le roi, ils ne devaient être considérés, dans le fond, que comme une extension de son conseil. La spéculation portait donc à faux sous ce rapport. D'ailleurs, une assemblée de notables est toujours une chose dangereuse dans un pays tel que la France, où tout est usage et tradition, et où il n'y a jamais eu aucune loi fondamentale authentiquement établie et conservée; les dépôts n'offrant que des chartes ou des lettres patentes des différents rois, tantôt à leur avantage, tantôt à celui de leurs sujets, suivant les circonstances et le degré de pouvoir dont ils jouissaient; et toutes ces chartes se contredisent.

Qu'on ajoute à cette incertitude de principes l'ignorance de la noblesse sur ce qui regarde l'administration; l'abus que le clergé et les gens de robe peuvent faire de leur instruction; l'es-

prit d'indépendance et le désir d'avoir part au gouvernement, que les philosophes, et l'adoption des mœurs anglaises, ont introduit dans ce pays-ci; qu'on y joigne encore le pouvoir de l'intérêt personnel, et ce que la vanité a de droits sur des têtes françaises, on saura ce qu'on peut attendre d'une assemblée de notables; et le vicomte de Ségur, votre frère, qui s'amuse à dire des mots plaisants sur les affaires, au lieu de s'en mêler, avait peut-être raison lorsqu'il a prétendu qu'en rassemblant les notables, *le roi avait donné sa démission*.

Outre le choix de ce mauvais moyen, les circonstances servirent mal M. de Calonne. M. de Vergennes mourut au moment marqué pour l'assemblée des notables : ce n'est pas, selon moi, que ce ministre eût été d'un grand secours à M. de Calonne : peut-être même, en voyant le déchaînement unanime, n'eût-il pas osé soutenir ce ministre, à raison de la grande circonspection avec laquelle il a toujours marché; mais il est à croire qu'il eût pu conseiller une conduite mieux calculée, par l'habitude qu'il avait de traiter de grandes affaires.

M. de Calonne, privé de M. de Vergennes, aurait dû, ce me semble, remplacer cet appui par celui des ministres qu'il avait délaissés jusque-là; les consulter sur ses plans, ses démarches, et ne pas se contenter de leur lire la veille ce qui devait être dit le lendemain dans les assemblées où était le roi, ou qui étaient présidées par Monsieur. Il avait dû croire qu'aucun n'aurait un avis sur des matières trop profondes et trop importantes pour pouvoir prononcer d'après une simple lecture. D'ailleurs, il était facile à M. de Calonne de les supposer piqués d'être mis à l'écart, et, comme tels, peu disposés à seconder une besogne à laquelle ils n'avaient eu aucune part.

La chose était trop indiquée pour ne pas frapper tout homme moins léger que M. de Calonne. Et d'ailleurs il se berçait en plein d'une illusion dont aucun ministre n'a jamais pu se garantir : je veux dire d'une confiance aveugle, et même stupide, dans la parole du maître, de n'être jamais abandonné par lui, de quelque manière que les choses tournassent.

La même légèreté de M. de Calonne, et sa grande facilité pour le travail, l'avaient porté à attendre au dernier moment à se

mettre à l'ouvrage, pour donner une forme à son plan; de façon que le jour de l'assemblée des notables était déjà indiqué, qu'il n'y avait encore rien de statué, ni sur le lieu où se tiendrait cette assemblée, ni sur l'ordre à y observer. Aucun mémoire n'était fait sur les matières qui devaient y être traitées.

Comme le temps le pressait, il se vit contraint à un travail qui ne lui laissa de repos ni le jour ni la nuit, et tellement forcé, que sa santé s'en ressentit; ce qui l'obligea de remettre successivement l'assemblée des notables, du 29 janvier 1787 au 22 février, où elle eut enfin lieu : chose fâcheuse pour M. de Calonne et pour ses plans, car les notables eurent le temps de s'entreparler sur les matières qu'on devait leur mettre sous les yeux (dont ils eurent facilement connaissance par le grand nombre de gens employés à leur rédaction), et de former des partis pour s'opposer à celles qui attentaient à leurs biens ou à leurs priviléges.

L'histoire entrera dans assez de détails sur tout ce qui a rapport à l'assemblée des notables de 1787, pour me borner à ceux qu'elle n'osera se permettre, du moins de longtemps, et à tâcher de développer les causes qui ont préparé ces résultats.

J'avais un intérêt particulier à cet événement. Le roi avait appelé les premiers présidents et les procureurs généraux de tous les parlements du royaume, et de plus trois présidents à mortier de celui de Paris, du nombre desquels était M. de Lamoignon. Si on a lu la note qui, dans mon portefeuille, porte son nom, on sera au fait de l'amitié que je lui avais vouée, et de l'opinion que j'avais de ce magistrat. On peut se rappeler que j'avais cherché à lui inspirer de l'ambition, à lui faire considérer la place de chancelier comme la seule où un homme qui s'appelait Lamoignon devait prétendre pour soutenir l'illustration d'un tel nom, en se mettant à même de pouvoir redonner à la magistrature son ancien éclat; ce qui ne se pouvait qu'en supprimant tous les abus qui s'y sont introduits.

Depuis cet instant, je n'avais cessé de servir M. de Lamoignon de tout mon pouvoir, et d'employer un moyen qui, quoique long, ne manque jamais son effet : de dire et redire que M. de Lamoignon était le seul homme capable d'être chancelier et de

relever la magistrature. Un propos de cette nature, lâché comme sans dessein devant toutes sortes de gens, est aisément adopté dans la société. Souvent répété, il en fixe l'opinion, par la facilité qu'elle a de croire toute assertion, pourvu qu'elle ne choque point ses préjugés, ou l'esprit de parti qui peut y donner la loi. J'étais parvenu surtout à effacer de l'esprit de la duchesse de Polignac et de M. de Vaudreuil l'idée que M. de Lamoignon était un intrigant; car cette calomnie avait été inventée et répandue à la cour par des envieux et des rivaux, et lui avait fait, dans l'opinion du roi et de la reine, un tort réel, que M. de Calonne cherchait journellement à détruire.

Les choses en étaient pour lui à ce point, lorsqu'il fut appelé dans l'assemblée des notables, où son rôle était difficile à jouer; car il fallait qu'il ne fût ni contre ni trop pour M. de Calonne. En garde contre le premier président et le garde des sceaux qui le haïssaient autant qu'il les méprisait; juste et modéré dans ses opinions, attentif à toutes ses démarches, il trouva le moyen, par sa sagesse et sa bonne conduite, de mériter l'approbation des indifférents, et d'ôter à ses ennemis tous moyens d'en dire du mal. Je le voyais tous les jours; et, nous communiquant ce que nous avions appris chacun de notre côté, nous concertions ce qu'il était le plus à propos de faire pour atteindre le but où je voulais le conduire.

M. de Calonne débuta par faire une grande faute: ce fut, dans la première assemblée que le roi tint avec tout l'appareil de la royauté, de trop donner à l'éloquence dans le discours qu'il fit, et surtout d'avancer qu'une grande partie du déficit de 112 millions, qu'il annonça, subsistait sous l'administration de M. Necker, ce qui contredisait absolument le fameux compte rendu. Le point essentiel était que ce déficit existât: peu importait sous quelle administration il avait commencé. C'était donc une maladresse à M. de Calonne d'attaquer M. Necker, et de mettre, en pure perte, tous ses fanatiques contre lui: le nombre en était grand, même dans l'assemblée des notables, et de plus ils étaient animés par plusieurs femmes. Leurs clameurs ne purent être comparées qu'à celles du clergé, à qui M. de Calonne voulait ôter ses formes et ses priviléges, et qu'il se proposait

de contraindre de payer ses dettes, en le taxant, d'après la déclaration de ses biens, à l'égal de la noblesse.

Le lendemain de cette première séance, ce fut dans tout Versailles une fermentation générale qui occasionnait des propos tenus tout haut, bien éloignés du respect et de la soumission que j'ai vus, dans ma jeunesse, pour le roi. La maison de madame de Beauvau était le principal foyer de la révolte, si ce n'était précisément contre le roi, du moins contre son contrôleur général. On pouvait considérer madame de Beauvau comme le chef du parti de M. Necker, et le point de ralliement du clergé, qui abondait toujours chez elle. Ces deux moyens lui fournissaient celui de jouer un rôle dans la société, dont elle avait été le charme et l'ornement par un esprit aussi solide que piquant, par des qualités essentielles, par des vertus aimables, avantage que l'âge n'avait point détruit en elle. Affichant un grand éloignement pour la cour et le tracas des affaires, elle ne laissait échapper aucune occasion de s'en mêler, toujours commandée par un zèle qui l'emportait, chez elle, sur tout autre motif. Elle travaillait sans relâche, mais infructueusement, à donner de la considération à son mari, dont elle tirait pourtant un grand parti pour la sienne ; l'âge, la naissance et la position de M. de Beauvau lui valant une prépondérance qu'elle dirigeait despotiquement.

Le clergé, vivement attaqué, et conduit par l'archevêque de Narbonne, par Brienne, archevêque de Toulouse, Cicé, archevêque de Bordeaux, et Boisgelin, archevêque d'Aix, tous les quatre siégeant parmi les notables, crut que le meilleur moyen de parer ce coup était de rejeter absolument l'impôt territorial en nature, et trouva moyen d'intéresser une partie de la noblesse dans sa querelle : ce qui produisit le spectacle singulier de voir les prêtres refuser au roi le même impôt qu'ils lèvent depuis tant de temps sur ses sujets ; et la noblesse, après avoir perdu tous ses priviléges, défendre ceux du clergé.

Indépendamment de ces objets, qui occasionnaient de la fermentation et de l'opposition dans les bureaux des notables, trois partis différents l'augmentaient encore, qui désiraient également la chute de M. de Calonne : celui de M. Necker par vengeance, et dans l'espérance de le voir revenir en place; celui de l'arche-

vêque de Toulouse, qui depuis longtemps avait des prétentions, et celui de M. de Miroménil, garde des sceaux, qui voulait à toute force faire contrôleur général M. de Néville, sa créature, d'ailleurs homme d'esprit.

Les notables ayant demandé quelques éclaircissements, M. de Calonne voulut les donner lui-même; et l'on indiqua une assemblée chez Monsieur, où il se trouva, et où chaque bureau envoya des députés.

Pendant près de cinq heures que dura la séance, M. de Calonne fut en butte à tout ce que la mauvaise volonté, l'humeur, la grossièreté même, purent suggérer, sans qu'il sortît un instant du calme et de la modération la plus parfaite, ni que des questions tumultueusement faites, et qui souvent se croisaient, sans donner le temps de la réponse, embrouillassent la justesse et la clarté de ses répliques; il revint même à des matières que des questions nouvelles avaient interrompues, auxquelles il répondait sur-le-champ, et reprenait ensuite ces matières à l'endroit où il les avait laissées, ne laissant rien à désirer sur aucun des objets qu'il était obligé de traiter. En un mot, les gens les plus acharnés contre lui furent contraints de convenir que jamais homme n'avait montré autant d'éloquence, de présence d'esprit, ni de sagesse : et cette épreuve, à laquelle beaucoup de gens, même très-capables, auraient peut-être succombé, fut un vrai triomphe pour lui.

Je n'étais point ami de M. de Calonne : je le connaissais comme on connaît les gens en place. Intimement lié avec M. de Vaudreuil et la duchesse de Polignac, il venait très-souvent chez elle, et c'était là que je jouissais de ses formes séduisantes, de la gaieté, de l'agrément de son esprit, ce qui ne m'avait donné de lui que l'opinion d'un homme infiniment aimable. Mais j'en pris une tout autre idée lorsque je vis la grandeur du plan qu'il avait conçu, et le courage avec lequel il en poursuivait l'exécution; et j'avoue que la chose, et la manière dont il se présentait, non-seulement m'intéressèrent pour lui, mais me firent encore son défenseur. J'étais éloigné de prévoir qu'un homme qui avait eu des pensées aussi fortes échouerait par sa légèreté, par son inconduite. Mais n'anticipons point sur les événements.

Dans une de mes conversations avec M. de Lamoignon, il me

dit qu'il avait appris avec certitude que le garde des sceaux tenait tous les soirs chez lui une assemblée de tous les parlementaires que la circonstance rassemblait à Versailles, et qu'on y traitait à fond la manière la plus efficace de faire manquer les projets de M. de Calonne; qu'au sortir de là, chaque premier président instruisait ses correspondants de ce qui avait été arrêté, pour qu'il y eût uniformité dans l'opposition de tous les parlements du royaume, lorsque l'enregistrement leur serait demandé.

M. de Lamoignon m'ajouta qu'on lui avait aussi rendu le compte le plus exact de toutes les menées de M. d'Aligre, premier président du parlement de Paris, pour former dans ce parlement un parti dévoué à la cabale.

Je conseillai à M. de Lamoignon d'avertir M. de Calonne de tout ce qui était venu à sa connaissance, et de lui représenter avec force que tant que M. de Miroménil serait en place, il fallait qu'il renonçât à tout espoir de succès; qu'en conséquence, ce qu'il y avait de plus pressé pour lui était de se défaire d'un tel garde des sceaux. « Il est impossible, ajoutai-je, qu'il n'abonde pas dans votre sens; et nous verrons s'il vous fera quelques ouvertures qui nous mettent à même de juger de ses dispositions actuelles pour vous, et si les choses prendront la tournure dont il me semble qu'on peut se flatter, d'après les circonstances. »

M. de Lamoignon suivit mon conseil, et me rapporta qu'il avait trouvé M. de Calonne instruit de tout ce qu'il croyait lui apprendre; et que l'ayant poussé sur la nécessité de se défaire du garde des sceaux, il avait répondu qu'il avait informé le roi de toutes ses menées, et supplié sa majesté de se faire rendre compte par la poste de la correspondance des premiers présidents; ce qui avait été exécuté : de manière que le roi était parfaitement au fait de la conduite de M. de Miroménil, préalable nécessaire avant de lui porter les derniers coups; que cela serait fait avant deux jours. *Je vous proposerai pour le remplacer*, dit encore M. de Calonne à M. de Lamoignon : *j'espère avoir détruit les préjugés que le roi avait contre vous. En tout cas, s'il lui en restait encore, je presserai si vivement, que je me flatte de l'emporter.*

D'après cela, je ne doutais point que M. de Lamoignon ne

fût bientôt garde des sceaux; et je m'en retournai fort content à Paris, attendant de moment en moment la nouvelle de la catastrophe, qui n'avait pas transpiré; car il n'y avait que M. de Calonne, M. de Lamoignon, moi et M. de Vintimille, je crois, intime ami de M. de Lamoignon, dans la confidence.

Deux jours s'étant écoulés sans que j'eusse entendu parler de rien, l'inquiétude me prit, et je retournai à Versailles, où M. de Lamoignon me dit qu'il n'avait point vu M. de Calonne, et qu'il n'en avait eu aucune nouvelle; ce qui me fit présumer que peut-être il avait manqué son coup, et qu'il n'avait pas autant de crédit qu'il le croyait, ou du moins qu'il voulait le faire croire. Cependant, ayant appris qu'il avait été obligé d'aller à Paris, je pensai qu'il était possible que cette absence l'eût obligé de différer de parler au roi.

Comme il n'était pas question d'employer d'autre moyen pour servir M. de Lamoignon que M. de Calonne, je me déterminai à aller lui parler, afin de juger par moi-même de ses dispositions, et jusqu'à quel point on pouvait faire fond sur lui. Il n'était pas aisé à voir; car, remettant toujours au dernier moment à faire les mémoires qui composaient les quatre sections dont il avait coupé le plan qu'il devait mettre sous les yeux des notables, il était toujours surchargé d'un travail aussi pressé, et sans cesse interrompu par les gens auxquels il était indispensable qu'il parlât.

Je pris le parti d'aller dîner chez lui; et m'étant mis à table à côté de lui, sans lui témoigner que j'étais instruit de ce qui s'était passé entre lui et M. de Lamoignon, je l'attaquai sur M. de Miroménil; je lui dis que je n'ignorais point ses mauvaises dispositions, ses intrigues pour faire échouer sa besogne; que vraisemblablement il ne les ignorait pas lui-même, ce qui me jetait dans la plus grande surprise de voir sa tranquillité; qu'il n'y avait pas de milieu; qu'il fallait, ou qu'il se défît du garde des sceaux, ou qu'il renonçât à ses projets; qu'il ne suffisait pas d'avoir de grandes idées, de grands desseins, qu'il fallait encore employer tous les moyens pour les faire réussir, et que c'était se rendre coupable que d'en négliger d'essentiels; qu'il ne fût point étonné de voir la chaleur avec laquelle je lui par-

lais ; que son plan m'avait paru aussi beau que son courage à entreprendre était intéressant ; que ces motifs m'engageaient à le presser de se débarrasser de M. de Miroménil, comme du seul obstacle qui pouvait le faire échouer, et de lui substituer un moyen de réussite : que c'était de faire M. de Lamoignon, qu'il aimait et estimait, garde des sceaux ; et que M. de Lamoignon le seconderait de tout son pouvoir. « Le roi, ajoutai-je, est, dit-on, instruit des intrigues de M. de Miroménil, et sait à quoi s'en tenir sur le compte d'un ministre assez audacieux pour vouloir renverser des projets approuvés dans les comités, et que le suffrage de sa majesté devrait lui rendre respectacles. En vérité, un tel homme n'est pas difficile à chasser. »

Ce que je rapporte tout de suite fut souvent interrompu dans un dîner dont M. de Calonne était obligé de faire les honneurs. Mais je revenais toujours à mon objet, et M. de Calonne m'y parut aussi attaché que moi : il m'écoutait attentivement, convenait de la solidité de tout ce que je lui disais, me confiait les tours que journellement M. de Miroménil lui jouait, me remerciait de l'intérêt que je lui témoignais ; et, sans me parler positivement, me laissait entrevoir que son parti était pris de se défaire de M. de Miroménil. Je vis que je pouvais être tranquille sur ses intentions, et qu'il ne fallait que le presser d'agir.

Des quatre sections qui partageaient le plan de M. de Calonne, deux avaient déjà été mises sous les yeux des notables. La troisième venait de leur être donnée dans une assemblée générale présidée par Monsieur. Il semblait qu'après beaucoup de chaleur les têtes s'étaient calmées, et qu'on pouvait espérer que tout se terminerait, si ce n'était à l'entière satisfaction du roi, du moins d'une façon paisible et décente, lorsque M. de Calonne ralluma le feu avec plus de violence que jamais par une démarche inconsidérée.

Jusque-là on n'avait pas fait part au public, ni des mémoires remis aux notables, ni des arrêtés de leurs bureaux sur ces mémoires. M. de Calonne, sans autre motif que celui d'une vengeance bien mal vue, fit imprimer tous les mémoires qui leur avaient été remis : pour mettre le comble à cette attaque, il y joignit une annonce où, sous des apparences de modération, il in-

diquait que c'était aux notables qu'il fallait s'en prendre, si le roi était arrêté dans le soulagement qu'il voulait donner à ses peuples. De peur que cet écrit ne se répandît pas aussi promptement, aussi généralement qu'il le désirait, il le fit adresser aux curés, afin que par ce moyen le peuple fût instruit et prévenu.

Il est facile de comprendre quelle effervescence et quelle indignation une telle démarche produisit dans toutes les têtes, et sur des gens qui ne demandaient que des prétextes. Dès le lendemain, tous les bureaux laissèrent les affaires, pour ne s'occuper que de celle qui les touchait de si près; ils votèrent unanimement de demander au roi la permission de faire imprimer leurs arrêtés, et de les rendre publics. Ils ne s'en tinrent pas là: ils allèrent jusqu'à rechercher l'administration de M. de Calonne: et M. de la Fayette, soutenu de l'évêque de Langres, dénonça, dans un écrit signé de lui, l'échange du comté de Sancerre avec M. d'Espagnac, et l'acquisition de l'Orient, de la maison de Rohan, comme déprédation des deniers du roi, comme preuve de malversations. La démarche de M. de la Fayette tourna contre lui, d'autant que sa dénonciation était dénuée de preuves, et ne portait que sur des *on dit*.

Une telle conduite de M. de Calonne ne put même être défendue par le petit nombre d'amis qu'il avait, et réunit les indifférents à la foule de ses ennemis; de manière qu'il ne lui resta que madame de Polignac, qui ne pouvait pas lui être d'un grand secours, vu les dispositions de la reine, qui était entièrement contre lui, quoiqu'elle eût l'air de la neutralité; M. le comte d'Artois, ouvertement déclaré en sa faveur, avec sa franchise ordinaire, et par suite des liaisons intimes qu'il avait avec madame de Polignac et M. de Vaudreuil; enfin, le roi, sur l'appui duquel M. de Calonne comptait trop, ainsi que la suite l'a prouvé de reste.

J'eus lieu même de juger que le crédit de M. de Calonne baissait; car le duc de Nivernais étant venu chez le maréchal de Ségur, où j'étais tête à tête avec lui, après nous avoir lu l'arrêté qu'on l'avait chargé de rédiger dans le bureau de M. le duc de Bourbon, et nous en avoir demandé notre avis, nous ajouta que, s'étant trouvé le matin sur le passage du roi qui allait à la messe,

ce prince, en le tirant à part, lui avait dit : « Ne croyez pas que dans l'annonce de M. de Calonne on ait eu en vue de vous fâcher. » Qu'à cela il avait répondu que la plus grande peine des notables était d'être souvent contraints d'opiner contre ce qui serait le plus agréable à sa majesté ; et que le roi lui avait répliqué avec bonté, en le quittant : *Opinez selon votre conscience*. Recourir après la démarche de son ministre, laisser le libre arbitre de l'opinion, lorsqu'il avait déclaré ne permettre d'avis que sur les formes et point sur le fond, tout cela dénotait l'incertitude, la faiblesse de caractère, la frayeur, en un mot, une intrigue dont la reine était le ressort principal.

Je jugeai qu'il n'y avait pas un moment à perdre, et qu'il fallait faire un dernier effort pour M. de Lamoignon. En conséquence j'allai le trouver ; je l'instruisis de la manière dont j'avais parlé à M. de Calonne, et des bonnes dispositions où je l'avais trouvé. Je lui prouvai que les circonstances étaient pressantes, et exigeaient un dernier effort ; que les choses n'étaient pas disposées à se conduire comme on fait ordinairement à la cour lorsqu'on veut parvenir ; à savoir, de dissimuler son ambition, d'affecter la plus grande tranquillité, de laisser agir avec patience des machines disposées avec art ; qu'il fallait se montrer, et jouer à quitte ou double ; qu'il était nécessaire que, dès le lendemain, il vît M. de Calonne, et qu'il le poussât de manière à le déterminer à un parti, en lui remontrant fortement, à l'appui de tout ce que je lui avais dit, qu'il n'y en avait qu'un pour lui, de *renvoyer le garde des sceaux, et de le mettre à sa place*.

M. de Lamoignon, convaincu de la justesse de mon conseil, d'ailleurs plein de confiance en moi, me dit que le lendemain il exécuterait de point en point ce que je lui avais indiqué. Je pris rendez-vous avec lui, pour le surlendemain, à Paris, où il devait revenir, afin de savoir ce qu'il aurait fait. Étant allé chez lui, il m'apprit qu'il avait vu M. de Calonne la veille ; qu'il l'avait trouvé absolument hors de lui, se promenant à grands pas dans sa chambre ; qu'après avoir écouté ce que j'avais conseillé à M. de Lamoignon de lui dire, il avait répondu : « Assurément je veux chasser M. de Miroménil, et vous faire garde des sceaux ; je crois avoir détruit les préventions que le roi avait contre vous ; mais enfin, s'il

en avait encore, et que, consentant à renvoyer M. de Miroménil, il ne voulût pas vous prendre, il faudrait que j'eusse quelqu'un à lui proposer tout de suite ; sans quoi la reine me mettrait un garde des sceaux de sa façon, et je serais perdu. Pensez-vous que M. de Machault voulût l'être, et qu'il ne fût pas flatté qu'on le lui proposât, dans une situation aussi difficile que celle où nous sommes? Le malheur est que je ne connais personne sur qui compter, que vous ; car Lenoir et Émengard ne sont pas d'étoffe à être faits gardes des sceaux. Voyez, donnez-moi un bon conseil.

« Si vous me parlez sérieusement, répliqua M. de Lamoignon, je vous dirai, pour ce qui regarde M. de Machault, que je ne crois pas qu'un vieillard de quatre-vingt-cinq ans quitte sa retraite pour quelques motifs que ce soit, encore moins pour des affaires que pour toute autre chose. Quant à M. Lenoir et à M. Émengard, je pense qu'en effet ils n'ont pas la consistance nécessaire pour être gardes des sceaux. Au demeurant, je ne suis point venu ici pour vous parler pour d'autres que pour moi.—Eh bien ! interrompit M. de Calonne, voilà qui est fait ; je vais dès demain parler au roi pour être défait de M. de Miroménil; en cas de difficultés, j'insisterai tant, que j'espère que je vous aurai à sa place. »

Il faut convenir que tout ce détail ne donnait pas matière à grande espérance pour M. de Lamoignon. J'en conclus que M. de Calonne, sentant sa chute prochaine, n'était plus trop à lui ; que je ne m'étais pas trompé, en jugeant que les intrigues du clergé et d'une partie des notables, qui les occupaient plus que le salut de l'État, touchaient au moment du succès. Cependant, comme j'ai souvent vu à la cour que les choses qui paraissaient manquées étaient celles qui réussissaient, je ne désespérai pas totalement que M. de Lamoignon ne parvînt.

Le mercredi de la semaine sainte étant arrivé, les notables se dispersèrent, avec un congé, jusqu'après les fêtes de Pâques. Je m'en allai passer quelques jours à Dampierre, chez le duc de Luynes. A mon retour à Paris, le dimanche de Pâques, il courait des bruits que M. de Calonne allait être renvoyé : je prévoyais bien que cela ne tarderait pas, d'après la situation où j'avais laissé les choses ; et n'ayant eu aucune nouvelle sur ce qui regardait M. de Lamoignon, je crus son affaire absolument échouée.

Le lundi de Pâques, m'en allant à cheval à Romainville, chez le maréchal de Ségur, je rencontrai sur le boulevard un homme de mes amis, qui me dit que M. de Calonne n'était plus en place. A quelque distance, je vis M. le duc d'Orléans qui vint à moi, la tête au vent, et me confirma la nouvelle. Je trouvai le maréchal de Ségur, qui ne savait encore rien; toute la journée se passa sans autre éclaircissement, que la certitude que M. de Calonne n'était plus contrôleur général. On attendait madame de Fresnes, fille de M. de Lamoignon, à souper; il arriva très-tard un courrier de sa part, qui nous apprit que M. de Miroménil était renvoyé, et que M. de Lamoignon avait sa place. J'avoue que, quelque accoutumé que je fusse aux événements extraordinaires de la cour, il me fut impossible d'accorder la disgrâce de M. de Calonne et la nomination de M. de Lamoignon au même moment.

Peu d'instants après ce courrier, un second, que M. de Montmorin, resté à Versailles, comme dernier secrétaire d'État pendant les vacances des jours saints, envoyait à M. de Ségur, nous informa que le roi avait remercié M. de Calonne et M. de Miroménil, et choisi M. de Fourqueux pour remplacer le premier, et M. de Lamoignon le second.

M. de Lamoignon garde des sceaux, et le choix de M. de Fourqueux, conseiller d'État, entrant au conseil de dépêches, jouissant, à la vérité, d'une excellente réputation, mais vieux, infirme, et dont les talents ne répondaient point à la gravité de circonstances aussi difficiles, me firent soupçonner quelque chose d'extraordinaire. Il me vint dans la pensée que M. de Calonne, devenu l'objet de la rage des notables, comme sa chute était leur seule occupation, on avait imaginé de le leur soustraire, en l'éloignant jusqu'après leur assemblée, et mettant à sa place un homme de paille, qui figurerait, tandis que M. de Calonne conduirait toujours les affaires.

Je fus confirmé dans cette opinion en apprenant que la lettre du roi à M. de Calonne, pour lui demander sa démission, était parfaitement honnête, et qu'il avait de plus chargé M. de Montmorin, qui la lui portait, de lui dire des choses flatteuses. Le public jugea comme moi, surtout en voyant M. de Calonne rester

à Versailles, continuant de travailler comme à son ordinaire, et revenant ensuite à Paris, au contrôle général, où il travailla de même, et où l'on a su qu'il voyait beaucoup de banquiers et de gens à argent.

Il faut convenir que le moyen était petit, et mal imaginé pour la gloire du roi; mais il était si singulier, pour ne rien dire de plus, qu'il se laissât faire la loi par les notables, et qu'il cédât à leurs intrigues en renvoyant son ministre, que toute opinion était admissible.

On ne tarda pas à savoir à quoi s'en tenir; car M. de Calonne reçut ordre d'aller à sa maison de campagne de Berny, et de n'y voir que sa famille; et, peu après, le roi lui fit conseiller de se rendre à sa terre de Gannonville en Lorraine, sans lui en donner l'ordre, encore moins l'y exiler. D'où venait donc qu'on voyait un ministre renvoyé rester à la cour, y travailler, ainsi qu'à Paris? En voici la cause. Le roi, par une inconséquence incroyable, en se défaisant de son contrôleur général, voulait suivre exactement le plan qu'il lui avait donné, et lui fit demander sa quatrième section. Ce contrôleur général, d'après sa paresse ordinaire, n'ayant rien de prêt, avait été obligé de travailler jour et nuit pour satisfaire aux ordres du roi.

On avait offert le contrôle général à M. de la Millière, administrateur des ponts et chaussées, homme d'esprit et de talent, et certainement d'un excellent jugement, puisqu'il refusa constamment cette place, malgré tout ce qu'on fit pour la lui faire accepter.

Dans les premiers instants, il ne perça rien dans le public des raisons qui avaient déterminé la disgrâce de M. de Calonne. M. le comte d'Artois m'a dit qu'il en avait parlé au roi; que ce prince lui avait répondu qu'il avait eu de fortes raisons de le renvoyer, sans s'expliquer davantage. Ce mystère fortifie, ce me semble, l'opinion qu'il avait été la victime de l'intrigue, et que la reine avait porté le coup. Il faut convenir qu'il avait donné prise sur lui; car j'ai su positivement que, le crédit baissant sur la place, il avait donné dix millions à M. de Veimerange pour le soutenir de sa pleine autorité, sans en parler au roi. Ces dix millions, à la vérité, ont été rendus, tant bien

que mal. Des calculateurs à portée d'être instruits établissaient avec preuves que M. de Calonne, indépendamment du courant, avait dépensé un million par jour depuis qu'il était en place.

M. de Calonne était éloigné; M. de Fourqueux, placé au ministère, n'y pouvait rester longtemps; M. de Néville était hors de combat par le renvoi de M. de Miroménil, son protecteur; tout cela laissait le champ libre à M. Necker et à l'archevêque de Toulouse. La conduite du premier pendant qu'il était dans l'administration l'avait perdu dans l'esprit du roi. Ce prince avait aussi des préventions contre le second, que M. de Maurepas lui avait données. Le parti de M. Necker était plus nombreux, mais l'archevêque de Toulouse avait l'abbé de Vermont pour lui.

Lorsque M. le duc de Choiseul eut conclu le mariage de M. le Dauphin d'alors, aujourd'hui roi, avec l'archiduchesse Antoinette, il voulut envoyer à cette princesse quelqu'un de subalterne pour lui bien apprendre le français, et la mettre au fait de ce pays-ci et des usages; en un mot, une espèce d'instituteur qui la rendît moins étrangère lorsqu'elle arriverait en France. Ne connaissant personne propre à cet emploi, il s'adressa à l'archevêque de Toulouse, qui lui indiqua l'abbé de Vermont, frère de l'accoucheur. Je n'ai jamais parlé à l'abbé de Vermont qu'une fois; ainsi, je n'en puis rien dire que d'après le jugement des autres : il passe pour bavard et pour étourdi. Il est certain qu'il m'en est revenu des propos aussi déplacés qu'indiscrets sur le compte même de la reine. Malgré cela, rien n'a jamais pu altérer la confiance que cette princesse a en lui; pas même les attaques réitérées de la duchesse de Polignac, qui a souvent cherché à le détruire, et qui regardait comme infiniment dangereux pour la reine d'avoir auprès d'elle un homme à qui elle confie généralement tout, qu'on ne voit employer son crédit pour servir personne, qui, au contraire, lui dit sans cesse du mal de tout le monde.

Si l'abbé de Vermont a travaillé à porter l'archevêque de Toulouse à la tête des finances, il a bien changé de façon de penser; car il y a environ douze ans, dans le temps que la reine m'écoutait, et que mon attachement pour elle me rendait sans

cesse attentif à ce qui pouvait contribuer à sa gloire (et sa gloire est attachée, sans contredit, à procurer des avantages à notre pays, devenu le sien); il y a douze ans, dis-je, que je lui proposai de faire l'archevêque de Toulouse contrôleur général. Elle adopta d'abord cette idée, puis la rejeta par le conseil de l'abbé de Vermont, ainsi que je l'ai su de la duchesse de Polignac, à qui la reine l'avait dit. Cette ingratitude pour l'homme à qui il devait tout, m'a donné plus mauvaise opinion de lui que tout ce que je n'ai cessé d'en apprendre depuis.

Le sacrifice de M. de Calonne, à tort ou raison, était certainement le plus mauvais parti que le roi pût prendre. Il ne fallait pas être bien éclairé pour démêler le motif de la conduite des notables depuis le moment où ils furent assemblés. Le clergé, aussi grièvement attaqué, avait d'abord tout mis en usage pour parer le coup qu'on voulait lui porter. Plus subtil et plus instruit que la noblesse, il en avait entraîné une grande partie à se conduire d'après l'impulsion qu'il donnait. A cet esprit d'opposition s'était joint, comme je l'ai déjà dit, l'esprit de parti, tous désirant le renvoi de M. de Calonne, pour mettre à sa place l'homme que chaque association avait en vue. La douceur avec laquelle M. de Calonne et le roi souffrirent les premières incartades, ne fit qu'en accroître l'audace.

Le renvoi de M. de Calonne fit apprécier le caractère du roi; et, dès cet instant, les prétentions et la ténacité des notables n'eurent plus de bornes.

Je trouve que le roi, par la faiblesse de sa conduite, s'était mis absolument dans la situation de Charles Ier, après qu'il eut sacrifié le comte de Strafford.

Il me semble qu'on ne peut mieux peindre l'assemblée des notables qu'en disant que c'est une tragédie représentée par des acteurs de comédie. Avec une nation moins légère que celle-ci, le roi reprendrait difficilement son autorité, seul maintien de la tranquillité dont on a joui longtemps. Cependant, j'aperçois s'avancer à grands pas des moments orageux, dont il y a longtemps que j'ai entrevu le germe par la morale des philosophes, et que l'anglomanie, qui s'est emparée des Français, a développé.

Le roi porta lui-même la quatrième section du plan de M. de Calonne aux notables, dans une assemblée générale. Il y parut sur son trône. Il y lut un discours qu'on dit être de lui, quoique cela fût très-faux, qui d'abord eut un grand succès, et qui bientôt fut critiqué. La reine était à une fenêtre du château, dans une grande impatience d'apprendre des nouvelles de la séance.

Du plus loin que Monsieur, qui était dans le carrosse du roi, pût en être aperçu, battant des mains, il fit comprendre que tout avait été au mieux : ce qui lui causa une telle joie, que tout le reste de la journée elle combla de caresses tous les notables qu'elle vit, comme pour les remercier de la bonté qu'ils avaient témoignée au roi. Il faut convenir qu'il y a peu d'exemples d'une pareille faute.

Dès le lendemain, les bureaux reprirent leurs travaux. Mais, ayant besoin à chaque instant d'éclaircissements, ils s'adressaient à M. de Fourqueux, qui ne pouvait que leur répondre qu'il était dans l'impossibilité de leur en donner, puisqu'il arrivait en place et n'était au fait de rien. Ce manque de lumières n'était pas propre à avancer les affaires; d'ailleurs, les prétentions des notables vis-à-vis du roi allaient toujours en augmentant. Cependant le moment pressait; car, d'après ce qui se passait à Versailles, le discrédit était à son comble. Les effets publics baissaient journellement sur la place; il ne se faisait pas pour un sou de négociations à la bourse, et les particuliers ne portaient plus d'argent, ni chez les trésoriers, ni au trésor royal. Enfin, les gardes du trésor royal étaient venus avertir que si avant quinze jours il n'y avait pas un parti pris, il fallait le fermer, attendu qu'on n'aurait plus de quoi faire face aux payements.

Il était pourtant extraordinaire de voir le roi prêt à faire banqueroute, dans un instant où la France était si florissante, la population au degré le plus désirable, l'agriculture et l'industrie poussées à leur comble, et Paris regorgeant d'argent. Telle est la suite inévitable d'une mauvaise administration sans principes et sans suite, de déprédations en tous genres, et d'un gouvernement faible qui n'offre pas un point de ralliement. Je crois bien aussi qu'on faisait le mal plus grand qu'il n'était,

parce que montrer la perte inévitable, quelques ressources qui restassent, c'était assez indiquer qu'il fallait mettre en place un homme capable qui ramenât le crédit. Effrayer, était également le jeu du parti de M. Necker et de celui de l'archevêque de Toulouse.

Certainement M. Necker était le plus propre à rétablir la confiance, à ramener l'argent; mais le roi était convaincu qu'il fallait lui *céder son trône,* s'il le rappelait; et le roi avait raison. D'ailleurs, la reine était pour l'archevêque de Toulouse; et, ne voulant pas apparemment se montrer, elle envoya chercher M. de Lamoignon, pour lui parler de la situation des affaires; et, sans lui nommer l'archevêque, elle insista sur la nécessité de prendre un parti.

Dès le jour même, M. de Lamoignon étant chez le baron de Breteuil, M. de Montmorin y arriva; on discuta la situation présente : ils tombèrent tous trois d'accord qu'il fallait quelqu'un de poids aux finances, et capable de les conduire. Connaissant la répugnance du roi pour M. Necker; d'ailleurs, ne se souciant peut-être pas d'avoir dans le ministère un homme opiniâtre et vain; de plus, n'ignorant pas le vœu de la reine, ils se déterminèrent pour l'archevêque de Toulouse, et montèrent sur-le-champ chez le roi, pour le lui proposer. Soit que le roi fût disposé par la reine ou fût déterminé par la circonstance, il l'accepta, ne cachant point d'ailleurs à ces messieurs qu'il avait eu de fortes préventions contre l'archevêque.

Quoique M. de Ségur fût à Versailles, ces trois ministres ne l'associèrent point à leur démarche. J'en fis des reproches à M. de Lamoignon, qui me dit que, le hasard les ayant rassemblés tous trois chez le baron de Breteuil, la conversation s'était engagée sur la position actuelle, et que, les avis s'étant réunis pour l'archevêque de Toulouse, ils s'étaient tellement échauffés de cette idée qu'ils avaient pris le parti d'aller tout de suite chez le roi; chose si peu prévue qu'il avait été forcé, lui, d'envoyer chercher une simarre pour paraître devant sa majesté. La chose pouvait être vraie, comme elle pouvait être une défaite; aussi je me contentai de répondre à M. de Lamoignon que la suite me prouverait jusqu'à quel point je devais ajouter foi à ce qu'il me disait.

Le lendemain, l'archevêque de Toulouse fut nommé chef du conseil des finances, place que M. de Vergennes avait laissée vacante; et il entra au conseil d'État.

Quelques jours après, le roi fit demander sa démission à M. de Fourqueux, qui n'avait pu jouer qu'un rôle aussi court que terne : on le laissa pourtant au conseil, et M. de Villedeuil, intendant de Rouen, fut nommé contrôleur général, toutefois subordonné à l'archevêque. M. de Villedeuil, fils du fameux mécanicien Laurent, jouissait de la réputation d'un homme d'esprit et de talent, bien qu'il n'eût guère que de la superficie. Il avait eu du succès dans l'assemblée des notables, surtout en attaquant avec force et vérité les intendants, quoiqu'il le fût lui-même.

Le déficit dans les revenus du roi n'a jamais été bien constaté. M. de Calonne l'avait annoncé monter à cent treize millions, et plusieurs notables l'avaient trouvé tel; tandis que d'autres l'élevaient à cent quarante, chose impossible à vérifier : car, lorsque le roi se fut laissé contraindre à donner des états, on les lui apporta tous; et il fit lui-même le triage de ceux qu'il voulait bien montrer aux notables et de ceux qu'il lui plut de leur soustraire, et qui apparemment contenaient ou des dons ou des déprédations. Ceux-là passèrent pour déficit permanent, tandis que ce n'étaient que des dépenses du moment, qui ne devaient pas se renouveler.

Quoi qu'il en soit, je suis surpris qu'il ne soit venu dans la tête de personne de faire un raisonnement bien simple, que voici. La guerre qu'on venait de faire contre les Anglais avait coûté quatorze cents millions; or, cent quarante millions, auxquels un grand nombre de notables faisaient monter le déficit, étaient juste l'intérêt, à dix pour cent, de ces quatorze cents millions. On pouvait même ajouter que c'était de l'argent bien employé; car avec cette somme on avait fait dépenser deux milliards quatre cents millions aux Anglais, et perdre un grand tiers de leurs forces, pour ne pas dire la moitié. Je ne sais pas ce que le notable le plus mal intentionné aurait pu répondre à ce raisonnement.

Ces notables, dont l'archevêque de Toulouse, sans paraître,

avait dirigé l'esprit d'opposition et de licence, continuaient, avec plus de véhémence encore, d'élever leurs prétentions : mais ce qui avait servi à l'ambitieux ne pouvait plus convenir au parvenu, forcé d'adopter, quand bien même ce n'aurait pas été son vœu, des principes absolument opposés à ceux qu'il avait inspirés, qu'il n'osait pourtant dévoiler trop fort, pour ne pas paraître si subitement en contradiction avec lui-même. Aussi, l'archevêque ne laissa subsister une assemblée si embarrassante pour lui que le temps qu'il ne put refuser à la décence de sa position. Dès qu'il crut le pouvoir, il indiqua l'assemblée générale, pour terminer.

Tous les conjurés se virent, avec chagrin, réduits à rentrer dans la classe ordinaire, et à ne plus faire que nombre dans celle des frondeurs, dont la société abonde. Les gens sensés (il y en avait aussi parmi les notables) furent ravis d'être délivrés de la gêne de siéger parmi des individus qui, loin d'avoir en vue le bien de l'État, le respect et l'amour pour le maître, n'étaient excités que par l'esprit de rébellion, l'esprit de parti, et le désir d'attenter à l'autorité royale.

La séance commença par un discours du roi, qui fut suivi de dix autres. Celui de M. de Lamoignon réunit tous les suffrages, et les méritait. Il était d'un style noble, clair, et rappelait l'obéissance due au roi. Celui de M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, eut aussi du succès, quoiqu'il sentît l'homme de robe qui cherche des citations dans l'histoire ancienne. Celui de M. d'Aligre, premier président du parlement de Paris, fourni par une plume adroite, attendu la nullité de ce magistrat, ne concluait rien, comme cela devait être, et réservait à sa compagnie le droit de parler lorsque le moment en serait venu. Je suis surpris qu'il n'ait pas fait plus d'effet. Celui de M. de Dillon, archevêque de Narbonne, n'était qu'une capucinade ; je le cite, parce qu'il est étonnant qu'un homme qui avait acquis à tant de titres la réputation d'éloquence et de facilité à parler en public, se soit oublié au point de faire une misérable déclamation sans idées. Peut-être que, n'étant pas sorti, pendant toute l'assemblée, du rôle de factieux emporté, il s'est trouvé embarrassé de proférer les mots de *respect*, de *soumis-*

sion, d'*amour pour le roi*, de *désir du bien et de la gloire de l'État*, qu'on prodigue à chaque phrase, dans une assemblée et dans des discours de cette nature; et que, ne sachant comment faire, il a appelé à son secours la religion, dont il se passait ailleurs, qui certainement ne lui en doit aucun, et qui en vérité n'avait que faire là.

Celui de l'archevêque de Toulouse avait dû lui coûter; car, obligé de parler en ministre du roi, il ne pouvait pas cependant s'empêcher de flatter beaucoup les notables, après les avoir guidés, et après les services qu'ils lui avaient rendus. Aussi n'a-t-on pas trouvé extraordinaire qu'il n'ait rien négligé sur cela; mais il pouvait se dispenser d'engager autant le roi, et ne pas parler aussi positivement sur une infinité d'objets. La suite fera voir si l'instant l'a emporté, ou si, en effet, il est imbu de la manie actuelle d'assimiler le gouvernement français à celui d'Angleterre.

Suite des événements. L'archevêque de Toulouse nommé ministre principal. Démissions des maréchaux de Castries et de Ségur.

L'archevêque de Toulouse[1], nouvellement parvenu (ce qui

[1] Avant de suivre le baron de Besenval dans le récit historique qu'il va présenter de l'administration de M. de Brienne, archevêque de Toulouse, l'un des ministres de Louis XVI qui ont le plus contribué à accélérer la révolution, le lecteur trouvera peut-être ici avec plaisir le jugement porté sur ce personnage par une femme célèbre (madame de Staël), dans ses *Considérations sur la révolution française*.

« M. de Brienne, dit madame de Staël, n'avait guère plus de sérieux réel dans l'esprit que M. de Calonne; mais sa dignité de prêtre, jointe au désir constant d'arriver au ministère, lui avait donné l'extérieur réfléchi d'un homme d'État; et il en avait la réputation avant d'avoir été mis à portée de la démentir. Depuis quinze ans, il travaillait, par le crédit des subalternes, à se faire estimer de la reine; mais le roi, qui n'aimait pas les prêtres philosophes, s'était refusé constamment à le nommer ministre. Enfin il céda.....

« L'archevêque de Toulouse n'était ni assez éclairé pour être philosophe, ni assez ferme pour être despote; il admirait tour à tour la conduite du cardinal de Richelieu et les principes des encyclopédistes; il tentait des actes de force, mais il reculait au premier obstacle..... L'archevêque de Toulouse, arbitraire et constitutionnel tour à tour, était maladroit dans les deux systèmes qu'il essayait alternativement..... Battu comme despote, il se rapprocha de ses anciens amis les philosophes; et, mécontent des castes privilégiées, il essaya de plaire à la nation..... Il excita le tiers état pour s'en faire un appui contre les classes privilégiées; le tiers état fit dès lors connaître qu'il prendrait sa place de nation dans les états généraux....

« Enfin l'archevêque de Sens (car c'était ainsi qu'il s'appelait alors) achera

procure toujours l'influence du moment), était l'ouvrage de la reine, soutenu par l'abbé de Vermont, qui avait tout crédit sur cette princesse; d'ailleurs, pour ainsi dire, désigné premier ministre, puisque, sans détail de département, il avait le dominant, celui de la finance, influant d'autant plus sur tous les autres, qu'ils étaient également pressés par la circonstance, je veux dire le manque d'argent, et la nécessité de s'en procurer; l'archevêque, dis-je, consommé dans l'intrigue et dans l'art de captiver les femmes, qu'il pratiquait depuis sa jeunesse tant pour ses plaisirs que pour sa fortune, avec autant d'avantages et de moyens, ne pouvait manquer de dominer la reine, et par conséquent le roi, que la tendresse et l'habitude attachaient comme l'amant le plus soumis. Il aurait pris toute l'autorité dès les premiers instants, sans les obstacles qu'il a rencontrés sur sa route, et les soupçons d'incapacité qui se sont bientôt répandus dans le public sur son compte.

J'ai déjà dit ci-devant, dans le récit qui suit ma lettre au comte de Ségur, que ce furent MM. de Lamoignon, de Breteuil et de Montmorin, qui proposèrent au roi de mettre l'archevêque de Toulouse à la tête des finances. Il serait difficile de dire si ce fut en sentant qu'ils se donnaient un maître qu'ils firent cette démarche, ou si, entraînés par la nécessité et s'oubliant, ils n'ont songé qu'aux besoins de l'État. Depuis cet instant, leur conduite à chacun en particulier a été fort différente en public comme en particulier; M. de Montmorin a paru asservi à l'archevêque. La manière d'être du baron de Breteuil est si réservée, qu'il est impossible de pénétrer ce qu'il pense. M. de Lamoignon est si ouvert et si franc dans son maintien (du

d'exaspérer toutes les classes, en suspendant le payement d'un tiers des rentes de l'État. Alors un cri général s'éleva contre lui; les princes eux-mêmes allèrent demander au roi de le renvoyer, et beaucoup de gens le crurent fou, tant sa conduite parut misérable. Il ne l'était pas cependant, et c'était même un homme d'esprit dans l'acception commune de ce mot; il avait les talents nécessaires pour être un bon ministre dans le train ordinaire d'une cour. Mais quand les nations commencent à être quelque chose dans les affaires publiques, tous les esprits de salon sont inférieurs à la circonstance; ce sont des hommes à principes qu'il faut. Il n'y a que les grands traits du caractère et de l'âme qui, comme la Minerve de Phidias, peuvent agir sur les masses, en étant vus à distance. Ce qu'on appelle habileté, selon l'ancienne manière de gouverner les États du fond des cabinets ministériels, ne fait qu'inspirer de la défiance dans les gouvernements représentatifs. »

moins en apparence), non-seulement avec l'archevêque, mais encore avec tous les autres ministres, qu'il donne lieu de juger qu'il ne veut que le bien de l'État, sans acception de personne, sans prendre part aux intrigues. D'ailleurs le garde des sceaux ayant, pour ainsi dire, un département à part, et n'étant point obligé de porter son portefeuille chez un premier ministre, il est moins dans le cas d'en être choqué que les autres. Ce n'est que par la suite qu'on pourra porter un jugement sain sur tout ceci.

Quant aux deux maréchaux de Castries et de Ségur, ils ne se démentirent point de ce caractère de noblesse, de franchise et de loyauté, dont ils ne se sont pas écartés un instant depuis qu'ils sont dans le ministère. Ils ont parlé, soit dans les comités, soit dans le conseil, avec la fermeté que leur inspirait le désir vrai de l'avantage du royaume, de la considération et de la gloire du roi. De telles gens ne pouvaient guère convenir à un prêtre qui veut régner, et à tous les nouveaux venus dont on a meublé le conseil, gens de petit esprit, de petites idées, de petits moyens.

Le maréchal de Castries ayant obtenu tout ce qu'il pouvait désirer pour la fortune de son fils, dégoûté du ton du nouveau ministère; effrayé de la crise dans laquelle se trouvait la France, à laquelle il ne pouvait remédier que par sa voix dans le conseil; étant d'ailleurs sans crédit, fâché dans le fond de l'âme de voir ses espérances pour M. Necker, son ancien ami, détruites, et que la porte de l'administration lui fût fermée, avait pris le parti de demander sa retraite, et se servait du prétexte d'une incommodité très-grave. Il sollicitait le gouvernement de Flandre, vacant par la mort du maréchal de Soubise.

Le maréchal de Ségur était dans une position très-différente. Plus occupé, depuis sept ans qu'il était ministre, à rétablir l'armée, fort négligée dans toutes ses parties sous les ministères précédents, et surtout à y remettre un bon esprit, qu'à faire sa fortune et celle de ses deux fils, que leur jeunesse d'ailleurs ne mettait pas à portée d'obtenir de grandes grâces; le maréchal de Ségur, quoique aussi dégoûté que M. de Castries, ayant aussi peu de crédit, ne pouvait pas prendre le même parti, quelque désir qu'il en eût. Il se trouvait au moment du retour de son fils aîné,

ministre du roi en Russie, où il avait conclu avec cette puissance un traité de commerce, ouvrage inutilement entrepris depuis trente ans. Il fallait donc, de préférence à tout, s'occuper de lui procurer les récompenses dues à un tel service; et un homme en place a toujours plus beau jeu pour les obtenir. Rester, attendre, était par conséquent la seule chose qu'il eût à faire. Voilà quelle était la situation du ministère.

L'archevêque de Toulouse, au lieu de faire aller le roi au parlement pour enregistrer des édits, dès le lendemain de la dissolution de l'assemblée des notables; au lieu de s'aider d'une telle démarche, toujours faite pour en imposer à un corps qui ne peut avoir de force et de défense qu'autant qu'il a prévu les événements et combiné les moyens méthodiques de résistance, se contenta d'y envoyer l'édit du timbre, imposition nouvelle dont personne ne connaissait ni la nature ni la portée, d'ailleurs pleine d'inconvénients et diffusément libellée; en un mot, plus faite pour être rejetée que discutée. D'après les dispositions du parlement et la nature de l'édit, il arriva ce qu'il était aisé de prévoir : c'est qu'il fut repoussé, et que des remontrances furent arrêtées. Mais ce dont on ne pouvait se douter, c'est que le parlement mit en avant une opinion toute nouvelle : il dit qu'il n'était pas compétent pour enregistrer des impôts, ce qu'il avait fait à tort jusque-là; que ce droit n'appartenait qu'aux états généraux du royaume, à la convocation desquels il priait le roi de se déterminer. Il oubliait, ou faisait semblant d'oublier, que les parlements étaient états généraux au petit pied. Il serait difficile de comprendre quel fut le motif d'un pareil arrêté; car le parlement, qui depuis tant de temps, en toute occasion, sous le prétexte de la défense du peuple, avait toujours cherché à s'immiscer dans l'administration, dans celle-ci semblait se dégrader en demandant des états généraux qui anéantissaient son pouvoir.

Il y eut plusieurs assemblées de chambres, où les pairs furent convoqués. A mesure qu'elles se multipliaient, la licence dans les avis et l'insolence dans les propos et les arrêtés, malgré la présence de Monsieur et de M. le comte d'Artois, se portaient à leur comble, soutenues de l'opinion de plusieurs pairs, sans

que la cour fît aucune démarche, aucun coup d'autorité pour arrêter un tel scandale.

Enfin, le roi tint un lit de justice à Versailles. Il y fit enregistrer de force l'édit du timbre, et la subvention territoriale, dont il n'avait pas encore été question, du moins juridiquement; car elle avait été suffisamment débattue dans l'assemblée des notables.

Préalablement à ce lit de justice, l'archevêque de Toulouse avait annoncé de grandes réformes, tant sur les départements que sur la maison du roi, qui devaient outre-passer les quarante millions qu'on avait promis aux notables. Et comme dans cette opération on ne sait jamais que commencer par prendre sur les départements et les bienfaits du roi, ce fut de ces objets que l'archevêque s'occupa, en y ajoutant des retranchements de charges de la cour, même de la couronne, ce qui jusqu'à ce moment avait été sans exemple; espérant par là ramener les esprits du parlement, comme si de mesquines économies pouvaient suppléer aux bonifications réelles et promptes, à la satisfaction générale que produiraient des retranchements lucratifs faits sur de grands objets, ainsi que sur le personnel et les goûts du roi.

Aux premiers bruits de retranchement sur les départements, M. de Ségur, toujours empressé pour le bien de l'État, et d'y contribuer de tout son pouvoir, s'était occupé, sans en être requis, de toutes les diminutions possibles dans son département, sans réformer un seul homme, ni rien ôter à personne. Il était parvenu, d'après un état qu'il m'a montré, à diminuer la dépense de la guerre de huit millions par an; c'est-à-dire, de la restreindre à *quatre-vingt-dix-sept* au lieu de *cent cinq* où elle s'élevait ordinairement, toute dépense quelconque comprise. Dans cette position, il reçut une lettre de l'archevêque de Toulouse, qui lui envoyait l'état, remis aux notables, de la dépense annuelle du département de la guerre, qui se montait à cent quatorze millions, en lui demandant de s'occuper de retranchements sur son département, bien entendu qu'ils ne porteraient que sur les quatorze millions excédant les cent, somme qu'il consentait de donner pour les dépenses affectées à la guerre.

Par cet échantillon, il sera facile de juger de la nature des états remis aux notables, et combien on peut rabattre des cent quarante millions où ils ont fait monter le déficit, et même des cent treize où le portait M. de Calonne, qui sûrement a voulu se donner de la marge. Il y a lieu de présumer qu'on a pris comme dépenses permanentes pour la guerre les dépenses de 1786, époque où le manque de fourrage a fait monter le total à une plus-value considérable, mais momentanée; comme il est certain qu'on a porté sur l'état des dépenses de la guerre des objets qui lui sont étrangers et qui regardent la finance. Il est probable aussi que les mêmes erreurs se sont glissées dans les autres états sur lesquels les notables ont travaillé, et qu'ils ont souvent regardé comme fixes des dépenses momentanées.

Il ne fut pas difficile à M. de Ségur d'effectuer la demande que lui faisait l'archevêque de Toulouse, puisqu'en se soumettant à retrancher les quatorze millions que l'archevêque désirait, il gagnait trois millions par an sur la réforme projetée, qui portait les dépenses du département de la guerre à quatre-vingt-dix-sept millions, lorsque l'archevêque consentait à en donner cent.

M. de Toulouse, aussi peu versé dans le fond des choses qu'il était léger dans ses démarches, remercia beaucoup le maréchal de s'être exécuté avec autant de promptitude que de facilité; il lui avoua qu'il lui rendait un grand service, en lui fournissant le moyen d'articuler au parlement des bonifications. Et il parlait fort juste: car, visant depuis longtemps à la place qu'il occupe, sa conduite a prouvé de reste, du moins jusqu'ici, qu'il y est arrivé sans plan et sans prévoyance. On l'a vu se déterminer d'après le moment, avec autant d'étourderie que d'ignorance, ne prévoyant rien, et changeant le lendemain ce qu'il avait fait la veille.

A cette époque-là, la reine fit, dans sa maison de Trianon, un de ces voyages particuliers, avec ce qu'on appelait *sa société*, composée de madame Élisabeth, de la duchesse de Polignac, de la comtesse Diane de Polignac, de madame de Châlons, de la duchesse de Guiche, madame de Polastron, de MM. le duc de Polignac, le duc de Guiche, les duc et comte de Coigny, M. d'Adhémar, M. d'Esterhazy, M. de Vaudreuil, M. d'Andlau, et moi.

Monsieur, Madame, M. le comte et madame la comtesse d'Artois, y venaient souper deux ou trois fois par semaine; et, à jours nommés, les dames du palais de semaine, et les grands officiers de la reine. Nul autre n'y était admis.

Le roi y venait tous les matins, seul et sans capitaine des gardes, déjeûner avec la reine; retournait à Versailles faire son lever; revenait, à deux heures, dîner; puis s'en allait au jardin, lire dans un bosquet; passait quelquefois la journée de cette manière, ou s'en retournait à Versailles pour ses affaires ou ses conseils, et revenait souper à neuf heures. Il jouait ensuite une partie, et repartait à minuit, pour se coucher. Comme il n'y avait presque pas de logements à Trianon, toute la compagnie allait coucher à Versailles, et revenait le lendemain pour dîner, et passer la journée.

Il ne serait pas aisé de comprendre quel fut le motif qui détermina la reine à ce voyage. Peut-être n'eut-elle point de but; la fantaisie décidait d'une grande partie de ses démarches. Elle ne pouvait ignorer que les réformes qu'on allait faire dans la maison du roi ne portassent sur les gens qu'elle avait l'air d'aimer davantage, et par là qu'elle n'ajoutât à tous les torts que lui prêtait la nation, celui d'abandonner ses amis quand ils étaient menacés de quelque disgrâce.

Je n'ai point dit que, peu de temps après la nomination de l'archevêque de Toulouse à la place de président du conseil de finances, et à son entrée dans le conseil, on avait aussi nommé ministre M. le duc de Nivernais, et rappelé M. de Malesherbes au conseil.

M. de Nivernais, dont j'ai parlé plus haut, était frêle, exigu, d'une santé fragile et délicate. Dans sa jeunesse, il s'était usé par les excès à la mode; et, trop faible pour servir, il s'était réduit à des ambassades, dont on pouvait attendre des résultats plus brillants. L'Académie française s'en était emparée, parce qu'un duc poétique était son fait. Il y lisait de petites fables spirituelles et même élégantes. M. de Maurepas, son beau-frère, l'avait évalué d'une manière peu favorable, puisqu'il n'avait pas voulu qu'il eût même les apparences du crédit, et qu'il lui parlât d'autres choses que de frivolités littéraires.

M. de Malesherbes étant cousin de M. de Lamoignon, quand ce dernier fut parvenu à être garde des sceaux, il le fit revenir au conseil par le crédit de l'archevêque de Toulouse; et comme il est éloquent et parle avec séduction, il fut destiné à être mis en avant par les nouveaux ministres qui s'étaient tous liés, pour les propositions qu'ils voulaient faire dans le conseil. Chaque proposition qu'il faisait était accompagnée d'une histoire ou d'une citation, genre dans lequel il excellait. Ce fut lui qui attaqua le roi sur les retranchements à faire sur sa personne, dans lesquels il n'oublia pas ses écuries [1].

La reine avait déjà fait de grands retranchements dans sa maison et dans ses chevaux : mais comme ils ne portaient que sur des valets, cela n'avait pas produit un grand effet. La première qui frappa d'autant plus qu'on devait moins la prévoir, ce fut celle du duc de Coigny, presque favori du roi, et fort bien traité de la reine. Il eut quelques notions de ce qui allait lui arriver, et voulut avoir un entretien particulier avec elle. La reine le refusa, quoique le duc de Coigny, alors à Trianon, dînât et soupât avec elle, et y passât toute la journée.

Enfin, il reçut la lettre ministérielle qui lui annonçait que le roi réunissait sa petite écurie à sa grande; qu'en conséquence le duc de Coigny n'aurait plus d'ordre à y donner; que cependant sa majesté laissait tout l'honorifique de sa charge, et, je crois, les appointements. Sur cette nouvelle, le duc de Coigny alla chez le roi, où il s'emporta fort; le roi se fâcha de son côté : l'entrevue fut extrêmement vive. Ce prince, en parlant de cette conversation à quelqu'un, lui dit en ma présence : « Nous nous sommes véritablement fâchés, le duc de Coigny et moi; mais je crois qu'il m'aurait battu, que je le lui aurais passé. »

Quel dommage qu'un tel caractère ne soit pas tombé en de meilleures mains!

Le duc de Coigny donna la démission de sa charge de premier écuyer, et celle de son fils, qui en avait la survivance.

La reine voulut se plaindre à moi de l'emportement du duc

[1] Un des membres du conseil proposant comme réforme que le roi allât en poste à Rambouillet : *Sûrement à franc-étrier*, répondit le maréchal de Ségur.

de Coigny, et de ce qu'il n'avait pas été sensible à la manière pleine de bonté dont le roi lui avait parlé. « Madame, lui dis-je, il perd trop pour se contenter de compliments. Il est pourtant affreux, ajoutai-je, de vivre dans un pays où l'on n'est pas sûr de posséder le lendemain ce qu'on avait la veille. Cela ne se voyait qu'en Turquie. »

Préalablement à ce qui arrivait au duc de Coigny, la reine, qui avait fait avoir au duc de Polignac la direction générale des postes aux chevaux du royaume, poussée par l'archevêque de Toulouse, lui témoigna qu'elle désirait qu'il remît cette place. Le duc de Polignac la pria de trouver bon qu'il discutât cette affaire avec l'archevêque devant elle; elle y consentit. Et là, le duc de Polignac ayant démontré la nécessité de séparer la poste aux chevaux de celle aux lettres, confiée à M. d'Ogny, par des raisons sans réplique, il réduisit l'archevêque au silence. Alors se retournant vers la reine : « Madame, lui dit-il, sans demander à votre majesté une décision qui ne peut être douteuse, il me suffit qu'elle me montre quelque désir que je remette une place que je tiens de ses bontés, pour que je la lui rende; et *voilà ma démission.* » La reine la prit, en louant beaucoup sa noblesse et son honnêteté; ce qui ne le dédommagea pas tout à fait de cinquante mille livres de rente qu'il perdait; mais cela ne prit rien sur sa gaieté, qu'il conserva toujours avec la reine, et dans la société. La poste aux chevaux fut réunie à celle aux lettres, sous la direction de M. d'Ogny.

Ces deux réformes furent accompagnées de celle des équipages du sanglier, du loup, de la fauconnerie; et en grande partie du vol du cabinet, des gardes de la porte, et de ce qui restait de gendarmes et de chevau-légers. L'équipage du sanglier coûtait 40,000 fr. par an; c'était un amusement que le roi prenait quelquefois. Celui du loup coûtait 30 et 40 payés par les provinces, et servait à se défaire d'un animal très-destructeur. La fauconnerie était une des plus anciennes charges de la couronne, et autrefois la plus brillante : elle ne coûtait rien, parce que les fauconniers, répandus dans les provinces, ne venaient qu'une fois par an, au printemps, avec leurs oiseaux et à leurs frais, et que les capitaines des différents vols achetaient leurs charges.

Les cinquante gendarmes, les cinquante chevau-légers ne coûtaient presque rien.

L'archevêque, qui s'était pressé de faire ces réformes, dans l'espoir qu'elles plairaient au parlement, se trompa dans sa conjecture; car il désapprouva unanimement ces retranchements qui attentaient à l'éclat du trône, et dont la plupart, éventuels, produisaient peu de bénéfice. Ils ne servirent qu'à irriter davantage contre la reine, qui ne faisait aucun sacrifice que celui de ses amis.

Le parlement mit le comble à son audace, pour ne rien dire de plus, en faisant un arrêté le lendemain du lit de justice, par lequel non-seulement il protestait comme à l'ordinaire, mais même déclarait nul tout ce qui s'y était fait : marche nouvelle, et sans exemple jusque-là. Il ne donna point d'arrêt de défense, mais il fit l'équivalent, en envoyant, à toutes les juridictions de son ressort, son arrêté.

Il était impossible qu'un tel attentat contre l'autorité du roi ne réveillât pas de la tolérance léthargique qu'on avait eue jusque-là sur la conduite du parlement. On prit la résolution, non pas d'en exiler les membres, comme on en avait eu tant d'exemples, mais de les transférer à Troyes. Tant que les mousquetaires avaient existé, c'était eux qu'on chargeait toujours de porter les lettres de cachet; comme ils n'existaient plus, on donna cette commission aux officiers des gardes françaises, et, dès le lendemain, le parlement partit.

A chaque séance qu'il avait tenue, les salles du palais se remplissaient de trois à quatre mille personnes qui attendaient le résultat des arrêtés, lesquels, tous plus forts et plus insolents les uns que les autres, étaient toujours applaudis de cette multitude par des battements de mains, des *bravo;* et quand les conseillers sortaient du palais, ils étaient accompagnés avec des acclamations et des bénédictions entremêlées des propos les plus séditieux.

Enfin le scandale, sur tous les objets, était porté à son comble; au point que les gardes de robe courte le disputèrent à ceux de Monsieur et de M. le comte d'Artois. Il a toujours été d'usage que lorsque les frères du roi vont à quelque cérémonie, et sur-

tout au parlement, le roi leur accorde une compagnie des gardes françaises et une des gardes suisses, pour leur garde. On avait négligé de leur en donner; quelqu'un en avisa : mais comme les têtes du parlement étaient au dernier degré d'effervescence, on eut la faiblesse de craindre de les choquer, et ce ne fut qu'à la dernière séance que les princes eurent cette garde.

Ce qu'il y avait d'étrange, c'est que l'archevêque de Toulouse, qui voulait ménager le parlement et surtout lui plaire, espérant toujours le gagner à force de douceur, de patience et de négociations, persuadait à la reine qu'à la séance d'ensuite il enregistrerait les édits, et cette princesse le disait hautement : ce qui lui faisait jouer un rôle peu digne d'elle, lorsque, de séance en séance, on voyait sensiblement les arrêtés acquérir de la violence, jusqu'à ce qu'elle arrivât à son comble; effet nécessaire de la certitude qu'avait le parlement des dispositions de l'archevêque pour lui, et de la conduite faible et pusillanime qu'il faisait tenir à la cour. Il en résultait encore de l'éloignement et même de la haine publique contre elle.

Dans ces circonstances, et peu de jours avant la translation du parlement, la reine me prit sous le bras, et m'emmena promener tête à tête dans ses jardins de Trianon, où elle me parla de la situation des affaires. Qu'un courtisan bas aurait payé cher une pareille occasion de la plaindre, de lui montrer un attachement perfide, et d'exalter les talents de l'archevêque de Toulouse, soleil levant qui semblait devoir éclipser tout le reste! Mais je suis trop franc et trop loyal, j'ose dire trop honnête, pour m'avilir au point de déguiser ma pensée par intérêt personnel; je la fis donc connaître, sans me rien permettre contre l'archevêque, fort déchu dans mon opinion depuis que je le voyais en place; non par crainte, mais par un principe dont je trouve qu'il est d'un malhonnête homme de s'écarter, et qui consiste à toujours oser dire la vérité aux rois sur les choses, en évitant de proférer un mot contre les individus, à moins que le devoir de la place qu'on occupe n'y oblige. Je dis à la reine que c'était en vain qu'elle se flattait de ramener le parlement; que plus on temporiserait, plus son audace augmenterait; qu'il était plus que temps que le roi se montrât en maître, et qu'il en imposât par des coups d'au-

torité, sans quoi il fallait qu'il *déposât sa couronne, pour ne la remettre peut-être jamais sur sa tête;* que je savais bien que, vu la disposition des esprits, ce parti pouvait avoir de grandes suites; que j'en tremblais; mais qu'il valait mieux s'exposer à tout que de se dégrader. « Ah ! s'écria la reine, que M. de Calonne a fait un grand mal à ce pays-ci avec les notables ! Madame, lui répliquai-je, je n'étais point l'ami de M. de Calonne; il a eu des torts et une coupable légèreté : mais cela n'empêchera pas qu'on ne soit obligé de convenir qu'il a eu le plus beau projet qu'un homme ait conçu. On dit qu'il a profité des idées des autres, soit; mais il a à lui le courage plus qu'humain d'avoir osé en provoquer l'exécution. Si on avait puni sévèrement le premier notable qui s'est montré séditieux; si on n'avait pas fait la faute énorme de renvoyer M. de Calonne au milieu de sa besogne, quitte à s'en défaire après; si on avait des raisons pour cela, on ne serait certainement pas dans l'embarras où l'on se trouve. D'ailleurs, votre majesté protégeait ces notables, ce qui n'a servi qu'à augmenter leur mutinerie. Moi ! me dit-elle, point ! j'étais absolument neutre. C'était déjà trop, lui répliquai-je, que d'être neutre dans une telle circonstance; et c'est un grand tort, si j'ose le dire, que le doute sur la façon de penser de votre majesté ait pu donner lieu à la croire partiale pour les notables. Je lui suis véritablement attaché; je ne puis prendre sur moi de lui cacher qu'on lui fait le reproche de vouloir annuler le roi, ce qui serait un bien mauvais calcul; car soyez bien convaincue, madame, que la gloire ou le discrédit du roi rejaillit toujours sur vous. »

Une telle conversation n'était pas faite pour plaire à la reine; aussi l'abrégea-t-elle le plus qu'elle put, en reprenant le chemin de la maison où la compagnie l'attendait; et pendant tout le voyage elle ne me parla plus de rien.

Dès le lendemain du départ du parlement, il s'assembla dans les salles du palais une grande quantité de clercs et de légistes, qui firent beaucoup de bruit, et y tinrent les propos les plus licencieux. Par la faiblesse et l'apathie du gouvernement, ainsi que par celle de la police de Paris, on ne prit aucune précaution pour arrêter ces désordres, qui n'allèrent qu'en augmentant;

c'étaient journellement des indécences et des placards affichés, de la dernière insolence.

Cependant aucun bourgeois, aucun artisan ne prenait part à ces désordres : la multitude en voulait surtout aux espions de la police : il suffisait qu'elle aperçût un *m* sur l'épaule de quelqu'un, signe convenu pour désigner à la foule ceux qui seraient mouchards (terme du peuple pour dénoter un espion); il suffisait, dis-je, d'un *m* que quelqu'un aurait mis clandestinement sur l'épaule d'un autre dans la presse, pour qu'il fût maltraité, même assommé.

Au milieu de tous ces désordres, Monsieur, selon l'usage, après un lit de justice, alla de la part du roi au grand conseil, et M. le comte d'Artois à la cour des aides, pour y faire biffer sur les registres de ces deux cours les arrêtés conformes à ceux du parlement, et faire enregistrer l'édit du timbre et celui de la subvention territoriale. Monsieur fut reçu et accueilli par la populace avec toutes les démonstrations de respect et de bienveillance publiques possibles; au lieu que M. le comte d'Artois n'éprouva qu'une grande animadversion, qui se démontra par une foule tumultueuse de sifflets, et des propos assez inquiétants, pour que le chevalier de Crussol, capitaine de ses gardes, fît le commandement de *Haut les armes !* ce qui effraya tellement la populace, qu'elle se précipita en foule, du degré où elle serrait le prince de fort près, dans les cours du palais, et en telle abondance que la garde française et suisse qui y était prit les armes, ne sachant pas la cause d'un si grand désordre. Cela se termina en paroles licencieuses, et à courir sus à plusieurs particuliers, espions de la police ou pris pour tels.

Le traitement qu'éprouva M. le comte d'Artois était d'autant plus surprenant et moins mérité, que je n'ai jamais connu de caractère plus franc, plus loyal, ni un jeune homme plus plein de qualités désirables. Les bontés particulières qu'il avait pour moi m'avaient mis à portée d'apprécier le fond de son cœur; et je lui dois la justice de dire que, même dans le premier mouvement d'une vivacité qui le dominait souvent, je n'ai jamais rien remarqué en lui de contraire à une bonté, à une honnêteté qui ne se démentaient jamais. Mais il avait toujours eu l'air d'être intime-

ment avec la reine, dont beaucoup de circonstances le rapprochaient : d'ailleurs il était choqué des attentats contre l'autorité du roi, son frère, et l'avait témoigné en plein parlement avec cette fierté qui sied si bien à un homme de son rang, et qu'on n'admet plus aujourd'hui, parce que la majesté du trône a pâli. M. le comte d'Artois avait de plus protégé ouvertement M. de Calonne ; en voilà plus qu'il n'en fallait pour déplaire à la multitude, qui n'était plus arrêtée par aucun frein.

Monsieur, au contraire, d'un caractère paisible, avait appris de bonne heure à se conduire vis-à-vis de son frère, désigné l'héritier nécessaire de la couronne, rôle qu'il avait joué quelque temps, et pendant lequel il s'était accoutumé à la réserve, au calcul dans ses propos et ses démarches : il avait si bien contracté cette habitude, qu'on la remarquait dans toutes ses actions même les plus familières, et il l'avait apportée dans l'assemblée des notables et au parlement. Il avait débuté par être fort mal avec la reine, et même délaissé par elle ; ensuite elle s'en était rapprochée, et à l'extérieur ils avaient l'air d'être le mieux du monde ensemble, ce qui ne signifie jamais rien à la cour pour le fond de la façon de penser. Cette manière d'être de Monsieur convenait à la cour et au public, qui en inférait qu'il n'approuvait ni les principes ni la conduite de l'administration ; et c'en était assez pour avoir son suffrage. Car l'esprit d'opposition était si dominant, qu'en l'adoptant, ou ayant l'air de l'adopter, on était sûr d'être accueilli.

Cette différence de réception dans Paris, qu'éprouvèrent les deux frères du roi, avait tout l'air d'être préparée. Elle annonçait un parti formé, à la tête duquel on voulait mettre Monsieur. La suite prouva promptement que ce n'était qu'un de ces mouvements populaires que l'instant produit, dont l'explosion s'éteint aussi promptement que le feu s'est allumé, indépendamment de ce que la réserve et le caractère de Monsieur sont bien loin de désigner un chef de parti.

L'asservissement où les grâces de la cour ont mis tous les grands seigneurs du royaume les tient bien éloignés de la révolte ; et il faut convenir que parmi eux il y en a bien peu de propres à faire des conjurés. Ce n'est pas que le germe n'y soit, et qu'on ne

le voie se développer assez sensiblement. Ses progrès seront d'autant plus prompts, qu'on fera continuer avec plus de suite au roi le projet qu'on lui a fait adopter, de retirer ses bienfaits. Car alors l'espoir d'en obtenir étant détruit, et le besoin ou la cupidité ne s'affaiblissant jamais, on cherchera à s'en procurer par force : tant il est vrai que les choses de la vie, dans les sociétés générales comme dans les particulières, sont toujours les mêmes, et tournent dans un cercle que les hommes, constamment mus par leurs passions et leur inconstance, ramènent successivement! Sous les règnes de Henri III, Henri IV et les précédents, les troubles, les guerres de religion, les meurtres, ont désolé le royaume. Le cardinal de Richelieu, sous Louis XIII, à force de caractère et de sang, intimida mais ne détruisit point le germe de la révolte qui se réveilla pendant la minorité de Louis XIV. Ce prince, parvenu à l'âge de gouverner au moment où les esprits, fatigués de tant de troubles, de tant de sang versé, soupiraient après le repos, joignit à ces heureuses dispositions ses qualités personnelles, la grandeur, la magnificence et la facilité de répandre des bienfaits, seuls moyens de donner l'éclat si nécessaire au monarque, et d'en imposer à tous les cœurs, ainsi que de les gagner. La France ne fut plus agitée que par des guerres extérieures, et les malheurs de la fin du règne de Louis XIV ne diminuèrent en rien la crainte qu'il inspirait, ni le respect qu'on avait pour sa personne.

Louis XV jouit longtemps de l'ouvrage de son prédécesseur; mais s'étant totalement discrédité par son insouciance pour ses sujets et pour les affaires, par ses désordres et par la conduite de ses dernières années, il laissa à Louis XVI, encore dans sa première jeunesse, un trône qu'il avait flétri, et des sujets qui ne connaissaient plus le respect dû à leur maître, et dont l'esprit était devenu mutin, indépendant, par les leçons et la morale des philosophes. Une éducation totalement négligée, un pouvoir prématuré qui l'embarrassait, et dont il ignorait l'usage, contraignirent Louis XVI à chercher un maître qui lui apprit à régner.

M. de Machault, qu'on avait vu longtemps briller dans le ministère par son caractère et ses lumières, était l'homme qu'il

fallait. Mesdames, tantes du roi, proposèrent M. de Maurepas; il fut choisi pour être son conseil, et se fit premier ministre. J'ai trop parlé de M. de Maurepas, pour n'avoir pas démontré de reste qu'il n'avait aucune des qualités qu'il fallait pour faire de son pupille, si ce n'est un grand monarque, du moins un roi juste et bon; car ceux qui ont approché ce prince ne peuvent lui refuser d'en avoir l'âme. M. de Maurepas ne songea qu'à le tenir dans sa dépendance, à lui donner des ministres qui ne pussent faire ombrage à son crédit. Moins occupé d'éclairer la jeunesse du roi, moins occupé de l'État que du soin de se maintenir, il songea surtout à combattre l'empire que la reine avait pris sur le roi. Cette princesse n'aimait point M. de Maurepas, et était ouvertement brouillée avec lui; elle l'aurait même détruit, si, plus capable de suite et de persévérance, elle eût voulu fortement quelque chose, et eût été plus appliquée aux affaires.

La seule chose qu'elle fit utilement, ce fut de mettre, par le conseil de ses amis, malgré M. de Maurepas, M. de Castries à la marine, et M. de Ségur à la guerre. Ils ont pleinement justifié son choix par la conduite qu'ils ont eue pendant leur ministère.

Le roi, entre M. de Maurepas et la reine, par la crainte de déplaire à la reine, et la confiance qu'il avait en M. de Maurepas, s'accoutuma à être dominé, en même temps qu'il contracta de l'incertitude dans ses résolutions, par la manière différente dont lui parlaient les deux personnes auxquelles il déférait le plus. De telles dispositions en général sont funestes, et ne pouvaient manquer d'amener les événements qui en ont été la suite. Apparemment que l'instant des troubles approche : il faut du moins convenir que tout concourt à les faire bientôt renaître.

L'indifférence que montra la cour pour le traitement qu'avait essuyé M. le comte d'Artois, donna le signal au peuple de combler la mesure de la licence. Il continua de s'assembler tumultueusement, poursuivit un page de M. le comte d'Artois avec des propos injurieux pour son maître, insulta des femmes, attaqua le guet. Enfin le gouvernement se réveilla de sa léthargie, et se détermina au parti qu'il aurait dû prendre dès le commencement. On établit jour et nuit de fortes patrouilles des régiments des gardes françaises et suisses, qui, parcourant conti-

nuellement les rues de Paris, y ramenèrent le calme par leur seul aspect.

Le voyage de Trianon devait durer jusque dans les premiers jours de septembre : la reine le termina vers le 25 d'août ; on en donna pour raison que, vu la quantité d'affaires et leur instance, la présence du roi était nécessaire à Versailles. Le véritable motif de ce changement ne tarda pas à se manifester. Peu de jours après, le roi déclara qu'il avait choisi l'archevêque de Toulouse pour son ministre principal. Il écrivit à tous ses autres ministres que la situation des affaires exigeant qu'il nommât un ministre principal, ils eussent à lui communiquer toutes les affaires importantes avant de les traiter avec lui.

Cette détermination du roi, surtout pour un homme contre lequel il avait eu les plus fortes préventions, était une marque bien authentique du pouvoir de la reine, disons mieux, du crédit de l'abbé de Vermont sur cette princesse; car c'était l'instrument dont se servait l'archevêque auprès d'elle pour la diriger, suivant ce qui lui convenait.

On ne peut nier que dans les circonstances actuelles, qui demandaient une volonté forte et des décisions promptes, un point de ralliement, il ne fût bien fait de nommer un premier ministre ; car le roi, incertain entre les opinions de ses différents ministres, qui toutes se contrecarraient, ne savait à quoi se déterminer. D'ailleurs chacun, maître dans sa partie, la dirigeait suivant son opinion ; et, au lieu du concours si nécessaire de chaque ressort pour donner l'impulsion à la machine, on n'y remarquait que de la désunion, d'où s'ensuivait du désordre dans l'intérieur, et de l'incertitude dans le dehors. L'archevêque de Toulouse était-il un bon choix? C'était certainement un homme d'esprit, mais jusque-là il n'avait rien fait pour qu'on applaudît à sa nomination.

Un ministre principal fit, comme de raison, un grand événement. MM. de Lamoignon, de Breteuil et de Montmorin s'y soumirent. Il ne convenait ni à la dignité des maréchaux de Castries et de Ségur, ni à leur façon de penser, encore moins à la considération qu'ils s'étaient acquise depuis sept ans de ministère, d'en faire autant.

M. de Castries avait déjà demandé à s'en aller, et n'attendait que le gouvernement de Flandre, vacant par la mort du maréchal de Soubise, pour donner sa démission. M. de Ségur donna la sienne, et parla au roi avec cette franchise et cette honnêteté dont il ne s'est jamais écarté. Il lui dit qu'il ne pouvait qu'applaudir au parti qu'il avait pris de nommer un ministre principal, ce qu'il aurait conseillé lui-même dans la position des affaires, s'il eût été consulté; que c'était à regret qu'il perdait le moyen de lui donner journellement des preuves de son zèle et de son attachement, mais que le bien de son service l'exigeait; qu'ayant sur son département des principes différents peut-être de ceux de M. l'archevêque de Toulouse, il ne pourrait pas lui céder dans un objet qu'il croyait mieux savoir que lui; que d'ailleurs il ne cachait pas à sa majesté qu'il n'avait pas été content de la manière dont il s'était conduit avec lui, détail dont il ne l'avait pas ennuyé dans un temps où il était occupé de plus grandes affaires que de tracasseries entre ses ministres.

Le roi le reçut parfaitement bien, lui dit qu'il était fâché du parti qu'il prenait; et M. de Ségur sortit de son cabinet, fort content.

La reine évita de le voir, mais lui écrivit une lettre très-honnête.

Le maréchal de Castries eut pour retraite le gouvernement de Flandre, et M. de Ségur 30,000 livres de pension, avec la promesse d'un grand gouvernement; traitement médiocre pour un homme qui avait aussi longtemps et aussi bien servi à la guerre, où il avait reçu plusieurs blessures et perdu un bras, et qui avait aussi bien administré son département. Mais, à la cour, le mérite et les services ne font rien : il faut de l'intrigue et de la faveur. M. de Ségur était incapable de l'une pour arriver à l'autre.

A la suite de cet événement, il y eut un changement dans le ministère, qui ne laissa pas d'étonner : ce fut le troc de M. de Villedeuil et de M. Lambert. M. de Villedeuil céda le contrôle général à M. Lambert, et prit sa charge d'intendant des finances, avec sa séance au conseil pour cette partie; en quoi M. de Villedeuil donna la preuve d'un homme qui sait calculer, en troquant une place difficile, orageuse en tout temps, mais

surtout dans les circonstances présentes, et dans laquelle il était fort novice, pour une charge moins brillante, mais stable. M. Lambert était consommé dans le détail du contentieux, mais dénué de connaissances et même ignorant, comme il en convenait lui-même, pour tout ce qui a rapport à la manutention et au mouvement d'argent.

Ce changement continuel dans les administrateurs (puisqu'en trois mois il y avait eu trois contrôleurs généraux), dénotait le manque de principes et de fixité dans la gestion de l'archevêque de Toulouse, et par conséquent de l'incertitude dans sa conduite. Un nouvel événement vint encore, à l'appui de cette opinion, porter atteinte au crédit. M. de la Borde, possesseur d'une fortune immense, père du garde du trésor royal, avait eu l'imprudence d'accepter la charge de directeur du trésor royal. La chose était publique. Il arriva à Versailles avec son fils, pour remercier; mais, au moment de tout terminer, tout manqua, heureusement pour lui, puisque, du plus riche particulier de l'Europe, la place qu'il prenait pouvait le rendre le plus pauvre. On dit qu'il prétendit à entrer dans le conseil, à travailler seul avec le roi, à mettre le contrôleur général autant dans sa dépendance qu'il devait être dans la sienne; ce qu'avec raison on ne voulut pas lui accorder; et il s'en retourna à Paris, y confirmer le discrédit, la terreur pour l'avenir, et la mauvaise opinion qu'on avait de l'archevêque.

Le parlement à Troyes, ainsi que le Châtelet à Paris, s'assemblait journellement, appelait les causes, et s'en allait comme il était venu, sans qu'il se présentât un seul procureur, un seul avocat pour plaider.

Il eût fallu soutenir la démarche nerveuse qu'on avait fait faire au roi vis-à-vis du parlement : mais l'inflexibilité de ce corps, qui sentait l'insuffisance de l'archevêque de Toulouse; la difficulté de finir l'année avec les fonds qui étaient au trésor royal et ceux qui devaient y rentrer, le resserrement de l'argent, moitié par crainte, moitié par la cabale de M. Necker, et qui conduisait très-incessamment à faire cesser ou du moins suspendre les payements du roi, par conséquent à faire naître la fermentation la plus violente, et peut-être une sédition; toutes

ces considérations, qui, loin d'intimider un ministre à caractère et capable de grandes choses, n'auraient été pour lui qu'un moyen de détruire l'opinion mal calculée que le public avait pour le parlement, et de regagner l'autorité du roi; toutes ces considérations, dis-je, intimidèrent l'archevêque de Toulouse, dépourvu des talents nécessaires pour en profiter, et le déterminèrent au rôle dont il était capable, c'est-à-dire, à celui d'intrigant. Il négocia un mois avec le parlement, par conviction, promesses, argent; il en obtint enfin qu'en retirant les édits du timbre et de la subvention territoriale, une compagnie prorogerait le second vingtième perçu à la rigueur, en abolissant tout privilége, tout abonnement qui dispensaient de cet impôt.

A ces conditions, le parlement fut rappelé à Paris, où il revint après un arrêté dans lequel, sous l'apparence des termes les plus respectueux pour le roi, il lui parlait en maître, et se réservait le droit de la même opposition, au moment où il le voudrait. Le roi, de son côté, dans ses lettres patentes pour le rappel du parlement, lui montrait sa satisfaction de sa conduite.

Au fait, le parlement, sans retour de fidélité et de respect pour le roi, allait directement contre les principes qu'il avait mis en avant, de ne pouvoir autoriser aucun impôt; droit qui, selon sa dernière façon de penser, n'appartient qu'aux états généraux: et le roi achevait de perdre son autorité et de se discréditer. Mais l'archevêque se donnait du répit, et les moyens de cimenter la sienne; voilà tout ce qu'il lui fallait.

Édit d'un emprunt, et d'un autre pour accorder le droit de citoyen aux protestants, portés par le roi au parlement. Celui de l'emprunt, enregistré par ordre exprès. Portrait de M. le duc d'Orléans. Exil de ce prince et des conseillers Freteau et l'abbé Sabatier de Cabre. L'archevêque de Toulouse troque son archevêché contre celui de Sens. L'édit des protestants enregistré.

L'archevêque de Toulouse s'occupa des moyens d'avoir de l'argent, sans lequel rien ne pouvait aller, ni lui rester en place, puisqu'il avait fait la sottise énorme d'en dépendre. Il fallait de nécessité un emprunt qui donnât le temps d'attendre le résultat

des assemblées provinciales, et la rentrée du produit de la prorogation du second vingtième.

Payer l'argent fort cher, présenter à la cupidité l'appât des chances, était un moyen qui avait toujours réussi: c'est celui qu'adopta l'archevêque, en y ajoutant une nouveauté qu'il n'aurait pas eu le génie d'imaginer, et qui lui fut conseillée par M. de Lamoignon : ce fut d'annoncer un emprunt pendant quatre années consécutives. Ces emprunts seraient annuellement indiqués pour être plus ou moins forts, et devaient conduire jusqu'en 1791, où le roi s'engageait à assembler les états généraux. La chose était assez adroitement vue. Par ce moyen, l'archevêque se procurait de l'argent, sans s'exposer chaque année à de nouvelles difficultés du parlement, et au travail de les surmonter, soit par adresse, soit par force, soit en gagnant des voix. Le tout était de faire enregistrer cet emprunt; cela n'était rien moins qu'aisé.

Un ministre courageux y eût mis de l'audace et de la fermeté; l'archevêque y apporta son caractère ordinaire de faiblesse, d'intrigue et de petites finesses, plus capable de maintenir ou de faire naître la rebellion et le mépris de l'autorité, que de la faire respecter. Il prit son moment entre la rentrée du parlement et la Sainte-Catherine, quinzaine dont la plupart de ses membres profitèrent encore pour prolonger leurs vacances. Il garda le plus profond secret sur la démarche qu'il projetait, et il fit jouer au roi la ridicule comédie d'ordonner une chasse pour le jour où il avait arrêté de venir au parlement, et de ne donner les ordres indispensables pour cette cérémonie que la veille au soir, très-tard.

Le roi arriva à onze heures du matin à Paris, le 19 novembre 1787. Il ouvrit la séance par dire qu'il apportait deux édits sur lesquels il venait consulter les pairs et son parlement, donnant à chacun la liberté de parler, et que son garde des sceaux allait expliquer ses intentions. M. de Lamoignon fit, à son ordinaire, un fort beau discours sur l'édit de l'emprunt, et sur celui qui rappelait les protestants dans le royaume : révolution à laquelle M. de Malesherbes travaillait depuis longtemps, que le parlement désirait, et même avait plusieurs fois demandée.

L'archevêque s'était flatté que ce dernier édit, fait pour plaire, faciliterait l'enregistrement de l'édit d'emprunt, et que la promesse de la convocation des états généraux, si unanimement souhaitée, quoique éloignée encore, disposerait favorablement les esprits, qu'il n'avait pas eu le temps de concilier d'avance, par le secret qu'il avait gardé sur la démarche du roi, et la promptitude avec laquelle il avait rassemblé le parlement; il comptait aussi sur le nombre de voix qu'il avait gagnées.

Il faut convenir qu'un homme qui veut être premier ministre devrait mieux connaître les choses et les gens, et savoir qu'une multitude rassemblée ne change pas si promptement d'opinion, surtout lorsqu'elle a ouvertement embrassé l'opposition et la révolte; que, dans ce cas, les moyens de persuasion et les caresses échouent; que l'argent même que l'on répand est souvent en pure perte. Ce fut ce qui arriva vraisemblablement à l'archevêque, du moins à en juger par le propos d'un de ses secrétaires, qui eut l'imprudence de dire pendant la séance, dans le cabinet des gens du roi, qu'il avait perdu huit voix pendant la nuit : cela prouve que l'arrivée du roi au parlement n'était pas aussi secrète que l'archevêque l'avait cru, et que l'acharnement contre l'autorité était trop enraciné pour le surmonter avec autant de facilité.

L'archevêque eut de quoi s'en convaincre de reste, par les nouvelles consécutives que lui apportèrent huit courriers dépêchés à Versailles, par ce secrétaire indiscret, pendant la séance, qui fut des plus orageuses. La présence du roi n'en imposa point. Les orateurs se donnèrent carrière dans des discours longs et licencieux, pour ne rien dire de plus. Le conseiller Fréteau, l'abbé Sabathier parlèrent en tribuns. Enfin, comme au bout de six heures les choses, au lieu de cheminer, s'éloignaient du but qu'on s'était proposé, tout à coup le roi ordonna l'enregistrement de l'édit de l'emprunt; car celui des protestants n'avait pas encore été lu. On fut assez étonné de voir M. le duc d'Orléans prendre la parole, représenter au roi l'illégalité d'une séance libre qui se terminait en lit de justice, et déposer sa protestation dans le sein du parlement.

M. le duc d'Orléans a l'extérieur agréable, la taille leste et

bien prise, l'air ouvert. Un vice de sang héréditaire et des désordres personnels ont déshonoré son visage et déformé ses traits.

Le comte de Pons-Saint-Maurice a donné tout le soin possible à son éducation; et lorsqu'il sortit de ses mains, la manière d'être de ce prince répondait à sa figure. Bientôt les filles, l'anglomanie, la table, en firent un être d'autant plus étrange, que les traces d'une généreuse éducation se confondirent avec les vices qu'il avait acquis, et qu'il en résulta nécessairement un composé de tous les contraires. Il est crapuleux sans grossièreté, prodigue et mesquin, haut et familier, facile et dangereux. Il a de l'aptitude à tout, et ne peut s'appliquer à rien. Par libertinage d'imagination, il vise à l'indépendance, déteste le peuple et le courtise, recherche une fausse gloire et touche au mépris.

Le lendemain de la séance, M. le duc d'Orléans fut exilé à Villers-Coterets, l'abbé Sabathier au Mont-Saint-Michel, et M. Fréteau au château de Doulens [1]. Dès ce moment, le parlement ne s'occupa plus qu'à faire revenir M. le duc d'Orléans et ses deux membres; c'étaient représentations sur représentations. A peine voulait-il faire la lecture de l'édit pour le rappel des protestants, et le soumettre à l'examen des commissaires qu'il nomma pour cet effet. Il remettait de huit jours en huit jours à délibérer sur l'enregistrement, redemandait toujours les exilés; et, sacrifiant l'intérêt et le bien de l'État, comme dans toute occasion, à son objet unique, celui d'augmenter son pouvoir et de s'immiscer dans l'administration, il était encore soutenu par cet absurde public, qui, toujours imbu du principe vrai ou faux qu'il faut une barrière à l'autorité, tendait à se donner, au lieu d'un monarque, un despote cruel et tyrannique, d'autant plus dangereux que le concours de plusieurs au pouvoir ne rend aucun d'eux responsable de son abus.

M. le duc d'Orléans à Villers-Coterets aurait pu conquérir la sorte de considération que, dans la façon de penser actuelle, donne l'opposition aux volontés de la cour, et l'air d'être la victime de ce qu'on appelle son despotisme, et qui dans le fond n'est plus aujourd'hui qu'un retour lent et infructueux vers une

[1] Tous deux étaient membres du parlement.

autorité méconnue. Mais, privé du séjour de Paris, séjour qui est pour ce prince un besoin, et auquel il a sacrifié en plus d'une occasion jusqu'à sa gloire et sa réputation, M. le duc d'Orléans, dis-je, plus amoureux qu'on ne l'est à quinze ans de madame de Buffon, que cette intrigue avait brouillée avec sa famille, m'envoya le vicomte de Ségur, qu'il venait de nommer son premier gentilhomme de la chambre en survivance du chevalier de Durfort, pour me peindre le désespoir où le réduisait son séjour à Villers-Coterets, me demandant de l'en tirer de quelque manière que ce fût, et me donnant carte blanche sur les moyens.

Il venait de se passer quelque chose d'assez particulier. M. Ducrest avait remis la démission de sa charge de chancelier à M. le duc d'Orléans, et, malgré la résistance de ce prince, il l'avait forcé à l'accepter; soit qu'il se reprochât quelque conseil sur ce qui s'était passé au parlement le 19, et qu'il en craignît les suites; soit qu'assez mal avec tous les ministres, d'après la façon dont il avait parlé d'eux dans son mémoire, il jugeât qu'il les trouverait toujours en opposition avec lui, et qu'il deviendrait par là inutile aux affaires de M. le duc d'Orléans. Ce fut par cette raison qu'il donna sa retraite. Quoi qu'il en soit, il se démit d'une charge qui lui valait cent mille livres de rente, et qu'il remplissait avec capacité.

Intime ami, pendant vingt-cinq ans de ma vie, du feu duc d'Orléans, si digne d'être aimé, j'avais vu naître celui-ci; je m'y étais attaché au point que, malgré la différence de nos âges, j'avais vécu avec lui jusqu'à ce qu'arrivé à l'époque où le physique et le moral exigent un autre genre de vie, je m'étais retiré de sa société, dont la gaieté m'étourdissait, mais où je serais peut-être demeuré plus longtemps, si je n'avais reconnu qu'il était impossible de faire aucun fond sur ce prince, ni de le mener à jouer le rôle que sa position et ses richesses lui rendaient si facile.

Quelque désir que j'eusse de servir M. le duc d'Orléans, je n'en avais pas trop les moyens. Je me tenais sur la réserve avec l'archevêque de Toulouse, qui avait débuté assez franchement avec moi. La reine comblant toujours madame de Polignac d'amitiés, même d'attentions recherchées, ne lui disait plus ce-

pendant que les choses faites, sans la consulter sur celles qui étaient à faire. Soit que cette princesse les ignorât, ou que l'archevêque et l'abbé de Vermont, qui n'avaient pu détruire madame de Polignac, eussent obtenu qu'elle n'influerait plus dans les affaires, toute voie m'était fermée de ce côté. Quant à moi, toujours bien traité de la reine, à qui je disais, comme je l'avais toujours fait librement, ma façon de penser, j'éprouvais de sa part la même réticence que madame de Polignac, et par le même principe : il fallut donc me borner à des conseils.

Je dis au vicomte de Ségur qu'il me paraissait déplacé que M. le duc d'Orléans mît un tiers entre lui et le roi ; qu'en conséquence, mon avis était qu'il écrivît une lettre pour lui représenter que, n'ayant plus de chancelier, obligé de gouverner lui-même ses affaires, il en était trop éloigné par son exil à Villers-Coterets ; qu'en conséquence, il le suppliait de lui permettre de s'en rapprocher et de venir au Raincy. Je fis même un projet de lettre, que je donnai au vicomte : il m'apprit que M. le duc d'Orléans l'avait chargé de voir aussi madame de Montesson, et de la prier d'agir pour lui.

L'archevêque de Toulouse, intriguant depuis sa jeunesse, et visant toujours à la place qu'il occupe aujourd'hui, n'avait eu garde de négliger le moyen des femmes, dont la prépondérance influait. Entre celles qu'il avait captivées, on distinguait madame de Beauvau, femme remplie de mérite réel, de grâces, de raison, de connaissances. Madame de Beauvau, quoique toujours la même à l'extérieur, était cependant bien changée pour l'archevêque ; toute à M. Necker, elle n'avait pu pardonner à ce prélat la manière dont il s'était rapproché de M. Necker pendant l'assemblée des notables, lorsqu'il travaillait à parvenir, et dont il l'avait écarté depuis qu'il était parvenu.

Madame de Montesson, veuve de M. le duc d'Orléans, voulant montrer à son fils un intérêt d'autant plus généreux qu'elle avait à se plaindre de lui ; sûre, d'ailleurs, du crédit que son esprit lui donnait sur l'archevêque, s'empara de la négociation, que j'abandonnai de grand cœur. Comme elle était sérieusement malade, elle envoya M. de Valence, son neveu, à l'archevêque. En sortant de chez lui, M. de Valence partit pour Villers-Cote-

rets, où j'ignore ce qu'il dit : mais, peu de jours après, il arriva une lettre de M. le duc d'Orléans au roi, qui demeura sans réponse. Il se répandit que l'archevêque de Toulouse disait que la démarche était trop prématurée ; ce qui m'étonna d'autant plus que, d'après le voyage de M. de Valence, je la croyais convenue.

M. le duc d'Orléans, qui désirait tout au moins son rapprochement de Paris d'une manière presque indécente, ne manqua pas, d'après son inconséquence ordinaire, de faire ce qu'il fallait pour en éloigner l'instant, en choquant le roi par un de ces choix dont la bizarrerie se rapportait si bien à son caractère. Il prit, pour remplacer M. Ducrest, et pour son chancelier, M. de la Touche, capitaine de vaisseau, homme dont le maréchal de Castries avait su distinguer le mérite et les talents, en l'appelant auprès de lui pendant son ministère, et lui donnant sa confiance pour tous les détails qui regardaient la marine, dans lesquels M. de la Touche était aussi consommé, que novice dans ce qui concerne les affaires contentieuses et l'administration de biens, surtout aussi étendus que ceux de M. le duc d'Orléans.

Le roi vit avec peine la perte qu'il faisait de M. de la Touche ; mais, n'étant pas d'humeur à lui accorder le traitement que lui faisait M. le duc d'Orléans, lequel allait à cent mille francs par an, il le céda à ce prince, qui augmenta par là les sujets de mécontentement qu'on avait contre lui.

Madame la princesse de Lamballe, belle-sœur de M. le duc d'Orléans, surintendante de la maison de la reine, autrefois son amie intime et encore fort liée avec elle, venait d'arriver de Villers-Coterets, où elle était allée joindre son beau-frère au moment de son exil. Madame de Lamballe n'eut rien de plus pressé que de m'entretenir du désir qu'elle avait de travailler à son rapprochement de Paris, quoique M. le duc d'Orléans lui eût témoigné peu de désir qu'elle se chargeât de ses affaires.

J'approuvais fort le dessein qu'elle avait de solliciter de nouveau la reine, qui l'a reçue assez froidement, lorsqu'elle avait essayé de lui parler en faveur de son beau-frère. Enfin elle fit

tant, et l'on sollicita si fort l'archevêque de Toulouse, que M. le duc d'Orléans eut la permission de revenir au Raincy, à condition de ne pas approcher de Paris de plus de deux lieues, et de ne recevoir que les gens auxquels on avait permis d'aller à Villers-Coterets.

De plus, on exigea, pour marque de soumission plus forte, qu'il écrivit lui-même à la reine. Cette lettre l'embarrassa tellement, que le vicomte de Ségur l'écrivit pour lui.

Le parlement, toujours dans des dispositions de révolte contre l'autorité, tint plusieurs séances, où il déploya tout ce que l'esprit de sédition, l'inconséquence et la mauvaise volonté peuvent inspirer. Ses arrêtés aboutirent à demander le retour des exilés, à faire des remontrances au roi, remettant à quinzaine l'examen de l'édit qui accordait un état aux protestants dans le royaume, mais insistant pour la suppression des lettres de cachet, afin d'embarrasser la cour par cette demande. Enfin, il nomma des commissaires pour examiner cet édit, et pour faire taire les clameurs du public, justement irrité du retard qu'il apportait à une décision aussi avantageuse pour le royaume, et depuis si longtemps désirée.

L'archevêque de Toulouse, d'une complexion délicate, qu'il avait épuisée par une vie peu sévère, beaucoup d'ambition et de travail, ne traînait une santé frêle, et ne combattait une humeur de dartre qui s'était jetée sur sa poitrine, que par un grand régime et trois cautères. Anéanti par des veillées répétées, aigri par les obstacles qu'il rencontrait de tous côtés, et travaillé par les inquiétudes, il tomba malade d'un gros rhume, accompagné de fièvre et de crachement de sang. Barthès, médecin en vogue, appelé par lui, déclara qu'il n'y avait que la plus grande tranquillité et l'éloignement de toute affaire qui pussent le sauver d'une mort prompte. Son frère, sa famille et ses amis le ramenèrent à Paris, où le repos et le lait replâtrèrent le mal, plutôt qu'ils ne le guérirent. Il retourna à Versailles mieux portant, et reprit autant qu'il put, mais non pas comme il aurait fallu, le timon des affaires.

A peu de jours de là, on fut fort étonné de le voir inopinément arriver chez le baron de Breteuil, à Paris, où M. de Crosne.

lieutenant de police, fut mandé sur-le-champ. Rien ne transpira de ce qui s'était fait entre eux : les uns prétendirent qu'il s'agissait d'un mémoire de madame de Lamotte, qui avait joué un si grand rôle dans le procès du cardinal de Rohan, et de la nécessité de le soustraire, d'autant qu'il aurait dévoilé bien des mystères; d'autres assuraient qu'il était question d'une madame de M***, non moins active que madame de Lamotte, cependant d'une étoffe plus relevée, puisqu'elle avait marié sa fille au duc de N***. En effet, deux jours après, il se répandit dans Paris qu'elle était à la Bastille, ce qui se trouva faux. Quelqu'un, digne de foi, m'a assuré qu'il savait positivement que madame de M*** avait été arrêtée dans sa maison pendant trois jours, qu'on avait employés à retirer de ses mains des lettres de la reine, qui avait une correspondance avec elle.

Quoi qu'il en soit, cette course de l'archevêque de Toulouse lui causa une rechute, et fit même craindre pour sa vie. Son état incertain, l'impossibilité où il était de parler, l'état déplorable de sa poitrine, apportaient autant d'incertitude dans les affaires, et leur étaient presque aussi préjudiciables.

L'archevêque fut quelque temps en danger; cependant, de son lit, il convoita la dépouille du cardinal de Luynes, dont la mort faisait vaquer l'archevêché de Sens et l'abbaye. Il obtint l'un et l'autre : on y joignit une coupe de bois de neuf cent mille francs, pour payer ses dettes. On ne songea pas qu'on donnait une ample pâture à la haine, en prodiguant à celui qui retranchait à tous, et qui se faisait combler, en parlant d'économie.

Enfin, après bien des remises, le parlement enregistra l'édit des protestants. Un siècle plus éclairé rendit un état à des citoyens que le fanatisme des précédents avait proscrits.

Établissement des grands bailliages et d'une cour plénière. Fermentation occasionnée par ces édits. Portraits de la famille royale et du ministère. Détail de ce qui se passa dans les provinces. La cour prend le parti de la fermeté. Punitions en conséquence, et défense aux parlements de s'assembler. Démission du baron de Breteuil, remplacé par M. de Villedeuil. Le gouvernement près de faire banqueroute. Renvoi de l'archevêque de Sens. Rappel de M. Necker. Cours de la justice rétabli. Exilés rappelés. Démission de M. de Lamoignon. M. de Barentin garde des sceaux.

Au mois de mars 1788, M. de Lamoignon me demanda avis sur un mémoire qu'il me lut, et qu'il avait projet de donner au roi. Ce mémoire renfermait les motifs et le développement du dessein qu'il avait de réformer les abus de la justice, ainsi que de réduire les parlements aux simples fonctions pour lesquelles ils avaient été créés, en établissant une cour plénière pour tout enregistrement quelconque. Pensant, comme je le fais, que la monarchie française ne peut subsister qu'autant qu'elle aura un maître, mais un maître qui le soit; que tout autre régime la livrerait à une destruction inévitable; et le mémoire de M. de Lamoignon renfermant l'exécution des idées que j'avais voulu lui présenter dans la lettre que je lui avais écrite lorsqu'il avait été fait garde des sceaux, je ne pus qu'approuver la base de son projet; car, pour les détails, je suis trop peu versé dans la connaissance des droits des parlements, des points d'histoire qui les établissent, et des priviléges du monarque, pour avoir un avis sur la volonté du roi ni sur la manière de l'énoncer, encore moins sur les obstacles qu'elle pourrait rencontrer, et les partis à prendre pour les surmonter.

Je me bornai à une seule question : ce fut de demander à M. de Lamoignon si on était sûr d'avoir de l'argent. Il me répondit que l'archevêque de Sens, indépendamment de l'emprunt progressif qu'il avait fait enregistrer, avait affirmé, en sa présence, que le trésor royal ne manquerait pas, et que le service était assuré jusqu'au mois de janvier 1789. « En ce cas, répli-

quai-je, vous pouvez aller en avant : avec de l'argent et de la fermeté, ne redoutez rien. »

Le roi et l'archevêque adoptèrent en entier les idées de M. de Lamoignon, d'où s'ensuivit le lit de justice qui fut tenu à Versailles au mois de mai 1788, dans lequel les édits de création des grands bailliages et d'une cour plénière furent enregistrés d'autorité.

La crise où se trouve la France depuis l'assemblée des notables, est un fait trop curieux et trop intéressant pour que les historiens ne rapportent pas chronologiquement et sans omissions la foule d'événements qui s'y sont succédé si rapidement. Quant à moi, qui n'écris que pour me rendre compte à moi-même, sans m'astreindre à la chaîne des faits, j'écarte tous ceux qui me sont indifférents, et j'ai plus d'égards aux motifs qu'aux choses mêmes.

Pour bien comprendre la fermentation qui régnait dans tous les ordres de l'État, il est nécessaire d'en approfondir les causes. Les parlements, suivant toujours le principe de leur politique, de profiter de toutes les occasions pour entrer dans l'administration du royaume, n'avaient garde de laisser échapper celle qui se présentait. D'ailleurs, s'étant toujours soustraits aux impôts, l'idée sage et juste qu'avait donnée M. de Calonne, de faire contribuer tout le monde, dans une juste proportion, aux charges de l'État, les effrayait; de plus, ils craignaient le caractère ferme de M. de Lamoignon, connaissant le désir manifesté par lui de les restreindre à leur institution, c'est-à-dire, à rendre la justice. Ces différents motifs leur inspiraient la résistance la plus vigoureuse, qu'ils poussaient jusqu'à la folie : soumis sous un roi fort, frondeurs sous un faible, voilà leur marche dans tous les temps. Le parlement de Paris, d'un ordre différent de ce qu'on appelle les gens du monde, était déchu dans l'opinion publique par sa conduite. La sottise qu'il avait faite de s'avouer insuffisant pour les enregistrements, et de demander les états généraux, lui faisait perdre sa consistance : le public n'avait plus pour lui cette propension fanatique dont on a vu tant d'exemples; cependant il y tenait encore par un reste d'habitude, et parce que le parlement de Paris se montrait

opposé à l'autorité du roi, sentiment favori du moment. Les autres parlements étaient bien différents. Dans plusieurs provinces, composées presque entièrement de noblesse, ils faisaient pour ainsi dire une grande famille, à laquelle toutes les autres étaient liées et de sentiment et d'intérêts; aussi fut-ce dans ces provinces que l'on vit les plus grandes explosions de révolte.

Le clergé, effarouché de M. de Calonne pendant l'assemblée des notables, réduit à faire connaître la masse énorme de biens dont il jouit, à payer en proportion, près d'être imposé également d'après un cadastre général, ne pouvant se refuser à ce qui était exigé de tous les ordres du royaume, se retranchait à défendre ses formes, c'est-à-dire, à conserver le droit de s'assembler et de s'imposer lui-même; moyen qui favorise le haut clergé, en faisait porter disproportionnément les charges sur le second ordre, qui n'a ni la force ni la possibilité de faire entendre ses réclamations. Ce clergé, espérant de se mieux maintenir dans le trouble que si le calme se rétablissait, loin de tenir une conduite noble et qui lui convenait, et de chercher à jouer le rôle de médiateur, pour ramener les esprits et les choses à ce qui était le plus avantageux pour l'État, ne s'étudiait, par cupidité, qu'à fomenter les germes de la rébellion; et, dans cet esprit, il était merveilleusement secondé par quelques évêques remuants, indociles et vains.

La noblesse, choquée de n'être plus dominante à la cour, où, sous l'air de l'égalité, la confusion avait pris la place de l'étiquette et de la considération, portait dans le cœur un levain contre elle, et ce levain se manifestait dans toutes les occasions. Ignorante sur les lois, les formes, les annales, composant un tout sans force et décousu, elle n'était pour le moment ni à craindre ni à rechercher; mais elle formait un bourdonnement incommode, en ce qu'il augmentait le trouble actuel, et semblait devoir être dangereux dans la suite.

L'anglomanie qui possédait les jeunes gens et les femmes les avait fait passer, des jokeis, aux considérations sur l'administration de l'État. Imbus de l'opinion générale de l'anéantissement de l'autorité, les femmes dans leurs boudoirs, et les jeunes gens dans le public, dans les salles du parlement, et

jusque dans l'antichambre du roi, tenaient les propos les plus seditieux, et proclamaient quelques faux principes qu'ils avaient entendu débiter avec malignité, et qu'ils répétaient avec enthousiasme.

Le tiers état, qui, selon toute apparence, ne tardera pas à jouer un rôle, et qui s'y prépare, restait encore dans son silence et sa nullité.

Les gens de lettres, dangereux par le rang qu'ils ont dans la société, par leur éloquence, leur instruction et leurs sophismes, avaient non-seulement adopté dans leurs conversations un système dont ils avaient jeté les premières semences, mais ils cherchaient encore à le propager par des brochures que le parti pour lequel ils écrivaient leur payait bien, et dont le débit était assuré; car on ne lisait plus que cela.

L'esprit général de révolte, le choc des différents intérêts, avaient enfin produit une caricature ridicule de guerre civile qui, sans chefs, sans poignards, sans poison, sans effusion de sang, en avait pourtant tous les inconvénients.

En opposition à cette crise, et pour la surmonter, on voyait un roi dont l'extérieur n'était pas imposant, quoique ses traits eussent de la noblesse. Rien de plus pur que les intentions de Louis XVI; son sens est droit, son cœur vertueux; mais son caractère est faible et mou. L'éducation n'a point redressé les défauts de la nature. Des mains de M. de la Vauguyon, dont il n'a reçu que de fausses impressions, il est tombé dans celles de M. de Maurepas, qui n'a songé qu'à le gouverner, sans lui donner une idée du gouvernement. Il aime la lecture, l'occupation, la solitude. Il a tout seul acquis des connaissances assez étendues; il entend le latin et l'anglais, sait bien la géographie, l'histoire, parle correctement; mais, obligé de donner continuellement des décisions, il se trouve sans cesse dans un embarras assez commun aux rois qui, succédant de droit au trône, s'y asseyent sans les notions qu'on n'acquiert que dans l'usage de la société, sans connaître même les lois fondamentales de l'empire. Incertains comment prononcer, ils se laissent guider par le ministre auquel ils croient devoir donner leur confiance, ou par la maîtresse, le confesseur, le favori qui les a subjugués.

Quoique le roi n'eût qu'une confiance aussi aisée à acquérir qu'à perdre, et qu'il n'eût aucun goût pour les femmes, il avait laissé prendre à la reine un tel ascendant sur lui, qu'il tenait de l'asservissement. Soit que ce fût supériorité, crainte ou attrait, non-seulement jamais il ne lui résistait, mais j'ai mille fois été témoin que, quand elle lui parlait, dans ses yeux et son maintien il se manifestait une action, un empressement, que rarement la maîtresse la plus chérie fait naître.

On voyait, d'autre part, une reine d'une figure agréable, à qui la nature avait prodigué des grâces qui charmaient lorsqu'elle voulait les employer; dont le maintien, en un mot, semblait annoncer la souveraine d'une nation aussi élégante et aussi aimable que les Français, mais n'ayant pas toutes les qualités nécessaires à sa position. Son goût pour la société avait détruit toutes les étiquettes de la cour, et l'avait soustraite à la gêne de la représentation, qui ne se conciliait pas avec ce goût dominant.

Les moments de représentation l'ennuyaient tant, qu'en quelque occasion que ce fût, et même lorsqu'elle tenait sa cour, les gens qui voulaient des égards par leur rang, leur mérite ou leur considération, n'étaient pas seulement aperçus. Cela ne tarda guère à faire tomber Versailles du brillant où il s'était soutenu si longtemps; on s'affranchit de l'obligation de s'y montrer dans un abandon et une solitude indécente. Les gens à grandes charges, ou ceux que leurs affaires y appelaient, étaient presque les seuls qu'on y vît les dimanches, jours où tous les ministres s'y trouvaient rassemblés. La reine avait du goût pour la société privée; elle fut complétement servie sur cet objet. Le hasard lui procura pour amie la femme de France qu'elle aurait dû choisir de préférence, je veux dire la duchesse de Polignac; et je ne contribuai pas peu à développer l'attrait que je remarquai à cette princesse pour elle, et à cimenter l'amitié et la confiance sans bornes qui en furent les suites.

Les résultats en ont été si avantageux pour la reine, toutes les fois qu'elle a suivi les conseils de son amie, qu'il aurait été à souhaiter que son caractère et ses goûts ne l'en eussent pas si souvent détournée. Elle aimait à vivre en particulière, et à avoir une société, ainsi que je viens de le dire. Madame de Polignac

lui en forma une, composée, pour la plupart, de gens aimables et honnêtes qui s'attachèrent véritablement à cette princesse, et donnèrent le spectacle rare d'une réunion d'hommes et de femmes à qui la faveur ne tournait point la tête, et si sûrs, que jamais rien n'a transpiré de ce qui se passait dans l'intimité, et que jamais il n'y a eu l'apparence de la moindre dissension entre eux.

La reine est loin de manquer d'esprit; mais son éducation a été nulle sous le rapport de l'instruction. Hors quelques romans, elle n'a jamais ouvert un livre, et ne recherche pas même les notions que la société peut donner : dès qu'une matière prend une couleur sérieuse, l'ennui se montre sur son visage et glace l'entretien. Sa conversation est décousue, sautillante, et voltige d'objets en objets. Sans aucun fonds de gaieté personnelle, elle s'amusait de l'historiette du jour, de petites libertés gazées avec adresse, et surtout de la médisance comme on la prépare à la cour : voilà ce qui lui plaît. Facile, point exigeante, mais peu faite pour le sentiment, sans sa liaison et sa conduite avec madame de Polignac, on aurait pu dire qu'elle ne connaissait point l'amitié; car l'abbé de Vermont et M. d'Esterhazy ne peuvent servir d'exemple. Elle les a créés l'un et l'autre, et les considère plus comme son ouvrage, dépendant uniquement d'elle, que comme ses amis.

La reine s'occupe peu des gens qu'elle avait rapprochés d'elle, et s'en détache aisément. Ils n'éprouvent que les inconvénients de la faveur, sans en recueillir les avantages. Le duc de Coigny fut sacrifié lestement à des idées de réforme, et tout le monde s'étonna qu'il n'eût pas été défendu.

La reine n'aime ni les jolies personnes, ni les amants, ni les maîtresses; des droits pour plaire, mieux fondés que les siens, l'inquiètent : mais, à cet égard, elle est femme. On l'a taxée d'un peu de dissimulation : il était difficile que sa position lui permît une extrême franchise.

Dans le temps que la confiance qu'elle me témoignait m'avait autorisé et excité à lui donner des conseils, j'ai tout fait pour l'engager à acquérir des connaissances qui l'eussent mise à portée de se livrer à la prétention qu'elle avait de faire des ministres, et

de déterminer ou détruire une décision d'administration; mais je ne pus obtenir qu'elle mît un peu d'application à la place des frivolités qui remplissaient le vide de ses journées.

C'est avec ce manque de moyens que l'archevêque de Sens la fit entrer dans tous les comités, et lui donna une voix prépondérante dans les décisions. Par ce moyen il augmentait son crédit, la reine n'étant que l'écho de son opinion; mais cette conduite ne pouvait manquer de donner un tort à cette princesse, et de jeter un ridicule sur elle, en même temps qu'elle discréditait l'administration.

Monsieur, homme d'esprit, avec un dehors un peu lourd, d'une mémoire surprenante, avait longtemps caché ses moyens sous l'apparence d'une réserve calculée d'après sa situation. Il est rempli d'instruction : sa conversation est brillante, et sa politesse extrême. Il fut un moment l'idole de Paris, mais ce rôle fut de peu de durée; il ne fit rien de ce qu'il fallait pour le conserver.

M. le comte d'Artois, à la figure la plus aimable, joint toutes les qualités : bon père, bon mari, bon frère, ami solide et chaud, franc, loyal, toujours ému par ce qui est noble et juste; facile, sans hauteur, brave : en un mot, la nature a tout fait pour lui, et l'éducation rien, par bonheur. La sienne a tellement été négligée par M. de la Vauguyon, comme troisième, qu'il n'a pas eu sa part des mauvaises impressions données à ses aînés; au moyen de quoi il est venu dans la société, pour laquelle il avait un souverain attrait, entièrement brut, et dénué des notions les plus simples. Elle déploya bientôt les germes précieux qui étaient en lui. Mais l'essor fougueux d'un jeune prince qui passe, en un instant, de l'esclavage où le tient son gouverneur, à devenir maître absolu de ses volontés; cet essor, dis-je, une fois amorti, on remarqua promptement qu'il était un peu apathique, s'occupant plus, ou, pour mieux dire, se livrant plus aux choses qui plaisent en général, qu'il ne s'en amusait; penchant assez vers le jeu, plaisir plus facile à se procurer, et qui le remuait peut-être davantage.

Il portait cette sorte d'indolence jusque dans la chose qui le touchait le plus, comme de rendre un service, ou de faire une grande démarche. Il mettait beaucoup de vivacité au début, et

avait besoin d'être poussé pour la soutenir. On voyait sensiblement que cette suite lui coûtait : cependant ses excellentes qualités l'emportaient toujours, on ne peut pas dire sur sa nonchalance, mais sur une façon d'être aussi opposée à ce qu'annonçait son caractère. Ce fut un tel prince que Paris prit en déplaisance, au point que la populace l'insulta le jour qu'il portait je ne sais plus quel édit à la chambre des comptes, animadversion qui venait de la protection qu'il avait accordée à M. de Calonne, mais dont il se releva bien lorsqu'il fit renvoyer l'archevêque de Sens. Il déploya autant de franchise et de noblesse vis-à-vis de ce prélat, que de courage et de sentiment pour le roi et l'État.

Voici quels étaient les personnages qui composaient le conseil [1] :

D'abord, l'archevêque de Sens, ministre principal, homme de plus d'esprit que de mœurs, plus savant que judicieux, plein d'audace et sans caractère, amoureux de l'intrigue, qui donnait un continuel exercice à son activité. M. de Malesherbes étant ministre de la maison, me dit un jour : « Mais rendez-moi donc raison de l'archevêque de Toulouse (il l'était alors) : il n'y a pas un mariage, une tracasserie, une affaire, soit générale, soit particulière, où il ne se trouve : il faut que cet homme-là ait plusieurs corps pour y suffire. »

Madame de Beauvau, dont il avait captivé le suffrage (et ce suffrage était le plus honorable de tous), madame de Beauvau m'avait engagé vivement à travailler auprès de la reine pour qu'il fût contrôleur général ; et il l'aurait été dix ans avant qu'il ne fût appelé au ministère, sans l'abbé de Vermont qui l'empêcha ; chose difficile à concilier avec les services qu'il lui a rendus depuis, et l'attachement sans bornes qu'il lui a montré.

M. le baron de Breteuil, ministre, bien avec l'abbé de Vermont, était offusqué par l'archevêque de Sens, que lui, M. de Montmorin et M. de Lamoignon avaient appelé, qu'ils ne soupçonnaient vraisemblablement pas devoir prendre un vol aussi

[1] Je dois nécessairement me répéter. Deux raisons m'y conduisent : 1° j'écris sans me soumettre à l'ordre des faits ; 2° j'ai rarement tout dit sur un même objet, et j'y reviens quand l'occasion m'y ramène. (*Note de l'auteur.*)

rapide, et avec lequel le baron fut en opposition dès qu'il s'en aperçut; car il blâma très-ouvertement, et surtout par sa conduite, les projets et les démarches de l'archevêque. Ce dissentiment fit revenir le public, qui n'était pas favorable au baron. Il fut comblé d'éloges lorsqu'il donna sa démission, et qu'il eut l'air de se soustraire à la nécessité de partager les opérations, tandis qu'il ne faisait que succomber sous le crédit de l'archevêque. Cet exemple doit contribuer à faire connaître à quel point était monté l'esprit d'opposition contre la cour.

M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, remplissait une aussi grande place, sans faire de fautes et sans éclat.

M. de la Luzerne, ministre de la marine, grand naturaliste, ayant l'esprit orné de beaucoup de connaissances, mais nullement de celles qui auraient été utiles à son administration.

M. de Brienne, frère de l'archevêque de Sens, ministre de la guerre, qui jouissait de la réputation d'honnête homme, mais entêté. Du ton tranchant et brutal, il était descendu à des formes plus honnêtes, après la chute de son frère. N'ayant jamais servi, il espéra couvrir son peu d'habitude des choses militaires par la création d'un conseil de la guerre, composé de trop jeunes gens pour ne pas choquer la tête de l'armée, de trop de faiseurs pour en attendre autre chose que de tout culbuter, sans rien mettre à la place. Quand M. de Brienne aurait été doué d'autant de talents qu'il en avait peu, il ne pouvait que suivre les volontés de son frère; d'ailleurs, il n'entra dans le conseil d'État qu'après le renvoi de l'archevêque.

M. de Lamoignon, garde des sceaux, d'une figure agréable, d'un maintien assuré, d'un abord ouvert et facile, d'une affabilité prévenante, parlait avec aisance et d'une manière claire et concise. Son caractère est ferme sans dureté. Il a toujours mené la vie d'un magistrat, se renfermant dans le sein de sa famille et les devoirs de son état, dont il connaît à fond l'esprit et le régime. Il s'était montré opposé à la cour dans toutes les affaires du parlement sous le règne de Louis XV; mais, révolté des malversations qui s'étaient introduites dans la magistrature, il avait inutilement essayé de les réprimer, ainsi que je l'ai déjà dit dans un article particulier pour cet objet. Parvenu à la place

qu'il avait toujours ambitionnée, il voulut terrasser une hydre sans cesse en opposition avec l'autorité royale, je veux dire les parlements : il en serait venu à bout avec un autre homme que l'archevêque, et d'un caractère plus analogue au sien; et son nom serait devenu aussi cher à la France qu'on essaye de le rendre odieux.

M. Lambert, contrôleur général, jadis factieux parlementaire, acharné contre la cour, où l'âge et les notables l'avaient introduit; procureur consommé, fort dans le contentieux, d'une impéritie complète en finances.

M. le duc de Nivernais, ministre d'État; j'en ai parlé dans le commencement de ces Mémoires.

M. de Malesherbes, ministre d'État.

Voilà la description fidèle du seul bouclier que la France eût en main pour parer les coups violents que les Français portaient à sa constitution.

Ainsi que je l'ai déjà dit, le roi, dans le cours du mois de mai 1788, tint un lit de justice à Versailles. Il y fit enregistrer les édits qui établissaient une cour plénière, à laquelle il attribuait l'enregistrement des impôts, et des grands bailliages, avec pouvoir de prononcer en dernier ressort sur tout procès dont le fond n'excéderait pas la somme de 20,000 liv. Ce dernier établissement était bien vu, et fut en général assez applaudi, en ce qu'il restreignait le district trop étendu des parlements, et qu'il donnait aux pauvres la facilité de se défendre sur les lieux des injustices et des invasions des riches. Cela corrigeait l'inconvénient des distances où ils étaient contraints de venir plaider, et qui leur occasionnaient une dépense au-dessus de leurs moyens. Cependant on trouva que la somme de 20,000 livres était trop forte, le fond des trois quarts des procès étant fort au-dessous, et que ce serait trop diminuer les causes attribuées aux parlements. On trouva aussi qu'on avait trop multiplié les grands bailliages, la juridiction de plusieurs parlements n'étant pas assez étendue pour en avoir besoin. Mais ce qui excita un cri général, ce fut la cour plénière, contre laquelle on se révolta. Cette institution parut une pensée despotique, un voile dont on voulait couvrir la tyrannie.

Les parlements surtout, objets et victimes de ces édits qui,

par les précautions qu'on avait prises, leur furent signifiés le même jour dans tout le royaume, opposèrent les moyens les plus violents à leur exécution.

Celui de Paris fit des remontrances, prit des arrêtés séditieux, qu'il faisait soutenir par les cris tumultueux d'une tourbe soudoyée qui inondait les avenues et les salles du Palais. La société regorgeait de brochures, de pamphlets où l'autorité royale était également attaquée. On mettait en avant les constitutions du royaume, avec d'autant plus d'avantage que, comme il n'en existe point, et que cela se borne à des faits, à des traditions, les gens instruits ont beau jeu pour ne citer que ce qui est à l'appui des propositions qu'ils avancent.

Le gouvernement, de son côté, faisait répandre des écrits qui, quoique revêtus d'autant de preuves, demeuraient sans effet, par la prévention et la préoccupation des esprits déchaînés contre la cour. Il existait dans le parlement de Paris des gens sensés, qui gémissaient sur le moment et plus encore sur les suites qu'ils auraient voulu prévenir; mais ils étaient primés par le grand nombre de jeunes conseillers effrénés, ayant à leur tête M. d'Éprémesnil. Ce magistrat s'était élevé par son esprit, par un parlage impétueux et brillant, à jouer un rôle qui ne pouvait durer qu'autant que la fermentation subsisterait. Un instant l'archevêque parut l'avoir gagné; mais, aussi inhabile et inconséquent sur cet objet que sur tant d'autres, il ne mit point de suite à cette conquête, et M. d'Éprémesnil reparut bientôt à la tête de l'opposition.

Le Dauphiné, dont le parlement, composé de noblesse, tient à toute la province, se signala par une résistance vive et soutenue. La populace était gagnée par les gentilshommes, et point réprimée par le duc de Clermont-Tonnerre, commandant dans la province, trop faible pour cet emploi en tout temps, mais surtout dans un instant de fermentation et de délire. Il se laissa insulter à un tel point, que la considération la mieux établie en aurait été détruite. On envoya en Dauphiné le maréchal de Vaux, avec des lettres de commandement; il y arriva mourant, et y jouit des égards dus à ses services ainsi qu'à sa personne; mais il n'y opéra aucun changement.

La Bretagne, où le parlement est dans le même cas que celui de Dauphiné, déploya la même marche, la même chaleur, et tout au moins la même indécence. Cela débuta par une coalition intime de la noblesse avec le parlement. M. de Thiards, commandant dans la province, homme d'esprit et modéré, se conciliait l'estime des révoltés, mais n'en obtenait rien. Pas un parlementaire, pas un gentilhomme ne mit les pieds chez lui. Il n'était occupé qu'à tâcher, plus par adresse que par force, de faire exécuter les ordres de la cour, et de retenir les troupes qu'on se crut obligé de lui envoyer, et qui brûlaient de réprimer les avanies continuelles qu'elles essuyaient journellement du peuple de Rennes.

Les gentilshommes tinrent une assemblée illégale, où ils libellèrent des représentations qu'ils envoyèrent par douze députés, d'une telle insolence que la province ne les avoua pas trop. L'archevêque de Sens se fâcha, et suivit le conseil de M. de Lamoignon : les députés furent mis à la Bastille.

C'en fut assez pour que la province prît parti pour eux. Elle renvoya une députation beaucoup plus nombreuse, pour redemander les prisonniers. L'archevêque en eut avis, il la prévint, et l'intimida tellement qu'elle retourna sur ses pas.

A son retour, la province en fit une beaucoup plus forte encore, à laquelle on enjoignit, pour éviter ce qui venait d'arriver, de passer par différents chemins, et de se disperser par petit nombre; de cette manière elle se réunit à Paris, où son premier soin fut de tenir une assemblée composée de tous les gentilshommes bretons qui s'y trouvaient, et où l'on arrêta et signa des représentations.

On ne fit rien à ces députés, qui apparemment se trouvèrent en trop grand nombre; mais on ôta au duc de Chabot 12,000 livres de pension qu'il avait; on demanda à M. de Boisgelin la démission de sa charge de maître de la garde-robe; on retira à M. de la Fayette ses lettres de services dans une division, et l'on défendit à M. de Séran, gouverneur des enfants de M. le comte d'Artois, de paraître à la cour. Ils avaient tous quatre assisté à l'assemblée et signé la délibération.

Il parut dans ce temps-là des représentations de la commis-

sion intermédiaire de Bretagne, qui, sans la fin qui traîne un peu, serait, à mon sens, un morceau achevé d'éloquence, de force et de noblesse. On avait envoyé le maréchal de Stainville en Bretagne, pour y prendre le commandement des troupes; il avait été précédé par sa réputation de dureté, qui convenait mieux à son maintien froid, à quelques propos de discipline allemande, qu'à son caractère. Il resta peu en Bretagne, n'y fit rien, et n'en rapporta que la haine des Bretons (je ne sais à quel titre), et la satisfaction, lorsque l'archevêque fut renvoyé et qu'on retira les troupes, de voir brûler une figure de paille vêtue d'un habit bleu, avec une perruque de couleur de ses cheveux.

Le Béarn, qui n'est point province de France, et qui ne consent à en augmenter le nombre et à prêter serment de fidélité qu'après que le roi a fait serment lui-même de maintenir les priviléges de cette province, laquelle a un parlement composé comme celui de Bretagne et de Dauphiné; le Béarn, dis-je, à la notification des édits, rassembla en grand nombre ses montagnards, gens aussi déterminés que lestement et vigoureusement constitués, en entoura la ville de Pau, leur fit faire le service avec autant d'exactitude et de discipline qu'on en exige des troupes réglées, et s'empara de l'artillerie du roi, dont les remparts de la ville furent hérissés, avec la ferme résolution de repousser la force par la force.

Comme le nom de Gramont est un des premiers de cette province, et qu'il y est chéri et respecté, on imagina d'y envoyer le duc de Guiche. Il y fut reçu avec toutes les démonstrations imaginables de joie et de vénération. On vint au-devant de lui en portant en triomphe le berceau de Henri IV, que l'on conserve à Pau. On lui fit un discours touchant sur ce berceau; on lui rappela les services que ses ancêtres avaient rendus à la province, et combien ils s'étaient montrés protecteurs et défenseurs de ses priviléges; on le combla d'honneurs et de choses flatteuses; mais il revint sans avoir obtenu la moindre de celles qui avaient décidé sa mission.

Il n'y eut aucun mouvement apparent dans la Provence; cependant la résistance y fut aussi prononcée.

Les autres villes à parlement ne fournirent aucun exemple de

tumulte occasionné par la multitude que les magistrats soudoyaient. Tout le reste du royaume était dans la plus grande tranquillité ; de manière qu'un étranger qui y aurait voyagé, et qui n'aurait été ni à Paris, ni à Rennes, ni à Grenoble, ni à aucune ville parlementaire, ignorant ce qui se passait, n'en aurait pas eu le moindre soupçon en voyant le calme des campagnes, et même en écoutant les propos.

J'ai dit succinctement ce qui s'est passé dans les provinces, sans m'arrêter aux époques des événements. Je reviens à Paris, où le parlement, conduit, comme je l'ai dit, par la fougue d'une jeunesse bouillante, mettait dans ses assemblées le comble à la licence des avis, à l'emportement des arrêtés. Il avait convoqué les pairs, dont quelques-uns lui étaient entièrement dévoués; d'autres incertains, quelques-uns affligés du présent, effrayés sur l'avenir, mais sans moyens pour arrêter le torrent. C'était les ducs de Luynes, de Luxembourg, de Praslin, d'Uzès et de la Rochefoucauld, etc., etc. Quelques-uns de ces noms rappelaient l'esprit factieux des jours de la Fronde, et semblaient annoncer des dispositions héréditaires.

Tandis que la fermentation agitait les têtes dans la grand'-chambre, les salles du palais retentissaient de propos séditieux tenus par cette foule innombrable de gens de justice, vivant sur le monstre de la chicane et nourris par elle. Dans ce nombre, on voyait une foule de jeunes gens de bonne compagnie, de patriciens qui, sous l'aspect du costume anglais, s'efforçaient d'en montrer l'esprit et les maximes. Les escaliers et les cours étaient remplis d'une multitude gagnée, sans opinion, sans parti, mais attroupée sur la foi d'un salaire, et bruyante ou tranquille, suivant l'ordre qu'elle en recevait. Plus un arrêté semblait violent, plus on en récompensait ces messieurs par des battements de mains, des *bravo*, des *vivat*, au sortir de la séance. Un pareil tumulte ne passait point la banlieue du Palais. Au delà de la ligne de démarcation, tout était calme. On ne peut mieux rendre ce contraste que par une salle de spectacle, où l'on représente des événements qui excitent les plus grandes émotions dans les spectateurs, tandis que le passant, dans la rue, sait seulement que dans ce lieu on joue la tragédie, sans être même tenté d'y prendre part.

Malgré tout cela, les grands bailliages s'établissaient, très-lentement à la vérité, mais enfin s'établissaient, et se seraient complétés, s'il eût été possible de prendre plus de confiance dans l'administration de l'archevêque de Sens, et s'il eût montré plus de principes, de tenue, surtout de fermeté.

Dans mes conversations avec M. de Lamoignon, je lui disais toujours : « Voilà du bruit ; il n'était pas difficile à prévoir. Avez-vous de l'argent ? c'est le point d'où tout dépend, et sans lequel tout est manqué : si vous en avez, déterminez votre archevêque à punir, à réprimer des parlements qui vous insultent. » — Il me répondait constamment : « Quant à l'argent, l'archevêque répète qu'il n'en manquera pas, et paraît de la plus grande tranquillité sur cet objet ; mais pour la suite dans la conduite, pour de la fermeté, c'est une autre affaire : en vérité, j'en perds l'espérance, car il n'y a pas de jour, de quart d'heure, que je ne lui en démontre la nécessité, sans m'apercevoir qu'il l'ait sentie. »

Enfin, la résolution fut prise d'opposer la force à la force, et d'enchaîner la licence par des punitions. On fit marcher des troupes dans les provinces les plus séditieuses ; on donna l'ordre d'arrêter M. d'Éprémesnil et M. de Montsabert, moyen employé trop tard, et qui ne fit qu'augmenter l'incendie. L'effervescence qui troublait les têtes s'était accrue par l'impunité, au point qu'il n'était plus possible de la maîtriser.

L'ordre d'arrêter M. d'Éprémesnil et M. de Montsabert regardait le département du baron de Breteuil : il en confia l'exécution à la prévôté, qui, faute d'expérience pour ces sortes de commissions, mit si peu de soin à s'en acquitter, que les désignés furent avertis à temps, et se sauvèrent au Palais. Là, M. d'Éprémesnil demanda que les chambres fussent assemblées. On appela les pairs ; il eut beau jeu à déployer son éloquence sur la violation de la liberté des magistrats et sur la tyrannie.

On tenait depuis quelque temps des détachements de la brigade des gardes pour soutenir le guet, dans l'objet de réprimer les grands désordres ; car, par le faux calcul qui dirigeait le gouvernement en tout, on pensait qu'il fallait mépriser la criaillerie et les attroupements. La cour, informée de ce qui se passait au Palais, fit ordonner aux détachements des régiments des gardes de s'en emparer, et de mettre des postes et des sentinelles à

toutes les portes de la grand'chambre, avec défense d'en laisser sortir personne. Peu après, M. d'Agoust, capitaine aux gardes françaises, et depuis major, parut au milieu de l'assemblée, et dit qu'il venait de la part du roi pour arrêter M. d'Éprémesnil ; que, ne le connaissant point, il eût à se conformer à la volonté de sa majesté. Un silence universel et profond suivit l'exposition de cet ordre. On a voulu faire de ce silence une belle réponse théâtrale; mais il ne fut que l'effet de la consternation et de la peur. Quand on conjure, il faut montrer une audace imperturbable, surtout dans les circonstances de la nature de celle-ci.

A la fin, M. d'Éprémesnil se leva ; c'était déjà trop tard : il demanda à M. d'Agoust s'il emploierait les voies ordinaires ou la violence. *Le roi vous en donne le choix*, lui répondit M. d'Agoust avec assurance. Sur quoi M. d'Éprémesnil s'étant mis à la suite de M. d'Agoust, ce dernier le conduisit par des détours à un carrosse qui l'attendait. Il n'y aurait pas eu de sûreté pour lui de traverser la foule avec son prisonnier. M. d'Éprémesnil fut envoyé aux îles d'Hières, et M. de Montsabert je ne sais plus où.

Après ce coup de vigueur on en fit un autre : ce fut d'annoncer à tous les parlements qu'ils étaient en vacance, et que le roi leur défendait de s'assembler. Le régiment des gardes françaises s'empara du Palais, en prit même les clefs, et renouvelait journellement ses détachements. On chargea le maréchal de Biron du commandement de Paris, et sous lui M. d'Affry, colonel du régiment des gardes suisses.

On se représente aisément combien ces événements augmentèrent le tumulte populaire, et combien les parlementaires s'attachaient à le fomenter. Les attentats furent en raison de la rage, et surtout de l'impunité. Inutilement le guet tenta-t-il de s'opposer aux désordres; la populace, plus nombreuse que lui, non-seulement le dominait, mais même le maltraitait : de manière qu'ayant défense de se servir de ses armes, la fuite était sa seule ressource. Cette faiblesse enhardissait le peuple au point que bientôt ce fut lui qui attaqua le guet, le chassa des corps de garde qu'il a dans Paris, et se mit à les démolir.

On ne peut assez s'étonner de voir qu'à côté des partis de fermeté que prenait la cour, elle fût indifférente sur les désordres de Paris, qui n'étaient à la vérité commis que par les gens tenant au parlement, ou payés par lui, aucun citoyen n'y prenant part. Une telle contradiction ne pouvait guère venir que du peu d'accord entre les ministres : aussi, dans un comité, l'archevêque de Sens s'étant emporté vivement contre le baron de Breteuil, le lendemain le baron alla chez lui pour lui demander raison de la scène qu'il avait faite. L'archevêque voulut replâtrer; mais le baron ayant dit qu'apparemment il voulait sa place, l'archevêque redevint furieux, et répondit que, s'il l'avait voulue, il y avait longtemps qu'il l'aurait eue. *J'entends ce que cela signifie*, reprit le baron, qui donna tout de suite sa démission au roi. Le roi l'accepta.

J'ai déjà dit que cette conduite du baron lui concilia, pour un moment, la faveur du public.

Ce fut M. de Villedeuil qui le remplaça. M. de Villedeuil était fils de Laurent, célèbre machiniste, homme de génie, versé dans l'hydraulique, sans aucun autre moyen que l'instinct de son art, car la science lui manquait absolument. Il fit une grande fortune dans l'exploitation des mines de Pompéan, et mourut fort riche, ayant débuté par être éclusier de Bouchain, place qu'avait son père.

Une tournée que je fis dans mon commandement, peu de temps après cet événement, ainsi qu'un séjour d'un mois aux eaux de Contrexeville, me réduisirent à n'apprendre ce qui se passait que par lettre, ou par la voix publique, sans être à portée d'en approfondir les causes. Tous les faits se rapportaient à l'esprit de révolte qui régnait à Paris et dans les provinces, et à la suite que la cour semblait vouloir mettre au parti qu'elle avait adopté.

Pendant que j'étais aux eaux, à la fin d'août, on nous envoya un édit du roi par lequel sa majesté annonçait que dorénavant tout payement quelconque, de sa part, se ferait les trois cinquièmes en argent, et les deux autres en billets sur le trésor royal, portant cinq pour cent d'intérêt.

Persuadé, d'après ce qui m'avait été si souvent répété, que

l'archevêque ne manquait point d'argent, je ne vis dans cet édit qu'une opération assez adroite qui forçait le public de prêter au roi, à bas intérêt, un argent qu'il ne pouvait trouver, malgré les avantages qu'il offrait, ayant perdu tout crédit. Ce moyen procurait la certitude d'aller jusqu'à l'assemblée des états généraux, époque que le ministre ne pouvait atteindre avec les fonds qu'il possédait. Quoique froissé, comme tout le monde, par cet édit, j'éprouvai qu'un mal général est moins sensible. D'ailleurs, l'adresse que je supposais à l'archevêque me plut. J'étais bien loin d'imaginer qu'il n'y eût plus que 400,000 francs au trésor royal, que toutes les caisses étaient épuisées, et que l'archevêque avait même pris celle des spectacles, et l'argent d'une loterie ouverte en faveur des malheureuses victimes d'une grêle qui avait ravagé une grande étendue de pays.

Paris, mieux instruit, apprécia l'opération, et reconnut l'annonce de la banqueroute. Il est facile d'imaginer l'effroi et la rumeur qui s'y répandirent. Elle fut telle, que M. le comte d'Artois, poussé par madame de Polignac, crut qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour éclairer le roi. Il eut préalablement avec la reine une conversation longue et pénible pour elle. Il lui démontra la misérable administration de l'archevêque de Sens, et lui fit des reproches personnels. Peignant ensuite la situation des esprits, il lui fit envisager jusqu'où le désespoir pouvait les porter, et qu'on devait tout en craindre, jusqu'à des attentats contre la vie du roi. La reine pleura beaucoup, et ne put disconvenir, ni des vérités qu'on lui remettait sous les yeux, ni de la nécessité de renvoyer l'archevêque.

Avant de parler au roi, M. le comte d'Artois, toujours noble et franc dans sa conduite, envoya chercher l'archevêque, pour le prévenir sur la démarche qu'il allait faire, dictée par son devoir et par l'attachement qu'il avait pour son frère et l'État. En effet, il ne tarda pas à montrer au roi, avec force et tendresse, la vérité telle qu'elle était; il lui présenta l'urgente nécessité de remplacer sur-le-champ l'archevêque, et, malgré sa répugnance, de rappeler aux finances M. Necker, comme celui qui avait la confiance et le vœu de la nation, et le seul capable de tirer l'État de l'horrible crise où il se trouvait.

A la suite de cette conversation, il y eut un comité de deux heures entre le roi, la reine et l'archevêque, au sortir duquel ce ministre fut hué par le peuple de Versailles, quoiqu'il eût donné sa démission, que cette princesse m'a dit depuis lui avoir demandée. M. Necker fut nommé directeur général des finances, avec entrée au conseil d'État.

On se le rappelle : il y a peu d'exemples d'une transition aussi subite du comble du désespoir et de la rage au contentement, à l'ivresse qui éclatèrent dans Paris, lorsqu'on y sut le renvoi de l'archevêque et le rappel de M. Necker. On bénit le roi et la reine, et surtout on éleva M. le comte d'Artois jusqu'aux nues. Il faut convenir que son motif et sa conduite méritaient bien, de la part du public, des témoignages de reconnaissance. La reine ne jouit pas longtemps de ce retour de la bienveillance publique. Vingt-quatre heures suffirent pour la lui ramener; elle la lui perdit en aussi peu de temps, quand on fut informé que l'archevêque allait être cardinal (dignité qu'on regardait comme abolie en France), et que l'abbé de Loménie, qui n'avait pas encore trente ans, était coadjuteur de Sens; que madame de Canisi avait promesse d'une place du palais, et que le régiment de la Reine, cavalerie, était donné à M. de Canisi.

Le long séjour de l'archevêque à Jardi, maison à une lieue de Versailles, la quantité de courriers qu'on prétendait voir sur le chemin de Brienne lorsqu'il s'y rendit, avec l'intention de partir de là pour les provinces méridionales, où sa poitrine demandait qu'il passât l'hiver; tout cela fut très-fâcheux : l'opinion s'exaspéra contre la reine, la faiblesse du roi se montra davantage, et le crédit ne reparut pas.

Je connais assez la façon de penser de la duchesse de Polignac pour être sûr que son attachement pour le roi, et surtout pour la reine, ainsi que l'intérêt du bien public, l'auraient déterminée à exciter M. le comte d'Artois, qui avait autant d'amitié que de confiance en elle, à tenir la conduite qu'il eut; mais je crois aussi qu'elle fut fort aise que la cause générale se trouvât d'accord avec ses dispositions particulières. Elle détestait l'archevêque de Sens et l'abbé de Vermont; il n'y avait rien que ces deux hommes n'eussent employé pour la détruire dans l'es-

prit de la reine, sans en pouvoir venir à bout. Cependant ils étaient parvenus à ce que cette princesse se bornât aux attentions et aux témoignages d'une amitié sincère et constante; mais qu'elle ne lui parlât de rien, ni ne la consultât plus sur aucune affaire : manière d'être qui, d'après une confiance sans bornes et l'intimité dans laquelle ces deux amies avaient vécu jusque-là, jetait nécessairement entre elles, si ce n'est du froid, du moins une réserve gênante de part et d'autre. Cela minait tout doucement le crédit de madame de Polignac, sur lequel cependant les courtisans étaient incertains, par les démonstrations journalières de tendresse de la reine, dont ils étaient témoins.

Si la duchesse de Polignac put se flatter un moment d'avoir remporté la victoire complète, elle ne tarda pas à être détrompée, non-seulement par les grâces accordées à l'archevêque, mais par le crédit de l'abbé de Vermont, qui, loin de diminuer parut encore s'augmenter : l'habitude attachait la reine à cet homme, plus fait pour la poussière d'un collége que pour le séjour de la cour, et qui, par son caractère, son insuffisance, son indiscrétion, son arrogance, s'était attiré à juste titre la haine et le mépris général.

J'étais en route pour me rendre de Contrexeville à Moulins, ignorant ce qui se passait. En arrivant à Langres, j'y trouvai la plus grande rumeur. Ma première idée fut que c'était une sédition, chose qui n'était pas rare à rencontrer dans le royaume à cette époque. Descendu de voiture, j'accostai dans la rue un homme assez bien mis, auquel je demandai le sujet du mouvement que je voyais. « Comment, me dit-il, vous ignorez le grand événement? L'archevêque de Sens est chassé, et M. Necker est rappelé, M. Necker, après lequel nous soupirons depuis si longtemps! Tout va bien aller! »

Il est certain que M. Necker est peut-être le seul exemple d'un administrateur qui soit parvenu à réunir autant de voix, et une opinion de confiance aussi générale. Il n'avait contre lui que les gens qui cherchent à s'enrichir aux dépens des autres, à profiter de la détresse publique pour faire une fortune prompte, ainsi que les courtisans, qui craignaient de trouver son austérité en opposition du produit qu'ils attendaient de leur faveur. On

redoutait encore de grandes économies; on les sentait nécessaires. Quant aux hommes qui jugent froidement, ils doutaient que M. Necker pût suffire aux grandes idées que les circonstances pressantes exigeaient de lui.

En quittant mon homme, j'allai chez l'évêque de Langres, l'abbé de la Luzerne, frère du ministre de la marine; je ne le trouvai point : mais un moment après il vint à mon auberge, et je sus de lui les détails dont on peut être instruit dans le premier moment. Il était, ainsi que moi, fort ami de M. de Lamoignon. Mon premier soin fut de m'informer de ce qu'il devenait. L'évêque me répondit qu'il n'en savait autre chose, si ce n'est que, le jour que l'archevêque avait été renvoyé, M. de Lamoignon avait eu une conversation de deux heures avec le roi, d'où on l'avait vu sortir radieux. Malgré les apparences, nous n'augurâmes pas bien des suites pour lui.

Le comte de Brienne, à l'exemple de son frère, porta au roi la démission du ministère de la guerre; je dis *ministère*, parce que tout récemment il était entré dans le conseil d'État. Il fut dit dans le monde que le roi n'avait pas voulu l'accepter encore; mais les clairvoyants supposèrent que l'archevêque de Sens, qui tacitement gouvernait encore par la reine, et surtout par le crédit de l'abbé de Vermont, voulait que son frère demeurât à la cour pour veiller à ce qui s'y passait, et surtout comme empêchement à la trop grande liberté des propos contre lui, principalement au conseil. Il espéra que la présence de ce frère contiendrait les mécontents.

Je n'ai jamais entendu louer le comte de Brienne que sur sa probité. J'y crois sans doute; mais il faut convenir que dans cette occasion il joua un faible rôle. Dominé par le conseil de la guerre depuis le départ de l'archevêque, il ne paraissait chez le roi que comme quelqu'un embarrassé de sa contenance, qui craint d'entendre ce qu'on dit; il y était peu accosté, si ce n'est par des militaires, qui profitent de la facilité que donnent les entrées de la chambre pour parler aux ministres, et s'éviter la peine d'aller à leur audience.

Mon premier soin, en arrivant à Paris, fut d'aller voir M. de Lamoignon. Je le trouvai assez agité sur la position des affaires

et sur la sienne personnelle ; il avait une fièvre tierce, dont les intervalles étaient employés aux affaires, qui s'embrouillaient journellement davantage, et en conférences avec les autres ministres ; au moyen de quoi je ne pus l'entretenir que des instants, pendant lesquels il me fut impossible de me mettre au fait des choses qui ne percent pas dans le public.

M. Necker fit une grande faute en arrivant au ministère, qui fut de ne pas retirer l'édit par lequel on annonçait que tout payement se ferait dorénavant les trois cinquièmes en argent, et les deux autres en billets à intérêts. On s'attendait au contraire ; et, ne voyant point effectuer cette déclaration, on fut fondé à croire que le manque d'argent en était cause ; ce qui fit tomber le crédit, que le nom seul de M. Necker devait relever. Lorsque, quelque temps après, il retira cet édit, il se justifia de ne l'avoir pas fait plus tôt, d'après ses principes, qui sont que la base du crédit est la bonne foi ; que ç'aurait été en manquer, que de faire l'opération sans s'être assuré auparavant que l'état des finances y pouvait suffire. Cela peut être vrai en général ; mais il n'y a point de règle sans exception.

M. Necker avait été désiré et accueilli par la nation d'une manière si flatteuse, qu'il voulut de son côté chercher à lui plaire, et, s'il était possible, consolider un enthousiasme qui pouvait n'être que passager. Il imagina qu'il remplirait son dessein en annulant l'édit qui établissait une cour plénière et des grands bailliages, en rappelant les exilés et rétablissant le cours de la justice : mauvaise spéculation pour un ministre, qui manque toujours son objet ; car, quelque chose que l'on fasse, on n'a point l'approbation générale, on ne fait jamais taire les intérêts particuliers ; on accoutume le public à croire qu'il peut influer sur l'administration, et que son opinion doit la diriger : esprit le plus fatal qui puisse s'établir dans un État, et dont M. Necker a semé le premier germe en France par son *Compte rendu*, qui a instruit la multitude de choses qu'elle devait toujours ignorer, et l'a persuadée que ses rois dépendaient de son approbation et de sa volonté. De là, la licence de la presse, qui fait que tout homme peut, de son bureau, gouverner l'État ; et cette pensée caresse trop l'amour-propre pour qu'il manque de gens qui s'en enivrent,

et qui n'y sacrifient les principes analogues à la constitution d'un État, à sa bonne administration, par conséquent à sa prospérité et à sa durée. Un ministre doit, ce me semble, tâcher de se faire de bons principes, et, lorsqu'il les a adoptés, ne jamais s'en écarter, quelque opposition qu'il puisse rencontrer : dans ce dernier cas, il doit la vaincre, même par la force. Depuis quelques années, c'est le cri public et l'intrigue qui ont gouverné la France. La position où elle se trouve en est le digne résultat.

M. Foulon, qui de commissaire des guerres s'est élevé par son esprit, ses talents, et surtout son adresse, à devenir, sous le ministère du duc de Choiseul, intendant de la guerre et presque contrôleur général; M. Foulon, protégé par Mesdames, tantes du roi; tenant au parlement, dont il était l'âme damnée, et où il avait beaucoup de crédit, se trouvait enfin conseiller d'État, et, quoique déjà vieux, ne perdait pas une occasion de travailler à se glisser dans le ministère. La vacance de celui de la guerre, annoncée comme prochaine, réveilla ses désirs. Il est certain qu'instruit à fond de tous les détails de l'administration militaire, il était plus propre à cette place qu'un autre, et, en détruisant le conseil de la guerre, à réparer ses fausses démarches : il n'avait contre lui qu'une réputation attaquée.

Il imagina qu'en servant M. de Lamoignon il s'en ferait un appui. En conséquence, il travailla dans le parlement, et vint à bout d'y gagner tous les gens sages, et une supériorité de voix qui l'aurait emporté sur la fougue de la jeunesse, jusqu'à ce moment la plus forte et la plus mutine. L'établissement des grands bailliages aurait passé peut-être, avec des modifications. Je ne sais trop ce qui avait été arrangé pour la cour plénière; mais enfin le projet adopté par la cour triomphait, et M. de Lamoignon s'affermissait dans sa place.

M. Necker, qui, d'après ses vues, et vraisemblablement d'après le désir de se défaire de M. de Lamoignon, dont le crédit serait devenu trop prépondérant pour celui qu'il voulait prendre; M. Necker, dis-je, se mit lui-même en négociation avec le parlement; et, lui présentant des idées plus analogues à ses principes, détruisit l'ouvrage de M. Foulon. Peut-être aussi que l'archevêque, influant encore beaucoup, ainsi que je l'ai dit, désira

n'être pas le seul objet de la haine publique, et, voulant avoir un compagnon, intriguait contre le garde des sceaux. Ce fait est probable, par l'empressement que témoignait la reine qu'il donnât sa démission.

Il ne restait plus d'autre parti à prendre à M. de Lamoignon, qui ne pouvait être le spectateur, encore moins l'artisan de la destruction de son ouvrage. Il ne s'occupa plus que de sa retraite, qui fut telle du côté de l'argent, et si contraire au caractère et aux principes de M. Necker, qu'il était aisé de voir combien il désirait d'être défait d'un pareil coopérateur, et si brillante du côté des agréments, qu'il était sensible que l'archevêque s'en était mêlé. On lui donna 400,000 fr. pour payer ses dettes, dont 200,000 fr. devaient être payés tout de suite, et 200,000 fr. au mois de janvier; il eut la promesse que son fils aîné serait fait duc dès qu'il aurait vingt-cinq ans, et qu'il aurait la première place vacante dans les affaires étrangères.

M. de Lamoignon, en me confiant cette retraite, me demanda le plus grand secret : ce secret lui avait été imposé non sans raison, car certainement un semblable traitement aurait occasionné des clameurs, vu l'état des finances et la disposition des esprits, parce qu'on n'aurait pas mis en compensation la position de M. de Lamoignon, à cinquante-deux ans mort civilement pour ainsi dire; obligé, ainsi que sa famille et sa postérité, de renoncer à jamais à la magistrature, berceau de son nom, où ses ancêtres et lui avaient tenu les premiers rangs; venant de manquer récemment un mariage de 1,400,000 fr. pour son second fils, dans la personne de mademoiselle Courbeton, fille d'un conseiller du parlement de Dijon, forcé par sa compagnie de rompre ce mariage, et menacé, par haine et par vengeance contre M. de Lamoignon, d'en être chassé s'il le consommait. De telles considérations ne sont seulement pas aperçues par un public préoccupé de la seule idée de trouver des torts à la cour, et de s'élever contre elle.

La retraite de M. de Lamoignon ouvrit un vaste champ à la joie tumultueuse de la basoche, et de la populace salariée par le parlement; elle brûla l'effigie de l'archevêque de Sens, et celle de M. de Lamoignon. La place Dauphine ressemblait à un champ

de bataille, par l'énorme quantité de pétards qu'on y jetait continuellement. On arrêtait les carrosses et les gens de pied sur le Pont-Neuf; on obligeait les hommes à se mettre à genoux devant la statue de Henri IV, ce qu'on n'exigeait point des femmes; mais les uns et les autres étaient obligés de crier : *Vive Henri IV! au diable Lamoignon!* On en vint bientôt à exiger des passants de donner de l'argent, sous prétexte de l'employer à acheter des fusées. On imagina de faire un enterrement à M. de Lamoignon, et l'on vit partir du Pont-Neuf deux longues files de gens portant des flambeaux, qui s'acheminèrent vers la rue de Grenelle, où était la maison du garde des sceaux : l'intention était d'y mettre le feu. Un de mes gens qui se trouva dans la foule ayant entendu le complot, courut en avertir ceux de M. de Lamoignon, qui demanda main-forte aux Invalides; et lorsque l'attroupement se présenta, l'officier qui commandait le détachement parla avec tant de véhémence et de menaces, qu'il en imposa.

Tout reflua vers l'hôtel de Brienne, dans la rue Saint-Dominique, avec le même dessein d'incendie. Le comte de Brienne, qui dans ce moment rentrait pour se coucher, voyant ce qui se passait, courut aux Invalides : il fit marcher des détachements qui arrivèrent par un des bouts de la rue, tandis que par l'autre il se présentait un détachement de gardes françaises, arrivant pour exécuter les ordres qu'il avait reçus, d'arrêter les désordres d'une certaine nature. Le sergent commandant le détachement, insulté, frappé même, fit foncer sur la foule, qui, retenue par les invalides, ne put se sauver : il y eut des coups de baïonnettes en assez grand nombre, des tués et des blessés.

Tandis que cette scène se passait dans le faubourg Saint-Germain, il y en avait une plus sanglante encore dans la rue Meslée, où demeurait M. Dubois, commandant du guet, auquel la populace du Pont-Neuf en voulait autant qu'à sa troupe. Il partit de la place Dauphine une foule considérable, dans le dessein d'exterminer tout ce qu'elle rencontrerait de guet, et d'aller mettre le feu à la maison de M. Dubois, qui, averti du projet, envoya ordre à ses détachements de se replier sur la rue Meslée, et de se cacher de droite et de gauche dans les maisons. Il remplit sa

cour de guet à cheval ; et lorsque la rue fut bien engorgée, il fit déboucher son infanterie sur les flancs à coups de baïonnettes, tandis que sa cavalerie chargeait en tête à coups de sabres. Cette manœuvre le sauva, et sa maison ; mais il y eut beaucoup de monde de tué et de blessé. Voilà le point où la conduite de la police, disons mieux, celle de la cour, avait laissé venir les choses.

M. d'Aligre, premier président du parlement, qui s'était fait plus de cent mille écus de rente, donna sa démission, qu'il annonçait depuis longtemps ; et ce fut M. d'Ormesson, président à mortier, qui le remplaça.

On choisit pour garde des sceaux M. de Barentin, premier président de la cour des aides : manière de mannequin qu'on affubla d'une simarre.

Ce qui m'est arrivé à la révolution de 1789.

Si on a lu ce que j'ai prédit des suites de la morale que les philosophes établissaient depuis longtemps, et qui ne tendait qu'à détruire tout principe de religion, tout lien de subordination ; si l'on se rappelle la comparaison que j'ai faite du renvoi de M. de Calonne, avec le sacrifice que Charles Ier fit du comte de Strafford, on conviendra que je n'ai pas mal jugé du résultat que devaient produire les nouveaux dogmes des sages et la conduite du roi. Mais ce qu'il était impossible de prévoir, c'est le point où les choses en sont venues, les fautes inouïes, innombrables des ministres, la faiblesse du roi, la décadence de la noblesse, la fausseté, la maladresse du clergé, l'insolence et la cupidité des factieux qui se sont emparés des délibérations de l'assemblée nationale, soutenus par l'argent de l'Angleterre. A tant de calamités, suffisantes pour écraser la France, s'est joint encore le complot dirigé par Laclos et le comte de Mirabeau en faveur du duc d'Orléans, dont les entours et ces conjurés se servaient, ainsi que de sa fortune, pour envahir l'autorité et gouverner sous son nom.

Je laisse à l'histoire les détails d'une révolution qui n'a jamais eu d'exemple. Qu'en déchirant le voile sous lequel sont encore

cachées les intrigues qui l'ont produite, elle apprenne à l'univers étonné par quels ressorts le plus beau, le plus puissant et le plus florissant empire de l'Europe, dans l'espace de quelques mois, a été conduit à sa perte, qui paraît inévitable au moment où j'écris. Je me bornerai aux événements particuliers qui me concernent personnellement, et qui, par leur singularité, ont attiré l'attention, malgré les grands et surprenants objets qui fixaient la politique de l'Europe et sa curiosité.

Depuis huit ans le roi m'avait donné le commandement des provinces de l'intérieur, composé de l'Ile-de-France, la ville de Paris exceptée, du Soissonnais, du Berri, du Bourbonnais, de l'Orléanais, de la Touraine et du Maine. Le détail immense d'une aussi grande étendue de pays se trouva fort augmenté, au mois d'avril de l'année 1789, par la disette de grains qui commençait à se faire sentir, et qui annonçait une famine prochaine. La diminution de cette denrée de première nécessité, la crainte de l'avenir, occasionnèrent des frayeurs et produisirent une fermentation générale. Les marchés devinrent orageux, et les convois que le gouvernement dirigeait vers les lieux les plus nécessiteux furent interceptés : ce qui m'obligea de morceler les troupes qui étaient à mes ordres, pour en garnir la grande quantité de marchés sur lesquels j'étais obligé de veiller, et pour y maintenir le bon ordre, pour assurer le transit des grains, tranquilliser les campagnes, où des brigands enhardis, attirés par la fermentation générale, commettaient des désordres. Jusqu'au 12 juillet que la révolution éclata, j'ai eu la satisfaction d'entretenir la paix dans toute l'étendue de mon commandement, sans qu'il y ait eu un événement fâcheux, un seul habitant de molesté, une seule plainte contre les troupes, quoique la grande quantité de détachements que j'étais obligé de fournir empêchât qu'ils n'eussent tous des officiers à leur tête. Les ordres précis que j'avais donnés furent ponctuellement exécutés, tant la discipline était parfaite à cette époque.

J'ai déjà dit que je n'avais point d'ordres à donner dans Paris, dont la grande police, dans les temps ordinaires, était entre les mains du parlement, et tous les détails entre celle du ministre de la maison. La fermentation qui commençait à se manifester,

ainsi que la rareté des subsistances, obligèrent de se servir des moyens usités en pareil cas, c'est-à-dire, d'employer les deux régiments des gardes françaises et suisses pour y maintenir le bon ordre.

Le colonel des gardes françaises est presque toujours maréchal de France, et, dans ces circonstances, le commandement lui a constamment été dévolu; mais, pour cette fois, M. le duc du Châtelet, qui venait d'être nommé à cette place, n'était que lieutenant général, ainsi que M. le comte d'Affry, colonel des gardes suisses. Le commandement fut également donné à tous deux. Ils se partagèrent la surveillance des quartiers, au *prorata* de la force des corps dont ils étaient les chefs.

Vers la fin d'avril, M. d'Affry eut un accident grave, qui le mit aux portes du tombeau, et dont on crut même qu'il ne relèverait pas. Comme lieutenant colonel des gardes suisses, je fus obligé de le remplacer, et de joindre le détail de Paris à tous ceux dont j'étais déjà surchargé; ce qui me priva de tout repos. Mes journées étaient employées aux soins qu'exigeait Paris, ainsi qu'à la correspondance de mon commandement; et, la plus grande partie de la nuit, j'assistais aux assemblées qui se tenaient chez le lieutenant de police, pour assurer l'arrivée des blés nécessaires à la subsistance de Paris.

Dès le commencement du mois de mai on y vit abonder une quantité d'étrangers de tous les pays, la plupart déguenillés, armés de grands bâtons, et dont l'aspect effrayant suffisait pour faire juger ce que l'on devait en craindre. Nous fûmes avertis, M. du Châtelet et moi, qu'ils commençaient à s'attrouper dans le faubourg Saint-Antoine, et que la maison du sieur Réveillon était menacée. Réveillon avait une manufacture considérable de papiers peints. C'était un honnête homme, charitable, estimé, qui méritait bien peu le sort qu'il éprouva. Sur l'avis que sa manufacture et sa maison étaient en danger, M. du Châtelet y envoya, à poste fixe, un sergent et trente hommes des gardes françaises.

Dès le lendemain, vers les dix heures du matin, M. du Châtelet arriva chez moi, et m'apprit que le plus grand tumulte au faubourg Saint-Antoine, et l'apparition d'une foule de brigands,

annonçaient de grands désordres. Nous nous rendîmes sur-le-champ à la police, où nous sûmes que de moment en moment le tumulte augmentait, ainsi que la foule, qui devient promptement innombrable à Paris lorsque quelque mouvement excite la curiosité.

Bientôt on nous apprit que l'établissement de Réveillon avait été pillé sous les yeux de la garde qu'on y avait envoyée, et qui n'avait pas tiré un seul coup de fusil. M. du Châtelet fit marcher des compagnies de grenadiers, avec ordre de faire feu. On dépêchait émissaires sur émissaires pour avoir des nouvelles; ils tardaient beaucoup à reparaître, le faubourg Saint-Antoine étant si plein de monde, qu'il était aussi difficile de pénétrer jusqu'à l'endroit où se commettait le désordre, que d'en revenir pour rendre compte. M. du Châtelet fit marcher de nouveaux détachements, à l'appui des grenadiers. Nous sûmes que, malgré le feu des troupes, les brigands n'en étaient que plus acharnés, quoique la partie ne fût assurément pas égale; car, contre des fusils, ces malheureux n'avaient que des bâtons, et pour toute ressource, celle de monter sur les toits, d'où ils faisaient pleuvoir des pierres et des tuiles sur les soldats; ce qui ne laissait pas que de les incommoder.

Quoique le faubourg Saint-Antoine fût un des quartiers commis à la surveillance du régiment des gardes françaises, M. du Châtelet ne pouvait pas dégarnir assez les autres pour porter sur ce point toutes les forces nécessaires. Cela me détermina à y envoyer des détachements des gardes suisses, afin de soutenir les siens.

Tous les espions de la police qui nous rapportaient des nouvelles, s'accordaient à dire que l'insurrection était occasionnée par des étrangers, qui, pour grossir leur nombre, prenaient de force tout ce qu'ils rencontraient; que même ils avaient député, à trois reprises différentes, au faubourg Saint-Marceau, pour y faire des recrues, sans avoir pu déterminer qui que ce fût à les venir joindre. Ces espions ajoutaient qu'on voyait des gens exciter le tumulte, et même distribuer de l'argent.

La soirée s'avançait, sans que l'acharnement s'affaiblît. Je sentis tout le danger de le laisser continuer pendant la nuit. Je

résolus donc de prendre un grand parti pour ramener le calme. En conséquence, je donnai ordre à un bataillon du régiment des gardes suisses, auquel je joignis deux pièces de canon, de se porter au faubourg Saint-Antoine; et je lui prescrivis, si cette vue n'en imposait pas aux brigands, de faire charger le canon à cartouches; et si ce spectacle ne produisait encore aucun effet, de tirer à coups redoublés, jusqu'à ce qu'on eût tué le dernier. Un officier revint bientôt me rendre compte que le tumulte, sur lequel la vue du bataillon n'avait rien produit, s'était apaisé à la vue du canon prêt à tirer, et que la dispersion du peuple et des révoltés avait entièrement rétabli le calme.

Tout Paris me regarda comme son libérateur, et je ne pouvais me montrer nulle part qu'on ne m'accablât d'éloges et de remercîments. Il n'en fut pas de même à Versailles, où personne ne me donna de témoignages de satisfaction, ni même ne me dit un mot sur ce qui s'était passé; ce qui ne me surprit ni ne m'affecta. Accoutumé depuis longtemps à faire pour le mieux dans les choses dont j'ai été chargé, je l'ai de même été à trouver peu de reconnaissance, et à m'en consoler. C'est ce que doit faire tout homme qui n'aime point à se faire valoir, qui hait les prôneurs et la flatterie, et qui, dans le fond, ne reconnaît de tribunal que celui de sa conscience.

Dans la nuit qui suivit l'insurrection du faubourg Saint-Antoine, M. du Châlelet envoya des gens intelligents et déguisés des gardes françaises, qui nous rapportèrent que, s'étant coulés le long d'un fossé vers un gros de brigands qui s'était rassemblé au delà de la barrière du Trône, ils avaient entendu un des leurs, monté sur un tertre, avec le maintien d'un homme qui semblait en être le chef, exciter toute la troupe à une nouvelle entreprise, et à venger la perte de leurs camarades, qu'on a estimée de 4 à 500. Ils entendirent une voix, partant du milieu de la troupe, qui lui répondait qu'étant considérablement affaiblis, ils ne pouvaient plus rien tenter; que d'ailleurs, à la manière dont on les recevait, ils ne pouvaient avoir de perspective que des coups de fusil, ou la corde.

Un mouvement que la troupe fit vers les espions effraya ces derniers, qui prirent la fuite. D'autres, qui furent envoyés sur

les grands chemins les jours suivants, dirent avoir entendu des brigands se dire : *Il n'y a plus rien à faire dans Paris ; les précautions sont trop bien prises. Allons-nous-en à Lyon. Si nous n'avons pas là ce qu'il nous faut, nous le trouverons à Marseille.*

Le ministère ne fit pas la moindre attention à ces rapports. Pour moi, ils me démontrèrent que l'événement du faubourg Saint-Antoine était l'explosion d'une mine chargée par des mains ennemies. Je la jugeai devoir partir de l'Angleterre, n'osant alors soupçonner tout à fait M. le duc d'Orléans. Ce n'est pas que sa conduite antécédente et journalière ne pût fixer les regards sur lui. Bientôt il ne fut pas difficile de reconnaître que ce prince avait une intention quelconque, par un parti déclaré pour lui qui se manifesta dans l'assemblée nationale, et par les motions incendiaires que faisaient journellement, dans le jardin du Palais-Royal, des gens apostés et gagés, qui montaient sur des chaises, d'où ils péroraient le public, et semaient le germe de l'esprit de sédition, germe qui leva si vite.

La plus profonde indifférence, ou, pour mieux dire, l'inconcevable apathie du gouvernement, était la seule barrière opposée à ce torrent qui commençait à se déborder.

M. Necker, idole du peuple, et tout-puissant alors, dirigeait tout. Je ne me permettrai aucunes réflexions sur son compte ; la suite de mon récit fera connaître jusqu'à quel point il s'est montré en ma faveur. La démarche qu'il a faite m'impose à jamais silence sur les choses que je pourrais improuver dans sa conduite, et sur les jugements que je pourrais porter de ses intentions.

Les nuages qui s'accumulaient dans l'assemblée nationale et dans Paris, le tonnerre qu'ils renfermaient et qui commençait à gronder de toute part, indiquaient de reste la nécessité d'en rapprocher des troupes. Je m'en expliquai avec M. de Puységur, alors ministre de la guerre ; il adopta fort cette opinion ; et, tant pour satisfaire à cet objet que pour maintenir le bon ordre dans mon commandement, il augmenta de beaucoup le nombre de troupes que j'avais ordinairement à mes ordres. Il n'arrivait pas un régiment, que M. Necker n'en fût offusqué : toutes les raisons

qu'on lui donnait tombaient devant l'ombrage que l'assemblée nationale en pouvait prendre; et c'était un attentat à la liberté des suffrages.

La fermentation était générale. Les faiseurs de motions abondaient au Palais Royal; ils y tenaient les propos les plus insolents contre le roi et la reine, déchiraient l'ancien gouvernement, excitaient le peuple à la révolte. Paris regorgeait journellement de pamphlets, d'écrits incendiaires sous toutes sortes de titres, où l'on admettait pour principe que dans le peuple réside la souveraineté, et que vingt millions d'âmes ne devaient pas être esclaves de deux millions d'*aristocrates;* dénomination qui avait un caractère injurieux, par laquelle on désignait un mauvais citoyen. On l'appliquait principalement à la noblesse, aux gens sensés qui n'étaient pas enivrés de la contagion générale.

L'assemblée nationale, à chaque instant, bravait ouvertement le roi, et, pour appuyer sa conduite, soutenait tout subordonné qui se révoltait contre l'autorité; en même temps, elle anéantissait les freins de la religion et des tribunaux.

Paris se remplissait d'hommes affreux, attirés par l'espoir du pillage, et qui se vendaient à qui voulait les payer pour faire des insurrections. Aussi ce n'était qu'attroupements, entreprises de la part des factieux, terreur et pusillanimité de celle du gouvernement ainsi que de la noblesse, et du très-petit nombre de gens fidèles qui par la suite prirent le parti de mettre leurs personnes en sûreté chez l'étranger, en abandonnant le roi et leurs intérêts. Ils laissèrent le champ libre à ce parti de l'assemblée nationale qu'on appelait les *enragés*.

L'esprit de vertige, qui pouvait à chaque instant produire les plus grands désordres, nous détermina, M. du Châtelet et moi, à tenir continuellement les régiments des gardes françaises et suisses consignés dans leurs quartiers, pour être sûrs de les avoir au besoin. Un matin, au moment qu'on s'y attendait le moins, plusieurs compagnies des gardes françaises forcèrent la consigne; et, malgré les efforts des officiers et des sergents pour les retenir, elles allèrent remplir les cabarets de Vaugirard, où elles firent une dépense fort au delà de leurs facultés, qui cependant fut payée. Cet événement causa une grande inquiétude, que je tâchai

de calmer, en l'attribuant à l'ennui de soldats toujours renfermés qui s'étaient oubliés un moment; mais, dans le fond de l'âme, j'étais bien convaincu qu'on avait gagné ce régiment, que je regardai dès cet instant comme perdu. Je ne me trompai pas davantage dans le jugement que je portai sur la main qui portait le coup. J'y reconnus M. le duc d'Orléans. Il trouva d'autant plus de facilité, qu'outre l'argent et les filles qu'on employa, moyens auxquels un soldat ne résiste point, il régnait un grand mécontentement dans le régiment des gardes françaises. Il venait de perdre le maréchal de Biron, qui avait été longtemps son colonel, et qu'il aimait, quoiqu'il le tînt sous une discipline exacte, mais sans le tourmenter; au lieu que M. du Châtelet, successeur du maréchal, un peu minutieux dans les détails, avait entièrement changé son régime, et fait beaucoup d'innovations qui lui avaient déplu; conduite maladroite, surtout à l'époque où il aurait fallu captiver un régiment qui, par sa force et ses habitudes, devenait si important dans les circonstances.

Un autre inconvénient fâcheux, c'est que tout le détail du régiment des gardes étant donné à l'état-major, les officiers se contentaient de faire leur service, et employaient le reste de leur temps dans la société et à leurs plaisirs. A peine étaient-ils connus de leurs soldats, sur lesquels ils ne pouvaient avoir ni autorité ni crédit. Il était d'autant plus aisé de voir que l'insurrection des gardes françaises était dirigée, que, jusqu'à son entière défection, il n'a pas commis le moindre désordre; qu'il a fait le service avec la dernière exactitude, et que même il a peu manqué aux appels.

Les choses en étaient là, lorsque je fus averti, en confidence, qu'on allait appeler le maréchal de Broglie pour commander les troupes. Je ne trouvai point la chose mal vue. Si le maréchal n'était pas absolument propre à des circonstances délicates, son nom, sa réputation, la confiance que les troupes avaient en lui, la vénération qu'elles avaient pour sa personne, devaient naturellement en imposer, et tenir le militaire dans le devoir. Quant à moi, je me trouvais par là débarrassé d'un pesant fardeau; mais je croyais pourtant m'être assez bien conduit, et mériter assez par moi-même, pour qu'on mît quelques formes en me retirant

ce que ma position m'avait donné, j'entends le commandement en chef. J'attendais tous les jours qu'on me parlât. La première nouvelle que j'en eus fut une lettre ministérielle que m'écrivit M. de Puységur, par laquelle il me mandait que le roi avait donné le commandement des troupes et celui de l'Ile-de-France à M. le maréchal de Broglie, et que j'eussse à lui obéir. Cela était un peu sec; et beaucoup de gens, à ma place, auraient peut-être pris de l'humeur, si ce n'était pour le fond, du moins pour la forme. Indifférent, comme je l'ai déjà dit, sur les accessoires, et n'attendant pas plus des hommes que ce qu'ils méritent qu'on s'en promette, je regarde mon devoir; et quand je l'ai rempli, peu m'importe le reste. En conséquence, bien loin de me livrer à la réticence qu'inspire le mécontentement, je ne songeai, dès les premiers moments, qu'à mettre M. de Broglie au fait, à le seconder de toutes mes forces.

J'allai le trouver à Versailles; et dans une première conférence que nous eûmes ensemble chez M. de Puységur, où il n'y avait que ce ministre, M. Lambert, maréchal de camp, et moi, le maréchal, prenant le ton d'un général d'armée, disposait de toutes choses, comme s'il eût été vis-à-vis de l'ennemi. Je lui représentai que la position était bien différente; qu'il n'était point question d'atteindre le but qu'on se proposait à coups de fusil; qu'on avait affaire, dans Paris, à 800,000 habitants, presque tous citoyens, dont le sang est trop précieux pour le répandre, et à des esprits tellement échauffés qu'ils ne connaissaient plus de frein; qu'il fallait prendre bien garde de pousser les choses aux dernières extrémités : que par conséquent la circonspection était aussi nécessaire dans ce qu'on exigeait, que dans les moyens de l'obtenir.

Le maréchal, imbu du rôle qu'il allait jouer, pensant que sa présence seule contiendrait tout, et remettrait dans le devoir ceux qui s'en étaient écartés, reçut mal ma représentation. J'insistai; il se fâcha. Je persévérai toujours dans mon opinion; et l'altercation serait devenue vive, si je n'eusse pas mis dans mon ton, ainsi que dans mes expressions, le respect qu'on doit à son général.

De temps en temps M. de Puységur me poussait du genou;

et quand le maréchal fut sorti, il me reprocha d'avoir trop résisté. « Monsieur, lui répondis-je, toutes les fois que je suis chargé de quelque chose ou que j'y prends quelque part, je ne mécarte jamais de ce qui peut contribuer au succès. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je sers sous le maréchal; je le connais bien. Il est enivré de présomption dans cet instant. Il croit que d'un mot il va soumettre Paris, en imposer à l'assemblée nationale, raffermir la couronne sur la tête du roi, et gouverner. Il est nécessaire de rabattre ces fumées dès le premier moment, tant pour le bien de la chose que pour lui. Je ne suis point particulièrement attaché au maréchal, mais je trouve qu'en général tout subordonné doit s'occuper des succès de son chef : indépendamment de ce que c'est le premier de ses devoirs, soit en bien, soit en mal, il en rejaillit toujours quelque chose sur l'inférieur. Ce n'est pas là la morale que M. de Broglie a suivie, mais c'est la mienne. »

Dans une seconde conférence qui se tint encore chez M. de Puységur avec les mêmes personnes, M. de Broglie mit beaucoup d'aigreur dans la manière dont il parla à ce ministre, qui le lui rendit bien. La séance levée, je montai chez le roi avec le maréchal. Dans le chemin, il me dit : *A qui en a donc votre M. de Puységur ? Je vois ce que c'est ; il craint que je ne veuille sa place. Mais dites-lui, de ma part, qu'il soit tranquille ; que je suis tellement éloigné de cette idée, que si le roi me l'offrait, je la refuserais.*

Je m'acquittai de cette commission, qui fut bientôt démentie ; car, à fort peu de temps de là, M. de Puységur fut obligé de donner sa démission, et M. de Broglie nommé ministre de la guerre.

Ce général m'avait dit qu'il ne se mêlerait en aucune manière des détails de mon commandement, ni ne donnerait d'ordres aux troupes qui étaient aux miens. Il m'a tenu exactement parole. Cela ne m'a pas empêché d'en fournir ce que j'ai jugé nécessaire pour que Paris fût tranquille. Comme, pour toute cavalerie, nous n'avions que le guet à cheval, trop mal composé, trop mal constitué pour en tirer de grands secours, je fis venir le régiment Royal-dragons, commandé par M. le duc de Choiseul, officier

jeune encore, mais distingué par son zèle, son activité, son intelligence; j'y joignis une centaine de chevaux de Royal-cravates, commandé par M. Desaunoi, ancien officier plein de mérite. De concert avec M. du Châtelet, je distribuai cette cavalerie dans les faubourgs de Paris, pour en avoir partout au besoin. J'établis six à sept cents hussards que j'avais tant à Vincennes qu'à Neuilly, d'où je les employais, soit en détachement, soit en escorte, et pour tous les services prompts et légers.

Bien avant qu'il fût question d'appeler M. de Broglie, j'avais fait des dispositions secrètes pour mettre Versailles à l'abri de toute irruption de la part du peuple de Paris, qui commençait à n'avoir plus de frein, et qui menaçait la cour. Mes arrangements tendaient à garnir les ponts de Neuilly, Saint-Cloud, et le passage des Moulineaux, d'infanterie et de canons, et porter le régiment des chasseurs de Lorraine sur les hauteurs de Clamart, afin de barrer la plaine d'en haut. Les ordres étaient tout prêts; au moindre mouvement, on pouvait les signer et les envoyer. Je fis part de cette disposition au maréchal, à son arrivée. M. de Broglie prit un système différent, en accumulant les troupes autour de Versailles, à Versailles même; conduite bien mal calculée, car, indépendamment de ce qu'il faut toujours éloigner les coups du séjour et de la personne des rois autant qu'il est possible, c'était, dans cette occasion, autoriser l'assemblée nationale, alors séant à Versailles, à prendre de l'inquiétude, et donner du poids aux plaintes qu'elle ne tarda pas de faire sur les entreprises qu'on méditait contre elle; plaintes dont la moindre était la destruction de la liberté des suffrages.

La démence était à son comble dans Paris. Les motions les plus incendiaires partaient tous les soirs du Palais-Royal, et se répandaient dans tous les quartiers. Le faubourg Saint-Antoine surtout se distinguait. A chaque pas on rencontrait dans les rues des hommes dont l'aspect effrayant annonçait la soif de sang et de pillage; brigands soudoyés par M. le duc d'Orléans et par l'Angleterre, et toujours prêts à exécuter les ordres effroyables qui leur étaient donnés. L'assemblée nationale, loin de redouter ces ordres, les voyait avec satisfaction et les encourageait. Ce qui devait dans l'origine représenter le tiers état, et qui depuis

a été appelé le *côté gauche*, plus nombreux par la forme que M. Necker avait donnée aux états généraux, fortifié par les mécontents de la noblesse et les curés, écrasait, de l'énorme supériorité de ses voix, les nobles et les bien intentionnés qui ne voulaient que la réforme des abus. Ce côté gauche était encore enhardi dans ses mauvaises intentions par la faiblesse du gouvernement, qui ne s'opposait à rien, recevait les lois qu'on lui dictait, et par la pusillanimité de la noblesse du royaume, qui bientôt se vit tranquillement dépouiller de tous ses droits honorifiques et d'une partie des droits utiles, et laissa brûler ses châteaux, cherchant, à l'exemple des grands seigneurs, à mettre, par une fuite chez l'étranger, ses jours en sûreté.

Le régiment des gardes françaises, continuellement sollicité, gagné par l'argent qu'on lui prodiguait, donnait de jour en jour de nouvelles preuves du peu de fond qu'il y avait à faire sur lui. Les officiers employaient tous les moyens imaginables pour le ramener. S'il avait l'air de céder un instant, l'instant d'après il se montrait plus séditieux que jamais, toujours entraîné par l'attrait de l'argent, des filles et du vin; moyens immanquables, et qu'on ne cessait d'employer pour le corrompre.

Avoir ce régiment pour soi, c'était assurément être le maître de Paris. Quelle force n'aurait-il pas fallu pour surmonter un corps de 3,600 hommes entreprenants et vigoureux, accoutumés à une bonne discipline militaire, rassemblés dans une ville imbue des principes qu'idolâtrait la bourgeoisie, secondés par un peuple de 5 à 600,000 âmes?

Ce fut par cette considération que le gouvernement, dans un moment de fermeté qu'il soutint mal par la suite, voulut rassembler une armée aux portes de Paris, et en donner le commandement au maréchal de Broglie, le général le plus imposant de l'armée. Cette démarche était bonne en soi, mais mal combinée; car on donnait l'éveil aux malintentionnés, on leur accordait le temps de prévenir le coup qu'on voulait leur porter, au cas qu'ils eussent conduit les choses trop loin. C'est ce qu'ils ne manquèrent pas de faire, en établissant à dix lieues autour de Paris, sur les chemins que devaient tenir les troupes pour s'y rendre, des gens apostés qui, par des propos et de l'argent, atta-

quaient si bien leur fidélité, qu'avant que d'arriver elles étaient déjà corrompues. Il aurait fallu suivre la marche que j'avais entamée, c'est-à-dire, insensiblement renforcer les troupes de mon commandement jusqu'au taux où l'on voulait porter l'armée. Je les aurais disposées de manière à pouvoir être promptement rassemblées sur un point indiqué, où l'on aurait fait venir l'artillerie. M. le maréchal de Broglie en serait venu prendre le commandement, et tout de suite aurait agi. Une conduite contraire a tout perdu. Mais reprenons la suite des événements.

Le maréchal de Broglie avait fait du château de Versailles un quartier général, et du jardin un camp. Il avait mis un régiment dans l'orangerie; il affichait des appréhensions pour la personne du roi, pour la famille royale, aussi déplacées que peut-être dangereuses. Il en fallait certainement avoir, mais n'y pas mettre autant de jactance. Son antichambre était remplie d'ordonnances de tous les régiments, et d'aides-de-camp tout prêts à monter à cheval. On y voyait des bureaux, et des commis occupés à écrire. On donnait une liste d'officiers généraux employés; on faisait un ordre de bataille. De pareilles démonstrations ne pouvaient qu'accroître l'inquiétude de l'assemblée nationale, hâter la révolution qui se méditait, et la rendre plus fâcheuse par l'animadversion de tous les conjurés, qui se voyaient perdus s'ils ne prévenaient pas le parti qu'on semblait vouloir prendre, ou qu'ils supposaient avoir à craindre.

M. le comte d'Artois, plein d'ardeur, de sentiments nobles, de loyauté, d'attachement pour le roi, voyait avec indignation qu'on cherchait à le renverser de son trône; mais, sans argent, sans forces, et surtout sans expérience, il se laissait conduire par l'homme le moins propre à le diriger, et qu'on avait vu constamment échouer dans tout ce qu'il avait entrepris, par l'effet de ses fausses combinaisons. Ayant un grand intérêt à faire cause commune avec M. le comte d'Artois, quoique leur position fût différente, il voulut l'éloigner de tous ses amis et de ceux qui auraient pu lui ouvrir les yeux. Je fus certainement un de ceux avec lequel on lui recommanda le plus de réserve, et bientôt je m'aperçus qu'au lieu de cet air ouvert, de satisfaction de me voir, de besoin de me dire tout ce qu'il avait sur le cœur,

c'étaient des témoignages d'une amitié mêlée d'embarras et de retenue, lorsque j'essayais de l'entamer sur ce qui se passait. Je voulus en avoir le cœur net, et je finis par lui demander s'il avait quelque chose contre moi. Je le trouvai peiné sur le doute où j'étais de ses sentiments, et ne voulus pas le pousser sur ce que je savais aussi bien que lui. Il continua à se croire chef de parti, parce que tous les nobles, tenant à la monarchie et au roi, venaient tour à tour l'entretenir de la position fâcheuse où se trouvaient l'une et l'autre. Il en faisait toujours mettre un à table à chacun de ses côtés chez la duchesse de Polignac, où il dînait tous les jours. Il ne traitait bien qu'eux ; il les voyait le matin en particulier, comme s'il eût eu en eux des partisans, et qu'il en eût attendu des secours réels d'hommes et d'argent. Mais, manquant de tout cela, il ne fit qu'ouvrir les yeux des démagogues, et devenir, sinon l'objet de leurs craintes, du moins celui de leur attention, et certainement de leur haine.

12, 13 *et* 14 *juillet* 1789. *Ma prison et mon procès.*

L'insurrection du 12 prit un caractère alarmant. Dans la crainte que les différents postes de cavalerie destinés à maintenir la tranquillité des faubourgs ne fussent insuffisants, ou que, provoqués à certain point, ils ne s'écartassent de la consigne expresse qui leur avait été donnée, je leur envoyai l'ordre de se porter à la place de Louis XV. Un fort détachement des gardes suisses était déjà dans les Champs-Élysées, avec quatre pièces de canon.

Les hussards de Berchigny, les dragons de M. de Choiseul, et le régiment de Salis-Samade, s'y rendirent aussi par mes ordres. Deux considérations me firent prendre ce parti. Les troupes que je commandais se trouvaient par ce moyen sous mes yeux, et je pouvais les contenir, quoi qu'il arrivât ; et, d'un autre côté, je montrais à la révolte des forces imposantes. Cette attitude pouvait ramener le calme, et je me fournissais le moyen de serrer de près les séditieux, quand ils seraient réduits à leurs propres ressources. C'était là le seul calcul que me permît ce moment difficile.

Les troupes, en se rendant à la place de Louis XV, furent

assaillies de propos injurieux, de coups de pierres, de coups de pistolets ; plusieurs hommes furent blessés grièvement, sans qu'il échappât même un geste menaçant aux soldats, tant fut respecté l'ordre de ne pas répandre une seule goutte du sang des citoyens. Reconnaît-on à cette conduite ce complot contre Paris, avec lequel on a renversé la tête de ses habitants ? Que dis-je ? ceux qui le persuadaient à la multitude n'y croyaient pas ; mais on l'échauffe avec de pareilles fictions; et comme il est dans sa nature de s'abandonner à des mouvements irréfléchis, les agitateurs exploitent à leur profit la rébellion, avant que le peuple ait reconnu qu'on l'a dupé.

Le désordre ne faisant qu'augmenter d'heure en heure, mon embarras redoublait aussi. Quelle résolution embrasser ? Si j'engageais les troupes dans Paris, j'allumais la guerre civile. Un sang précieux, de quelque côté qu'il coulât, allait être versé, sans qu'il en résultât rien d'utile à la tranquillité publique. On abordait mes troupes, presque à mes yeux, avec toutes les séductions accoutumées. Je recevais des avis qui m'alarmaient sur leur fidélité ; Versailles m'oubliait dans cette situation cruelle, et s'obstinait à regarder trois cent mille hommes mutinés comme un attroupement, et la révolution comme une émeute.

Toutes ces choses considérées, je crus que le plus sage était de retirer les troupes, et de livrer Paris à lui-même. C'est à quoi je me déterminai vers une heure du matin.

Trois régiments suisses campaient au champ de Mars, avec huit cents hommes à cheval, tant hussards que dragons. Je rejoignis ce camp, et tins conseil à l'École militaire, où m'attendaient plusieurs officiers généraux. Le malheureux intendant de Paris s'y réfugia dans la matinée. Je fus surpris de sa sécurité, qui témoignait encore plus d'aveuglement que de courage.

Le 13 au soir, j'étais aux Invalides. M. de Sombreuil, gouverneur de l'hôtel, m'amena la députation de deux districts, qui venaient demander qu'on leur abandonnât trente-deux mille fusils dans cet hôtel. L'expression de leur frayeur était vive. Ils se dirent investis de brigands qui menaçaient leurs maisons du pillage et du feu.

Je leur répondis que je ne pouvais prendre sur moi de me

dessaisir d'un pareil dépôt, mais que j'allais en écrire. Ils insistèrent; je persévérai.

Je me gardai bien de remplir leur attente.

Quoique les orateurs de ces députations eussent préparé leurs phrases avec adresse, il me fut aisé d'apercevoir qu'ils étaient soufflés, et qu'ils demandaient des armes pour nous attaquer, bien plus que pour se défendre.

Je voulus connaître ce dépôt d'armes; et M. de Sombreuil me conduisit dans le souterrain qui les renfermait. Il me dit que dès la veille, effrayé de l'usage qu'on pouvait en faire, il avait imaginé de faire retirer des fusils les chiens et les baguettes; mais qu'en six heures vingt invalides, qu'il avait employés à cet ouvrage, n'avaient désarmé que vingt fusils; qu'un esprit séditieux régnait dans cette maison; que depuis dix jours l'argent remplissait les poches des soldats; qu'un cul-de-jatte, dont on ne se défiait pas, avait été surpris introduisant dans l'hôtel des paquets de chansons licencieuses et mutines; qu'en un mot, il ne fallait pas compter sur les invalides; et que si les canonniers recevaient l'ordre de charger leurs pièces, ils les tourneraient contre l'appartement du gouverneur.

En écrivant, dans la nuit, au maréchal de Broglie, je n'oubliai pas ces faits, et les conséquences qu'il fallait en tirer.

Je ne reçus point de réponse.

Le 14, à cinq heures du matin, un homme entra chez moi. Cet homme (dont j'ai su le nom) avait les yeux enflammés, la parole rapide et courte, le maintien audacieux, et d'ailleurs la figure assez belle, et je ne sais quoi d'éloquent qui me frappa. « Monsieur le baron, me dit-il, il faut que vous soyez averti, pour prévenir une résistance inutile. Aujourd'hui les barrières de Paris seront brûlées, j'en suis sûr, et n'y peux rien, ni vous non plus. N'essayez pas de l'empêcher. Vous sacrifieriez des hommes sans éteindre un flambeau. »

Je ne me rappelle pas ce que je lui répondis; mais il pâlit de rage, et sortit précipitamment.

J'aurais dû le faire arrêter : je n'en fis rien.

De neuf heures à midi, l'arsenal des Invalides fut pillé. Trente ou quarante mille hommes entrèrent par toutes les portes, et

s'armèrent de tout ce qui leur tomba sous la main. Loin de s'opposer à l'invasion, les soldats de l'hôtel la favorisèrent; et peu s'en fallut que le gouverneur, à qui ces gens-là n'avaient pas un reproche à faire, ne fût pendu, par eux, à la grille.

L'avis des officiers généraux réunis à l'École militaire fut que cette effervescence devenait impossible à réprimer, d'autant que nos troupes s'ébranlaient visiblement; qu'on les *pratiquait*, en dépit de notre vigilance; et qu'un colonel m'assura, les larmes aux yeux, que son régiment ne marcherait point.

J'écrivis à M. le maréchal de Broglie, pour qu'il me traçât la conduite que j'avais à suivre : il ne me répondit pas. J'écrivis à M. de Villedeuil, et sa réponse vague me prouva qu'il ne m'entendait point.

Un second courrier, que je dépêchais au maréchal, fut intercepté par des espions de l'armée populaire. J'étais dans la crise la plus inquiétante. Des canons, placés sur l'autre rive de la Seine, et servis par les gardes françaises, menaçaient le camp. La Bastille était prise. L'imprévoyance de M. de Launay [1], sa tête troublée du bruit, et la trahison d'un sous-ordre, avaient livré cette forteresse à des avocats.

Affaibli par la défection et certain de n'être bon à rien, je pris le parti de me replier sur Sèvres, à l'entrée de la nuit; et les troupes se mettaient à peine en mouvement, que je reçus de M. le maréchal de Broglie l'ordre de faire ma retraite. Elle ne fut nullement inquiétée par le peuple, répandu de tous côtés avec affluence.

Je me rendis sur-le-champ à Versailles, où l'étonnement ne répondait pas à l'importance de tout ce qui s'était passé. En voici la raison. Personne n'avait voulu raconter au roi l'ensemble de cette funeste journée; de façon qu'il ne savait les événements

[1] Huit jours avant, causant avec ce gouverneur, et lui trouvant la mine d'un homme effrayé, je priai M. le maréchal de Broglie de le remplacer par M. de Verteuil, officier nerveux, qu'il serait difficile de forcer dans un pareil poste. Des considérations d'équité firent rejeter ma proposition, et la Bastille fut prise *.

* M. de Besenval avait poussé les précautions plus loin qu'il ne le dit ici. Dès le 5 juillet, il avait voulu connaître l'état de la forteresse et ses moyens de résistance. On en trouve la preuve dans deux lettres, dont l'une fut écrite par le baron au gouverneur de la Bastille, et dont l'autre est, suivant toute apparence, une réponse de M. de Launay, ou d'un des officiers sous ses ordres. Nous devons la communication des deux billets, qu'on lira aux notes historiques (lettre C), à la bienveillance de M. de Monmerqué, conseiller à la cour royale, écrivain qui a consacré avec un véritable succès son temps, ses lumières et ses soins, à la dernière édition des *Lettres de madame de Sévigné*.

que par des lambeaux de récits, qui le laissaient encore dans l'incertitude. Il apprit de moi tous les faits, et tout ce qu'ils avaient de sinistre et pour le présent et pour l'avenir.

Le roi vint à Paris le 17 juillet; il y passa quatre heures au milieu des acclamations et de l'effrayante joie d'un peuple qui s'essayait à tout ce qui suivit cette pénible journée. M. Bailly la nomma, dit-on, *un beau jour*. L'enthousiasme venait de le proclamer maire de Paris. C'est un honnête homme qui s'avise, un peu tard, de l'ambition; qui n'entend rien au métier d'homme d'État, mais qui mérite, en grande partie, l'estime dont il jouit, et qu'au reste il aventure.

La démarche forcée du roi calma ce bouillonnement populaire; mais les chefs de la faction l'entretenaient sourdement, et c'était une chose très-frappante que l'inquiétude qui se peignait sur tous les visages.

Le malheureux roi, de retour à Versailles, s'y trouvait presque seul. Trois jours de suite, il n'y eut auprès de lui que M. de Montmorin et moi. Les valets même le servaient à leur aise : plusieurs d'entre eux étaient gagnés, et ce que je vais dire en est la preuve.

Le 19, j'étais entré chez le roi, tout ministre étant absent, afin de lui faire signer un ordre de donner des chevaux de poste au colonel du régiment des Évêchés. Dans le moment où je lui présentais cet ordre, un valet de pied se place familièrement entre ce prince et moi, pour voir ce qu'il écrivait. Le roi se retourne, aperçoit l'insolent, et court se saisir des pincettes. Je l'empêchai de suivre ce mouvement d'une fureur très-naturelle; il me serra la main pour m'en remercier, et je remarquai des larmes dans ses yeux.

Venons à ce qui me regarde. J'étais devenu l'objet de la haine des *meneurs*. Ils s'imaginaient que j'animais le roi contre eux; et je leur déclare ici qu'ils me supposaient un pouvoir que je n'avais pas. Ce pauvre prince, las de consulter, peu capable d'agir avec vigueur, tiraillé par toutes les contradictions possibles, s'abandonnait au cours des événements, et, sans se dissimuler les échecs qui morcelaient son autorité, semblait croire qu'il lui restait encore assez de royauté pour ce qu'il en voulait.

On dit que j'étais le point de mire d'un parti, parti plus fort,

peut-être à Versailles, et dans la maison du roi, qu'à Paris, proportion gardée.

Mes amis, qui se réunissaient chaque jour dans le petit appartement que j'occupais au-dessous de M. d'Affry, tremblaient pour moi. C'était à tout moment une rumeur nouvelle : « Je devais être arrêté, disait-on, le jour même, dans la galerie.

« Je courais risque d'être assassiné, le soir, en rentrant. De bons citoyens étaient apostés pour faire ce sacrifice à la Liberté. »

N'étant pas d'humeur à m'intimider aisément, je traitai ces récits de contes ; et d'ailleurs j'étais à mon poste.

Le roi, qui fut informé des menaces qui grondaient contre moi, me pressa de m'y soustraire, et, sur ma résistance, il me l'ordonna. Je pris donc le parti de retourner en Suisse.

Mes amis, que j'en informai, s'empressèrent de venir recevoir mes adieux, et les alarmes recommencèrent. Tout le royaume étant en armes et toutes les issues fermées, il était probable que je n'irais pas loin sans être arrêté. Des propositions de travestissement me furent faites ; elles furent repoussées avec impatience. On insista jusqu'à la persécution. Enfin, je consentis à prendre l'uniforme de la compagnie de maréchaussée des chasses. Le prévôt général me donna deux cavaliers pour escorte, et je quittai Versailles à la brune.

Je n'ai pas besoin de dire que cette précaution, qui sentait la peur, coûta fort à mon caractère. C'est peut-être la première fois que je me sois laissé mener, car je le fus. Cette conjuration de prières, de sentiments, même de larmes, triompha de l'orgueil que j'ai toujours mis à ne suivre que mes propres résolutions, et je fis une faute d'autant plus ridicule qu'en m'abaissant à mes propres yeux, elle ne me préserva de rien.

Le lendemain, d'assez grand matin, j'arrivai dans le village de Villegruis, petit endroit à deux lieues de Provins. La fatigue et le besoin m'obligeant de faire une pause, nous entrâmes à l'auberge, et je me mis à table avec mes deux cavaliers et mon piqueur, qui m'accompagnait aussi.

Pendant leur repas, je m'occupai de la route qui me restait à faire pour gagner la frontière, et je tirai, pour cet effet, une carte que je déployai. Je ne m'aperçus pas que j'attirais l'atten-

tion d'un groupe de gens placés au-dessous de moi : première sottise. J'en fis une autre, en leur demandant *s'il était possible d'aller outre sans traverser la ville de Villenoxe, que ma carte me montrait prochaine?* J'eus des réponses vagues, au milieu d'un chuchotage inquiet, et d'une suite d'allées et venues dont je pris ombrage. Enfin, je me disposais à sortir, quand j'entendis sonner le tocsin à coups pressés; et sur-le-champ l'auberge fut cernée de deux ou trois cents paysans armés de fusils, de bâtons, de broches. Leur commandant me signifia que j'étais vraisemblablement un aristocrate fugitif, et me demanda la *permission* de me mettre en prison.

Ma prison fut une des chambres de l'auberge.

Le fracas que faisait une chaîne de sentinelles, prolongée de la cave au grenier, ne m'empêcha pas de dormir toute la nuit. Le lendemain, à quatre heures après midi, des commissaires envoyés de Paris arrivèrent avec deux berlines. Un d'eux me raconta la tragique aventure de ce misérable Foulon, ainsi que celle de l'intendant; et, me donnant un avant-goût de la destinée que leur mission me présageait, il m'avoua qu'il leur serait difficile de m'en préserver.

A neuf heures du soir, nous partîmes pour Paris. Je n'eus point à me plaindre de ces messieurs : à cela près que les premières horreurs de la révolution leur paraissaient de belles et grandes choses, ils me traitèrent assez bien; et je puis dire qu'ils me conduisaient au supplice avec toute la politesse dont ils étaient capables.

On sait que M. Necker, invoqué par un jeune officier que je connaissais à peine, fit changer notre marche, et ravit aux *pendeurs* la proie que nous leur amenions en poste [1].

Je n'ignore pas ce qu'on a dit pour diminuer le mérite de cette action de M. Necker; mais, encore une fois, je n'ai pas le droit d'évaluer tous ces raisonnements, justes ou non. Je ne sais et ne vois qu'une chose : M. Necker m'a sauvé la vie. Sans fléchir d'opinion sur ses opérations politiques et sur ses erreurs (tran-

[1] Voyez les Mémoires de Ferrières, tome Ier, page 175, et les Mémoires de Dusaulx, page 423. Consultez aussi ces derniers sur tous les détails relatifs au 14 juillet.

chons le mot), je lui voue, jusqu'à mon dernier jour, attachement et reconnaissance.

Le succès que venait d'obtenir M. Necker chagrina Mirabeau, qui lui donna voluptueusement la mortification de faire révoquer la détermination dont j'étais l'objet. On expédia des courriers pour que je restasse sous la main des commissaires; et bientôt, sur un ordre émané de la ville, je fus conduit à Brie-Comte-Robert, où l'on m'établit dans les débris d'un château fort qui jadis a défendu cette petite cité, je ne sais contre qui. Cette masure était inhabitable. On répara, du mieux possible, la partie qui m'était destinée. Deux corps de garde furent formés pour le détachement de la bazoche, à qui j'étais confié, sous le commandement d'un M. Bourdon, procureur révolté [1].

Le pont-levis, fort délabré, se releva; le château reprit toutes les apparences d'une forteresse; et le service y fut réglé par Bourdon, qui, paré de deux épaulettes, se croyait un héros.

La plupart de ces jeunes gens du Châtelet étaient pleins de gaieté, de *drôlerie*, de franchise et de saillies très-piquantes. Serviteurs désintéressés d'un mouvement révolutionnaire, ils n'y prenaient point une part d'opinion; et le fanatisme emphatique de Bourdon leur paraissait aussi risible qu'à moi-même.

Ce Bourdon est un homme singulier; il a la plus sotte vanité que j'aie vue de ma vie. Il n'est ni très-méchant, ni sans esprit, ni sans instruction; mais sa chaleur est brutale, ses idées sont fausses, et sa science est mal acquise. Il croyait bêtement au projet du siége de Paris, aux grilles, aux boulets rouges. Il me dit un jour : « Tenez, monsieur, déclarez-nous vos complots et vos complices; je fais valoir l'utilité de vos aveux, et je vous réponds de votre liberté. » Je lui répondis : « Commandant, je n'ai jamais connu que les ruses de guerre; j'ignore celles de la chicane; mais j'en sais assez pour ne pas m'y laisser prendre. »

Au reste, Bourdon est factieux, entreprenant; l'audace lui tient lieu de valeur. Si tout ceci dure (et j'en ai grand'peur), il

[1] Bourdon, plus connu depuis sous le nom de *Bourdon* (*de l'Oise*), mourut en déportation à Cayenne. Voyez la Notice placée en tête de ces Mémoires, pages 14-15.

aura l'ambition d'être quelque chose de plus que geôlier, et vous le verrez se heurter contre la puissance, et s'y briser.

Sa prétention était d'abord de m'en imposer. Un sang-froid goguenard, que m'a donné le ciel, et que je n'ai pas mal employé dans l'occasion, déjoua la burlesque importance du procureur, et je le civilisai très-passablement.

Pendant ma captivité, plusieurs personnes interposaient leurs bons offices, afin de me rendre à mon pays. Le duc de Luynes, avec une honorable loyauté, se porta garant pour moi; chose d'autant plus noble, que notre façon de penser était fort opposée. Le duc de Liancourt ne fut pas moins généreux.

M. de la Fayette lui-même éloigna plus d'une violente résolution contre moi; du moins j'aime à le croire.

Je me rappelle qu'un jour on m'annonça de sa part un de ses aides de camp. Après des choses polies, cet officier me dit *que M. de la Fayette me demandait ma parole de ne point m'échapper, si l'on m'en offrait l'occasion.* « Monsieur, répondis-je à l'aide-de-camp, la meilleure garantie que je puisse donner à M. de la Fayette de mon séjour ici, c'est le risque que je lui ferais courir en m'échappant. »

Mes journées n'étaient pas très-désagréables; je lisais, je m'amusais des espièglerie de la bazoche; je jouais au trictrac avec un curé presque aussi bon joueur que le duc de Laval, mais qui se troublait dès qu'il entendait un tambour, au point de faire école sur école, et je les marquais. Il est vrai que, de temps en temps, le tambour était un signal d'alarme. Alors Bourdon s'agitait de toute l'activité de sa frayeur : on criait *aux armes!* et je ne sais combien de clefs et de verrous scellaient aussitôt ma porte, qu'un coup de poing eût enfoncée.

Trois mois se passèrent ainsi. Le 29 novembre, je fus transféré pendant la nuit au Châtelet, séjour abominable.

On me donna la chambre de l'aumônier; et j'eus, dès le premier jour, la liberté d'entretenir mes conseils et de revoir mes amis.

Avec quelle douce satisfaction je vous embrassai, cher vicomte[1]!

[1] M. le vicomte de Ségur, premier éditeur des Mémoires du baron.

et vous, mon ami Puisigieu ! et vous, aimable et bon Després, si digne d'estime et d'attachement ! et vous, par qui j'aurais dû commencer. . . . !

Je n'ai pas été de ceux dont les amis soutiennent mal l'épreuve des revers ; et je dois la justice à ceux que j'appelais de ce nom, que leur amitié n'a pas *bougé*.

Depuis le jour où j'ai mis le pied dans cet horrible cachot, jusqu'au retour dans ma maison, j'ai reçu le témoignage continuel de leurs sentiments, soit par des démarches zélées, soit par des assiduités au Châtelet ; ce qui n'était pas sans péril ; car, de temps en temps, on demandait ma tête à la porte, et les entrants étaient nécessairement signalés. — A cette occasion, il faut que je dise une chose sur laquelle je n'ai jamais pu me procurer d'éclaircissements, quelque désir que j'eusse de satisfaire ma reconnaissance, plus encore que ma curiosité.

Le soir même, une troupe de hurleurs féroces, amassés sous mes fenêtres, criaient qu'on leur livrât ma personne, et ne se dissipa qu'à la nuit.

Le 9 décembre, un petit billet me fut apporté par un geôlier. Il était ainsi conçu :

« Ils viendront, mais j'y serai [1]. »

Cet attroupement recommença quatre fois, et quatre fois je reçus le même billet de la même main, sans qu'il m'ait été possible de découvrir d'où me venait cet avis.

J'ai cherché la source et le but de cette entreprise contre ma vie, et j'ai cru reconnaître que je n'en étais pas personnellement l'objet. Le malheureux Favras était dans la même prison que moi. Son procès, qui s'instruisait avec une sorte de solennité, semblait devoir amener d'importants aveux. On y mêlait un grand personnage ; et quoique tout cela ne fût qu'un bourdonnement, il circulait. Le greffier du tribunal avait été prévenu qu'on essayerait de s'emparer de la procédure, et le concierge n'ignorait pas qu'on pensait à l'enlèvement du prisonnier. Je me trouvais là fort à propos pour être le sujet d'une émeute. J'aurais été sacrifié par arrangement, et, dans le tumulte de cette affaire,

[1] Ce billet était écrit par le général Dumouriez. Voy. la Notice.

Favras aurait disparu ; peut-être même l'eût-on égorgé, ces messieurs n'y regardant pas de si près, et l'assassinat n'étant plus à leurs yeux qu'une mesure politique, légitimée par la moindre nécessité. Cela fait frémir ! Où s'arrêteront ces déraisonnements sanguinaires ?

Cependant mon procès allait s'entamer par-devant le tribunal du Châtelet, constitué juge des crimes de lèse-nation ; et ce crime (de la façon de ces messieurs) m'était imputé [1].

[1] Les premières années de la révolution présentent trois causes capitales pour faits politiques : celle de M. le prince de Lambesc (contumace), qui s'était jeté dans les Tuileries, le sabre à la main, à la tête d'un détachement de cavalerie ; le procès de Favras, et celui du baron de Besenval. Les trois causes s'instruisirent devant le Châtelet, tribunal peu favorable aux opinions nouvelles qui allaient causer sa suppression. Les lois étaient les mêmes que sous l'ancien régime, mais la procédure avait bien changé. On peut consulter, à cet égard, les procès-verbaux du temps, les Considérations sur la révolution, par madame de Staël, chap. 4, et les Mémoires de Bailly, sous la date du 8 septembre 1789. Le lecteur y verra que, sur la demande de M. de la Fayette à la commune de Paris, et d'après la démarche que la commune fit en conséquence auprès de l'assemblée nationale, cette assemblée rendit un décret provisoire qui accordait aux accusés la communication des pièces, la faculté de voir leurs amis et leurs conseils, la confrontation des témoins, et enfin les principaux avantages de la procédure publique, telle qu'elle a été depuis consacrée par des lois. M. Desèze, avocat du baron de Besenval, rendit alors en ces mots hommage à l'assemblée qui avait établi cette législation bienfaisante :

« Il faut l'avouer, dit-il dans l'éloquent « mémoire qu'il publia pour son client ; « tel a été l'ascendant de la vérité et de « l'innocence, que le rapport (fait au « comité des recherches par M. Garan « de Coulon) n'a pas eu l'influence qu'il « devait naturellement avoir.

« Les préventions populaires, au con« traire, se sont apaisées.

« Le baron de Besenval n'est plus ac« cusé par l'opinion.

« Tous les citoyens, aujourd'hui, s'ho« norent de prendre sa défense.

« Les libelles même semblent gémir de « n'avoir plus de mal à lui faire.

« Mais à quoi faut-il attribuer ce re« tour presque subit de l'opinion à la « vérité ?

« Ne nous le dissimulons pas : à la pu« blicité de la procédure.

« Le public a entendu là déposition de « tous les témoins.

« Toutes les pièces lui ont été lues.

« Tous les interrogatoires du baron « de Besenval ont été subis devant lui.

« Il connaît maintenant ce procès « comme la justice.

« Il est bien impossible qu'il croie le « baron de Besenval coupable, lorsqu'il « est témoin lui-même qu'il est inno« cent.

« Ah ! rendons bien grâces à l'assem« blée nationale de ce beau présent qu'elle « a fait à la législation française !

« Que de reconnaissance lui est due « pour ce seul bienfait !

« Que d'innocents elle a sauvés d'avance « par ce magnifique décret !

« Si la procédure du baron de Besen« val eût été secrète, n'en doutons pas, « ce malheureux accusé serait encore « sous le joug des inculpations les plus « atroces, malgré son innocence même « démontrée ; et les magistrats auraient « besoin de courage pour être justes en« vers lui.

« Mais heureusement ce courage n'est « plus nécessaire.

« La loi nouvelle a rendu le ministère « des magistrats bien facile.

« Elle le leur a rendu même bien glo« rieux.

« L'opinion vient de toutes parts à leur « aide.

« Ils n'ont presque qu'à proclamer le « jugement qu'elle a déjà proclamé elle« même. »

Le Mémoire publié par M. Desèze et

M. Desèze, avocat célèbre, fut chargé de ma défense. On me pressait de m'adresser à M. Target; mais je doutai, je ne sais pourquoi, qu'il osât braver l'inimitié qui s'attachait à mon nom.

M. de Bruges, procureur au Châtelet, m'avait été désigné comme l'homme le plus exercé dans la conduite d'une affaire criminelle.

C'était assurément la chose du monde la plus simple que le fait, dépouillé de toute l'exagération dont on l'entoura.

« J'avais reçu l'ordre de m'opposer à la sédition, et j'avais senti l'impossibilité de l'exécuter. » Voilà la question réduite, comme on dit, à ses véritables termes. Un bon esprit, en développant succinctement ce texte à l'assemblée, le jour qu'elle s'occupa de moi, l'eût rendue juste, et moi libre; mais les criailleries des Brostaret, des Moreau de Saint-Merry, des Rewbell, et d'autres gens de cette étoffe, fermèrent la bouche à des hommes probes et timides; ce qui sera toujours dans ces grandes réunions, et causera bien des maux, quand les intérêts agités auront plus d'importance.

Le comité des recherches de la commune se mit en quête de témoignages contre moi. Son acharnement ne se démentit pas; et si je n'ai pas été pendu, je lui dois la justice de dire que les quatre ou cinq avocats qui le composaient s'en occupèrent avec émulation : c'étaient (si ma mémoire n'a pas rejeté ces noms) les sieurs Oudart, Agier, Brissot, Garan de Coulon, etc., etc. Ils produisirent cent cinquante témoins, dont il fallut recueillir les dépositions avant que le tribunal pût siéger.

Enfin les débats commencèrent. Je parus, escorté de la noble clientèle de mes amis, qui se placèrent à mes côtés, et qui ne manquèrent pas une seule des séances.

On entendit les témoins. Tout ce qu'ils dirent d'insensé fit pitié. Projets de siége, de massacre, boulets rouges, etc., etc., toutes ces pauvretés reparurent; et Bourdon lui-même, que

dont ce passage est extrait, se lie essentiellement aux souvenirs de la vie et de la justification du baron de Besenval. Nos lecteurs nous sauront gré de leur conserver ce morceau d'un orateur auquel les fonctions de son ministère ont acquis depuis une si noble célébrité. Une cause bien autrement solennelle, bien autrement touchante, devait réclamer bientôt son courage et son éloquence.

j'avais obligé de convenir que ces contes étaient misérables, fut assez vil pour les répéter à l'audience.

Toutes ces comparutions m'importunaient, m'excédaient. Il ne faut qu'un courage ordinaire pour braver d'honorables périls; mais celui qui nous fait supporter de plates adversités, d'abjects ennemis, de fangeux dénonciateurs, des Bourdon; celui-là, sans doute, est plus difficile et plus rare.

C'est en sortant d'une audition de témoins appelés à ma décharge, que j'eus la première attaque d'un mal qui me tuera [1].

Le 1er mars 1790, M. Desèze plaida ma cause avec beaucoup d'éloquence; et, le même jour, le tribunal me déchargea d'accusation. Je rentrai dans ma maison, où mes amis étaient rassemblés; et comme tout est pour le mieux, je ressentis en ce moment une émotion qu'aucune autre circonstance de ma vie ne m'a fait éprouver.

[1] Voyez, dans la Notice, comment cette prédiction s'est vérifiée.

NOTES HISTORIQUES.

(A.)

Je me trouvais dans ce cabinet un jour que le duc de Lauzun le traversa, après une scène qui exige quelques détails.

Le duc de Lauzun (depuis duc de Biron), qui a figuré dans la révolution parmi les intimes du duc d'Orléans, a laissé des Mémoires encore manuscrits, où il insulte au caractère de Marie-Antoinette. Il raconte une anecdote d'une plume de héron : voici la version véritable.

M. le duc de Lauzun avait de l'originalité dans l'esprit, quelque chose de chevaleresque dans les manières. La reine le voyait aux soupers du roi et chez la princesse de Guémené : elle l'y traitait bien. Un jour, il parut chez madame de Guémené en uniforme, avec la plus magnifique plume de héron blanc qu'il fût possible de voir. La reine admira cette plume : il la lui fit offrir par la princesse de Guémené. Comme il l'avait portée, la reine n'avait pas imaginé qu'il pût vouvoir la lui donner : fort embarrassée du présent qu'elle s'était, pour ainsi dire, attiré, elle n'osa pas le refuser, ne sut si elle devait en faire un à son tour ; et dans l'embarras, si elle lui donnait quelque chose, de faire ou trop ou trop peu, elle se contenta de porter une fois la plume, et de faire observer à M. de Lauzun qu'elle s'était parée du présent qu'il lui avait fait. Dans ses Mémoires secrets, le duc donne une importance au présent de son aigrette, ce qui le rend bien indigne d'un honneur accordé à son nom et à son rang.

Son orgueil lui exagéra le prix de la faveur qui lui avait été accordée. Peu de temps après le présent de la plume de héron, il sollicita une audience : la reine la lui accorda, comme elle l'eût fait pour tout autre courtisan d'un rang aussi élevé. J'étais dans la chambre voisine de celle où il fut reçu ; peu d'instants après son arrivée, la reine rouvrit la porte, et dit d'une voix haute et courroucée : « Sortez, monsieur. » M. de Lauzun s'inclina profondément, et disparut. La reine était fort agitée. Elle me dit : « Jamais cet homme ne rentrera chez moi. » Peu d'années avant la révolution de 1789, le maréchal de Biron mourut. Le duc de Lauzun, héritier de son nom, prétendait au poste important de colonel du régiment des gardes françaises. La reine

fit pourvoir le duc du Châtelet : voilà comment se forment les implacables haines. Le duc de Biron s'attacha aux intérêts du duc d'Orléans, et devint un des plus ardents ennemis de Marie-Antoinette.

(B.)

La reine avait acheté du joaillier Bœhmer des girandoles de trois cent soixante mille francs, les avait payées sur les propres fonds de sa cassette, et avait mis plusieurs années à effectuer ce payement. Depuis ce temps, le roi lui avait fait présent d'une parure de rubis et de diamants blancs, puis d'une paire de bracelets de deux cent mille francs. La reine, après avoir fait changer la forme de ses parures de diamants blancs, avait dit à Bœhmer qu'elle trouvait son écrin assez riche, et ne voulait plus y rien ajouter. Cependant, ce joaillier s'occupait depuis plusieurs années de réunir un assortiment des plus beaux diamants en circulation dans le commerce, pour en composer un collier à plusieurs rangs, qu'il se proposait de faire acheter à sa majesté. Il l'apporta chez M. Campan, le priant d'en parler à la reine, pour lui donner le désir de le voir et d'en faire l'acquisition. M. Campan refusa de lui rendre ce service, et lui dit qu'il sortirait des bornes de son devoir s'il se permettait de proposer à la reine une dépense de seize cent mille francs ; et qu'il ne croyait même pas que la dame d'honneur ni la dame d'atour voulussent se charger d'une semblable commission. Bœhmer obtint du premier gentilhomme d'année de service chez le roi, de présenter cette superbe parure à sa majesté, qui en fut si satisfaite qu'elle désira en voir la reine ornée, et fit porter l'écrin chez elle : mais la reine l'assura qu'elle serait très-affligée que l'on fît une dépense aussi considérable pour un pareil objet; qu'elle avait de beaux diamants, qu'on n'en portait plus à la cour que quatre ou cinq fois par an ; qu'il fallait renvoyer ce collier, et que la construction d'un navire était une dépense bien préférable à celle que l'on proposait. Bœhmer, désolé de voir son espérance trompée, s'occupa, dit-on, pendant quelque temps, de faire vendre son collier dans diverses cours de l'Europe, et n'en trouva pas qui fût disposée à faire l'acquisition d'un objet aussi cher. Un an après cette tentative infructueuse, Bœhmer fit encore proposer au roi d'acheter son collier de diamants, partie en payement à diverses échéances, et partie en rentes viagères : on fit envisager ses propositions comme

très-avantageuses, et le roi en parla de nouveau à la reine; ce fut en ma présence. Je me souviens que la reine lui dit que, si réellement le marché n'était pas onéreux, le roi pouvait faire cette acquisition, et conserver ce collier pour les époques des mariages de ses enfants; mais qu'elle ne s'en parerait jamais, ne voulant pas qu'on pût lui reprocher dans le monde d'avoir désiré un objet d'un prix aussi excessif. Le roi lui répondit que ses enfants étaient trop jeunes pour faire une dépense qui serait augmentée par le nombre d'années où elle resterait sans utilité, et qu'il refuserait définitivement cette proposition. Bœhmer se plaignit à tout le monde de son malheur; et des gens raisonnables lui reprochaient d'avoir pensé à réunir des diamants pour une somme si considérable, sans avoir eu le moindre ordre à ce sujet. Cet homme avait acheté la charge de joaillier de la couronne, ce qui lui donnait quelques entrées à la cour. Après plusieurs mois de démarches inutiles et de vaines plaintes, il obtint une audience de la reine, qui avait près d'elle la jeune princesse sa fille; sa majesté ignorait pour quel sujet Bœhmer avait demandé cette audience, et ne croyait pas que ce fût pour lui reparler d'un bijou deux fois refusé par elle et par le roi.

Bœhmer se jette à genoux, joint les mains, pleure, et s'écrie : « Madame, je suis ruiné, déshonoré, si vous n'achetez mon collier. Je ne veux pas survivre à tant de malheurs. D'ici, madame, je pars pour aller me précipiter dans la rivière. — Levez-vous, Bœhmer, lui dit la reine avec un ton assez sévère pour le faire rentrer en lui-même; je n'aime point de pareilles exclamations; et les gens honnêtes n'ont pas besoin de supplier à genoux. Je vous regretterais, si vous vous donniez la mort, comme un insensé auquel je prenais intérêt; mais je ne serais nullement responsable de ce malheur. Non-seulement je ne vous ai point commandé l'objet qui, dans ce moment, cause votre désespoir; mais, toutes les fois que vous m'avez entretenue de beaux assortiments, je vous ai dit que je n'ajouterais pas quatre diamants à ceux que je possédais. Je vous ai refusé votre collier; le roi a voulu me le donner, je l'ai refusé de même : ne m'en parlez donc jamais. Tâchez de le diviser et de le vendre, et ne vous noyez pas. Je vous sais très-mauvais gré de vous être permis cette scène de désespoir en ma présence, et devant cette enfant. Qu'il ne vous arrive jamais de choses semblables. Sortez. » Bœhmer se retira désolé, et l'on n'entendit plus parler de lui.

Pendant que la reine était en couches de madame Sophie, elle me dit que M. de Sainte-James l'avait fait prévenir que Bœhmer s'occupait encore de la vente de son collier, et que sa majesté devait, pour sa propre tranquillité, chercher à savoir ce que cet homme en avait fait; elle me recommanda de ne point oublier, la première fois que je le rencontrerais, de lui en parler sous prétexte d'intérêt pour lui. Je le vis peu de jours après; et lui ayant parlé de son collier, il me dit qu'il était bien heureux; qu'il avait vendu cet objet à Constantinople pour la sultane favorite. Je rendis cette réponse à la reine, qui en fut charmée, mais qui ne concevait pas qu'on achetât à Paris des diamants pour le Grand Seigneur.

Depuis longtemps la reine évitait de voir Bœhmer, dont elle craignait la tête exaltée; et son valet de chambre joaillier était seul chargé des réparations à faire à ses parures. A l'époque du baptême de monseigneur le duc d'Angoulême, le roi lui fit présent d'une épaulette et de boucles de diamants, et fit donner à Bœhmer l'ordre de remettre ces objets à la reine. Il les lui présenta à l'heure où sa majesté revenait de la messe, et lui remit en même temps une lettre en forme de placet. Il disait à la reine, dans cet écrit, qu'il était heureux de la voir en possession des plus beaux diamants connus en Europe, et qu'il la priait de ne point l'oublier. La reine lut tout haut ce que lui avait écrit Bœhmer, et n'y vit qu'une preuve d'aliénation d'esprit, ne concevant pas comment il lui faisait compliment sur la beauté de ses diamants, et lui écrivait de ne pas l'oublier; elle brûla ce papier à une bougie qui se trouvait allumée, ayant quelques lettres à cacheter, et dit : « Cela ne vaut pas la peine d'être gardé. » Elle a depuis beaucoup regretté ce placet énigmatique. Après avoir brûlé ce papier, sa majesté me dit : « Cet homme existe pour mon supplice; il a toujours quelque folie en tête. Songez bien, la première fois que vous le verrez, à lui dire que je n'aime plus les diamants; que je n'en achèterai plus de ma vie; que si j'avais à dépenser de l'argent, j'aimerais bien mieux augmenter mes propriétés de Saint-Cloud, par l'acquisition des terres qui les environnent. Entrez dans tous ces détails avec lui pour l'en convaincre, et les bien graver dans sa tête. » Je lui demandai si elle désirait que je le fisse venir chez moi; elle me dit que non; qu'il suffirait de saisir la première occasion où je le rencontrerais; que la moindre démarche auprès d'un pareil homme serait déplacée.

Le 1er août, je quittai Versailles pour aller à ma maison de campagne; dès le 3, je vis arriver Bœhmer, qui, fort inquiet de n'avoir eu aucune réponse de la reine, venait me demander si elle m'avait chargé de quelque commission pour lui. Je lui répondis qu'elle ne m'en avait donné aucune, qu'elle n'avait rien à lui commander; et je répétai fidèlement tout ce qu'elle m'avait ordonné de lui dire. « Mais, me dit Bœhmer, la réponse à la lettre que je lui ai présentée, à qui dois-je m'adresser pour l'obtenir? — A personne, lui dis-je; sa majesté a brûlé votre placet sans même avoir compris ce que vous vouliez lui dire. — Ah! madame, s'écria-t-il, cela n'est pas possible; la reine sait qu'elle a de l'argent à me donner. — De l'argent, M. Bœhmer? Il y a longtemps que nous avons soldé vos derniers comptes pour la reine. — Madame, vous n'êtes pas dans la confidence. On n'a pas soldé un homme que l'on ruine en ne le payant pas, lorsqu'on lui doit plus de quinze cent mille francs. — Avez-vous perdu l'esprit? lui dis-je. Pour quel objet la reine peut-elle vous devoir une somme si exorbitante? — Pour mon collier, madame, me répondit froidement Bœhmer. — Quoi! repris-je, encore ce collier, pour lequel vous avez inutilement tourmenté la reine pendant plusieurs années! Mais vous m'aviez dit que vous l'aviez vendu pour Constantinople. — C'est la reine qui m'avait fait ordonner de faire cette réponse à tous ceux qui m'en parleraient, reprit ce fatal imbécile. Alors il me dit que la reine avait voulu avoir le collier, et le lui avait fait acheter par monseigneur le cardinal de Rohan. « Vous êtes trompé! m'écriai-je; la reine n'a pas adressé la parole une seule fois au cardinal depuis son retour de Vienne; il n'y a pas d'homme plus en défaveur à sa cour. — Vous êtes trompée vous-même, madame, me dit Bœhmer; elle le voit si bien en particulier, que c'est à son éminence qu'elle a remis trente mille francs qui m'ont été donnés pour premier à-compte, et elle les a pris, en sa présence, dans le petit secrétaire de porcelaine de Sèvres qui est auprès de la cheminée de son boudoir. — Et c'est le cardinal qui vous a dit cela? — Oui, madame, lui-même. — Ah! quelle odieuse intrigue! m'écriai-je. — Mais, à la vérité, madame, je commence à être bien effrayé; car son éminence m'avait assuré que la reine porterait son collier le jour de la Pentecôte, et je ne le lui ai pas vu; c'est ce qui m'a décidé à écrire à sa majesté. » Ensuite il me demanda ce qu'il devait faire. Je lui conseillai d'aller à Versailles, au lieu de retourner à Paris, d'où il venait en ce moment; d'obtenir de suite une audience du baron de Breteuil, qui était son ministre comme chef de la maison du roi; de

prendre garde à lui : qu'il me paraissait fort coupable, non comme marchand de diamants, mais parce qu'ayant une charge qui lui avait fait prêter serment de fidélité, il était impardonnable d'avoir agi sans des ordres précis du roi, de la reine ou du ministre. Il me répondit qu'il n'avait pas agi sans des ordres précis; qu'il avait tous les billets signés par la reine, et que même il avait été forcé de les montrer à plusieurs banquiers, pour obtenir une prolongation des époques de ses payements. Je pressai son départ pour Versailles; il m'assura qu'il s'y rendrait de suite : au lieu de suivre mon conseil, il alla chez le cardinal, et c'est de cette visite de Bœhmer que son éminence avait fait un *memento* qui fut retrouvé dans le tiroir d'un bureau que M. l'abbé Georgel n'avait pas visité, lorsqu'il brûla, par l'ordre de son éminence, tous les papiers qu'elle avait à Paris. Ce *memento* portait ces mots : « Aujourd'hui 3 août, Bœhmer a été à la maison « de campagne de madame Campan, qui lui a dit que la reine n'a- « vait jamais eu son collier, et qu'il était trompé. »

Lorsque Bœhmer fut parti, je voulus le suivre et me rendre chez la reine, à Trianon. Mon beau-père m'en empêcha, et m'ordonna de laisser le ministre débrouiller une pareille affaire; que c'était une intrigue infernale; que j'avais donné à Bœhmer l'avis le plus convenable, et n'avais rien de mieux à faire.

Bœhmer, après avoir vu le cardinal, ne fut pas chez M. le baron de Breteuil, mais il se présenta à Trianon, et fit dire à la reine que je lui avais conseillé de venir lui parler. On répéta ses propres paroles à sa majesté, qui dit : « Il est fou! je n'ai rien à lui dire, et ne veux pas le voir. » Deux ou trois jours après, elle me fit écrire de venir à Trianon; je la trouvai seule dans son boudoir; elle me parla de différens petits objets; et tout en lui répondant, je songeais au collier, et cherchais l'occasion de lui apprendre ce qui m'en avait été dit en dernier lieu, lorsqu'elle me dit : « Savez-vous que cet imbécile de Bœhmer est venu demander à me parler, en disant que vous le lui aviez conseillé? J'ai refusé de le recevoir, continua la reine; que me veut-il? le savez-vous? » Alors je lui communiquai ce que cet homme m'avait dit, et que je croyais ne pas devoir lui faire, quelque peine que j'éprouvasse à l'entretenir de semblables infamies. Elle me fit répéter plusieurs fois la totalité de l'entretien que j'avais eu avec Bœhmer, se récria vivement sur la peine infinie que lui faisait la circulation de faux billets signés de son nom, mais ne concevait pas comment le cardinal se trouvait mêlé dans cette affaire; c'était un

dédale pour elle, son esprit s'y perdait. Elle envoya à l'instant chercher l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil. Bœhmer ne m'avait pas dit un mot de la femme de Lamotte; et son nom fut prononcé, pour la première fois, par M. le cardinal, à l'interrogatoire qu'il subit chez le roi. (*Extr. des Mémoires de mad. Campan*, t. II.)

(C.)

A Paris, le 5 juillet 1789.

Je vous envoie, monsieur, M. Berthier, officier de l'état-major, pour prendre des renseignements sur la Bastille, et voir avec vous les précautions qu'il y a à prendre, tant pour le local que pour l'espèce de garnison dont vous pouvez avoir besoin : ainsi je vous prie de lui donner toutes les connaissances relatives à cet objet. J'ai été tranquille sur les premières inquiétudes que vous m'avez données, parce que j'étais sûr de mon fait; et vous voyez qu'il ne vous est rien arrivé. L'avenir est différent, et c'est pour cela que je cherche à être instruit du poste.

Le baron DE BESENVAL.

Réponse.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et que M. Berthier m'a remise. En conséquence, je lui ai fait voir la place dans le plus grand détail : il est actuellement en état de vous en rendre le compte que vous désirez. J'ai cru, monsieur le baron, devoir vous faire part, mercredi dernier, de l'avertissement que j'avais eu la veille, et des précautions que j'avais déjà prises en cas que l'attaque qui m'était annoncée eût eu son effet.

Je suis avec respect,

Monsieur le baron,

V.....

A la Bastille, le 6 juillet 1789.

Monsieur le baron de Besenval.

FIN DES MÉMOIRES DE BESENVAL.

LA

VÉRITÉ DANS LE VIN,

OU LES

DÉSAGRÉMENTS DE LA GALANTERIE,

Cha.

COMÉDIE EN UN ACTE DE COLLÉ.

AVERTISSEMENT.

Or, maintenant que les premiers chapitres du baron vous ont placé dans l'intimité scandaleuse de la haute société, sous Louis XV, vous connaissez les mœurs, les intrigues, la galanterie sans amour, et le libertinage sans frein, des seigneurs et surtout des femmes titrées de l'époque. Le charme des entretiens consistait, pour elles, dans l'équivoque au double sens et le sel grossier de la gravelure. De lecture, elles n'en connaissaient d'autre que celle des romans de Crébillon. Le *Sopha*, ou même un livre de Diderot dont je ne voudrais pas dire le titre, traînaient *officiellement* dans leurs boudoirs et sur leur toilette. Jugez par là des livres honteux, impurs, auxquels on réservait les honneurs du mystère! Ces livres-là, on ne pouvait s'en séparer; on les faisait relier comme des livres d'heures, et souvent les grandes dames les portaient même à l'église, renfermés dans des sacs de velours.

— Mais le théâtre pourtant, le théâtre était chaste! — Sans doute, le théâtre public : la censure lui donnait forcément des mœurs. Mais qu'on s'en dédommageait en secret dans ces représentations clandestines qui avaient une salle, un répertoire, des auteurs, des acteurs, un public à part!... Vous avez l'air de ne me point comprendre. Venez, je vais vous mettre au fait.

Arrêtons-nous à cette porte cochère d'assez peu d'apparence. Au bout de cette longue cour garnie d'arbres, s'élève un pavillon dont les appartements annoncent peut-être plus de richesse que de bon goût. On y célèbre quelquefois, dit-on, des mystères que ni vous ni moi ne devons connaître; mais ils ne seront aujourd'hui consacrés qu'aux jeux du

théâtre. Avant qu'il soit peu, la plus haute société de Paris et de la cour se pressera sous ces portiques, ou pourra s'égarer dans ces allées qui sont encore taillées à la française. — La plus haute société, dites-vous? et sur les panneaux de ces carrosses gris qui déjà viennent à la file, je n'aperçois pas une couronne ducale, pas même l'écusson d'un comte. Aucun coureur ne précède les chevaux; les cochers sont sans moustaches, sans bouquets, et les laquais n'ont point de livrée! — Je vous dirai pourquoi. — Que vois-je? les dames qui descendent de ces équipages ont des habits d'une forme simple et d'une couleur foncée : elles portent toutes de petits masques noirs sur le visage. Est-ce contre l'ardeur du soleil? il est huit heures du soir. S'agit-il d'une mascarade? nous sommes au mois d'août : le carnaval est loin encore. Que signifient ces masques et ces déguisements? — Mon Dieu! je vous dirai pourquoi; mais ne perdons pas un moment; traversons ce premier salon, où quelques masques causent ensemble, et passons dans la salle de spectacle. — Ah! que cette salle est jolie, et qu'elle est galamment ornée! j'aime ces tentures de tafetas rose, relevées d'un galon d'argent. Voilà un grand luxe de bougies sur la scène; mais je trouve quelques loges bien sombres. — Ah!... je ne vous dirai pas pourquoi. Je dois vous prévenir seulement qu'ici l'on a de la considération et même du respect pour les acteurs. — Comment donc! les grands talents sont toujours... respectables. Nous allons voir les premiers acteurs, Brizard, Lekain, Préville? — Oh! mieux que cela. — Vous m'étonnez: est-il possible? — Quand je dis mieux que cela, c'est tout à fait un autre genre. Ce sont des comédiens qu'on ne voit pas souvent, qu'on ne voit qu'à Versailles. Par exemple, dans la pièce qu'on jouera ce soir, Gilles sera représenté par un homme du plus haut rang; et l'acteur qui jouera Cassandre est un petit-fils du grand Condé. — Que me dites-vous là! — C'est la vérité pure. — Et les actrices, si j'ose

me servir de ce mot, sont-elles aussi du même rang? — Pas tout à fait. L'une cependant est une princesse... tragique; c'est mademoiselle Gaussin, du Théâtre français, qui abandonne le cothurne pour figurer ici sur des tréteaux : l'autre, madame de Pompadour, joue, comme vous savez, les reines sur un autre théâtre; et la troisième est Marquise, très-jolie fille, qui représente les nymphes et les déesses à l'Opéra.

— Que me parlez-vous donc de Gilles, de Cassandre et de tréteaux? Sans doute des hommes d'une si haute qualité, remplis d'esprit et de politesse, ne sauraient prendre plaisir qu'à des spectacles dignes d'émouvoir ou d'amuser les honnêtes gens. Va-t-on représenter du Molière? entendrons-nous les *Horaces* ou *Cinna?* — Hélas! mon ami, c'est ici qu'il faut que je vous désabuse. Non, les beautés sublimes du grand Corneille, non, ces traits si profonds, si vrais et si comiques qui vous charment dans Molière, ne sauraient plus plaire à ces gens-là : ce sont des convives blasés, qui, las de vins exquis, vont s'enivrer de liqueurs fortes. Ils ont envié au peuple sa joie grossière; ils ont, dit-on, dérobé aux théâtres forains leurs sales équivoques et leurs lazzis indécents. Des femmes retenues par la pudeur de leur sexe devraient s'abstenir de ces spectacles : elles en sont avides, au contraire; mais elles désirent les voir, et ne veulent pas y être vues. Voilà ce qui vous explique ces précautions mystérieuses, ces carrosses sans armoiries, ces laquais sans livrée. Si ces dames portent un masque, ce n'est pas qu'elles craignent de rougir, il s'en faut : elles craignent de ne rougir point. Ces masques effrontés cachent des visages plus impudents encore; mais elles conservent l'amour-propre de la pudeur après en avoir perdu le sentiment, et, sous ces travestissements uniformes, elles viennent chercher du plaisir sans scandale et du libertinage sans honte. Ah! mon ami, je vous le dis bien bas, hommes et femmes, comédiens et grands seigneurs,

étaient bien dignes de figurer ensemble, et de goûter ici les mêmes plaisirs. Vous le voyez : en vain Voltaire sème le goût le plus délicat dans ses écrits et multiplie les chefs-d'œuvre sur nos théâtres, la scène française est vide quand on représente *Mérope*, et la meilleure compagnie se presse autour de nous pour assister aux parades de Collé [1].

Hâtons-nous de terminer ici ce dialogue, qui, malgré moi, prendrait un tour trop grave. Collé était né avec une gaieté vive et franche, qui se ressentit aussi souvent de ses liaisons avec Piron que de la parenté de son père avec Regnard. Fort heureusement pour nos plaisirs et pour sa réputation littéraire, il ne se borna point toujours aux parades de société. Dans *Dupuis et Desronais*, que l'on joue quelquefois encore à la Comédie française, il a peint avec talent un caractère triste, mais vrai. Sa comédie de *la Partie de chasse d'Henri IV* fut le modèle d'un genre nouveau qu'imita Sedaine dans ses opéras comiques, et que perfectionna M. Alexandre Duval dans *Édouard en Écosse* et dans *la Jeunesse d'Henri V*. Collé fut, dans la chanson, l'émule de Piron, de Pannard et de Gallet. Il est, je crois, resté sans rival dans les proverbes : jamais les mauvaises mœurs de la meilleure compagnie n'ont été retracées avec une verve plus comique, plus audacieuse et plus entraînante que dans *la Vérité dans le vin*. Ses vaudevilles, ses prologues, ses pro-

[1] Je dois joindre ici, sur les masques noirs et sur les carrosses gris, une note relative aux usages du temps. Les comédies et les parades de société se représentaient toujours dans de petites maisons qui, soit à la campagne, soit à Paris, étaient situées au milieu de jardins charmants. Les femmes qui se promenaient dans ces jardins, avant la représentation, avaient adopté, avec le masque, un costume uniforme très-propre à cacher ou à favoriser les intrigues. Les hommes s'y rendaient, de leur côté, avec leur costume de théâtre. De là vient que les tableaux de Watteau, de Boucher, et des peintres de leur école, représentent si souvent des jardins où l'on voit des femmes masquées qu'accompagnent des Pierrots, des Gilles et des Arlequins.

Quant aux carrosses gris, ils n'avaient de simple que l'extérieur. Le marquis d'Argenson dit dans ses Mémoires, et je l'ai dit d'après lui dans l'introduction du 1er volume, que le duc de Bourbon, ministre après le régent, et la belle marquise de Prie, sa maîtresse, se rendaient à leur petite maison de la rue Sainte-Apolline, dans un carrosse qui, avec l'apparence d'un fiacre, était, au dedans, d'une magnificence extrême.

verbes, ses comédies, défrayèrent pendant vingt ans le petit théâtre que M. le duc d'Orléans, petit-fils du régent, eut successivement, soit à Bagnolet, soit dans le faubourg du Roule. Il faut bien dire aussi que les parades avaient été composées, en partie, pour ce théâtre.

Collé lui-même a pris soin de nous en instruire. Il travailla vingt ans pour les spectacles privés de M. le duc d'Orléans. « Ce prince, dit-il, avait du goût pour les comédies de société. » On est seulement un peu surpris d'apprendre qu'il se trouvait une société d'un si haut rang pour assister à ces comédies. « Le 30 août 1654, dit Collé dans son journal, on a exécuté à Bagnolet, devant madame la duchesse d'Orléans et les dames de sa cour, le prologue des *Deux Gilles*, *Tragiflasque*, et *Isabelle précepteur*, le tout précédé d'annonces vigoureuses. M. le duc d'Orléans jouait dans le prologue et dans la parade [1]. »

Le journal renferme, à l'année 1760, le passage suivant : « On représenta le 13 février à Bagnolet, chez M. le duc d'Orléans, mon opéra-comique ou plutôt ma comédie de *Joconde*, car j'ai la vanité de croire que cette pièce mérite le nom de comédie ; elle me parut faire le plus grand plaisir, et avoir tout le succès possible. M. le duc d'Orléans, à quelques négligences et défauts de mémoire près, y joua supérieurement le rôle de Blaise ; celui de Thérèse fut rempli avec beaucoup de naturel et de finesse par mademoiselle Marquise, ci-devant danseuse à l'Opéra et maîtresse du marquis de Villeroy, et aujourd'hui la sienne. Cette petite créature a vraiment du talent pour jouer la comédie ; et si elle le cultivait et y était forcée par la nécessité, j'imagine qu'elle pourrait devenir un jour une excellente suivante : mais mal-

[1] Louis-Philippe, duc d'Orléans, né à Versailles, le 12 mai 1725, et mort à Saint-Assise, le 18 novembre 1785, était brave, galant, populaire. Il fut l'élève du maréchal de Saxe dans les combats ; on ne dit pas qui lui servit de maître dans l'art théâtral. Son union avec madame de Montesson, en 1773, ne fut pas un mariage de comédie : Louis XV donna son agrément tacite à ce mariage.

heureusement sa jolie figure et la fortune qu'elle a fait avec M. le duc d'Orléans lui firent enfouir ce talent-là. M. le vicomte de la Tour du Pin joua avec beaucoup d'intelligence et de feu le rôle de Joconde, et ajouta même de lui quelques mots qui firent un très-bon effet. M. de la Vaupalière ne remplit pas aussi froidement que je l'avais craint celui d'Astolphe : il est sûr cependant que si ce rôle était joué par un bon acteur, par M. le chevalier de Montazet, par exemple, on ne le reconnaîtrait pas. Le rôle enfin de madame Dutour fut très-bien exécuté par mademoiselle Gautier (madame Drouin), comédienne. »

Quatre ans plus tôt le duc d'Orléans avait fait représenter, cette fois sur son théâtre du faubourg Saint-Martin, *Nicaise*, pièce fort gaie, du même auteur. On lit à ce sujet, dans son journal :

« *Nicaise* était précédée du compliment qui suit, que je débitai moi-même, en tremblant comme un enfant, mais ridiculement :

« Messieurs,

« La comédie à grands sentiments peint les femmes telles « qu'elles ne sont pas, telles qu'elles n'ont jamais été, et « telles que, pour leur plaisir, les hommes ne doivent pas « désirer qu'elles soient.

« Dans *Nicaise*, comédie de société qu'on va risquer de- « vant vous, messieurs, l'on a essayé de peindre les femmes « telles qu'elles sont, telles qu'elles ont toujours été, et tel- « les que les gens galants doivent souhaiter qu'elles soient « toujours.

« Si l'on trouve dans cette pièce des traits hardis, des « peintures vives, des situations hasardées, et des caractères « un peu trop vrais, et si enfin les dames n'y sont point « épargnées, on est bien sûr cependant qu'elles pardonne- « ront à l'auteur dès qu'elles sauront qu'il est mort.

« Oui, messieurs, *Nicaise* qu'on va vous donner, et « quelques autres petites comédies du même genre qu'on « vous donnera par la suite, si celle-ci a le bonheur de vous « plaire, sont les œuvres posthumes d'un écrivain que l'in- « quisition d'Espagne fit brûler, pour son bien, au mois « d'août 1750, par un temps fort chaud. Peut-on vous pré- « senter un motif plus puissant pour obtenir votre indul- « gence? Et n'est-ce pas une satisfaction bien pleine et bien « entière pour vous, mesdames, de pouvoir dire : L'auteur « de ces gentillesses, qui nous a fait l'objet de ses satires, « a été un peu brûlé. Il n'y a pas de mal à cela, et je serai « tout le premier à convenir qu'il le méritait bien assuré- « ment. »

« Les rôles, dans *Nicaise*, étaient remplis de la manière suivante :

BARTHOLIN.	*M. le duc d'Orléans.*
SA FEMME.	*Mademoiselle Gaussin.*
MADAME JÉRÔME. . . .	*Mademoiselle Fovel.*
NICAISE.	*M. Danezan.*

QUATRE GARÇONS DE LA NOCE, MM. *de Montauban, le vicomte de la Tour-du-Pin, Saint-Martin, et moi.*

« A l'exception de M. le duc d'Orléans, qui ne savait pas son rôle, la pièce a été très-bien exécutée; mademoiselle Gaussin, surtout, a joué divinement. Mademoiselle Fovel s'est on ne peut pas mieux tirée de son rôle; elle y a mis de la finesse. J'aurais souhaité un peu plus de chaleur dans M. Danezan, de qui, d'ailleurs, j'ai été fort content. »

Quant à M. le duc d'Orléans, qui cette fois ne savait pas son rôle, il réussissait infiniment mieux dans ces *annonces vigoureuses* qui précédaient les parades de Collé. On lit dans son journal, année 1754 :

« Voici un couplet que je mis dans une annonce, et que le duc d'Orléans chanta :

AIR : *Quand la mer Rouge apparut.*

Nous n'aimons point, en ces lieux,
Les esprits critiques,
Et nous n'aimons guère mieux
Les mélancoliques.
Soyez fous vifs et fous gais,
Fous doux et fous gaillards; mais
Foin de ces fous, fous,
De ces tri, tri, tri,
De ces fous, de ces tri,
Foin de ces fous tristes :
C'est pis que les jésuites. »

La *vigueur* des annonces avait peine à répondre à celle des pièces. On jouait en effet sur ces théâtres *royaux*, *le Mariage sans curé*, *Léandre grosse*, l'*Amant poussif*, *Razibus* et *Léandre étalon*, toutes parades composées par Collé, pour les plaisirs de S. A. et de la cour[1]. Mais la plus jolie, la plus vive de toutes les folies dramatiques de Collé, c'est assurément *la Vérité dans le vin*. Un des personnages y paraissait sous le titre d'*évêque d'Avranches*. M. le duc d'Orléans voulut voir représenter la pièce à Villers-Cotterets. Mais le rôle de l'évêque était trop fort : c'est bien assez de l'abbé libertin qui s'y trouve. Il fallut bien faire des changements. De son prélat Collé fit un milord, mais il ne tarit point en regrets sur ce sacrifice. Ces regrets prouvent à quel point on avait alors poussé l'audace.

[1] Un des hommes les plus spirituels de notre époque, M. Desprez, possédait deux volumes manuscrits de Collé. Son amitié a bien voulu m'en faire don. Ces deux volumes sont tout entiers de la main de l'auteur; et je ne crois pas que le fameux manuscrit de l'*Héloïse*, écrit par Jean-Jacques pour madame de Luxembourg, ait exigé plus de temps et de patience que le manuscrit de Collé. Il a lui-même écrit les titres en lettres rouges, et les noms des acteurs avec de l'encre bleue. Ces manuscrits, si soigneusement peints, renferment des ouvrages bien différents : on y trouve un Commentaire sur les tragédies de Voltaire, et des parades dont plusieurs sont inédites.

« Le personnage de l'évêque d'Avranches, dit-il, était plus vrai et plus dans la nature que celui de milord Sinderèze; mais il ne pouvait être joué, encore moins imprimé. On n'a représenté *la Vérité dans le vin qu'une seule fois avec cet évêque* (on l'a donc représentée) : il fit grand effet, et est fort supérieur à celui de milord.

« J'observerai que j'avais pris beaucoup de soin pour rendre cet évêque intéressant : je l'avais fait le seul honnête homme de cette comédie, et d'une vérité qui frappa prodigieusement Crébillon le fils, très-fidèle observateur de la nature dans ses bons romans. » (*Note de l'auteur, écrite en* 1780.)

Crébillon fils aimait la nature comme la vérité, sans voile. Malgré son penchant pour les annonces vigoureuses et tout ce qui était de haut goût, M. le duc d'Orléans n'osa point aller jusque-là. *La Vérité dans le vin* fut jouée sans l'évêque. Peignait-elle les mœurs de l'époque? tous les contemporains l'assurent. S'il est certain qu'il en fut ainsi, les représentations d'un pareil ouvrage chez un prince du sang étaient un trait de plus au tableau. Cette raison seule a pu nous décider à réimprimer ce proverbe.

F^s^. B.

LA

VÉRITÉ DANS LE VIN,

OU LES

DÉSAGRÉMENTS DE LA GALANTERIE[1].

PERSONNAGES.

M. LE PRÉSIDENT NACQUART.
MADAME LA PRÉSIDENTE NACQUART, sa femme.
M. DUPUIS, secrétaire du roi.
MADAME DUPUIS, sa femme.
MILORD SYNDÉRÈSE.
M. L'ABBÉ KENSINGTON, neveu de MILORD.
UN MAÎTRE D'HÔTEL.
UN LAQUAIS.

La scène est dans le salon commun à l'appartement du président et de la présidente.

SCÈNE PREMIÈRE.

LA PRÉSIDENTE, MADAME DUPUIS.

LA PRÉSIDENTE, entendant entrer dans son appartement.

Qui est-ce qui est là? (Sans regarder.) N'est-ce pas la fille des TRAITS GALANTS[2]? Eh non! c'est ma chère amie; c'est madame

[1] *Les Désagréments de la Galanterie* est le titre véritable de cette comédie, qui est plus connue cependant sous celui de LA VÉRITÉ DANS LE VIN.

Le but moral de cette pièce est la punition de la *Galanterie*. C'est dans cette intention que l'auteur a chargé de ridicules excessifs les deux femmes galantes qu'il y a introduites; c'est dans cette vue qu'il fait passer celle qui fait son principal personnage par les dégoûts les plus cruels et les plus humiliants : conséquemment, c'est par cette raison que le vrai et le seul titre de cette comédie doit être *les Désagréments de la Galanterie*.

[2] C'est à l'enseigne des TRAITS GALANTS qu'est établie actuellement la plus fameuse marchande de modes de Paris.

Dupuis. Comment! il n'y avait là personne pour vous annoncer?

MADAME DUPUIS.

Bonjour, ma chère amie; bonjour, ma chère présidente Nacquart. Attends donc [1]... baise-moi au-dessous de mon rouge.

LA PRÉSIDENTE.

Eh! dites-moi donc, mon cœur, il n'est pas midi... C'est un miracle de vous voir à ces heures-ci!... Ordinairement vous commencez à penser sérieusement à sortir du lit vers les cinq ou six heures du soir...

MADAME DUPUIS, d'un ton et d'un air très-maniérés.

Eh mais, ma chère enfant, c'est que vous me voyez d'une inquiétude... qui ne ressemble à rien... Je vous dis, vraiment inquiète... J'ai fait mettre mes chevaux dès que j'ai été éveillée, pour m'éclaircir avec vous si le mariage de mon fils,... de Dupuis et de mademoiselle Nacquart,... de votre fille,... est rompu,... manqué,... s'il n'en est plus question.

LA PRÉSIDENTE.

Comment! pourquoi serait-il rompu?

MADAME DUPUIS.

Le contrat devait être signé aujourd'hui, chez vous, n'est-ce pas? et hier, de la journée, je n'ai vu votre bourgeois de mari!... Et l'on doit s'attendre à tout de la part de ces petits esprits-là [2].

LA PRÉSIDENTE.

Dieu me préserve de dire jamais du bien de mon mari! mais je ne crois point du tout que dans cette occasion-ci...

MADAME DUPUIS, l'interrompant.

Eh bien! en ce cas-là, si ce n'est pas votre mari, ma chère, je m'en prends donc à vous. Ce sera sûrement par les insinuations de ce monsieur l'abbé Kensington qui vous gouverne, vous et votre apoco de mari, que le mariage de Dupuis et de

[1] Des points... marquent les repos et les pauses que les acteurs doivent observer dans le débit de leurs rôles.

[2] Cette scène veut être jouée avec le ton, les airs et l'indécence noble et aisée de quelques femmes de la ville, qui veulent imiter, et dans leur conduite et dans leur jargon, quelques femmes du grand monde, dont elles ne sont que les mauvais singes.

la petite manquera absolument ; et je n'ai jamais eu le bonheur de plaire à ce réprouvé-là, moi.

LA PRÉSIDENTE.

A l'abbé Kensington ? Quelle prévention !... Mais cela n'a pas le sens commun...

MADAME DUPUIS, l'interrompant.

Eh ! non, c'est vous qui ne l'avez pas (il faut que je vous le dise brutalement). Non, vous n'avez pas le sens commun, mon enfant, de vous être entêtée de ce petit prestolet-là... Oh ! il y a longtemps que je veux vous ouvrir mon cœur là-dessus...

LA PRÉSIDENTE.

Sur quoi ?...

MADAME DUPUIS.

Écoutez, mon ange : je sens bien qu'il est établi actuellement dans la société qu'il faut vivre avec quelqu'un ; on aurait l'air extraordinaire sans cela ; mais il faut que ce quelqu'un-là soit d'une certaine façon,... ait un certain rang,... certaine considération... On me demande tous les jours, *Qui est-ce qui a la présidente?*... Que voulez-vous que je réponde?... Elle appartient à un petit collet,... à un capellan.... Cela a grand air !... voilà un beau ridicule !... Oh ! ce serait tout autre chose si c'était quelqu'un de marque... qui eût une maison,... qui tînt un état.

LA PRÉSIDENTE.

Comment, un état ?

MADAME DUPUIS.

Oui, madame, un état ;... oui, un état. En un mot, il faut qu'un amant ait quelque consistance, cela excuse tout. Et cela est si vrai, que lorsque vous débutâtes dans le monde, un peu même avant votre mariage, par prendre milord Syndérèse, l'oncle de Kensington, on ne l'a point trouvé mauvais ; au contraire. Et pourquoi? c'est que c'était un homme vraiment de qualité ; c'était un amant comme il faut.

LA PRÉSIDENTE, d'un ton de voix faible.

Mais, attendez donc ; est-ce que j'ai eu milord ?

MADAME DUPUIS.

Allons donc, cela était public ; tout le monde sait que cet

Anglais a fait votre mariage avec monsieur Nacquart, et qu'il avait de bonnes raisons pour cela. Et l'on a vu depuis mademoiselle votre fille appeler constamment ce bon milord son petit papa; et, comme je vous dis, cela n'a révolté personne;... cela a paru tout naturel,.. tout simple... Je vous en ai donné la raison; c'est qu'il y avait de la dignité dans un tel choix... Il aurait fallu avoir de l'honneur, et beaucoup, pour ne pas trouver cela décent. Un milord, un pair d'Angleterre, un chevalier de l'ordre de la Jarretière!... (Avec mépris.) Mais, madame, votre petit abbé! fi!... fi!...

LA PRÉSIDENTE, riant d'un air contraint.

Mais savez-vous bien qu'il ne tiendrait qu'à moi de me fâcher?

MADAME DUPUIS.

Eh! pour quelle raison vous fâcheriez-vous, ma chère amie? Vous peut-il tomber dans l'esprit de me cacher vos affaires, pendant que je ne vous ai jamais caché les miennes, et après l'intimité délicieuse dans laquelle nous avons passé notre vie ensemble? — Vous avez oublié apparemment les divins soupers que nous avons faits, pendant deux ans, à la petite maison de Pincourt du temps qu'elle appartenait à mon chevalier de Malte, ce grand commandeur des croyants, que je trompais, moi, dans ce temps-là.

LA PRÉSIDENTE, d'un air mal à son aise.

Quelles folies! mon Dieu, quelles folies!

MADAME DUPUIS.

Non, je parle sensément; et puisque nous sommes là-dessus, c'est que je veux que vous quittiez l'abbé... Mais est-ce que vous ne connaissez pas ce personnage-là? C'est qu'il est horrible... Mais ignorez-vous son aventure avec la petite Sainte-Usure? Il est vrai que ce n'était que la femme d'un notaire.

LA PRÉSIDENTE, avec empressement.

Je n'en sais pas le mot; dites-moi donc, dites..

MADAME DUPUIS, continuant avec vivacité.

Mais, mon enfant, il n'y a que vous à Paris qui ne soyez pas au fait d'une anecdote aussi rare... Il est vrai qu'il soupçon-

nait cette petite femme d'une chose hideuse..., et que je n'ai jamais pu venir à bout de me persuader... Elle avait empêché deux fois son mari de mettre dehors une manière de valet de chambre qu'ils avaient..., et dont votre affreux abbé était devenu jaloux.

LA PRÉSIDENTE.

Fi! l'horreur, fi! Ah! mon Dieu, fi! fi!

MADAME DUPUIS.

Aussi devinez un peu par qui il lui fit rendre sa lettre de rupture avec elle?

LA PRÉSIDENTE.

Par qui? par qui donc?

MADAME DUPUIS.

Par un fifre et deux tambours,... de ces gens qui donnent des aubades;... là, de ces gens qui jouent des fanfares quand on a gagné aux petites loteries.

LA PRÉSIDENTE.

Cela est possible?

MADAME DUPUIS.

Je vous dis que rien n'est plus vrai. Mais, indépendamment de ces abominations-là, c'est que l'abbé n'est point du tout ce qu'il faut... Je vous chercherai quelque chose; et j'ose dire qu'il y aura de la noblesse dans le choix que je vous ferai faire... oui, oui;... et je veux que le public trouve cela bien, mais je dis bien.

LA PRÉSIDENTE.

Comment?

MADAME DUPUIS, poursuivant vivement.

Mais comment, après avoir vu chez vous, pendant vingt ans, la meilleure compagnie du monde! C'étaient tous les gens en place : des ministres,... le marquis celui-ci,... le maréchal celui-là;... des petits ducs à la mode, et les femmes avec lesquelles ils vivaient; c'était la cour et la ville qui fondaient chez vous... Quel charme peut-on trouver après cela, et où est le mot pour rire, de vous casaner comme vous faites avec un méchant lévite?

LA PRÉSIDENTE, se contraignant.

Avez-vous tout dit, folle que vous êtes? Je vois bien que le meilleur parti est de rire de la sortie singulière que vous me faites là; mais venons au fait. Je puis vous assurer d'abord que mon lévite (puisque lévite y a) ne s'est jamais mêlé du mariage de ma fille. Quant à mon mari, je n'ai point vu le personnage depuis hier; mais je répondrais bien qu'il est toujours dans les mêmes dispositions... Et pour moi, malgré toutes vos médisances et même vos grosses calomnies, je puis vous jurer avec amitié, mauvais sujet que vous êtes, qu'on ne peut pas souhaiter le mariage de monsieur votre fils et de ma fille avec plus d'ardeur que je le désire.

MADAME DUPUIS.

Ah! vous me rassurez absolument, ma chère amie; vous me rendez la vie... C'est que mon fils est amoureux comme un fou de votre fille;... et moi j'aime mon fils,... mais je l'aime.. comme s'il n'était pas de mon mari... Et si, il en est bien sûrement; (elle soupire) car c'est mon aîné.

LA PRÉSIDENTE, souriant.

On aurait peine, en vérité, à compter ce que vous dites d'extravagances en un jour.

MADAME DUPUIS.

Adieu; je retourne chez moi, au plus vite, rassurer mon fils. — Mais vous, pensez à ce que je vous ai dit, ma reine; et, croyez-moi, quittez l'abbé, mais durement, comme on quitte ces gens-là. Eh! tenez, pardi! prenez-moi ce jeune prince étranger, à qui, depuis quelques jours, je vous vois faire tant d'agaceries... Eh mais! ne l'auriez-vous pas déjà? Dites-le-moi: c'est que cela serait délicieux.

LA PRÉSIDENTE, d'un air de nonchalance.

Quelle folie! cela me conviendrait bien! Là, croyez-vous que cela me convînt? Il n'a que dix-sept ans; c'est un enfant.

MADAME DUPUIS.

Eh bien! vous élèverez cela. — Enfin, soit que vous l'ayez pris, ou que vous le preniez, défaites-vous toujours de ce cruel

abbé, dussiez-vous même rester sans rien... (ce qui est dur pourtant). Renvoyez-moi votre grand prêtre; au nom de Dieu, cela est de conséquence. C'est le serpent le plus dangereux,... c'est le petit homme le plus vain, le plus fat;.. mais de cette espèce de fatuité gauche et maussade des robins et des gens d'Église... C'est, d'ailleurs, le plus insolent petit homme... (Elle aperçoit l'abbé.) Eh! voilà le cher abbé, de qui nous parlions! Nous disions là, la présidente et moi, bien du mal de vous. Adieu, ma reine. Où allez-vous?...

LA PRÉSIDENTE, reconduisant madame Dupuis.

Je ne vous laisserai pas là, peut-être... Monsieur l'abbé permettra...

MADAME DUPUIS.

Restez donc là; restez là, je le veux.

LA PRÉSIDENTE.

Eh, non! non pas, s'il vous plaît.

(La présidente reconduit madame Dupuis, et sort un moment avec elle.)

SCÈNE II.

L'ABBÉ KENSINGTON, seul et d'un air agité.

Ah! parbleu, madame la présidente! Ah! parbleu, mon prince,... mon prince allemand!... Ah! je vais vous faire voir, ma chère dame, comme l'on traite une petite femme de robe qui veut se donner les airs de quitter la première... Je suis outré,... mais furieux...

SCÈNE III.

LA PRÉSIDENTE, entrant; L'ABBÉ, lui faisant des révérences, et tenant en sa main un portrait, au milieu d'un paquet de lettres nouées ensemble.

LA PRÉSIDENTE.

Eh! vite, l'abbé, dites-moi donc vite, mon éternel mari ne vous a-t-il rien dit de nouveau sur le mariage de ma fille?... Eh! mais, qu'est-ce que cela, petit prélat? Que tenez-vous là?

L'ABBÉ, à part.

Possédons-nous pour rendre ceci plus cruel. (Haut.) Eh! mais madame, vous devez deviner à peu près : c'est la suite de notre conversation d'hier... Ce sont vos lettres que...

LA PRÉSIDENTE, l'interrompant d'un air étonné, et avec une voix entrecoupée.

Comment! quoi !... tout ce que vous m'avez dit hier au soir, serait sérieux ?... Vous... vous... Ah! mon Dieu! vous voudriez rompre?... Non, en vérité, monsieur. (Refusant de reprendre ses lettres, et repoussant l'abbé.) Non, monsieur, non, ce n'est pas là un procédé.

L'ABBÉ, d'un air froid.

En vérité, madame, je n'en connais point de meilleur, et je ne m'en croyais pas même capable : profitez-en; je n'en aurai pas toujours d'aussi bons. Je vous rends vos lettres, votre portrait, tout le bagage : cela n'est-il pas d'un bon et honnête ecclésiastique ?

LA PRÉSIDENTE, avec colère.

Ah! monstre, sentez-vous toute l'indignité...?

L'ABBÉ, d'un ton de plaisanterie.

Doucement, doucement, auguste présidente; mettez moins de majesté et d'aigreur à tout ceci, s'il vous plaît. Cela n'est rien. Voici vos lettres, reprenez votre portrait; il pourra servir à d'autres.

LA PRÉSIDENTE, tendrement.

Eh bien! j'y consens; expliquons-nous doucement. Dites-moi un peu, monsieur, quelles sont les raisons qui vous font rompre un engagement que le temps, j'ose le dire, avait rendu respectable?

L'ABBÉ, d'un ton de persiflage.

Ah! c'est cela même. Eh! oui, quand il n'y aurait que le temps! Il y a six grands mois que cela dure! Cela est excédant. Ne faut-il pas en finir?

LA PRÉSIDENTE, vivement.

Quoi! monsieur l'abbé, vous ne voulez donc pas absolument me dire des raisons?...

L'ABBÉ, froidement, et l'interrompant.

Eh ! mais, je n'en ai pas autrement de raisons, moi ; car je ne suis point jaloux. Je vous dirai cependant que vos arrangements avec ce petit prince germanique, qui me paraissent faits, me sauvent l'ennui de vous faire accroire plus longtemps que je vous ai été attaché.

LA PRÉSIDENTE, vivement.

Que voulez-vous dire?... Quoi ! vous êtes jaloux ?... Quoi, monsieur !... que voulez-vous dire?...

L'ABBÉ, d'un ton ironique.

Que vous avez entrepris l'éducation de cet enfant-là, et apparemment de tous les étrangers qui viendront en France; que rien n'est plus estimable que d'établir chez vous une école et une ménagerie d'Allemands, de Hollandais, de Moscovites, etc., et d'éduquer tous ces animaux-là ; cela est beau ! cela est grand !

LA PRÉSIDENTE, tendrement.

Mais, l'abbé, je vous jure que je ne l'aime point,... que je ne l'aime point...

L'ABBÉ, l'interrompant.

Ah ! je sais bien que vous ne l'aimez pas ; mais vous le prenez. Qui est-ce qui aime à présent ? Ce n'est pas moi assurément.

LA PRÉSIDENTE, à part, et s'avançant sur le bord du théâtre.

Je suis désespérée !... Mais est-ce que j'aimerais l'abbé ?... cela serait singulier !... Depuis que je vis avec cet homme-là, voilà la première fois que je m'aperçois que je l'aime...; mon dépit me le fait sentir... Que je suis malheureuse !... Ah ! mon Dieu !... je crois que je l'aime !...

L'ABBÉ, n'ayant entendu que les derniers mots.

Oh ! parbleu, aimez-le tant qu'il vous plaira ; j'en suis si peu jaloux, que je veux le présenter à votre mari moi-même. Je veux l'installer ici ; je veux qu'il en fasse son meilleur ami.

LA PRÉSIDENTE.

Eh ! oui, oui, monsieur, faites semblant de ne pas m'entendre ; jouez bien le sang-froid ! Allez, perfide ; pourquoi affecter une jalousie de commande ? pourquoi recourir à des détours ?

Allez, monsieur, je suis instruite. Que n'avouez-vous plutôt que la divine... (Nommer une fille de théâtre, ou telle autre femme que l'on veut) vous tourne la tête; elle est bien blanche, et elle a beaucoup d'esprit.

L'ABBÉ, froidement, et du ton le plus ironique.

Prenez garde, adorable présidente; vous entrez trop vivement dans la passion, vous parlez avec trop d'action; vous vous casserez un vaisseau, immanquablement.... Ce petit accident est déjà arrivé à deux femmes que je connaissais excessivement, et que j'avais mises dans la situation où vous êtes dans ce moment-ci.

LA PRÉSIDENTE, avec une colère en dedans, lui arrachant les lettres et le portrait.

Rendez, monsieur, rendez-moi tout cela. (Il lui donne. — Jouer ceci d'une manière auguste.) Écoutez, mon petit abbé; n'ayez pas au moins la fatuité de croire que c'est vous qui me quittez... Non, monsieur, non, j'étais arrangée;... je vous donne, c'est moi qui vous donne congé. Ne paraissez jamais devant moi. (L'abbé lui fait une révérence en riant et en se retirant, et elle continue avec un air de sentiment. (Ah! l'abbé! abandonne-t-on ainsi ses anciens amis? (En regardant ses lettres et son portrait.) Hélas! ce qui faisait hier tout le bonheur de ma vie va donc faire tout mon tourment!

L'ABBÉ, chante.

Ah! quel tourment
D'aimer sans espérance!

LA PRÉSIDENTE, dans la dernière colère.

Monsieur l'abbé,... monsieur l'abbé... voilà des façons à vous faire arracher les yeux... oui, arracher...

L'ABBÉ, chante, en l'interrompant.

Arrachez de mon cœur le trait qui le déchire.

LA PRÉSIDENTE, en fureur.

Non, monsieur, vous ne sortirez pas comme cela... Je veux que vous me disiez par où une honnête femme,... une femme comme moi,... qui s'est toujours respectée, a pu s'attirer...

L'ABBÉ, déclamant.

Madame, il fut un temps où mon âme charmée...

(S'interrompant pour chanter sur la fin de l'air de *La trop innocente Colette.*

Mais je n'aime plus à présent.
C'est fort plaisant, c'est fort plaisant.

LA PRÉSIDENTE, avec encore plus de fureur.

Écoutez, monsieur ; vous ne me connaissez pas ;... je ne me possède plus,... je suis outrée : vous me réduisez au désespoir.

L'ABBÉ chante le commencement de l'air : *Quel désespoir.*

Quel désespoir !
Quoi ! lorsqu'un bijou d'Allemagne
Orne un boudoir....

LA PRÉSIDENTE, l'interrompant par ses pleurs, et d'un air suppliant.

Ah! cruel, du moins cessez de chanter... Ma situation est-elle assez affreuse ?... (Pleurant.) Comment, est-ce sans ressource, monsieur?...

L'ABBÉ.

Oh ! oui, c'est sans ressource. (Il chante sur l'air : *Adieu, paniers, vendanges sont faites.*)

Dans l'état cruel où vous êtes,
Ayez recours à l'étranger ;
Car moi, rien ne peut me changer ;
Adieu, paniers, vendanges sont faites.

Comment madame trouve-t-elle mon petit impromptu ?

LA PRÉSIDENTE, reprenant, avec la dernière fureur.

Monsieur,... monsieur l'abbé,... sortez tout à l'heure... Voilà une scène... Finissons,... finissez... Oh ! finissons.

SCÈNE IV.

L'ABBÉ, LE PRÉSIDENT, LA PRÉSIDENTE.

LE PRÉSIDENT.

Oh ! finis donc, l'abbé, quand ma femme t'en prie.

LA PRÉSIDENTE, surprise.

Ah ciel ! c'est mon mari !

L'ABBÉ, riant de sa surprise.

Eh ! c'est le véritable Nacquart.

LE PRÉSIDENT.

Mais, dis-moi donc, qu'est-ce que c'est que tout ce train-là ? Est-ce que tu faisais danser la présidente? Est-ce une scène d'opéra, un pas de ballet? Mais elle était en colère, il me semble? Est-ce un rôle de furie qu'elle répétait, pour le jouer avec moi ?

L'ABBÉ, riant de tout son cœur.

Le président est badin, il est folâtre, sûr, mon Dieu !

LE PRÉSIDENT.

Mais ne saurai-je point le fond de tout cela?

L'ABBÉ.

Lui dirons-nous, madame ? Tiens, le meilleur des présidents, demande à ta femme si elle veut que je t'en fasse confidence? D'honneur en honneur, je te dirai tout ; et cela t'amusera.

LE PRÉSIDENT.

Eh bien ! madame, consentez-vous qu'il me le dise ?

LA PRÉSIDENTE, embarrassée.

En vérité, monsieur, il n'y a rien d'assez intéressant pour vous... (A part.) Je tremble qu'il n'ait entendu une partie de notre conversation.

LE PRÉSIDENT.

Oh ! il y a du mystère !

L'ABBÉ, badinant toujours.

Eh non ! il n'y en a point ; c'est que madame Nacquart en veut mettre partout ; car moi je le dirai à qui voudra l'entendre.

LE PRÉSIDENT.

Oh bien ! en ce cas-là, je vois ce que c'est, je ne suis pas un sot ; cela me regarde sûrement.

LA PRÉSIDENTE, embarrassée, et d'un air d'impertinence.

Eh non ! monsieur.

LE PRÉSIDENT, d'un air de finesse.

Pardonnez-moi, pardonnez-moi. Tenez, y suis-je? Je m'en vais vous le dire, moi ; je n'y entends pas de finesses... La Saint-

Claude arrive le mois prochain; et c'est quelque drôlerie que vous préparez pour ma fête.

L'ABBÉ, riant.

Oh! tu es trop fort, on n'y saurait tenir; tu es trop pénétrant! Ma foi, madame, puisqu'il devine tout ce qu'on lui fait, à quoi bon les cachoteries? Mettons-le de notre secret, madame; il ne sera pas de trop.

LE PRÉSIDENT.

Non pas à présent, je ne veux plus rien savoir; tôt ou tard il faudra bien que je le sache, puisque j'en suis le sujet, puisque cela est fait pour moi. Et, dans ces badineries-là, tout le plaisir est dans la surprise.

L'ABBÉ.

Eh bien! mon ami, cela te surprendra encore, quoique tu doives t'y attendre.

LE PRÉSIDENT.

Soit. J'en rirai davantage. — Mais quel diable avez-vous, madame? Tenez, je vois bien qu'à l'occasion de cette répétition-là vous quereliez mon abbé; et vous ne me paraissez pas actuellement être bien ensemble.

L'ABBÉ.

Oh! dame, mon roi, cela ne peut pas toujours durer; il faut te faire une raison.

LE PRÉSIDENT.

Oh bien! il faut que je vous raccommode.

LA PRÉSIDENTE, impatiemment.

Mais nous ne sommes pas brouillés; je ne sais ce que vous voulez dire.

LE PRÉSIDENT, insistant.

Eh! non, non, il y a du froid entre vous, et je n'aime point cela. En vérité, voilà comme vous êtes. Ne devriez-vous pas être plus raisonnables? et faut-il que tous les jours je sois occupé à vous remettre bien ensemble? Ne sauriez-vous vous accorder? êtes-vous des enfants? Mais si j'étais mort, comment feriez-vous?

L'ABBÉ.

Tiens, mon ami, tu as beau être président, tu ne saurais ni juger ni accommoder ce diable de procès-ci, dès que tu ne sais pas le fond de la querelle. Mais une marque que je n'ai pas tort, c'est que la présidente n'oserait te le conter.

LE PRÉSIDENT, caressant l'abbé.

Eh bien! mon petit abbé, dis-le-moi, toi, dis-le-moi.

L'ABBÉ, d'un ton de persiflage, à la présidente.

En vérité, madame, contez-nous cela vous-même; cela aura, dans votre bouche, une grâce et un piquant que cela n'aurait sûrement pas dans la mienne.

LE PRÉSIDENT, d'un air très-sérieux.

Eh bien! madame, puisque cela doit être si plaisant, faites-moi donc rire une fois en votre vie.

LA PRÉSIDENTE, outrée.

Eh! ne voyez-vous pas que votre bon ami vous persifle tant qu'il peut?...

LE PRÉSIDENT, à l'abbé.

Ah çà! ne badine donc plus; et, puisqu'elle s'obstine à ne rien dire, régale-moi du récit de ce qui s'est passé entre vous, et que je voie à vous remettre.

L'ABBÉ, gaiement.

Oh! moi, très-volontiers : cela ne me coûtera rien. Ah çà! madame, une fois,... deux fois,... vous ne voulez rien dire? Moi, je vais tout conter. Tiens, mon ami, il faut que tu saches qu'il y a environ six mois, ne sachant où donner de la tête, je jetai les yeux sur une petite femme de robe de ta connaissance...

LE PRÉSIDENT.

D'abord, dis-moi son nom.

LA PRÉSIDENTE, l'interrompant aigrement.

En vérité, voilà une plaisanterie d'un bien mauvais genre...

LE PRÉSIDENT.

Si vous ne voulez rien dire, au moins ne l'interrompez pas. Vous allez faire que je ne saurai rien.

LA PRÉSIDENTE, d'un air très-inquiet.

Mais, monsieur, oubliez-vous votre déjeuner d'huîtres, de chez Saint-Far? Il me semble que vous devriez déjà y être.

L'ABBÉ, regardant sa montre.

Madame a raison. La peste, il est déjà une heure! il faut que je parte; c'est moi qui me suis chargé de mener les musiciens que tu sais, et de les aller prendre au café de la Régence. Ils se seront peut-être humectés de liqueurs en m'attendant. Diable! cela est de conséquence; c'est moi qui dois les enivrer aujourd'hui. Eh! mon fils, s'ils m'allaient gagner de vitesse!... Il n'y a pas de temps à perdre, adieu!... adieu!...

LE PRÉSIDENT, reconduisant l'abbé.

Je ne te tiens pas quitte de ton histoire; tu me la conteras en revenant, l'abbé. Va toujours; je te suis dans l'instant.

SCÈNE V.

LE PRÉSIDENT, LA PRÉSIDENTE, LE MAÎTRE D'HÔTEL.

LE MAITRE D'HOTEL.

Madame est servie.

LE PRÉSIDENT.

Quoi! de si bonne heure?

LA PRÉSIDENTE.

Cela m'est bien égal. Allez dire à ma sœur et à ma fille de se mettre à table sans moi; je ne dînerai point: j'ai un mal d'estomac affreux. (Le Maître d'hôtel sort.)

LE PRÉSIDENT.

Tant mieux, madame, tant mieux.

LA PRÉSIDENTE.

Comment, tant mieux?

LE PRÉSIDENT, d'un air très-sérieux.

Oui, madame, tant mieux. Vous ne pouviez pas avoir mal à l'estomac plus à propos; car il faut que j'aie avec vous une conversation sur une chose à laquelle vous ne vous attendez pas, et que je vous ai dissimulée.

LA PRÉSIDENTE, à part.

Je ne suis pas encore entièrement rassurée. N'aurait-il pas entendu quelques mots de notre conversation?

LE PRÉSIDENT.

Écoutez donc; il s'agit de l'abbé.

LA PRÉSIDENTE, à part.

Justement. Il a des soupçons.

LE PRÉSIDENT, d'un air encore plus sérieux.

Que marmottez-vous là toute seule, madame?... Vous devinez peut-être ce que j'ai à vous dire, avouez-le-moi.

LA PRÉSIDENTE, embarrassée.

Moi, monsieur? je n'ai rien à vous avouer.

LE PRÉSIDENT, plus sérieusement encore.

Vous ne vous doutez donc point du tout de ce que j'ai à vous dire?... mais point du tout?

LA PRÉSIDENTE, vivement, et d'une voix tremblante.

Non, monsieur, point du tout,... point du tout.

LE PRÉSIDENT, d'un air de finesse, et toujours assez sérieusement.

C'est que l'abbé est un petit inconstant. Y êtes-vous?

LA PRÉSIDENTE, presque interdite.

Inconstant!... j'en suis à cent lieues. (A part.) Je tremble, je suis perdue.

LE PRÉSIDENT, prenant un ton badin.

Oui, c'est un petit volage,... un petit volage, vous dis-je, qui quitte l'Église pour l'épée.

LA PRÉSIDENTE, se rassurant.

Comment! que dites-vous? Où va, s'il vous plaît, cette belle plaisanterie?

LE PRÉSIDENT, avec l'air satisfait.

Ce n'est point une plaisanterie. La mort de son aîné, qui s'est laissé tuer comme un sot, produit ce changement. Oui, je vous dis que l'abbé quitte le petit collet, et qu'on a obtenu pour lui, à la cour, une compagnie de dragons.

LA PRÉSIDENTE, d'un ton aigre.

Cela est sérieux?

LE PRÉSIDENT, avec une joie marquée.

Oui, très-sérieux; et, pour achever de vous surprendre, apprenez que j'ai arrêté, hier, son mariage avec ma fille : en faveur duquel l'oncle de l'abbé, milord Syndérèse, lui donne vingt mille livres de rente à présent, et lui assure le reste de son bien après sa mort. Cela est aussi très-sérieux... et très-agréable,... n'est-il pas vrai?

LA PRÉSIDENTE, avec dignité.

Et moi, monsieur, je vous assure aussi, très-sérieusement, de ne jamais donner mon consentement à cet affreux mariage-là.

LE PRÉSIDENT, reprenant vivement.

Que veut dire affreux? Tenez, madame, vous êtes un tas de petites femmes de Paris qui voulez attraper les bons airs, le bon ton, qui vous êtes fait un jargon et un diable de style qui n'est cousu que d'exagérations, d'hyperboles et de superlatifs; car que veut dire affreux? Et quand on vous aura ôté ces grands mots, quelles seront vos raisons pour vous opposer à ce mariage-là, madame?

LA PRÉSIDENTE, avec hauteur.

Des raisons que vous devriez vous être dites, monsieur. Pouvez-vous manquer à la parole que vous avez donnée à monsieur Dupuis, votre ancien ami? Cela est monstrueux. Comment, une parole donnée!... Allez, allez, cela est monstrueux.

LE PRÉSIDENT, la contrefaisant.

Monstrueux, monstrueux! ma parole, ma parole! Ne dirait-on pas que c'est une affaire qui est devant messieurs les maréchaux de France? Ma parole! Bon! Parmi nous autres gens de robe, il y a une jurisprudence établie : quand on n'a point écrit, il n'y a rien de fait; et quand on a écrit,... bien souvent encore il faut voir.

LA PRÉSIDENTE, d'un air de dédain.

Fi! l'horreur! quels sentiments! Vous ne pensez pas à ce que vous dites là, monsieur. Mais enfin, quand il s'agit d'un engagement aussi sérieux que le mariage, pouvez-vous vous aveugler

sur les ridicules et les vices de l'abbé Kensington, que vous avez été le premier à me faire remarquer?

(Dans tout ce que dit la présidente contre l'abbé, il faut marquer l'animosité la plus décidée; conséquemment y mettre beaucoup de vivacité et de volubilité.)

LE PRÉSIDENT.

Moi? jamais.

LA PRÉSIDENTE, comme un torrent.

Un homme sans caractère, sans mœurs, sans principes; ayant toujours bravé toutes les bienséances de son état, et affiché l'indécence; composant aujourd'hui des chansons dissolues et impies pour des femmes de la cour; et le lendemain un mandement pour le premier évêque qui lui en commandera un!

LE PRÉSIDENT.

Calomnies que tout cela!

LA PRÉSIDENTE, de même.

Livré au jeu, où il s'est ruiné déjà une fois; accablé encore de nouvelles dettes; sujet enfin à un dernier vice, qui n'est plus même de mode, un vice bête: l'ivrognerie... l'ivrognerie!... défaut misérable et bas, qui est depuis longtemps banni de la société des honnêtes gens,... et même de celle des ecclésiastiques.

LE PRÉSIDENT.

Oh! les femmes ne sauraient souffrir qu'on estime le vin.

LA PRÉSIDENTE, de même.

Enfin, monsieur, chargé d'autres horreurs que je ne veux ni ne dois vous dire... (D'un air mystérieux et lentement.) Tenez, monsieur le président, puisque vous m'y forcez, n'a-t-il pas été amoureux de moi? (Employer ici toute la dignité et l'air auguste d'une femme qui joue l'honnête femme.) N'a-t-il pas eu l'effronterie de me le dire, et l'audace de concevoir des espérances... avec une femme de ma sorte? Après cela... donnez-lui votre fille, si vous l'osez, monsieur;... donnez-lui votre fille.

LE PRÉSIDENT, très-vivement

Tenez, madame, je ne crois pas un mot de tout cela. Votre querelle de tantôt est apparemment plus sérieuse que je ne pen-

sais ; car comment, vous qui avez toujours été son amie, vous qui, hier encore, ne juriez que par lui...

LA PRÉSIDENTE, l'interrompant.

J'ai été son amie comme ça, monsieur ; mais je ne la suis pas au point de lui sacrifier ma fille : je ne le souffrirai pas, à vous parler franchement...

LE PRÉSIDENT interrompant, et avec humeur.

A vous parler franchement, madame, je suis bien las que vous me brouilliez tous les jours avec mes meilleurs amis. Depuis deux ans, en voilà plus de onze ou douze qui ont défilé de chez moi les uns après les autres, et qui n'y remettent plus le pied ; et notamment, en dernier lieu, le duc de... de... de... Son nom m'échappe dans ce moment.

LA PRÉSIDENTE.

Est-ce ma faute à moi, monsieur, si vos amis...

LE PRÉSIDENT.

Eh parbleu ! il faut bien que ce soit votre faute : ce n'est sûrement pas la mienne. Je leur fais toujours les mêmes politesses, moi ; mais c'est que pendant trois mois, six semaines, plus ou moins, vous vous engouez de quelqu'un : C'est un homme charmant, unique, divin... Enfin, cela a été quelquefois au point que j'ai été assez benêt pour en prendre de la jalousie, moi ! Et puis, au bout de ce temps d'illusion, crac, il survient une scène, telle que celle que vous avez apparemment eue aujourd'hui avec l'abbé ; et cette scène les écarte de chez moi, si bien que je ne les vois plus, ni ne les rencontre, et même qu'ils me refusent le salut... En vérité, dites-moi, croyez-vous qu'il soit fort gracieux pour moi de ne pouvoir conserver un ami, un véritable ami ?

LA PRÉSIDENTE, très-vivement.

Mais, monsieur, pesez donc sur les raisons qui me font et me feront toujours refuser mon consentement.

LE PRÉSIDENT, avec vivacité.

Mais nous nous en passerons, madame. J'ai écrit ce matin à monsieur Dupuis pour dégager ma parole, et je n'écoute rien... Mais, madame, soit dit entre nous, il est d'un bien

mauvais cœur de parler comme vous faites contre l'abbé, qui a pour vous et pour moi une tendresse singulière. Non, c'est qu'il n'y a point d'attention que ce garçon-là n'ait pour moi. Il a mille fois plus de soin de ma santé que de la sienne propre; il me force tous les jours de me coucher de bonne heure, parce qu'il sait qu'il faut que je sois au palais dès le matin; tandis qu'il a la complaisance de veiller avec vous, et de veiller pour veiller jusqu'à des trois ou quatre heures : et dites-moi, à quoi faire?

LA PRÉSIDENTE.

Mais cela empêche-t-il... ?

LE PRÉSIDENT, l'interrompant.

Oui, madame, ces bonnes façons devraient vous faire souhaiter son mariage, au lieu de vous y opposer... Oui, surtout quand vous joindrez à cela la reconnaissance que vous devez à milord Syndérèse, son oncle; ce seigneur magnifique, cet étranger généreux qui, par pure amitié, nous a comblés de ses bienfaits en faisant notre mariage, et qui, encore aujourd'hui, donne tout son bien à son neveu pour lui faire épouser votre fille,... qu'il regarde comme la sienne propre.

LA PRÉSIDENTE.

Eh oui! monsieur...

LE PRÉSIDENT, l'interrompant.

Eh oui! madame, quand il serait le père de votre fille, pourrait-il faire davantage?

LA PRÉSIDENTE.

Eh! mais, si vous ne voulez pas m'entendre.

LE PRÉSIDENT, l'interrompant encore.

Non, madame, je n'entends rien.

Je vais déjeuner chez Saint-Far avec l'abbé, qui ne sait pas encore le traître mot de son mariage et de sa métamorphose de dragon. Son oncle, pour jouir de sa surprise, ne veut lui apprendre que ce soir *son transfiguration;* ce sont les termes de ce bon milord, qui, depuis vingt ans qu'il est en France, n'a rien perdu de son accent et de ses expressions anglaises. Enfin, il

doit se rendre chez moi avec monsieur Faillite, mon notaire, et nous signerons le contrat tout de suite. Serviteur.

(Il sort en colère.)

SCÈNE VI.

LA PRÉSIDENTE, seule et agitée.

Cherchons tous les moyens de rompre ce mariage, qui me fait frémir... D'abord je crois à ma fille du goût pour le jeune Dupuis ;... inspirons-lui d'avoir la fermeté de résister en face à son imbécile de père... Après cela... je suis d'une jalousie... et d'une fureur contre l'abbé... Je périrais plutôt que de... Que d'assauts je vais avoir à soutenir !... — Ce vieux milord, qui est actuellement dévot, et qui va venir me prêcher et me lanterner...

SCÈNE VII.

UN LAQUAIS, LA PRÉSIDENTE, MILORD SYNDÉRÈSE.

LE LAQUAIS, annonçant.

Monsieur milord Syndérèse.

LA PRÉSIDENTE.

Comment ! qu'est-ce qu'il dit ?

LE LAQUAIS.

Monsieur milord, madame.

LA PRÉSIDENTE.

Voilà un laquais qu'il faut que je mette dehors. Il suffit que je craigne de voir quelqu'un pour qu'il l'annonce dans l'instant... On dirait qu'il va le chercher. (Apercevant milord.) Ah ! milord, je me plaignais de vous. Il y a un siècle qu'on ne vous a vu.

MILORD, d'un air recueilli.

Ché fois plis de femmes, matame ; vous savez pien, il est déchà plis de six, sept, et encore huit mois, que moi ché fisitte plis les tames. Et puis, comme fous en être causse, j'espère,

il n'est pas pésoin que moi che rappelle à vous mon conversion, et ma repentire de nos écarements communs.

LA PRÉSIDENTE, interrompant.

Ah ! mon cher milord, épargnez ces images...

MILORD.

Point, matame; ch'épargne rien, moi; rien. Ch'épargne point plis mes faibless' à moi seul... Ché reproche touchour à moi le grand aversion que j'ai eue jatis pour moi marier,... ce qui m'a fait commettre des malhonnêtetés avec les femmes ; et mêmement qui m'a empêché autrefois d'épouser fous, matame,... oui,... oui... Et c'est pour cela que je suis été venu à stheure chez fous pour achever d'apaiser les remords de mon conscience, en vous pressant d'y faire vite, vite, vite, la mariache de mamoiselle fotre fille avecque mon neveu à moi.

LA PRÉSIDENTE.

Ah ! milord, vous m'affligez cruellement ! vous me voyez inconsolable de ne pouvoir donner mon consentement à ce mariage, que mon mari lui seul...

MILORD.

Par saint Patrissch ! que dites-fous ?

LA PRÉSIDENTE.

Ah ! mon lord, je vous crie merci, et j'ose exiger de vous que vous m'aidiez vous-même à rompre ce mariage, et à en faire revenir monsieur le président...

MILORD, vivement et affectueusement.

Ah ! matame, est-ce donc là l'amitié coéternelle dont nous nous être churez ensemple le serment, à la place et pour tenir lieu d'un amour criminel qui l'est défendu ?

LA PRÉSIDENTE.

Mais en quoi ai-je blessé l'amitié ?...

MILORD, l'interrompant.

Il va la dix et huitième année que moi ché l'honneur de fous connaître, et que chai mariée fous, madame, au bon président ; et pour causse, vous savez pien... Chai regardé touchour vos enfants comme les miens propr', à moi... L'abbé de Ken-

sington, mon neveu, il être le dernier de son nom; mamoiselle fotre fille il est restée unique;... et auchourd'hui que moi, par principe de conscience, je veux composer qu'un seul et même famille de la fotre et de...

LA PRÉSIDENTE, l'interrompant.

Eh bien! jugez-moi, mon cher milord, vous qui êtes le plus juste des hommes; je m'en rapporte à vous. Il y a plus de deux ans que nous avons donné notre parole d'honneur pour le mariage de ma fille à monsieur Dupuis. Une parole d'honneur!

MILORD, reprenant vivement.

Eh! si le parole d'honneur il vous est rendu, matame, ainsi que fotre mari il me l'a assuré, hem!... vous n'avoir plis rien à m'opposer, n'est-ce pas?... Et d'aleure considérez-fous point, fous, matame, qui savez le dessous des cartes, que par ce mariache, sans rien ôter à mon héritier naturel, au contraire même, en lui donnant tout, tout, tout, je m'acquitte vis-à-vis de mamoiselle fotre fille d'un dette que les erreurs de ma jeunesse ils m'ont fait contracter?

LA PRÉSIDENTE.

Je demeure d'accord de tout cela, monsieur, et je vous reconnais bien à ces procédés équitables. Mais...

MILORD, vivement et tendrement.

Mais, mais... mais, matame, achouter-fous à cela qu'un père il peut pas avoir des sentiments plus vifs ni encore plus tendres pour sa fille, que moi j'en ai pour la nôtre... pour la fôtre, dis-je?

LA PRÉSIDENTE.

Hélas! milord, vous êtes bien payé d'avoir pour elle les entrailles d'un père; car on ne saurait avoir plus d'amour et de vénération que cette petite fille-là en a pour vous... Elle a d'ailleurs tous vos traits, votre air, vos façons, toutes vos manières enfin...

MILORD, très-vivement.

Eh bien! matame, qui doncques arrête fous? Dites, dites; si ce petit monsieur Dupuis, que je connais point, il fous rend

fotre parole, comme moi j'en être sûr, sûr, et très-sûr, rien peut-il plus vous empêcher de faire la mariache? et n'est-il point de l'humanité...?

LA PRÉSIDENTE, d'un air désolé.

Ah! mon Dieu, quand il me rendrait notre parole,... vous me désespérez!. . j'aurais encore des raisons invincibles qui s'opposeraient à ce mariage.

MILORD, avec une vivacité extrême.

Ah! de grasse, matame, qui sont-ils les raisons? de grasse, qui sont-ils? qui sont-ils?

LA PRÉSIDENTE, d'un ton entrecoupé.

Ah! milord, le comble de mon malheur est de ne pouvoir vous les dire.

MILORD, très-lentement et d'une voix entrecoupée vers la fin.

Fous, pouffoir point le dire, matame! fous, fous, qui pouvez point et devez point avoir rien de caché pour moi?... fous voulez point me les dire!... (Il garde le silence un instant.) Quels soupçons? Vous refusez l'abbé pour fotre gendre!... quelles raisons?... Qu'est-ce donc qu'il y a eu entre vous? hem?... Est-ce qu'il y aurait effectivement, hem?... Est-ce qu'il y a, hem?... Ah? matame, vous me faites trempler!... vous me faites trempler!...

SCÈNE VIII.

M. DUPUIS, LA PRÉSIDENTE, MILORD.

M. DUPUIS, se débattant avec un laquais pour entrer.

Je te dis, mon enfant, que je me moque de cela, que j'ai à lui parler, et que je veux entrer.

LA PRÉSIDENTE.

Ah! monsieur, je suis enchantée de vous voir...

M. DUPUIS, d'un air brusque.

Il y paraît, madame, en m'interdisant votre porte. Parbleu! cela ne me fait plus douter, madame, que c'est vous seule qui êtes la cause de la rupture du mariage de mon fils; c'est vous

sûrement qui forcez le bon président, mon vieux, mais faible ami...

MILORD, l'interrompant.

C'est doncques là monsié Dupuis, matame?

M. DUPUIS, d'un air assez grossier.

Oui, monsieur l'étranger, je suis Dupuis; Dupuis le secrétaire du roi, et le plus grand secrétaire du roi qu'il y ait eu depuis leur création.

MILORD, avec un ris ironique et amer.

Cela il donne la noplesse de France... Il est pien gracieux, monsié.

M. DUPUIS.

Oh! je n'avais pas besoin de cela, mon cher: mon père était capitoul du temps de la régence; ainsi, ma noblesse est bien plus ancienne, comme vous voyez. — Mais revenons au procédé de ces gens-ci avec moi; je vous en fais juge.

MILORD, fort étonné.

Moi, monsié? moi, monsié?

M. DUPUIS, le prenant par la main.

Vous-même, mon cher ami.

MILORD, à part.

Mon cher ami! il est fou, j'espère.

M. DUPUIS, le reprenant.

Suivez-moi donc, suivez-moi donc... Le mariage de mon fils le maître des requêtes (joli sujet, en vérité), était arrêté depuis un siècle avec eux...

LA PRÉSIDENTE, l'interrompant.

Si vous vouliez bien, monsieur...

M. DUPUIS, interrompant la présidente.

Non, madame, je ne veux rien autre chose que de vous faire condamner par le premier venu, moi. Eh bien! mon cher ami...

MILORD, à part.

Au tiaple! il est familier cet homme! il tutoie presque les gens à la première vue.

M. DUPUIS, le reprenant encore.

Oh ! écoutez-moi donc, mon cher roi ; où allez-vous ?... Aujourd'hui donc ce mariage se trouve rompu, parce que madame Nacquart, depuis six mois, s'étant entêtée d'un maudit abbé...

LA PRÉSIDENTE, à M. Dupuis.

En vérité, monsieur...

MILORD, à la présidente.

En férité, matame, je devais point m'attendre à ...

M. DUPUIS.

Mon cher, c'est qu'il faut que vous sachiez que c'est une affaire d'or pour ces gens-ci. Je ne donne rien à mon fils ; mais à ma mort et à celle de ma femme, mon fils, qui est fils unique, aura plus de huit cent mille livres de beau bien... Et je ne me suis pas enrichi dans les sous-fermes anciennes, comme on le dit à Paris... Sur mon Dieu, il m'en a coûté ; j'ai même été obligé de solliciter des indemnités, que j'ai obtenues. Le ministre le sait bien, mon très-cher ami.

MILORD, à part et froidement.

Le funeste petit bourchois ! (Haut.) Monsié, mon très-cher ami, que ché connais point du tout, laisse-moi dire, fous, un mot à matame, sur un petit l'affaire qui l'est point long.

M. DUPUIS.

Tenez, je ne sais ce que c'est que votre affaire ; mais, à coup sûr, elle ne peut être aussi intéressante que la mienne. Ainsi jugez-nous, et condamnez-moi si j'ai tort, cher ami.

MILORD, d'un air d'impatience.

Oh ! parti ! le plus terrible de mes amis, du moins souffre, fous, que madame réponde.

M. DUPUIS, interrompant.

Eh non ! poulet, elle ne saurait rien répondre de plausible pour justifier le choix qu'à la place de mon fils elle fait faire à son mari, de ce damné abbé, de ce vilain renégat...

LA PRÉSIDENTE.

Mais connaissez du moins, monsieur, les gens à qui vous parléz...

M. DUPUIS, sans entendre ce qu'on dit.

Qui mène une vie scandaleuse...

MILORD.

Et savré-fous, monsié, que cet abbé est..

M. DUPUIS, interrompant.

Est toujours d'un côté et d'un autre, avec des coquines? Oui, je le sais bien. Est-ce que vous le connaissez?...

MILORD, à la présidente.

Mais, matame, être-fous d'intelligence de cette scène?...

M. DUPUIS, poursuivant sans ménagement.

Après avoir soupé avec ces impures-là au Point du Jour, monsieur l'abbé les mène boire du ratafia à Neuilly; et c'est lui qui mène la calèche. Et il n'y a pas trois jours que cela est arrivé au moins... Un abbé, un abbé!... Y a-t-il un scandale pareil à celui-là?

MILORD, dans la dernière impatience.

Parti, monsié, écoute, fous, un moment... Cet abbé...

M. DUPUIS, l'interrompant.

Quel diable! Cher ami, voulez-vous toujours parler? écoutez donc à votre tour.

LA PRÉSIDENTE, impatiemment.

Comment, on ne pourra pas dire un mot!...

M. DUPUIS, se fouillant.

En vérité, les femmes sont bien babillardes... Jasez donc toujours, j'y renonce. Eh! non, cher ami, c'est que je vous cherche la lettre que m'a écrite le président, par laquelle il rompt ce mariage.

LA PRÉSIDENTE.

Mais, monsieur...

MILORD.

Mais, monsié,... monsié...

M. DUPUIS, poursuivant, sans donner le temps de parler.

Eh! non, non, c'est que c'est un morceau rare. Après m'avoir dit qu'il ne veut plus me donner sa fille, voici comme il finit:

« Comme monsieur l'abbé Kensington ne peut pas malheureuse-
« ment garder ses bénéfices, en se mariant je me fais fort de les
« faire tomber à monsieur votre fils, s'il rentrait dans les sen-
« timents de dévotion que je lui ai vus il y a deux ans. Vous
« voyez que mon amitié ne se dément point, et que je suis tou-
« jours, etc. »

Mon fils dans la dévotion !... lui ecclésiastique !... lui bénéficier !... Morbleu, je suis aussi dévot qu'un autre ; mais si le coquin prenait le parti de l'Église (prenant le bras de milord), je lui casserais les bras, mon cher ami !

MILORD, avec fureur.

Parti, monsié, il faut que je corne aux oreilles de fous que moi l'être l'oncle de l'abbé Kensington, moi, moi !

M. DUPUIS, tout étonné.

Ma foi, mon cher ami, j'en suis fâché pour vous; vous ne méritez pas cela : vous avez l'air d'un assez bon homme, vous.

MILORD, véritablement en colère.

Chai l'air d'un bon homme, moi, matame? En France, un bon homme il veut dire un bette. Moi ché suis un bette, matame? moi un bette !

LA PRÉSIDENTE, très-embarrassée.

Eh ! non, milord, cela ne ne signifie point cela.

M. DUPUIS, à part.

Milord, milord ! ah ! c'est donc là l'oncle de mon drôle !

MILORD, dans la dernière colère.

Un bon homme ! moi un bon homme ! Ché sortir, matame; ché reviendrai quand le présitent y sera... Un bon homme !... Ché sortir. Ché serais point si bon... point si bon ; car les mains ils me démangent de chetter par le fenêtre monsié le secrétaire du roi. Pour que ça arrive point, ché lui quitte la place ; ché sors,... ché suis sorti. (Il sort.)

SCÈNE IX.

LA PRÉSIDENTE, M. DUPUIS.

M. DUPUIS, le rappelant.

Eh non ! c'est moi qui vous la quitte, monsieur milord. Je vois bien que vous avez pris votre parti, madame, et que vous avez abusé de l'ascendant que vous avez sur l'esprit de votre mari : je reviendrai lui parler. — Mais apprenez que votre abbé est l'homme du monde le plus dangereux ; je sais qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour qu'on eût sur vous et sur lui des soupçons... s'il eût été possible de croire une dame chrétienne, comme vous, capable d'une habitude criminelle.

LA PRÉSIDENTE.

Ah ça ! nous voilà seuls, et je me flatte à présent...

M. DUPUIS, l'interrompant.

Et il enveloppait dans ses calomnies ma femme,... madame Dupuis... madame Dupuis,... qui est la vertu et la chasteté même !

LA PRÉSIDENTE.

Vous allez donc m'entendre...

M. DUPUIS, l'interrompant encore.

Ce que je vous dis là est à la lettre, madame. — Je tiens ce fait de deux de nos messieurs qui viennent dans cette œuvre à Saint-Eustache ; de bonnes têtes, qui ont passé par toutes les charges ; d'anciens marguilliers, des gens de mérite.

LA PRÉSIDENTE, avec instance.

Mais, monsieur Dupuis, écoutez-moi ; pour Dieu, écoutez-moi !

M. DUPUIS.

Non, madame ; je vous laisse. Tenez, je viens d'entamer là une matière chatouilleuse; si je restais, je dirais quelques sottises ; je ne pourrais pas m'en empêcher : il vaut mieux que je sorte.

Je me suis retenu jusqu'ici. Si je demeurais à présent, je ne répondrais pas de moi. Serviteur. (Il sort brusquement.)

SCÈNE X.

LA PRÉSIDENTE, seule.

Eh bien! eh bien! cela a-t-il le sens commun?... En vérité, cet homme de fortune-là n'est pas vraisemblable; il est si plein de son objet, qu'il est incapable de rien entendre... Nous eussions pu prendre ensemble des mesures... Mais faisons descendre ma fille... Holà, quelqu'un!... Y a-t-il quelqu'un là?...

SCÈNE XI.

L'ABBÉ, gris; LE PRÉSIDENT, ivre, qui le suit [1]; LA PRÉSIDENTE.

L'ABBÉ, dans la coulisse.

Toujours à vos ordres, madame, toujours à vos ordres. (Au président en s'avançant.) Ah! le joli petit vin blanc! le joli petit vin blanc avec des huîtres!... Il est coquin... ce vin-là est coquin.

LE PRÉSIDENT, à la présidente.

Madame,... madame,... oui, madame.

LA PRÉSIDENTE.

Eh mais! monsieur le président, ne vous trouvez-vous pas mal?

L'ABBÉ, d'un ton badin.

Eh! mais, majestueuse présidente, ne voyez-vous pas tout d'un coup que notre santé à l'un et à l'autre... est au-dessus de ses affaires?

[1] Dans cette scène et les suivantes, les acteurs qui joueront les rôles du président et de l'abbé doivent mettre une différence très-marquée dans le jeu. Le président est ivre noyé; l'abbé n'est que gris. L'un a une ivresse triste; l'autre a de la gaieté et de la grâce. Il faut remarquer aussi que, par gradations, ils reprennent un peu leur raison, et que les vapeurs du vin se dissipent chez l'un et chez l'autre en proportion de ce qu'ils en ont été frappés chacun.

LE PRÉSIDENT.

Tenez, madame, faites-nous une... ga...ga...ga...lanterie... Passez dans votre appartement.

LA PRÉSIDENTE.

Je le veux bien, monsieur; mais...

LE PRÉSIDENT.

Quoi! mais, mais?... Ne sais-je pas bien que j'ai à parler à l'abbé... en particulier... et de cette affaire... à laquelle vous vous opposez?... Allez-vous me la faire oublier?...

LA PRÉSIDENTE.

Non, monsieur; je me retire. (A part.) Observons-les, voyons ce que tout ceci deviendra. Allons trouver ma fille, et me concerter avec elle.

(Pendant cet aparté, lazzis de gens ivres entre le président et l'abbé.)

SCÈNE XII.

L'ABBÉ, LE PRÉSIDENT.

L'ABBÉ, chante.

La princesse est partie.

LE PRÉSIDENT, pesamment.

Oui, la voilà partie... Ah çà! mon abbé, asseyons-nous là,... et parlons d'affaires.

L'ABBÉ, très-gaiement, avec folie même.

D'affaires!... à moi!... à présent!... Tiens, mon président, les vingt-quatre notaires du roi... viendraient à présent pour affaires,... même pour me prêter de l'argent, que je les enverrais,... avec leurs espèces... (Il chante): Lère la, lère lanlère... Eh! oui, chantons plutôt, céleste président! (Ils s'asseyent, une table entre eux.

AIR : *Chacun à son tour, liron lirette.*

J'aime beaucoup les femmes blanches,
Mais j'aime encor mieux le vin blanc;

Je n'ai point vu de femmes franches,
Et j'ai bu souvent du vin franc.
Le sexe ne m'est rien quand je flûte ;
Et dans cela, comme dans tout,
Chacun a son goût ;
Point de dispute :
Chacun a son goût.

LE PRÉSIDENT.

Parbleu, tu es bien heureux d'être toujours de cette gaieté-là... Il faudrait, moi, que j'eusse bu... un peu raisonnablement,... pour être la moitié aussi gaillard... Et si encore...

L'ABBÉ, prenant l'air triste.

Ah morbleu ! il vient pourtant de me passer par l'esprit quelque chose... qui me chagrine, et qui... me rend triste,... oui, triste. (Il rit.)

LE PRÉSIDENT.

Dis-moi ce que c'est.

L'ABBÉ, d'un air tendre et vif.

C'est que tu sais bien que je suis ton ami,... ton véritable ami ;... et cependant,... depuis cinq ou six mois,... je me reproche de te cacher un secret... qui te regarde.

LE PRÉSIDENT, pesamment.

Qui me regarde,... moi ?... Monsieur, c'est fort mal... eh bien !... c'est très-mal, par exemple... Entre amis,... a-t-on rien de caché l'un pour l'autre ?

L'ABBÉ.

C'est ce que je me suis dit... Mais ce qui m'a empêché de te découvrir... ce secret-là,... c'est que je crains qu'il ne te fâche.

LE PRÉSIDENT.

Qu'il me fâche ?... moi !... moi !... qu'il me fâche ?... Le pauvre homme !

L'ABBÉ.

Oui, toi,... toi-même... Tiens,... si tu veux que je te le dise,... jure-moi auparavant... que cela ne te fera aucune peine.

LE PRÉSIDENT.

Oh ! je te le jure,... je te le jure... Eh!... qu'est-ce que cela me fait, à moi ?

L'ABBÉ.

Eh bien ! président, tu es... un honnête homme;... tu es... honnête homme...

LE PRÉSIDENT.

Eh bien ! est-ce là un... secret ?

L'ABBÉ.

Attends donc... Tu es un honnête homme ;... mais ta femme...

LE PRÉSIDENT.

Ma femme ! ma femme !...

L'ABBÉ.

N'est pas une honnête femme : veux-tu que je te le dise ?...

LE PRÉSIDENT.

Cela n'est pas vrai, morbleu !... cela n'est pas vrai... C'est une femme d'honneur, que ma femme;... la présidente est vertueuse... Et même ce sont toujours des querelles... quand j'en veux venir... Je te dis qu'elle est froide, moi !... Mais voyons...

L'ABBÉ.

Oh ! mais... puisque tu te fâches, et que tu ne me crois pas... je ne te dirai plus rien, moi... dès que cela ne te fait pas plus de plaisir... Est-ce pour moi que je dis cela ?... qu'est-ce qui m'en revient ?

LE PRÉSIDENT.

Un moment,... monsieur l'abbé ; parlons de sang-froid... Ai-je tort de me mettre en colère ?... Est-il étonnant qu'on prenne feu... quand on entend dire ces sortes de choses-là... de sa femme?

L'ABBÉ, en riant de tout son cœur.

Eh ! mais, quand cela est vrai, nigaud,... pardi, quand cela est vrai !

LE PRÉSIDENT, vivement.

Cela n'est pas vrai, morbleu!... cela n'est pas vrai,... parce

que c'est faux... Prouvez-moi, mon petit monsieur, comme cela est vrai :... donnez-moi... cette satisfaction-là.

L'ABBÉ.

Oh! tu vas en avoir le plaisir... Tiens, je le prouve, je le prouve,... parce que,... primo, vous êtes un honnête homme ;... mais ta femme,... ta femme est une catin.

LE PRÉSIDENT, hors de lui.

Mais quelles preuves en as-tu ?... Dis donc, dis... dis, là... dis,... dis donc... C'est que, vois-tu, je suis si sûr de la présidente, qu'à moins que tu n'aies vu... que tu n'aies vu... Et si encore... je ne le croirais pas.

L'ABBÉ, pleurant de tendresse.

Tiens, mon cher président,... mon bon ami,... hi, hi, hi... hi, hi, hi...

LE PRÉSIDENT.

Pourquoi t'affliges-tu ?... pour moi ?... A qui en as-tu ?... Moi, je n'en crois rien.

L'ABBÉ, pleurant encore.

Tu n'y es pas, mon très-cher ami !... C'est que je suis un coquin,... un misérable,... un roué... En vérité, cher ami, si tu es ce que presque tous les maris sont à Paris,... il faut t'en prendre à ta femme;... ce n'est pas ma faute.

LE PRÉSIDENT, d'un air assuré.

Je ne le suis pas... Oh! mon pauvre ami, si ce n'est que cela,... ne te désole point tant... Je te dis que je ne le suis pas, moi,... parce que j'en suis sûr.

L'ABBÉ.

Oh! mon ami, sur mon honneur, tu l'es ;... sur mon Dieu, mon âme, tu l'es... oh ! tu l'es. Cela n'est que trop vrai... Et tiens, que je te rappelle :... te souvient-il du jour des Rois, qu'il gelait à pierre fendre ?...

LE PRÉSIDENT.

Il faisait froid... Eh bien !... quand je m'en souviendrais?

L'ABBÉ.

Tu fus dîner avec milord Syndérèse,... mon cher oncle,... chez

une femme de mérite... qui est même fort ennuyeuse,... quoiqu'elle ait soixante ans passés.

LE PRÉSIDENT.

Cela est juste. Eh bien?

L'ABBÉ.

Eh bien! je n'y fus pas, moi,... quoique je fusse prié de cette partie fine avec vous autres... Eh bien! la présidente me fit rester avec elle... Était-ce ma faute?

LE PRÉSIDENT.

Eh bien! quel mal y a-t-il à tout cela?

L'ABBÉ.

Elle me dit que je te ressemblais... Est-ce ma faute?

LE PRÉSIDENT.

Eh! quand tu me ressemblerais?... où est donc le malheur.... le grand malheur?...

L'ABBÉ, d'un air badin.

Ne te presse donc point... Ensuite elle m'embrassa, en me disant: C'est mon mari,... c'est toi, cher ami,... que j'embrasse... (car elle t'aime, dans le fond);... c'est mon mari que je baise... Est-ce ma faute?

LE PRÉSIDENT.

Eh bien! qu'est-ce qu'il y a donc là de si grave?... Est-ce que je prends garde... à ces mi... mi... minuties-là?... et surtout avec toi,... petit follet?

L'ABBÉ, en riant.

Un moment... un moment... Comme il faisait chaud, elle ôta son fichu... Oh! il faut le dire,... elle a tout ceci... admirable. Est-ce ma faute?

LE PRÉSIDENT.

Mais est-ce ta faute?... est-ce ta faute?... Que veux-tu dire?...

L'ABBÉ, pleurant.

Que veux-tu que je te dise?... que veux-tu que je te dise, mon très-cher ami?... Je fus assez indigne... et assez abandonné de Dieu... pour... Cher ami, ne m'en parle pas davantage,... c'est une affaire faite. Tu vois bien à présent... que ce ne sont

pas là des ouï-dire... Tu vois bien que c'est par moi-même... que je suis certain que tu es ce que tu ne mérites sûrement pas d'être; et surtout de la façon d'un ami comme moi.

LE PRÉSIDENT, confondu.

Je n'en reviens point!... je n'en reviens point!

L'ABBÉ, pleurant.

Mais, cher ami, est-ce ma faute?... Mets-toi en ma place;... pouvais-je faire autrement? Il eût fallu être un ange... Là, dis, est-ce ma faute?... Non, c'est que je t'en fais juge.

LE PRÉSIDENT.

Non, ce n'est point ta faute;... tu n'as aucun tort,... tu as fait ton métier, toi, l'abbé... Mais la présidente est une malheureuse.

L'ABBÉ.

Oh! c'est mal à elle;... vous qui ne lui refusez rien... Je l'ai prise d'aversion,... depuis ce temps-là,... (En pleurant.) de m'avoir forcé, le pistolet sous la gorge,... à faire cette espièglerie-là à mon ami,... à mon meilleur ami;... mon plus cher ami.

LE PRÉSIDENT.

Je ne t'en sais pas mauvais gré,... à toi, l'abbé;... cela t'a fait plaisir;... je ne t'en veux pas pour cela... Au contraire,... j'aurai toujours pour toi la reconnaissance... que mérite... le secret que tu viens de me confier... Mais, écoute donc, mon ami, il ne faut pas aller dire cela à d'autres, au moins!

L'ABBÉ.

Cher ami, tu conçois bien qu'il n'y a que toi au monde à qui cette confidence-là puisse se faire... D'ailleurs, je ne le dirais pas même à mon confesseur... Ah! tu seras le seul... La peste!

LE PRÉSIDENT, affectueusement.

Cher abbé, mon très-cher abbé,... tu ne pouvais pas me donner une plus grande marque de confiance... et d'amitié... que ce secret-là... Je n'oublierai jamais le service que tu me rends;... mais la présidente s'en souviendra.

L'ABBÉ.

Pour moi, je ne lui pardonnerai de mes jours... Et ce matin,

quand je l'ai quittée (en riant), car je l'ai quittée ce matin, je l'ai traitée indignement; parce que je ne puis la souffrir... depuis qu'elle t'a manqué... Cela est plus fort que moi... Et si j'étais en ta place,... je la ferais enfermer... dans un bon couvent...

LE PRÉSIDENT.

C'est à quoi la bonne dame doit s'attendre.

L'ABBÉ, tendrement.

En ce cas-là, quand nous l'aurons fais cloître,... si tu veux, mon ami, mon très-cher ami,... venir loger avec moi... dans ma petite maison des Porcherons,... nous vivrons ensemble.

LE PRÉSIDENT, l'embrassant, et pleurant de tendresse.

Cher abbé,... mon très-cher abbé,... j'y consens de bien bon cœur... (Ils se lèvent.) Oui, cher ami, oui, j'irai vivre avec toi,... tu peux bien en être certain;... tu me tiens lieu de tout... Quand on a un ami,... un fidèle ami, un ami sûr,... comme toi, il faut vivre éternellement avec lui.

SCÈNE XIII.

LA PRÉSIDENTE, LE PRÉSIDENT, L'ABBÉ.

LA PRÉSIDENTE, d'un air intrépide.

Je revenais ici, messieurs, et je me suis arrêtée un moment à entendre la fin de votre belle conversation. N'est-il pas affreux, monsieur le président, que vous soyez assez lâche pour prêter l'oreille aux calomnies les plus atroces, les plus dénuées de vraisemblance, et qui ne vous couvrent pas moins de honte que moi?

LE PRÉSIDENT, un peu moins ivre.

Comment! comment, madame, vous êtes assez hardie...?

LA PRÉSIDENTE, fièrement.

Allez, monsieur, on ne craint rien quand on est sûr de son innocence. Je n'appréhende rien, vous dis-je; je n'ai rien à me reprocher, et on ne peut pas prouver que je sois capable de la moindre chose qui puisse choquer la vertu ni la bienséance.

L'ABBÉ, à part en riant, et légèrement.

Elle ne parlerait pas si haut, si je ne lui eusse pas rendu ses méchantes lettres. J'ai fait là une ânerie.

LA PRÉSIDENTE.

Il n'y a que vous au monde, monsieur (et encore faut-il que vous soyez dans l'état honteux où le vin vous a mis), il n'y a que vous, dis-je, qui puissiez donner quelque créance aux fables et aux rêveries que vous débite depuis une heure un homme ivre comme monsieur l'abbé.

L'ABBÉ, éclatant de rire.

Ah! ah! ah! ne dirait-on pas que j'ai bu, à entendre madame!

LE PRÉSIDENT, regardant l'abbé fixement.

Effectivement, l'abbé a du vin;... mais beaucoup... Et je commence à concevoir...

L'ABBÉ, à part, et souriant.

Oh! je voudrais bien qu'il imaginât... que je lui ai menti;... cela serait plaisant... Oh! je le voudrais à présent.

LA PRÉSIDENTE.

Mais, monsieur, répondez-moi. Vous me ferez justice de monsieur l'abbé; vous ne le reverrez de votre vie, vous le chasserez de chez vous, ou je ferai un éclat. — Je vais de ce pas me réfugier chez mon oncle, le conseiller de grand'chambre; je prendrai avec lui des mesures pour nous faire séparer... Et nous verrons si, sans raison et sans preuves, sans prétextes même, on peut attaquer la réputation et l'honneur d'une femme comme moi!

L'ABBÉ, en riant.

Eh bien! président, la crois-tu?... (A part.) Oh je voudrais qu'il la crût! (Bas à la présidente.) Allons, ferme, madame! il est temps d'appuyer... Je vais vous seconder... (Haut.) Écoute donc, mon ami, tous les jours... on se trompe dans ces matières là.

LE PRÉSIDENT, le fixant encore avec des yeux arrêtés.

Un petit moment, monsieur l'abbé,... s'il vous plaît! point de

plaisanteries... J'ouvre les yeux petit à petit,... et je vois très-bien que vous avez bu.

L'ABBÉ, en riant.

Oui, voilà ce que c'est,... c'est le vin, mon ami... (Bas, à la présidente). Allons, madame, un petit coup de collier... C'est qu'il sera délicieux qu'il vous croie... cela vaudra de l'or... cela sera divin... (Haut.) Je te demande en grâce de ne rien croire...

LE PRÉSIDENT, d'un air d'humeur.

Eh! non, monsieur, ne plaisantons pas... je n'ai pas envie de rire;... je reprends mon bon sens, moi... D'abord,... c'est que vous êtes un coquin, si cela n'est pas;... et si cela est... et cela n'est pas,... car je commence à être sûr que cela n'est pas.

L'ABBÉ, d'un ton badin.

Oui, oui, cela n'est pas,... et cela ne peut pas être;... cela n'est jamais arrivé... à un président.

LE PRÉSIDENT.

Ainsi, de quelque manière que vous vous retourniez... dans les deux cas... que cela soit... ou que cela ne soit pas... dans les deux cas...

L'ABBÉ, le contrefaisant.

Eh bien! dans les deux cas... Achève donc,... je crois que tu as du vin aussi.

LE PRÉSIDENT, d'un air ferme.

Dans les deux cas, monsieur, ne mettez jamais les pieds chez moi... Vous avez calomnié madame,... je ne veux plus vous voir... Sachez tout ce que vous y perdez, mon petit monsieur;... tout était arrangé pour vous faire épouser ma fille.

L'ABBÉ, reculant d'étonnement.

A moi, ta fille!... à moi, un mariage véritable!... à moi, la demoiselle Nacquart!... L'affaire aurait-elle été canonique, madame?... vous le savez.

LA PRÉSIDENTE.

Osez-vous bien encore...?

L'ABBÉ, l'interrompant.

Mon ami, outre cela,... je l'aurais refusée;... je ne veux point me marier, moi... Je ne suis pas encore assez abandonné de

Dieu,... ni des femmes,... comme tu sais, président,... pour m'aller marier.

LA PRÉSIDENTE, d'un air auguste.

Sortez, monsieur; et ne paraissez jamais devant moi.

L'ABBÉ, se retenant pour ne pas rire.

Je sors, madame... Je n'en dirai pas davantage, parce que c'en est bien meilleur... Je suis charmé que cela ait pris ce tour-là;... j'en rirai toute ma vie... Et d'ailleurs je suis enchanté que tout se soit passé dans la douceur,... parce qu'il est de la dernière conséquence... pour moi... d'avoir de bons procédés avec les femmes... Cela m'en fera avoir, bien sûrement, d'autres. (Il sort.)

SCÈNE XIV.

LE PRÉSIDENT, LA PRÉSIDENTE

LE PRÉSIDENT, se jetant aux pieds de sa femme.

Ah çà! ma chère femme, je te demande pardon... des soupçons impertinents... Je t'en prie, que cela n'altère pas notre union, qui ne...

LA PRÉSIDENTE, l'interrompant, et lui aidant à se relever.

Ces choses-là, monsieur, se pardonnent rarement. Cependant la conduite que vous tiendrez par la suite avec moi pourra effacer le ressentiment d'une femme vertueuse, et qui est trop attachée à ses devoirs pour conserver des levains d'aigreur et de haine contre quelqu'un que, par son inclination, elle n'est rien moins que portée à haïr, quelque sujet qu'il en ait donné.

LE PRÉSIDENT, pleurant de tendresse.

Ah! ma chère amie, ma tourterelle,... sois sûre que toute cette bagarre-ci ne fera qu'augmenter... ma confiance,... mes sentiments,... mon estime et ma vénération.

LA PRÉSIDENTE.

Nous verrons, monsieur, nous verrons. — Mais passez dans

votre cabinet vous reposer une heure ou deux; prenez du thé. Je vous ferai avertir quand messieurs Dupuis, que j'ai envoyé prier de passer ici ce soir, seront arrivés; et nous signerons le contrat de mariage de ma fille, qui est dressé depuis avant-hier.

LE PRÉSIDENT.

Je le veux bien, ma chère épouse. Arrangez tout cela; envoyez chez le notaire. Quand il sera venu, faites-le-moi dire... et je suis tout prêt à signer... Je sens que cela se passe... oh! oui, cela se passe.

FIN DE LA VÉRITÉ DANS LE VIN.

TABLE

DU TOME QUATRIÈME.

Pages.

Avant-propos. 1
Notice sur la vie du baron de Besenval. 5
Mémoires du baron de Besenval. 27
Anecdotes de Louis XIV avec M. de Nangis et M. le duc d'Orléans. . . . *ib.*
Anecdote sur mon père. 28
Anecdotes sur le roi de Portugal, père du roi régnant aujourd'hui. . . 31
Intrigue de M. le duc de Richelieu avec mademoiselle de Charolais et mademoiselle de Valois. 32
Aventure singulière. 38
Manie de M. le duc d'Orléans, fils du régent, appelé d'Orléans de Sainte-Geneviève. 39
Mariage de M. le duc de Chartres avec mademoiselle de Penthièvre . . . 41
Anecdote du président de Montesquieu et de milord Chesterfield. 46
De la maréchale de Luxembourg, petite-fille du maréchal de Villeroi. 48
Madame de Gontaut, fille du maréchal de Gramont, manque, par sa faute, d'être maîtresse du roi; quelques anecdotes sur son compte; caractère du duc de Gesvres. 57
Aventure plaisante. 65
Anecdote sur le canal de Languedoc. 69
Aventures de la société. 70
Lettre du comte de Frise au baron de Besenval, écrite de Dresde. . . . 78
Exil du duc de la Rochefoucauld, grand maître de la garde-robe. 93
Disgrâce de M. d'Argenson, ministre de la guerre en 1757; ce qui l'occasionna; conjectures sur le renvoi de M. de Machault, disgracié le même jour. 95
De M. le duc de Choiseul, ministre d'État. 100
Portrait de M. le duc de Choiseul. . . . . *ib.*
Anecdote de l'ambassade de M. de Choiseul à Rome. 104
Anecdotes singulières sur la paix conclue en 1762. 109
Anecdote sur le roi d'Espagne. 114
Principe de la haine des jésuites contre M. le duc de Choiseul. 115
Intrigue de M. de la Vauguyon contre M. le duc de Choiseul, en 1760. 118
Dernière intrigue qui détermina la disgrâce du duc de Choiseul; détails sur l'abbé de la Ville. 122
Comment le duc de Choiseul perdit la charge de colonel général des Suisses, et les suites de cet événement. 128

Pages.

Anecdote sur le renvoi des jésuites. 142
Mort du roi Louis XV. 143
Anecdote de Louis XV; réflexions sur M. de Necker. 157
Exil du duc d'Aiguillon. 160
Des parlements. 182
Origine et fortune de M. de Vergennes, ministre. 208
Mort du chevalier de Muy, ministre de la guerre; nomination de M. de Saint-Germain à sa place; d'autres événements; caractère de quelques gens de la cour. 212
Comment madame de Guemené perdit la place de gouvernante des enfants de France, et comment la duchesse de Polignac lui succéda. . . . 232
Combat de M. le comte d'Artois et de M. le duc de Bourbon. 237
De la société des rois. 258
Proies du cardinal de Rohan. 264
Lettre du baron de Besenval au comte de Ségur, ministre plénipotentiaire du roi auprès de l'impératrice de Russie, en date du 6 mars 1787. Assemblée des notables. Comment M. de Lamoignon est parvenu à être garde des sceaux; et M. de Brienne, archevêque de Toulouse, à la tête des finances 274
Réflexions sur le plan de M. de Calonne, et sur son exécution. 277
Suites des événements. L'archevêque de Toulouse nommé ministre principal. Démissions des maréchaux de Castries et de Ségur. 290
Édit d'un emprunt, et d'un autre pour accorder le droit de citoyen aux protestants portés par le roi au parlement. Celui de l'emprunt, enregistré par ordre exprès. Portrait de M. le duc d'Orléans. Exil de ce prince et des conseillers Freteau et l'abbé Sabatier de Cabre. L'archevêque de Toulouse troque son archevêché contre celui de Sens. L'édit des protestants enregistré. 317
Établissement des grands bailliages et d'une cour plénière. Fermentation occasionnée par ces édits. Portraits de la famille royale et du ministère. Détail de ce qui se passa dans les provinces. La cour prend le parti de la fermeté. Punitions en conséquence, et défense aux parlements de s'assembler. Démission du baron de Breteuil, remplacé par M. de Villedeuil. Le gouvernement près de faire banqueroute. Renvoi de l'archevêque de Sens. Rappel de M. Necker. Cours de la justice rétabli. Exilés rappelés. Démission de M. de Lamoignon. M. de Barentin garde des sceaux. 326
Ce qui m'est arrivé à la révolution de 1789. 351
12, 13 et 14 juillet 1789. Ma prison et mon procès. 364
Notes historiques 377
Avertissement. 387
La Vérité dans le Vin, ou les Désagréments de la Galanterie, comédie de Collé. 397

AUG 12 1936